

Dictionnaire du passé de l'Algérie : de la préhistoire à 1962

Sous la direction de
Hassan REMAOUN

Edition DGRST / CRASC, 2015

**Programme national de recherche :
Population et société (PNRn°31)**

2011-2013

Intitulé du projet :

L'Algérie entre histoire et mémoire : les hommes, les évènements et les lieux. Dictionnaire du passé et de ses représentations - DICRAHM

Membres du Projet :

- REMAOUN Hassan (responsable du projet)
- BENZENINE Belkacem
- HADDAB Mustapha
- MARADJ Souad
- MOHAND-AMER Amar
- MOULOUDJI-GARROUDJI Soraya
- SOUFI Mustapha Fouad

La Loi n° 08-05 du 16 Safar 1429 correspondant au 23 février 2008, portant loi d'orientation et de programme à projection quinquennale sur la recherche scientifique et le développement technologique 2008-2012, définit les principaux objectifs de la recherche scientifique et du développement technologique projetés pour la décennie à venir. Pour atteindre ces objectifs, 34 programmes nationaux de recherche (PNR), ont été arrêtés par la Direction Générale de la Recherche Scientifique et du Développement Technologique (DGRSDT). Ces programmes sont définis en domaines, axes et thèmes (ci-joint liste des 34 programmes).

1. Agriculture, Alimentation, forêts, espaces ruraux.	18. Santé.
2. Pêche et aquaculture.	19. Transport.
3. Ressources en eau	20. Education et Formation.
4. Environnement et développement durable.	21. Jeunesse et Sport.
5. Prévention des catastrophes naturelles et protection contre les risques majeurs.	22. Langue arabe et linguistique.
6. Exploration et exploitation des Matières premières.	23. Langue et culture Tamazight.
7. Valorisation des Matières premières et industrie.	24. Traduction.
8. Sciences fondamentales.	25. Culture et civilisation.
9. Energie et techniques nucléaires.	26. Communication.
10. Energies renouvelables.	27. Economie.
11. Hydrocarbures.	28. Histoire de la résistance populaire et de la guerre de libération nationale.
12. Technologies de l'information et de la communication.	29. Histoire, Préhistoire et archéologie.
13. Technologies industrielles.	30. Droit et justice.
14. Biotechnologies.	31. Population et société.
15. Technologies spatiales et leurs applications.	32. Sciences humaines et Etudes Islamiques.
16. Habitat, construction et urbanisme.	33. Aménagement du territoire.
17. Travaux publics.	34. Développement des régions arides, semi arides, montagneuses et lutte contre la désertification.

Le Centre de Recherche en Anthropologie Sociale et Culturelle (CRASC) a été désigné par la Direction Générale de la Recherche Scientifique et du Développement Technologique (DGRSDT), pour le pilotage de quatre programmes nationaux de recherche. Sur un total de 387 propositions de projets soumis, 221 projets ont été validés, suite à une double expertise confirmée par le Conseil Scientifique élargi du CRASC et entérinée par les Commissions Intersectorielles (CIS).

- ◆ PNR20 - Education et Formation : 101 projets
- ◆ PNR25 - Culture et civilisation : 42 projets
- ◆ PNR 29 - Histoire, Préhistoire et archéologie : 30 projets
- ◆ PNR 31 - Population et société : 48 projets

PLAN DE L'OUVRAGE

Dédicace	7
Liste des contributeurs	9
Liste des sigles	11
Présentation	15
Liste des notices.....	19
Repères chronologiques	563
Bibliographie générale	569
Index.....	605

Dédicace

*A la mémoire de notre collègue
le professeur Abed Bendjelid (1944 – 2015),
qui nous a tant donnés,
et s'en est allé... sans tambour, ni trompette !*

Liste des contributeurs

1. REMAOUN Hassan, socio-historien, Professeur à l'université Oran II, ancien directeur de la Division de recherche en socio-anthropologie de l'Histoire et de la Mémoire (Histmem-CRASC), directeur de recherche associé, conseiller scientifique au CRASC.
2. ABI AYAD Ahmed, hispaniste, Professeur à l'Université d'Oran I, chercheur associé au CRASC.
3. BEDDOUBIA Siham, politologue, Enseignante chercheuse au Centre universitaire de Relizane.
4. BELLIL Rachid, anthropologue, chercheur au CNRPAH.
5. BENDJEBBAR Belaid, sociologue, chercheur au CRASC, membre de la division de recherche Histoire et Mémoire (Histmem).
6. BENZENINE Belkacem, politologue, Maitre de recherche au CRASC, membre de la division de recherche Histoire et Mémoire (Histmem).
7. BESSAOUD Omar, économiste, Directeur d'études à l'IAM de Montpellier, chercheur associé au CRASC.
8. DJEBBAR Ahmed, Historien des sciences, Professeur émérite à l'Université de Lille I, directeur de recherche associé au CRASC.
9. HADDAB Mustapha, sociologue, Professeur à l'Université d'Alger, directeur de recherche associé au CRASC.
10. KATEB Kamel, historien et démographe, chercheur à l'INED.
11. KEDIDIR Mansour, chercheur, juriste, docteur en sciences politiques.
12. LARDJANE Omar, philosophe et sociologue, enseignant chercheur à l'Université d'Alger.
13. MARADJ Souad, anthropologue, chercheuse au CRASC, membre de la division de recherche Histoire et Mémoire (Histmem).
14. MEBAREK Taklit, linguiste, enseignante-chercheuse, Université de Béjaia.
15. MOHAND-AMER Amar, historien, Maitre de recherche au CRASC, membre de la division de recherche Histoire et Mémoire (Histmem).
16. MOULOUDI-GARROUDI Soraya, traductologue, chercheuse au CRASC, membre de la division de recherche Imaginaire et signification (CRASC)

17. NAIT DJOUDI Oulhadj, géographe, Maitre de conférences HDR à l'Université de Tizi Ouzou.

18. SALHI Karim, sociologue, enseignant chercheur à l'Université de Tizi Ouzou, chercheur associé au CRASC.

19. SALHI Mohamed Brahim, sociologue, Professeur à l'Université de Tizi Ouzou, directeur de recherche associé au CRASC, directeur de l'INRE.

20. SOUFI Fouad Mustapha, chercheur associé au CRASC, ancien sous-directeur aux archives nationales, ancien directeur des archives de la wilaya d'Oran.

Coordination

BENZENINE Belkacem

MARADJ Souad

MOULOUDJI-GARROUDJI Soraya

Secrétariat

BAB HAMED-SOULIMANE Fatima-Zohra

BENHALIMA Nadéra

MILIANI-NOUAR Soraya

SAHRAOUI Adila

SEDJAI-ABDELHALIM Manel

TABETDERRAZ-BENHENDASamia

Liste des sigles

AEMAN : Association Des Etudiants Musulmans d'Afrique du Nord

AEMNA : Association Des Etudiants Musulmans Nord-Africains

APRA : Alliance populaire révolutionnaire américaine

ALN : Armée de Libération Nationale

AML : Amis du Manifeste et de la Liberté

AUMA : Association des Ulémas Musulmans d'Algérie

BP : Bureau politique

CARNA : Comité D'action Révolutionnaire Nord-Africain

CCE : Comité de coordination et d'Exécution

CCTU : Confédération générale des travailleurs unifiés

CDL : Combattants de la Libération

CEE : Communauté Economique Européenne

CENTO : Central Treaty Organisation (Organisation du traité central)

CFLN : Comité Français de Libération Nationale

CGT : Confédération Générale du Travail

CGTU-UGSA : Confédération Générale du Travail Unitaire- Union Générale des Syndicats Algériens

CISL : Confédération internationale des syndicats libres

CMA : Congrès Musulman Algérien

CNEH : Centre National des études historiques

CNRA : Conseil National de la Révolution Algérienne

CNRPAH : Centre National de Recherche en Préhistoire, Anthropologie et Histoire

CRAPE : Centre de Recherches en Anthropologie, Préhistoire et Ethnographie

CRASC : Centre de Recherche en Anthropologie Sociale et Culturelle

DOM-TOM : Département d'Outre-Mer, Territoire d'Outre-Mer

EMG : Etat-Major Général

ENA : Etoile Nord-Africaine

FADRL : Front Algérien pour la Défense et le Respect des Libertés

FFS : Front des Forces Socialistes

FIS : Front Islamique du Salut

FLN : Front de Libération Nationale

FMI : Fonds Monétaire International

FSM : Fédération Syndicale Mondiale

GPRA : Gouvernement Provisoire de la République Algérienne

HCA : Haut-Commissariat à l'Amazighité

IGAME : Inspecteur général de l'administration en mission extraordinaire

MCB : Mouvement Culturel Berbère

MNA : Mouvement National Algérien

MTLD : Mouvement pour le Triomphe des Libertés Démocratiques

OAS : Organisation Armée Secrète

OCRS : Organisation Commune des Régions Sahariennes

ONU : Organisation des Nations Unies

ORP : Organisation de la Résistance Populaire

OS : Organisation Spéciale

OTAN (ou NATO) : Organisation du Traité de l'Atlantique du Nord

OTASE (ou SEATO) : Organisation du Traité de l'Asie du Sud-Est

PAG : Parti d'Avant-Garde

PAGS : Parti de l'Avant-Garde Socialiste

PC : Parti Communiste

PCA : Parti Communiste Algérien
PCF : Parti communiste Français
PMR : Programme Méditerranéen Rénové
PNR : Parti National Révolutionnaire
PPA : Parti du Peuple algérien
PRS : Parti de la révolution socialiste
RASJEP : Revue Algérienne *des* Sciences Juridiques, Economiques et Politiques
S-C : Sénatus-consulte
SFIC : Section Française de l'Internationale Communiste
SFIO : Section Française d'internationale Ouvrière
SMA : Scouts Musulmans Algériens
SNEP : Société Nationale des Entreprises de Presse
T.E.F : Tableau des Etablissements Français
UDMA : Union Démocratique du Manifeste Algérien
UNEF : Union Nationale des Etudiants de France.
UE : Union Européenne
UFI : Union Française D'information
UGEMA : Union Générale des Etudiants Musulmans Algériens
UGSA : Union Générale des Syndicats Algériens
UGTA : Union Générale des Travailleurs Algériens
UGTT : Union Générale Tunisienne du Travail
UMA : Union du Maghreb Arabe
UMT : Union Marocaine du Travail
URASC : Unité de Recherche en Anthropologie Sociale et Culturelle
USTA : Union Syndicale des Travailleurs Algériens
ZAA : Zone Autonome d'Alger

Présentation

Ce dictionnaire est le fruit d'un travail accompli dans le cadre du second Programme national de recherche (PNR 2011-2013) rattaché au Domaine de Recherche « Population et société » par l'équipe « *L'Algérie entre histoire et mémoire : les hommes, les événements et les lieux. Dictionnaire du passé et de ses représentations- DICRAHM* », du CRASC. Ce travail, qui avait été expertisé et agréé en 2013-2014, a nécessité cependant une année de travail supplémentaire parce que les auteurs avaient considéré qu'il devait encore être amélioré et enrichi avant la publication de cette première version.

L'objectif est de fournir un dictionnaire historique - avec une ouverture sur l'anthropologie - suffisamment étoffé pour être utilisé par le grand public cultivé qui sans être spécialisé dans le domaine, pourrait avoir accès à l'essentiel de l'information concernant le passé de l'Algérie des origines à 1962. Il pourra être consulté avec profit par les chercheurs, les étudiants, les enseignants, ainsi que les personnels des institutions patrimoniales (archivistes, bibliothécaires, muséologues, archéologues...), les journalistes, mais également les cinéastes, les dramaturges. Les autres personnes pas forcément initiées mais intéressés par la connaissance de l'Algérie et de son passé, pourront utilement s'y référer avec quelque intérêt. Il pourra leur apporter des éclairages susceptibles d'aiguiser un peu plus leur curiosité.

Pour l'essentiel, les notices/entrées ont été inscrites dans les contextes idéologiques, politiques, sociaux, économiques ou culturels de l'époque qui caractérisait l'évènement ciblé. Le lecteur comprendra que pour cette première version, la décision a été prise de viser la présentation succincte, mais avec des objectifs de synthèse et de transmission pédagogique ; du moins dans la mesure du possible. Les contributeurs sollicités ont après discussion avec les concepteurs de l'ouvrage sur les objectifs recherchés été laissés juges de leurs choix même si des échanges ont suivi la première version de chaque texte en vue de son amélioration grâce à la participation de tous les membres de l'équipe. Tous se sont appuyés sur leur expérience de recherche et d'enseignement dans des disciplines telles que l'histoire, la sociologie, l'anthropologie, la socio-linguistique, la politologie, voire même la préhistoire, etc. Aussi l'œuvre présentée ici a nécessité quatre années de travail. Mais cette synthèse à portée pédagogique et culturelle, composée de quelques 145 entrées/ notices est loin d'être exhaustive. Tous les hommes qui ont fait l'Algérie depuis la plus haute Antiquité jusqu'à l'Indépendance ne sont pas mentionnés, loin de là. De la même

manière, tous les événements qui ont marqué cet espace n'ont pu être rapportés.

Sont proposées des notices biographiques, des notices d'organismes, des notices de lieux de mémoire et d'histoire, des notices d'événements. Des repères chronologiques permettent de faire défiler le passé de l'Algérie en essayant de restituer en faisant preuve de pédagogie la richesse et la diversité de ce qu'il fut.

Le lecteur trouvera donc des notices/entrées qui lui permettront de survoler des milliers d'années allant de la préhistoire à notre accession à l'indépendance en 1962. Le dictionnaire que nous présentons ici englobe, en effet, la préhistoire et l'antiquité berbère, phénico-punique et romaine, le Moyen-âge berbéro-arabo-musulman, la période moderne qui ici se confond avec l'ère d'intégration à l'Empire ottoman, et enfin la période contemporaine avec la colonisation française et les transformations suscitées au sein de la société algérienne jusqu'à la Guerre de libération nationale et l'accession du pays à l'indépendance.

Le passé de l'Algérie ne pouvait être isolé des dynamiques globales et des grandes réflexions inhérentes au processus historique mondial au sein duquel l'Afrique du Nord et le Maghreb central ont évolué. Un certain nombre d'entrées ont donc été consacrées à ces aspects et qu'on pourra visiter en abordant par exemple les articles *Préhistoire ; Histoire ; Empire romain ; Arabe(s) ; Maghreb ; al-Andalûs ; Empire ottoman ; colonisation, colonialisme et impérialisme ;* ou encore *Marx et l'Algérie* ou *le saint-simonisme et l'Algérie*.

Quelques entrées aborderont de même des aspects anthropologiques (par l'approche des composantes de la population et de certaines tribus), voire socio-linguistiques, scientifiques et culturels.

Ce travail commencé par une équipe de sept membres qui participaient au projet initial, auxquels sont venus se greffer des collègues de spécialités diverses qui ont accepté de répondre à notre sollicitation, constitue donc la production d'une vingtaine de chercheurs et enseignants-chercheurs venus du CRASC mais aussi d'autres universités et institutions de recherche, cinq d'entre eux étant de jeunes doctorants. Qu'ils en soient tous remerciés pour leur précieuse contribution ; nos remerciements vont aussi au personnel du CRASC qui a contribué aux travaux de secrétariat nécessités par l'ouvrage et à sa fabrication finale ; leur apport aura été d'une grande valeur.

Cet ouvrage doit beaucoup aussi à des collègues qui n'y ont pas directement participé et tous ceux qui auront d'une manière ou d'une autre contribué à l'accumulation du savoir concernant l'Algérie. En effet nous avons abondamment puisé dans leurs écrits à travers les centaines d'ouvrages et d'articles et autres travaux consultés. Nous retrouverons

d'ailleurs en fin d'ouvrage une bibliographie non exhaustive renvoyant à quelque 600 titres, cités à la fin des différents articles.

Chaque article proposé est suivi par ailleurs d'une bibliographie sommaire et généralement accessible et de corrélats renvoyant à d'autres notices susceptibles d'enrichir les informations données. Un index enfin, recensant les noms de personnes et de lieux cités, de groupes sociaux d'évènements et périodes abordées regroupant quelques 1.600 références, pourra être utilisé par le lecteur pour la recherche d'informations complémentaires.

Il n'est pas possible cependant de ne pas redire encore une fois combien les auteurs de ce dictionnaire considèrent cette œuvre comme encore inachevée, vu le grand nombre de questions qui n'ont pas été directement abordées, voire à peine effleurées.

C'est ainsi que nous pensons déjà à d'autres éditions enrichies et plus agréablement présentées avec la participation éventuelle d'autres collègues qui voudront nous rejoindre. Comme nous espérons pouvoir mettre ce travail à la disposition d'un public plus large en le faisant traduire en arabe pour toucher notamment l'ensemble de nos étudiants. Nous sommes ainsi disposés à étudier toutes les propositions qui pourraient nous être faites. Sans pour autant pécher par excès d'optimisme, en espérant que la déception ne l'emportera pas chez nos éventuels lecteurs sur leur satisfaction. Et à ce propos toutes les critiques qui ne manqueront pas d'être portées à cette contribution encore modeste, et visant à aider à remédier à ses insuffisances, ne peuvent être aussi que les bienvenues.

Hassan Remaoun

Liste des notices

-A-

Abbas Ferhat (1899-1985)	33
B. Benzenine	
Abd Al Mu'min Ibn Ali (1094 / 1106 ? - 1163)	36
F. Soufi	
Abd el Kader, Émir, Initiation et formation (1807/ 1808, 1883).....	39
F. Soufi	
Abd el Kader (Emir) et la résistance face aux Français (1832-1847).....	42
H. Remaoun	
Âbilî (al), (681 / 1282 - 1348) Mathématicien, philosophe et précepteur	45
A. Djebbar	
Administration coloniale de l'Algérie (1830- 1962)	47
H. Remaoun	
Afrique romaine	54
H. Remaoun	
Ahmed Bey et la résistance dans le Beylek de Constantine	57
H. Remaoun	
Ain Hanech (Paléolithique inférieur).....	58
H. Remaoun	
Alger Républicain (de 1938 à 1965 avec des périodes d'interdiction) ...	59
H. Remaoun	
Algérie - al Djazaïr	62
H. Remaoun	
Almohades - al-Muwahidun (1130- 1269)	64
F. Soufi	
Almoravides - al-Murabitun (1073-1147)	69
F. Soufi	

Andalus (al)	71
H. Remaoun	
Anthropologie, ethnologie ou savoir colonial	74
S. Mouloudji-Garroudji	
Apulée de Madaure (vers 125 / entre 170 et 180 après J.-C.)	77
H. Remaoun	
Arabe(s)	81
H. Remaoun	
'Asabiyya	83
M. Haddab	
Association des Ulémas musulmans algériens (AUMA).....	87
B. Benzenine	
Atérien (Paléolithique supérieur)	91
H. Remaoun	
Atlantrophe (Paléolithique inférieur)	92
H. Remaoun	

-B-

Bandung (Conférence afro-asiatique, avril 1955).....	97
H. Remaoun	
Ben Allel Sidi M'barek Mohammed (1814-1843)	99
M. Haddab	
Bendjelloul Mohamed Salah (1893-1985)	102
B. Benzenine	
Berbères	105
H. Remaoun	
Bouamama, insurrection (1881-1894)	107
M. Kedidir	
Byzantins	109
H. Remaoun	

-C-

Capsien- Protoméditerranéen	117
H. Remaoun	

Centenaire de l'occupation de l'Algérie (1930)	118
B. Benzenine	
Cervantès (Miguel de), et l'Algérie (1547-1616)	121
A. Abi-Ayad	
du Cessezlefeu à l'indépendance : la Période transitoire (19 mars-20 septembre 1962)	122
A. Mohand-Amer	
CGT-CGTU-UGSA, Syndicats	124
S. Beddoubia	
Christianisme en Afrique du nord	127
H. Remaoun	
Circoncillions	129
H. Remaoun	
Codedel'Indigénat(1881)	132
H. Remaoun	
Colonisation, colonialismeetimpérialisme	133
H. Remaoun	
Comitéd'actionrévolutionnaire nord-africain(CARNA - 1939)	140
H. Remaoun	
Congrèsde laSoummam(août 1956)	142
M. Kedidir	
Congrèsmusulmanalgérien(1936-1938)	146
F. Soufi	
Course-corsaires	152
M. Haddab	
-D-	
Dâr-el-hadîth(1937)	159
M. Haddab	
Décembre 1960 (Manifestations)	161
A. Mohand-Amer	
Derqawa(s)	162
H. Remaoun	
Djedar(s)	165
S. Maradj	

Donatisme..... 166
H. Remaoun

-E-

Ecole et enseignement colonial 171
K. Kateb

Emir Khaled (1875-1936)..... 178
B. Benzenine

Empire ottoman..... 181
H. Remaoun

Empire romain 184
H. Remaoun

EtoileNord-Africaine (ENA) 186
H. Remaoun

Etudiants en situation coloniale: de l'AEMAN à l'UGEMA (1919-1962) 189
H. Remaoun

Expressions esthétiques durant l'Epipaléolithique, le Néolithique et les débuts de l'histoire 193
H. Remaoun

-F-

Fatimides – Banu 'Ubayd (909-973) 197
F. Soufi

Fédération des Élus indigènes (1927) 199
B. Benzenine

Front algérien pour la défense et le respect des libertés (FADRL, août 1951 – mai 1952) 201
H. Remaoun

Front de libération nationale(FLN, 1954-1962) 202
A. Mohand-Amer et H. Remaoun

-G-

Grève des huit jours et ses conséquences (28 janvier-4 février 1957)..... 209
H. Remaoun

Groupe de Tlemcen	211
A. Mohand-Amer	
Guerres puniques	213
H. Remaoun	

-H-

Hammadides - Banû Hammâd (1018-1152)	217
F. Soufi	
Hanafisme - Hanafiyya(al)	219
S. Maradj	
Hassan Agha défait Charles Quint (Alger, Octobre 1541)	221
F. Soufi	
Hilaliens - Banû Hilâl	224
H. Remaoun	
Histoire	226
H. Remaoun	

-I-

Ibadites (les)	233
M. Kedidir	
Ibérorausien (Paléolithique supérieur-Épipaléolithique)	237
H. Remaoun	
Ibn Badis, Abdelhamid (1889-1940)	238
B. Benzenine	
Ibn Khaldoun, Abderrahman (1332-1406)	241
M. Haddab	
Ibrahimi (al), Mohammed el-Bachir (1889-1965)	244
B. Benzenine	
Imache, Amar (1895-1960)	247
K. Salhi	
Insurrection de 1871 (al-Moqrani, Mohamed et Cheikh al-Haddad) ..	250
M. Kedidir	

-J-

Janissaires	257
F. Soufi	
Jeunes Algériens (Mouvement)	260
B. Benzenine	
Jonnart, Charles Célestin Auguste (1857-1927)	264
B. Benzenine	
Judaïsme en Algérie	267
B. Benzenine	

-K-

Kahina, (al) -Dihya	275
S. Maradj	
Khalil (Sidi)(m. 767 / 1366)	276
S. Maradj	
Khamessat	277
M. Haddab	
Kharijisme	282
H. Remaoun	
Koukou (Royaume de)	285
O. Nait Djoudi	
Kouloughli(s) / Kulughlu	292
F. Soufi	

-L-

Libyque, écriture ancienne de l'Afrique du nord	297
T. Mebarek	
Loi Warnier (1873)	306
O. Bessaoud	
Lois foncières (XIX^{ème}siècle)	310
O. Bessaoud	

-M-

Maghili (al) Abdelkrim (1426-1503)	321
M. Kedidir	
Maghrîb (al), Maghreb	327
H. Remaoun	
Mahakma (tribunal musulman)	325
S. Maradj	
Mai 1945 (manifestations et répression)	328
H. Remaoun	
Malékisme – Malikiyya (al)	332
S. Maradj	
Manar (al), journal	334
B. Benzenine	
Manifeste du Peuple algérien (Mars 1943)	335
H. Remaoun	
Marabout, maraboutisme	342
M. Haddab	
Marx et l'Algérie	346
H. Remaoun	
Mathématiques et astronomie dans le Maghreb central (IX ^{ème} – XV ^{ème} siècle).....	351
A. Djebbar	
Mazagran (bataille de)août 1558.....	357
F. Soufi	
Medersa – Madrassa	359
O. Lardjane	
Messali Hadj (1898-1974).....	364
H. Remaoun	
Messali Hadj et le Congrès musulman algérien (Juillet - août 1936) ...368	
A. Mohand-Amer	
MohamedalKebir, Beydel'Ouest (1779-1797)	371
F. Soufi	
Morisques	375
H. Remaoun	

Moudjahid(el), (Journal) juin 1956-juin 1962 377

H. Remaoun

Mouvement pour le triomphe des libertés démocratiques(MTLD, 1947-1954)..... 379

F. Soufi

-N-

Nadi at-taraqui (Cercle de progrès) 385

B. Benzenine

-O-

Oran et Mers el Kébir sous occupation espagnole 389

A. Abi-Ayad

Oran Républicain (1937-1962) 390

F. Soufi

Organisation spéciale(O.S, février 1947 – mars 1950) 391

H. Remaoun

Ouled Sid Cheikh, insurrection (1864-1880)..... 393

M. Kedidir

-P-

Parti communiste 401

H. Remaoun

Phénico-puniqué (s)..... 404

H. Remaoun

Pieds – noirs..... 408

H. Remaoun

Plan de Constantine..... 412

M. Haddab

Parti du Peuple Algérien (PPA) 415

F. Soufi

Préhistoire..... 419

H. Remaoun

Premier novembre 1954	421
F. Soufi	
Presse écrite	427
S. Mouloudji-Garroudji	

-Q-

Qadiriya	431
B. Benzenine	
Qalaa des Beni Abbès	433
O. Nait Djoudi	

-R-

Rahmaniya	441
B. Salhi	
Régence d'Alger	447
H. Remaoun	
Résistance algérienne (octobre 1955-juin 1957).....	454
H. Remaoun	
Résistance et insurrections berbères contre les Romains	456
H. Remaoun	
Rostomides - Banû Rostum	457
H. Remaoun	
Royautes berbères (Antiquité).....	461
H. Remaoun	

-S-

Sahnun Ibn Sa'id Ibn Habib at-Tanukhi (160/776-7- 240/854-5)..	469
B. Beldjebbar	
Saint Augustin (354-430).....	470
H. Remaoun	
Saint simoniens (les) et l'Algérie	472
M. Haddab	
Sanhadja (s)	476
H. Remaoun	

Sénatus-Consulte de 1863	480
O. Bessaoud	
Statut musulman indigène (Sénatus-consulte de 1865).....	484
H. Remaoun	

-T-

Tamazight	493
H. Remaoun	
Tassili-n'Ajjer, art néolithique	496
H. Remaoun	
Tidjaniyya	498
B. Benzenine	
Touaregs de l'Ahaggar	500
R. Bellil	

-U-

Union générale des travailleurs algériens (UGTA,syndicat), de 1956 à 1962)	511
S. Beddoubia	
Union démocratique du Manifeste algérien (UDMA,1946-1956).....	512
B. Benzenine	
Unité maghrébine	515
H. Remaoun	

-V-

Vandales et Germains	523
H. Remaoun	
Voix des Humbles (La)	526
S. Beddoubia	

-W-

Wancharissi (al), Ahmed (v.1428-1508).....	531
F. Soufi	

Warthilânî (al) (1710-1779)	532
M. Haddab	
Wilayisme	534
A. Mohand-Amer	

Y-Z

Yaghmurasan (633/1236-681/1283)	539
F. Soufi	
Zénètes	545
R. Bellil	
Zirides - Banu Ziri (972\984-1148)	550
F. Soufi	
Zyanides - Banu Zayan (1236-1555)	554
F. Soufi	

A

Abbas Ferhat (1899-1985)

« Si la France avait trouvé des solutions équitables aux problèmes qui se sont posés chez nous, il est probable que je me serais contenté de « cultiver mon jardin ». Cette phrase de Ferhat Abbas, résume, à elle seule, l'origine de l'engagement et de la pensée de l'homme qui consacra toute sa vie, sous le colonialisme français, à l'émancipation des Algériens.

Né dans la région de Taher (wilaya de Jijel), d'un père paysan devenu agha, Ferhat Abbas est parmi les rares Algériens qui ont eu l'occasion de poursuivre des études supérieures dans l'Algérie colonisée. Actif au sein de l'Amicale des étudiants musulmans d'Afrique du Nord (AEMAN), dont il est le président entre 1927 et 1931, il assure la vice-présidence de l'UNEF à l'occasion de la tenue de son congrès à Alger en 1930. Il se montre ainsi l'un des jeunes étudiants algériens les plus brillants et les plus influents en cette période. Avec son diplôme de pharmacien, il réussit à s'imposer dans la vie politique locale, tout d'abord grâce à ses mandats de conseiller municipal de Sétif, conseiller général de Constantine, puis comme délégué financier de Sétif.

Ses premiers écrits dans les journaux *Al Taqaddum* du Docteur Bentami et *Le Trait d'Union* de Victor Spielmann (réunis dans son livre *Le Jeune algérien*, paru en 1931) témoignent de l'intérêt particulier qu'il portait aux conditions sociales des Algériens et de l'Algérie coloniale. Il y plaide pour l'émancipation de ses compatriotes et de son peuple vis-à-vis de l'administration coloniale.

Homme libéral qui se présente comme formé aux sciences positives et adepte des sciences expérimentales, Ferhat Abbas consacre sa vie de militant à la défense de l'idée de l'entente entre Français et Algériens, qui peut se résumer dans un « vivre ensemble » fondé sur le respect et l'intérêt commun des deux peuples. Mais c'est surtout l'idée de l'assimilation défendue par les Jeunes Algériens qui demeure liée à la personne de Abbas. La thèse de l'assimilation consiste à défendre les intérêts des musulmans algériens dans le cadre de la République française. Son fameux article « La France, c'est moi » publié le 27 février 1936 dans *L'Entente*, dans lequel il déclare qu'il ne « mourrai pas pour la patrie algérienne parce que cette patrie n'existe pas », est souvent cité comme référence rappelant la pensée de Abbas et sa conception de la Nation algérienne. La thèse de l'assimilation prend une autre tournure avec la réplique du cheikh Ibn Badis pour qui « ... la nation algérienne musulmane s'est formée et existe comme se sont formées toutes les nations de la terre... ».

Ses revendications, et donc sa pensée, évoluent selon les circonstances et les politiques menées par l'administration coloniale. « Le refus systématique ou déguisé de donner accès dans la cité française aux Algériens musulmans a découragé tous les partisans de la politique d'assimilation. [...] Désormais un musulman algérien ne demandera pas autre chose que d'être un Algérien musulman ». Cette déclaration de Abbas témoigne de sa déception quant à la manière par laquelle l'administration française considérait les Algériens.

En effet, Abbas, qui croyait à la possibilité d'être Français et musulman, pensait que la France coloniale est aussi celle des Lumières et de la tolérance. Cette idée était exprimée dans le cadre de l'Union Populaire Algérienne (UPA) qu'il fonda en juillet 1938, et qui se voulait un « parti de masse » en s'appuyant sur la Fédération des élus. Cette Union se présente comme un parti « qui veut le bien-être du peuple, sa renaissance effective, sa culture, ses libertés véritables », elle se réclame de « la démocratie souveraine de la Nation française ». Cependant, cette formation politique ne durera que deux ans et échouera à trouver place dans la vie politique algérienne, laquelle connaît déjà l'émergence d'un autre courant, celui qu'incarne Messali Hadj et le PPA.

Sous le régime de Vichy, Abbas s'adresse, en vain, au Maréchal Pétain à travers un rapport intitulé « La France de demain » pour demander des réformes administratives au profit des Algériens. Avec l'arrivée des Alliés en Algérie, il demande, de nouveau, inutilement, au nom des élus musulmans à l'administration coloniale une réforme du Statut de l'Algérie. Avec le *Manifeste du Peuple Algérien*, lancé le 19 février 1943, Abbas ouvre une nouvelle page du militantisme nationaliste. Puisqu'il est question notamment de « la condamnation et l'abolition de la colonisation » et de « la dotation de l'Algérie d'une Constitution ». Ce nouveau positionnement de Abbas déplait aux autorités françaises, il est renvoyé du 25 septembre au 2 décembre 1943 en résidence surveillée dans le sud algérien. Convaincu de la nécessité des réformes pour un avenir meilleur pour son pays, Abbas lance, le 14 mars 1944, *Les Amis du Manifeste de la Liberté*, ce qui le rapprocha de Messali Hadj et de Bachir al Ibrahimi. Après les événements de mai 1945, il est arrêté comme les autres leaders nationalistes, puis amnistié. Durant les onze mois de sa détention, il rédigea son *Testament* considéré comme « une courageuse profession de foi en faveur de la démocratie et de la liberté, de la discipline dans le travail, de la morale en politique et par-dessus tout de la fraternité des races » (Ageron, p. 184). Avec un ton modéré, il réitère ses idées relatives à un avenir commun entre Algériens et Européens. Les événements de mai 1945 le conduisent à penser à la nécessité d'incarner les principes d'égalité, de fraternité et de tolérance entre les différentes communautés qui cohabitent en Algérie. « Ni haine

de race, ni haine de religion... assez de racisme, assez de sectarisme ». « Un Algérien chrétien, israélite doit être le frère d'un Algérien musulman », écrit-il en prison. Dans son *Testament*, Abbas évoque aussi sa conception des relations entre Etat et religion, la place du communisme et du socialisme en Algérie, son regard sur la place et le rôle du paysannat. Ses réflexions en prison l'ont conduit certainement à approfondir ses idées à propos de l'Algérie de l'après mai 1945.

Voilà qu'il fonde L'Union Démocratique pour le Manifeste Algérien (UDMA), un an après. Le programme du nouveau parti est axé sur les principes d'égalité et de fraternité. L'UDMA réussit, en peu de temps, à réaliser un score impressionnant à l'occasion de l'élection des membres algériens (deuxième collège) de la seconde Assemblée constituante. Il devint en cette période un acteur politique incontournable dans la défense des intérêts des Algériens à travers, notamment l'adoption d'une « Constitution de la République algérienne » dans le cadre d'un régime fédéral unissant l'Algérie à la France. Durant son mandat, Abbas mène plusieurs activités politiques et participe infatigablement aux débats parlementaires dans le but de consolider son projet fédéraliste. Considérant que ses efforts n'aboutissent pas, il refuse la promulgation du Statut de l'Algérie par le gouvernement français en 1947. Entre 1948 et 1956, il exerce son mandat de délégué à l'Assemblée Algérienne sans grande conviction. Au déclenchement de l'insurrection du Premier novembre 1954, Abbas subit les pressions des deux camps. Il mène, publiquement et discrètement plusieurs contacts avec Jacques Soustelle, gouverneur général de l'Algérie. Ces contacts seront condamnés par le FLN, considérant que l'administration coloniale « espère par l'intermédiaire des Abbas, Kiouane, et autres Messali, arrêter l'action de l'ALN moyennant quelques réformes politiques ». Avec les événements du 20 août 1955 et l'assassinat de son neveu Allaoua, pharmacien et élu local de l'UDMA à Constantine, par le FLN (Pour collaboration avec l'ennemi, prise de position contre la Révolution), Abbas se rend compte de l'impossibilité du dialogue avec les Français. Il subit lui-même de violentes attaques des Colons l'accusant de mener un double jeu. Abbas noue des contacts directs avec le FLN grâce à Ramdane Abbane et Amar Ouamrane. Parce que «... le sort définitif d'un pays, dit-il, relève aussi bien de l'action des hommes que de la conjoncture historique, c'est à dire de la volonté de Dieu ». Comme il l'écrit dans *la Nuit Coloniale*, il attend le moment opportun pour passer à une autre étape de sa vie de militant et de nationaliste. Il considère, à l'instar du groupe des 61 élus musulmans, que la politique d'intégration est « dépassée ». Pour Abbas, déçu, il s'agit d'une « simple mystification ». Après la dissolution de l'UDMA, il se rallie ensuite officiellement au FLN qu'il rejoint au Caire le 22 avril 1956. Il y trouve toute sa place, malgré des relations difficiles

avec certains de ses leaders. Après le congrès de la Soummam, il devint membre du CNRA, grâce au soutien de Abbane Ramdane, puis il rejoint le CCE un an après. Considéré comme un homme de compromis, il est nommé premier président du GPRA formé au Caire en septembre 1958. Les divergences internes au sein du FLN et de l'ALN d'un côté, et les agissements du gouvernement français proposant des contacts pour la solution de la « question algérienne », de l'autre côté, le mettent en difficulté face à sa mission. Il est remplacé par Youssef Benkhedda le 09 août 1961. Durant la crise de l'été 1962, il rejoint le segment le plus fort, celui qui se forme autour de Ahmed Ben Bella (groupe de Tlemcen), lui apportant une double caution : politique et morale.

Elu député de Sétif à l'Assemblée Constituante, il en devint président. Mais à cause d'un important différend avec Ben Bella dont il dénonce « son aventurisme et son gauchisme effréné » et la manière par laquelle la Constitution algérienne fut adoptée, il démissionne de son poste. Il est emprisonné jusqu'à 1965. Libéré, il se retire de la vie politique. Ferhat Abbas demeure l'un des leaders nationalistes les plus influents et les plus brillants de sa génération.

B. Benzenine

Corrélat : Bendjelloul Mohamed Salah ; Congrès musulman algérien ; FADRL ; Fédération des Élus indigènes; FLN ; Ibrahimi (al), Mohammed el Bachir ; Manifeste du Peuple algérien ; Messali Hadj ; MTLD ; PPA ; Premier novembre 1954.

Bibliographie : Abbas, F. (1931), (1962) et (1980) ;Ageron, Ch.-R. (1994) ; Mandouze,A. (1962) ; Rahal,M. (2008); Zakia, D. et Stora, B. (1995).

Abd Al Mu'min Ibn Ali (1094/1106?-1163)

Abd AlMu'min Ibn Ali est né près de Nedroma à une date imprécise, elle varie selon les historiens entre 1094 et 1106 (487 et 500 de l'hégire). Après des études à Tlemcen, il entama en 1118 le traditionnel voyage en Orient. C'est à Mallala, petit village près de Bejaïa, qu'il fit la rencontre d'Ibn Tumart. Ce dernier, de retour de la Mecque, s'y était installé après avoir créé quelques problèmes à l'émir hammadide al Aziz de Bejaïa en prônant la censure des mœurs. Renonçant à son voyage, Abd al M'umin devint le disciple préféré d'Ibn Tumart. Tous deux revinrent au Maghrib al Aqsa jusqu'à Marrakech où la violente controverse avec le sultan Ali b. Yusuf et les fuqqaha almoravides les obligèrent à se réfugier avec les premiers disciples à Tinmal dans le Haut Atlas. En 1121 ou 1123, selon les auteurs, Ibn Tumart se fit

proclamer Mahdi des Muwahidun (Almohades) et organisa solidement la communauté almohade. Il créa un véritable État montagnard, disposant d'une armée fanatisée chargée de répandre la doctrine almohade. Abd al Mu'min se vit confier la mission de commander la première attaque contre Marrakech qui se solda par un cuisant échec en 1129. En 1130 (ramadan 524), à la mort d'Ibn Tumart, Abd al-Mu'min se fit admettre comme son successeur et fut proclamé Calife à Tinmal.

Le nouveau calife se lance alors dans une série d'expéditions qui conduisent à un affrontement avec les Murabitun lors d'un épisode dit *La Guerre de Sept ans* (1139-1146). La prise d'Oran en 1145 marque le début des grandes victoires des Almohades. L'année suivante (1146), après pratiquement, sept mois de siège, la reddition des deux villes, Tagrart et Agadir, qui formaient Tlemcen, achève la conquête de cette partie du Maghreb.

Après avoir occupé successivement Fès, Meknès, Ceuta et Salé, Abd al-Mu'min fait le siège de Marrakech où s'étaient enfermés les derniers éléments des Murabitun et les mercenaires chrétiens. Le siège dura entre sept et onze mois selon les chroniqueurs. Ces derniers rappellent la mort héroïque au combat de Fannu, fille d'un chef almoravide Yintan b. Umar – dont l'un des frères avait défendu Fès – et l'attitude du tout jeune et dernier souverain Ishaq b. Ali. La fin de cette guerre de Sept ans entraîna la fin de l'histoire maghrébine des Murabitune.

Abd al-Mu'min hérita alors des provinces espagnoles que dirigeaient des gouverneurs almoravides. Il en prit possession soit par soumission, soit par la force. C'est ainsi qu'Ibn Maymun fit sa soumission en mettant au service du nouveau calife la flotte dont il était l'amiral et la ville de Cadix. Les autres émirats furent soumis de gré ou de force : Séville, Carmona, Cordoue, Grenade, Malaga, Badajoz... entre 1145 et 1150.

En 1152, Abd al-Mu'min mit fin à la dynastie hammadide et, du même coup, à celle des Zirides dans l'ensemble de l'Occident musulman. Il s'empara d'Alger, de Bejaïa, de Constantine (1151), puis de Tunis, de Kairouan, et enfin de Tripoli (1158-1159), unifiant ainsi pour la première fois le Maghreb.

Un évènement majeur se produisit en 1153, le 28 avril. Sentant le danger que représentait pour leurs privilèges cette nouvelle puissance, les Banu Hilal et les Banu Sulaym s'unirent pour lutter contre les Almohades. Ils entrèrent dans le Constantinois et le contact avec les Almohades commandés par le fils du Calife, eut lieu à Sétif. Les trente mille cavaliers almohades rapides et disciplinés mirent en déroute leurs ennemis pourtant en plus grand nombre. La bataille de Sétif a eu trois conséquences essentielles.

En dispersant les Banu Hilal, Sulaym, Ryah, Athbej, Djochem, etc., dans diverses provinces du Maghreb, en général et du Maghreb central, en particulier, Abd al-Mu'min a facilité, non seulement une sorte d'intégration réciproque entre Berbères et Arabes, mais surtout permis le développement de l'usage de la langue arabe au Maghreb. D'un autre côté et de façon plus forte, cette victoire permit à Abd al Mu'min d'imposer la légitimité de son pouvoir contre l'autre légitimité incarnée par les frères du Mahdi Ibn Tumart qu'il ménageait jusque-là. Il s'en débarrassa sous prétexte d'un complot et fit reconnaître son fils, comme héritier du califat créant ainsi la dynastie dite des Mu'minides.

Pour Rachid Bourouiba, il lui a fallu en fait « un ascendant peu commun et un rayonnement intellectuel puissant pour s'imposer, à la mort du Mahdî, à des Berbères de la haute montagne si farouchement hostiles à tout ce qui lui est étranger. Homme d'une piété exemplaire, 'Abd al-Mu'min est aussi un grand chef de guerre, un remarquable administrateur, un mécène sensible aux Lettres et aux Arts, un grand bâtisseur, un grand unificateur du Maghrîb, qualités qui en firent le "flambeau des Almohades" ».

Abd al Mu'min proposa aux Banu Hilal de combattre les chrétiens, qui se rendaient maîtres d'une grande partie de l'Andalousie. L'historien marocain Abdallah Laroui, qui doute de l'intégration des Banu Hilal au sein de l'armée régulière almohade, émet l'hypothèse qu'Abd al-Mu'min a utilisé ces derniers comme soldats et collecteurs d'impôts.

Ayant placé sous son autorité l'ensemble des territoires qui relevaient de l'Empire almoravide, Abd al-Mu'min se lança à la conquête de l'Ifriqiya sous le prétexte de lancer une guerre sainte contre Guillaume 1^{er} fils de Roger II de Sicile (mort en 1154). Les Normands de Sicile tenaient la plupart des villes côtières d'Ifrikiya, et principalement Mahdia (qui avait été la capitale des Fatimides puis des Zirides), Sfax, Gabès et Tripoli. Il en profita pour soumettre Tunis et toute l'Ifriqiya et réduire l'ultime révolte des Banu Riyah lors de la bataille du Djebel Qarn au sud de Kairouan en avril 1160. C'est à Salé, alors qu'il se préparait à lancer ses armées contre les chrétiens d'Andalousie, qu'il mourut en mai-juin 1163 (djumada ath Thani 558). Son projet de conquête fut poursuivi par ses successeurs, Abu Yaqub Yusuf (1163-1184) et Yaqub al-Mansur (1184-1199).

Homme d'État et grand organisateur, il fit régner l'ordre partout et établit le cadastre. Il dota son empire d'une administration (*makhzan*) centralisée et efficace en modifiant les institutions héritées du Mahdi et en nommant ses fils gouverneurs des différentes provinces en leur adjoignant les chaykhs almohades. Il développa son armée, en s'entourant d'une garde personnelle formée des membres de sa tribu les Kumiya, et une forte marine confiée à l'ancien amiral almoravide

Ibn Maymun, et en créant des arsenaux à Honain et à Oran. On lui doit aussi la fondation d'universités, ce qui a favorisé l'éclosion d'une intense activité intellectuelle et artistique. Le conflit sourd avec les fuqqaha malékites hostiles à la doctrine almohade ne l'a pas empêché de construire des édifices religieux et de renforcer ceux existants. On lui doit la mise en place d'un réseau routier et d'un réseau d'adduction d'eau notamment à Marrakech.

F. Soufi

Corrélat : Almohades - al-Mawahidun ; Almoravides - al-Murabitun ; Andalus (al) ; Hammadides ; Hilaliens ; Malékisme ; Zirides ; Zyanides .

Bibliographie : Bourouiba, R. (1982) ; Ibn Khaldoun, A. (2010) ; Laroui, A. (1970) ; Meynier, G. (2011 et 2012).

Abd el Kader, Émir (1807/1808, 1883), initiation et formation

« Ne demandez jamais quelle est l'origine d'un homme ; interrogez plutôt sa vie, son courage, ses qualités et vous saurez qui il est ». Cette grande sagesse, on la doit à un jeune homme âgé de 18-19 ans. On est en 1826-27, il visite Bagdad avec son père après avoir effectué le pèlerinage aux Lieux Saints de l'islam. Le bruit s'était répandu à Bagdad qu'un jeune maghrébin donnait des leçons dans la Mosquée de Sidi Abd el Kader el Jilani et tenait tête aux savants de la ville avec audace et habileté. C'est ainsi qu'il avait répondu à l'un de ses interlocuteurs qui lui avait demandé si son confiance venait de sa généalogie ? Le jeune Abd el Kader répondit : « *Si l'eau puisée dans une rivière est saine, agréable et douce, c'est qu'elle vient d'une source pure* ». Cette source est assurément autant un milieu familial favorable, qu'une origine sociale particulière due au statut de sa famille, et enfin un espace culturel et politique aussi riche qu'actif : la plaine de Ghriss et Mascara.

Son père, Mahi Eddine b. Mustafa est le mokaddem de la zaouïa Qadiria. Ses connaissances en matière religieuse font autorité et sa sagesse et sa droiture en font un intermédiaire entre le pouvoir du bey et la population. Sa mère, Lalla Zohra, seconde épouse de Mahi Eddine, est la fille de Sidi Omar Bendoukha, mokaddem d'une zaouïa assez influente de Hammam Bou Hadjar. Elle savait lire et écrire et était savante en religion. Elle avait su transmettre son savoir à son fils. C'est de sa mère qu'il reçoit ses premiers enseignements.

Cette famille, réputée chérifienne, vit et évolue dans un espace politique et culturel particulier, La plaine de Ghriss constitue depuis le XVII^{ème} siècle, alors que le bey de l'Ouest s'est installé à Mascara, un haut lieu de la production intellectuelle de l'Algérie, dépassant d'ailleurs Tlemcen. L'installation du bey Mohamed b. Uthman à Oran n'entame en rien le prestige de la zaouïa de la Guethna.

C'est donc dans ce milieu qu'Abd el Kader naît selon les historiens, soit le 22 rajab 1222 qui correspond au 25 septembre 1807, soit le 15 rajab 1223, c'est-à-dire le 6 septembre 1808. C'est cette date qui est consacrée aujourd'hui.

Grâce à l'excellente formation coranique qu'il reçut de sa mère d'abord, puis de son père, il put aisément renforcer ses connaissances de la Sunna et des traditions du Prophète. C'est ainsi qu'il fut autorisé à commenter le Coran vers l'âge de 12 ans. Il n'a pas 14 ans quand son père l'initie à la règle de la Tariqa avant de l'envoyer à Arzew (en fait, l'actuelle Bettioua) auprès du cadî de cette ville, Si Ahmed b. Tahar. Il y étudie la grammaire, la philologie et la philosophie. Il découvre Aristote, Ibn Hazm, Ibn Tufayl, Ibn Bajja, les Mu'tazilla, ainsi que les Zindiq ibn Rochd, Ibn Sina, el Ghazali, Ibn Taymiyya et Mawardi si précieux pour apprendre les règles de gouvernement. Grâce à son vieux maître, il apprend l'importance de l'astronomie, de la géographie, de l'histoire et surtout, il découvre le monde qui l'entoure au-delà des frontières du beylick, dans les pays musulmans et jusqu'aux pays des *Associassionistes (L'Europe)*. Déjà commentateur avisé du Coran, il devient *Hafidh* et rejoint l'école la plus prestigieuse du beylik, celle que tenait Ahmed ben Khodja el Mostaghanmi à Oran. Dès lors, un monde nouveau s'ouvre devant lui : celui d'une ville riche et cosmopolite qui abrite des Janissaires, des Kouloughlis, nobles par naissance, des Arabes hauts fonctionnaires, des marins, des Juifs et enfin des chrétiens. Oran, c'est aussi le lieu du pouvoir celui qu'exerce d'une main de fer le bey Hassan depuis 1817.

Revenu à la Guethna, il a 15 ans. Il est marié à sa cousine Kheira bent Boutaleb. Son père le prépare pour le grand voyage vers l'Est, vers la Mecque. Le bey méfiant leur interdit de quitter Oran où il les assigne à résidence. Abd el Kader en profite, deux années durant, pour approfondir ses connaissances en poursuivant ses études avec son cousin Mustapha ben Thami dont le père Ahmed était le muphti de la ville. Ce dernier, avec l'appui de Badra la femme du bey et de certains fonctionnaires, réussit à infléchir la position du bey, et en 1825, Mahi Eddine et Abd el Kader sont autorisés à quitter Oran pour la Mecque. Le *Grand Voyage* vers les Lieux Saints les mènent d'étape en étape d'abord à Tunis. Abd el Kader y découvre une ville autrement plus importante qu'Oran. En attendant le bateau pour Alexandrie, Il se fait remarquer à

la Zitouna lors des échanges avec les Ulémas et par sa fréquentation assidue des bibliothèques.

Mais c'est au Caire qu'il fit la rencontre certainement la plus décisive de son interminable apprentissage. Le vice-roi d'Égypte Mohamed Ali reçoit cette forte délégation venue du Maghreb. Abd el Kader est subjugué par le personnage et ses réalisations. Pourtant le souvenir de la défaite navale de Navarin s'était quelque peu estompé. A Navarin en Grèce en pleine guerre d'indépendance anti-turque, le 20 octobre 1827, la flotte égypto-ottomane, à laquelle s'étaient joints des navires algériens, avait été écrasée par une flotte franco-russo-britannique.

Du Caire, Mahi Eddine b. Mustafa et ses compatriotes rejoignent les Lieux saints, on est en Ramadan 1243 correspondant au mois de mars 1828. Ce séjour confirme, aux yeux d'Abd el Kader, à quel point, dans les débats avec les Ulémas, son père était savant et clairvoyant.

A l'issue de ce séjour, ils se joignirent à une caravane qui se rendait au Bilad- ach-Cham, en Syrie. À Damas, Abd el Kader découvre une société complexe, des Arabes non-musulmans et des minorités religieuses de toute sorte. Il visite le tombeau du cheikh al Akbar, Ibn Arabi. Après Damas, Baghdad et Abd el Kader el Jilani l'ancêtre et le saint patron de la Qadiriya. C'est à Baghdad qu'Abd el Kader prend pour la première fois la parole lors des débats et « rapidement, se répandit dans la ville qu'un petit Maghrébin donnait des leçons y compris dans la Koubba du Faucon gris! ». C'est au cours d'un de ces débats qu'il répondit de façon magistrale à une question sur sa généalogie. Ils revinrent à la Mecque pour accomplir le pèlerinage et regagnèrent l'Algérie et la Guethna après trois mois de marche. On était en 1829.

La capitulation du Dey le 5 juillet 1830, sitôt connue, provoque un effondrement de l'autorité temporelle. Le bey d'Oran Hassan tente de se rapprocher de Mahi Eddine lequel, sur conseil de son fils Abd el Kader, lui refuse alliance et protection. Oran tombe entre les mains de l'armée française le 2 janvier 1830. Le gouvernement de la ville est confié, un premier temps, à un bey tunisien Khayr dine qui se rend très vite impopulaire. Il quitte Oran le 17 août 1831. La France décide dès lors d'occuper par elle-même Oran, et envoie le général Boyer, Pierre le Cruel, qui s'était rendu tragiquement célèbre en Espagne lors des conquêtes napoléoniennes.

Il revient au vieux Mahi Eddine de conduire les premiers combats contre l'armée française dès avril 1832. Abd el Kader s'y distingue. Mais fatigué, il décline la proposition qui lui est faite de devenir Emir. Il propose, avec l'appui de Sidi Laradj, son fils Abd el Kader. Le premier serment d'allégeance et de fidélité *mubayaa* à l'Emir Abd el Kader se déroule le 21 Novembre 1832 à Ghriss sous l'arbre de la Dardera.

Il a 24-25 ans et une nouvelle vie commence pour lui : combattre l'armée d'occupation et construire un Etat.

F. Soufi

Corrélat : Abd el Kader (Emir) et la résistance face aux Français ; Ahmed Bey dans le Beylek et la résistance à Constantine ; Qadiriya ; Régence d'Alger.

Bibliographie : Ageron, Ch-R. (1977) ; Aouali, S., Redjala, R. et Zoumerrof, P. (1994) ; Azan, P. (1925) ; Bessaïeh, B. (2008) ; Emerit, M. (1951 et 2003) ; Etienne, B. (2003a, 2003b) ; Galissot, R. (1987) ; Stora, B. (2011) ;

Abd el Kader (Emir) et la résistance face aux Français (1832-1847)

Avec le débarquement français en Algérie, dans les beyliks de l'ouest et du centre du pays, et jusque dans certaines franges du Constantinois, la résistance allait être marquée par le rôle de l'Emir Abd el Kader et sa tentative de construction d'un État susceptible de remplacer celui de la Régence.

La guerre menée contre les Français, et dont il sera le principal artisan jusqu'en 1847, créera en Algérie « les conditions d'une nouvelle forme d'unité, expression d'aspirations d'un caractère incontestablement national, qui persistèrent à travers les conflits ensuite plus ou moins localisés, mais guère interrompus jusqu'en 1871 ». (Nouschi, Prenant, Lacoste).

La constitution de l'Etat de Abd el Kader

Abd el Kader qui sera proclamé Emir le 25 novembre 1832 par un congrès de tribus, et reconnu comme tel à Mascara puis dans d'autres cités du pays, était le fils de Mahieddine, notable de la tribu des Hachem, et *Mokadem* de la puissance zaouïa (confrérie religieuse) des Kadiriya, dont le siège était dans la proche région de Mascara (ville qui fut capitale du beylik de l'Ouest jusqu'au départ forcé des Espagnols d'Oran en 1792). Le traité, signé à Oran le 6 janvier 1834 avec le général Desmichels, va reconnaître l'autorité de l'Emir sur toute l'Oranie, sauf Oran et Mostaganem.

Les tentatives françaises pour enfreindre l'autorité d'Abd el Kader ne l'empêcheront pas d'étendre son domaine, et le traité de Tafna signé avec Bugeaud, le 30 mai 1837 va non seulement confirmer son autorité en Oranie, mais la faire reconnaître pour l'essentiel de l'Algérois (en

dehors d'Alger et d'une partie de la Mitidja), et jusqu'aux confins du Constantinois.

A côté de ses qualités d'homme de lettres et de soufi (intellectuel mystique) disciple d'Ibn Arabi, il allait bientôt s'avérer un véritable chef militaire et homme d'État, mettant en place une administration territoriale structurée en *Khalifaliks* (sorte de préfectures) et en *Aghaliks* (arrondissements). Au moment de la plus grande extension de son État, les *Khalifaliks* au nombre de huit, étaient organisées autour de Tlemcen, Mascara, Miliana, Médéa, la Kabylie, la Medjana et les Zibans (dans le Constantinois), et enfin le nord du Sahara oranais et algérois. À leur tête, étaient placés des hommes de confiance issus du terroir, tels Bouhamidi (Tlemcen), Benallal (Miliana), Berkani (Médéa), ou Bensalem (Kabylie). Abd el Kader procédera aussi à la frappe d'une monnaie et à la réglementation de l'impôt, ainsi qu'à la mise sur pied d'un système d'enseignement et de justice financé par l'État.

Sur le plan militaire, il lèvera une armée composée de fantassins et de cavaliers, fera exploiter des mines pour approvisionner ses fonderies et armureries, et construira des villes pouvant servir de lieux de repli dans la zone steppique (Saïda, Tagdempt, Taza et Boghar).

Pour affirmer son autorité sur le territoire qu'il contrôle, il devait, par ailleurs constamment s'opposer aux velléités des féodalités préexistences, celles notamment des anciennes tribus *makhzen* chargées par les autorités turques de prélever les impôts sur les tribus *raïa*. Il sera ainsi de même amené à livrer bataille à la puissante confrérie saharienne des Tijaniyya qui avait des velléités d'indépendance et dont il attaquera le siège à Ain Madhi (en 1838).

La guerre de Abd el Kader et la défaite algérienne face aux Français

L'intervention des Français pour soutenir les tribus *makhzen* de la région d'Oran (les Douaïrs et les Smalas), et en violation des accords signés entre Desmichels et les représentants de l'Emir, amènera ce dernier à affronter les troupes du général Trézel à qui il infligera une défaite lors de la bataille de la Macta en juin 1835. C'est cependant une série de violations de l'accord de Tafna par les Français, et, notamment en octobre 1839, la traversée du territoire que contrôle Abd el Kader par une colonne française qui cherchait à relier directement Alger à Constantine, qui va déclencher une guerre, laquelle ne s'achèvera qu'en décembre 1847 avec la reddition du chef algérien. Après des succès militaires au début du conflit et une résistance qui en 1845-1846 avait pris la forme d'une véritable guerre de partisans, l'Emir finira par perdre du terrain face à la machine de guerre française qui mobilisait près de 80 000 hommes en 1842, et 101 000 en 1846, tout en

bénéficiant d'un puissant appui logistique. Si les Algériens avaient durant un certain temps pu bénéficier de l'appui du sultan chérifien Moulay Abderrahmane, ce ne sera plus le cas après la défaite, le 14 août 1844, des troupes marocaines à la bataille d'Isly et la signature du traité franco-marocain du 18 mars 1845 qui interdisait désormais toute possibilité pour l'Emir et ses hommes de se replier au-delà de la frontière du voisin de l'ouest.

La destruction de l'État d'Abd el Kader reculera au siècle suivant la possibilité pour l'Algérie d'émerger en tant que nation constituée. En fait, la doctrine coloniale visait à briser tout ce qui pouvait permettre la naissance en Algérie d'un véritable État-nation. Et quelle meilleure façon pour affaiblir la résistance des Algériens, que d'exiler le leader de leur combat, loin du pays. En fait il sera d'abord transporté en France dès fin décembre 1847, où il sera détenu à Toulon, puis à Pau et à Amboise, avant d'être exilé après la proclamation du Second Empire en Orient. Embarqué en décembre 1852 à Marseille à destination d'Istanbul, il devra en effet séjourner à Brousse puis à Damas où il finira ses jours en 1883. Entre temps ce Soufi avait durant sa guerre de résistance en Algérie fait montre de qualités humaines reconnues et respectueuses du droit de la guerre, aura encore à exprimer ses qualités de cœur en sauvant des milliers de chrétiens durant les troubles suscitées en 1860 en Syrie. En Algérie même le souvenir de son combat restera vivace et inspirera largement les luttes qui déboucheront plus d'un siècle après sur l'indépendance du pays (en 1962).

La voie ouverte à la constitution d'un empire colonial

C'est le général Bugeaud qui déclarait le 15 janvier 1840 à la chambre française des députés : « Il faut que vous attaquiez le chef et la nationalité arabe dans leur source, il faut que la nationalité soit renversée, que la puissance d'Abd el Kader soit détruite, ou vous ne ferez jamais rien en Afrique ». Plus explicite encore, il précisera le 14 mai de la même année : « Il faut une grande invasion en Afrique qui ressemble à ce que faisaient les Francs, à ce que faisaient les Goths ».

Avec la défaite de l'Émir, la résistance des Algériens devait s'affaiblir considérablement même si les insurrections plus localisées allaient se poursuivre jusqu'au début du siècle suivant, alternées parfois de soulèvements de plus grande ampleur, à base religieuse et tribale, et qui pouvaient s'étendre à plusieurs régions du pays. Ce fut ainsi les cas de celui de 1871 dont le bachagha de la Médjana, El Mokrani, prendra la tête avec le soutien de la puissante confrérie kabyle de la Rahmaniya dirigée par le Cheikh El Haddad, de celui en 1864-1865 des Ouled Sidi Cheikh déclenché à partir du Sud-Oranais et qui reprendra de 1881 à 1883 sous la direction de Bouamama. Parallèlement, l'extension

de l'occupation française se poursuivra difficilement vers les régions sahariennes, notamment celles du Grand Sud, que ne contrôlait pas l'État de la Régence. Il fallait en effet ériger un empire colonial qui permettrait d'intégrer toutes les terres d'Afrique comprises entre la Méditerranée et le Sénégal, et plus au sud encore le Congo, qui étaient reconnues à la France par les autres puissances d'Europe qui se partageront l'Afrique lors de la conférence de Berlin (1884-1885).

Marquée par l'épisode de la mission Flatters qui fût anéantie en 1881 par les Touaregs, la conquête du Grand Sud ne s'achèvera qu'en 1902 avec le contrôle du Hoggar par les Français et leur installation à Tamanrasset. Entre temps, le protectorat français sur la Tunisie est proclamé en 1882, et le Maroc suivra en 1912.

H. Remaoun

Corrélat : Abd el Kader Émir: initiation et formation ; Ahmed Bey et la résistance dans le Beylek de Constantine ; Ben Allel Sidi M'barek Mohammed ; Bouamama, insurrection ; Colonisation, colonialisme et impérialisme ; Insurrection de 1871 ; Ouled Sidi Cheikh.

Bibliographie : Ageron, Ch.-R. (1977) ; Aouali, S., Redjala, R. et Zoumerrof, P. (1994) ; Azan, P. (1925) ; Emerit, M. (1951 et 2002) ; Etienne, B. (2003a et 2003b) ; Gallissot, R. (1987) ; Lacheraf, M. (1965 et 1978) ; Lacoste, Y. (1960) ; Laroui, A. (1970) ; Prenant, A., Nouschi, A. et Lacoste, Y. (1960) ; Remaoun, H. (2000) ; Rey-Goldzeiguer, A. (1977) ; Stora, B. (2011).

Âbilî (al), mathématicien, philosophe et précepteur (681/1282 – 1348)

Muhammad ibn Ibrâhîm al-Âbilî est né à Tlemcen vers 681/1282 dans une famille originaire d'Avila, une ville d'al-Andalus. Son père était un officier dans l'armée du royaume zyanide et son grand-père maternel un juge important très cultivé. C'est ce dernier qui semble avoir influé sur les orientations futures d'al-Âbilî puisqu'il a choisi de se former dans les sciences rationnelles. Nous n'avons cependant aucun détail sur cette formation qui s'est poursuivie, dans sa ville natale, jusqu'à vers 700/1300, date à laquelle la vie du jeune homme a basculé.

En effet, à l'âge de 17 ans, il s'est retrouvé, comme tous les habitants de sa ville, assiégé par l'armée du roi mérinide Abû Ya'qûb Yûsuf (1286-1307) qui voulait reconstituer l'empire almohade. C'est au cours de ce siège que le père d'al-Âbilî a été fait prisonnier. Ayant appris que les assiégeants acceptaient de libérer les détenus s'ils étaient remplacés par

l'un de leurs enfants, le jeune al-Âbilî décide de se porter volontaire pour cet échange. Mais au lieu d'être mis en prison, il est enrôlé comme soldat dans l'armée adverse. Contrarié, il demande l'autorisation d'aller à la Mecque. Il l'obtient et ne tarde pas à rejoindre un groupe de pèlerins dont le chef était un prédicateur chiite venu de la ville de Kerbala pour faire connaître ses idées et les diffuser au Maghreb. Au cours du voyage par bateau, il est sérieusement malade. On lui prodigue des soins à base de camphre, ce qui aggrave son état et provoque même des troubles cérébraux qui l'empêcheront de suivre les cours des professeurs du Caire qu'il souhaitait écouter.

Vers 1307, et après quelques années passées à Kerbala, il quitte l'Orient et arrive à Tlemcen qui venait de retrouver la paix après l'assassinat du roi mérinide. Dans sa ville natale, il poursuit son perfectionnement dans les sciences rationnelles tout en assurant quelques enseignements de mathématique et de logique. En 1308, Abu Hammu Musa, le nouveau roi, lui propose de diriger les services financiers de son royaume. Il refuse le poste et, pour éviter d'éventuelles représailles, il quitte Tlemcen dans le plus grand secret et s'installe à Ceuta chez Ibn Khallûf, un astronome juif qu'il connaissait. Il profite de ce séjour pour poursuivre sa formation en mathématique et en astronomie.

Vers 1310, il quitte Ceuta et se dirige vers Marrakech pour y suivre les cours du célèbre mathématicien Ibn al-Bannâ. A la mort de ce dernier, en 1321, il reste dans la région de Marrakech et il y enseigne durant une quinzaine d'années.

En 1336, il est invité par le roi mérinide Abû l-Hasan à rejoindre Fès pour faire partie des savants de la cour. Nous ignorons quelles étaient ses activités au cours des dix années suivantes si ce n'est qu'il était tenu, comme ses collègues, d'accompagner le roi dans ses grands déplacements, en particulier lorsqu'il dirigeait des expéditions militaires contre ses adversaires du Maghreb.

C'est au cours de l'une de ces campagnes, celle de 1347, qui aboutit à la prise de Tunis, qu'al-Âbilî fait la connaissance de la famille Ibn Khaldoun et qu'il devient le précepteur du jeune 'Abd al-Rahmân (m. 1406), le futur grand historien et l'auteur de la célèbre *Muqaddima* [Les Prolégomènes] et du *Kitâb al-'ibar* [Livre des sentences]. De 16 à 18 ans, Ibn Khaldoun se formera auprès d'al-Âbilî dans des domaines aussi variés que la logique, les fondements du Droit, la philosophie et les mathématiques. Il étudiera sous sa direction certains ouvrages d'Ibn Sînâ (m. 1037) et de Fakhr al-Dîn al-Râzî (m. 1210).

Trois ans après son arrivée à Tunis, le nouveau roi mérinide Abu Inan l'invite à s'installer à Fès où il poursuivra ses activités scientifiques jusqu'à sa mort qui survient en 1355.

Al-Âbilî était connu pour son savoir encyclopédique dans les sciences rationnelles et pour la qualité de ses enseignements qui ont permis de former un certain nombre d'étudiants. Deux d'entre eux sont évoqués par les sources aujourd'hui accessibles. Le premier est 'Abd al-Rahman Ibn Khaldoun, que nous venons d'évoquer, et qui a consacré à son professeur tout un chapitre de son autobiographie dans laquelle il évoque les aspects essentiels de sa vie. Le second, Ibn al-Najjâr, un brillant mathématicien qui est mort jeune, victime de la terrible peste de 1348, mais qui a eu le temps de former quelques étudiants parmi lesquels al-Ghurbî.

Malheureusement, il n'a laissé aucun écrit permettant de préciser les sources à la base de sa formation et de délimiter le champ de ses connaissances. Il semble même qu'il ait délibérément abandonné la rédaction d'ouvrage au profit de l'enseignement direct parce qu'il considérait que le recours aux contenus des livres n'était pas suffisant pour une véritable acquisition du savoir scientifique. Il pensait même que la prolifération des livres ne pouvait que nuire à l'approfondissement des connaissances et à leur assimilation. Dans le même esprit, il mettait en garde ses étudiants contre les ouvrages abrégés dont le contenu, relativement pauvre, n'encourageait pas à la confrontation des idées et aux échanges. Et, pour éloigner ses étudiants de cette démarche de simples consommateurs, il les encourageait à faire des voyages d'étude, à suivre les cours de professeurs différents, à confronter leurs savoirs et à comparer leurs pédagogies.

A. Djebbar

Corrélat : Andalus (al) ; Ibn Khaldoun, Abderrahman ; Mathématiques et astronomie au Maghreb central ; Zyanides.

Bibliographie : Djebbar, A. (1998) ; *Encyclopédie de l'islam* ; Harbili, A. (1997) ; Ibn Khaldoun (2002).

Administration coloniale de l'Algérie (1830- 1962)

Avec la reddition du Dey d'Alger le 5 juillet 1830 et les conquêtes qui s'en suivirent, l'autorité dans ce qui deviendra une colonie française est de fait entre les mains du commandement du corps expéditionnaire et

de l'Armée d'Afrique. Tout en confirmant que l'Algérie est une colonie militaire, l'ordonnance royale du 22 juillet 1834 stipulera que le pays est dirigé par un gouverneur général jouissant d'une certaine autonomie de décision tandis que dès 1848, soit après la défaite de l'Emir Abd el Kader, seront créés trois départements recouvrant pour Constantine et Oran les anciens beylecks ottomans de l'Est et de l'Ouest et pour Alger le Dar Es Soltane et le beyleck du Titeri. Par ailleurs, dès 1830 Alger, puis en 1834 Oran, Bône (Annaba), Bougie (Béjaia) et Mostaganem vont disposer d'une organisation municipale avec responsables désignés et qui tendront à assumer les fonctions léguées par l'État de la Régence (Aghas, Khodjas, Amins des corporations) avant de les intégrer au système français, ou même de les faire disparaître à moyen et long terme.

Territoires civils, territoires militaires, communes de plein exercice et communes mixtes

Au fur et à mesure de l'avancée de la colonisation on verra apparaître une différence entre les territoires civils à forte concentration européenne et les territoires militaires où une certaine autonomie est laissée aux tribus avec leurs structures traditionnelles, mais sous surveillance des Caïds eux-mêmes placés sous contrôle d'organes administratifs militaires, les bureaux arabes. C'est dans ces territoires militaires que Napoléon III et ses conseillers saint-simoniens (tel Ismaël Urbain) pensaient expérimenter la politique indigénophile du « Royaume arabe ». En fait, ce rêve vécut et disparut avec le second Empire (1851-1870) puisque sous la pression des colons, la III^{ème} république surtout va étendre les zones civiles au point où les territoires militaires finiront par être cantonnés au Sahara et à ses confins.

Toute la partie nord du pays, constituée par les trois départements institués en 1848 relèvera donc du régime civil mais avec une organisation administrative toujours différenciée selon que l'on a affaire ou non aux zones de forte concentration européenne et centres de colonisation. Dans les zones à forte présence européenne et même si cette dernière n'est pas majoritaire, ce qui est le cas le plus courant, seront instaurées les communes de plein exercice régies selon les lois en vigueur en France depuis 1847, notamment celle de 1884, qui fixait les modalités d'élection des municipalités, mais avec une adaptation permettant une représentation minoritaire et plutôt formelle des étrangers d'origine européenne et de la population dominée. Dans les régions où l'élément européen est très peu représenté au sein de la population globale plus être érigé en collectivités locales, sera instauré à partir de 1868 le régime des communes mixtes dirigées par des administrateurs civils nommés par le gouverneur général et assistés par

des commissions consultatives composées de notables issus des différentes communautés.

Les réformes des 1898- 1900 et de 1918-1919

L'administration centrale connaîtra des phases où les pouvoirs exercés à partir d'Alger seront renforcés comme c'est le cas avec les dispositions de 1858 et 1860 qui permettront l'instauration d'un Conseil supérieur d'Algérie, auprès du gouverneur général, consultatif, et à vocation surtout financière (budget, impôts...), et des phases de marginalisation qui en limiteront les attributions lorsque le gouverneur ne sera plus que consulté puisque les administrations en place vont relever directement des ministères en fonction à Paris. Dans les années 1890 cette tendance est de nouveau renversée surtout avec les lois de 1898 et 1900 qui accorderont plus de pouvoirs aux autorités installées à Alger, en instaurant des délégations financières comprenant 48 européens (dont 24 colons) et 21 Algériens (15 arabes et 6 kabyles), et structurées en 4 chambres qui se réunissent séparément (les Européens colons, les Européens non colons, les Arabes et les Kabyles), sous l'autorité du gouverneur général qui dirige un véritable cabinet de directeurs centraux, avec autonomie civile et budgétaire de la colonie.

En 1918 et 1919, le Président du Conseil Georges Clemenceau introduira de nouvelles réformes pour répondre aux protestations des Algériens victimes d'une inégalité flagrante face à l'impôt et à l'offre de services de la part des municipalités, les communes de plein exercice surtout dominées par les représentations de la population européenne minoritaire. C'est ainsi qu'en 1918, les délégations financières dans le but de respecter l'égalité devant le cens vont décider de supprimer les « impôts arabes » traditionnels (La *Zekkat*, le *Achour*, la *Lezma*, le *Hokor*) qui continuaient à être versés par les Algériens aux autorités françaises en plus des impôts auquel tout un chacun était tenu.

Par ailleurs, les douars constitués après le démembrement des tribus opéré avec la promulgation du Sénat-consulte de 1863 et qui avaient vu leurs organes traditionnels de gestion dépérir sous l'emprise du Code de l'indigénat, des bureaux arabes et des caïds, vont désormais être dotés de conseils de djemâa ayant droit de regard et élus en leur sein. Si les dispositions prises en faveur d'une forte autonomie de la colonie devaient servir surtout les intérêts de la minorité européenne détentrice des leviers du pouvoir, ces dernières mesures répondaient plus à l'éveil politique des Algériens suscité par leur déplacement massif en Europe et leur participation à la 1^{ère} Guerre mondiale.

L'évolution de l'administration coloniale de la 2^{ème} Guerre mondiale à la proclamation de l'indépendance : du Statut de l'Algérie aux pouvoirs spéciaux

Sous le régime de Vichy (1940-1942) instauré après la débâcle française de juin 1940 face aux Allemands, les assemblées sont suspendues tandis que des partis politiques étaient interdits et leurs militants déportés. Le débarquement anglo-américain du 8 novembre 1942 à Casablanca, Oran et Alger (Opération Torch), permettra la libération de détenus politiques et la reprise progressive du fonctionnement des différentes institutions. Les Algériens radicalisent leurs revendications avec la publication en mars 1943 du *Manifeste du Peuple algérien*, puis en mars 1944 la création des AML (Amis du Manifeste et de la Liberté) et les manifestations sanglantes de mai 1945, tandis que le décret Crémieux de 1871 accordant la citoyenneté française aux juifs d'Algérie et abrogé en 1940, est rétabli (après quelques péripéties). Le Gouvernement provisoire de la République française (installé à Alger entre 1943 et 1945) et les gouvernements qui lui succèdent à Paris seront ainsi poussés à promulguer un certain nombre de réformes.

Après l'ordonnance signée le 7 mars 1944 par le Général de Gaulle et qui reprendra notamment les dispositions du Projet Blum-viollette (1936) en accordant la citoyenneté à certaines catégories de musulmans (quelques 60.000 en tout) avec préservation de leur statut personnel, et surtout en permettant à tous les musulmans de sexe masculin de devenir électeurs, puis celle du 17 août 1945 qui accorde la parité aux collèges électoraux européen et musulman dans la représentation parlementaire (Assemblée Nationale et Sénat), sera promulguée le 20 septembre 1947, le Statut organique de l'Algérie. En plus de quelques décisions renforçant l'autonomie de la colonie, sont adoptées des dispositions moins discriminatoires telles celles reconnaissant aux Algériens l'égalité politique et civique avec les Européens dans l'accès aux fonctions publiques, et celle faisant de l'arabe une langue de la communauté alors que jusqu'ici il avait le statut de langue étrangère. De même les communes mixtes et territoires du sud devaient être supprimés comme entités administratives tandis qu'on octroyait formellement aux femmes algériennes le droit de vote, le tout devant être couronné par la décision de remplacer les délégations financières par une assemblée élue par chacun des deux collèges d'électeurs avec parité dans la représentation.

En réalité, les élections de 1948 pour constituer cette dernière ont été caractérisées par une opération massive de truchage des urnes, opérée par l'administration et le gouverneur général socialiste Edmond Naegelen qui en était à la tête. La plupart des mesures promulguées

dans le statut devront d'ailleurs attendre le déclenchement de la Guerre de libération pour commencer à être mises en exécution. En fait les choses vont se précipiter à partir de novembre 1954, puisque si en 1956 l'Algérie comptait encore 78 communes mixtes et 333 communes de plein exercice, les premières vont être rapidement supprimées, tandis que les secondes atteindront en 1959, le nombre de 1525, la majorité d'entre elles n'ayant d'ailleurs pas d'existence réelle. De même entre 1955 et 1956, les anciens départements d'Alger, Constantine et Oran donnent naissance à trois igamies dirigées par des IGAMES (inspecteurs généraux de l'administration en mission spéciale) qui chapeauteront 13 préfets de départements installés à Bône-Annaba, Batna et Sétif (autour de Constantine), Orléansville-Chlef, Tizi-Ouzou et Médéa (autour d'Alger), Mostaganem, Tiaret, Saida et Tlemcen (autour d'Oran).

Ces différentes opérations avaient d'ailleurs été préparées à partir de septembre 1955 par la création dans les zones rurales de sections administratives spécialisées (SAS) dirigées et encadrées par des militaires et dans les banlieues des villes de sections administratives urbaines (SAU), les deux types constituant sans doute une émanation des anciens bureaux arabes avec le but cette fois-ci de contrôler la population algérienne pour la couper des réseaux du FLN. D'ailleurs à partir de 1955 voient le jour les centres de regroupement dans les zones frontalières et montagneuses, au sein desquels l'armée française parquait près d'un million de personnes, sans compter les autres centaines de milliers qui ont dû fuir vers les villes. D'ailleurs dès la nomination de Robert Lacoste comme ministre résident en lieu et place des anciens gouverneurs généraux, la politique d'autonomisation de la colonie est abandonnée avec la décision de dissoudre les assemblées et de promulguer les pouvoirs spéciaux (en mars 1956), laissant aux militaires toute latitude pour mener les affaires.

L'administration coloniale et les territoires du sud

Tout au cours du XIX^{ème} siècle et au fur et à mesure de l'avancée de la colonisation on verra dans le nord de l'Algérie, les territoires civils gagner en extension et notamment après la chute du second Empire (1870), ceci au détriment de ce qui apparaissait comme des zones tribales, dites encore territoires indigènes ou territoires militaires. C'est dans ces contrées que finiront par être érigées les communes mixtes moins nombreuses que les communes de plein exercice, mais coiffant des superficies nettement plus importantes et particulièrement sous-administrées, alors même qu'elles seront progressivement intégrées aux territoires civils.

En fait les territoires militaires finiront par être cantonnés au sud du pays parce que leur conquête s'est avérée lente et difficile (la mission Flatters est anéantie par les Touaregs en 1881 et le Hoggar n'est vraiment contrôlé par les français qu'à partir de 1902), et aussi parce qu'il y a peu de terres susceptibles d'intéresser les colons et que la population y est particulièrement dispersée. L'administration des régions sahariennes continuera donc à être confiée aux militaires lesquels devront s'appuyer sur des chefferies issues des familles de Grande tente, même lorsque le mythe du « Royaume arabe » un moment entretenu par Napoléon III et les saint-simoniens n'est plus à l'ordre du jour. D'ailleurs au moment même où une forte autonomie par rapport à la métropole est accordée aux autorités en résidence à Alger, la loi du 24 décembre 1902 confirmera la séparation entre l'administration du nord du pays et les territoires du sud, désormais domaine de prédilection des communes indigènes. La découverte des premières réserves de pétrole en 1955 au moment où la Guerre de libération vient d'être déclenchée va bien sur accentuer la tentation de scinder définitivement le pays en deux, avec même le projet de faire du Sahara une sorte de mer intérieure séparant le Maghreb du Sahel en lui promulguant un statut qui accordait aux compagnies pétrolières françaises une sorte de monopole assuré après les indépendances de l'Algérie et des autres pays de la région. C'est ce qui explique sans aucun doute la création par le gouvernement français en janvier 1957 d'une Organisation commune des régions sahariennes (OCRS) placée sous la tutelle d'un ministère du Sahara. C'est dans cette perspective que le vaste ensemble en 1959 restructuré administrativement en 54 communes de plein exercice réparties à travers deux départements dirigés par des préfets rattachés directement à Paris, celui des Oasis et celui de la Saoura avec comme chefs de lieu respectifs Ouargla et Bechar. La pugnacité du FLN quant à cette question avec le soutien de la population saharienne qui s'exprimera avec force notamment lors du referendum d'autodétermination de l'Algérie en juillet 1962, feront capoter le projet français.

H. Remaoun

Corrélat : Code de l'Indigénat ; Colonisation, colonialisme et impérialisme ; Loi Warnier (1873) ; Lois foncières (XIX^{ème} siècle) ; Manifeste du Peuple algérien ; Saint-simoniens ; Sénatus-consulte de 1863 ; Statut musulman indigène ;

Bibliographie : Ageron, Ch.-R. (1979) ; Collot, C. (1987) ; Julien, Ch.-A. (1964 et 1979) ; Kaddache, M. (1980 et 1993, 2 vol.) ; Meynier, G. (rééd. 2010) ; Rey-Glodzeiguer, A. (1977).

Gouverneurs de l'Algérie pendant la période coloniale

1. *Commandants militaires*

5 juillet 1830-12 août 1830: Louis de Ghaisne de Bourmont.
12 août 1830-21 mars 1831: Bertrand Clauzel (première fois).
21 mars 1831-6 décembre 1831: Pierre Berthezène.
6 décembre 1831-29 avril 1833: René Savary.
29 avril 1833-27 juillet 1834: Théophile Voirol.*

2. *Gouverneurs généraux*

27 juillet 1834-8 juillet 1835: Jean-Baptiste Drouet d'Erlon.
8 juillet 1835-12 février 1837: Bertrand Clauzel (deuxième fois).
12 février 1837-13 octobre 1837: Charles-Marie Denys de Damrémont.
11 novembre 1837-Décembre 1840: Sylvain Charles Valée.
22 février 1841-27 septembre 1847: Thomas-Robert Bugeaud.
1er septembre 1845-6 juillet 1847: Louis Juchault de Lamoricière.
6 juillet 1847-27 septembre 1847: Marie-Alphonse Bedeau.
27 septembre 1847-24 février 1848: Henri Eugène Philippe Louis d'Orléans.
24 février 1848-29 avril 1848: Louis-Eugène Cavaignac.
29 avril 1848-9 septembre 1848: Nicolas Anne Théodule Changarnier.
9 septembre 1848-22 octobre 1850: Viala Charon.
22 octobre 1850-10 mai 1851: Alphonse Henri d'Hautpoul.
10 mai 1851-11 décembre 1851: Aimable-Jean-Jacques Pélissier (première fois).
11 décembre 1851-31 août 1858: Jacques Louis César Alexandre de Randon.
24 novembre 1860-22 mai 1864: Aimable-Jean-Jacques Pélissier (deuxième fois).
1er septembre 1864-27 juillet 1870: Patrice Maurice de Mac-Mahon.
27 juillet 1870-23 octobre 1870: Louis Durrieu.
23 octobre 1870-16 novembre 1870: Jean Louis Marie Walsin-Esterhazy.

3. *Commissaires extraordinaires*

16 novembre 1870-8 février 1871: Charles du Bouzet.
8 février 1871-29 mars 1871: Alexis Lambert.

4. *Gouverneurs généraux*

29 mars 1871-10 juin 1873: Louis Henri de Gueydon.
10 juin 1873-15 mars 1879: Antoine Eugène Alfred Chanzy.
15 mars 1879-26 novembre 1881: Albert Grévy.
26 novembre 1881-18 avril 1891: Louis Tirman.
18 avril 1891-1er octobre 1897: Jules Cambon.
1er octobre 1897-26 juillet 1898: Louis Lépine.
26 juillet 1898-3 octobre 1900: Édouard Laferrières.
3 octobre 1900-18 juin 1901: Charles Célestin Jonnart.

18 juin 1901-11 avril 1903: Paul Révoil.
11 avril 1903-5 mai 1903: Maurice Varnier.
5 mai 1903-22 mai 1911: Charles Célestin Jonnart.
22 mai 1911-29 janvier 1918: Charles Lutaud.
29 janvier 1918-29 août 1919: Charles Célestin Jonnart.
29 août 1919-28 juillet 1921: Jean Baptiste Eugène Abel.
28 juillet 1921-17 avril 1925: Théodore Steeg.
17 avril 1925-12 mai 1925: Henri Dubief.
12 mai 1925-20 novembre 1927: Maurice Viollette.
20 novembre 1927-3 octobre 1930: Pierre Louis Bordes.
3 octobre 1930-21 septembre 1935: Jules Gaston Henri Carde.
21 septembre 1935-20 juillet 1940: Georges Le Beau.
20 juillet 1940-16 juillet 1941: Jean Charles Abrial.
16 juillet 1941-20 novembre 1941: Maxime Weygand.
20 novembre 1941-20 janvier 1943: Yves Charles Chatel.
20 janvier 1943-3 juin 1943: Marcel Peyrouton.
3 juin 1943-8 septembre 1944: Georges Catroux.
8 septembre 1944-11 février 1948: Yves Chataigneau.
11 février 1948-9 mars 1951: Marcel Edmond Naegelen.
12 avril 1951-26 janvier 1955: Roger Léonard.
26 janvier 1955-1er février 1956: Jacques Émile Soustelle.

5. *Ministres Résidents*

1er février 1956-9 février 1956: Georges Catroux.
9 février 1956-13 mai 1958: Robert Lacoste.
13 mai 1958-1er juin 1958: André Mutter (n'a jamais quitté Paris).

6. *Délégués généraux*

7 juin 1958-12 décembre 1958: Raoul Albin Louis Salan.
12 décembre 1958-23 novembre 1960: Paul Albert Louis Delouvrier.
23 novembre 1960-19 mars 1962: Jean Morin.
19 mars 1962-3 juillet 1962: Christian Fouchet (Haut commissaire).

Afrique romaine

Le terme Africa (certainement de Afri-Ifri, d'origine berbère, bien qu'il existe aussi une hypothèse le reliant au punique) avait été donné en 146 (av.J.-C) par les Romains pour désigner la province sénatoriale qu'ils avaient fondée dans l'ancien territoire de Carthage, délimitée à l'est et au sud par une ligne (la Fossaregia) allant de Thabraca (Tabarca en Tunisie) jusqu'au sud de l'actuelle ville de Sfax. Après la défaite face à César des partisans de Pompée à Thapsus (Ras Dimas sur la côte est de

la Tunisie en 46 av. J.-C), une Africa Nova est constituée englobant une région de l'extrême est de la Numidie, et au moins une partie de la Tripolitaine, ainsi différenciée d'Africa Vetus (ancien pays Carthaginois). Après l'annexion (en 25 ap. J.-C) de ce qui restait de la Numidie (après différents dépeçages), puis sous Caligula (en 42 ap. J.-C), de la Grande Mauritanie. L'appellation Afrique (*Africa* en latin), finira par s'étendre à toutes les conquêtes romaines de l'actuelle Afrique du Nord. L'Afrique romaine était donc constituée d'une ligne de territoires allant de la Tripolitaine jusqu'au nord du Maroc actuel, mais se rétrécissant de plus en plus vers la côte de la Méditerranée, lorsqu'on se dirigeait d'Est en Ouest.

Les différentes provinces

Si au milieu du premier siècle de notre ère cet immense territoire était divisé en une Proconsulaire regroupant l'Africa Vetus et l'Africa Nova (avec Carthage comme capitale), une Numidie (avec Cirta-Constantine) et d'une Maurétanie (avec Césarée-Cherchell et Tingis-Tanger), provinces dirigées par des gouverneurs (ou procurateurs) recevant leurs ordres de l'Empereur (le gouverneur résidant à Carthage, ayant le titre de Proconsul), de nouveaux découpages interviendront avec le temps. C'est ainsi que dès le règne de l'Empereur Claude (41-54), la Maurétanie est organisée en deux Provinces différenciées, la Césarienne (avec Caésarée comme Capitale) et la Tingitane (avec Tingis, puis Volubilis). A la fin du III^{ème} siècle, sous l'Empereur Dioclétien (284-305), l'ancienne Proconsulaire (ou Africa) est divisée en trois provinces : la Zeugitane (avec Carthage), la Byzacène (centre et sud de la Tunisie avec Hadrumète- Sousse comme capitale) et la Tripolitaine (Oea-Tripoli). De même la région orientale de la Maurétanie césarienne est constituée en une Maurétanie sitifienne (avec Sitifis-Sétif comme capitale), et la Numidie elle-même sera pour une brève période jusqu'au règne de Constantin (306-337), divisée en une Numidie de Cirta et une Numidie militaire dans la partie sud (centrée sur Lambèse).

En dehors, de la Maurétanie tingitane qu'on a préféré rattacher au Diocèse d'Espagne, toutes ces provinces étaient rattachées au Diocèse d'Afrique dont le siège était à Carthage (en Proconsulaire ou Zeugitane) et à la tête duquel officiait un Vicaire du Préfet du Prétoire de Rome, chargé de transmettre aux différents gouverneurs, les ordres de l'Empereur.

Municipalités et statut social

Les collectivités de base étaient constituées en communes dont le statut divergeait (quatre types de municipes) selon qu'elles étaient destinées à des vétérans de l'armée (village de colonisation) et des citoyens, ou de simples sujets berbères (sédentaires ou nomades), le statut fiscal étant différencié selon la catégorie concernée, ceci même si l'Edit promulgué par l'Empereur Caracalla, ou *Loi antonine* (en 212 ap. J.-C) accordait théoriquement le statut de *citoyenneté* à tous les hommes libres de l'Empire.

Le statut social était en fait très différencié dans une société qui demeurerait inégalitaire et esclavagiste, même s'il existait une minorité de Berbères assimilés et ayant accès aux privilèges du système, comme ce fût le cas pour de nombreux notables et sénateurs, ou même quelques empereurs tels ceux de la dynastie des Sévères (192-235) avec notamment Septime sevre et son fils Caracalla. L'ascension dans l'échelle sociale pour la population dominée et l'accession à la propriété foncière étaient parfois possibles pour ceux qui optaient pour la carrière militaire notamment comme le relate à propos de sa famille, Apulée de Madaure (125-180), dont le père fût vétéran de l'armée.

L'Armée

Les *légions romaines* et les troupes auxiliaires qu'elles recrutaient dans les tribus locales jouaient en effet un rôle décisif dans le contrôle de la société dominée et la fortification et la surveillance *dulimes* (frontières de *l'Empire romain*). L'armée aura d'ailleurs tendance à prendre de l'autonomie par rapport au pouvoir civil, depuis notamment la nomination par *Caligula* (en 37ap.J.-C), au détriment des pouvoirs du *Proconsul*, d'un *Légit* à la tête de la III^{ème} légion romaine. Quelques trois siècles plus tard et face à l'insécurité qui devait aller grandissante, *Dioclétien*, nommera pour chaque province un *Dux*, chef militaire aux pouvoirs étendus face au gouverneur, et même un *Comte de l'Armée d'Afrique*, personnage des plus puissants de l'Empire, dont on a pu constater les prérogatives étendues lors de l'insurrection des *Circoncillions*. La crise de l'Empire sera accentuée aux IV^{ème} et V^{ème} siècles par l'incapacité financière et organisationnelle à mobiliser des *légions* aussi redoutables que celles qui avaient permis d'asseoir jadis son contrôle sur toute la Méditerranée. C'est en s'appuyant sur elles que les Empereurs souvent issus de ses rangs, avaient pu aussi marginaliser à l'excès le rôle du Sénat pour déployer leur absolutisme et aspirer même avec le Bas-empire à la théocratie.

H. Remaoun

Corrélat : Apulée de Madaure ; Circoncellions ; Donatisme ; Empire romain ; Guerres puniques ; Résistance et Insurrections berbères contre les Romains ; Royautés berbères (antiquité) ; Saint Augustin.

Bibliographie : Benabou, M. (1975) ; Benseddik, N. (1979) ; Decret, F. et Fantar, M. (1982 et 2008) ; Hugoniot, C. (2000) ; Ibba, A. et Traina, G. (2006) ; Julien, Ch.-A. (1951 et 1966, Vol 1) ; Kaddache, M. (1972) ; Le Bohec, Y. (2005-2013) ; Meynier, G. (2007).

Ahmed Bey et la résistance dans le Beylek de Constantine

A l'est du pays, la résistance face aux Français du Bey Ahmed qui était kouloughli (c'est-à-dire d'ascendance mixte algéro-turque) laissait sans doute entrevoir les possibilités existantes dans la Régence d'une fusion entre certaines fractions de l'aristocratie ottomane et la population locale. Ahmed bey était le petit-fils d'Ahmed el Kolli, bey de 1758 à 1771 et le neveu de Salah bey (1771-1793).

Ceci aurait pu susciter l'émergence d'un (ou de plusieurs ?) État-nation sur le modèle qui avait vu le jour dans l'Égypte de Mohamed Ali et ses successeurs, et qui semblait se dessiner en Tunisie avec la dynastie des Husseynides et sous l'impulsion d'hommes d'État tel Kheïreddine Pacha.

Les choses se sont déroulées autrement d'autant plus que la dispersion territoriale de la population algérienne et la faiblesse de l'urbanisation n'avaient rien à voir avec le cas de l'Égypte où le peuplement est depuis la protohistoire concentré autour du Nil relativement facile à contrôler politiquement, ou de la Tunisie à la superficie utile nettement plus restreinte et ramassée, et qui, ainsi, a pu bénéficier d'une continuité politico-historique remontant à Carthage. L'expérience du beylik de l'Est algérien indiquait cependant qu'un pareil processus était latent, et pouvait dans certaines conditions prendre forme. En tous les cas, elle est à relever, même si son ampleur n'a pas atteint celle de la résistance menée par l'Emir Abd el Kader.

Le Beylik de Constantine a, en effet, été le centre d'une résistance que ne laissait nullement présager la rapidité avec laquelle Alger avait été prise tandis que le dey capitulait. Dès août 1830, le corps expéditionnaire français avait été refoulé du port de Annaba (Bône), tandis que le débarquement à Bougie qui échoua en 1830, nécessitera cinq jours de combats de rue pour que la ville soit occupée l'année suivante. L'attaque contre Constantine s'était, en novembre 1836, soldée par une véritable déroute des troupes de Clauzel, et celles dirigées

par Vallée du 5 au 13 octobre 1837, n'a permis l'occupation de la ville qu'au prix de plusieurs jours de combats, occasionnant de lourdes pertes au corps expéditionnaire, dont celle du gouverneur général Damrémont. Le Bey Ahmed pourra encore continuer la lutte jusqu'en mai 1848, en s'appuyant notamment sur les populations des Aurès.

Dans les autres Beyliks, bien que la structure de l'État de la Régence éclate rapidement, la résistance n'en est pas moins vive. Si au Centre, le Bey du Titteri (Mostefa Boumezrag) fait connaître sa soumission dès le 6 juillet 1830, il devra être destitué par les Français dès le mois de novembre, et pour cause : une tentative d'occupation de Blida échouera le 23 juillet, tandis qu'une expédition contre Médéa nécessitera le 7 décembre l'envoi d'une colonne de 5 000 hommes pour la dégager d'un véritable borbier. A l'ouest du pays, la soumission du Bey Hassan a provoqué l'abandon de la ville d'Oran par sa population, et son remplaçant le Bey Kheireddine ramené de Tunis par les autorités d'occupation ne sauvera en aucune façon la situation. Les garnisons turques de Tlemcen et Mostaganem devront d'ailleurs faire appel aux troupes françaises pour tenter de tenir tête aux soulèvements de la population.

H. Remaoun

Corrélat : Abd el Kader (Émir) et la résistance face aux Français ; Abd el Kader Emir, initiation et formation ; Régence d'Alger.

Bibliographie : Emerit, M. (1951 et 2003) ; Julien, Ch-A. (1964 et 1979) ; Nouschi, A., Prenant A. et Lacoste, Y. (1960) ; Remaoun, H. (Coord. 2000).

Ain Hanech (Paléolithique inférieur)

Le site préhistorique de *Ain Hanech* (dans la région de Sétif en Algérie) permet d'attester avec d'autres sites localisés par les préhistoriens de l'ancienneté d'un peuplement humain en Afrique du Nord durant le Paléolithique (ou âge de la pierre taillée) qui constitue la période la plus longue de la préhistoire et qui s'étend des débuts de cette dernière (sans doute il y a plus de trois millions d'années) à l'apparition du Néolithique ou Age de la pierre polie, (il y a une dizaine de milliers d'années). Les fouilles de *Ain Hanech* (menées notamment par Camille Arambourg en 1949 et l'équipe de Mohammed Sahnouni en 1992 et 1993) comme celles menées à *El Kherba* (à proximité de *Ain Hanech*), Mansourah et les Monts du Tessala (à Constantine et dans la région de Sidi Belabbés), au Sahara ou au Maroc Atlantique (Région de Casablanca notamment avec les carrières *Thomas*) permettent

d'indiquer en fait à partir de l'analyse de centaines de restes d'animaux fossiles et surtout d'industries lithiques (outils en pierre) que dès le Paléolithique inférieur (ou ancien) ce qui constitue actuellement le Maghreb, était concerné par les premières migrations humaines sans doute à partir d'un berceau en Afrique orientale.

Les sites de *Ain Hanech* et d'*El Kherba* semblent dans l'état actuel de la recherche, les plus anciens signalés dans la région puisqu'ils auraient été datés, de 1.77 à 1.95 M.a (millions d'années) (Sahnouni et autres, in travaux du CNRPAH, nouvelle série n°11) ce qui concorderait avec la première arrivée d'hominidés au Moyen Orient et de là aux portes de l'Europe, il y a environ 1.8 millions d'années. Les outils de pierre parmi lesquels on peut retrouver des bifaces et des racloirs sont fabriqués à partir du silex du calcaire et pourraient être rattachés à un style industriel *Pré-acheuléen* ou plus précisément *Oldawayen*, du nom d'une culture qui aurait d'abord foisonné en Afrique orientale et australe il y a 1.5 M.a à 2.5 M.a (le qualificatif d'*Oldawayen* renvoyant lui-même à celui du site d'Olduvai en Tanzanie).

H. Remaoun

Corrélat : Atlanthrope ; Histoire ; Préhistoire.

Bibliographie : Balout, L. (1955) ; Camps, G. (1974) ; Sahnouni, M. et autres, in CNRPAH (L'Afrique berceau de L'humanité, 2013) et in CNRPAH (Préhistoire Maghrébine, tome II, 2011) ; Saoudi, N. (2002).

Alger Républicain (de 1938 à 1965 avec des périodes d'interdiction)

La fondation du quotidien *Alger Républicain* dont le premier numéro est publié le 6 octobre 1938, faisait suite à celle 20 mois plutôt (en février 1937) d'*Oran Républicain*, et le projet devait se poursuivre avec un troisième journal *Constantine Républicain* qui ne verra jamais le jour. Dans la conjoncture qui suivait la dynamique suscitée par l'accession au pouvoir du Front Populaire en France et ses effets en Algérie dont la constitution du Congrès musulman algérien l'objectif avait été de constituer un réseau de journaux pouvant porter les voix de la gauche avec ouverture vers les Algériens (dits à l'époque « musulmans »), bien entendu dans une perspective assimilationniste dominante à l'époque. C'est d'ailleurs l'ancien responsable de la section socialiste de Béni-Saf, Paul Schmitt, lequel avait été parmi les initiateurs d'*Oran Républicain*, qui va être le premier directeur du Quotidien algérois avant de céder la

main au petit fils du critique d'art Élie Faure et arrière-petit-fils d'Elysée Reclus, Jean Pierre Faure, qui sera secondé par le rédacteur en chef Pascal Pia et le jeune Albert Camus (alors âgé de 25 ans) qui rejoindra l'équipe. Le journal constitué par 5000 petits actionnaires (pour 5500 actions) a d'abord eu son siège à Bab El Oued avant d'occuper à sa seconde parution en 1943 au Boulevard Laferrière (devenu Bd Khemisti) à l'architecture hispano-mauresque de la *Dépêche d'Algérie* (fondée en 1885). Le même local hébergeait d'ailleurs la *Société nationale des entreprises de presse* (SNEP) qui gérait les journaux nationalisés pour collaboration avec les Allemands sous l'occupation allemande et le Régime de Vichy.

Le journal, sous la plume de *Camus*, rendra compte de la misère en Kabylie et prendra la défense de Cheikh Okbi et Abbas Turki dans l'affaire du meurtre du Muphti d'Alger, Kahoul, ou encore des responsables du Secours populaire, Larbi Bouhali et Maurice Priand poursuivis au vu des dispositions du Décret Regnier, pour s'être solidarisés avec *Chebbah El Mekki* lui-même aux prises avec la répression coloniale dans la région de *Biskra*.

Alger Républicain cessera de paraître cependant après la déclaration de la *Seconde Guerre mondiale* (en septembre 1939) et la publication du *Soir Républicain* qui en avait pris la relève, sera suspendue par le *Gouverneur général* en Février 1940.

Le débarquement anglo-américain du 8 novembre 1942 en Afrique du Nord (Opération "Torch") va créer les conditions de la seconde parution du journal qui a lieu à partir de février 1943. Il faudra cependant de nouvelles combinaisons financières qui feront intervenir René Capitan et le journal de la Résistance, *Combat* puis surtout l'Union française d'information (UFI) d'obédience communiste. La rédaction sera d'abord animée par Michel Rouzé (qui avait été rédacteur en chef d'*Oran Républicain*) puis à partir de 1947 par Karl Ecuré avec à ses côtés déjà Boualem Khalfa. Avec la *Guerre froide* au cours de laquelle socialistes et communistes se retrouvent sur les lignes politiques opposées, *Alger-Républicain* sans être juridiquement rattaché au PCA, va de plus en plus apparaître comme le quotidien du parti, même si ce dernier édite d'autres périodiques, tel l'organe officiel, *Liberté*, ou *El Jazair el Jadida* (organe en langue arabe animé par *Mahmoud Latrèche*, un vétéran du Mouvement communiste arabe et international). Ce sera le cas surtout à partir de 1950-1951 lorsque émerge une nouvelle équipe avec Henri Alleg comme directeur, Boualem Khalfa rédacteur en chef, et Jacques Salort administrateur et de jeunes journalistes comme Henri Maillot, Abdelhamid Benzine, Kateb Yacine, Yahia Briki et quelques autres tel Mohammed Dib. Le journal qui tire à près de 25000 exemplaires développe ses rubriques culturelle et sportive ainsi que des

pages courrier et débats, en tout en rendant compte de la vie politique et sociale avec une orientation de gauche et en se faisant le porte-voix unitaire des différentes composantes du Mouvement national comme cela a été le cas en 1951-1952 avec le Front algérien pour la défense et le respect des libertés (FADRL). Son imprimerie servira d'ailleurs à la publication de leurs affiches, tracts et brochures ainsi que leurs journaux : *L'Algérie libre* et *El Maghreb el Arabi* pour le PPA-MTLD, *le travailleur Algérien* pour la CGT-UGSA, *l'Ouvrier algérien* pour l'UGTA, ainsi que les organes d'associations de jeunesse et de femmes et autres.

A partir du 1^{er} Novembre 1954, le journal sera l'objet de plusieurs saisies et emprisonnements de ses responsables et collaborateurs par les autorités coloniales, avant d'être totalement interdit le 12 septembre 1955. Ses locaux plastiqués (déjà avant l'OAS) finiront par être occupés par les parachutistes lors de la *Bataille d'Alger* pour en faire le siège du journal de propagande de l'armée coloniale, *Le Bled*. On sait ce qu'il adviendra de nombreux de ses journalistes morts dans le combat, ou arrêtés et torturés comme en témoignera Henri Alleg dans ses ouvrages dont *La Question* publié en 1958 et qui fera date, ceux envoyés aussi au camp militaire de *Lodi* (Région de *Médéa*). A la proclamation de l'indépendance en juillet 1962, le journal pourra de nouveau paraître avec Henri Alleg et Boualem Khalfa comme co-directeurs, Abdelhamid Benzine rédacteur en chef, Jacques Salort administrateur et secrétaire général et d'anciens et nouveaux collaborateurs qui compléteront l'équipe.

Avec un tirage ayant à certains moments atteint 100.000 exemplaires, soit le plus fort dans l'Algérie des débuts de l'indépendance, il sera un des principaux porte-voix de l'orientation socialisante de l'époque. Alors qu'un projet de fusion était envisagé avec le quotidien du FLN, *Le Peuple*, il cessera de paraître de nouveau suite au coup d'État du 19 juin 1965. Il faudra attendre les changements politiques et institutionnels intervenus dans le pays en 1988-1989, pour qu'il recommence à paraître de nouveau mais de manière très épisodique après la plus longue de ses trois périodes d'interdiction (1939-1943, 1955-1962 puis 1965-1989). Durant des années, le quotidien aura cependant marqué le paysage politique et social de l'Algérie.

H. Remaoun

Corrélat : Front algérien pour la défense et le respect des libertés (FADRL) ; Oran Républicain ; Parti communiste ; Presse écrite.

Bibliographie : Ageron, Ch.-R. (1979) ; Alleg, H. (1958), (1982) et (2005) ; Alleg, H., Khalfa, B. et Benzine, A. (1987) ; Gallissot, R. (2006 et 2007).

Algérie - al Djazaïr

Etat républicain situé au centre de l'Afrique du Nord ou Maghreb. Il a une superficie de 2380.000 km² répartie entre la rive méditerranéenne (avec 1300 km de côtes) et le Sahara (qui totalise plus de 2000.000 de km²) avec une distance nord-sud qui approche les 2000 km. En 2015 la population globale devait atteindre les 40.000.000 d'habitants.

Situation géographique et climatique

Traverse par le Méridien de Greenwich qui passe notamment par la localité de Stidia (entre Oran et Mostaganem dans l'Ouest du pays), l'Algérie s'étend à peu près dans sa partie nord entre 8° de longitude est (-8°) et 2° de longitude ouest (+2°), pour s'élargir dans sa partie sud entre 10° de longitude est (-10°) et 8° de longitude ouest (+8°). Du sud au nord, il s'étend de 19° de latitude nord (+19°) (à son extrême sud) à 37° de latitude nord (+37°) à son extrême nord. L'Algérie partage par ailleurs une frontière continentale avec 7 pays, soit dans sa partie occidentale avec le Maroc (1559 kms), le Sahara occidental (42 km) et la Mauritanie (1376 kms), dans sa partie méridionale avec le Mali (956 kms) et le Niger (982 kms) et enfin dans sa partie orientale, avec la Lybie (982 km) et la Tunisie (965 kms). Sur le plan climatique le pays est considéré pour sa partie nord comme relevant de la zone semi-tempérée méditerranéenne et pour sa partie sud (soit la plus grande en superficie) comme désertique, avec un temps particulièrement chaud et sec. Le tout est marqué par un réseau hydrographique assez irrégulier et pondéré selon l'importance des chaînes montagneuses, dont pour le nord du pays les Atlas tellien et saharien marqués d'Est en Ouest par les massifs des Aurès, des Kabylies, l'Ouarsenis et les Monts de Saïda et de Tlemcen, et au Sahara central par la protubérance du Hoggar qui culmine à plus de 3000 m.

L'Economie et la société

La pluviométrie irrégulière sinon plutôt faible même dans le nord, permet cependant une agriculture à base de céréales et de maraichers en irrigué dans les plaines à proximité des villes, mais aussi de l'arboriculture en montagne (agrumes, oliveraies, figues et autres fruits de contexte méditerranéen) et aussi palmiers-dattiers et légumes diverses dans les oasis du Sahara. Le pays fût assez marqué dans le passé par la pratique du nomadisme et du pastoralisme, ovins et caprins notamment, mais aussi élevage de mulets, chevaux et dromadaires dans

le sud, mais aujourd'hui la vie sédentaire semble généralisée. Il dispose aussi de produits miniers tel le phosphate, le fer et autres minerais métallurgiques, mais surtout dans le Sahara de réserves, de pétrole et de gaz naturel qui permettent au pays d'engranger ses principaux revenus.

L'Algérie demeure un pays à population jeune avec une transition démographique toujours en cours, puisque le pays a plus que quadruplé sa population depuis la proclamation de son indépendance en juillet 1962, et bien entendu la pression sur l'emploi est telle qu'il y a un gonflement de l'économie informelle et une forte pression migratoire. Les mouvements migratoires se font des campagnes vers les villes, qui surtout dans le nord du pays concentrant de 60 à 70% de la population et aussi vers la France, d'autres pays européens, et depuis ces dernières décennies le Canada et d'autres régions du monde, la migration en direction de l'étranger concernant de plus en plus les cadres et autres personnes éduquées.

L'histoire et la culture

Le Toponyme *Algérie* renvoie bien entendu à la dénomination de la ville d'Alger, capitale du pays et déformation européenisée du nom arabe d'El Djezaïr. C'est en effet à partir de cette cité-Etat que s'est faite à partir de 1516-1518 autour des personnalités de Aroudj et de KhayrEddine (les frères Barberousse) et avec l'intégration à l'Empire ottoman, l'unité du territoire algérien actuel, pour le nord du pays notamment, l'extension vers l'extrême sud s'étant affirmée plus tard avec la colonisation française. Cette dernière commencée avec le débarquement de 1830 et la capitulation du Dey d'Alger, va complètement déstructurer la société algérienne traditionnelle avec notamment la pénétration du capitalisme colonial. Celui-ci était caractérisé par une agriculture tournée (au détriment des produits vivriers) vers le marché français avec des denrées telles la vigne et les agrumes, mais aussi l'exportation de produits miniers et l'importation de produits manufacturés surtout destinés à un assez fort peuplement européen (1M de personnes environ en 1962) à qui profitait la domination coloniale. Après la résistance à base de mobilisation tribale et confrérique menée tout au long du XIX^{ème} siècle avec l'Émir Abd el Kader comme précurseur, un Mouvement national moderne s'appuyant sur des associations, des syndicats et des partis politiques va se constituer dans la 1^{ère} moitié du XX^{ème} siècle et déboucher sur l'insurrection armée du 1^{er} novembre 1954 et l'accession à l'indépendance en juillet 1962.

En fait l'État algérien qui commence à se constituer avec la Régence d'Alger est considéré par l'historiographie nationale comme un continuateur des différentes formations étatiques qui se sont formées au Maghreb central depuis l'antiquité et jusqu'au Moyen-âge et parmi lesquelles on pourra citer ici au moins les royautes de Numidie et des

Mauritanies, les Émirats rostémide, hammadide et zyanide. En fait l'identité algérienne de nos jours largement intégrée à l'ensemble maghrébin se serait formée pour être assez schématiques à partir d'une synthèse basée sur le vieux fond berbère (ou amazigh) et peut être même libyco-punique auxquels seraient venus s'ajouter au Moyen-âge l'apport arabo-musulman puis les déstructuration-restructurations dues notamment aux périodes ottomane, française, puis nationale (avec le Mouvement national puis l'accession du pays à l'indépendance).

Les traces qui persistent de ce parcours sur la longue durée en sont sans doute l'usage linguistique du tamazight et de l'arabe, mais aussi la référence à l'islam et (pour combien de temps encore ?) une certaine pratique de la langue française et une aspiration au système républicain de gouvernance.

H. Remaoun

Corrélat : Le dictionnaire portant exclusivement sur l'Algérie tous les articles qui le composent peuvent être considérés comme des corrélat à cette contribution. On pourra cependant particulièrement se référer aux notices suivantes : Abd el Kader Émir ; Afrique romaine ; Almohades ; Almoravides ; Arabes ; Berbères ; Colonisation agraire et lois foncières ; Congrès de la Soummam ; du Cessez le feu à l'indépendance ; Fatimides ; FLN ; Hammadide ; Histoire ; Kharejisme ; Maghrîb ; Malekisme ; Manifeste du Peuple algérien ; Phénico-puniques ; Régence d'Alger ; Résistance et insurrections berbères contre les Romains ; Rostomides ; Royautés berbères, Unité maghrébine ; Zirides ; Zyanides.

Bibliographie : Djender, M. (1968) ; *Encyclopédie berbère* ; *Encyclopédie de l'islam* ; *Encyclopédie Larousse* ; *Encyclopédie universalis* ; Lacheraf, M. (1965 et 1978) ; Manuels de géographie de l'Éducation nationale.

Almohades –al-Muwahidun (1130- 1269)

L'histoire des Muwahidun (Almohades) débute comme celle des Fatimides et des Murabituns, par la rencontre de deux hommes : un prédicateur réformateur reconnu comme Mahdi et un chef militaire et politique. Abd al-Mu'min b. Ali (1131 - 1163) est d'abord le disciple préféré d'Ibn Tumart. Il lui succéda à la tête du double mouvement religieux (revenir aux fondamentaux de l'islam) et politique (mettre en place un État qui réponde aux exigences de la Communauté musulmane).

L'épopée almohade commence par une série d'expéditions qui leur permet d'asseoir leur contrôle sur les régions montagneuses de l'Atlas. À partir de Tinmal dans le Haut-Atlas marocain, Abd al-Mu'min b. Ali, qui se fait proclamer calife à la mort (caché trois années durant) du mahdi Ibn Tumart, se lance à la conquête de tout le Maghreb et de l'Andalousie. Le choc avec les Murabituns était inévitable. Après un premier échec devant Marrakech en 1129, une guerre, désignée par les chroniqueurs sous le nom de guerre de Sept ans, dura de 1139 à 1146.

Abd al-Mu'min et ses successeurs dits les Mu'minides, au fur et à mesure de leurs succès militaires, ont su mettre sur pied une administration d'État à travers ses trois conseils / diwans essentiels : celui de l'armée, celui de la mer et celui des affaires générales. L'armée almohade se détache des tribus. Elle recrute et entraîne des soldats qui aident le calife à se libérer de l'emprise des cheikhs almohades.

La prise d'Oran en 1145 marque le début des grandes victoires des Almohades. Celle de Tlemcen eut lieu l'année suivante (1146) après pratiquement sept mois de siège. La reddition des deux villes, Tagrart et Agadir qui formaient Tlemcen, achève la conquête du Maghreb central mais au prix d'une centaine de milliers de morts selon Ibn al-Athir.

Après avoir occupé successivement Fès, Meknès, Ceuta et Salé, Abd al-Mu'min fit le siège de Marrakech où s'étaient enfermés les derniers éléments des Murabituns et les mercenaires chrétiens. Le siège dura entre sept et onze mois selon les chroniqueurs. Vingt mille personnes seraient mortes de faim et soixante mille autres auraient trouvé la mort dans les combats. Les chroniqueurs rappellent la mort héroïque au combat de Fannu, fille d'un chef almoravide Yintan b. Umar – dont l'un des frères avait défendu Fès – et l'attitude du tout jeune et dernier souverain Ishaq b. Ali. La fin de cette guerre de Sept ans entraîna la fin de l'histoire maghrébine des Murabitun.

Abd al-Mu'min hérite alors des provinces espagnoles que dirigeaient des gouverneurs almoravides. Il en prit possession soit par soumission soit par la force. C'est ainsi qu'Ibn Maymun fit sa soumission en mettant au service du nouveau calife la flotte dont il était l'amiral et la ville de Cadix. Les autres émirats furent soumis de gré ou de force : Séville, Carmona, Cordoue, Grenade, Malaga, Badajoz... entre 1145 et 1150. Ibn Abi Zar auteur du *Rawd al Qirtas*, mentionne le débarquement à Algésiras d'une armée de dix mille cavaliers.

Ayant placé sous son autorité l'ensemble des territoires qui relevaient de l'Empire almoravide, Abd al-Mu'min se lança à la conquête de l'Ifriqiya. En 1152, Abd al-Mu'min mit fin à la dynastie hammadide et, du même coup, à celle des Zirides dans l'ensemble de l'Occident musulman.

Un évènement majeur se produisit en 1153, le 28 avril. Sentant le danger que représentait pour leurs privilèges cette nouvelle puissance, les Banu Hilal et les Banu Sulaym s'unirent pour lutter contre les Almohades. Ils entrèrent dans le Constantinois et le contact avec les Almohades eut lieu à Sétif en 1158. Les trente mille cavaliers almohades rapides et disciplinés mirent en déroute leurs ennemis pourtant en plus grand nombre.

La bataille de Sétif a eu deux conséquences essentielles. En dispersant les Banu Hilal, Ryah, Athbej, Djochem, etc., dans diverses provinces du Maghreb en général et du Maghreb central en particulier, Abd al-Mu'min a facilité, non seulement une sorte d'intégration réciproque entre Berbères et Arabes, mais surtout il a permis le développement de l'usage de la langue arabe au Maghreb. De plus, mais de façon plus forte, cette victoire permit à Abd al Mu'min d'imposer la légitimité de son pouvoir contre l'autre légitimité incarnée par les frères du mahdi Ibn Tumart qu'il ménageait jusque-là. Il fit reconnaître son fils comme héritier du califat et se débarrassa des frères du mahdi sous prétexte d'un complot. Ce conflit entre l'armature almohade et le nouveau personnel gouvernemental n'allait être réglé que beaucoup plus tard sous le règne du calife Ya'qub Abu Yusf al-Mansur (1184-1199).

Abd al-Mu'min propose aux Arabes Banu Hilal de combattre les chrétiens, qui se rendaient maîtres d'une grande partie de l'Andalousie. Ibn al-Athir met dans la bouche du « Prince des Croyants » un discours qui en appelle à l'« arabité » des premiers conquérants d'al-Andalus et au modèle que ceux-ci représentaient pour exhorter les tribus arabes d'Ifriqiya à se montrer dignes de leurs ancêtres : « Les chrétiens ont occupé une grande partie du pays qui était aux mains des musulmans, et personne ne se bat contre eux comme vous. C'est vous qui avez conquis le pays aux premiers temps de l'islam, et c'est par vous que l'ennemi en sera chassé aujourd'hui. Aussi voulons-nous de vous 10 000 cavaliers valeureux et courageux qui mènent le jihâd dans le chemin de Dieu. Ils écoutèrent et obéirent».

Abdallah Laroui, qui doute de l'intégration des Banu Hilal au sein de l'armée régulière almohade, émet l'hypothèse qu'Abd al-Mu'min a utilisé ces derniers comme soldats et collecteurs d'impôts. En tout état de cause, c'est ainsi que pour la première fois de son histoire, le Maghreb de Marrakech à Tripoli connut un État unitaire.

L'armée almohade était composée à ses débuts d'éléments des tribus du Haut-Atlas marocain, les gens de Tinmal, les Masmudas. L'ont intégrée au nombre de quarante mille, ceux de la tribu d'Abd al-Mu'min (les Kumiyas), puis les Zénètes parmi lesquels les Banu Abd el-Wad. Après la soumission de Béjaïa, les officiers hammadides ont renforcé

une armée déjà structurée. Selon Ibn Abi Zar, les Banu Hilal matés à Sétif, les archers kurdes venus d'Égypte, des arbalétriers et enfin des miliciens chrétiens ont fini par donner à cette armée une allure d'armée nouvelle au service d'un État nouveau. Abd al-Mu'min aurait réussi à rassembler derrière son étendard pour la conquête de l'Ifriqiya soixante-quinze mille cavaliers et cinq cent mille fantassins (*al-Hulal al-Mawchiya*). Ibn Abi Zar évalue à trois cent mille cavaliers qui rejoignent en Espagne les troupes qui s'y trouvaient déjà et qu'il estimait à huit cent mille cavaliers et cent mille fantassins. Les mêmes chroniqueurs, cités par Rachid Bourouiba, nous donnent les noms des généraux d'Abd al-Mu'min : Abu Hafs Umar (l'ancêtre éponyme des Hafsides), Abderahman b. Aggu, Abu Ibrahim, Abu Bakr b. Jabr, Yusuf b. Sulayman, Abd al Salam al-Kumi et les fils d'Abd al-Mu'min.

Cet État almohade qui regroupait le Maghreb et l'Andalousie portait en lui ses propres contradictions. Il était trop vaste pour être dirigé depuis Marrakech ou même Séville. Le calife fut obligé de distribuer à sa famille et aux proches du Mahdi des parcelles de son pouvoir. Comme le rigorisme des Murabitun, la doctrine unitarienne et anti-malékite officielle fut combattue de façon souterraine par les Fuqahas malékites. De plus, la splendeur politique des successeurs immédiats d'Abd al-Mu'min cachait mal une sorte de crise économique latente malgré la puissance du Dinar Yusufi.

Enfin la crise du pouvoir local en Andalousie a facilité les attaques chrétiennes. Les interventions de Yusuf Abu Ya'qub (1163 - 1184) et de Ya'qub Abu Yusuf (1184-1199) en Espagne pour contenir l'avancée des chrétiens entraîne autant d'interventions en Ifriqiya des Banu Ghania, ces Murabituns qui tenaient encore les Îles Baléares. Ya'qub Abu Yusuf ne tire pratiquement aucun profit de la victoire de son armée à al-Arak (Alarcos) en juillet 1195. Or cette victoire avait eu pour conséquence principale le ralentissement de la Reconquista. Les rois Alphonse IX de Léon et Sanche II de Navarre furent obligés de payer un lourd tribut et le roi de Castille Alphonse VIII fut obligé de signer une trêve avec Muhamed an Nasir.

Par ailleurs, c'est le vainqueur d'al-Arak, Abd al-Wahid Umar, descendant d'Abu Hafs Umar, premier compagnon du Mahdi, qui vient à bout des Banu Ghania en Ifriqiya en 1209. Nommé gouverneur de l'Ifriqiya, Abd al-Wahid Umar prépare le terrain à la dynastie des Hafsides. Le nouveau jihad lancé en 1211 par Muhamed an-Nasir (1199-1213) en Andalousie s'achève par la terrible défaite d'Al-Uqab / Las Navas de Tolosa le 16 juillet 1212.

Bousculés, contournés par une armée chrétienne pourtant moins importante, les Almohades essuient un revers catastrophique. Ce fut une véritable débâcle. Cet évènement a constitué un double tournant. Il

marque le début d'une grave crise politique au sein de l'Empire almohade alors que dans le même temps il constitue une date clé dans le mouvement de reconquête chrétienne et affirme l'unité des chrétiens derrière le roi de Castille. Les Almohades se replient sur le Maghreb et ne subsiste en Espagne en 1230 que l'Émirat de Grenade des Nasrides qui va résister jusqu'en 1492. Le régime almohade s'écroule progressivement.

Le califat almohade sort affaibli de cette bataille et l'équilibre politique s'en est ressenti. Les luttes d'influence que se livrent les Mu'minides et les cheikhs almohades aggravent la crise politique. Le calife Idris al-Ma'mun (1227-1232) dénonce en 1229 la doctrine almohade et ordonne l'exécution des cheikhs, perdant ainsi toute légitimité. Le danger est désormais à l'intérieur du Maghreb. Dans ce contexte de crise générale, le démembrement amorcé en Espagne se reproduit au Maghreb. Il commence en Ifriqiya. Le hafside Yahia Ier Abu Zakaria (1228 - 1249) fait dire la Khotba au nom du mahdi Ibn Tumart et rompt avec le calife al-Ma'mun. Il reconstitue l'Ifriqiya ziride et hammadide et hérite de leurs positions politiques et de leurs traités internationaux. Il devint le souverain le plus puissant du Maghreb. Son fils et successeur Muhamed Ier al-Mustansir (1249 - 1277) prit pour un temps le titre de calife et, selon Abdallah Laroui, « il gagna un tel prestige que des ambassadeurs lui furent envoyés de pays éloignés tels que le Kanem, le Bornou (1257) et la Norvège (1262) ».

Au centre du Maghreb, tout se joue entre Zyanides à Tlemcen, Mérinides à Meknès, Almohades à Marrakech et les Banu Hilal jusqu'en 1269. Les Banu Hilal contrôlent la route Fès-Marrakech, les Mérinides surveillent l'axe Meknès-Taza et les Zyanides tiennent le chemin de l'Ifriqiya. En 1236, Yaghmorasanrompt avec le calife Abd al-Wahid II ar-Rashid et prend le contrôle de l'Oranie actuelle. Il laisse le calife almohade Ali as-Said enlever Meknès aux Mérinides. Pourtant, les Mérinides, qui déjà en 1216 avaient infligé une première défaite aux troupes du calife almohade Yusuf II al Mustansir, devaient « réussir, entre cette date et l'année 1258, à se doter comme leurs rivaux zyanides d'un domaine-plate-forme cohérent », (A. Laroui) le nord-marocain actuel. En 1269, le mérinide Ya'qub Abu Yusuf al-Mansur (1258-1286) prend Marrakech et met fin au califat almohade.

F. Soufi

Corrélat : Abd Al Mu'min Ibn Ali ; Almoravides - al-Murabitun ; Andalus (al) ; Hanafisme - al Hanafiyya ; Hilaliens ; Malékisme ; Zyanides.

Bibliographie : Bourouiba, R. (1982) ; Ibn Khaldoun (2010) ; Julien, Ch.-A. (1951 et 1966, vol2) ; Laroui, A. (1970) ; Merad, A. (1962) ; Meynier, G. (2011 et 2012).

Califes almohades

Abd el-Mu'min b. Ali	(1130-1163)
Yûsuf 1 ^{er} Abû Ya'qûb	(1163-1184)
Ya'qûb Abû Yûsuf al-Mansûr	(1184-1199)
Muhammad an-Nâsir	(1199-1213)
Yûsuf II al-Mustansir	(1213-1223)
Abd al-Wâhid b. Yusuf 1 ^{er} al-Makhlû'	(1223-1223)
Abdallah b. al Mansur al-Âdil	(1223-1227)
Yahyâ b. al Nasir al-Mu'tasim	(1227)
Abû al-'Alâ' Idrîs b. al Mansûr al-Ma'mûn	(1227-1233)
Abu Muhammad `Abd al-Wâhid ar-Rachîd	(1233-1242)
Ali as-Sa`îd al-Mu'tadid	(1242-1248)
Abû Hafs `Umar b. Ishaqal-Murtadâ	(1248-1266)
Idris b. Mohamed b. Omar b. Abd el Mu'min	
Abu Debbus	(1266-1269)
Ishaq	(1269)

Almoravides - al-Murabitun (1073-1147)

Les Murabituns (Almoravides), ces moines-soldats, sous la conduite de leur idéologue Abdallah b. Yasin et de leur chef militaire Yusuf b. Tashfin, commencent par contrôler le commerce saharien. Yusuf b. Tashfin qui se désintéresse du Sahara remonte vers le Nord.

Marrakech, fondée en 1062 par Abû Bakr ibn 'Umar al-Lamtûni, va de pair avec la construction de nombreuses mosquées et madrasas, qui se répandent également dans les autres villes du territoire.

Abû Bakr ibn 'Umar fonde sa capitale Marrakech en 1062, occupe Fès en 1069. En 1079, il envoie son général Mazdali contre Agadir / Tlemcen la capitale des Maghrawas. En 1101, il vient lui-même renouveler l'attaque, prend la ville et fonde Tagrart. Il réussit à soumettre à son pouvoir tout le Maghreb central jusqu'à Alger (1082). Pour la première fois, le Maghreb central et occidental sont placés sous une autorité politique unique.

Un État se met en place. Géographiquement les frontières méridionales le mettaient en contact avec l'Empire du Ghana et les frontières septentrionales lui ouvraient la porte du jihad contre les chrétiens dans la péninsule ibérique. Cet État s'appuie sur l'armée et un réseau de fuqahas, gardiens vigilants du dogme malékite.

La base de cet État est l'armée, une armée tribale mais déjà ouverte à d'autres composantes. Aux éléments de la confédération saharienne autour des Lamtunas, principalement, s'agrègent d'autres dont les Masmudas puis plus tard des mercenaires turcs (Ghuzz) et même chrétiens. Ibn Khaldoun estime cette armée à 100 000 personnes, cavaliers, Ghuzz et garde personnelle du sultan comprise. Armée encore tribale certes mais au fur et à mesure de leur marche vers le nord (actuels Maroc et Espagne) et la conquête du Maghreb central, les Murabituns améliorent leur armement et leur tactique. Yusuf b. Tashfin crée un corps d'archers. Les dépenses de l'État sont donc d'abord militaires. Il faut payer et entretenir cavaliers, chameliers et fantassins. Pour l'historien sénégalais Yoro Fall, ce fut « *une œuvre unificatrice* ».

Selon notre auteur, « combinant les opérations militaires (chevauchées de reconnaissance, escarmouches ou offensives foudroyantes) à une politique opportuniste d'alliance matrimoniale, une habile diplomatie et un prosélytisme rigoureux, ils contribuèrent à la construction et à la stabilisation d'un espace musulman sahélo-maghrébin centré sur les cultures urbaines ».

Dans leur avancée vers le Maghreb oriental, Alger a marqué la frontière entre leur zone d'influence et celle des Hammadides. Et pour cause, l'Andalousie était leur véritable centre d'intérêt. La victoire de Zallaqa, en Espagne, en 1086, offre à Yusuf b. Tashfin, la légitimité nécessaire pour soumettre progressivement à son autorité les royaumes des Taifas et annexer leur territoire à son empire. Un empire avec deux capitales : l'une maghrébine, Marrakech, l'autre andalouse, Séville. Pour l'historien marocain Abdallah Laroui, « il faut donc à la fois tenir le Maghreb et défendre l'Andalousie ; une série de forteresses sont donc construites ou reconstruites aux points stratégiques. L'élément militaire se fait cependant rare, puisqu'il dépend entièrement du recrutement almoravide [...] ».

Ali b. Yusuf (1106 - 1142) qui réussit à maintenir, malgré tout, ses positions militaires surtout en Espagne, puis son fils Tashfin b. Ali qui lui succède en 1142, avaient essayé en vain d'endiguer d'une part la *Reconquista* chrétienne et d'autre part la vague almohade qui avait pris naissance déjà en 1124. Malgré leur force militaire et la série de fortifications mises en place au Maghreb, les Murabituns succombent aux attaques almohades. C'est Tlemcen qui fut le théâtre de la bataille décisive que Abd al-Mu'min, livra à Tashfin b. Ali en 1142. Cette bataille est connue sous le nom de *Yawm Mindas* (journée / bataille de Mindas). Tashfin b. Ali se réfugie à Oran où il y est assiégé par Abd al-Mu'min, plusieurs mois durant. Il trouve la mort en tentant de rejoindre sa flotte commandée par son amiral Ibn Maymun (1145) au lieu-dit Saut du Cheval (non loin de Mers el Kebir). En 1147, Abd al-Mu'min b. Ali

enlève Marrakech à Ishaq b. Ali et ouvre une nouvelle page de l'histoire du Maghreb dans son ensemble.

F. Soufi

Sultans almoravides

Yusuf b. Tashfin	(1073-1106)
Ali Abu L-Hassan	(1106-1142)
Tashfin Abu l-Mu'izz	(1142-1146)
Ibrahim b.Tashfin	(1146)
Ishaq b. Ali	(1146-1147)

Corrélat : Almohades - al-Muwahidun ;Andalus (al); Hammadides - Banû Hammaâd ; Malékisme ; Zirides.

Bibliographie : Ibn Khaldoun (2010) ; Julien, Ch. A. (1951 et 1966, vol. 2) ; Lagardere, (1998) ; Laroui, A. (1970) ; Meynier, G. (1980) ; Meynier,G. (2011 et 2012).

Andalus(al)

Nom donné à la Péninsule ibérique par les musulmans et notamment dans les régions où ils seront présents en exerçant leur autorités depuis le franchissement du détroit de Gibraltar (Djebel-Târik) en 711, et jusqu'à la chute en 1492 du dernier émirat qu'ils y contrôlaient Grenade. Al-Andalusfût d'abord la province la plus occidentale (avec le Maghrîb el Aqça) du Maghrîb el islamî, tel que perçu du centre politique de l'Empire musulman soit Damas sous les Ommeyades (660-752) puis Bagdad sous les Abbassides. En fait les Abbassides qui contrôlaient à peine une partie du Maghreb oriental dirigé par les gouverneurs aghlabides, ne semblent avoir eu aucune emprise sur al-Andaluspuisque dès leur accès au pouvoir (en 752), la Péninsule ibérique devint le refuge des Ommeyades déchus qui y installeront en 756 avec Abderrahmane un émirat ayant pour siège Cordoue, promu à partir de 912, Khalifat ommeyade de Cordoue. Dans la 1^{ère} moitié du XI^{ème}siècle, le Khalifat de Cordoue tendra cependant à éclater en une multitude de principautés (les Tawaîfs), dont quelques-uns seulement auront quelque'importance, pas suffisamment cependant pour tenir tête à la Reconquista Chrétienne qui s'achèvera avec la prise de Grenade en 1492.

al-Andalus et le Maghreb

De 711 à 1492 les relations entre les Andalus et le Maghreb étaient extrêmement denses et se traduisaient par de forts flux de populations entre les deux ensembles. Tout d'abord la phase de conquêtes de la Péninsule ibérique par les Musulmans déclenchée à partir du Maghreb, verra un grand nombre de Berbères s'installer sur la rive nord, sans doute comme soldats mais aussi agriculteurs.

À cela il faudra ajouter avec la consolidation de la puissance Ommeyyade (du VIII^{ème} au X^{ème} siècle) un jeu politique intense des Émirats puis Khalifes de Cordoue en Afrique du Nord, où ils serviront de contre-poids aux puissances abbasside (représentée par les Aghlabides de Kairouan), puis fatimide. Les différents Émirats nord-africains, y compris idrisside de Fez et rostémide de Tihert chercheront constamment l'appui, sinon la protection de leurs voisins d'Espagne, au point où le premier finira par être purement et simplement annexé par eux.

C'est d'ailleurs au cours du X^{ème} siècle que des marins andalous fonderont le port d'Oran (en 903) alors que les Zénètes du Maghreb central et oriental sont nombreux à émigrer pour répondre aux besoins en troupes qui commence à se faire sentir au sein de la péninsule.

Avec l'effondrement de l'Empire ommeyyade de Cordoue au XI^{ème} siècle, les principautés qui en hériteront, ne sont cependant plus en mesure de tenir tête à la forte pression chrétienne venue du nord et ce sont les empires nord-africains, qui deviendront les protecteurs des musulmans d'al-Andalus. En effet les Almoravides (aux XI^{ème}-XII^{ème} s) qui triompheront des chrétiens à la bataille de Zellaka / Ucles (en 1108) puis les Almohades (aux XII^{ème} et XIII^{ème} s) jusqu'à leur défaite à El-Ikâb / Las Navas de Tolosa (en 1212), se comporteront en dominateurs de l'Espagne musulmane, avant que les princes Andalous ne soient livrés à leur sort, malgré quelques velléités sans suite des successeurs des Almohades (Hafcides de Tunis, Zyanides de Tlemcen et Mérinides de Fez), et ce jusqu'à la chute de Grenade en 1492.

Migrations d'Al-Andalus au Maghreb central

Le terme al-Andalus désigne aussi les habitants musulmans du pays du même nom. Cette population doit être cependant distinguée des musulmans restés dans la Péninsule ibérique après la fin de la Reconquista (1492) que l'inquisition forcera à la christianisation et qui sous la dénomination de Morisques feront l'objet en 1609 d'un décret d'expulsion signé par le roi Philippe III d'Espagne (cf. article *Morisques*).

Au fur et à mesure que la Reconquista gagnera en territoire du nord au sud de l'Espagne un grand nombre de musulmans d'al-Andalus auront

tendance à émigrer vers les autres pays d'islam et notamment au Maghreb, où leurs compétences seront largement reconnues. Ce sont en effet des agriculteurs et artisans novateurs qui s'installeront dans les villes ou à leur périphérie en impulsant de manière notoire la vie économique dans leurs lieux d'implantation.

Ahl al-Andalus contribuèrent à développer au Maghreb les techniques d'irrigation pour les cultures maraichères et l'arboriculture, mais aussi la production de miel et de soie ainsi que la culture du coton. Ceci aura des effets sur l'industrie textile tenue souvent par des exilés andalous lesquels étaient réputés aussi pour leur savoir-faire en architecture et bâtiment, le travail du bois et des métaux, et tout ce qui touchait à la navigation maritime, et à l'art de la guerre.

al-Andalus étaient réputés aussi pour leurs qualités artistiques, poésie et musique andalouse notamment qui continuent à être usités de nos jours dans les principales cités maghrébines, ainsi que pour leurs connaissances linguistiques ou dans les sciences profanes et religieuses et la maîtrise du soufisme qui en ont fait des enseignants précepteurs très recherchés. Ils étaient très sollicités aussi par les souverains pour leur savoir-faire dans l'administration des affaires de l'État, comme nous l'indique l'exemple de Tlemcen sous les Zyanides.

Le cas du royaume zyanide

Recherchés pour leurs compétences dans le domaine de la gestion des affaires publiques, les exilés andalous étaient présents dans les principales cités du Maghreb où les princes en place sollicitaient leurs services. Ibn Khaldoun qui eut à servir comme grand Vizir et conseillera auprès de nombreux souverains et gouverneurs (de Tunis à Fez en passant par Constantine, Bougie et Tlemcen) était certainement le plus célèbre d'entre eux. Les exilés venus d'al-Andalus ont largement servi les Zyanides de Tlemcen en enseignant dans leur medersa (comme Ibn Khaldoun lui-même et son frère Yahia Zakkariâ, ou El-Abili et sans doute à un moment donné l'homme de lettres grenadin Ibn al-Khatîb).

Constitués en véritable corporation, ils disposaient d'un véritable monopole pour tout ce qui relevait de la gestion des finances, du protocole officiel des États et de l'initiative dans la diplomatie. Maîtres dans l'art de la négociation et de la préservation du secret, ils savaient de même faire jouer la balance en faveur de tel ou tel prétendant au trône ou de tel ou tel allié potentiel. N'ayant pas de force militaire propre, ils n'hésitaient pas à s'appuyer sur les Hilaliens qui les sollicitaient aussi contribuant même à aspirer vers Tlemcen et son port Honaine une partie du commerce transsaharien dominé au XIX^{ème} siècle par les Mâakil.

Des historiens comme Abdellah Laraoui n'hésitent pas à voir en eux des acteurs qui auraient pu contribuer si ce n'était le contexte économique en crise, à libérer la politique à la fois de la religion et de la société, rompant ainsi avec les pratiques des Fatimides, Almoravides et Almohades et de leur héritage makhzenien, plus prégnant chez les Mérinides de Fez et Hafside de Tunis.

La pression espagnole qui sera plus tard opérée à partir des côtes et sur la lancée de la Reconquista, et encore plus d'intégration du Maghreb central à l'Empire ottoman dès le début de la première moitié du XVI^{ème} siècle, en décideront autrement.

H. Remaoun

Corrélat : Abilî(al) ; Almoravides ; Almohades ; Course-corsaires ; Ibn Khaldoun ; Morisques ; Rostomides ; Zyanides.

Bibliographie : Dufourc, Ch. E. (1966) ; *Encyclopédie de l'islam* ; Julien, Ch.-A. (vol 2, 1951 et 1966) ; Laroui, A. (1972) ; Levi-Provençal, E. (1950) ; Sanchez-Albornoz, C. (1985).

Anthropologie, ethnologie ou savoir colonial

Se trouvant au cœur des études menées en sciences sociales et humaines, l'anthropologie est définie comme l'étude de l'Homme dans tous ses aspects existentiels. Elle porte sur l'analyse descriptive des groupes humains dans leur jeu de perception de « Soi » et de « l'Autre », et dans la conception du patrimoine matériel et immatériel, décentré aussi bien que diversifié. C'est une science qui permet d'expliquer la complexité du monde contemporain à travers l'interprétation des acteurs culturels et civilisationnels, mais aussi, l'organisation sociale, économique et religieuse. (Marc Augé et Jean-Paul Colleyn, 2004).

L'anthropologie coloniale

Considérée comme science coloniale, l'ethnologie contribua longtemps à servir la cause anthropologique dans sa quête d'une certaine souveraineté coloniale, mais aussi, scientifique en Algérie. En exploitant les différents outils méthodologiques et procédés opérationnels ethnographiques et en déployant les moyens humains et matériels nécessaires, les études ethno-anthropologiques entreprises sur ce terrain dit étranger et inconnu, aussi bien géographiquement que culturellement, parviendront à instaurer un nouveau savoir riche en thèmes et en matières et qu'on nomma par la suite «Savoir colonial ».

En effet, les premières investigations ethnologiques se disaient exploratrices de sociétés ou de groupes primitifs auxquels on nie complètement le caractère de *civilisation*. Aux vues de l'ethnologue, cet *Autre* n'était la plupart du temps qu'un sauvage, victime de sa barbarie et de sa pseudo-culture, à l'attente de cet Homme occidental détenteur de la « Culture Suprême » pour le sortir du gouffre et des longs siècles d'obscurité. « *L'ethnologie était donc la science qui étudier l'altérité dans un sens particulier : celui des sociétés « autres » parce qu'elles représentaient des voies différentes de la civilisation occidentale ou antérieures à elle. Cette altérité était surtout incarnée par les « primitifs »* (Digard, 1986, p. 69).

En Algérie, l'émergence de ce phénomène explorateur et son accentuation s'accroîtront au fil de l'invasion coloniale et de son imprégnation territoriale et régionale. En effet, les difficultés communicationnelles, les obstacles culturels, la distance géographique et intellectuelle contribuèrent, à la veille de la colonisation, à diminuer la possibilité de disposer pour le colonisateur d'une stratégie pouvant répondre au besoin incessant de domination. Pour ce faire, les premières expéditions ne tarderont pas à rejoindre le front colonial. En premier lieu, une commission scientifique d'exploration de l'Algérie composée majoritairement de militaires est mise en place en 1837, mais la mise en œuvre réelle ne verra le jour qu'en 1840. La mission principale des scientifiques inscrits dans la liste de la commission en question (vingt scientifiques en moyenne) était principalement de sillonner le pays et de réaliser des recherches diverses selon les spécialités des scientifiques conviés (géographes, ethnologues, historiens, démographes, agronomes, architectes, esthètes..., etc.) parmi lesquels nous citerons, Adrian Burberugger, archéologue et philologue, Antoine Carette, géographe mais également militaire, et Bory de Saint-Vincent, Président de la commission.

Le travail l'érudition donnera naissance à l'émergence d'un nombre significatif d'ouvrages en particulier celui de Adolphe Hanoteau et Aristide Letourneux sur les Kabyles et leurs coutumes (*La Kabylie et les coutumes kabyles*, 3 vol., Paris, 1872-1873, 2^{ème} édition, Paris, 1893). Par ailleurs, les enquêtes systématiques organisées durant la période allant de 1844 à 1867 donneront lieu à la publication d'environ quarante 40 volumes mais, également à la création en Algérie en 1856 de la *Revue africaine* (P. Bonte, M. Izard, 1991).

Dans *l'Algérie des anthropologues*, Philippe Lucas et Jean-Claude Vatin mentionnent l'existence de trois périodes distinctes dans l'anthropologie coloniale en Algérie, celles marquées par les militaires et les administrateurs, auxquelles s'ajoutera à la fin du XIX^{ème} siècle, une

autre portée essentiellement par des universitaires (P. Lucas, J.-C. Vatin, 1975).

En dépit de leur intérêt scientifique, la valeur de ces connaissances demeure pour certains très problématique, leur objet étant construit sur un regard de supériorité (Bonte p., 1991). A noter aussi que cette ethnologie algérienne ou même maghrébine n'a pas surgi du néant, mais pour la plupart, des travaux déjà existant de la période musulmane et ottomane, et surtout sur des traductions (comme par exemple la traduction d'*El-Mukadima* d'Ibn Khaldoun, dans le cadre d'un projet proposé par le gouvernement du Roi Louis Philippe et adopté par celui de l'Empereur Napoléon III).

Le rôle des Orientalistes n'est pas moins important que celui des administrateurs et des militaires fortement inspirés par les œuvres de ces derniers. Esthètes et artistes orientalistes confirmés contribuèrent tous dans la conception de la photographie exotique d'un Orient nord-africain très convoité.

La Kabylie occupa une place primordiale dans les études ethnographiques et anthropologiques entreprises en Algérie, notamment dans les travaux de Pierre Bourdieu qui forgea bien des concepts de son approche anthropologique de terrain en partant des travaux menés essentiellement sur cette région. Ces concepts ont constitué dans l'ensemble le fondement de la théorie de Bourdieu notamment la notion du *capital symbolique*, la *violence symbolique*, la *dynamique de la distinction sociale*, l'*Habitus*...etc. (L. Addi, 2003).

Anthropologie postcoloniale

Localement, après l'indépendance, est entreprise une critique des « sciences coloniales » qui prend pour cible l'anthropologie et favorise l'émergence de nouveaux genres d'expression littéraire (essais et surtout romans de Mouloud Mammeri, Mouloud Feraoun, Mohamed Dib, R. et A. Zenati...). (P. Bonte, M. Izard, 1991).

Force est de constater que cette même anthropologie dite coloniale très critiquée, voir rejetée après l'indépendance demeure en soi une source référentielle fondamentale pour les recherches entreprises dans le cadre d'une anthropologie nationale ou postcoloniale.

Ces études ont été mises en cause par Jacques Berque (1955) à travers, notamment la contestation de la notion de la structure sociale telle que définie dans la pensée coloniale (sa thèse intitulée « *Les structures sociales du Haut Atlas* » et l'étude intitulée : « *Qu'est-ce qu'une tribu nord-africaine ?* » (1953). En effet, il tenta d'effectuer une autocritique de l'ethno-anthropologie coloniale en déclarant la rupture avec ses paradigmes théoriques et en contribuant à la récurrence d'une nouvelle

forme d'anthropologie qui s'intéresse beaucoup plus aux différents changements sociaux que connaît la société algérienne et bouleversa avec bien d'autres le cheminement des recherches sur l'Algérie et l'Afrique du Nord.

Après l'indépendance de l'Algérie, l'anthropologie fût officiellement réfutée lors du XXIV^{ème} Congrès de sociologie qui a eu lieu en 1974. A l'issue de cette décision politique, l'anthropologie est essentiellement abritée dans des Centres de recherche (le CRAPE devenu CNEH puis CNRPAH, l'URASC (1980), devenu CRASC (1992), puis, progressivement réintroduite dans le cursus de l'université algérienne (H. Remaoun, 1990).

S. Mouloudji-Garroudji

Corrélat : Arabe(s) ; Berbères ; Centenaire de l'occupation de l'Algérie ; Code de l'indigénat ; Colonisation, colonialisme et impérialisme ; Etudiants en situation coloniale ; Marx et l'Algérie ; Saint simoniens ; Statut musulman indigène.

Bibliographie : Addi, L. (2002-2003) ; Auge, M. et Colleyn, J.-P. (2004) ; Bernard, C. et Digard, J.-P. (1986) ; Berque, J. (1953 -1978) ; Bonte, P. et Izard, M. (1991) ; Hippolyte Carette, A.-E. (1849) ; Lucas, Ph. et Vatin, J.-C. (1975) ; Moussaoui, A. (2005) ; Remaoun, H. (1987) ; Saadallah, A. (1998).

Apulée de Madaure (Vers 125 / entre 170 et 180 après J.-C.)

Ecrivain, avocat, polémiste, ouvert sur le savoir et les courants de pensée en vogue au II^{ème} siècle, de notre ère né à Madaure (M'daourouch dans l'Est-algérien), mort peut-être à Carthage. Il se définit lui-même dans son *Apologie*, comme demi-Numide par sa mère et demi-Gétule par son père, lequel avait participé à la création d'une colonie de vétérans (sans doute à Madaure même) c'est-à-dire de retraités de la Légion romaine, devenu notable pour avoir occupé d'importantes fonctions dans sa cité ; dont celle de Duumvir (Maire). Le fils semble fier de cette filiation qu'il a continuée en entamant lui-même une carrière des honneurs (le « Cursus honorum » en vogue dans l'administration impériale), puisqu'il a été membre de la Curie, sorte de conseil municipal. Il ne renie pas pour autant son héritage berbère puisqu'il écrit aussi dans le même texte: « Cela ne veut pas dire que je rougirais de ma partie, même si nous étions encore la cité de Syphax. Mais après la défaite de ce prince, la faveur du peuple romain nous fit passer sous la

domination du roi Massinissa ». La personnalité et l'œuvre d'Apulée ne sont cependant pas réductibles à la berbéricité et à la latinité romaine.

Un homme ouvert sur l'universalité de son époque

Ce fût un esprit très curieux qui s'intéressa à tous les savoirs de son époque, en mathématiques, astronomie, musique, physique en botanique et médecine et en philosophie, et qui maîtrisait en sus de sa langue maternelle (berbère ou punique) au moins le grec et le latin. En fait si on lui attribue un certain nombre d'écrits sur ces différentes disciplines (même si tous n'ont pas été retrouvés), il ne semble pas avoir dépassé le stade de la vulgarisation concernant des écrits hérités notamment de l'antiquité classique. Ce qui ne l'aurait pas empêché de tenter quelques expériences dans la propriété en Tripolitaine, de la veuve riche et cultivée, Pudentilla qu'il épousa. Il laissa aussi des commentaires plus ou moins pédagogique mais ayant surtout trait à la dimension métaphysique chez Socrate, Aristote et bien entendu Platon, puisqu'il se réclamait lui-même du platonisme, ou néo-platonisme tel qu'il était compris au second siècle de notre ère. En fait son attirance par la métaphysique dominera son œuvre, puisqu'il semble s'être initié à différentes croyances religieuses en vogue en son temps

Son désir de savoir positif ou ésotérique, sera favorisé par la fréquentation d'importants lieux de savoir de la Méditerranée de l'époque ; sa ville natale Madaure, tout d'abord, puis la grande métropole africaine que fût Carthage (Saint Augustin étudiera plus tard aussi dans ces deux cités), mais aussi Athènes, Corinthe, l'Asie mineure qu'il visita, suivie peut être d'Alexandre, ainsi que de Rome où il pratiqua le métier d'avocat. Il finira par retourner à Madaure, puis à Carthage avant de s'installer quelques temps à Oéa (Tripoli) et Sabratha en Tripolitaine. Sa trace sera perdue cependant vers la fin de sa vie alors qu'il vivait à Carthage.

La quête de ce qui fait fonction de savoir ésotérique et ses déboires

Il y a chez Apulée une véritable quête de ce qui fait fonction de savoir métaphysique et ésotérique. C'est ce qui l'attire d'abord en philosophie dans le Péripatétisme hérité d'Aristote avec sa théorie du moteur immobile et son rapport au monde sublunaire (c'est-à-dire la terre où nous vivons), ou encore dans l'essentialisme et l'idéalisme platoniciens exacerbés dans le Néo-platonisme. Il reconnaît lui-même la ferveur qu'il vouait à Mercure (ou Hermès) et à Isis, au culte de laquelle il se fera initié à Corinthe, en devenant même une sorte de prêtre. Il aura été attiré ainsi par toutes les croyances à mystère magique, loin des religions monothéistes qui ne deviendront dominantes dans l'univers

méditerranéen et qui dans les siècles suivants (judaïsme et surtout le christianisme qui élargira son audience à partir des III^{ème} et IV^{ème} siècles).

Il portait d'ailleurs un fort intérêt à la démonologie et considérait que les démons étaient des intermédiaires entre les hommes et les dieux, et qu'il y en avait des bons et des mauvais. Ceci lui suscitara quelques déboires lorsqu'après avoir épousé à Oéa (Tripoli) la riche Pudentilla, mère de son ami et condisciple à Athènes, Pontianus, il est accusé par des proches de sa belle-famille, sans doute pour des raisons d'héritage, d'avoir envouté la veuve en faisant appel à des démons. Il en découlera un procès célèbre dirigé à Sabratha par le proconsul romain pour la province d'Afrique en personne, Claudius Maximus. Organisant lui-même sa défense, Apulée produira une plaidoirie où il expose au mieux ses croyances, laissant exprimer ses talents d'avocat et de rhéteur. Il nous en a laissé l'écrit dans l'ouvrage *De Magia*, traduit par *Apologie* et dans lequel il surpasse certainement ses autres discours dont 23 ont été repris dans un autre ouvrage ayant pour titre *les Florides*.

Une maîtrise de la langue latine dans une continuité nord-africaine

L'auteur qui maitrisait aussi le grec, exprimera dans tous ces écrits l'excellente maîtrise de la grammaire, de la langue, et de l'éloquence latine au point où on a pu le comparer à l'avocat et orateur romain, Cicéron (106-43 avant J.-C.). En fait comme penseur, auteur et rhéteur, il se situe dans la lignée d'autres Africains de l'Antiquité, tels Fronton son contemporain (95 ou 100 / 166 ou 167 après J.-C.) originaire d'une famille nomade de la région de Cirta (Constantine) percepteur de l'empereur romain, Marc-Aurèle et qui devint questeur de province de Sicile et même consul, ou encore Saint Augustin de Thagaste (354-430 après J.-C) et les autres prédicateurs chrétiens de l'Antiquité. Parmi ces derniers, on ne pourra pas ne pas citer les noms de Tertullien de Carthage (entre 150 et 160- 258 après J.-C), de Saint Cyprien (vers 200-258) qui fut évêque de la même ville, Arnobe (vers 240-vers 304 après J.-C) ayant notamment vécu à Théveste et Ammaedara (soit Tebessa et Haidra dans l'Algérie et la Tunisie actuelles) ainsi que les prédicateurs, disciples de Donat et quelques autres. Chacun d'entre eux est cependant porteur de particularités, et l'une d'entre elles dans le cas d'Apulée réside dans un talent littéraire qui en ferait le précurseur dès l'antiquité de la forme romanesque. Le seul récit du genre qui nous est parvenu de lui (il en aurait écrit au moins un autre), a pour intitulé *Les Métamorphoses*, connu aussi sous le titre de *L'âne d'or*. En fait, en plus d'une description assez originale de la société dans laquelle il vivait et des mœurs dominantes, ce roman aura permis aussi à Apulée d'illustrer de manière assez riche son imaginaire ésotérique et mystique.

Les Métamorphoses, ou l'âne d'or

Ce qu'on pourrait considérer comme un roman d'Apulée s'inspirant de fables et de contes en vogue à l'époque, a pour personnage central héros ou anti-héros, Lucius de Thessalie que l'on voit évoluer tout au long des onze livres (ou chapitres constituant l'ouvrage). Le personnage, attiré par la sexualité et la magie, aurait au contact d'une sorcière été transformé en âne suite à une erreur de manipulation, en réalité il cherchait à se transformer en oiseau pour pouvoir voler (en quelque sorte le mythe d'Icare).

Lucius qui malgré sa forme d'âne garde la raison humaine, va au cours d'une série d'aventures et de mésaventures, observer des scènes dures mais cocasses qui illustraient la société dans laquelle vivait l'auteur. En fait on y découvre les croyances d'Apulée avec son attachement au Néo-platonisme, à la démonologie et la métempsychose, et surtout au danger encouru par l'excès de curiosité dans le domaine ésotérique, surtout lorsqu'on n'y est pas initié.

A travers l'humour, la satire et la dramatisation de la vie humaine, c'est cependant l'adepte initié au culte d'Isis qui laisse s'exprimer son imaginaire, puisque la déesse elle-même punira l'imprudence et l'impudence de Lucius en le transformant en âne, pour finir par prendre pitié de lui à la fin et lui redonner forme humaine.

L'ouvrage *Les Métamorphoses* s'inspire sans doute d'autres textes, puisqu'au moins un écrit intitulé *Lucius ou l'âne* était attribué, tantôt à Lucius de Patras, tantôt à Lucien de Samosate (un contemporain d'Apulée). Il y était raconté de façon humoristique et satirique comment un personnage portant le même nom que le héros d'Apulée et originaire aussi de Thessalie (en Grèce), attiré par la magie et la sorcellerie aurait été transformé en âne. En tous les cas le thème semble redondant à l'époque et puiserait dans le fond intellectuel qui imprégnait les hommes de culture dans l'environnement méditerranéen.

L'ouvrage écrit par Apulée, tel qu'il nous est parvenu semble cependant plus consistant en volume, et plus riche en rebondissements et anecdotes. En tous les cas l'auteur y réaffirme sa vision du rapport au monde et à l'imaginaire métaphysique et fantastique, telle qu'exprimée ailleurs à travers sa vie et ses écrits.

H. Remaoun

Corrélat : Afrique romaine ; Christianisme en Afrique du nord ; Donatisme ; Royautés berbères ; Saint Augustin.

Bibliographie : Apulée (1960), (2003 et 2009) ; Benabou, M. (1975-1976) ; *Encyclopédie berbère* ; Fronton (2007) ; Teraha, Z. (in *Insaniyat* n° 32/33, 2006, en langue arabe).

Arabe(s)

Cette notion renvoie à la langue parlée dans une grande partie du *Moyen-orient* et dans le *Maghreb* soit sur une sphère géographique allant du *Golfe arabo-persique* à l'*Océan atlantique* ; cette région englobe actuellement des centaines de millions de personnes réparties à travers une bonne vingtaine d'États indépendants où l'arabe est au moins majoritairement usité et qui sont tous membres de la *Ligue des États arabes*. Par extension cette notion est utilisée aussi pour désigner les différentes populations qui en usent, généralement à travers ses variantes dialectales et régionales présentes surtout dans la communication orale, ou sa forme littéraire plus formalisée et transcrites en caractères arabes. Très tôt en fait les auteurs *arabes* ont cherché à distinguer en *Arabie* même qui semble être le berceau de cette langue, entre *al arab - al ariba* (des arabes originels en quelques sortes) et *al-arab al musta'riba* (des arabes qui le seront devenus suite à leur arabisation au contact des premières cités).

Emergence et extension de la langue arabe

Au moins depuis le 1^{er} millénaire avant notre ère les *Arabes* avaient suscité l'intérêt des peuples du *Moyen-orient* qui disposaient déjà d'une tradition écrite, avant qu'eux même ne disposent de l'écriture alphabétique (issue sans doute du *phénicien* et de l'*araméen*) qu'on leur connaît, dès la fin de l'antiquité.

La langue littéraire serait une *Koïne* issue de différents parlers (celui de la tribu de *Koreiche* notamment), qui prend forme avec l'émergence à la veille de l'islam d'une littérature connue surtout grâce à la tradition poétique des *Mû'allaqât* de la *Mecque* et qui atteindra sa gloire au VII^{ème} siècle de notre ère avec la diffusion du *Coran*. Les chroniqueurs, philologues, jurisconsultes (*Fuqâhâ*) et autres lettrés et savants qui ont écrit dans cette langue ont laissé une littérature abondante, grâce à laquelle son évolution et ses modalités d'extension de l'antiquité à nos jours sont beaucoup mieux connues que celles du *Tamazight*. L'*arabe* va en effet très tôt s'étendre dans la zone d'extension qu'on lui connaît depuis les *Futûhatou conquêtes arabes* qui suivirent la révélation islamique au VII^{ème} siècle, avec le caractère diglossique prononcé qu'on lui connaît encore, mais aussi avec l'émergence et la diffusion de toute

une littérature religieuse ou profane qui aura permis l'extension aussi d'une langue savante avec des canons d'écriture qui seront bien établis et reconnus dans toute la sphère de locution.

Le processus d'arabisation en Afrique du Nord

Entre la seconde moitié du VII^{ème} et les débuts du VIII^{ème} siècle, commence un processus très rapide d'*islamisation* du *Maghreb* qui très tôt semble toucher l'essentiel des habitants, avec cependant une *arabisation* qui d'abord ne touche que quelques villes, centres d'administration et de garnison, pour ne devenir significative qu'à partir du XI^{ème} siècle, s'étendant d'abord dans un certain nombre de régions. En effet, la principale vague arabe, celle des tribus issues de *Banû Hilal*, *Banû Sulyam*, *Maâqil* et autres, arrivées au XI^{ème} siècle, qui ne mettait pourtant en mouvements que quelques 100.000 à 200.000 personnes (selon les statistiques) allait avoir un impact très important puisque sur la moyenne et longue durée elle changera la donne linguistique. De nos jours, un tiers seulement de la population use du *Tamazight* (en particulier dans les zones montagneuses et sahariennes), encore qu'avec les progrès de la scolarisation, on peut considérer que la majeure partie d'entre eux maîtrise *l'arabe* et dans une certaine mesure le *français*. Il y aurait eu au cours du dernier millénaire pour la majeure partie du *Maghreb*, un véritable phénomène d'osmose entre tribus arabophones et tribus berbérophones qui pourrait sans doute nous éclairer aussi sur la manière dont le *tamazight* avait pu se généraliser quelques millénaires auparavant, sauf que les données pour cette période plus éloignée, sont moins vérifiables. En tout état de cause, l'influence réciproque exercée par les dialectes *arabes* et *berbères* semble réelle, et aurait contribué à leur donner leur physionomie actuelle. Il est à remarquer aussi que ces deux langues sont seules à marquer de façon profonde l'*Afrique du Nord* où elles semblent s'être implantées et acclimatées selon les mêmes modalités de diffusion, en empruntant des voies steppiques et continentales. Les *Phéniciens* avec Carthage, puis les *Romains* et ceux qui ont transité après eux par des voies maritimes, ciblant essentiellement des zones urbaines et de colonisation (surtout côtières) n'auront sans doute laissé que quelques toponymes et autres substantifs, assimilés par le *tamazight* et *l'arabe*. L'école, les moyens modernes de communication et la mondialisation permettront-ils un autre sort au *français*, ou le défavoriseront-ils face à l'extension et à la généralisation d'autres langues ? (*l'anglais* par exemple, ou pourquoi pas le chinois) ?

Sur les origines de la langue arabe

L'état des connaissances actuelles permet par ailleurs de considérer que le *tamazight* et l'*arabe* auraient une origine lointaine commune, puisque tous les deux appartiendraient à la grande famille des langues afro-asiatique (ou chamito-sémitiques) et dont le foyer serait localisé quelque part entre le Soudan et l'Éthiopie (mais on a dans le passé proposé aussi des pays comme le Yémen ou la Mésopotamie). En tout état de cause, le déchiffrement du sanskrit à la fin du XVIII^{ème} siècle, puis les travaux mettant en exergue l'existence d'une famille de langues indo-européennes, auront contribué à l'émergence au XX^{ème} siècle de l'hypothèse *afro-asiatique*, même si la référence aux *langues sémitiques* serait plus ancienne (la première édition de l'ouvrage d'Ernest Renan, *Histoire générale des langues sémitiques*, date de 1855). En effet, en même temps que le *proto-berbère*, l'égyptien *ancien* et autres langues, l'*afrasien* (ancêtre de toutes les *langues afro-asiatiques*), serait à l'origine aussi du *proto-sémitique* ancêtre lui-même des langues sémitiques : *akkadien*, *phénicien*, *araméen*, *arabe*, *guèze* et *amharique* (en Ethiopie). Parlera-t-on un jour de langues arabes et de langues berbères (au pluriel), ou irons-nous vers de nouvelles convergences ? L'histoire en décidera.

H. Remaoun

Corrélat : Berbères ; Hilaliens ; Maghrîb ; Phénico-Punique(s) ; Tamazight.

Bibliographie : *Encyclopédie de l'islam* ; Hourani, A. (1993) ; Robin, Ch. (1991) ; Rodinson, M. (1979) ; Taleb-Ibrahimi, Kh. (1995-1997).

'Asabiyya

Dans ce que l'on serait en droit d'appeler aujourd'hui l'anthropologie politique et historique d'Ibn Khaldoun, la notion de *'asabiyya* a une fonction fondamentale.

La situation sociopolitique de la partie du monde sur laquelle s'étendait l'Islam, et que Abderrahmane Ibn Khaldoun (1332-1406) pouvait observer de son vivant, de même que l'ensemble des connaissances dont il disposait sur l'histoire et la géographie de cet espace, et sur des espaces avoisinants, l'ont conduit à la conviction que le ressort principal de l'émergence des pouvoirs et de différentes formes de domination, est constitué par les rapports qui s'établissent entre les *'asabiyya* dont disposent les différents groupes ou tribus qui cohabitent dans ces espaces. Ibn Khaldoun observe que la cohésion des groupes,

tribus ou confédérations de tribus qui évoluent dans l'univers islamique dans sa partie occidentale (le Maghreb et la péninsule ibérique) comme dans sa partie orientale qui s'étend loin dans le continent asiatique, repose sur une énergie endogène à ces groupes, la *'asabiyya*. Cet esprit de corps – traduction consacrée de ce terme – se manifeste concrètement parmi les membres du groupe par un fort sentiment de proximité et de solidarité entre eux, et par la conscience d'appartenir à un même ensemble parental ou agnatique. Cette solidarité s'actualise en particulier lorsque les circonstances exigent de défendre tout le groupe ou une partie de celui-ci contre des menaces extérieures. La *'asabiyya* est ainsi fortement liée à la généalogie, au *nasab*. L'appartenance à un groupe tribal est dans son principe de type parental. « ...les liens dusang sont naturels chez les hommes à de rares exceptions près, écrit ainsi Ibn Khaldoun. C'est en vertu de ce lien que l'on éprouve une sollicitude jalouse pour ses proches et ses parents, lorsqu'ils sont victimes d'une iniquité ou menacés d'un péril (*Muqaddima*, trad. Abdeslam Cheddadi, p. 207). Il est important toutefois de noter que pour Ibn Khaldoun, des formes analogues d'« esprit de corps » fondées non exclusivement sur des liens de parenté mais sur des liens d'« allégeance » (*ouala'*) sont susceptibles de se constituer. « Sont de même nature les liens qui naissent du patronat et du pacte d'alliance. Car le patron, le client ou l'allié éprouve pour son client son patron ou son allié, une affection jalouse en raison de la répugnance que l'âme ressent quand son voisin son proche ou son parent, à quelque degré que ce soit, est victime d'une injustice » (*Muqaddima*, *idem*, p. 207).

La force de cohésion que procure la *'asabiyya* est inégale selon les groupes et selon la phase d'évolution de ces derniers. C'est dans les zones rurales (*al badw*) qui offrent les conditions de vie les plus rudes, que les *'asabiyyât* sont les plus fortes et les filiations généalogiques les plus homogènes. Il se constitue ainsi une hiérarchie des *'asabiyyât*, qui prédispose les plus fortes à exercer différentes formes de domination. Des alliances entre groupes agnatiques distincts peuvent ainsi se former. « On n'a pas cessé de voir des généalogies passer d'un groupement à un autre groupement, de voir une tribu se rendre parente d'autres, pendant la *jâhiliyya* comme pendant l'Islam, aussi bien chez les Arabes que chez les étrangers... » (*Muqaddima*, p. 211).

Si la force d'une *'asabiyya* dépend d'abord des conditions matérielles et morphologiques dans lesquelles vivent les tribus, et des caractéristiques de leur généalogie, elle ne manque toutefois jamais d'impliquer une dimension religieuse. Les actions qu'une tribu ou un groupement de tribus conduisent en vue d'assurer leur domination s'inscrivent le plus souvent explicitement, dans un projet de réforme, de redressement ou de revivification religieuse. Le destin des dynasties almohade et almoravide par exemple illustre particulièrement bien ces processus.

Une des raisons de l'importance du facteur religieux dans la formation d'une 'asabiyya forte, est selon Ibn Khaldoun, qu'il contribue à maintenir la cohésion du groupe et l'union entre ses membres, lesquelles sont habituellement mises à mal par les tendances à la compétition et à l'indiscipline engendrées par la rudesse et l'incivilité des tempéraments que la vie bédouine donne aux habitants des contrées rurales ou désertiques (voir *Muqaddima*, chapitre 27). « ... si la foi décuple les forces de la tribu elle doit à l'inverse s'appuyer sur une 'asabiyya bédouine pour triompher parmi les hommes », observe ainsi Gabriel Martinez-Gros. Le titre de l'un des principaux paragraphes que Ibn Khaldoun consacre à la relation entre la dynamique de la 'asabiyya et celle de la religion est significatif : « La souveraineté lit-on n'échoit aux Arabes que sur son aspect (*sibgha*) religieux émanant d'un prophète, d'un saint, ou d'une manière plus générale, sous une forte influence de la religion » (*Muqaddima*, chapitre 26, p. 250). Ibn Khaldoun met ainsi au jour l'existence d'une dialectique complexe entre la 'asabiyya qui constitue la source principale de la dynamique pouvant conduire au pouvoir, et l'appel au ralliement autour d'un projet de redressement religieux (*da'awa*) condition de la pleine réalisation de l'indispensable cohésion du groupe. (Voir *Muqaddima*, chapitre 6, p. 268).

Le sens des concepts de la théorie socio-historique d'Ibn Khaldoun, résulte dans une large mesure des relations qui s'établissent entre eux. Ainsi le concept de 'asabiyya ne se comprend qu'en relation avec celui de 'umran (sociabilité ou vie en société), de hadhar (sédentarité et/ou citadinité) et de badw (ruralité et/ou nomadisme).

Ainsi, pour l'ensemble des sociétés dont il a pu avoir connaissance, soit en les observant directement, soit grâce aux récits ou documents dont il a pu disposer, quelque chose comme un processus récurrent apparaît, processus qui en quelque sorte prend sa source dans la nature de la 'asabiyya. C'est toujours au sein des groupements humains (tribus ou ensembles de tribus) les plus ruraux, les plus éloignés du confort et du raffinement des cités, que se forment les 'asabiyya les plus fortes. Or la structure de celles-ci est telle qu'elles ne peuvent avoir d'autre finalité que de tendre vers la domination, la prise de pouvoir et l'exercice de la souveraineté. «... celui qui bénéficie de l'esprit de corps, s'il est parvenu à un certain rang cherche à gagner un rang plus élevé ; s'il parvient au faîte de la puissance morale et à être suivi par les autres et qu'il trouve le moyen d'assortir cela de la contrainte et de la force, il ne quitte plus cette voie, tant elle a d'attraits pour l'âme. Or cette âme ne peut y parvenir que par l'esprit de corps par quoi elle obtient d'être suivie par son peuple. La force contraignante de la souveraineté est donc l'aboutissement de l'esprit de corps... » (*Muqaddima*, chapitre 16, p. 226).

Pour Ibn Khaldoun, un ensemble de processus qui interagissent entre eux conduit le groupe porteur de la 'asabiyya la plus forte, à imposer son pouvoir (*mulk*) sur un important territoire, et en particulier sur les cités de ce territoire ; cette prise de pouvoir implique l'éviction de la dynastie qui auparavant exerçait sa souveraineté principalement sur les zones urbanisées de ces territoires.

La chute de la dynastie ainsi renversée, s'explique autant par la force de la 'asabiyya que les rudes conditions de la vie rurale avaient permis à la tribu conquérante d'acquérir, qu'à l'affaiblissement progressif de la 'asabiyya de l'ancienne dynastie. Cet affaiblissement est le résultat de mécanismes sociaux dont Ibn Khaldoun montre la complexité. Les groupes qui s'installent dans les capitales des dynasties déchues, troquent peu à peu leurs habitudes rudes de « campagnards » contre les mœurs raffinées qui se pratiquent dans les zones urbanisées. (*Muqaddima*, chap. 14, p. 290).

Outre ces changements culturels qui réduisent la combativité et la cohésion du groupe régnant, d'autres mécanismes liés à la stratégie politique des dirigeants entrent en jeu: ainsi ces derniers une fois installés dans leurs positions de souverains, sont-ils portés à écarter de l'exercice du pouvoir les membres de son groupe, affaiblissant ainsi la 'asabiyya grâce à laquelle ils avaient triomphé (*Muqaddima*, chapitre 15, p. 296). La génération suivante s'engage dans des dépenses somptuaires qui nécessitent que de lourds impôts soient prélevés sur les populations qu'ils contrôlent. Leurs descendants perdent tout esprit de créativité puis entrent dans une phase de gaspillage et de relâchement, « détruisant ainsi ce qu'avaient édifié leurs ancêtres ». (*Muqaddima*, chapitre 15, p. 298). Une telle dynastie ne résiste guère aux assauts de groupements issus le plus souvent de zones rurales où règnent des mœurs rudes, propices à l'émergence de 'asabiyyas fortes.

Dans les six volumes qui suivent la *Muqaddima*, cette *Histoire Universelle* qui constitue le domaine d'application de la *Muqaddima*, Ibn Khaldoun décrit de très nombreux cas de triomphe d'une 'asabiyya portée par des groupes dont la force a crû aux marges de brillantes dynasties citadinisées mais aussi affaiblies, et finissant par les renverser à leur profit. Inductivement, Ibn Khaldoun établit que c'est le plus souvent à la troisième génération des souverains de ces dynasties que s'accomplissent leur déclin et leur chute. C'est ainsi, à travers cette conception, de la logique de l'histoire que Ibn Khaldoun analyse le surgissement puis l'évolution de l'Empire islamique : la 'asabiyya Koraïchite n'a-t-elle pas été le support de l'expansion de l'Islam, au moins jusqu'à la fragmentation de la dynastie abbasside ?

Sans doute doit-on admettre que les tendances qui se sont développées dans le monde moderne, à des degrés divers selon les régions, à l'effacement de la frontière entre la ruralité et la citadinité, n'offre plus les conditions de formation, dans un processus échappant aux Etats centraux, de forces, des *'asabiyyât* alimentant des cycles de conquêtes et de déclin. On peut toutefois se demander si les dynamiques qui se forment dans des sociétés multinationales, des partis, des organisations diverses etc., et l'esprit de conquête qui en découle ne méritent pas parfois, *mutatis mutandis*, l'appellation de *'asabiyyât* ».

M. Haddab

Corrélat : Histoire ; Ibn Khaldoun ; Maghrîb.

Bibliographie : Djaghoul, A. (1986) ; *Encyclopédie de l'islam* ; Ibn Khaldoun, A. (1867), (2002), (2006) et (2010) ; Labica, G. (1965) et (1968) ; Martinez-Gros, G. (2011).

Association des Ulémas musulmans algériens (AUMA)

« Le nom de Bachir al Ibrahimi était par ailleurs parmi les plus cités dans la presse, à la télévision ou à l'école, davantage que celui de n'importe quelle autre personnalité du mouvement national, autant sinon plus que celui d'Abdelhamid Ibn Badis » (Remaoun et Manceron, 1994, p. 19), voilà en gros le résultat d'un sondage réalisé auprès des étudiants de l'histoire à Alger. Ce résultat montre en effet, la place dont jouissent les ulémas dans la mémoire de la jeunesse algérienne aujourd'hui.

La décision des autorités algériennes de célébrer la date anniversaire de la mort du cheikh Ibn Badis, le 16 avril de chaque année, comme journée nationale du savoir (*yوم el-'ilm*), durant laquelle sont organisées plusieurs manifestations scientifiques et culturelles, atteste de l'importance du rôle des ulémas sinon dans la vie culturelle du moins dans la lutte contre les politiques coloniales. Depuis la plate-forme de la Soummam (août 1956) l'éloge que le pouvoir consacre aux ulémas, qualifiés de « mouvement progressiste », n'a cessé d'enfler. Dans la Charte d'Alger (avril 1964), critiquée pourtant par les ulémas eux-mêmes, on parle d'un « combat acharné [mené par les ulémas] pour libérer le peuple des superstitions religieuses et du maraboutisme et de ses efforts méritoires [déployés] pour aider à la renaissance culturelle et à la propagation de l'enseignement de l'arabe. Son leader, cheikh

Abdelhamid Ibn Badis, contribua efficacement à l'affermissement de l'idée nationale ».

La naissance de l'Association des ulémas musulmans algériens à Alger le 5 mai 1931, par des notables issus dans leur majorité de l'est algérien, comme Ibn Badis, al-Ibrahimi, el-Okbi et el-Mili coïncide avec la célébration du centenaire de l'occupation de l'Algérie. Le cercle *At-Taraqi* (Le Progrès) a joué un rôle primordial dans l'épanouissement des idées réformistes des ulémas. Liée aux grandes idées réformistes qui pullulent et se pressent dans le Monde arabe depuis la fin du XIX^{ème} siècle, la naissance de l'AUMA s'est imposée comme étant une entité chargée de rendre aux Algériens leur identité.

Propageant des idées réformistes, sous l'influence de grands réformateurs de l'Orient, comme al-Afghani, Abduh, et Arsalan, les activités AUMA ont été centrées sur l'éducation et la lutte contre les fléaux sociaux (art. 4 de son règlement intérieur). Sur le plan religieux, culturel et politique, l'islam, l'arabe et la patrie algérienne, ont, respectivement constitué les trois piliers de l'identité algérienne. Bien qu'apolitique par son statut, l'AUMA ne s'est pas empêchée d'intervenir dans les affaires publiques. De par ses revendications et activités s'est mis en place au nom de la défense de l'identité algérienne, en se référant même au principe de la laïcité française, l'idéal des ulémas qui consiste à promouvoir les composantes de l'identité algérienne. Ardemment défendue par cheikh al Ibrahimi, la séparation du politique et du religieux a été revendiquée pour permettre aux ulémas d'agir en liberté et en cherchant à dégager les autorités et autres biens des habous de l'emprise des autorités françaises.

Au sein du mouvement national, l'AUMA a pris des positions claires sur la scène politique dès la première année de sa fondation. La forte participation au Congrès musulman en 1936, malgré ses revendications modérées, a fait entrer les ulémas dans la sphère politique. Cela a été possible grâce surtout à leur rapprochement avec la Fédération des élus. En cette période, elle s'est imposée comme étant le principal fer de lance du nationalisme algérien (Carlier, p. 215). Son soutien au « Manifeste du Peuple algérien », présenté par Ferhat Abbas aux autorités françaises, en février 1943, et son adhésion aux Amis du Manifeste et de la liberté » en avril 1944, ses prises de positions quant à la Constitution de l'Algérie en 1946 et le Statut de l'Algérie en 1947 consolident le caractère politique de ses activités et ses engagements.

Rapidement, les actions de l'AUMA ont pris de l'ampleur. Ses bureaux, publications, écoles, sympathisants, se multiplient dans tout le territoire national. La formation et l'enseignement des Algériens constituent à ses yeux des créneaux importants pour réaliser « la libération des esprits de l'occidentalisation menée par l'administration

française et l'ignorance propagée par les marabouts hérétiques ». En prenant conscience des fondements de l'identité nationale (religion, langue, patrie), les ulémas ont mis l'accent dans leurs enseignements et publications sur la mémoire et le patrimoine que représente l'histoire sociale et culturelle de l'Algérie. Malgré leur forte influence surtout dans les milieux citadins, et particulièrement dans le Constantinois et à Alger, les ulémas n'ont pas réussi à s'imposer auprès de l'administration coloniale comme les interprètes les plus qualifiés de l'opinion musulmane (Mérad, 395). Parce qu'ils étaient, les « partisans d'une intendance acquise lentement, donc négociée », les ulémas menaçaient la France et mécontentaient les indépendantistes (Vatin, p. 194), les messalistes notamment.

En s'opposant à la politique culturelle de la France coloniale qui consistait à dépersonnaliser les Algériens et en combattant radicalement les actions et idées de certaines confréries maraboutiques, les ulémas imposent leur présence dans le paysage sociopolitique algérien. Leur propagande cinglante et dissolvante contre le maraboutisme a conduit à discréditer et affaiblir ce dernier (Montagne, Merad).

Dans la mémoire coloniale, les ulémas ont constitué un réel défi pour l'Algérie française. Le référent religieux et identitaire qui cimente leur discours était aussi invoqué face aux nationalistes algériens, qui avaient souvent tendance à s'y référer.

Soucieux de former de jeunes élites, selon les idéaux réformistes des ulémas, des centaines d'étudiants algériens ont été envoyés en Égypte (Al-Azhar) et en Tunisie (Zeitouna). Ils contribueront à leur retour au pays, avant et après l'indépendance, à la formation et l'enseignement dans les écoles de l'AUMA dont le nombre a atteint 125 en 1951 et 193 en 1955. L'éducation dans leurs écoles a été marquée par l'enseignement de l'arabe, mais aussi par une forte présence des filles (6696 sur 16286) (Al-Bassai'r, 1951). Après l'indépendance, ces élites vont occuper des postes importants (directeurs, inspecteurs, ambassadeurs).

La répression contre les nationalistes et les communistes à la veille de la Guerre et sous le régime de Vichy, puis la disparition du Cheikh Ibn Badis en 1940 auront entravé les activités de l'AUMA qui ne reprendront que lentement, après la libération de son successeur al-Ibrahimi en novembre 1942. Les convergences entre ulémas et les Amis du Manifeste de la Liberté ont fait revenir l'AUMA sur la scène politique. Mais les événements de mai 1945, ayant conduit les autorités à l'arrestation d'al Ibrahimi et la fermeture des écoles de l'Association, l'ont de nouveau cantonné dans une action presque clandestine. Les leaders de l'Association ont d'ailleurs, selon le rapport du Commandant J. Carret conduit « à l'échauffement des esprits par des discours anticolonialistes et

antifrançais, parfois, par des appels à la révolte à peine voilés » (Carret, p. 47).

Durant la guerre de libération, Cheikh Ibrahim se trouve en long voyage dans les pays de l'Orient. Son absence a fait entrer l'AUMA dans une crise interne, mais non avérée. (Saadallah, t. 2. 63-86).

Malgré des critiques adressées au ulémas, les accusant de n'avoir rejoint la guerre de libération que tardivement et modérément, il est un fait que, d'une manière officielle l'AUMA a très tôt « béni » la Révolution du 1^{er} novembre 1954. L'implication directe de certains de ses leaders comme cheikh Tebessi et Tawfik el-Madani dans les rangs du FLN a été suivie de l'adhésion complète de l'AUMA au FLN dont le ralliement sera effectif en mars 1956. Le 7 janvier 1956, dans un communiqué de leur assemblée générale, les ulémas déclarent « qu'il n'est possible de résoudre d'une façon définitive et pacifique l'affaire algérienne qu'en reconnaissant solennellement et sans détours la libre existence de la nation algérienne, ainsi que sa personnalité spécifique, son gouvernement national, son assemblée législative souveraine... ».

À la proclamation de l'indépendance, l'Association se trouvera divisée quant à la position à prendre à l'égard du régime qui sera instauré en l'Algérie. Si certains de ses leaders comme Tawfik el-Madaniou cheikh Abbas ont accepté de se rallier au Président de l'époque, Ahmed Ben Bella, d'autres, dont le charismatique Bachir al-Ibrahimi, s'y sont opposés. Les ulémas qui ont cautionné la position de leur leader, ont contesté surtout l'orientation socialiste des nouvelles autorités et leur politique jugée éloignée des valeurs de l'islam et de l'arabité (Benzenine, 2012).

Depuis la disparition d'al-Ibrahimi en mai 1965, l'AUMA a perdu de son influence et de son allant. Elle n'a aujourd'hui qu'une présence emblématique. La « vrai » présence de l'AUMA dans la mémoire des Algériens reste liée à ses leaders historiques. Toutefois, les manuels scolaires continuent aujourd'hui dans les trois cycles d'enseignement de citer les textes (pamphlets, articles de presse, poésie) des ulémas en particulier Ibn Badis, al Ibrahimi et al Khalifa.

L'islamisme radical, quant à lui, a fait, dès sa naissance, l'éloge des ulémas et s'est revendiqué de leur héritage. Les positions des cheikhs Arbaoui et Soltani présentés comme les vétérans de l'islam politique algérien (Al- Ahnaf, Botiveau, Frégosi, 1991, 60, sq), qui figurent parmi les membres des ulémas les plus opposés au régime de Boumédiène, sont souvent glorifiées par les leaders du FIS, se réclamant sinon de l'héritage des ulémas, au moins de leur voie réformiste.

En outre, les écoles de l'Association sont encore aujourd'hui le symbole de sa forte présence dans l'histoire sociale et culturelle de l'Algérie des années 1930 et 1940 et témoignent de son rayonnement

intellectuel. Dar el-Hadith de Tlemcen, inauguré par Ibn Badis en 1937, l'Institut Ibn Badis à Constantine créé en 1947 pour préparer les élèves algériens à rejoindre Al-Azhar et Zeitouna (devenu après l'indépendance un lycée dépendant du ministère de l'éducation) témoignent en partie de l'héritage des ulémas et de leur contribution dans la sauvegarde des valeurs culturelles des Algériens.

B. Benzenine

Corrélat : Congrès musulman algérien ; Dâr-el-hadîth ; FLN ; Front algérien pour le respect et la défense des libertés (FADRL) ; Ibn Badis ; Ibrahimi (al).

Bibliographie : Bassa'ir,al- (1951) ; Benzenine, B. (2012) ; Carlier, O. (2009).Carret J. (2008) ; El Korso, M. (1988) ; Hellal, A. (2002) ; Manceron, G. (1994) ; Manceron, G. et Remaoun, H. (1993) ; Mérad, A. (1967) ; Saadallah, A. (1998) ; Vatin, J.-C. (1983).

Atérien (Paléolithique supérieur)

Terme dérivé du nom de *Bir el Ater*, localité située à l'est des Nemenchas et au sud de Tébessa en Algérie. Culture qui affirme sa présence dans toute l'Afrique septentrionale, du Sahel actuel jusqu'à la Méditerranée. Bien que contemporaine du *Paléolithique* supérieur puisqu'elle daterait d'environ 30.000 ans, elle semble continuer les techniques levalloisiennes et moustériennes du *Paléolithique* moyen (100.000 à 35000 ans avant notre ère) qui permettaient de produire des petits bifaces et des éclats triangulaires, sortes de pointes et de couteaux à dos arrondis avec une fabrication importante de hachereaux en Afrique du Nord notamment. L'*Atérien* introduit cependant une importante innovation avec l'apparition d'un pédoncule à l'extrémité de la pierre travaillée, « cette technique de fixation de l'outil à son manche, inconnue du *moustérien* européen, fût appliquée à tous les types d'armes et d'instruments : points, racloirs, grattoirs, burins, perçoirs » (Gabriel Camps, 2007 et 2011).

L'*Atérien* dont on retrouve les traces dans tout le Maghreb est largement représenté à travers l'Algérie, dans la proximité côtière d'Oran notamment où on aurait découvert la présence la plus ancienne de ce type de fabrication (non loin de Mostaganem, Arzew et Cap Blanc).

A propos de l'*Atérien* dont on ne retrouve trace qu'au Maghreb, reste posée la question de ses origines et d'une éventuelle postérité : sur les plans technologiques et de l'anthropologie physique, il se situerait à la lisière des industries moustériennes du *Paléolithique* moyen assurée

par un type humain proche de l'homme de *Neanderthal* en Europe, et de l'homme de *Mechta el arbi* apparu avec l'*Iberomaurusien* et plus proche physiquement du type de *Cromagnon* en Europe (qu'on assimile à l'*Homo Sapiens* ou homme moderne pour le différencier du *Néanderthalien*, lui-même considéré déjà comme un *Homo Sapiens*). Si on sait cependant que pour l'Europe le type humain de *Cromagnon* n'est pas dans la lignée de l'homme de *Neanderthal* qu'il va supplanter, en Afrique du Nord la question de la continuité physique entre *Néanderthalien* local, dominant au *Paléolithique* moyen et porteur de l'industrie *moustérienne* avec celle des hommes *Atériens* puis *Mechtoïde (ibéromaurusien)* semble encore en débat.

Les spécialistes sont cependant plus assurés dans leur affirmation d'un bouleversement humain important qui verra le jour avec l'apparition dès l'*Épipaléolithique* (extrême fin du *Paléolithique* supérieur) puis l'*Holocène* (âge géologique contemporain du Néolithique moyen-oriental) du type humain porteur du Capsien ou homme *Protoméditerranéen*.

H. Remaoun

Corrélat : Ain Hanech ; Atlantrophe ; Capsien ; Ibéromaurusien ; Préhistoire.

Bibliographie : Balout, L. (1955) ; Camps, G. (1974) ; Saoudi, N. (2002) in CNRPAH, Préhistoire Maghrébine Tome I (2011).

Atlantrophe (Paléolithique inférieur)

La fabrication d'outils en pierre (industries lithiques) qui caractérise toute la préhistoire a connu une phase acheuléenne succédant à celle *pré-acheuléenne* ou *oldowayenne* (comme c'est le cas pour *Ain Hanech* et *El Kherba*), et qui s'étend sur une grande partie du *Paléolithique inférieur* (ou *Paléolithique ancien*) et peut-être du *Paléolithique moyen* comme l'indiqueraient les fouilles de Mesra (ancien Aboukir près de Mostaganem) ou de Tighenif (dit aussi Ternifine, ancien Palikao dans la région de Mascara). L'intérêt des fouilles de Tighenif d'abord menées par Charles Camille (entre 1954 et 1956) réside cependant surtout dans le fait qu'on y ait découvert aussi des ossements d'hominidés, en fait les plus anciennement connus en Afrique du Nord puisque remontant à quelques 600.000 ans, (donc toujours durant le *Paléolithique* inférieur).

L'homme de *Ternifine* (ou de Palikao), baptisé *Atlantropus Mauritanicus* (ou *Atlantrophe*), a été classé dans une catégorie de l'évolution humaine qu'on a dénommé « *Homo-erectus* » (ou homme debout) qui a succédé à l'*Homo faber* (ou Homme fabricant d'outils).

L'Atlanthrope est considéré par les spécialistes comme proche morphologiquement du *Sinanthrope* (ou *Homme de Pékin*) qui lui serait assez contemporain et de l'*Homme de Rabat* qui aurait vécu un peu plus tardivement.

H. Remaoun

Corrélat : Ain Hanech ; Histoire ; Préhistoire.

Bibliographie : Balout, L. (1955) ; Camps, G. (1974) ; Illou, Kh. (2002) ; Saoudi, N. in CNRPAH (Préhistoire maghrébine) tome I (2011).

B

Bandung (Conférence afro-asiatique, avril 1955)

S'écrit aussi Bandœng et Bandoung.

Ville d'Indonésie où s'est tenue du 18 au 24 avril 1955 la première Conférence afro-asiatique regroupant les Etats indépendants des deux continents avec admission comme observateurs des mouvements de libération nationale en activité, ou personnalités représentatives, (tel le Muphti palestinien de Jérusalem). En fait, 24 gouvernements y participèrent, représentés par leurs chefs d'Etats ou de gouvernement, dont Soekarno pour l'Indonésie, Chou En Lai pour la Chine, Nehru pour l'Inde et Nasser pour l'Egypte. Par ailleurs, même si certains pays de la région tels les deux Etats coréens en étaient absents, ce regroupement semblait plus à base géographique qu'idéologique, sauf pour le cas de pays pratiquant en Afrique une politique d'apartheid tels l'Union sud-africaine et la Fédération des Rodhésies-Nyassaland qui, n'avaient pas été représentés. Il était possible de retrouver ainsi à cette rencontre aussi bien des pays qu'on pouvait qualifier déjà de « neutres » (on parlera plus précisément de « neutralisme positif »), tels l'Indonésie, l'Inde ou l'Egypte, que de pays à orientation communiste comme la République populaire de Chine ou la République démocratique du Vietnam (représentée par son 1^{er} ministre Pham Van Dong). D'autres étaient militairement alliés aux puissances occidentales tels la Turquie (déjà membre de l'OTAN-NATO), l'Irak, et bientôt le Pakistan et l'Iran dans le cadre du Pacte de Bagdad ou Traité turco-irakien qui venait d'être signé, (devenu CENTO après la Révolution irakienne de juillet 1958 et le retrait de ce pays), ou toujours le Pakistan les Philippines, la Thaïlande et bientôt le Sud-Vietnam dans le cadre de l'Organisation du traité de l'Asie du Sud-Est (OTASE ou SEATO). Une mission algérienne, envoyée par le FLN comprenant notamment Hocine Aït Ahmed et Mhamed Yazid avait pu assister à la Conférence, intégrée en réalité à une délégation regroupant les trois pays maghrébins sous domination française avec comme, personnalités notoires pour le Maroc Allal el Fassi et pour le Tunisie Salah Ben Youssef, (encore secrétaire général du Néo-Destour et qui assumait la fonction de chef de la délégation maghrébine).

Malgré les divergences politiques et idéologiques qui auraient pu miner la rencontre, le consensus semble établi en ce qui concerne la question coloniale puisque la conférence déclare « que la question des peuples soumis à l'assujettissement à l'étranger, à sa domination et son exploitation constitue, une négation des droits de l'homme, est contraire

à la Charte des Nations Unies, et empêche de favoriser la paix et la coopération mondiale ».

Les Maghrébins en particulier ne se seront pas déplacés en vain puisque un paragraphe très explicite quant au soutien à leur cause est aussi inséré dans la déclaration finale ; on y lit : « En ce qui concerne la situation instable en Afrique du Nord et le refus persistant d'accorder, aux peuples d'Afrique du Nord leurs droits à disposer d'eux-mêmes, la Conférence afro-asiatique déclare appuyer les droits des peuples d'Algérie, du Maroc et de Tunisie à disposer d'eux-mêmes et à être indépendants, et elle presse le gouvernement français d'aboutir sans retard à une solution pacifique de cette question ».

Le Maroc et la Tunisie allant dès Mars et avril 1956 accéder à l'indépendance, c'est surtout l'Algérie qui s'engage dans une longue Guerre de libération nationale (1954-1962) qui aura à bénéficier de manifestations de solidarité du groupe afro-asiatique très actif à l'ONU. Ce dernier imposera dès septembre-octobre 1955 la première inscription de la question algérienne à l'ordre du jour de l'Assemblée générale, pression renouvelée chaque année sur les autorités françaises jusqu'à ce qu'elles finissent avec leurs alliés par reconnaître l'exercice du droit à l'autodétermination du Peuple algérien et son accession à l'indépendance nationale. C'est ainsi que dès février 1957, l'Assemblée générale se prononcera pour « une solution pacifiée » en Algérie, puis le 10 décembre 1957, pour « une solution négociée » tandis que le 19 décembre 1960, toujours sur proposition du groupe afro-asiatique, est reconnu formellement le droit du Peuple algérien à l'autodétermination et à l'indépendance.

Encore méconnus sur le plan international contrairement à Messali Hadj perçu comme un leader éminent depuis sa participation au Congrès de Bruxelles organisé en février 1927 par la Ligue contre le colonialisme et l'impérialisme (auquel avaient pris part de nombreux asiatiques dont l'indien Nehru lui-même), les jeunes responsables du FLN vont ainsi à partir de Bandung, faire une percée diplomatique aux conséquences certaines pour le renforcement de leur cause.

C'est ce dont témoignent aussi la participation des délégations du FLN et à partir de septembre 1958 du GPRA, et l'accueil chaleureux qui leur est chaque fois réservé aux différentes rencontres qui suivront dans la continuité de l'esprit de Bandung. On pourra citer ainsi en décembre 1957 au Caire la Conférence des Peuples d'Afrique et d'Asie, en avril 1958 puis en décembre 1958 à Accra, la première Conférence des Etats africains, et la Conférence des peuples africains en janvier 1960, le deuxième Congrès panafricain des peuples à Tunis, puis en Janvier

1961, la Conférence de Casablanca. Il faudra certainement ajouter à cette liste, toutes les autres rencontres qui mèneront à l'élaboration de la ligne de « neutralisme positif » et de « non-alignement » (avec la contribution de Tito et de la Yougoslavie) ou plus tard à un élargissement à l'Amérique latine dans le cadre de la Tricontinentale.

Dans l'organe du FLN *El-Moudjahid* (cf. sa livraison n° 15 du 1^{er} janvier 1958) qui publiait sur sa "une" un éditorial ayant pour titre « Renforcement de la solidarité afro-asiatique avec l'Algérie » (à l'occasion de la conférence du Caire) et un commentaire de fond intitulé : « L'Algérie à l'ère de Bandoeng » ; on pouvait y lire : « L'action de l'impérialisme est multiforme. Si ses buts sont toujours identiques, ses moyens sont nombreux et aussi variés que les pays où il exerce sa férule. Seule l'Union des peuples afro-asiatiques peut accélérer son destin et mettre un terme à ses empiètements et ses crimes. La conférence de Bandoeng qui s'est tenue en avril 1955 n'avait d'autre but qu'un rapprochement des puissances indépendantes d'Asie et d'Afrique, afin de mieux organiser le combat anticolonialiste à l'échelle mondiale. La conjoncture historique dans laquelle elle s'est tenue en fait un tournant décisif dans le mouvement de la libération des deux continents. Bandoeng est un aboutissement et un point de départ ».

H. Remaoun

Corrélat : Colonisation, Colonialisme et impérialisme ; Etoile Nord-Africaine (ENA) ; Front de libération nationale (FLN) ; Messali Hadj ; Unité maghrébine.

Bibliographie : Aït Ahmed, H. (1964) ; Driss, R. (1996) ; *El Moudjahid* (N° 15, 1^{er} Janvier 1958) ; Grimaud, N. (1994) ; Guitard, O. (1965) ; *Résistance Algérienne* (N° 14, Fin 1956) ; Wright, R. (1955).

Ben Allel Sidi M'barek Mohammed (1814-1843)

Mohammed Ben Allel Sidi M'barek a été l'un des huit *khalifa* à qui l'Emir Abd-el-Kader avait confié le gouvernorat des différents territoires qui composaient l'espace sur lequel s'étendait son autorité. Le rôle qui fut le sien auprès d'Abd-el-Kader aussi bien dans la lutte qu'il mena contre les troupes françaises et les groupements (tribus et confréries) qui s'opposaient à lui, que dans son effort pour construire un Etat, fut important et dura jusqu'à sa mort au combat en 1843.

Mohammed Ben Allel est né en 1814 à Koléa dans la grande famille composée des descendants du saint Sidi Mbarek que la généalogie de la famille Ben Allel fait remonter au XVI^{ème} siècle. Le rayonnement et l'autorité spirituelle de cette famille, et de sa *zaouïa* s'étendaient sur une vaste zone comprenant toute la Mitidja, et touchant Blida, Miliana, Mouzaïa et Médea. L'ensemble des tribus vivant sur ces territoires (comme les Mouzaïa, les Beni Menad, les Soumata, les Ouled Ayad...) reconnaissaient l'ascendant maraboutique de Sidi Ali Ben Allel, l'ancêtre éponyme de la famille et de ses descendants et tenaient en haute considération sa *zaouïa* sise à Koléa.

En 1830 c'était Mahieddine Es-S'ghir, l'oncle de Mohammed qui était à la tête de la famille Ben Allel Sidi Mbarek et de sa *zaouïa*. Avant l'invasion française, une bonne entente entre le pouvoir ottoman et cette famille avait longtemps régné. En juillet 1831, Mahieddine Es-S'ghir accepte la fonction d'agha que lui proposaient les Français. Il démissionne toutefois de cette fonction dès décembre 1831.

Mohammed Ben Allel Mbarek était très proche de son oncle Mahieddine Es-S'ghir, qui avait suivi son éducation dans la *zaouïa* et qui très tôt l'associait à ses activités de chef d'une grande famille influente et de cheikh d'une *zaouïa*, qui attirait de nombreux étudiants et de nombreux pèlerins.

La rupture de Mahieddine Es-S'ghir avec les Français, ouvre rapidement les hostilités avec ces derniers : en Octobre 1832 a lieu un violent combat à Boufarik opposant les troupes françaises et celles de Mahieddine Es-S'gir composée d'hommes venus de plusieurs tribus en particulier celle des Hadjoutes. Le jeune Mohammed participe à ce combat.

En novembre 1832, une troupe de soldats français pénètre à Koléa, et procède à l'arrestation du jeune Mohammed, de son père, Sidi Allel, de son oncle Sidi Mohammed, ainsi que de quelques autres parents, du cadî et du muphti de Koléa. Quant à Mahieddine Es-S'ghir, il parvient à échapper à l'arrestation. Une forte rançon est exigée pour la libération des prisonniers.

Mohammed Ben Allel n'a été libéré qu'en 1835. Il semble que durant sa captivité la proposition de se soumettre au pouvoir français lui ait été faite, contre la promesse que des charges importantes lui seraient confiées. Après la mort de son oncle et mentor Mahieddine Es S'ghir ben M'brek, et celle de son père, il devient le chef de la famille et hérite du charisme maraboutique légué par ses aïeux.

C'est en 1835 que Mohammed Ben Allel fait la connaissance de l'Emir Abd-El-Kader lors d'une rencontre de ce dernier à El Attaf, avec son oncle Mahieddine Es S'ghir. Celui-ci avait alors accepté sa désignation par l'Emir comme khalifa, ayant autorité sur l'Algérois et le Titteri.

La signature du traité de la Tafna en 1837 plaçait la famille Ben Allel dans une situation délicate, car l'ensemble du territoire sur lequel s'étendait l'influence de la famille, y compris Koléa, (occupée par les troupes françaises depuis mars 1838), figurait dans la zone relevant de l'autorité des Français. Auprès de Mahiedddine Es S'ghir, le jeune Mohammed avait suivi ou participé aux attaques nombreuses menées contre les troupes françaises dans la Mitidja.

De 1838 à 1840, Mohammed Ben Allel, exerce les fonctions de Khalifa de l'Emir ; il réside à Miliana qui devient ainsi la capitale du « *khalifalik* » qu'il administre selon des règles analogues à celles que Abd el Kader applique à l'Etat qu'il s'efforce de mettre en place. Il installe en particulier une manufacture d'armes. Il établit pour ses troupes un règlement écrit dans lequel sont définies les fonctions de chacun.

Durant toute la période pendant laquelle Ben Allel a combattu sous l'autorité de l'Emir, les relations entre les deux hommes ont été empreintes de loyauté et de sympathie. Ainsi la famille de l'Emir s'était-elle un temps installée à Miliana sous la protection du khalifa Ben Allel. Il accepte et souscrit à la plupart des décisions de l'Emir comme lorsque celui-ci souscrivit au traité de la Tafna en 1837, ou qu'il refusa en 1838, les demandes des Français de modifier les termes de celui-ci afin de disposer d'une liaison terrestre, traversant les territoires reconnus à Abd el Kader, entre Alger et Constantine conquise en 1837. Ben Allel a souvent aidé l'Emir dans les combats qu'il livrait aux français ou ceux qu'il menait contre les confréries ou les tribus qui s'opposaient à lui : ainsi en a-t-il été de sa lutte contre les Tidjaniya, en particulier lors du long siège de Aïn-Madhi, foyer de la confrérie.

Après le refus d'Abd-el-Kader d'entériner la révision du traité de la Tafna, et après que le duc d'Aumale eût franchi les Portes de Fer dans sa route vers Constantine, les combats reprennent, y compris dans les zones placées sous l'autorité de Mohammed Ben Allel. Ses premiers accrochages avec les Français furent victorieux ; il avait en particulier réussi à châtier des tribus qui s'étaient soumises aux Français.

Après ces premiers succès, échecs et défaites se succédèrent. En décembre 1839, il lance une attaque contre Boufarik, mais il doit reculer devant la riposte des troupes françaises ; il est défait à Oued El Alleug le 31 décembre 1839. A Mouzaïa il essuie une lourde défaite alors qu'il bénéficiait du soutien des troupes d'Abd el Kader.

Depuis qu'il a fallu évacuer les villes de Koléa puis de Miliana et de Médéa, Ben Allel et ses troupes continuaient le combat à partir des campagnes et des forêts alentour ; il est finalement contraint de se replier dans l'Ouarsenis, puis au sud du Sersou. Parmi les tribus qui autrefois combattaient à ses côtés, beaucoup avaient fait leur soumission aux Français comme les Mouzaïa, les Beni Menad, les Soumata, les Ouled Ayad. A la fin de l'année 1842, Ben Allel disposait encore de suffisamment de forces, pour tenter de châtier, en compagnie de l'Emir Abd el Kader des tribus ralliées aux Français.

La prise puis le saccage de la Smala d'Abd el Kader, le 16 mai 1843 fut pour lui un coup très dur, pour les conséquences militaires et politiques qui s'ensuivirent, mais aussi parce que toute sa famille, qui y avait été mise à l'abri, fut capturée pour être emprisonnée dans l'île Sainte-Marguerite.

La lutte de Mohammed Ben Allel M'barek ne cesse qu'avec sa mort lors d'un dernier combat, celui qui l'opposa, le 11 novembre 1843 aux soldats d'un général français. Ben Allel fut décapité et sa tête rendue à sa famille dans un sac de cuir.

La résistance contre les troupes françaises menée par les populations algériennes après l'effondrement du pouvoir ottoman, a été dans une grande mesure, comme le montre bien l'épopée de Ben Allel, le reflet de l'organisation de l'Algérie telle qu'elle s'était établie depuis de longs siècles et telle qu'elle était encore, en ces premières décennies du XX^{ème} siècle, à savoir une organisation fondée sur les relations entre de nombreux ensembles tribaux, le plus souvent appuyés sur le charisme de lignages saints et sur des confréries.

M. Haddab

Corrélat : Abd el Kader (Émir) et la résistance face aux Français ; Administration coloniale de l'Algérie.

Bibliographie : Ageron, C.-R. (2005) ; Ben Allel, A.- M. (2011) ; Dinesen, A.-V. (2011) ; Emerit, M. (2002) et (1947) ; Lacoste, Y. et autres (1960) ; Nadir, A. (1972).

Bendjelloul Mohamed Salah (1893-1985)

Né le 8 décembre 1893 à Constantine, le docteur Mohamed Salah Bendjelloul est issu d'une grande famille notable. Parmi les premiers algériens diplômés en médecine, Bendjelloul fut une personnalité politique et intellectuelle très influente dans les années 1930.

Il s'engage très tôt dans l'action sociale, puis politique. Très jeune il milite pour l'égalité entre Algériens et Européens. Ses positions sont connues tout d'abord dans la presse algérienne comme la *Voix Indigène* alors qu'il présidait le Cercle de l'Union qu'il a créée en 1932 (proche des Ulémas, notamment grâce au lien de parenté qui lie Bendjelloul et Ibn Badis).

Il entre en 1927 dans la vie politique comme élu municipal de la petite ville de Herbillon (Actuellement Chetaibi, wilaya de Annaba). Puis, durant dix années (de 1935 à 1945), il est élu conseiller municipal de Constantine et adjoint au maire de la ville.

La constitution de la Fédération des élus de Constantine, créée en 1930 dont il fut un membre actif fera de lui une personnalité influente. Ses divergences avec Zenati, leader de la Fédération, à cause des positions à prendre vis-à-vis de l'administration coloniale et de ses projets pour l'Algérie l'ont mené à s'imposer comme le vrai leader politique. Il prend les rênes et s'impose comme président de la Fédération le 27 avril 1933. Il lui donne une nouvelle orientation, mais aussi une nouvelle équipe composée notamment de Benozène, Dr Smati, Khellil Benkhellil, Dr Hadj Ali et Dr Saadane. La Fédération devient aux yeux de l'administration un mouvement radical au regard de ses revendications exigeant plus de représentation dans les assemblées élues, et le parlement notamment, l'annulation du Code de l'Indigénat, la fin de la surveillance de la police et des tribunaux spéciaux. Il revendique également aux Algériens leur droit inconditionnel à la citoyenneté française, tout en préservant leur statut de musulmans.

Arguant son mandat d'élu et représentant des intérêts de ses coreligionnaires, il demande également d'être membre de la Commission interministérielle des affaires musulmanes. Il présente également des propositions visant améliorer les conditions de vie des Algériens. Ces revendications restées sans réponses, Bendjelloul appelle les élus de sa Fédération à déposer leur démission collective. En 1934, il est à l'apogée de popularité dans l'est algérien. Durant les émeutes « antisémites » de Constantine en août 1934, Bendjelloul joua un rôle d'intermédiaire pour les trois parties : les musulmans, les juifs et l'administration coloniale. Il va être toutefois taxé d'antisémite pour avoir appelé au boycott des commerçants juifs de Constantine.

Même en dehors de Constantine, sa célébrité ne cessa de croître. En visite à Paris, il est contacté par des responsables de l'ENA malgré les divergences entre les deux compositions politiques.

En août 1935, Bendjelloul fonde *L'Entente franco-musulmane*, organe hebdomadaire de la *Fédération des Élus des Musulmans et de l'Union Populaire Algérienne pour la Conquête des Droits de l'Homme et du Citoyen*. Il tire jusqu'à 3000 exemplaires.

Grâce à sa proximité avec les Ulémas, le docteur Bendjelloul adhère aux idées du Congrès musulman algérien de 1936 et devient, mais seulement pour une courte période, son président ; et conduit, à ce titre sa délégation à Paris. En effet, l'échec du Projet Blum Violette va affaiblir les positions défendues par Bendjelloul (que l'on présente comme l'intermédiaire entre l'administration et les musulmans d'Algérie). Il commence à perdre de crédibilité, devant la montée de popularité de Messali d'un côté, et l'intransigeance de l'administration coloniale. Selon Kaddache, Bendjelloul a « saboté l'union » (le Congrès musulman) à cause de son anticommunisme et sa peur de nationalisme (Kaddache, 409).

Malgré ses divergences avec Ferhat Abbas, il signe le Manifeste du Peuple algérien. Il devient membre de l'Assemblée Consultative d'Alger de 1943 à 1945. À la tête de l'Union démocratique franco-musulmane, il est élu en 1945 membre de l'Assemblée nationale, député du département de Constantine et territoire de Touggourt pour le Collège des électeurs français musulmans non-citoyens). Ses opposants le critiquent et le qualifient de « docteur pirouette » ; les députés de sa liste sont nommés « députés préfabriqués ».

Député durant la seconde législature, il condamne ce qu'il qualifie de « troubles » du 1^{er} novembre et apporte son soutien au gouvernement Mendes France, tout en l'appelant à faire plus d'effort pour que « l'Algérie reste française ». « Les renforts, ce sont les réformes », déclare-t-il. Un an après, suite aux événements du 20 août 1955 dont il a été lui-même une cible (Harbi, 1984), il opte pour l'autonomie de l'Algérie ou son assimilation. L'évolution des événements liés à la Guerre de libération l'ont conduit à changer de position et à croire de l'inévitable indépendance de l'Algérie.

Ainsi, il préside le « Groupe des 61 » demandant la reconnaissance de l'« idée nationale algérienne » puisque la politique d'intégration est « dépassée ». Après l'indépendance, il s'éclipse de la vie politique. Il meurt en France en 1985.

B. Benzenine

Corrélat : Abbas Ferhat ; Congrès musulman algérien ; Fédération des Élus indigènes ; FLN ; Ibn Badis ; Manifeste du Peuple algérien ; Messali Hadj.

Bibliographie : Ageron, Ch.-R. (1979) ; Fromage, J. (in Bouchène et autres, 2012) ; Jolly, J. (1966) ; Stora, B. (1985).

Berbères

Le mot *Berbères* est dérivé du terme *barbare* d'origine grecque puis latine, utilisé pour désigner des populations qui ne parlaient ni grec ni latin et a fini par identifier des populations considérées comme autochtones en Afrique du Nord. Au-delà des différences manifestes qui peuvent les caractériser du point de vue de l'anthropologie physique et des modes d'organisation sociale et de subsistance, ces groupes humains usent certainement dès le Néolithique et la Protohistoire de langues très proches issues d'une même langue dite protoberbère, berbère, ou tamazight. Ce dernier terme d'origine endogène et dont l'usage est préféré par les Nord-Africains renvoie en fait au nom d'Amazigh par lequel ils se désignent eux-mêmes et qui postulerait l'existence d'hommes « nobles » ou « libres », même si on s'est posé la question de l'existence concomitante d'un statut d'hommes non libres ou de serfs (S. Gsell), tels les Haratines dans les Oasis du Sahara, et ce un peu sur le modèle de la domination des Francs après les invasions germaniques en Gaule.

Si de nos jours, des disciplines comme la paléontologie, l'archéologie et la linguistique ont beaucoup fait progresser nos connaissances sur la question, il ne faudra pas perdre de vue même si elles ne sont pas toujours très fiables, les informations transmises par la tradition historiographique. Les chroniques *égyptiennes* reprises au V^{ème} siècle av. J.-C par *Hérodote* sont certainement les premières à signaler sous le nom de *Lebou* (ou *Libyens*), l'existence de tribus parfois turbulentes aux confins occidentaux de la terre des Pharaons. Avec la fondation de Carthage (en 815 av. J.-C), les Phéniciens suivis des Grecs, utiliseront pour désigner les populations avoisinantes de Carthage (en Tunisie actuelle et l'extrême est-algérien), la notion d'*Afri* ou *Ifri*, un toponyme berbère (ou Punique ?) qui semble très fréquent de nos jours encore et qui donnera plus tard les toponymes Africa puis Afrique.

Les historiographes latins et les inscriptions archéologiques nous indiquent qu'à côté de l'Etat carthaginois apparaissent au moins dès le III^{ème} siècle les royaumes Massaessyle (avec Syphax) et Massyle (avec Gaia et Massinissa), unifiés par Massinissa au sein de la Numidie qui s'étendait des lisières occidentales du Maroc jusqu'à une partie de la Tunisie et peut être de la Tripolitaine actuelles, ainsi que le Royaume de Maurétanie (dans le nord du Maroc actuel).

La conquête romaine induira de nouveaux découpages et ses chroniqueurs nous feront connaître de nouveaux noms de tribus. Salluste notamment signalera les Getules (ancêtres des Tachelhit?), terme en fait utilisé pour toute une série de populations établies sur les franges du limes à la lisière des Hautes plaines et du Sahara. Hérodote en son temps nous avait cependant déjà parlé des Garamantes, conducteurs de chars et précurseurs peut être des Touaregs dans les contacts avec les populations mélanodermes (ou éthiopiennes) du Sahara et du Sahel. Lorsque l'Empire romain tire à sa fin (avec Ammien Marcellin comme informateur) puis aux époques vandale et byzantine (selon les chroniques de Procope et de Copillus), à l'est, des confins de la Cyrénaïque et de la *Tripolitaine*, puis du sud pointent de nouvelles tribus nomades et chamelières qu'on classera dans la rubrique fédératrice de *Zénètes*. Les historiens arabes avec notamment Ibn Khaldoun, au XIV^{ème} nous traceront un tableau complètement transformé avec un Maghreb où les populations sont réparties selon les habits qu'elles portent, mais aussi le genre de vie, entre *Botr*, porteurs de Tunique et *Branes* porteurs de burnous, ou *Zénètes* nomades et Sanhadja montagnards et sédentaires (même si cela ne se passe pas toujours de la sorte). Il y a cependant aussi les fondateurs d'Empires, Ketama alliés aux Fatimide et Zirides-Hammadides en Grande Kabylie et dans l'est du Maghreb, et Almoravides (tous plutôt Sanhadja), les Masmouda et Koumya almohades, et les Louata, Maghraoua et autres *Zénètes* fondateurs des Etats zyanide et mérénide. Ensuite tout s'entremêle entre tribus berbères et arabes, aux époques ottomane et française notamment. La colonisation entamera une déstructuration totale de la société donnant naissance au Mouvement national puis à l'Etat national. On en vient ainsi aux débats sur les identités nationales au Maghreb, menés autour du triptyque islamité, arabité, et amazighité.

La crise « *berbériste* » de 1949 au sein du PPA-MTLD et le Printemps berbère de 1980 sont passés par là, en Algérie notamment. Si avec l'islamisation de la région qui a commencé au VII^{ème} siècle, la majeure partie de la population sera progressivement arabisée (surtout après les vagues hilaliennes du XI^{ème}, siècle), un tiers environ des habitants de ce qui est devenu le Maghreb continue de nos jours à utiliser le tamazight, surtout dans ses régions centrale (Algérie) et occidentale (Maroc), même si des petites minorités continuent à en user en Tunisie et en Libye et même dans le Sahel et dans certaines oasis de l'extrême Ouest-égyptien (*Siwâh* notamment).

L'interpénétration et influences réciproques entre parlers tamazighs et arabes, les similitudes culturelles, religieuses et ethniques, ainsi que les métissages sont tels, qu'on peut parler d'un Maghreb où se fonde une identité arabo-berbère travaillée par des apports méditerranéens et universels. C'est là un processus qui semble irréversible.

H. Remaoun

Corrélat : Arabe(s) ; Libyque ; Phénico-punique(s) ; Royautés berbères (Antiquité) ; Tamazight.

Bibliographie : Camps, G. (1960 Et 2007-2011) ; *Encyclopédie Berbère* ; *Encyclopédie de l'islam* ; Gautier, E.F. (1964) ; Gsell, S. (1913-1928) ; Hachid, M. (2000) ; Ibn Khaldoun, A.(Réed.2010) ; Julien, Ch.- A. (1952-1966) ; Kaddache, M. (1972).

Bouamama, insurrection (1881 -1894)

Alors même que l'armée d'occupation croyait avoir, à la fin des années 1870, pacifié le Sud-ouest, un ascète, Cheikh Bouamama, vivant en reclus dans l'oasis de Moghrrar Tahatni, située au Sud d'Ain-Sefra, décida de proclamer le djihad contre les troupes françaises. Né en 1840 à Figuig, au Maroc, Cheikh Bouamama Ben-El Arbi Ben El Heurma, apprit, dès son jeune âge le coran et étudia les sciences islamiques, sous l'autorité de plusieurs chyoukhs. Informé des événements qui avaient secoué les régions du Suddurant plus de dix années ainsi que des souffrances endurées par les tribus lors des expéditions de l'armée française, Cheikh Bouamama, attendant son heure, avait tissé des liens avec des tribus H'myan, les Trafis, les Ouled Ziad, les Jaafra de Saida et d'autres fractions de Frenda. Les Moqadems, représentants de sa Zaouïa dans la région des hauts plateaux, constituaient en réalité un véritable réseau de renseignements qui rendaient compte du mouvement des colonnes françaises, de l'emplacement de nouveaux postes militaires et les agissements des chefs des bureaux arabes à l'égard des populations. Avec l'arrivée des tentes des Ouled Sid Cheikh Ghraba qui se sont réfugiés au Maroc et la visite de chefs de familles et de notables, Cheikh Bouamama envoya ses émissaires à toutes les tribus pour se préparer à l'insurrection. Avant qu'il ne déclare la guerre, une action vint précipiter le cours des événements. Le chef du bureau arabe de Geryville, l'officier Winbrenner, accompagné de deux spahis, du maréchal des logis et du caïd de céans, était venu arrêter deux chefs des Djaramna, fidèles au Cheikh Bouamama. Tombé dans un traquenard, au début du mois

d'avril 1881, l'officier est assommé, les deux spahis tués et les deux autres blessés réussirent à prendre la fuite.

Suite à cet événement, rassemblant deux mille combattants entre fantassins et cavaliers, Cheikh Bouamama lança sa première attaque le 27 avril de la même année contre les unités de l'armée française au lieu dit Sfisiffa. Les deux camps ont enregistré des pertes humaines, mais du côté du cheikh Bouamama, on comptait la mort des deux chefs des Maali et des Rezayna. Evaluant les risques de contagion de l'insurrection déclenchée, le commandement régional décida d'envoyer des renforts constitués de deux goums, l'un dirigé par le caïd Kadour Ouled Adda, alors que le deuxième parti de Tiaret, était confié à l'agha el Hadj Kadourel Sahraoui. A cet effectif, était jointe une caravane de mille chameliers, accompagnée de fantassins. Sous les ordres du général Colineau d'Annecy commandant du secteur militaire de Mascara, cette colonne livra bataille aux combattants du cheikh Bouamama le 19 mai à El Mouileh, situé dans les monts des Ksours. Selon un bilan dressé par l'armée française, cette dernière eut soixante tués et vingt-deux blessés. Sorti vainqueur de cette bataille, cheikh Bouamama s'attaqua aux postes français, aux exploitations alfatières détenues par les Espagnols, coupa les fils téléphoniques et put mener ses incursions jusqu'à l'entrée de Frenda. Devant l'aggravation de la situation, le gouvernement général mobilisa quatre colonnes :

- celle de Ras El Ma, sous les ordres du colonel Janine devrait barrer la route au mouvement des insurgés vers la frontière marocaine et avancer vers le cercle d'Ain Sefra ;

- celle de Khreider, commandée par le Colonel Zouini, marchait sur Mecheria et Ain Sefra, pour dissuader les tribus des deux cercles de rejoindre les insurgés ;

- celle de Tiaret, dirigée par le colonel Brounoussiart, visait à sécuriser les alentours de Frenda et descendre au centre pour empêcher toutes diversions des goums de Cheikh Bouamama ;

- la dernière d'el Bayadh, la plus importante, confiée un temps au colonel Tadiou, puis au colonel Negrier, fut celle dont les unités se sont attaqués aux foyers de l'insurrection avec acharnement.

De ces quatre unités, c'est celle dirigée par le colonel Negrier qui, se chargeant de punir les tribus fidèles au Cheikh Bouamama, entra à l'Abiod Sid Cheikh, massacra les populations, démolit le mausolée de Sid Cheikh, puis passa ensuite à Chellala où elle continua de raser les

Ksours. Plus loin, longeant la frontière, la colonne du général Colineau, renforcée par de nouveaux détachements avait marché sur Ain-Sefra. Renforcée par des bataillons sous les ordres du général Louis, la colonne envahit Moghrar Tahtani, démolit la zaouïa du Cheikh Bouamama et se mit à la poursuite de ce dernier qui se réfugia au Maroc. Le temps de reconstituer ses troupes, Cheikh Bouamama livra bataille le 16 avril 1882 aux soldats français dans le chott Tighri, puis se replia sur Figuig où il se fixa durant de longs mois.

Sous la pression du gouvernement français, le sultan du Maroc intima l'ordre au Cheikh Bouamama de quitter le territoire marocain. À la fin de l'année 1883, ce dernier quitta Figuig et se réfugia à Deldoul, une oasis située dans le Gourara. De cet endroit reculé dans le désert, Cheikh Bouamama, fondant une zaouïa, renoua les contacts avec les tribus du Sud dont les chefs lui rendirent visite et pris contact avec les Touaregs. Au sujet de ses fidèles restés dans les hauts plateaux, ils continuaient à marquer leur insoumission, dans des attaques contre les postes militaires, le refus de payer l'impôt et la destruction des voies de communication. Craignant de nouveau un regain insurrectionnel, le gouvernement français tenta d'entrer en contact avec Cheikh Bouamama pour lui accorder l'*Aman* avec conditions en 1893. Mais devant la soumission totale des tribus du Sud livrées à la misère, il donna son accord au Cheikh Bouamama de rejoindre le Maroc où il se réfugia à Ain Sidi Melouk, près d'Oujda, jusqu'à sa mort.

M. Kedidir

Corrélatifs : Abd el Kader (Emir) et la résistance face aux Français ; Administration coloniale de l'Algérie ; Insurrection de 1871 ; Marabout, maraboutisme ; Ouled Sidi Cheikh, insurrection ; Rahmaniya.

Bibliographie : Andre, J-P. (1956) ; Bessayeh, B. (1985 et 1987) ; Eberhard, I. (1908 et 2008) ; Remaoun, H. (Coord.) (2000) ; Trumelet, C. (*Revue Africaine*, N°20 (1876), 21 (1877), 22 (1879), 24 (1880), 25 (1881), 26 (1882), 27 (1883).

Byzantins

La petite colonie de *Byzance* fondée en 658 (av. JC) en *Thrace* sur la cote du Bosphore par des Mégariens venus de Grèce, va connaître une destinée exceptionnelle avec l'intégration de la région à l'Empire romain (au 1^{er} siècle après JC), et surtout à partir de 330 lorsque l'Empereur Constantin (qui a donné aussi son nom à Constantine dans l'Algérie actuelle) y érigea la ville de Constantinople en tant que métropole orientale de l'Empire romain. Elle aura un sort plus prestigieux encore

lorsque deux héritiers de l'Empereur Théodose 1^{er} (379-395) vont à la mort de ce dernier, rendre irrémédiable la réorganisation de l'ensemble romain en deux Etats bien conscripts, l'Empire romain d'Occident centré sur la ville de Rome et qui échoit à Honorius (395-423) et celui d'Orient ou Empire byzantin avec Constantinople pour capitale et pour souverain Arcadius (395- 408). L'Empire byzantin qui s'étendra sur toute la partie orientale de la Méditerranée, de la Cyrénaïque et de l'Egypte jusqu'aux Balkans, tentera lors de l'effondrement final de l'Empire d'Occident (en 476), de procéder à la conquête sans y réussir tout à fait, des territoires désormais occupés par les Barbares (germaniques notamment). Il subira lui-même d'ailleurs les pressions permanentes à partir du Danube des Goths et des Huns ainsi que de l'Empire perse sassanide sur sa frontière à l'Est avant de perdre sous la poussée islamique, ses territoires dans l'ensemble syrien en Egypte et en Afrique (au VII^{ème} siècle) jusqu'à disparaître avec la prise définitive de Constantinople (par les Ottomans en 1453).

Les Byzantins et la conquête de l'Afrique du nord

Les Byzantins semblent s'intéresser à l'Afrique du Nord dès la fondation de leur empire, puisque déjà des proches d'Arcadius, auraient encouragé, Gildon qui avait été nommé Comte d'Afrique par Théodose 1^{er} après la défaite de son propre frère Firmus (lequel avait pris la tête de l'insurrection des Circoncellions), à se soulever contre Honorius en demandant le rattachement du territoire qu'il administrait à l'Empire d'Orient (peut-être guidé par des vellétés indépendantistes et pour échapper à l'emprise des deux souverains à la fois). L'échec de Gildon ne les décourageait pas puisque l'Empereur Léon de Thrace tentera, mais en vain de profiter de la conquête Vandale (en 429), pour organiser un débarquement de ses troupes en Afrique, avec l'expédition du « Grand Naval » (en 468). En effet, si le comte Marcellin réussit en s'appuyant sur des forces venues d'Italie à occuper momentanément la Sardaigne l'armée venue d'Egypte, et commandée par Basilicus, débarquée en Tripolitaine devait faire face aux hommes de Genséric et avant même d'attaquer la ville de Carthage, subir un cuisant échec dans le Cap Bon.

Plus d'un demi-siècle après, l'Empereur Justinien connu pour la promulgation du code qui porte son nom, entreprendra une nouvelle tentative qui sera la bonne, réussissant même après son succès africain et dans son désir de reconstitution de l'Empire romain dans ses frontières du IV^{ème} siècle, à étendre ses possessions de façon il est vrai mitigée contre les Goths en Italie, et dans le Sud-Ouest de l'Espagne, s'assurant ainsi une prédominance dans le contrôle de la navigation en Méditerranée. C'est à un des plus prestigieux généraux byzantins, Bélisaire, secondé par son chef d'Etat-major l'eunuque

Solomon qu'échoit la mission d'aller mettre fin au Royaume vandale, accompagné aussi de son secrétaire Procope qui allait dans ses écrits relater le déroulement des combats. C'est ainsi qu'après avoir reçu la bénédiction du Patriarche catholique de Constantinople, il pût embarquer le 22 juin 533 sur une importante flotte transportant 10.000 fantassins et 5000 cavaliers (en partie des Barbares fédérés, c'est-à-dire alliés de l'Empire), auxquels il faudra ajouter un millier de Huns et autres Férules qui constituaient sa garde rapprochée ; cette armada devait affronter une armée de quelques 30.000 vandales dont 5000 venaient tout juste d'être envoyés en Sardaigne (qui avec d'autres îles de la Méditerranée était soumise aux Vandales), pour réprimer une tentative de sécession d'un gouverneur d'origine gothe. Après quelques péripéties et des hasards plutôt favorables, liés surtout à l'effet de surprise et des divisions dans les rangs des défenseurs, le corps expéditionnaire qui avait débarqué en septembre au Sud de Hadramétum (Sousse) à cinq jours de marche de Carthage, allait triompher à la bataille de Décimum (Sidi Fathallah près de Carthage) et entrer dans la capitale où il semble d'ailleurs avoir été bien accueilli par une partie de la population. En effet des catholiques persécutés par le clergé arien et des partisans d'un roi lié à Justinien, Hildéric qui venait d'être déposé puis assassiné par les hommes de son cousin Gélimer, voyaient en cette victoire comme l'expression d'une véritable revanche contre leurs adversaires, vaincus et réduits à l'esclavage. Gélimer lui-même, donc arrière-petit-fils de Genséric et qui s'était réfugié chez des montagnards berbères, devait être définitivement battu et fait prisonnier à Hippone (Annaba, le 13 avril 534), cité qui avait d'ailleurs été durant quelques années la première capitale vandale (après le siège au cours duquel devait décéder en 430 Saint Augustin). L'effondrement du Royaume vandale ne signifiait cependant pas que les Byzantins étaient au bout de leurs peines. Ils devaient assumer le contrôle du territoire conquis en mettant sur pied une administration, ceci dans un contexte marqué par la résistance des berbères auxquels avant eux Romains et Vandales avaient déjà été confrontés.

L'administration de l'Afrique du Nord, les querelles religieuses et le mécontentement social

Comme avant eux les Vandales, les Byzantins vont tenter de ressusciter les circonscriptions et le type d'administration tels qu'ils existaient du temps de l'Empire d'Occident. Le Diocèse d'Afrique était structuré en sept provinces dont l'ancienne Proconsulaire ou Zeugitane avec pour siège Carthage et les deux autres Consulaires de Byzacène (sud de la Tunisie) et de Tripolitaine ainsi que des quatre Praesides répartis entre la Sardaigne, la Numidie (avec Cirta -

Constantine), et enfin des Mauritanies Sitifiennes (Sitifis-Sétif) et Césarienne (Césaria-Cherchell). Cette dernière était réduite au contrôle de quelques ports, et on avait tout d'abord rattaché l'ancienne Mauritanie tingitane, avec en réalité l'occupation du seul port de Ceuta. Plus tard ce qui faisait fonction de Césarienne sera rattachée à la Sitifiennes, tandis que la Tingitane sera comme jadis intégrée au Diocèse d'Espagne reconstitué lorsque le Sud-Ouest de la péninsule sera à son tour conquis. Les sept gouverneurs civils doublés par les chefs militaires ou Dux, seront chapeautés par un Préfet du prétoire doublé lui-même par un commandant en chef des troupes, le Magister militum siégeant à Carthage, les deux fonctions pouvant être occupées par une même personne comme ce fut le cas au tout début pour l'eunuque Solomon qui avait accompagné Bélisaire au moment de la conquête. Le système évoluera pour donner naissance à l'Exarchie plus proche encore d'un pouvoir militaire ; l'Exarque chapeautant tout le système sera sans doute un des personnages les plus puissants de l'Empire, en tout cas suffisamment pour susciter les plus hautes ambitions, puisque Héraclius qui en avait le titre, pourra s'appuyer sur ses positions en Afrique pour envoyer des troupes à l'assaut de Constantinople et se faire proclamer Empereur (en octobre 610, c'est-à-dire à la veille de l'émergence de l'islam en Arabie, et donc du début du démembrement de l'Empire). Les Byzantins s'appuieront bien sûr sur le Clergé catholique revigoré et qui très tôt récupèrera ainsi que les Romains d'origine les anciennes propriétés et déploiera des persécutions non seulement contre les déchués de rite arien (les Vandales), mais aussi contre les païens, les juifs et bien entendu les donatistes. Cependant face à l'abus de pouvoir des nouvelles autorités, leurs rapines contre la population ruinée par l'imposition excessive et la corruption des occupants, le Donatisme semble reprendre en audience avec des conversions nouvelles. L'Eglise catholique elle-même semble à maintes occasions se démarquer paradoxalement des décisions théologiques des Empereurs aspirant à la théocratie et des Papes complaisants. C'était le cas déjà sous le règne de Justinien, qui en plus du code qui porte son nom, avait procédé à la condamnation des « Trois Chapitres », livres portant sur la doctrine de la Trinité et défendant des positions proches du Nestorianisme (du nom du prêtre exilé Nestorius) sur la double nature, de cette dernière divine et humaine. La mobilisation de l'Eglise d'Afrique contre le Monophysisme (une seule nature de la Trinité, d'origine divine) soutenu par le souverain et l'impératrice Théodora, sera de nouveau effective au siècle suivant contre la doctrine similaire du Monothélisme, que voulait officialiser Héraclius (que les Africains avaient pourtant fait accéder au pouvoir impérial).

Les insurrections berbères et l'évolution jusqu'à l'approche des Fûtuhât

La principale menace pour la domination byzantine venait cependant des Berbères dont certaines tribus comme du temps des Vandales pouvaient être leurs alliés moyennant des avantages et des versements d'argent, mais en rejoignant les irréductibles en cas de mécontentement. S'ils avaient pour l'essentiel évité de prendre nettement position pour les uns ou pour les autres lors de la guerre entre les Vandales et les Byzantins en soutirant des subsides aux deux protagonistes, les tentatives des seconds après leur victoire pour asseoir et élargir leur emprise sur le pays vont être confrontées à une vive résistance. Dès que Bélisaire s'en fut retourné à Constantinople après la conquête, les Berbères de Byzacène et de Numidie s'insurgèrent contre l'Armée byzantine qui s'appuyant sur quelques 1800 soldats (dont des archers), ainsi que les divisions entre tribus dont ils n'hésitaient pas à acheter certains chefs, réussit à maîtriser les sédentaires, mais eût fort à faire face à un roi des Aurès Iabdas et aux nomades chameliers de Tripolitaine et du Sahara, dirigés par des chefs tel Cutzina. Solomon qui avait été nommé à la tête du Diocèse d'Afrique dû par ailleurs faire face à une mutinerie au sein de ses propres troupes mécontentes de non-paiement des soldes. Stozas qui en avait pris la tête chercha à constituer un front composé outre des soldats révoltés (souvent des Germains ariens), de Vandales et de Berbères de Numidie, et il a fallu après que Solomon se soit réfugié en Sicile, de nouveau faire appel à Bélisaire puis au Patrice Germanos (cousin de Justinien), pour vaincre la coalition, mais provisoirement seulement. Si Solomon qui est de retour pût pénétrer dans les Aurès et vaincre Iabdas, il dû faire face au soulèvement des Louata en Tripolitaine auquel se rallie un ancien allié numide des Byzantins, Antalas, qui réussirent à vaincre et tuer Solomon (en 543). Storzias entre temps réfugié en Mauritanie et marié à une princesse locale, réussit à lever des troupes pour se lancer à nouveau dans le combat tandis qu'un Dux (Général Byzantin) de Numidie, Athanagild rejoint la révolte et tente d'occuper Carthage. Un autre général célèbre, Jean Troglita est envoyé à la rescousse (entre 546 et 548) par Justinien et semble rétablir la situation en ralliant à lui le chef nomade Cutzina, que les Byzantins feront pourtant assassiner en 563, alors même que des tribus maures se soulevaient à nouveau. Désormais les Byzantins qui depuis qu'ils avaient tenté en vain de reconstituer l'ancien limes romain en s'appuyant sur des fortifications défendues par des archers, des soldats colons et une cavalerie constituée de troupes fédérées ou alliées de façon plus ou moins incertaines, ne peuvent contrôler que quelques ports en dehors de ce qui relèverait du nord de la Tunisie actuelle et de l'Est de l'Algérie (la Numidie). Et encore il

s'agira de tenir compte ici du mécontentement de citoyens, propriétaires fonciers ou colons subjugués par le prélèvement forcé et la corruption d'une administration qui tend à se replier sur l'ossature militaire. Au VI^{ème} et VII^{ème} siècles, partout ailleurs, dans les Maurétanies notamment et au sud de cette zone d'implantation, des populations plus ou moins organisées en confédérations tribales ou déjà en structure régionales à vocation étatiques (comme ce sera le cas pour le Royaume des Djeddars dans l'Ouest algérien) semblent couvrir d'autres évolutions possibles et qui s'exprimeront après les *Futûhât* venues d'Arabie et de Syrie via l'Égypte (à partir du milieu du VII^{ème} siècle) dans le cadre de nouveaux enjeux marqués par la dynamique de l'islamisation.

H. Remaoun

Corrélat : Afrique romaine ; Berbères ; Christianisme en Afrique du nord ; Circoncensions ; Donatisme ; Empire romain ; Judaïsme en Algérie ; Résistance et insurrections berbères contre les Romains ; Saint Augustin ; Vandales et Germains.

Bibliographie : Brehier, L. (1969) ; Briand-Ponsart, C. (Dir, 2007) ; Cheynet, J.-C (2010) ; Corripus, (a vécu en Afrique au VI^{ème} siècle après J.-C) ; Cuoq, J. (1984) ; Ducelier, A. et Kaplan, M. (2007) ; Julien, Ch.-A. ; Kaddache, M. (1972) ; Procope de Césarée (Né en Palestine, Mort en 562 à Constantinople).

C

Capsien- Protoméditerranéen (Épipaléolithique- Néolithique)

Le Capsien correspond à une culture qui doit son nom à la ville de Gafsa (Capsa en latin) dans le centre de la Tunisie et à proximité de laquelle, plus précisément à El Mekta, fût découvert le premier gisement préhistorique qui portera ce nom.

Il concerne notamment en Afrique du Nord, des communautés humaines caractérisées par la présence sur leurs lieux d'habitat d'escargotières (ramadiyate en arabe), un mélange de cendres et de résidus alimentaires (dont des coquilles d'escargots) qu'on retrouve surtout en Tunisie et en Algérie orientale mais aussi occidentale (Sersou) ainsi qu'en cyrénaïque et au Sahara.

Cette culture dont l'existence est attestée durant le *Mésolithique* (IX^{ème} millénaire avant notre ère), et l'*Holocène* (âge géologique situé entre le VIII^{ème} et le IV^{ème} millénaire avant notre ère) donc contemporaine du Néolithique même si à ses débuts du moins, elle ne pouvait être assimilée à ce dernier (le Néolithique...).

En fait les spécialistes différencient entre un Capsien typique et un Capsien supérieur (plus récent que le premier). Tous deux sont caractérisés par une industrie lithique surtout, mais aussi osseuses, produisant des grattoirs, burins, perçoirs, meules, lamelles à bord rabattu, couteaux à dos, mais aussi pour le second et comme c'est le cas aux Néménchas et ailleurs de Houes, pics, tranchets et même haches, herminettes, ce qui supposerait l'existence d'activités forestières, de défrichage et d'agriculture, même si la chasse de l'antilope bubale et le pastoralisme semblent encore dominants. Du Capsien, les archéologues ont retrouvé aussi la trace de sépultures avec des squelettes parfois teints d'ocre rouge et des offrandes funéraires ainsi que des manifestations esthétiques affirmées comme l'indiquent les parures à base de coquillages, de galets perforés, de dessins sur coquilles d'autruches ainsi que sur céramique et autre gravures sur pierres avec représentations animalières des silhouettes humaines et des formes géométriques.

Ces dernières semblent d'ailleurs largement identiques à celles qui seront utilisées dans l'art berbère, ce qui laisserait supposer que ces Capsiens venus sans doute d'Orient, avec d'autres vagues humaines qui les suivront jusqu'à la période historique seraient à l'origine d'un substrat proto-berbère, refoulant plus vers l'ouest et le sud ou les

assimilant les communautés humaines préexistantes, progressivement condamnées ainsi à l'extinction (notamment les *Ibero maurusiens* de culture mechtoïde). Le peuplement humain en Afrique du Nord subira ainsi une transformation telle que la culture Capsienne dont on a retrouvé des traces attestées aussi en Afrique orientale et australe (Kenya, mais aussi Boschimans du Kalahari par exemple) est considéré comme précurseuse avec d'autres groupes humains du Moyen-orient ou de l'Europe du type méditerranéen moderne, d'où l'appellation de *Proto méditerranéen* usitée aussi par les spécialistes et accolée souvent à l'appellation du *Capsien* au Maghreb.

H. Remaoun

Corrélat : Atérien ; Expressions esthétiques durant l'Épipaléolithique ; Histoire ; Iberomaursien ; Préhistoire.

Bibliographie : Balout, L. (1955) ; Camps, G. (1974 et 2011) ; CNRPAH (Préhistoire maghrébine, Tome II, 2011) ; Saoudi, N. (2002).

Centenaire de l'occupation de l'Algérie (1930)

Célébré en grandes pompes par les autorités françaises, le centenaire de l'occupation de l'Algérie a été consacré comme une manifestation officielle et nationale qui s'étend du territoire algérien à l'hexagone afin de commémorer les cent ans de l'occupation de l'Algérie.

Les autorités françaises n'ont pas lésiné sur les moyens pour la réussite de cet événement. Ce fut l'occasion pour l'autorité française de confirmer son attachement à « l'Algérie française » et de louer extrêmement « l'œuvre française », accomplie en 100 ans d'occupation. Triomphalisme, réalisations, et confirmation de la souveraineté française ont prévalu lors de cette manifestation.

Pour Maurice Violette, l'occasion de la commémoration du Centenaire ne devrait pas être corrélative à l'œuvre de la conquête, mais il s'agirait de l'organiser de manière qu'« Européens et indigènes puissent fraternellement s'unir dans la pensée d'une grande espérance commune ».

Le comité de propagande du Centenaire a commencé ses travaux dès 1927. Installé par André Tardieu, Président du Conseil et Ministre de l'intérieur, il a été chargé de la commémoration afin de faire de cet événement « *une manifestation de force civilisatrice, une œuvre matérielle et morale, une démonstration de [la] capacité [des Français] de jeter outre-mer des racines profondes, une affirmation d'énergie française* ». L'accent a

été mis sur la propagande pour rappeler aux Algériens et aux Français, à « cette heureuse occasion », ce que fut « non pas la conquête, mais la création de l'Algérie ».

Sous la direction de Gustave Mercier, commissaire général du Centenaire, le comité a été chargé de mobiliser la presse, d'adapter des films, d'organiser des expositions et de créer des brochures distribuées dans tout le territoire algérien, notamment dans les écoles pour la campagne de propagande. La *Collection du Centenaire* composée de 40 volumes et les *Cahiers du Centenaire de l'Algérie* au nombre de douze ont été un vrai outil d'endoctrinement. Ils portaient sur l'instruction, la vie intellectuelle et artistique, l'évolution de l'histoire de l'Algérie, le Sahara, les institutions algériennes, la géographie, la vie et les mœurs des Algériens. Ces œuvres ont constitué une partie de l'histoire, écrite pour servir la politique coloniale. Ainsi, le Centenaire, a imposé une « *vraie escroquerie scientifique* ». Pour J.C. Vatin, c'était donc l'occasion de mettre l'histoire « de façon, délibérée au service d'une politique » (Vatin, p. 24).

La célébration a été accompagnée par le lancement de grands projets de constructions comme le Palais du Gouvernement général et le Palais des Beaux-Arts. Les Français semblaient être convaincus de la réussite de leur mission. Même Louis Massignon, qui fut un des rapporteurs de la Commission du centenaire estimait que « l'élite indigène se tourne encore vers la France et espère encore en Paris ». C'est l'occasion, selon lui, de lui « *rendre justice...* » (Cité in Agéron).

Mais les politiques français avaient toutefois conscience de l'ampleur des problèmes qui se posaient sur les plans politique et social notamment, allant jusqu'à poser la question de l'avenir de l'Algérie française. Dans *L'Algérie vivra-telle ?*, écrit par Maurice Violette au lendemain du centenaire (1931), l'on parle « des problèmes fort graves et fort difficiles ; il est périlleux de se laisser envahir par un optimisme né tout à la fois du pittoresque de la nature, des mœurs et du costume, du beau ciel, et d'un effort de colonisation véritablement extraordinaire ».

Pour les Algériens, la célébration du Centenaire a été vécue dans un climat de doute de méfiance entre les deux communautés « autochtone » et européenne. C'était un moment d'une prise de conscience des injustices du colonialisme et, en général, des affres qu'il leur inflige.

Autrement dit, le Centenaire est jugé comme une occasion inespérée et un espoir envolé pour rendre justice aux Algériens et de revoir la politique coloniale. Robert Montagne exprime l'erreur commise à l'occasion de la célébration du centenaire par celle d'« omission », car « il eût été facile, dans la paix et la puissance dont nous jouissions alors d'accorder généreusement des droits politiques plus étendus » (Montagne, p. 77)

Les débats des différentes formations qui ont été menés dans le sillage de la commémoration du Centenaire sur l'identité des Algériens, le devenir de leur pays ont sans doute réveillé leur esprit patriotique.

La prise de conscience a conduit les Algériens à se mobiliser derrière plusieurs formations politiques. La constitution de la Fédération des Élus en 1927 puis de Constantine en juin 1930 a créé une atmosphère politique nouvelle, et ce malgré les divergences qui marquaient cette composante politique. Abdelhamid Ibn Badis a fait en 1930 une longue tournée dans le territoire algérien pour insuffler à ses compatriotes les idéaux de son futur mouvement : l'Association des Ulémas Musulmans Algériens qui sera créée en mai 1931. L'Etoile Nord Africaine, active depuis 1926 en France, a multiplié ses activités en Algérie ; elle lança son premier numéro du journal *El-Ouma* en 1930. Le militant syndicaliste et communiste Boualam Belarbi crée en 1931 le Parti National Révolutionnaire avec A. Mestoul et A. Mezghena.

Le Parti Communiste Algérien affiche son indépendance en 1936. Toutes ses formations dénonçaient la situation déplorable dans laquelle vivaient les Algériens, l'absence des libertés, la scolarisation très limitées et les réformettes, notamment celles de Jonnart, qui ont échoué à cause d'une forte pression de la part des Colons.

En outre, il importe de souligner que la célébration du Centenaire a coïncidé avec un mouvement de grèves sans précédents, menés tout d'abord par les éboueurs d'Alger. En 1929, ont été enregistrées à Alger 22 grèves, 14 à Oran et 13 à Constantine. Jamais le mouvement ouvrier algérien n'a été aussi décidé et dynamique. À l'occasion de la célébration de la fête des travailleurs le 1^{er} mai 1930, un appel a été lancé aux ouvriers : « *...dressez-vous contre la tromperie du Centenaire de l'Algérie... Debout pour l'indépendance des peuples coloniaux* ».

En juin 1930 eut lieu à Alger le Congrès des ouvriers arabes qui lança un appel pour l'indépendance de l'Algérie et la constitution de la CGTA. Le congrès afficha également sa consternation quant au discours colonialiste propagé par l'administration française à l'occasion du Centenaire.

En somme, le Centenaire a été un fait marquant pour l'administration française et pour le mouvement national algérien. La première pour renforcer son système colonial autour de la thèse de l'« Algérie française », le second pour mener sa longue lutte pour l'indépendance de l'Algérie.

B. Benzenine

Corrélat : Administration Coloniale de l'Algérie ; Algérie - al Džazaïr ; CGT-CGTU-UGSA, Syndicats ; Etoile Nord-Africaine ; Fédération des Élus indigènes ; Parti communiste.

Bibliographie : Ageron, Ch.-R. (1988) ; Julien, Ch.-A. (1979) ; Montagne, R. (1945) ; Viollette, M. (1931).

Cervantès (Miguel de), et l'Algérie (1547-1616)

Parler du grand romancier Miguel Cervantès de Saavedra et sa relation avec l'Algérie, notamment Alger et Oran, est une façon d'évoquer une partie importante de l'Histoire nationale et régionale des relations hispano-algériennes à l'époque moderne.

La production romanesque et théâtre de l'auteur de Don Quichotte évoque fréquemment l'Algérie qu'il avait connue en vivant à Alger comme captif de rachat durant 5 années (1575-1580), ainsi que par son inoubliable voyage à Oran et à Mostaganem une année après sa libération en 1581.

Cet aspect littéraire de références concernant notre pays, constitue un document précieux et intéressant sur la captivité de l'auteur à Alger, tout comme un témoignage personnel sur la vie quotidienne dans la capitale. Ainsi donc, Alger représentera dans ses œuvres, un espace d'écriture et une source littéraire réelle et historique qui lui permettrait d'évoquer tous ses souvenirs et prouesses personnelles. C'est aussi le reflet de quelques éléments biographiques déterminants développés dans son œuvre et évoqués dans ses récits et comédie.

En effet, depuis la correspondance *Epístola a Mateo Vázquez*, écrite dans les bagnes d'Alger en 1577, jusqu'aux *Trabajos de Persiles y Segismunda*, la ville d'Alger devient le scénario de toute la captivité, où les exploits et les références personnelles sont racontés fréquemment.

De son abondante et fructueuse production littéraire, Cervantès nous a laissés deux comédies en souvenir de son étape algéroise : *Le Traitement d'Alger*, et *Les Bagnes d'Alger*, ainsi qu'une nouvelle "histoire du captif" incorporée dans *Don Quichote*, sans oublier les nombreuses et évidentes allusions qu'on retrouve dans les autres nouvelles, telles que *La Española Inglesa*, *El Amante Liberal*, et celle de *Persiles y Segismunda*.

Alger apparaissait comme une ville cosmopolite où cohabitaient toutes les religions, toutes les communautés et où se pratiquaient toutes les langues avec une tolérance extrême comme Cervantès nous le rappelle assez souvent dans ses œuvres.

L'aspect culturel, anthropologique et linguistique de notre société qui imprégna ses écrits, représente justement cet impact magique et noble que ressentait Cervantès et qu'il répercutait magistralement dans toute son œuvre. Ce témoignage cervantin est un grand apport pour nous tous, puisqu'il nous permet d'étudier plusieurs facettes de la vie quotidienne d'Alger et de mesurer l'importance de nos échanges et interférences culturelles à cette époque-là.

Les cinq années que Cervantès passa aussi bien dans la ville que dans les bagnes d'Alger (Cervantès était captif de rachat, et par conséquent, son traitement était plus souple. Il jouissait d'une certaine liberté de mouvement pour se promener dans la ville), furent capitales dans la formation de sa conscience d'écrivain et contribueront fortement au déploiement de son activité littéraire et créatrice.

Sa longue et probablement dure période algérienne, marquée par cinq tentatives d'évasion, développa sa personnalité et enrichit son esprit au contact d'une culture et civilisation qui ne lui furent pas inconnues du tout.

A. Abi Ayad

Corrélat : Colonialisation, colonialisme et impérialisme ; Course-Corsaires ; Morisques ; Oran et Mers el Kébir sous occupation espagnole ; Régence d'Alger.

Bibliographie : Abi-Ayad, A. (1987) ; Alvarez, G. (1956) ; Cervantes, M. (1969) ; Daha Ba, Ch. (2010) ; Epalza, M. et Bautista Vilar, J. (1988) ; Ibn Meriem (1940) ; Morales, O. (1960).

du Cessez le feu à l'indépendance : la Période transitoire (19 mars-20 septembre 1962)

L'Algérie a recouvré son indépendance en juillet 1962. C'est le résultat d'une guerre de sept ans et demi. La fin de la domination coloniale en Algérie s'est achevée par la signature, le 18 mars, par le gouvernement français et le FLN, principal artisan du recouvrement de la souveraineté nationale, des Accords d'Evian.

L'article premier de ces accords met un terme aux hostilités entre les deux armées (cessez-le-feu du 19 mars). La période qui s'ensuit est balisée par une série de mesures politiques et militaires ayant pour objectifs principaux, la garantie de l'intégrité du territoire et de l'union de la Nation algérienne, et la protection des Européens d'Algérie.

Ce projet s'appuie sur une dynamique et une logique sérieuses et bien pensées. Un gouvernement de fait, l'Exécutif provisoire, présidé par

Abderrahmane Fares, et constitué par des membres du FLN et de la société civile (Algériens et Européens). Une armée, la Force locale, dirigée par le préfet de Saida Omar Mokdad, et formée de 40 à 60 000 hommes (conscrits algériens de l'armée française). Les deux institutions sont chargées d'accompagner le processus de décolonisation jusqu'à l'élection d'une Assemblée nationale constituante (20 septembre 1962).

Cependant, la mise en place des conditions politiques, militaires, et juridiques assurant une cohabitation pacifique et constructive entre l'ensemble des habitants d'Algérie (l'esprit d'Evian), est remise en cause par l'Organisation de l'armée secrète (OAS). En usant d'une grande violence, en particulier contre les civils musulmans et les libéraux européens (stratégie de la terre brûlée), l'organisation paramilitaire extrémiste (terroriste) provoque le départ massif de 800 000 français d'Algérie (les rapatriés).

Cette situation est exacerbée par les graves dissensions au sein du FLN. Aussi, dès le lendemain de la session extraordinaire du CNRA à Tripoli (25 mai/6 juin), la crise, latente depuis 1954, éclate au grand jour (crise du FLN de l'été 1962). Elle a comme conséquence, la déliquescence des institutions politiques issues de la Guerre de libération nationale (GPRA et CNRA).

Le 3 juillet, les résultats provisoires du référendum sur l'autodétermination de l'Algérie du 1^{er} juillet 1962 sont proclamés. À la question « Voulez-vous que l'Algérie devienne un État indépendant coopérant avec la France dans les conditions définies par les déclarations du 19 mars 1962 ? », 5 975 581 voix, sur un total de 6 549 736 inscrits dans les quinze départements, ont répondu positivement. Au nom de la République française, le général Charles de Gaulle prend acte des résultats du scrutin d'autodétermination du 1^{er} juillet 1962 et reconnaît l'indépendance de l'Algérie. Conformément au chapitre 5 de la Déclaration générale du 19 mars 1962, tous les pouvoirs sont transférés à l'Exécutif provisoire de l'État algérien. Devenu indépendant, ce dernier est confronté à la fragilité des institutions du FLN. Au clivage GPRA/EMG, s'ajoutent les prétentions politiques des wilayas (wilayisme). Les puissances étrangères (France, Egypte, Tunisie, et Maroc) s'ingèrent directement dans la crise du FLN. Alger, la capitale officielle, est concurrencée par Tlemcen, fief du Groupe de Tlemcen dont le leader naturel et charismatique est Ahmed Ben Bella.

Finalement, la Période provisoire s'achève le 20 septembre, comme cela a été prévu dans les Accords d'Evian, par l'élection d'une Assemblée nationale constituante, avec comme président, Ferhat Abbas. C'est la fin de mission de l'Exécutif provisoire. Quant à la Force locale, elle avait implosé la veille du referendum pour l'autodétermination, l'ALN ne pouvant accepter d'autre autorité militaire sur le pays que la sienne.

A. Mohand-Amer

Corrélat : Décembre 1960 ; FLN ; Groupe de Tlemcen ; Premier novembre 1954; Wilayisme.

Bibliographie : Abbas, F. (1984) ; Ben Khedda, B. (1986) ; Benaboura, M. (2005) ; Haroun, A. (2000) ; Haya, D. (2008) ; Marboeuf, E. (1996) ; Taleb-Ibrahimi, A. (2006).

CGT-CGTU-UGSA, Syndicats

Il est de fait historique que le mouvement ouvrier en Algérie restera de nature européenne jusqu'à la première Guerre mondiale. La présence de la CGT en Algérie évolue à la fin du XIX^{ème} siècle avec la création des bourses de travail dans les villes, notamment celles d'Alger et de Constantine en 1892, celle d'Oran en 1895 et celle de Bône (Annaba) en 1902.

Les lois foncières auront pour impact dans la seconde moitié du XIX^{ème} la dépossession des Algériens de leurs terres ; beaucoup d'entre eux se dirigeront vers les villes à la recherche de travail à partir des années 1900 dans des secteurs divers (mines, ports, bâtiment....). La participation des Algériens à la première Guerre mondiale avec plus de 172019 soldats et 78000 travailleurs recrutés dans les usines françaises, aura pour conséquences l'émergence des premiers signes de « conscience ouvrière ». Entre 1912 et 1923, et en dehors du pic de la guerre 1914-1918, le nombre d'Algériens ayant quitté leur pays à destination de la France passe de 5000 à 92000 ; beaucoup d'entre eux côtoient étroitement les organisations syndicales françaises et notamment la confédération générale du travail (CGT). En décembre 1921, l'on verra naître la Confédération générale du travail unitaire ; un courant révolutionnaire proche du Parti communiste français (SFIC fondée la même année), en rupture avec la Confédération générale du travail qui a vu une scission en son sein opérée entre ceux qui étaient pour les 21 conditions de Lénine (CGTU) et ceux qui s'y opposaient (et qui gardaient le nom de CGT, proche du Parti Socialiste-SFIO). Lénine et le Komintern reprochaient à la deuxième Internationale (ou

Internationale socialiste) d'avoir pris des positions nationalistes durant la première Guerre mondiale, or la guerre est considérée comme bourgeoise et de plus impérialiste donc en contradiction avec les intérêts du mouvement ouvrier et les ouvriers n'avaient pas à y prendre part. La huitième condition de Lénine par ailleurs exigeait l'engagement de tous les communistes qui voulaient intégrer la III^{ème} Internationale (ou Internationale communiste-Komintern) à condamner la colonisation et soutenir les mouvements anti-coloniaux. Deux courants syndicalistes se côtoient donc désormais en Algérie: la CGTU courant révolutionnaire communiste et la CGT, courant réformiste et socialiste. En 1924 le nombre de syndicats français installés en Algérie atteint 341 (203 à Alger, 82 à Oran, 59 à Constantine). La même année l'Emir Khaled lance un appel aux Algériens pour rejoindre les syndicats afin de mieux défendre leurs droits. L'entre-deux-guerres verra l'explosion du nombre de grèves en Algérie. Le mouvement algérien se confondra très rapidement avec la lutte nationale dans le cadre du mouvement national. En fait, la CGT et le CGTU serviront certainement de structures favorisant la formation des premiers militants de la cause nationale. En 1925 la III^{ème} Internationale décide la création d'une section coloniale avec une branche nord-africaine en France, et Hadj Ali Abd El Kader en sera le responsable. Le premier meeting de l'Etoile Nord-Africaine (l'ENA), qui en est issu tiendra le 14 juillet 1926 sous la présidence de Hadj Ali Abd El Kader au 33 rue de la Grange aux belles qui se trouve être le siège parisien de la CGTU. Gilbert Meynier nous rappelle que sur les 26 membres du comité central du mouvement de l'ENA, 08 militaient à la CGTU, qui se plaçait sur des positions anti-coloniales. À l'occasion du Centenaire de la colonisation des tracts du PC et de la CGTU, sont diffusés le 1^{er} mai 1930, et on peut y lire les passages suivants :

« Travailleurs indigènes et européens, élevez une protestation vigoureuse à l'occasion du 1^{er} mai... Manifestez votre volonté pour la convocation d'une Assemblée Nationale Populaire, premier pas vers un gouvernement ouvrier et paysan. Travailleurs... dressez-vous contre la tromperie du Centenaire de l'Algérie... Debout pour l'indépendance des peuples coloniaux » (*in Archives de France, série F7...*).

La même année se tient à Alger un Congrès des ouvriers arabes (similaire à celui de Haifa en Palestine) en présence de 80 délégués dont 69 Algériens : une motion est adoptée pour la création d'une CGT algérienne « CGTA » et un appel à la lutte pour l'indépendance de l'Algérie. Ce même slogan relatif à l'indépendance sera repris lors des manifestations antifascistes du 12 février 1934 à Alger, auquel participeront 5000 algériens qui répondaient à l'appel du Parti communiste et de la CGTU.

En 1936 il y a réunification de la CGTU et de la CGT la nouvelle organisation gardant le sigle premier de CGT, et ce pour tenir tête à la montée de l'extrême droite et renforcer le Front populaire. La nouvelle CGT connaîtra un grand succès, en Algérie notamment où elle attirera dans ses rangs un grand nombre d'Algériens (ouvriers agricoles, mineurs, dockers, traminots,...). En 1939 la deuxième Guerre mondiale éclate et aboutit à la débâcle française de juin 1940 et à l'instauration du régime de Vichy lequel interdira le Parti du Peuple algérien, le Parti communiste algérien (fondé en 1936 et qui se reconstituera en 1943), mais aussi la CGT. Après le débarquement anglo-américain de novembre 1943 en Afrique du Nord et la chute du régime de Vichy les effectifs de la CGT s'accroîtront considérablement pour atteindre en 1943 plus de 73.000 adhérents à Constantine, 20.000 dans l'Oranie et 40.000 dans l'Algérois. En 1947 les signes précurseurs de la séparation entre la CGT et le mouvement syndical algérien commençant cependant à apparaître avec la constitution des Unions Algériennes des Syndicats CGT, alors que durant la même année le Mouvement pour le triomphe des libertés démocratiques (MTLD) appelle ses militants à rejoindre la même centrale. Durant le congrès de la CGT en 1948 un Algérien se prononce dans les termes suivants: « *les travailleurs algériens sont de plus en plus conscients que leur lutte pour les revendications est inséparable de la lutte pour la liberté. Les travailleurs prennent chaque jour une part plus grande dans le mouvement de libération nationale contre l'exploitation capitaliste et le régime colonialiste qui en est la forme la plus odieuse* ». La CGT algérienne s'autonomise peu à peu vis-à-vis de la CGT et est même représentée en tant que tel à la FSM dès 1950. Cette réalité sera vite renforcée par la constitution en juin 1954 de l'Union Générale des Syndicats algériens (UGSA) qui s'appuie sur les syndicats algériens affiliés à la CGT. Mais la création de l'Union générale des travailleurs algériens (UGTA) par le FLN, le 24 février 1956 dans le but de rassembler tous les travailleurs algériens autour du mot d'ordre d'indépendance du pays va montrer que les Algériens sont désormais confrontés à un enjeu majeur qui déterminera leur adhésion à la Révolution algérienne. L'UGSA avait d'ailleurs proposé une fusion entre les deux organisations, proposition rejetée par la nouvelle centrale et le FLN auquel elle était rattachée.

Du fait de la répression et du repli des syndicalistes européens l'UGSA disparaît petit à petit du paysage syndical algérien, alors que l'UGTA repliée à Tunis et dans le contexte de la Guerre de libération préfère pour des raisons présentées comme tactiques adhérer plutôt à

le CISL (Confédération internationale des syndicats libres dont le siège était à la Haye) qu'à la FSM (Fédération syndicale mondiale, qui avait Prague pour siège).

S. Beddoubia

Corrélat : Parti communiste ; UGTA.

Bibliographie : Benallegue-Chaouia, N. (2005) ; Chikhi, S. (1986) ; Djabi, N. (2005) ; Gallissot, R. (2007).

Christianisme en Afrique du nord

La présence du christianisme en Afrique du Nord serait attestée au moins depuis le II^{ème} siècle (après J.-C) en suivant la voie de diffusion du judaïsme certainement plus anciennement implantée ici et avec lequel il paraissait d'abord se confondre. Cette progression se fera semble-t-il à partir de Carthage capitale de la Proconsulaire, ou première colonie romaine en Afrique, pour s'étendre progressivement plus au sud et à l'est vers la Byzacène et la Tripolitaine, et à l'Ouest vers la Numidie et les Maurétanies, en investissant les villes et les campagnes environnantes. Vers 212 le Rhéteur et défenseur du christianisme Tertullien (qui vécut entre 155-160 et 240 à Carthage) pouvait écrire : « nous sommes une multitude immense, presque la majorité dans chaque cité ».

On a pu ainsi considérer que dès le milieu du III^{ème} siècle, les évêques d'Afrique qui se réunissaient parfois en synode pouvaient atteindre le nombre de 150, certes répartis dans des circonscriptions où ne s'exerçait pas la même influence et au nombre déclinant depuis la *Proconsulaire-Zeugitane* dont Carthage était le siège du métropolitain pour toute l'Afrique, titre porté par l'évêque de la ville (Saint-Cyprien de 249 à 258), la Byzacène et la Numidie jusqu'aux provinces des Maurétanies Sétifiennes, (Sitifis-Sétif), Césarienne (Césarée-Cherchell) ou Tingitane (Tingis-Tanger) placées chacune sous l'autorité du doyen des évêques qui détenait le titre de Primat.

On notera aussi que le grec qui était à l'origine la langue liturgique pour une religion propagée à partir de l'Orient méditerranéen va progressivement céder la place au latin, au point qu'il ne semble pas impossible que ce soit en Afrique du Nord que la Bible ait été traduite pour la première fois dans cette langue.

L'attitude des empereurs romains vis-à-vis des chrétiens alternait entre les périodes de tolérance et d'autres plus répressives avec des persécutions qui auront marqué notamment les règnes de Septime

Severe (193-211), de Decius (248-251) de Valérien (253-260) qui fût à l'origine de la décapitation de Cyprien (en 253), puis de Dioclétien (qui régna entre 284 et 305 et mena ses persécutions de 303 à 305).

En fait, si la conversion au christianisme de larges fractions de l'aristocratie romaine et surtout de l'Empereur Constantin^{1^{er}} (qui règne de 305 à 337) allait enclencher une politique de collaboration entre l'Eglise catholique et les autorités romaines, la crise sociale et politique qui minera l'Empire et les dissensions au sein de la communauté mèneront à des scissions comme ce fût le cas avec les Donatistes (du nom de l'évêque Donat). De nouvelles persécutions contre ces derniers qui étaient considérés comme hérétiques par la hiérarchie catholique et qui iront jusqu'à encourager des insurrections à caractère social (celle des Circoncellions notamment). L'installation des Vandales en Afrique du Nord (de 429 à l'arrivée des Byzantins en 533), de rite arien (propagé par Arius qui contestait la doctrine de la Trinité) va être à l'origine de nouvelles vagues répressives, mais à la fois contre Donatistes et Catholiques et Saint Augustin lui-même mourra en 430 lors du siège d'Hippone (Annaba) par les nouveaux conquérants.

L'expansion arabo-islamique à partir des VII^{ème} et VIII^{èmes} siècles sera marquée par un déclin irréversible du christianisme face à la progression de la nouvelle religion et si l'existence de communautés chrétiennes et l'usage du latin sont encore signalés dans la seconde moitié du XI^{ème} siècle notamment lorsque l'Émir En-naçir de Bejaia demandera au Pape Grégoire l'envoi d'un évêque pour guider ses sujets chrétiens, il semble bien que les Almohades au XII^{ème} siècle aient obligé les derniers chrétiens d'Afrique du nord traités de « *Mouchrikoun* » à renier leur foi.

Désormais, il n'y aura plus de chrétiens en Afrique du nord que des mercenaires, commerçants et diplomates de passage, ou des captifs comme ce fût le cas à l'époque, de ce qu'en Europe on dénommera « les États barbaresques » dont la Régence d'Alger.

Durant la période coloniale, le christianisme semble refaire surface mais porté essentiellement par les populations européennes qui arrivent sur les pas de l'armée française et qui finiront par représenter près d'un million de personnes en Algérie, et quelques autres centaines de milliers répartis entre la Tunisie et le Maroc.

Quelques conversions auront pu être obtenues cependant auprès des autochtones notamment lors des famines et épidémies, et de recueil d'enfants orphelins comme à l'époque du Cardinal Lavignerie (compagnes d'évangélisation menées entre 1863 et 1879). Mais ce sera là un

phénomène marginal, le christianisme étant perçu par les Musulmans comme une entreprise liée à la pénétration coloniale, ce que le comportement de l'Églisecatholique, semblait corroborer avec des manifestations, tels le Congrès eucharistique organisé en 1930 à Carthage, sur la lancée de la préparation des cérémonies commémoratives du Centenaire de la colonisation de l'Algérie, ou encore du Congrès eucharistique tenu à Alger en 1939. Durant le Guerre délibération menée dans ce pays, un certain nombre de Chrétiens libéraux et progressistes avec à leur tête l'Archevêque d'Alger et futur Cardinal Monseigneur Etienne Duval avaient cependant courageusement pris position en faveur de la lutte des Algériens.

Si après les indépendances nationales l'Église catholique continuera à encadrer surtout des expatriés en évitant autant que possible l'activité missionnaire, même si des sectes évangéliques d'origine surtout anglo-saxonne auront tenté de s'installer en usant d'un prosélytisme plus agressif, ce qui a poussé les autorités algériennes à élaborer des législations plus contraignantes pour contrôler et limiter leurs activités.

H. Remaoun

Corrélat : Afrique romaine ; Apulée de Madaure ; Donatisme ; Saint Augustin.

Bibliographie : Ageron, Ch.-R. (1979) ; Berque, J. (1979) ; Chaulet, C. et P. (2012) ; Cuoq, J. (1984) ; Decret, F. et Fantar, M. (1998-2008) ; Julien, Ch.-A. (1951-1966 et 1964-1979) ; Kaddache, M. (1972 et 1982-1992) ; Lancel, S. et Mattei, P. (2003) ; Les Cahiers de L'IHTP (CNRS Paris, N° 9, Octobre 1988).

Circoncillions

La domination romaine qui depuis la prise de Carthage à la fin de la troisième Guerre Punique (149 à 146) s'étend lentement mais sûrement d'Est en Ouest en Afrique du nord s'affirmait plus sûrement dans les plaines et les zones urbanisées que sur les montagnes et aux lisières des Hauts plateaux. De ces zones, l'insécurité pour l'occupant pouvait se manifester à tout moment, mobilisant les légions romaines qui selon les siècles qui s'écoulaient ne pouvaient toujours disposer des mêmes capacités d'intervention. Le tout sera compliqué à partir du règne de Septime Severe (193-211) lorsqu'aux nombreux problèmes politiques, venait s'ajouter une crise financière et économique accompagnée de troubles sociaux qui semblent devenir chroniques s'accroissant plus encore à partir du règne de Dioclétien (284-305).

Deux grandes insurrections berbères menées par une coalition de tribus regroupant les Bavars répandus dans les Hauts plaines des Maurétanies Césarienne et Sitifiennne, les Quinquegentiani (les cinq tribus de Grande Kabylie) et les Gentiles Fraxinenses, Berbères ayant pour chef Faraxen, vont ainsi affronter les légions romaines et leurs alliés entre 253 et 262, puis de 289 à 297, la seconde période mobilisant l'Empereur Maximien en personne pour la mâter, (Maximien était Auguste en même temps que Dioclétien et abdiquera avec lui en 305).

Par ailleurs, pour différentes raisons, les gros propriétaires fonciers à la tête de *latifundia* exploités grâce au travail des esclaves, vont progressivement se reconvertir à l'agriculture extensive basée plus sur le *colonat* (une sorte de *Khamassat*) et le salariat saisonnier. Le principal mouvement de révolte sociale en Afrique va ainsi apparaître à la lisière des III^{ème} et IV^{ème} siècles avec le soulèvement des Circoncillions qui se poursuivra jusqu'au V^{ème} siècle, assez similaire semble-t-il au phénomène contemporain des Bagaudes qui ébranlait la Gaule, s'étendant jusqu'en Espagne. Les Circoncillions, « ceux qui tournent autour des granges » et autres celliers (des maraudeurs en quelque sorte) auraient été constitués d'anciens colons, paysans ruinés auxquels se joignaient des esclaves fugitifs, voire des éléments récemment détribalisés. On a pu dire d'eux qu'ils apparaissaient comme des redresseurs de torts qui occupaient les marchés et interdisaient aux créanciers de réclamer le remboursement des dettes. Parmi leurs adversaires, l'évêque catholique Optat de Milev pouvait noter vers 340 : « Sur leur décision et leur ordre, la situation était renversée entre les maîtres et les esclaves », et Saint Augustin écrire en 417 au Comte d'Afrique Boniface : « des chefs de familles d'une naissance honorable et d'une éducation raffinée survécurent à peine à leurs coups ou enchainés à une meule, furent contraints à coup de fouet de la faire tourner comme des bêtes ».

Si au début Catholiques et Donatistes demandaient aux autorités romaines de sévir contre les rebelles, ce que fit avec vigueur l'Empereur Constantin (337-350) au début de son règne, l'Église de Donat va changer de position après le massacre des habitants de Baghai (actuel Ksar Baghai non loin de Mascula, c'est-à-dire Khenchela) et le soutien énergique des autorités romaines à la hiérarchie catholique, (ceci à partir de 347).

Aux Circoncillions qu'on appelait les Saints et leurs premiers chefs connus Axido et Fasir, les Chefs des Saints, les Donatistes apportaient ainsi une légitimation idéologico-religieuse, mais c'est avec leur ralliement à la révolte de Firmus que leur mouvement prendra un caractère nettement plus politique.

En effet, sous le règne de Valentinien 1^{er} (354-364), le comte d'Afrique Romanus dont le caractère véreux était avéré, va profiter du décès de Nubel chef d'une puissante confédération tribale, qui s'étendait des Bibans au Tittéri et aux confins de la Kabylie, de l'Ouarsenis et du Haut Chélif, pour intervenir dans des querelles de succession entre deux de ses enfants Firmus et Sammac, mécontentant le premier. Firmus va ainsi se retrouver à la tête d'une *açabyâ* (déjà au sens d'Ibn Khaldoun) particulièrement menaçante pour les *Romains*, mobilisant à la fois sa base tribale, les Circoncillions et les Donatistes et enflammant une région qui s'étendra de la Numidie aux Maurétanie sitifiennne et césarienne.

Après s'être emparé de Rusicade (Skikda), Icosium (Alger) et Caeserea (Cherchel), Firmus va échouer devant Tipaza et trahi, se suicider en 375 pour ne pas être capturé par les troupes du général romain Théodose (dit l'ancien). Plus tard un autre fils de Nubel, Gildon qui avait été nommé par l'Empereur Théodose 1^{er} (379- 395), Comte d'Afrique, (c'est-à-dire commandant en chef de l'armée) va profiter de la mort de son bienfaiteur qui avait laissé deux successeurs, Honorius (395-423) à la tête de l'Empire d'Occident (avec Rome pour capitale), et Arcadius (395-408) de l'Empire d'Orient (ayant pour siège Constantinople), pour se révolter contre le premier en s'alliant au second et en bloquant les envois de blé à Rome. Gildon arrivera ainsi à mobiliser la même base sociale que son défunt frère, mais il sera vaincu aussi en 395 par des troupes romaines dirigées par un quatrième fils de Nubel, Mascezelqui mourra mystérieusement après son retour triomphal à Rome, sans doute éliminé par le général Vandaleromanisé, Stilicon (par ailleurs mentor et beau-père d'Honorius, qui ne manquera pas de la faire disparaître à son tour en 408).

Perdant ainsi ses chefs politico-militaires et subissant les effets de l'affaiblissement de ses idéologues donatistes, le mouvement des Circoncillions aura pris l'allure d'une jacquerie ayant pu durer plus d'un siècle pour s'éteindre de sa belle mort à la veille de l'arrivée des Vandales en Afrique du Nord (à partir de 429).

L'alliance déjà problématique entre un mouvement d'essence populaire et millénariste et une aristocratie tribale (un peu comme en Algérie les révoltes anti-française du XIX^{ème} siècle) ne parviendra pas à tirer profit de la dégénérescence inéluctable de l'Empire romain, pour accoucher d'un nouvel État berbère dans cette aire géographique.

H. Remaoun

Corrélat : Afrique romaine ; Byzantins ; Christianisme en Afrique du nord ; Donatisme ; Royautés berbères ; Vandales et Germains.

Bibliographie : Benabou, M. (1975) ; Cuoq, J. (1984) ; Decret, F. et Fantar, M. (1998-2008) ; Hugoniot Ch. (2000) ; Ibba, A. et Traina, G. (2006) ; Julien, Ch.-A. (1951-1966) ; Kaddache, M (1972) ; Lancel, S. et Mattei, P. (2003) ; Le Bohec, Y. (2005-2013).

Code de l'Indigénat (1881)

Le Général Bugeaud va dès 1844 fixer une série d'infractions ciblant spécialement ce qu'on appelait les indigènes et les faire sanctionner par des amendes : désobéissances diverses aux injonctions de l'administration coloniale, refus ou retard dans le paiement des taxations et impôts et dans l'exécution des corvées, et tout ce qui pouvait être considéré comme participation ou incitation au désordre public et à la rébellion.

Ces pouvoirs d'abord confiés aux militaires à la tête de « bureaux arabes » seront progressivement pris en charge par l'administration civile qui tendra à les remplacer à partir de 1854 en prenant en charge ces bureaux qui pouvaient décider aussi de l'emprisonnement des mis en cause et notamment à partir de la III^{ème} République (1870-1940), dans le cadre des communes mixtes où résidaient la majorité des colonisés. Ainsi sera mise en place une juridiction d'exception relevant aussi de la justice civile chargée par ailleurs de garantir les lois métropolitaines dont bénéficiaient les Européens de souche et les rares naturalisés d'origine algérienne.

Cette politique répressive sera perfectionnée et couronnée le 28 juin 1881 par ce qui désormais sera le Code de l'indigénat que l'Etat français étendra en 1887 à toutes ses colonies, à l'instar ailleurs de dispositions similaires mises en place dans les autres empires coloniaux.

Le dispositif d'ensemble qui officialisait la responsabilité collective accompagnera notamment les opérations de répression militaire, d'imposition de paiement de tributs, de séquestre des terres, de déplacements collectifs forcés et déportations hors d'Algérie visant les tribus et confréries considérées comme insoumises ou révoltées.

Le nombre d'infractions punissables par les administrateurs de communes mixtes et les juges qui en étaient seuls responsables dans les communes de plein exercice, sera porté de 27 à 33 en s'appliquant par exemple aussi bien à des actes de désobéissance, des propos tenus en public contre l'autorité française, à l'absence d'autorisation pour tout

repas public ou déplacement en dehors de la commune (y compris pour des obligations de travail familiales ou religieuses).

Ce code imposé en fait au parlement français par les délégués de la minorité européenne coloniale qui était seule bénéficiaire du statut de citoyenneté et du droit à y être représentée, permettait une politique de contrôle de la population colonisée, spoliée de ses terres par les séquestres et lois foncières promulguées tout au long du XIX^{ème} siècle (dont le Sénatus-consulte de 1863 et la loi Warnier de 1873) et cantonnée au statut inférieur de « Français musulmans » (avec le Sénatus-consulte de 1865).

Le Code de l'indigénat, restera en vigueur en Algérie dans toutes ses dispositions jusqu'en 1927 et ne sera définitivement abrogé qu'en avril 1946 lorsqu'allait rentrer en vigueur la constitution de la IV^{ème} République (après le référendum constitutionnel d'octobre 1946).

Encore que le Décret Régnier du 30 mars 1935 (du nom du ministre français de l'intérieur en fonction Marcel Régnier) qui renforçait la répression des « manifestations contre la souveraineté française en Algérie » ne pourra être lui-même abrogé qu'en octobre 1948, c'est-à-dire après la promulgation en 1947 du Statut de l'Algérie. À rappeler aussi que durant la Guerre de libération nationale (1954-1962) devait être rétablie l'obligation d'une autorisation officielle pour pouvoir circuler entre l'Algérie et les autres pays, y compris la France, et dans de nombreux cas à l'intérieur même du pays.

H. Remaoun

Corrélat : Colonisation, colonialisme et impérialisme ; Loi Warnier (1873); Lois foncières (XIX^{ème} siècle); Sénatus-consulte de 1863 ; Statut musulman indigène.

Bibliographie : Ageron, Ch.-R. (1968 et 1979) ; Collot, C. (1987) ; Gallissot, R. (2007) ; Guignard, D. (2010) ; Thenaud, S. (in Bouchène A. et autres, 2012), Weil, P. (2002) ;

Colonisation, colonialisme et impérialisme

La notion de colonisation peut renvoyer à un déplacement important opéré par une population d'une région à une autre où elle s'implantera lorsqu'elle pourra s'y adapter. Le phénomène vu sous cet angle est aussi vieux que l'est la vie sur terre puisque des espèces végétales et animales et ceci a été le cas pour l'homme dès la préhistoire ont eu sous des conditions diverses à migrer de leurs lieux d'apparition originelle vers

d'autres contrées et ce, pour des causes et à travers des moyens divers (les effets du vent ou les excréments de nourriture d'animaux, oiseaux notamment pour les graines végétales, changements écologiques ou phénomène de surpeuplement pour les animaux et les hominiens à la recherche de nouveaux territoires pour la cueillette et la chasse...). C'est ce qui explique la présence d'espèces similaires dans des lieux très éloignés les uns des autres et le fait que l'homme certainement parti d'Afrique soit présent aujourd'hui sur tous les continents.

En fait, le terme lui-même de colonie serait dérivé d'un mot latin, utilisé pour signifier cultiver la terre, ce qui renverrait à l'usage de l'agriculture qui sans doute dès les débuts du néolithique et certainement dans l'antiquité aurait impulsé la migration de populations humaines à la recherche de ressources hydrauliques et de terre arables.

Dès l'antiquité, le phénomène de colonisation semble prendre une signification plus précise et proche de son usage actuel, puisqu'il est question de l'occupation de terres souvent lointaines par des migrants qui y créent des établissements (les colonies) gardant un lien avec l'État d'où ils sont issus, ceci pouvant aller jusqu'à la dépendance politique. C'est ainsi que les cités phéniciennes et grecques puis l'Empire romain entretenaient des réseaux de colonies à vocation marchande ou agricole, sur tout le pourtour de la Méditerranée.

Colonialisme et Impérialisme

Si le Moyen-âge peut avoir connu aussi le phénomène de possessions et de dépendances territoriales à des fins commerciales ou politico-militaires (avec versement de tributs au dominant), c'est surtout avec l'expansion européenne qui débute à l'extrême fin du moyen-âge et au début de l'époque moderne (XVe- XVIe siècles), en bénéficiant de l'émergence des routes océanes, que la colonisation prendra la forme classique devenue la sienne, pour s'ériger en système mondial jusqu'à sa contestation par les mouvements nationaux dans les colonies et la vague des indépendances.

La colonisation moderne qui constituait un phénomène socio-économique aura pour expression idéologique le colonialisme, doctrine qui cherchera à légitimer l'expansion coloniale en avançant des nécessités économiques, et sociales liées aux besoins du développement dans les métropoles, mais aussi morales :

On prétextait en effet une supériorité de la civilisation occidentale qui imposerait aux colonisateurs de dominer et guider « vers le progrès» des populations (on disait des « races ») considérées comme naturellement inférieures ; leur exploitation économique et le pillage de

leurs ressources avec usage du travail forcé et de l'esclavage, étant érigés en moyens légitimes.

La généralisation de l'expansion coloniale et l'adaptation des formes de domination a des contextes socio-économiques divers déboucheront sur un véritable partage du monde entre territoires directement occupés, semi-colonies ou protectorats et zones d'influence, qui sera connu sous le nom d'impérialisme et de néo-colonialisme (depuis l'émergence des mouvements d'indépendance surtout).

La colonisation à l'époque mercantiliste

Les campagnes de croisades menées au Moyen-orient dans les derniers siècles du Moyen-âge (depuis la fin du XI^{ème} siècle) ainsi que les opérations de Reconquista, par les chrétiens des Royaumes musulmans dans la Péninsule ibérique (achevées en 1492 avec la chute de Grenade) toutes deux, favorisées sans doute par une forte pression démographique au nord de la Méditerranée, auront un impact certain sur la dynamisation des rapports marchands en Europe après une longue période de stagnation qui avait suivi la crise puis l'effondrement de l'Empire romain (à la fin du V^{ème} siècle après J.-C.). Détenue alors par le Monde musulman où aboutissaient les routes caravanières venues de la Chine et de l'Asie centrale (route de la soie), ou tournées vers l'Océan indien (route des épices) et l'Afrique subsaharienne avec ses nombreuses ressources (et notamment l'or du Ghana), la suprématie commerciale va progressivement passer à l'Europe. Pour différentes raisons, cette dernière arrivera à capter les flux commerciaux et ce, en contournant les circuits continentaux par les voies maritimes rendues praticables depuis les explorations océanes du XV^{ème} siècle couronnées par l'arrivée de Christophe Colomb en Amérique (en 1492).

La recherche de minerais précieux or et argent et de produits exotiques épices et autres cultures tropicales provenant de plantations de canne à sucre, cacao, indigo et plus tard d'autres végétaux à valeur marchande (coton, café), ou même l'élevage, vont pousser Portugais et Espagnols d'abord à acquérir des possessions au-delà des mers. Ils fonderont ainsi les premiers empires coloniaux des temps modernes, en conquérant d'immenses territoires notamment aux Amériques, mais aussi en instaurant des comptoirs qui longeront les côtes africaines et asiatiques jusqu'en extrême-orient, bientôt talonnés par les Hollandais, les anglais et les français dès les XVI^{ème} et XVII^{ème} siècles. Ces derniers armeront à leur tour, de puissantes flottes qui favoriseront l'essaimage des grandes Compagnies, sociétés privées constituées dans chacun de ces États et qui acquerront un monopole dans l'exploitation des richesses de telle ou telle région conquise en créant leurs propres troupes et administration et ce sera le cas pour les Compagnies des

Indes orientales ou des Indes occidentales qui rivalisent dans l'entreprise coloniale.

Le capitalisme de la phase mercantiliste, c'est-à-dire surtout caractérisé par un dynamisme de la sphère de circulation des marchandises va trouver selon Marx dans ce type de colonisation une des principales sources d'accumulation primitives du capital en Europe, dont tireront notamment profit les premiers pays qui accèderont aux XVIII^{ème} et XIX^{ème} siècles à la Révolution industrielle.

Par ailleurs, cette première étape de la colonisation permettra à des pays européens de commencer à régler les problèmes de surplus démographiques face à la raréfaction des terres cultivables, surtout avant l'enclenchement des révolutions industrielles. Les émigrés installés outre-mer disposeront de terres en général confisquées aux autochtones et pourront dans ces premières colonies de peuplement se consacrer à l'agriculture de plantation.

La colonisation mercantiliste qui domine ainsi entre le XVI^{ème} siècle et le début du XVIII^{ème} siècle sera d'ailleurs illustrée par la pratique du commerce triangulaire qui verra des navires partir des côtes européennes de l'Atlantique accoster dans le Golfe de Guinée pour y échanger des produits manufacturés contre des Africains qui seront ensuite vendus comme esclaves en Amérique, puis revenir en Europe pour y écouter sur le marché les produits tropicaux dus au travail des esclaves dans les plantations qui avaient vu le jour en Amérique.

Progressivement va ainsi être imposé aux dominés « le pacte colonial » qui obligera les colonies à ne commercer qu'avec les métropoles européennes de qui elles dépendent désormais, les marchandises transitant essentiellement à travers des ports spécialement construits pour cette fin.

Le capitalisme de libre concurrence et la première crise du système colonial

L'interdiction de l'esclavage dans la 1^{ère} moitié du XIX^{ème} siècle sous la pression des organisations philanthropiques, voire la baisse de sa rentabilité pour l'Europe qui entre dans ses phases de Révolution industrielle et de capitalisme de libre concurrence puis de capitalisme monopoliste et financier, ainsi que l'émergence de nouvelles puissances à vocation expansionniste vont contribuer à bouleverser la physionomie et le fonctionnement du système colonial.

En fait, à la suture des XVIII^{ème} et XIX^{ème} siècles, le système colonial va connaître sa première crise avec l'extinction progressive des grandes compagnies (la Compagnie britannique des Indes orientales arrivera cependant à se maintenir jusqu'en 1853) et les mouvements

d'autonomisation qui toucheront d'abord les colonies de peuplement avec des nationalismes « blancs » (créoles) opposés à l'hégémonie européenne.

Ce sera le cas pour les treize colonies américaines de l'Angleterre (les futurs États-Unis) qui accèderont à l'indépendance en 1783, puis le Brésil séparé du Portugal en 1822, ou en 1824 un certain nombre de colonies espagnoles révoltées en Amérique latine, alors que le Canada devra attendre 1867 pour accéder au statut de premier dominion britannique, suivi de l'Australie, de la Nouvelle Zélande puis de la Province du cap.

Du côté des Français et après l'échec de la tentative de Bonaparte de s'approprier l'Égypte, c'est la colonie noire de Haïti qui proclamera son indépendance dès 1804, et les débuts en 1830 de la conquête en Algérie devant faire face ainsi à la résistance de l'Emir Abd el Kader puis à des insurrections telle celle de 1871 tandis que les Britanniques verront leur domination en Inde ébranlée par les révoltes des Sikhs (1845-49) puis celle des Cipayes (en 1857) qui cherchaient à restaurer l'Empire Moghol. En Chine même qui apparaît déjà comme une semi-colonie (un État formellement indépendant mais sous contrôle économique et politique avec le système des concessions octroyés à des pays étrangers), la présence occidentale est contestée par l'insurrection des Taïpings (1851-1864) qui bien que vaincus se retrouveront parmi les Pavillons noirs qui en Indochine s'opposent à l'avancée des troupes de conquête française. Par ailleurs, malgré l'émergence de tentatives de rénovation telles celles de Mohammed Ali en Égypte et des Nouveaux ottomans en Turquie, et encore plus celle triomphante de la Révolution de Méiji au Japon, le capitalisme européen qui est en train de passer dans la seconde moitié du XIX^{ème} siècle à sa phase monopoliste, a besoin plus que jamais de s'appuyer sur des possessions coloniales autour desquelles les rivalités s'aiguisent donnant naissance ainsi au système impérialiste.

Du partage du monde à la décolonisation : l'ère de l'impérialisme

À la lisière des XIX^{ème} et XX^{ème} siècles, la course aux colonies semble s'accélérer entre puissances rivales et notamment de nouveaux venus tels l'Allemagne et le Japon en Extrême-Orient ou même la Belgique et l'Italie ou la Russie (qui se taille en Asie un empire continental) qui disputent aux Anglais et Français notamment, mais aussi aux hollandais et aux empires déclinants, espagnol et portugais l'accès aux possessions territoriales. Des transformations majeures vont ainsi intervenir entre la conférence de Berlin (en 1884-1885) qui décidera du partage de l'Afrique par les puissances européennes et la première (1914-1918) puis la seconde Guerre mondiale (1939-1945), la violence et l'étendue

de ces deux conflits indiquant d'ailleurs une exacerbation inconnue jusqu'alors des rivalités entre puissances, puisque leur théâtre bien que centré sur le continent européen s'étend désormais aux quatre coins du monde.

En fait la concentration des capitaux à l'échelle de chaque puissance avec tendance au monopole et à la domination du système financier et bancaire vont assigner de nouvelles fonctions aux colonies comme sources de matières premières très disputées et terrain d'exportation de capitaux à la recherche de profits particulièrement élevés. C'est l'ère de l'impérialisme, système particulièrement analysé sur la lancée des travaux de Hilderfing et de Hobson par les théoriciens marxistes (Rosa Luxembourg, Lénine...), tandis que des révolutions voient le jour un peu partout, triomphant notamment à la périphérie du système capitaliste en Russie (en 1917) puis en Chine (en 1949 République populaire de Chine) et dont la portée mondiale sera considérable.

Les transformations sociales induites dans le monde colonial vont d'ailleurs susciter l'éveil des mouvements nationaux et préparer la vague de décolonisation menée au nom du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes et qui tendra à se généraliser dans les années et décennies qui suivront la seconde Guerre mondiale avec comme moments révélateurs la victoire vietnamienne de Dien Bien Phu contre les Français en juillet 1954, la Conférence afro-asiatique de Bandung en avril 1955, la Révolution cubaine en 1959, la Guerre de libération nationale en Algérie (de 1954 à 1962), ou encore l'indépendance des colonies portugaises d'Afrique après la Révolution des Œillets en 1975, puis en 1988 l'effondrement du système de l'Apartheid en Afrique du sud.

Il faudra noter cependant que les indépendances politiques qui ont permis l'émergence de dizaines d'Etats nationaux sont loin d'avoir mis fin au système de domination impérialiste toujours centré sur le Nord de la planète. Si ce dernier semble avoir renoncé aux formes archaïques et couteuses d'occupations militaires et d'administration directe des pays du Sud, et que d'ailleurs les peuples ne peuvent plus tolérer, il continue toujours à user de sa supériorité technologique et financière pour pratiquer une domination indirecte, dite, néo-coloniale et en fait assez tôt expérimentée par les Américains. Ce qui n'empêche pas d'ailleurs comme l'indique l'histoire récente que la politique de la canonnière puisse s'avérer encore nécessaire.

Colonisation et décolonisation en Algérie

La colonisation française en Algérie s'insère bien entendu dans le contexte d'ensemble décrit ci-dessus, mais avec des spécificités aussi comme cela peut-être le cas pour chaque colonie et chaque empire colonial pris en particulier et il serait utile d'en signaler quelques-unes ici. Au-delà du contexte en France marqué en 1830 par un changement de régime (passage de la Restauration à la Monarchie de Juillet), la France avait déjà en 1830 des possessions dispersées sur les océans, aux Antilles ou même en Afrique (Saint Louis au Sénégal), même si face aux Britanniques notamment, elle en avait perdu quelques-unes en Louisiane et au Canada. Ces « vieilles » colonies comme on finira par les appeler, étaient surtout utilisées à des fins d'économie de plantation avec la configuration qui fût celle de la phase mercantiliste du capitalisme. Elle en aura d'autres plus tard, en Afrique ou en Indochine qui s'inséreront dans le cadre du pacte colonial dominant à l'époque impérialiste (seconde moitié des XIX^{ème} et XX^{ème} siècles) et caractérisées outre par des fonctions de stratégie géo-politique, par l'exploitation de sources de produits agricoles et de matières premières pour l'industrie et de terrains d'exportation de capitaux particulièrement rémunérateurs en surprofits.

La conquête de l'Algérie commence cependant au moment où la colonisation de type mercantiliste est déjà en déclin (avec les premières indépendances aux Amériques) et où la colonisation de type impérialiste qui s'épanouira à partir de la deuxième moitié du XIX^{ème} siècle (avec la Conférence de Berlin et le partage de l'Afrique), n'a pas encore pris forme). On retrouvera donc ici les deux aspects avec un cachet de peuplement et d'administration directe relevant de la première période, et de grosse colonisation foncière et de concessions minières dont profiteront en premier lieu des sociétés capitalistes et des banques, ceci en tenant cependant compte aussi de spécificités colonisatrices assez inhérentes à la France. Tout d'abord si la colonisation mercantiliste est généralement accompagnée de forts mouvements migratoires en période où la Révolution industrielle n'a pas été vraiment enclenchée (XVIII^{ème} siècle pour l'Angleterre et XIX^{ème} siècle pour la France), cette affirmation nécessite d'être nuancée pour la France qui pour des raisons historiques et en dehors du cas du Québec n'a contrairement à l'Espagne, le Portugal, l'Angleterre ou même la Hollande, jamais constitué un pays fournisseur de grandes migrations en direction des colonies. Sur le million d'Européens qui peuplaient l'Algérie à la veille de l'indépendance du pays (en 1962), une bonne moitié était d'ailleurs composée de naturalisés originaires de la Méditerranée occidentale (Espagne, Italie et Sicile, Malte). Ensuite la France est un pays à la tradition jacobine très ancrée et donc fortement

prédisposée à l'administration directe des colonies, ce qui se passera effectivement en Algérie.

En Tunisie et au Maroc pays dont elle s'est accaparée assez tardivement (respectivement en 1881 et en 1912) en signant avec eux des accords de protectorat, la France n'a ainsi pas hésité à doubler l'administration de ces deux pays par son propre « contrôle civil ».

Il aura d'ailleurs fallu le déclenchement de la Guerre de libération nationale en Algérie pour que la France accepte d'adapter ses formes de domination en accordant des systèmes d'autonomie puis d'indépendance à ces deux États maghrébins (en 1956) puis à ses colonies d'Afrique subsaharienne (en 1960). L'institution par la France de l'Organisation commune des régions sahariennes (OCRS en janvier 1957) semblait de même constituer une adaptation tardive et avortée, après que des sources en hydrocarbures aient été découvertes dans le Sahara algérien.

Il faudra signaler enfin que l'Algérie a constitué la première colonie érigée par un Etat européen sur les bords de la Méditerranée et dont la distance géographique par rapport à la France était la plus rapprochée (800 kms séparent les deux côtes), ce qui a contribué sans doute à favoriser chez les autorités coloniales l'adhésion à la fiction juridique présentant l'Algérie comme une suite de départements français.

H. Remaoun

Corrélat : Administration coloniale en Algérie ; Code de l'indigénat ; Oran et Mers el Kebir sous occupation espagnole ; Statut musulman indigène.

Bibliographie : Beaud, M. (1981) ; Berque, J. (1964) ; Braudel, F. (1980) (3 Volumes) ; Fanon, F. (1972) ; Hobsbawm, E.-J. (1999) et (2008, 3 Volumes) ; Labica, G. et Bensussan, G. (Dir.), (1985) ; North, D.-C. et Thomas, R.-P. (1980) ; Rivet, D. (2003) ; Rodinson, M. (1966).

Comité d'action révolutionnaire nord-africain (CARNA – 1939)

Il s'agit d'un comité qui se serait constitué au début de 1939 dans le but de se procurer chez les Allemands et leurs alliés un soutien matériel et des armes en vue de combattre la colonisation française. Ceci se passait dans un contexte d'intense propagande allemande et italienne en direction des musulmans d'Afrique du Nord en leur promettant la libération. Des émissions des radios allemande et italienne en arabe classique ou dialectal étaient d'ailleurs dirigées vers les populations

d'Afrique du Nord avec le soutien de personnalités arabes tel Chakib Arslane tandis que des officiers allemands tentaient de prendre des contacts directs en Algérie même ou en France (notamment après la débâcle française de juin 1940).

La création du CARNA semblait avoir eu à l'origine l'assentiment de dirigeants du PPA, tels à Alger Hadj Cherchalli et Mohammed Taleb à et à Paris Si Djilani et Amar Khider. Dès sa création ce Comité enverra une délégation en Allemagne introduite par un ancien étudiant à Alger, installé en France, Yacine Abderrahmane qui deviendra speaker à la radio allemande. Ils y recevront durant quelques semaines (entre juin et juillet 1939) une formation en techniques de guérilla et de sabotage avant de revenir à Alger avec la promesse d'une aide du III^{ème} Reich pour combattre les Français.

Mis au courant, Messali qui n'avait pas de sympathies pour le nazisme et considérait les Allemands comme aussi impérialistes que les autres colonisateurs, exigera aussitôt la démission de ceux qui avaient fait partie du voyage. Il désavoua la création du CARNA et ceux qui étaient favorable à cette initiative en procédant à des changements y compris à la direction du parti. Les membres et sympathisants du CARNA exclus du PPA, ne purent le réintégrer qu'en 1943 après avoir reconnu leurs erreurs.

Après la défaite française en juin 1940, la propagande française basée sur l'anti-sémitisme sera relayée par l'administration pétainiste en réussissant à donner quelques illusions à certains notables ou assimilationnistes qui finiront par déchanter. Les partis politiques nationaux algériens interdits ou tolérés et au même titre que les autres patriotes maghrébins auront pour l'essentiel quant à eux suspendre leurs distances vis-à-vis des vaines promesses faites par les autorités de Vichy au nom de leur « Révolution nationale ».

H. Remaoun

Corrélat : Abbas Ferhat ; Association des Ulémas musulmans algériens ; Bendjelloul Mohamed Salah ; Mai 1945, Manifestation et Répression ; Manifeste du Peuple algérien ; Messali Hadj ; MTLD ; Organisation spéciale (OS) ; PPA ; Statut Musulman Indigène.

Bibliographie : Ageron, Ch.-R.(1969) ; Harbi, M. (1980 et 1985) ; Kaddache, M. (1980, Vol.2) ; Stora, B. (1985).

Congrès de la Soummam (août 1956)

A l'instar de toute guerre de libération, celle menée par les algériens contre l'occupation française, ne saurait échapper, dans ses débuts, à des faiblesses, tant sur le plan politique qu'organisationnel.

Prenant conscience des insuffisances constatées au cours des mois qui suivirent le déclenchement du 1^{er} Novembre 1954 et durant l'année 1955, les dirigeants de l'insurrection, présents en Algérie, et en accord avec ceux de l'extérieur, avaient jugé nécessaire la tenue d'une rencontre. Il s'agissait de regrouper les principaux responsables de la Révolution pour débattre des problèmes liés aux actions menées sur le territoire national et de l'élaboration d'une stratégie pour insuffler une nouvelle dynamique en faveur de l'unité politique de la Révolution et de l'organisation de la lutte armée sur le terrain. Le congrès allait se tenir dans un contexte où les principales formations politiques nationales (en dehors du MNA de Messali) avaient rejoint le FLN au cours de 1955 et 1956.

Dans cette perspective, les dirigeants présents lors du congrès de la Soummam sont arrivés à s'entendre sur un document, considéré, à juste titre, comme un texte fondamental traduisant sur le plan structurel et organisationnel les principes édictés par la proclamation du 1^{er} Novembre. Ils ne pouvaient, cependant, une fois confrontés aux contraintes de la Guerre, oublier totalement leurs dissensions qui, faisant surface, allaient influencer considérablement sur leur posture devant les crises qui ont affecté la Révolution algérienne et la construction de l'Etat national.

Si les principaux chefs de la Révolution, impliqués directement dans la confrontation avec les troupes françaises, avaient ressenti le besoin d'organiser la lutte armée, il revient à Abane Ramdane et Larbi Ben M'hidi d'avoir initié la rencontre de la Soummam dès les premiers mois de l'année 1956.

Libéré des geôles françaises en fin 1955, Abane Ramdane, devant la difficulté d'avoir une idée précise de la situation à l'intérieur des maquis essorés par les troupes françaises, et dans la perspective de fédérer les militants des autres formations et personnalités politiques au FLN, programma avec Larbi Ben M'hidi et Zighoud Youcef la tenue d'une rencontre nationale. La conception d'un premier texte conçu au début comme un guide pour les commissaires politiques et dont l'élaboration fut confiée à Chentouf, Lebджаoui et Ouzegane allait servir, après qu'il ait été enrichi par Abane Ramdane et Larbi Ben M'hidi, comme un avant-projet à la Plate-forme de la Soummam.

Se posa alors le problème du lieu du congrès qui initialement devait se tenir en zone II (Nord-constantinois) où les responsables de cette dernière avaient déjà pris des dispositions. Mais par la suite on changea d'endroit en optant pour la zone III (Kabylie) retenue pour sa centralité. La localité envisagée avait été celle des Portes de Fer située dans les Bibans. Cependant, suite à un incident provoqué par la fuite de la mule transportant les documents qui, effrayée par le bruit des avions, tomba sur un camp militaire français, les organisateurs choisissent Ifri, lieu niché dans un massif boisé dont la sécurité devait être assurée par des unités de Amirouche.

Le congrès débuta le 20 août et se termina le 15 septembre. Parmi les présents, on compta, selon le procès-verbal de la réunion, six membres. Il s'agit de Zighoud Youcef pour la zone II (le Nord Constantinois), Krim Belkacem pour la zone III (la Kabylie), Ouamrane Amar pour la zone IV (l'Algérois), Ben M'Hidi pour la zone V (l'Oranais), Abane Ramdane pour le FLN (Alger). A titre exceptionnel, Benthobal Lakhdar fut autorisé à prendre part aux travaux du congrès. Quant au représentant de la zone I, Benboulaïd Omar, mandaté à la place de son frère mort en mars 1956, il n'a pu assister, suite à son arrivée tardive à Ifri, tandis qu'en ce qui concernait le Sud, le délégué de cette région, n'ayant pu venir, envoya un rapport. Les grands absents de ce congrès furent les responsables de l'extérieur en résidence au Caire. Bloqués en Italie, ils s'apprêtaient à venir par la Libye quand ils apprirent la clôture des travaux du congrès. Le ressentiment éprouvé par cette absence et celle de bien d'autres responsables n'allait pas sans peser sur le cours de la révolution.

Présidée par Larbi Ben M'hidi, Abane Ramdane assurant le secrétariat, la première séance commença par l'exposé des deux initiateurs qui, après lecture de l'ordre du jour, annoncèrent les objectifs assignés. Par la suite, les chefs de zone donnèrent chacun, un état de leur région sur les plans de l'armement, l'organisation des maquis, des actions accomplies et les problèmes rencontrés. Après un débat critique, les participants, à l'issue de plusieurs journées de discussion, et non sans passion ni tensions devant les enjeux d'une telle rencontre, sont arrivés à s'entendre sur une stratégie de la Révolution algérienne matérialisée dans un document intitulée Plate-forme du congrès de la Soummam.

En procédant à l'analyse de la situation politique, les congressistes, situant la Révolution algérienne dans le cadre de la libération du Maghreb, dressent un constat des politiques coloniales des gouvernements qui se sont succédés, relèvent les défaillances de certaines formations politiques, et considèrent l'importance des

mouvements, paysan, ouvrier, des jeunes, des intellectuels et des femmes, dans le combat libérateur.

Véritable programme politique, la Plate-forme, qui réaffirmait la solidarité nord-africaine, trace les grandes lignes de l'activité internationale que doivent mener les dirigeants du FLN de l'extérieur, tant au niveau des Nations-Unies qu'au niveau des organisations régionales telles que le mouvement des afro-asiatiques.

En fixant ainsi le cadre idéologique dans lequel doit s'inscrire toute action, la Plate-forme définit deux principes politiques à partir desquels doivent être définis les rapports entre l'intérieur et l'extérieur, d'une part, et le Politique et le Militaire, d'autre part. Elle prévoit la création de nouvelles structures du mouvement de la Révolution, décide d'un nouveau découpage du territoire et apporte une nouvelle organisation de l'armée de libération nationale.

Au sujet des termes énoncés et relatifs à la primauté de l'intérieur sur l'extérieur et du Politique sur le Militaire, les présents considèrent au titre du premier principe que l'organisation interne de la Révolution, émanation de la volonté populaire, reste la source de toute décision ou action. En ce sens, elle est la seule détentrice du pouvoir délibératif de prise de décision, l'extérieur, dans ce cadre, n'étant qu'une représentation qui agit par mandat de l'intérieur. Pour le deuxième principe, la Plate-forme, considérant que « *Le but de la guerre reste la paix* », souligne la prééminence de la politisation de l'action révolutionnaire à travers tous les échelons de l'organisation. Dans ce cadre, la Plate-forme reprend la Proclamation du 1^{er} Novembre qui affirme que la lutte armée est une revendication politique, tant dans son essence que dans ses principes et objectifs.

Balisée par ces deux principes, l'action révolutionnaire dépend de l'efficacité de ses structures. A cet effet, la Plate-forme de la Soummam a prévu deux instances : le Conseil National de la Révolution Algérienne (CNRA) et un Comité de coordination et d'exécution (CCE). Assumant la fonction d'une assemblée représentative, le CNRA est composé de 34 membres dont la majorité est constituée de représentants des maquis. Dépositaire de la souveraineté nationale, il est le seul organe habilité à prendre des décisions relatives à l'issue du combat, tels que le cessez-le feu et l'ouverture des négociations. Par rapport au CNRA, le CCE est une instance exécutive comprenant cinq membres : Larbi Ben M'hidi, Abane Ramdane, Youcef Benkheda, Krim Belkacem et Saad Dahlab. Chargé de contrôler les activités de l'ALN et du FLN, à l'intérieur comme à l'extérieur, ce comité est habilité à créer des commissions pour préparer des dossiers portants sur les différents aspects de la Révolution et décide des questions importantes posées par l'organisation de la lutte armée.

Parallèlement aux aspects politiques et structurels de la Révolution, le Congrès de la Soummam, considérant que la réussite de l'action militaire dépend de l'efficacité d'une organisation qui tienne compte d'une approche opérationnelle du terrain et de l'ALN, a procédé au découpage politico-militaire du territoire national en six wilayas : la wilaya I (les Aurès), la wilaya II (Nord Constantinois), la wilaya III (la Kabylie), la wilaya IV (l'Algérois), la wilaya V (l'Oranais), et la wilaya VI (le Sud Est et Centre). Chaque wilaya étant constituée de plusieurs zones, ces dernières comprenant des secteurs. En abordant l'organisation de l'ALN, la Plate-forme de la Soummam, fixant le cadre de la hiérarchie, a défini les différentes composantes : groupe (*faoudj*), section (*ferka*) compagnies (*katibas*), le rôle des commissaires politiques, la question des grades et la rémunération des militaires.

Pour conforter ce cadre politique et structurel, la Plate-forme de la Soummam, soulignant la dimension arabo-islamique de la guerre menée par le peuple algérien, réitère les principes de liberté et de justice et affirme le respect de la collégialité dans la prise de décision comme garante de la réussite du combat libérateur.

Intervenant dans un contexte difficile de l'histoire d'une nation, le congrès de la Soummam marque une étape décisive dans la guerre de libération au sens où, s'inscrivant dans le prolongement de la Proclamation du 1^{er} Novembre, il apporte une nouvelle vision dans les choix stratégiques opérés à l'effet de garantir, tant sur le plan militaire que politique, la réussite de la Révolution. Cependant, toute cette démarche ne pouvait s'accomplir sans écueils dans le cours de l'action armée et dans le parcours des principaux acteurs. Ce qui fait qu'au-delà des résultats avérés auxquels sont arrivés les concepteurs de la Plate-forme de la Soummam et ceux qui ont exécuté ses décisions, les dissensions entre frères d'armes qu'on croyait s'estomper, allaient jusqu'à l'indépendance du pays et bien au-delà, servir certains et desservir d'autres.

M. Kedidir

Corrélat : Association des Ulémas musulmans algériens ; Bandung ; FLN ; Moudjahid (el) ; MTLD ; Parti communiste ; PPA ; Résistance algérienne ; Union démocratique du Manifeste Algérien (UDMA).

Bibliographie : Alistair, H. (1980) ; Bedjaoui, M. (1961) ; Cheikh, S. (1981) ; Harbi, M. (2004) ; Kaddache, M. (2000) ; Kafi, A. (2002) ; Meynier, G. (2002).

Congrès musulman algérien (1936-1938)

Le 7 juin 1936, dans la salle de cinéma le Majestic à Alger, se tint un grand meeting politique. Participèrent à ce rassemblement, les Élus « *musulmans* » des trois départements, dont le chef de file était le Dr. Mohamed Salah Bendjelloul, président de la Fédération des Élus du département de Constantine, les membres de l'Association des Ulémas et leur président le shaykh Abdelhamid Benbadis, les communistes et leur porte-parole Benali Boukort et l'architecte Abderrahmane Bouchama, les socialistes algériens de la SFIO (Section Française de l'Internationale Ouvrière/parti socialiste), les militants de la CGTU (Confédération Générale du Travail Unitaire/communiste) et des personnalités indépendantes, journalistes, instituteurs, commerçants, industriels, fellahs, sportifs, etc. ... L'Etoile Nord-Africaine, encore très peu implantée en Algérie, était tout de même présente par ses jeunes militants qui assurèrent le service d'ordre.

Aux origines de ce rassemblement se trouve une inspiration immédiate, l'exemple des forces françaises de gauche (socialistes, communistes et radicaux) qui avaient dépassé leur désaccords pour de réunir dans un Front Populaire et leur victoire aux élections législatives d'avril-juin 1936. Mais également c'est aussi l'aboutissement d'un débat assez ancien sur la nécessité d'un parti politique algérien. En effet, depuis au moins 1934, de nombreuses voix s'élevaient appelant les Algériens à se réunir dans un parti politique et mettre fin à la division qui ruinait les espoirs d'une amélioration de leur situation politique. Les dispositions du décret Régnier de 1935, et la répression qui s'en suivit, illustraient le peu de volonté de l'administration coloniale et de l'Etat français à ouvrir le champ des libertés publiques en Algérie. Les manifestations du 14 juillet 1935, tant en France qu'en Algérie, avaient déclenché un processus de mobilisation des partis politiques, des syndicats et des associations proches de la gauche française, socialistes communistes et radicaux-socialistes. Les militants de l'Etoile Nord-Africaine s'étaient mêlés au cortège parisien. Cette journée avait constitué l'acte de naissance du Front Populaire. Elle avait soulevé de fortes attentes même en Algérie où la plupart des élus et autres militants favorables à un projet de loi de naturalisation de 24 000 personnes proposé par le sénateur Maurice Viollette, ancien gouverneur général de l'Algérie.

Le débat sur la nécessité d'un parti politique musulman algérien avait donc pris de l'ampleur au cours de l'année 1935 alors que dans tout le pays, se développaient des mouvements de grèves et des manifestations

contre la vie chère et qu'une répression féroce s'abattait sur les militants politiques et syndicaux. L'hebdomadaire *La Défense* qui exprime en langue française les positions de l'Association des Ulémas était devenu le principal vecteur de cette idée de rassemblement des élites politiques algériennes. *L'Entente*, organe de la Fédération des Élus du Département de Constantine et *La Justice* du cadi Benhoura, encourageaient vivement, mais chacun pour ses raisons propres, cette idée. Les communistes apportaient leur soutien tout en insistant, en cette période électorale, que le rapprochement avec le Front Populaire contre l'ennemi fasciste reste essentiel.

Le 3 janvier 1936, le shaykh Ibn Badis publia dans le journal « *La Défense* » de Lamine Lamoudi un appel à la tenue d'un Congrès qui rassemblerait toutes les forces politiques algériennes. Cet appel fut considéré comme une sorte d'appel à la mobilisation générale et à l'union des Algériens. Il entraîna un fort engouement populaire.

Tandis que les comités locaux de préparation du Congrès se formaient à travers tout le pays, une polémique éclata entre Ferhat Abbas et Abdelhamid Benbadis. Au titre tonitruant de l'article de Ferhat Abbas: « La France, c'est moi ! » et à ce qui a été pris comme une affirmation : « j'ai cherché la patrie algérienne dans l'histoire, je ne l'ai trouvée nulle part », Abdelhamid Benbadis avait répondu par son poème devenu plus tard chant patriotique : « le peuple algérien est musulman... celui qui croit qu'il a perdu son identité ou qu'il est mort, ment ... ». Le militant communiste Abdallah de Annaba avait été plus radical, dans sa diatribe : « La France, ce n'est pas toi ! ». Incident de parcours ? Les deux hommes se retrouvent dans une alliance autant politique qu'amicale qui ne se démentira plus jamais et se poursuivra plus forte encore lorsque le cheikh Bachir al Ibrahimy prendra la direction de l'Association des Ulémas.

L'appel fut donc entendu. Tout ce que l'Algérie comptait comme personnalité civile ou religieuse, élu, membre d'un parti politique proche du Front populaire (communiste, socialiste, radical et autres tendances de gauche), membre d'une association littéraire et de bienfaisance, de club sportif musulman, se rencontraient pour élire ou désigner les délégués. Quarante-cinq comités locaux du Congrès furent créés dans le pays : dix-neuf dans le département d'Oran, neuf dans celui d'Alger et dix-sept à Constantine. Les comités eurent à désigner trois représentants : un élu, un Uléma et un militant. Le 7 juin 1936, le premier Front anticolonialiste était né sous le nom de Congrès musulman Algérien.

La Charte revendicative qui fut adoptée comportait des revendications d'ordre culturelles, sociales, économiques et politiques. En fait, chacune des revendications remettait en cause l'ordre colonial, le

système colonial, mais pas la présence française. Si les revendications relatives à la liberté du culte musulman et à l'enseignement de la langue arabe portent la signature des Ulémas, celles concernant les revendications sociales portaient la marque des communistes et des socialistes : instruction obligatoire, travail égal/salaire égal. Tous les participants ont demandé la suppression de toutes les lois d'exception : code de l'Indigénat, circulaire Michel, décret Régnier, code forestier notamment. Dans le domaine économique les congressistes demandèrent une réforme agraire par la distribution des terres des grandes propriétés inexploitées aux petits fellahs, des coopératives agricoles et une aide aux fellahs. Les revendications politiques n'avaient pas fait toujours l'unanimité. C'est ainsi que rapporte le journal communiste *La Lutte sociale* (n°51 du 15-31 mai 1936 et n°52 du 1-15 juin 1936), dès avant la réunion, « le Congrès ne retint pas le mot d'ordre défendu par les communistes à savoir "un Parlement algérien élu au suffrage universel" ». Le rattachement à la France par suppression du gouvernement général, des délégations financières, des communes mixtes, était réclamée par les trois Fédérations socialistes SFIO d'Algérie et violemment combattue par les défenseurs du colonat. Mais il existait bien un fort courant assimilationniste qui avait pour leader celui qui fut élu président du Congrès musulman, le docteur Bendjelloul. La Fédération des Élus s'imposait tout en ayant cédé sur le suffrage universel. La Charte peut être considérée comme une sorte de programme national minimum. Mais, le Congrès Musulman portait en lui les germes de sa division. Deux fortes individualités s'opposaient : Mohamed Salah Bendjelloul qui s'appuyait sur sa réputation de leader d'opinion, aussi anti-ulama qu'anti-communiste et Abdelhamid Benbadis soutenu par les communistes.

Les structures du Congrès furent mises en place : une sorte de Comité central de 66 membres, un Comité Exécutif de 16 membres et un Bureau de 9 membres. Toutes ces structures étaient dominées par les partisans de M.S. Bendjelloul avec l'aide des élus et militants SFIO. De la même manière, les Élus composaient la majeure partie des membres de la commission qui fut reçue à Paris le 23 juillet par Léon Blum président du conseil des ministres français. Cette commission de 16 membres ne comprenait que quatre ulémas, Benbadis, Brahimi, Lamoudi et el Okbi et deux communistes Amara et Bouchama. Le séjour à Paris ne fut pas concluant et un nouveau personnage allait s'inviter au débat : Messali Hadj président de l'Etoile nord-africaine.

Amnistié par le gouvernement de Front populaire, Messali Hadj était revenu à Paris de son exil forcé à Genève le 10 juin. L'E.N.A était alors très peu présente en Algérie. De Paris, *el Ouma* avait accueilli favorablement le Congrès musulman. La présence dans la salle d'au

moins deux jeunes militants Mestoul et Mezrana et le fait qu'une partie du service d'ordre était assuré par les jeunes étoilistes, montrait bien que les militants algérois de l'E.N.A. ne pouvaient rester à la marge de ce grand mouvement qui mobilisait la rue algérienne. Le premier contact entre la délégation en fait le shaykh Benbadis et Messali Hadj eut lieu à Paris. Ils se retrouveront au stade municipal d'Alger le 2 août 1936. Messali fit son entrée dans la scène politique algérienne par un discours mémorable : « *cette terre n'est pas à vendre !* ». Réagissant à ce discours et à l'assassinat du muphti Kahoul, et pour lequel El Okbi fut injustement incriminé et inculpé, le Dr. Bendjelloul dénonça autant les nationalistes que les communistes. Il quitta ou fut exclu de la présidence du Congrès le 5 août.

Ni cette première fissure, ni les premières critiques formulées par Messali Hadj dans des meetings privés et en présence de jeunes de plus en plus nombreux, n'entamèrent l'enthousiasme et la détermination de Lamine Lamoudi, vice-président du Congrès. Mais l'unité politique des Algériens fut bel et bien affectée. De plus la conjoncture internationale, la guerre civile en Espagne et la montée du fascisme, allait détourner le Front Populaire de ses engagements politiques envers l'Algérie. La propagande de l'extrême-droite, le conflit larvé entre le shaykh Ibrahim solidement installé à Tlemcen et le shaykh Zahiri à Oran prend progressivement de l'ampleur. Le shaykh Mohamed Saïd Zahiri avait créé, déjà le 1^{er} juin 1936, le Bloc des Organisations Musulmanes d'Oranie (B.O.M.O), sorte de Congrès musulman local. De leur côté, les militants socialistes se méfiaient des communistes. Ces derniers créent leur parti en octobre 1936 tout en soutenant le Congrès et en renforçant leur alliance avec les Ulémas.

Le mouvement de création de comités locaux et d'arrondissements du Congrès musulman se poursuit en dépit d'une conjoncture de plus en plus défavorable. Les atermoiements du gouvernement Front Populaire vis-à-vis de la question coloniale et plus précisément du projet Blum-Viollette, encouragèrent la propagande démagogique du Parti Populaire Français (PPF) en direction des Algériens. Les ressentiments des Algériens à l'endroit d'une justice à double vitesse lors des manifestations et des grèves ont petit à petit démobilisés les Algériens. La dissolution de l'Etoile Nord-Africaine, le 27 janvier 1937, accueillie favorablement par les organisations politiques en Algérie, affiliées ou pas au Congrès musulman, ne fit que préparer le terrain au Parti du Peuple Algérien fondé le 11 mars 1937. Mais la répression qui s'abattit indistinctement sur le PPA, les cercles etc. ne fut pas faite pour développer la compréhension à l'égard du gouvernement de Front Populaire, malgré les accusations portées contre l'E.N.A. et Messali Hadj. La seule vraie réponse du gouvernement Front Populaire aura été

d'envoyer, en mars-avril 1937, une sous-commission parlementaire. L'espoir né de la venue de la commission d'enquête fut vite ébranlé par les manœuvres de la toute-puissante administration coloniale et les provocations du P.P.F. et des autres organisations et partis d'extrême-droite. Par contre, la parution le 21 février 1937 d'*Oran républicain* permit au Congrès Musulman et au Front Populaire de bénéficier enfin d'une surface éditoriale quotidienne face aux quotidiens défenseurs du système colonial.

Le 9 mai 1937, une commission interdépartementale du C.M.A. se réunit au Cercle du Progrès à Alger qui décide la neutralité du C.M.A. lors des futures élections municipales et surtout débattre de la participation de deux membres du bureau, Benhadj et Boukerdena (SFIO) à la délégation d'élus conduite par le Dr. Bendjelloul à Paris, le 25 février 1937. Cette démarcation des élus socialistes favorise la création à Oran, en mars 1937, contre le B.O.M.O. de Saïd Zahiri accusé d'être trop proche du Parti Communiste Algérien, d'un Comité d'Action Musulmane d'Oranie (C.A.M.O.), formé de militants et sympathisants SFIO, partisans « du Projet Blum-Viollette élargi, de la lutte contre le colonialisme, le fascisme » mais aussi contre « toute tendance vers le nationalisme algérien et le séparatisme ».

De nombreuses réunions de préparation du 2^{ème} Congrès furent tout de même tenues à travers le pays. La question des rapports avec le Front Populaire, la présence des élus et militants de la S.F.I.O., les critiques de plus en plus fortes du Parti du Peuple Algérien, les avancées notables de la démagogie anti-juive du P.P.F., entamèrent la confiance envers le Front populaire qui devint conditionnelle. Il lui est accordé « *un crédit mais du crédit limité dans le temps* ».

Le 2^{ème} congrès se tint du 3 au 9 juillet 1937. *Oran Républicain* fut le seul quotidien qui par ses correspondants Michel Rouzé et Saïd Zahiri rapporta chaque jour des informations sur son déroulement. Les 157 congressistes se retrouvèrent au Cercle du Progrès : 47 pour le Constantinois, 54 pour l'Algérois et 56 pour l'Oranie. Aucune avancée spectaculaire ne fut enregistrée au niveau des propositions par rapport au 1^{er} Congrès sinon la menace de démission des Élus. Trois tendances se sont affrontées. Celle des Élus représentée par Ferhat Abbas soutenue par les socialistes dont Benhadj, celle de Lamine Lamoudi soutenue par les communistes et enfin celle minoritaire représentant le PPA dont les motions déposées étaient systématiquement rejetées. Par contre, les Ulémas se retirèrent des instances dirigeantes à l'exception de Lamine Lamoudi qui lança un nouveau mouvement, les Jeunesses du Congrès Musulman Algérien (J.C.M.A.). La question de la transformation du Congrès en parti politique fut remise à l'ordre du jour à l'occasion d'un débat sur les relations avec le Front Populaire. Les communistes

préconisaient la collaboration, les socialistes souhaitaient la fusion et le shaykh Benabdis opéra un rapprochement avec le Dr. Bendjelloul en soutenant l'idée de faire du Congrès Musulman un parti politique. La décision finale va porter la marque des luttes politiques sur le terrain.

Le nouveau bureau du C.M.A. apporte son soutien au mouvement de démission des Élus d'août 1937 mais ne put empêcher des candidats de se revendiquer du sigle du C.M.A. aux élections départementales d'octobre, en dépit de la décision du 2^{ème} Congrès. Succès ou résultats mitigés, la grosse surprise vint des scores des candidats PPA notamment à Oran et à Alger. L'administration saura faire élire ses candidats.

Les événements se précipitèrent en décembre 1937. La publication du rapport de la Commission Lagrosillère favorable aux thèses du Congrès Musulman fut bien accueillie mais la nomination en son absence du shaykh Benbadis à la présidence du Comité Exécutif du Congrès ne provoqua pas le sursaut espéré. En revanche l'interpellation par la police à Tlemcen du shaykh Bachir Ibrahim le 19 décembre et la fermeture de Dar al Hadith furent considérées comme une grave provocation de la part de l'administration. Ce double événement allait entraîner un rapprochement entre Congrès Musulman et Front Populaire d'un part mais ne put endiguer le désenchantement de gagner les militants et la population.

Un congrès commun se réunit à Oran le 30 janvier 1938. Tous les courants politiques étaient présents sauf le PPA en pleine ascension. Si le programme retenu reprenait dans ses grandes lignes les propositions de la Charte de juin 1936, il allait plus loin en exigeant l'égalité à tous les niveaux entre Algériens et Européens par l'abolition de toutes les dispositions légales et réglementaires qui touchaient spécifiquement les Algériens. Il était également demandé l'épuration et la transformation de l'administration et de la justice. Il ne s'agissait plus tout à fait du Projet Blum-Violette.

Manœuvres politiciennes et administratives, désenchantement déception et démissions se conjuguèrent et entraînèrent une sorte de démobilisation politique. Le rapprochement Bendjelloul-Benbadis au sein du Rassemblement Franco-Musulman en se posant en héritier du Congrès Musulman en y ajoutant le Statut du Comité de coordination oranais prononça le décès du Congrès Musulman le 31 juillet 1938. Le Congrès Musulman est donc mort. Le militant Mabed qui avait occupé des postes de responsabilités au sein du Comité Exécutif signa l'acte de décès dans une tribune libre publiée le 19 août 1938 : « Le congrès musulman est mort. Sa mystique aussi il est inutile de s'y accrocher éternellement par bluff ou par amour propre ».

La dégradation de la situation internationale, la répression qui de nouveau s'abattit sur le PPA et sur certains responsables du PCA achevèrent de renvoyer à plus tard les débats sur la question nationale.

Pour conclure, on pourra faire remarquer que le 7 juin 1936 avait été fait « Le jour de l'Algérie » (*Ech Chihab*, juillet 1936). Il avait été considéré par le cheikh Bachir al Ibrahimy comme « *la première page glorieuse du peuple algérien...* ». Il fait aujourd'hui partie de ces événements nationaux qui ont fini dans les placards de notre histoire. L'histoire du Congrès Musulman est certes celle d'un échec. Pourtant première expérience de front anticolonial, il aura servi d'exemple et d'expérience aux autres rassemblements des années 1940 et 1950 : aux Amis du Manifeste de la Liberté (A.M.L.), au Front Algérien pour la Défense et le Respect des Libertés (F.A.D.R.L.) , au Congrès National Algérien (C.N.A.) et même au F.L.N. en faisant de la question de l'union politique des Algériens, idéal politique, une réalité politique.

F. Soufi

Corrélat : Abbas Ferhat ; Association des Ulémas musulmans algériens ; Bendjelloul ; FARDL ; Fédération des Élus indigènes ; Ibn Badis ; Ibrahimy (al) ; Manifeste du Peuple algérien ; Messali Hadj ; Oran Républicain ; Parti communiste.

Bibliographie : Ageron, Ch.-R. (1979) ; Bennallegue-Chaouia, N. (2004) ; Collot, C. (1974) ; Gallissot, R. (2006) ; Kaddache, M. (1980) et (1970) ; Marynowar, C. (2012), (2011) et (2013) ; Planche, J.-L. (1980) ; Soufi, F. (1976) et (2006) ; Taleb-Bendiab, A. (1973).

Course-corsaires

Par « course » on désigne cette pratique qui s'est développée dans la mer Méditerranée, mais aussi à certaines périodes dans l'océan Atlantique, et qui a consisté à conduire à partir d'embarcations diverses, (galères, galions, voiliers, corvettes, chebecs, etc.) des attaques contre d'autres bâtiments afin de s'emparer de leur cargaison (butin), et aussi souvent des personnes qui s'y trouvent, réduites à l'état de prisonniers et/ou d'esclaves. L'appellation de course concerne aussi des opérations d'incursions sur les rivages, ainsi livrés à différentes formes de violence et de pillage.

On peut faire remonter cette pratique à des périodes fort anciennes : ainsi durant la période de la domination romaine sur l'ensemble de la Méditerranée, les navires qui la sillonnaient et ses côtes n'étaient pas à l'abri d'attaques relevant de la piraterie. On est amené à distinguer, pour

les trois siècles (XVI^{ème}, XVII^{ème}, XVIII^{ème}), pendant lesquels la course a existé d'une manière quasi institutionnelle, les activités de course proprement dite des activités de piraterie : les premières s'inscrivaient dans les politiques des dirigeants des puissances concernées, et respectaient un ensemble de règles, les secondes visaient à s'accaparer de butins sans s'astreindre à des limitations.

Le développement de la course en Méditerranée a d'abord été fortement lié à l'expansion de l'Espagne dans la région durant la *Reconquista* et particulièrement après la chute de Grenade en 1492. L'afflux de Musulmans venus d'Espagne et installés dans plusieurs villes côtières du Sud de la Méditerranée, a beaucoup contribué au renforcement des capacités guerrières des flottes qui conduisaient des attaques contre les expéditions des navires espagnols, en particulier celles qui visaient à soutenir les places occupées par l'Espagne (Mers El-Kebir occupée en 1505, Ténés en 1508, Oran en 1509, Bougie en 1510). En particulier, les musulmans d'origine andalouse ont toujours fidèlement soutenu Kheir El-dîn Barberousse (vers 1470 -1546).

La course a pris une grande ampleur durant toute la période pendant laquelle les deux grandes puissances de l'époque à savoir la puissance ottomane et la puissance espagnole, étaient en compétition pour la domination de la Méditerranée occidentale.

Ainsi durant le XVI^{ème} siècle, la course répondait à des fins aussi bien économiques que religieuses et diplomatiques. Entre 1534 et 1546, la course était étroitement contrôlée par Kheir el-dîn, qui était grand amiral de la flotte ottomane. Ce fut aussi une période de prospérité de la ville d'Alger. Les actions des corsaires contre les navires relevant d'Etats chrétiens ou de communautés comme les chevaliers de Malte et les chevaliers de Saint Etienne, s'inscrivaient dans la lutte à connotation religieuse qui opposait l'empire ottoman à l'empire espagnol. C'est dans le cadre de cette lutte entre ces deux puissances que s'inscrit l'échec de l'expédition de Charles Quint contre Alger en 1541.

La maîtrise ottomane en Méditerranée à l'établissement de laquelle les flottes corsaires du sud-ouest de la Méditerranée, en particulier celle d'Alger, ont beaucoup contribué, a été importante au moins jusqu'à la bataille de Lépante en 1571, qui fut une défaite de la flotte ottomane. À cette bataille participait notamment la flotte d'Euldj 'Ali (vers 1520-1587), nommé grand amiral de la flotte ottomane à partir de 1571. Au cours de cette bataille, les navires des Chevaliers de Malte ont joué un rôle important.

L'âge d'or de la course, notamment celle conduite à partir d'Alger, fut la période allant environ de 1580 à 1699, en gros le XVII^{ème} siècle.

Durant ce siècle, se produisirent des changements dans les relations entre les grandes puissances de l'époque et aussi des modifications importantes dans l'organisation du pouvoir à Alger, qui ont contribué à l'essor de la course. La victoire anglaise sur l'« invincible Armada » en 1588 et le détachement de la Hollande de l'Empire espagnol, réduisent l'emprise de l'Espagne en Méditerranée laissant ainsi le champ plus libre à la course algéroise. A Alger le pouvoir effectif tend à échapper au pacha désigné par la Sublime Porte, pour se concentrer dans le Grand Divan qui rassemble les raïs, les officiers des janissaires et de hauts dignitaires.

Durant cette période aussi, les activités en rapport avec la course tendent à constituer la part prédominante de la vie économique algéroise et les emplois qui lui étaient liés occupaient la course occupent la majeure partie des actifs de la ville.

De grandes figures de raïs émergent durant cette période, par exemple celle de Mourad Raïs qui fut Qubtân (Amiral de la flotte) de 1595 à 1607, et celle de 'Ali Bitschin, Qubtân de 1637 à 1645.

L'apogée de cet « âge d'or » se situe entre les années 1607 et 1629, période pendant laquelle le nombre des prises de navires chrétiens fut très élevé, environ une centaine par an, tandis que le nombre de captifs auquel ces prises donnaient lieu était d'environ mille par an. Durant ces deux décennies de prospérité de la course, l'essentiel des expéditions menées contre des navires chrétiens se déroulait sous l'égide du pouvoir de la Régence et ainsi respectait les règles imposées par celui-ci (en matière de répartition du butin par exemple) et les accords internationaux qui le liaient à des puissances européennes.

On observe dès la fin du XVII^{ème} siècle des signes du déclin de la course algéroise : l'importance des butins et le nombre des captifs diminuent significativement. Ce déclin est lié dans une certaine mesure aux affrontements qui opposaient le pouvoir d'Alger aux dirigeants maghrébins qui avaient fait alliance contre lui.

Bien que plus réduites, les opérations de course à partir d'Alger se poursuivirent pendant tout le XVIII^{ème} siècle, en particulier durant la première partie de celui-ci. Cette persistance de la course a dans une grande mesure été facilitée par les rivalités opposant entre elles les puissances européennes. Il y eut des périodes dans la deuxième partie du XVIII^{ème} siècle (par exemple entre 1793 et 1815) où les revenus de la course atteignaient des niveaux importants. C'est la période pendant laquelle s'est illustré le célèbre amiral, Raïs Hamidou (1770-1815). Entre 1816 et 1830 on ne note plus qu'une activité résiduelle de la course algérienne. Observons toutefois que, entre 1802 et 1815, les corsaires algériens ramènent encore à Alger 1500 captifs.

Parmi les conséquences de cet affaiblissement de la « rentabilité » de la course au XVIII^{ème} siècle on peut évoquer la tendance de la flotte algérienne à dépendre de plus en plus fortement de l'Etat pour l'acquisition et la construction de navires et pour l'entretien des navigants. N'étant plus rentable, elle n'incitait guère les particuliers disposant de capitaux, à investir dans cette activité. Autre conséquence : la diminution des revenus de la course porte le pouvoir d'Alger à exiger des populations des impôts plus lourds, ce qui fut parfois à l'origine de troubles.

L'affaiblissement de la course s'explique aussi dans une mesure considérable par le retard technologique de plus en plus grand que prend l'empire ottoman et la Régence d'Alger, par rapport aux États européens.

Il n'en demeure pas moins que parmi les prétextes invoqués pour l'expédition française contre Alger en 1830, figure encore la nécessité de mettre fin à la pratique de la course algéroise.

M. Haddab

Corrélat : Derqawa(s) ; Empire ottoman ; Morisques ; Régence d'Alger.

Bibliographie : Bono, S. (1998) ; Braudel, F (1966) ; Fisher (sir), G. (1991) ; Julien, Ch.-A. (1956) ; Merouche, L. (2007) ; Valensi, L. (1969).

D

Dâr-el-hadîth (1937)

L'établissement d'enseignement Dâr-el-hadîth, fondé en 1937 à Tlemcen par l'Association des Ulémas Musulmans d'Algérie (AUMA), était destiné à constituer une sorte de couronnement, au moins provisoire, au réseau d'établissements d'éducation et d'enseignement que cette Association avait réussi à mettre progressivement en place depuis son institutionnalisation en 1931. Son premier directeur fut Bachir el-Ibrahîmî, (1889-1965).

Cet établissement avait pour vocation d'accueillir une partie des élèves qui dépassaient le niveau d'instruction donné dans les écoles dépendant de l'Association ou liées à celle-ci. L'appellation « Dâr-el-hadîth », fait écho à la tradition des « Dâr-el-hadîth » où durant des siècles, la science du hadîth fut à l'honneur » (Merad Ali, 1967, p.89). Elle faisait plus particulièrement référence à l'établissement séculaire sis à Damas appelé « Dâr-el-hadîth el achraf », au sein duquel El Bâchir el-Ibrahimî donna des enseignements (Mohammed Salah Ramadhan, 2003).

La localisation de Dâr-el-hadîth à Tlemcen marquait fortement la présence dans l'Ouest du pays, du mouvement réformiste qui avait commencé à se développer plutôt à Constantine et dans l'Est.

La fondation de cet établissement constituait une étape dans le projet de réalisation d'un Institut islamique qui aurait été la préfiguration d'« une faculté religieuse musulmane à Alger ». L'idée de ce projet est formulée dès 1929 par Ibn Bâdis. Idée reprise formellement par l'AUMA, dès sa fondation, en 1931.

L'inauguration de Dâr-el-hadîth, le 27 septembre 1937, donna lieu à une importante cérémonie présidée par Ibn Bâdis, au cours de laquelle les dirigeants de l'Association ont exposé les principes religieux, culturels et implicitement politiques qui inspiraient leur action. A cette cérémonie d'ouverture de Dâr-el-hadîth, qui attira un nombre très élevé de membres et de sympathisants de l'AUMA, étaient présents de nombreux dirigeants de cette association et de personnalités liées à elle, comme, outre Ibn Bâdis et Bachir el Ibrahîmî, Moubarak el Mili, Larbi Tebessi, El Fodhîl el Warthilânî le poète Al Khalifa etc.

L'administration coloniale empêcha l'entrée en activité de cette institution. Le préfet d'Oranne se contenta pas de décider la fermeture de cet établissement, le 31 décembre 1937 mais il engagea aussi des poursuites contre ses fondateurs dès le 4 janvier 1938. Cette interdiction d'activité dura cinq ans, et ce n'est qu'en 1942, après

l'arrivée des alliés, en Afrique du Nord, que Dâr-el-hadîth put ouvrir ses portes.

Bâchîr el Ibrahîmî, son premier directeur ayant entre temps, succédé à Ibn Bâdîs à la tête de l'AUMA, c'est Mohammed Salah Ramadhan qui assume, de 1945 à 1953 la direction de cette institution.

Mohammed Salah Ramadhan dirige Dâr-el-hadîth dans l'esprit des principes pédagogiques suivis dans l'ensemble des établissements scolaires de l'AUMA. La pédagogie pratiquée dans ce réseau d'établissements différait fortement de celle des koultabs et des zaouïas ; elle empruntait nombre de ses traits à l'organisation des écoles relevant de l'administration française ; l'agencement des classes, leur mobilier, l'organisation des horaires d'enseignement étaient d'inspiration modernes. On y faisait apprendre par cœur des sourates du Coran accompagnées de commentaires simples ; on y enseignait aussi la langue arabe en utilisant des manuels de textes choisis ; on y délivrait des éléments d'histoire et de géographie. Cet enseignement s'adressait aussi bien aux garçons qu'aux filles. Différentes activités d'animation culturelle étaient organisées dans cet établissement, notamment la pratique du chant. En 1952 une annexe, « madrasat 'aïcha » réservée aux filles, fut jointe à Dar-el-hadith ».

Les effectifs des élèves accueillis dans ces établissements ont toujours été relativement faibles durant toute la période où ils ont fonctionné. Ainsi, selon les évaluations établies par Ali Merad, le nombre d'élèves fréquentant les écoles de l'AUMA était d'environ 30.000. Aux dires de Mohammed Salah Ramadhan, en 1952, les élèves de Dâr-el-hadîth qui avaient été reçus au « Certificat d'études primaires » (certificat délivré en fin de cursus des écoles de l'AUMA) étaient au nombre de 35 sur les 123 lauréats de l'ensemble de ces écoles. Dâr-el-hadith comptait, à la veille du déclenchement de la lutte de libération nationale, 1800 élèves divisés en quatre groupes : un groupe qui suivait à plein temps les enseignements, deux groupes du soir (l'un de garçons et l'autre de filles) composés des élèves scolarisés dans les établissements français, et un groupe de nuit pour les jeunes et les travailleurs.

Etant représentative, par le contexte et les conditions de sa création, et par l'esprit doctrinal et pédagogique qui l'animait, de l'évolution du mouvement réformiste algérien, cette institution mérite de faire l'objet d'une analyse historique approfondie.

M. Haddab

Corrélat : Association des Ulémas musulmans algériens ; Ibn Badis ; Ibrahimi (al) ; Mederssa - Madrassa

Bibliographie : Haddab, M. (2011) ; Mérad, A. (1967) ; Ramadhan, M. S. (2003).

Décembre 1960 (Manifestations)

La fin de l'année 1960 est marquée, en Algérie, par une série de manifestations populaires. Commencées à Ain Témouchent, elles ont culminé à Alger la capitale le 11 décembre. Ces événements emblématiques constituent un moment de basculement dans l'évolution de la Guerre de libération nationale (1954-1962), dans le sens où ils enclenchent un processus nouveau dans le cadre des formes de résistance au colonialisme.

En raison de la consolidation des barrages aux frontières est et ouest (lignes Morice et Challe) et du Plan Challe, les maquis se sont fortement affaiblis. C'est dans ce contexte qu'il faut comprendre l'importance des manifestations de décembre 1960. Ces événements historiques s'inscrivent dans une logique politique audacieuse. Pragmatique, Le FLN en application des résolutions du CNRA de décembre 1959/janvier 1960, a dynamisé sa diplomatie et réorganisé l'ALN par la constitution d'un état-major général (l'EMG) et la formation, au Maroc et en Tunisie, d'une armée professionnelle (l'Armée des frontières).

En France, l'avènement du général Charles de Gaulle au pouvoir, suite à la fronde des militaires en mai 1958, s'est traduit par une stratégie politique, diplomatique et militaire offensive envers le FLN et l'ALN. Sur le plan politique, la constitution d'un large courant favorable à l'accession de l'Algérie à l'indépendance dans le cadre d'un régime d'association étroit avec la France (la troisième force ou l'Algérie algérienne) est mise en branle.

Le volet politique de la stratégie de de Gaulle s'appuya notamment sur le Plan de développement économique et social en Algérie (Plan de Constantine : 1958-1963) annoncé le 3 octobre 1958. Il s'agit de faire bénéficier l'Algérie d'un nombre considérable d'avantages dont la construction de 200.000 logements, la redistribution de 250.000 hectares de terres agricoles, le développement de l'irrigation, la création de 400.000 emplois industriels, la scolarisation de tous les enfants en âge d'être scolarisés à l'horizon de 1966, l'emploi, à hauteur de 10% de Français musulmans d'Algérie dans la Fonction publique, l'alignement des salaires et revenus par rapport à ceux perçus en « métropole », un programme d'industrialisation, subventions à l'investissement, l'aménagement de zones industrielles (notamment celle de Rouiba-

Reghaïa, mise en valeur des ressources en hydrocarbures (pétrole et gaz naturel)...

Conscient du reflux, sur le plan international, de la conception colonialiste des rapports dominants et dominés, et l'importance grandissante du rôle des opinions publiques de par le monde, mais aussi pour asseoir la pérennité de sa présence en Afrique sub-saharienne au moment où son avenir en Algérie devenait de plus en plus problématique, la France reconnaît l'indépendance de plusieurs pays africains. L'objectif premier est fondamentalement politique et est en rapport avec la présence française en Algérie. Ces Etats nouvellement indépendants vont cautionner, dans leur grande majorité, la politique gaullienne et voteront à l'ONU, dans la même logique, concernant l'Algérie, que l'ancienne puissance colonisatrice.

L'aspect militaire, quant à lui, est plus complexe. Il s'articule sur deux grandes idées : l'affaiblissement militaire de l'ALN puis son implosion par des tentatives de déstabilisation d'ordre psychologique et politique. En effet, aux considérables opérations militaires du Plan Challe, il faut adjoindre les tentatives de déstabilisation des maquis de l'intérieur, Paix des braves et cessez-le-feu locaux (l'affaire Si Salah).

In fine, la stratégie pluri-forme de de Gaulle de créer les conditions de l'avènement d'une nouvelle Algérie affranchie, à la fois, des tenants du système colonial et du FLN a échoué. Les manifestations de décembre 1960 y ont joué un rôle décisif.

A. Mohand-Amer

Corrélat : du Cessez le feu à l'indépendance ; FLN ; Grève des huit jours ; Premier novembre 1954 ; Wilayisme.

Bibliographie : Chikh, S.(1998) ; De La Gorce, P-M. (1999) ; Elsenhans, H. (1999) ; Harbi, M. (1980) ;Meynier,G. (2002).

Derqawa(s)

Appellation d'un ordre religieux ou confrérie qui apparaît vers la fin du XVIII^{ème} siècle au Maghrîb el-Aqsa (Maroc actuel), fondée par Moulay el-Arbi ad-Darkaoui, un chérif idrisside formé à l'école de la Shadliya par Ali adld al-Rahmane al-Djamal, lui aussi Cherif idrisside. La Zaouïa largement implantée chez les Beni-Zarwal du Maroc a eu pour siège Boubrih puis Amjot. Elle finira par s'implanter surtout dans le Maroc oriental mais aussi dans l'ouest de l'Algérie ou Sahara, en Tunisie et jusqu'en Arabie, touchant y compris une cour chérifienne avec les

Sultans à la recherche de stabilité de leur pouvoir (Moulay Abderrahmane qui régna de 1822 à 1859, puis Moulay Yusuf qui régna de 1912 à 1927) durant les débuts du protectorat français.

Les Derqawa(s) et la question sociale

Leurs doctrine et rituel qui comme c'est le cas pour d'autres confréries était d'inspiration mystique et soufie pouvait cependant aller jusqu'au vœu de pauvreté et un type de vie qui rappelait celui des ordres mendiants dans la chrétienté avec cependant un véritable intérêt porté aux préoccupations des populations démunies. Ceci au point où malgré le prône du détachement vis-à-vis de tout ce qui relève de la vie dans le monde, certaines de leurs branches furent très impliquées dans ce qu'on pourrait appeler la question sociale. Ils auraient participé ainsi aux troubles suscités par le mécontentement qui marquera les campagnes marocaines dans les dernières années du règne du Sultan Moulay Soulayman (1792-1822), ce qui avait même suscité un emprisonnement de leur guide quelques années auparavant en 1804-1805, leurs affiliés dans l'Ouest algérien s'étaient déjà distingués en participant à une révolte rurale contre les autorités ottomanes.

La révolte en Oranie

En Oranie la révolte éclata en 1804- 1805 à l'appel du Cherif Bensalah qui dirigeait les Derqawa(s) implantés dans la province. Parti de la région de Tlemcen, le Cherif prôna la fin du régime turc et il assiégea leur garnison retranchée dans le mechouar de la ville avant de les pousser à quitter Mascara qui quelques années auparavant était encore la capitale du Beylek de l'Ouest. Il aurait même tenté d'assiéger la nouvelle capitale Oran. Il s'agit en fait d'une révolte qui semble s'appuyer sur les campagnes embrasant toute la région de la frontière marocaine jusqu'au Chelif. On a parfois affirmé que cette révolte aurait été suscitée contre les Turcs par les Derqawa(s) à l'instigation du Sultan du Maroc (Moulay Souleymane). Ce sont cependant des faits assez difficiles à étayer, parce que la monarchie ne semble pas très introduite dans la vie de la confrérie avant le règne de Moulay Abderahmane (1822 à 1859) et bien au contraire puisqu'elle la confrérie était aussi impliquée dans le mécontentement social exprimé à la fin du règne de Moulay Souleymane.

D'ailleurs le chef suprême de la confrérie au Maroc, aurait désapprouvé la révolte dirigée contre les Turcs par le Chérif Bensalah. Le soulèvement contre les autorités ottomanes ne semble d'ailleurs pas s'être cantonné au Beylek de l'Ouest et il serait d'abord d'origine socio-économique.

Les confréries et le mécontentement socio-politique

Pour des raisons liées à leurs convictions et vœux de pauvreté, les Derqaoua(s) avaient en effet un recrutement essentiellement populaire et ils semblaient être impliqués ailleurs aussi en Algérie dans l'opposition aux autorités en place. Toujours en 1804 un autre chérif Derqaoui s'était d'ailleurs retrouvé à la tête d'une révolte partie de la Kabylie de Collo, arrivant même à infliger une défaite aux troupes turques et à assiéger le Bey à Constantine. Les Tijaniyya(s) qui avaient eux reçu l'appui du Sultan du Maroc de l'époque (Moulay Abderrahmane), vont d'ailleurs reprendre l'étendard de la révolte du Tittéri à l'Oranie avant de finir par échouer (en 1827) devant Mascara. Les organisations confrériques semblent en fait à cette époque encadrer le mouvement de mécontentement social et politique, comme on continuera à le voir à l'époque coloniale avec la Qadiriya, les Ouled Sidi Cheikh ou la Rahmaniya.

Une effervescence d'origine socio-économique

On assiste d'ailleurs aussi de 1800 à 1830 à de nombreuses rebellions de janissaires et parfois à des émeutes dans les marchés contre les autorités et parfois contre les juifs pris comme boucs émissaires, comme ce fût le cas en 1805. D'ailleurs la même année, le Dey Mustapha Pacha et le négociant Boudjenah qu'il avait autorisé en pleine famine à exporter du blé à partir du Beylek de Constantine, sont tous deux assassinés.

De mauvaises récoltes combinées à la demande en exportations de blé très demandées en Europe, la pression fiscale sans doute liée à l'effondrement depuis assez longtemps déjà des activités de course à la mer, ne peuvent qu'engendrer comme le montrent les calculs économiques liés aux salaires et prix (Lemnour Merouche) une longue période de famine, d'épidémies et d'insurrections. Ce n'est sans doute pas la colonisation française qui se déploie à partir du débarquement de 1830 qui va changer cet état de fait.

La confrérie continuera en fait à essaimer en Algérie durant la période coloniale et même après l'indépendance en Oranie notamment sous différents appellations (*Hebria* notamment). Une des Zaouïa fondée

à Tlemcen par le cheikh Mohamed Benyelles (disciple du cheikh el Hebri) et fréquenté par les Kouloughlis a même été dirigée par Hadj Abdelkader Memchaoui dont la famille était parenté de celle de Messali.

H. Remaoun

Corrélat : Abd el Kader Émir ; Abd el Kader (Emir) et la résistance face aux français ; Bouamama, insurrection ; Course, corsaires ; Insurrection de 1871 ; Janissaires ; Marabouts, maraboutisme ; Messali Hadj ; Ouled Sidi Cheikh, insurrection ; Qadiriya ; Rahmaniya ; Régence d'Alger ; Tidjaniyya.

Bibliographie : Général Andre, P.J; (1956) ; *Encyclopédie de L'islam* ; Julien, Ch.-A. (1979) ; Laroui, A. (1970) ; Laroui,A. (1993) ;Merouche, L. (2007 et 2010, 2 Volumes) ; Valensi, L. (1967 et 2004).

Djedar(s)

Désigne en arabe un mur. Les djedars sont des constructions funéraires qui se situent sur les hauteurs à l'est de Frenda, dont trois mausolées, désignés par les lettres : A, B et C, se situent sur le Djebel Lakhdar et dix autres, désignés par les lettres : de A à M, sur le Djebel Araoui sur le plateau de Ternaten. La morphologie architecturale de ces monuments funéraires est en forme de carré, avec un couronnement pyramidal, de ce fait elle se distingue de celle de « Médracen » et du « mausolée de la Chrétienne, *qabr erromiya*) par leur forme circulaire. F. Kadra, archéologue algérienne, a mené des études sur ces monuments, et a découvert des motifs décoratifs géométriques et figuratifs : des étoiles, de chevrons de rosaces à six pétales, des colombes, un calice, un oiseau à longue queue...etc. Certains de ces mausolées sont construits selon un système de galeries et de chambres qui entourent un noyau central carré.

Les Djedars remontent à l'antiquité tardive, entre le cinquième et le septième siècle, à une période ultérieure à celle des Byzantins. Les traces de banquettes en briques dans plusieurs chambres ont conduit Faudra à former l'hypothèse que ces banquettes auraient eu la fonction de lits funéraires des rois berbères ou d'une ou plusieurs familles princières.

Cependant, jusqu'au nos jours, rien n'est affirmé sur l'histoire des royaumes qui ont régné sur la région pendant cette époque. Cette dernière s'inscrit dans ce que E.-F. Gautier appelait « les siècles obscurs du Maghreb » qui s'étendaient du V^{ème} au VII^{ème} siècle. Les Djedars témoignent de l'attribution des royaumes à des Maures, venus du pré-désert, qui ont régné sur des populations romanisées et christianisées, mais ils témoignent aussi des pratiques païennes de ces populations.

S. Maradj

Corrélat : Afrique romaine ; Byzantins ; Christianisme en Afrique du nord ; Maghrib (al).

Bibliographie : Camps, G. (1984), (1995) ; Julien Ch.-A. (1951-1966, Vol.1) ; Kadra K.F. (1983); Laporte, J.- P. (2005) ;

Donatisme

Les différentes vagues de persécution que subiront les *chrétiens d'Afrique* entre l'extrême fin du II^{ème} siècle et les toutes premières années du IV^{ème} avaient pour enjeu la volonté des dirigeants de l'Empire romain de renforcer leur pouvoir en obligeant tous les habitants à adhérer aux cérémonies de culte de l'Empereur dont la fonction était ainsi divinisée, ce qui bien entendu était inacceptable à faire du point de vue de l'Église chrétienne qui assimilait cette pratique à de l'idolâtrie païenne. La question on le sait ne sera résolue qu'avec la conversion des empereurs eux-mêmes au christianisme, processus qui tendra à s'affirmer depuis le règne de Constantin 1^{er} (306-337).

La répression des fidèles dont un grand nombre devront *apostasier* laissera des stigmates au sein du catholicisme auquel était désormais posée la question des lapsi, c'est-à-dire de ceux qui craignant la torture et le martyre subis par certains, ou tout simplement par peur d'être dépossédés de leurs biens ou privilèges ont dû opter pour l'apostasie en acceptant d'acquiescer aux injonctions des dominants.

Dans les moments intermittents de tolérance religieuse, beaucoup de ces « apostats », voulaient cependant réintégrer leur foi d'origine ce qui ne manquera pas de provoquer des tiraillements au sein de la hiérarchie ecclésiastique entre les modérés qui prônaient la clémence face aux égarés, et les radicaux faisant preuve des plus d'intransigeance en refusant tout acte de repentir, avec bien entendu des attitudes plus nuancées entre les deux extrêmes par la proposition des traitements au cas par cas, et même parfois des retournements dans les positions des

uns et des autres. L'Église va être ainsi traversée par une crise profonde qui aboutira à des confrontations, sinon de véritables schismes auxquels même l'autorité d'évêques comme Cyprien (qui subira lui-même le martyre en 258) ou Augustin (qui mourra en 430 dans Hippone assiégée par les Vandales) ne pourra faire face. Déjà des églises rivales dirigées par des prêtres comme Novatus ou Novatianus avaient vu le jour dès le milieu du III^{ème} siècle, du vivant même de Cyprien, mais c'est l'émergence du Donatisme qui ébranlera en profondeur l'unité de la communauté. Donat le Grand (mort en 355), évêque de Casae Nigrae (l'actuel El Mahder, à proximité de Batna), largement soutenu par le clergé de Numidie, va réagir à la complaisance des évêques de Carthage (Mensurius, puis Caecillanus) face aux terribles persécutions de Dioclétien (menées de 303 à 305), pour constituer une Église intransigeante et largement implantée en milieu populaire. Le Donatisme qualifié d'hérétique par ses détracteurs sera durement réprimé sous le règne de Constantin 1^{er}, lequel avait pourtant signé l'Édit de Milan (en 313), mettant fin aux persécutions religieuses, et qui n'arrivant pas à mettre fin au schisme dut au bout de quelques années prôner une attitude plus permissive vis-à-vis des Donatistes.

La rigueur du Donatisme se manifestera notamment lors du concile qu'il réunissait en 336 à Carthage avec la participation dit-on, de quelques 270 évêques, et encore plus par l'extension de cette obédience, non seulement à Carthage et en Numidie, mais dans toute l'Afrique romaine, et ce malgré les tentatives de l'Empereur Théodose 1^{er} (379-395) pour les remettre dans le giron de l'Église catholique, qui fera de plus en plus fonction de culte officiel, alors que le paganisme réprimé est désormais sur le déclin.

Face au Catholicisme qui apparaît comme l'instrument idéologique de la domination romaine, le Donatisme tendra à émerger comme une Église nationale à laquelle se rallieront en grand nombre les Berbères, et son implantation ainsi que son intransigeance doctrinale le mèneront à un radicalisme social proche du millénarisme, ce qui apparaîtra nettement lorsqu'elle fournira un encadrement idéologique à l'insurrection des Circoncillions, laquelle marquera aux IV^{ème} et V^{ème} siècles l'histoire de ce qui deviendra plus tard le Maghreb-central. A la mort de Donat le mouvement sera dirigé par Parmenianus, puis par Primumianus, lequel sans grande envergure devra s'appuyer sur Petilianus de Cirta qui polémiquera avec Saint-Augustin. Ce dernier qui combattit fermement le donatisme tout en appelant parfois à la clémence dans la

répression lorsque l'Empire agonisait déjà et avec lui tout le christianisme nord-africain, en a sans doute été troublé et a médité dessus, en rédigeant la *Cité de Dieu*.

H.Remaoun

Corrélat : Afrique romaine ; Byzantins ; Christianisme en Afrique du nord ; Circoncillions ; Saint Augustin ; Vandales et Germains.

Bibliographie : Cuoq, J. (1984) ; Decret, F. et Fantar, M. (1998-2008) ; Julien, Ch.-A. (1951-1966) ; Lancel, S. et Mattei, P. (2003).

E

Ecole et enseignement colonial

Le système éducatif algérien a un double héritage, l'un français qui repose sur une conception laïque de l'enseignement (résultat des lois J. Ferry de 1882 et 1883, et de la loi de 1905 sur la séparation de l'église et de l'État), l'autre maghrébin reposant sur une conception de l'enseignement ayant comme finalité l'apprentissage de la religion et la mémorisation des versets coraniques nécessaires à la pratique religieuse. En Algérie l'école française centralisée a bénéficié de la sollicitude des autorités coloniales et des moyens budgétaires nécessaires à son fonctionnement, la seconde très décentralisée, atomisée, a été privée rapidement des moyens financiers dont elle disposait avant la colonisation et a subi le contrôle bureaucratique et parfois policier de la part de l'administration coloniale.

L'héritage colonial : L'école publique gratuite et obligatoire pour tous les enfants

Dans les premières années de la période coloniale les écoles françaises ont été désertées par les indigènes juifs et musulmans. Pour y remédier, il a été décidé la création d'écoles indigènes (« *école juive-française* » en 1832 à Alger, en 1833 à Oran et 1837 à Bône et « *école maure-française* » 1836 à Alger et en 1839 à Bône et à Oran). Dans ces écoles les élèves recevaient d'un maître français (directeur de l'école) les enseignements en langue française, alors que les enseignements en langue arabe ou hébraïque et l'enseignement religieux étaient dispensés par un maître adjoint indigène. Celle d'Alger compta 60 élèves la première année. Le décret du 14 juillet-6 août 1850 créa 6 « *écoles musulmanes françaises* » pour les garçons (Alger, Oran, Constantine, Bône et Mostaganem) et quatre écoles pour les filles (Alger, Oran, Constantine, et Bône) ; l'enseignement primaire est déclaré gratuit dans ce décret ; il fixe les programmes d'étude (lecture, écriture du français, les éléments du calcul et le système des poids et mesure, il ajoute les travaux à l'aiguille pour les filles). Il répartit les enseignements entre les langues : le matin sous la direction d'un maître adjoint musulman enseignement de l'Arabe, l'après-midi devait être consacré à l'étude du français.

En 1862 les « *écoles arabes françaises* » sont ouvertes dans les principaux centres urbains, l'enseignement y est gratuit. Le Tableau des établissements français en Algérie (T.E.F.) de 1862 donne les statistiques des établissements scolaires ouverts dans les territoires militaires des provinces d'Alger (8 écoles, 167 élèves) et de Constantine

(4 écoles, 160 élèves dont 130 indigènes musulmans et 3 israélites). En 1865, 4 écoles de ce type ont été ouvertes dans cette province, et 4 autres en 1866. Les écoles de filles prévues dans le décret de 1850 ne furent ouvertes dans un premier temps qu'à Alger (2) et Constantine. Elles ont été transformées progressivement en ouvroirs d'apprentissage de la couture et de la broderie.

L'effort engagé au niveau du primaire à partir de 1850, est prolongé au niveau du secondaire par la création du collège arabe français d'Alger (décret du 14 mars 1857). Le collège devait préparer les jeunes indigènes à aller au lycée. Ils deviendraient ainsi soit les agents de l'administration, soit après un stage à l'école de médecine créée le 4 août 1857, des sortes d'auxiliaires médicaux exerçant en tribus. Dans le rapport ministériel soumis à Napoléon III (T.E.F. 1862) il est souligné l'importance de l'instruction pour faire reculer l'esprit guerrier et l'hostilité à la présence française. Deux préoccupations permanentes et liées entre elles qui animaient le courant arabophile proche de l'empereur constitué par les Saint-simoniens, partisans d'une forme de protectorat (« Le royaume arabe »). Lors de son voyage en Algérie (mai 1865) Napoléon III décide la création de deux nouveaux collèges à Oran et à Constantine. Celui de Constantine ouvrira ses portes en janvier 1867, il recevra 112 élèves dont 108 indigènes et en 1870, 199 élèves dont 117 indigènes).

L'enseignement délivré au collège est consacré pour la première année à l'enseignement de la seule langue française, le calcul est introduit la seconde année, le dessin linéaire, la troisième année. Les cours d'arabe, d'histoire et de géographie sont assurés dans les 4^e et 5^e années du collège. L'enseignement religieux était maintenu, les talebs apprenaient aux collégiens des versets du Coran.

Cet enseignement eut un succès indéniable et n'a connu à aucun moment de problèmes de recrutement d'élèves ; une partie des collégiens ont pu approfondir leur formation dans des écoles spécialisées. En 1871 le 28 octobre, un arrêté de l'amiral de Gueydon (nouveau Gouverneur général de l'Algérie) supprima les collèges arabes français ; les élèves sont intégrés au Lycée d'Alger et au collège de Constantine. Les « *écoles arabes françaises* » au niveau primaire ne sont pas supprimées mais elles n'auront plus de soutien politique ; elles disparaîtront progressivement ; après une longue période de déclin. Et leur disparition est consommée avec la décision de conseils municipaux de ne plus payer les maîtres adjoints indigènes (les Talebs), à partir de 1880 les enfants cessèrent progressivement de fréquenter ces écoles. Le Recteur Jeanmaire dénombra 16 écoles arabes françaises pour toute l'Algérie en 1881, et 13 l'année suivante. Ces écoles ont été remplacées à la fin du siècle par les « *écoles spéciales aux indigènes* ».

Faiblesse de la scolarisation des indigènes algériens

Dès la fin du XIX^{ème} siècle, l'obligation scolaire, adoptée en France, est appliquée aux différentes populations présentes en Algérie, à l'exclusion des indigènes. Il s'ensuit des efforts importants de scolarisation des enfants européens dans la perspective d'accélérer le processus d'assimilation des immigrés espagnols, italiens ou autres. La condition première de l'assimilation est naturellement l'adoption de la langue française par les nouvelles générations et l'abandon de la langue des parents. Cela correspondait globalement à la stratégie générale de la troisième République (1871-1939) de repousser les langues locales (Corse, Breton, Basque etc. et en Algérie l'Arabe et le Berbère ainsi que les langues des migrants espagnols et italiens) hors de l'espace public y compris en Métropole.

Dans les débats de 1909 autour de l'enseignement indigène, la scolarisation des enfants d'origine européenne est opposée à celle des indigènes algériens. Les calculs effectués montrent cependant pour la population européenne des taux de scolarisation particulièrement élevés (si l'on tient compte du fait que l'obligation scolaire ne concernait à cette époque que les 6 à 13 ans, et qu'une partie des enfants de 12 à 14 ans étaient scolarisés dans le secondaire) ; les taux de scolarisation de cette population ont progressé fortement. Pour la population européenne d'Algérie, on peut considérer que la scolarisation est totale au lendemain de la Seconde guerre mondiale. En France, la scolarisation des enfants de 6 à 14 ans dépassait les 80 % (école obligatoire de 6 à 13 ans) dès le début du vingtième siècle.

Sous l'impulsion du gouvernement français, des efforts de scolarisation des indigènes algériens sont entamés au début du siècle et relancés au lendemain de la Seconde guerre mondiale, avec des résultats qui étaient loin d'être à la hauteur des espoirs des uns et des autres. Les mesures d'allègement des programmes d'enseignement destinés aux indigènes, limitant la durée de scolarisation, n'ont pas abouti à accroître d'une manière déterminante la proportion d'enfants scolarisés. Ainsi, en 1954, au regard de la population totale, la proportion de scolarisés est l'une des plus faibles des pays du bassin méditerranéen soit 3,6% de la population totale. Seuls le Maroc et l'Iran étaient dans une situation plus défavorable.

Les calculs opérés pour ces dates de recensement montrent la faiblesse du niveau de scolarisation des enfants indigènes algériens, moins de 10 % jusqu'au lendemain de la Seconde guerre mondiale. Il faudra attendre les années cinquante pour voir ce taux passer au-delà, 16,7 % en 1954. Les calculs effectués à l'époque (Malan, 1957) donnent 15,6 % de taux de scolarisation globale.

La faiblesse du taux de scolarisation ne doit pas cacher l'ampleur du problème posé par la structure de la population indigène. Dès 1911, un million d'enfants étaient scolarisables. Et si on ne tenait compte que de la population masculine scolarisable (les caractéristiques sociologiques de la population indigène n'étaient pas favorables à une scolarisation massive des filles), c'est plus d'un demi-million d'enfants au moins qu'il fallait scolariser. Soit 2,8 fois la population déjà scolarisée à l'époque (Européens et Indigènes). Cet aspect du problème n'a pas échappé aux acteurs et aux observateurs de la vie politique et sociale en Algérie. Il a été traité avec des fortunes diverses.

L'aspect démographique du problème est soulevé à plusieurs reprises comme justificatif de la faiblesse des taux de scolarisation. À la veille de la Seconde guerre mondiale un ancien recteur de l'Académie d'Alger (M. G. Hardy) cite les cent mille élèves scolarisés en 1937 et les met en regard des huit à neuf cent mille élèves scolarisables (en 1936, la population scolarisable indigène était composée de 1 264 655 enfants dont 697 748 garçons) et précise que la scolarisation annuelle de 3 000 élèves supplémentaires « correspond à peine à l'accroissement de la population ». La même année le Gouverneur général Le Beau, estime à 620 000 garçons, âgés de 6 à 13 ans, le nombre d'enfants scolarisables. Il déclare que « l'accroissement de la population musulmane d'Algérie est devenu un des plus rapides du monde » et que pour faire face à l'augmentation annuelle des garçons en âge d'être scolarisés, il fallait construire annuellement 260 classes nouvelles, alors que 89 seulement étaient ouvertes chaque année. Il soulève aussi le problème du caractère rural de la population et de sa dispersion qui rendait difficile de « grouper un nombre d'enfants suffisant pour justifier la création d'une école ». La pression démographique et la dispersion de la population (importance de la population rurale vivant en habitat éparse) dans un pays aussi vaste ont probablement été des facteurs défavorables à la progression de la scolarisation. Il faut signaler le fait que les officiels français ne soulèvent que le problème de la scolarisation des garçons, celle des filles ne semble pas faire partie de leurs préoccupations.

Faiblesse de la scolarisation des filles une mixité qui a eu du mal à s'imposer

Si au niveau du primaire, la scolarisation des filles d'origine européenne est pratiquement équivalente à celle des garçons à partir de 1840, il n'en est pas de même pour l'accès à l'enseignement secondaire. Le nombre de françaises scolarisées dans le secondaire pour 100 garçons, n'évolue pas rapidement malgré la croissance des effectifs. A la fin du 19^{ème} siècle il y avait près de 20 filles pour 100 garçons scolarisés dans le secondaire, ce chiffre stagne autour de 30 filles jusqu'à 1916 où

le chiffre passe à 35 filles pour 100 garçons. Le nombre de 50 filles pour 100 garçons scolarisés dans le secondaire n'est dépassé qu'à partir de 1940. Au lendemain de la Seconde Guerre mondiale la progression est plus rapide 65,7 filles en 1950, 75,3 filles en 1955 et 91 filles scolarisées dans le secondaire pour 100 garçons en 1961 à la veille de l'indépendance de l'Algérie.

Il y a sans conteste des inégalités basées sur le sexe devant l'accès à l'enseignement secondaire ; en effet, les effectifs selon le sexe dans le primaire ne montrent pas un déséquilibre qui justifierait la proportion moins nombreuse de filles dans l'enseignement secondaire.

Scolarisation des filles indigènes : lente progression dans la première moitié du XX^{ème} siècle

La scolarisation des enfants européens au niveau du primaire ne montre pas de disparité entre les sexes. Les filles connaissent des taux de scolarisation proches de ceux des garçons ; ils sont mêmes plus élevés en 1954. Par contre, la scolarisation des filles indigènes dans l'enseignement primaire a été très faible et a progressé lentement. Au début du siècle, il y avait dans les écoles moins de 1% des filles en âge d'être scolarisé. Elles seront moins de 3% à la veille de la Seconde Guerre mondiale et près de 10% en 1954 à la veille de la guerre d'indépendance. Leurs effectifs sont très faibles, moins de 2500 jusqu'en 1908 et ensuite moins de 5000 jusqu'en 1924. Ils ne deviennent relativement importants qu'à la veille de l'indépendance de l'Algérie (moins de 20000 en 1938 et 250000 en 1960) ; à la discrimination coloniale se sont ajoutés les retards sociologiques des populations indigènes. Il y a moins de 10 filles scolarisées pour 100 garçons jusqu'à 1921 et moins de 20 scolarisées pour 100 garçons jusqu'en 1939. Et ce n'est qu'en 1959 qu'il y aura 50 filles de scolarisées dans le primaire pour 100 garçons.

Des tentatives de scolarisation des jeunes filles musulmanes de la part de l'administration française en Algérie ont été faites mais sans grand succès. Ainsi le Tableau des établissements français en Algérie (T.E.F.) année 1854-1855 signale la présence de deux « écoles musulmanes françaises » de filles à Alger et une à Constantine. Le nombre de filles scolarisées à Alger s'élève à 226 et à Constantine 61, soit un total de 287 sur 1016 indigènes scolarisés dans les « écoles musulmanes françaises. » A cette date il y avait en tout, 10 « écoles musulmanes françaises » ou « arabes françaises » (les deux terminologies ont été utilisées). Le TEF de 1863, annonce la transformation des écoles arabes françaises affectées aux filles, en ouvriers d'apprentissage pour les divers travaux à aiguilles (tricot, couture, broderie) destinés aux jeunes filles pauvres. La durée

d'apprentissage est de 3 ans, et 200 bourses sont offertes dans le cadre de cet apprentissage. L'aspect pratique de l'enseignement et l'intéressement matériel des élèves et de leurs familles semblaient une condition indispensable pour attirer les enfants de sexe féminin dans les écoles sous l'autorité de l'administration française à cette époque.

Dans l'enseignement secondaire la présence des filles indigènes était très faible. Dans tous les établissements secondaires, toutes les jeunes filles sont d'origines européenne ou israélite ; à signaler toutefois la présence au collège de Constantine de jeunes filles musulmanes, 1 en 1908, 4 en 1909, huit filles indigènes sont présentes l'année suivante.

La scolarisation des filles indigènes dans le primaire et le secondaire très faible au début du siècle n'a progressé que très lentement jusqu'à la veille de la Seconde guerre mondiale. Une partie des inégalités constatées dans le secondaire provient probablement de la faiblesse des effectifs féminins dans le système scolaire. Rapporté aux enfants de chaque sexe scolarisés dans le primaire, la scolarisation dans le secondaire semble plus favorable aux filles qu'aux garçons indigènes ; probablement qu'elle représentait pour les Européens une moins grande concurrence potentielle dans la mesure où à cette époque, les jeunes filles indigènes interrompaient souvent leurs études secondaires lorsque se présentait un prétendant au mariage. En effet, la présence de filles indigènes dans l'enseignement supérieur ne devient permanente (et en très petit nombre : une dizaine) qu'au début des années 1940.

La laïcité : la sécularisation de l'enseignement

Le troisième pilier du système scolaire français est sans conteste l'effort de laïcisation. Initialement l'école était sous tutelle de l'église. L'école publique s'est construite sur la base de l'éviction progressive des congrégations religieuses qui contrôlaient le système d'enseignement. En 1882, l'éducation religieuse est remplacée par l'instruction civique. Et en 1886, l'enseignement est confié à des maîtres laïques. Le catéchisme et l'enseignement religieux sont dispensés en dehors des programmes scolaires et en dehors des heures de classe. La loi de 1905 (séparation de l'Eglise et de l'Etat) impose la laïcité comme une des valeurs fondamentales de la République française. La religion est reléguée dans le domaine privé, n'étant plus que du ressort des familles. L'argument principal est de faire en sorte que les élèves apprennent à penser par eux-mêmes. Ce qu'ils ne pourraient faire si la foi domine dans l'enseignement qui leur est prodigué, les religions donnant des vérités indiscutables. Il s'agissait pour les républicains de faire prévaloir, à l'école tout au moins, la raison sur les croyances : « des vérités toutes faites ». La « guerre scolaire » entre les différents courants

politiques se termine par la victoire des partisans de la laïcité dans l'instruction publique.

Si un système éducatif de type colonial apparenté par bien des aspects au système en vigueur en métropole s'est installé progressivement en Algérie, on ne peut affirmer que la politique éducative en direction des enfants vivant en Algérie ait été égalitaire à l'instar des valeurs véhiculées par la troisième République. Cette politique a évolué en fonction des régimes politiques qui se sont succédé en France (Monarchie, Empire puis République) mais aussi du rapport des forces entre différentes forces politiques favorables ou hostiles au système de colonisation, ou alors ayant des conceptions différentes du rôle de la colonisation et de l'attitude à avoir vis à vis des populations colonisées.

Un système inégalitaire et discriminatoire, marqué par une sélection impitoyable à tous ses niveaux (sociales pour tous les enfants et ethniques au détriment des enfants algériens) mais qui a été sensiblement atténué par un grand nombre d'enseignants dotés d'une conscience professionnelle irréprochable et sans failles. Leur dévouement a permis à un nombre limité d'algériens de poursuivre leurs études aussi loin que possible.

Ce système a donné lieu dans ces départements français à la multiplicité du type d'école (écoles arabes françaises, écoles spéciales aux indigènes, écoles coraniques, écoles européennes accueillant les fils de notables) ainsi qu'une différenciation des dépenses budgétaires pour les écoles indigènes et européennes au détriment des premières. L'unicité du système à l'instar de la métropole ne fut concrétisée qu'après la Seconde Guerre Mondiale.

K. Kateb

Corrélat : Administration Coloniale de l'Algérie ; Etudiants en situation coloniale ; Jeunes Algériens (Mouvement) ; Medersa ; ; Saint-simoniens Staut Musulman indigène.

Bibliographie : Ageron, Ch.-R. (1968 Et 1979) ; Begarra, J. (1953) ; Benoist, Ch. (1892) ; Colonna, F. (1975) ; Ferroukhi, D. (1995) ; Ibn Khaldoun, A. (1968) ; Kateb, K. (2005) et (2014) ; Lelievre, C. (1990) ; Leon, A. (1991) ; Mazouni, A. (1969) ; Perville, G. (1984) ; Thelot, C. (1993) ; Tsourikoff, Z. (1935).

Emir Khaled (1875-1936)

Il est des hommes qui par le fait de l'ascendance familiale, le statut, les positions et les actions politiques et la trajectoire, émergent comme des personnes exceptionnelles, voire des hommes providentiels. L'Émir Khaled semble être de ceux-là.

Il fut parmi ces rares Algériens qui, dans un contexte politique dominé par l'emprise de l'administration coloniale, l'échec des résistances, et dans une conjoncture sociale marquée par l'exclusion et la marginalisation de ses compatriotes, ont réussi à créer l'espoir pour la justice et l'égalité.

Né à Damas en 1875, lieu d'exil choisi par son grand-père l'Émir Abd el Kader, depuis 1854, Khaled étudie à l'École des Lazaristes de Damas. Il s'installe avec son père Al Hachemi à Alger en 1892, puis à Boussaâda. Après des études au lycée Louis-le-Grand, à Paris il fut admis, sans le vouloir et après insistance de son père, à l'école militaire de Saint-Syr. Il en sort sous-lieutenant et accède en 1908 au plus haut grade militaire de « capitaine indigène » que puisse investir un Algérien. Son statut exceptionnel au regard de son ascendance et son refus de naturalisation, ses contacts avec ses coreligionnaires et avec l'Empire ottoman, la résistance marocaine, vont faire de lui l'officier le plus surveillé et le plus suspect de l'Armée française. Toutefois, il mène une carrière militaire exemplaire. Au Maroc, il participe avec les troupes françaises aux opérations militaires dites de « pacification ». L'implication de son oncle Abd Al-Malik, se trouvant au Maroc, dans le conflit pour le pouvoir opposant au sein de la famille royale les deux frères Abd Al-Aziz et Abd Al-Hafid, lui suscita des ennuis. Jugé « encombrant » et « élément trouble » par le général Lyautey, Khaled fut à l'origine d'un « incident » sans précédent dans l'histoire des officiers français d'origine algérienne, puisqu'il est contraint de quitter le Maroc. En reconnaissance toutefois de ses services au sein de l'Armée française durant son séjour dans ce pays en 1908, l'Émir Khaled reçoit la légion d'honneur en 1913 et, une année après, il est fait officier de la légion d'honneur. Au déclenchement de la Grande Guerre, l'officier Khaled s'engage volontairement pour « défendre » la France, il est désigné commandant des goumiers, puis attaché à l'Etat-major. Réformé de l'Armée française en 1918, Khaled commence à porter un intérêt de plus en plus singulier à la condition des Algériens. Durant son séjour en France en 1917, il noua des contacts avec des personnalités politiques de la métropole et se dirigea peu à peu vers l'action politique. Il prend avec enthousiasme la défense des droits des Algériens, multiplie les contacts avec les Jeunes Algériens, contacts

qui sont, selon les circonstances, tantôt d'amitié et de coopération, tantôt de conflit et de concurrence.

L'année 1919 fut sans doute celle de son entrée dans la vie politique. Il entend, sans l'afficher clairement, aller plus loin dans la réalisation de ses objectifs qu'il lie au destin des Algériens. Le 23 mai 1919, ce sera sa pétition destinée au Président américain Wilson qui lui attire de nouveaux ennemis de la part des Colons et de l'Administration coloniale. En effet, en s'adressant à Wilson, pour défendre les droits des Algériens et en dénonçant les injustices du colonialisme, l'Émir Khaled a mis le doigt sur la plaie. Pour la première fois, se référant aux promesses non tenues par les autorités françaises face à la situation déplorable des Algériens, mais surtout aux principes de Wilson pour que les peuples disposent d'eux-mêmes, un Algérien défie le *statu quo*. Cette position est considérée comme une étape marquante dans l'histoire du nationalisme algérien. L'on commence même à parler, comme le fait Augustin Bernard, d'un parti politique, représentant le courant nationalitaire sous la direction des élites égalitaires.

L'influence politique de l'Emir Khaled auprès des Algériens prend plus d'importance. À l'occasion des élections municipales de novembre 1919, Khaled et ses alliés Jeunes Algériens enregistrent des victoires impressionnantes. Son aura et sa volonté de s'allier même aux Vieux Turbans (représentés par le très influent Hadj Moussa), ont abouti. Khaled réussit aux élections municipales de janvier 1921 et des délégations financières de juillet 1921 à conserver sa place de leader politique incontournable, avec qui la France, mais aussi ses adversaires Algériens (comme Bentami) doivent compter.

Son journal *L'Ikdam* (la Vaillance) créé à Alger en 1919 et dirigé par Hadj Ammar Hamou, se présente comme étant « l'organe de défense des intérêts politiques et économiques des musulmans de l'Afrique du Nord ». Il exprimait les idées de l'Émir Khaled (bien que celui-ci n'écrivait pas abondamment dans ses colonnes) ainsi que celles de ses fidèles qui contestent l'Indigénat et exigent de l'égalité dans les salaires. *L'Ikdam* était pour l'Émir une occasion de défendre, en langue arabe, l'islam et le statut des musulmans. Durant les campagnes électorales, *L'Ikdam* manifesta un vif enthousiasme aux listes présidées et soutenues par l'Émir défendant la cause des Algériens, ressuscitant ainsi un espoir et créant un enthousiasme politique sans précédent dans l'histoire politique de l'Algérie colonisée. On peut remarquer une tendance réformatrice dans ses prises de positions, due certainement à ses rapports avec la Turquie. *L'Ikdam* qualifie son programme et ses positions de « réveil islamique ». Khaled sera accusé par la presse coloniale, les Européens et même une partie de ses adversaires

algériens, de panislamisme, de conservatisme, de communisme, de nationalisme, voire de fanatisme.

Pourtant, *La Fraternité algérienne* créée par l'Émir Khaled en 1922 afin de « défendre tous les musulmans sans distinction », affirme son attachement à la France ; une idée qui fait partie de son programme politique et de son militantisme. Pour se distinguer de ses adversaires défendant la naturalisation et l'assimilation, son discours va être axé sur l'Association avec la France Patrie.

En quatre ans de combats électoraux, l'Émir Khaled a démissionné trois fois de ses mandats électifs pour montrer sa déception à l'égard de l'attitude des autorités qui ne répondaient point à ses revendications, notamment celles concernant la représentation des Algériens au Parlement. « Je ne vois pas, écrit-il dans sa lettre de démission, l'efficacité de notre présence dans ces assemblées. Noyés dans une écrasante majorité, étant en outre une minorité dont un grand nombre est dépendant, nos voix et notre action se trouvent de ce fait complètement annihilées ». Après 1923, il concentre ses activités en France. Il noue des contacts avec le Parti Communiste représenté par Jacques Doriot sans y adhérer. À Paris, qui devient son lieu d'exil, l'Émir expose ses idées politiques en les inscrivant dans un large programme de réformes, visant à améliorer les conditions de vie des Algériens et à renforcer leur présence dans la vie publique et politique. Au cours d'un cycle de conférences organisées entre les 12 et 19 juillet 1924 touchant plus de 12.000 auditeurs, l'Émir Khaled exposait avec sagacité et beaucoup de force ses idées sur le statut de l'Algérie et des Algériens évoquant les questions des réformes visant « la situation morale et matérielle des Indigènes algériens », l'émigration des travailleurs, l'enseignement des « Indigènes », la représentation parlementaire, les conscriptions et même des questions relatives aux lois forestières et aux eaux.

Ses positions témoignent, selon Mahfoud Kaddache, d'un « ton nouveau » et d'« une volonté révolutionnaire », qui font de lui un « maillon de la résistance algérienne », une résistance qu'il a menée avec habileté et courage. Même si, comme le remarque Mustapha Lacheraf, la masse ne le suit pas, ses idées sont déjà ancrées dans l'histoire du nationalisme algérien.

Des voyages entre la France et l'Égypte seront marqués aussi par un nouvel épisode conflictuel prétexté par une histoire de faux document de voyage. L'Émir Khaled devra s'installer à Damas, un lieu d'exil forcé, tout en croyant pouvoir continuer à servir les intérêts des Algériens.

Il y meurt le 09 janvier 1936. Sa disparition n'a fait l'objet que de courtes dépêches dans la presse coloniale. Toutefois, une personnalité algérienne qui pourtant ne fut pas connue pour ses rapports proches avec l'Émir Khaled annonça dans un papier dithyrambique sa disparition et fera même mieux connaître auprès des Algériens son combat. Il s'agit du cheikh Ibn Badis qui manifesta son admiration pour la personnalité, les idées et le combat de l'Émir. « Le peuple algérien écrit-il, dans son journal *Al-Chihab*, a perdu en lui un chef aimé, un leader dévoué, dont l'Histoire produit peu de pareils. L'arabisme a perdu en lui un héros parmi les meilleurs qu'il ait comptés ces derniers temps. Le monde musulman a perdu en lui l'un de ses plus grands hommes d'action... ».

Le discours officiel de l'Algérie indépendante salue quant à lui chez l'Émir Khaled « sa dénonciation énergique des procédés policiers de l'administration colonialiste, des pratiques féodales des caïds et des expropriations foncières » en considérant qu'il a ouvert « la voie à d'autres mouvements algériens ». Ceux menés par l'Etoile Nord-Africaine, puis le PPA et les Ulémas aussi, ont certainement trouvé dans le combat de l'Émir Khaled la voie pour mener la lutte anticoloniale.

B. Benzenine

Corrélat : Colonisation, colonialisme et impérialisme ; ENA ; Ibn Badis ; Jeunes Algériens.

Bibliographie : Ageron, Ch.-R. (1966) ; Émir Khaled (1987) ; Kaddache, M. (1987) ; Koulakssis, A. et Meynier, G. (1987) ; Merad, A. (1971) ; Saadallah, A. (1988) ; Vatin, J.-C. (1988).

Empire ottoman

Empire constitué à la fin du Moyen-âge par une dynastie issue de la tribu turcomane des Osmanlis, et fondé par Osman 1^{er} *El Ghazi* (le victorieux), qui régna de 1299 à 1326. À la mort de son père Ertögrül, Osman se retrouve à la tête du clan qui avec la poussée Seljoukide du XIII^{ème} siècle en Asie mineure, investit un territoire dans la région de Söğüt avant d'occuper Yenisehir et de s'autonomiser par rapport à la dynastie régnante (installée à Konya) en prenant lui-même le titre de Sultan en 1299, menant la conquête de la région poursuivie par son fils Orhan (régna de 1326 à 1359) qui fera de Brousse sa capitale (conquise en 1326). La dynastie étendra au cours des XIV^{ème} et XV^{ème} ses possessions dans les Balkans et en Anatolie avant de contrôler le Bosphore lorsqu'en 1453 Mehemet II *el Fatîh* (le Conquérant) peut

s'emparer de Constantinople qui sera érigée en nouvelle capitale sous le nom d'Istanbul.

L'empire connaîtra sans doute son apogée sous le règne de Suleyman El Kanuni (le *Législateur*, dit aussi en Europe le *Magnifique*) qui régna de 1520 à 1566) en menant une douzaine de campagnes militaires en Europe et en Asie et en s'entourant de personnalités telles le grand Vizir Sokullu Mehmed Pasha ou Kheiredine Barberousse (1467-1546) promu amiral de la flotte (après avoir fondé la Régence d'Alger).

Entre temps l'Empire n'avait pas cessé de s'étendre sauf durant une assez brève période lorsque (Beyezid 1^{er} *Yildirim* ou la Foudre, dit en Occident Bajazet) qui réorganisa administrativement le territoire (créant les Sanjaks en Asie mineure et les Timars ou fiefs en Europe) est battu en 1402 dans la plaine d'Ankara par Timûr leng (Tamerlan qui voulait reconstituer à son profit l'Empire de Gensis Khan).

Les Ottomans refoulés dans leurs possessions européennes vont se redéployer au cours des XV^{ème} et XVI^{ème} siècles en occupant de nouveaux territoires aussi bien en Europe qu'au Moyen-orient et en Afrique du Nord. Après la prise de Constantinople de nouvelles conquêtes ont lieu dans la sphère chrétienne : la Serbie en 1459 suivie en 1463 de la Bosnie, puis en 1467 de l'Herzégovine et de l'Albanie ainsi que de contrées de la Mer noire et de la Crimée. Dans la sphère musulmane il en est de même pour en 1514 le Kurdistan en refoulant les troupes iraniennes, puis en 1515 l'Irak, en 1516 la Syrie et la Palestine, en 1517 l'Égypte et la Mecque où le Chérif reconnaît l'autorité du Sultan. En fait l'Empire connaît une plus grande extension puisqu'en Europe y sont inclus encore le Caucase une partie de l'Ukraine et de la Hongrie, la Roumanie, la Grèce, la Bulgarie. Grace aux frères Barberousse installés depuis 1516 à Alger le nord de l'Algérie commence à être intégré à partir de 1518, suivi de la Tunisie (Tunis finira par être définitivement acquise face aux Hafsides et aux Espagnols entre 1556 et 1574), puis de la Cyrénaïque et de la Tripolitaine (actuelle Libye où Ferdinand le Catholique puis les Chevaliers de Malte occupent depuis 1510 Tripoli avant d'en être éjectés en 1551 par Dragut et ses corsaires).

La *Sublime Porte* sous le nom duquel était connu l'Empire ottoman (en fait le gouvernement du Sultan), apparaît donc comme une des grandes puissances connues au XVI^{ème} siècle faisant contrepoids en Europe à l'Empire espagnol de Charles Quint et de Philippe II ou encore au Roi de France, François 1^{er} auquel elle a pu même s'allier, et en Orient à l'Empire iranien ou à celui des Moghols en Inde. Nous sommes cependant dans une période où le déploiement du commerce à travers les voies océaniques que l'Europe commence à contrôler au détriment des routes caravanières semble irrémédiablement jouer en défaveur des Ottomans. Après une longue stagnation et l'incapacité à mener à terme de

véritables réformes, l'Empire pourra se maintenir jusqu'au début du XX^{ème} siècle retranché dans ses dernières provinces avant de s'écrouler sous le poids des nationalismes y compris celui des Turcs. La puissance de sa flotte et de ses corsaires en Méditerranée avait progressivement décliné même si c'est à un rythme inégal, ceci durant les siècles qui s'écoulaient entre les défaites que lui infligeront les puissances européennes lors des Batailles de Lépante en 1571 et celle de Navarin en 1827. De même la progression par terre semble compromise après l'échec du siège de Vienne en 1683, puis l'émergence à partir du siècle suivant des puissances russe, autrichienne et prussienne en Europe même, pendant que les Anglais, Français et Hollandais affirmeront leur suprématie au-delà des mers.

L'Empire perd ainsi ses dernières possessions dans les Balkans et au Moyen Orient entre le XIX^{ème} et la fin de la 1^{ère} Guerre mondiale : Grèce en 1830, Bosnie et Bulgarie en 1908, Serbie définitivement en 1913, Syrie, Irak, Hedjaz et Yémen en 1918.

Les provinces africaines où s'affirmait depuis le XVIII^{ème} siècle au moins un processus d'autonomisation et fonctionnant comme des régence (ayâlate) subissent de même la convoitise des puissances européennes qui participent activement au démantèlement de l'Empire : interventions françaises en Algérie (1830) et Tunisie (1881), anglaise en Égypte (1882 après l'épisode de Bonaparte en 1798), italienne en Libye (1911).

En fait l'Europe occidentale qui est passée par la Révolution industrielle et l'hégémonie du système capitaliste domine économiquement l'Empire présenté désormais comme « l'Homme malade » du continent. En son sein les *Nouveaux Ottomans* essaient d'imposer au Sultan les *Tanzimate* (réformes) qui ont du mal à s'affirmer à commencer par le semblant de promulgation d'une constitution (en 1876) sous le règne de Abdülhamid II (1876-1909) qui tentera de sauver le régime en prônant le panislamisme. Les résultats de la 1^{ère} Guerre mondiale au cours de laquelle les Ottomans s'étaient alliés aux Allemands rendent le processus irréversible. Le 1^{er} Novembre 1922 le gouvernement Jeune Turc de Mustapha Kamel Atatürk proclame la fin de l'Empire et en Avril 1924 mettra fin à la fonction du Khalifat que les sultans s'étaient octroyés depuis le règne de Sélim 1^{er} *Yavuz* (le Terrible, 1512-1520), lorsqu'il fit prisonnier le dernier Khalife abbaside en titre.

H. Remaoun

Corrélat : Colonisation, colonialisme et impérialisme ; Course- corsaires ; Janissaires ; Kouloughli ; Régence d'Alger.

Bibliographie : Anderson, P. (1978) ; Braudel, F. (1980 et 1985) ; Ducellier, A. et autres (2007) ; Mantran, R. (1968, 1990 et 2003).

Empire romain

L'Empire romain centré sur la ville de Rome et le Latium a certainement été la plus puissant de l'Antiquité. La cité-Etat de Rome aurait été fondée au milieu du VIII^{ème} siècle par une population de langue Indo-européenne, le latin (usité sans le Latium, en Italie), et après avoir été dirigée par les rois, notamment à l'époque de domination étrusque (575 à -480), l'aristocrate réagirait sans doute à des mouvements sociaux pour proclamer (en 509 av. J.-C) une République centrée sur le Sénat qu'elle contrôlait. Progressivement va se structurer une organisation administrative et militaire qui permettra des conquêtes en Italie, lesquelles s'étendront à partir des Guerres puniques (III^{ème} et II^{ème} siècles avant. J.-C) et jusqu'au 1^{er} siècle (après. J.-C) à tout le Bassin méditerranéen fondant ainsi un empire qui sous la pression des invasions barbares finira par s'effondrer dans sa partie occidentale au V^{ème} siècle, et ce malgré les tentatives de reconstitution menés par son héritier oriental, Byzance.

L'*Empire romain* marchand et esclavagiste (les esclaves provenant des territoires conquis) sera caractérisé par une administration centralisée, présente dans toutes les provinces et s'appuyant elle-même sur une puissante armée constituée de légions qui derrière des lignes naturelles ou fortifiées veillaient sur le limes (frontières de l'Empire).

L'émergence de l'Empire aura aussi pour effet des transformations institutionnelles occasionnant après une période de Dictature au 1^{er} siècle avant J.-C. (Sulla, Pompée, César ainsi que les deux Triumvirats), le passage du régime de type républicain à un système impérial qui débute avec le règne d'Auguste (entre -27 et +14). La fonction impériale aura elle-même à évoluer en passant du Principat nécessitant l'investiture du Sénat, au Dominat et à la fonction héréditaire, puis lorsqu'au III^{ème} siècle (passage du Haut Empire au Bas Empire) la crise socio-économique, l'anarchie et l'influence des religions orientales pousseront à la déification des souverains (Tétrarchie religieuse avec Dioclétien qui règne de 284 à 305), puis avec la christianisation des empereurs, à la théocratie (avec Constantin 1^{er} de 313 à 337). En 395, on assistera par ailleurs au partage définitif par les héritiers de l'Empereur Théodose (379-395), entre Empire d'Occident centré sur Rome (jusqu'à sa chute en 476) et Empire d'Orient qui deviendra Empire byzantin avec pour capitale Constantinople.

Principales phases de l'expansion romaine puis de l'effondrement de l'Empire

-Guerres puniques de -264 à -146, cette dernière date marquant la fin de l'III^{ème} Guerre punique avec la destruction de Carthage et l'annexion de son territoire.

-Entre temps durant les I^{ère} et II^{ème} Guerres puniques, les Romains avaient occupé la Corse, la Sardaigne, la Sicile et les possessions carthaginoises en Espagne.

-225 à -168, après différentes batailles des Etats vassaux sont constitués en Illyrie (Dalmatie), en Séleucie et en Macédoine

-148, la Macédoine devient une Province romaine

-146, la Grèce est occupée (Corinthe est rasée)

-133 prise de Numance en Espagne

-125 occupation du Sud de la Gaule

-105 capture de Jugurtha ouvrant la voie à la domination de la Numidie et des autres royaumes berbères en Afrique du Nord

-1^{er} siècle av. J.-C, reconquête de la Grèce et de l'Asie mineure.

-64 à -63 occupation de la Syrie et de la Judée (par Sylla et Pompée)

-58 à - 51, la Gaule est entièrement soumise par Jules César.

-31 Bataille navale d'Actium avec suicide de Cléopâtre. Octave (le futur Auguste) entre à Alexandrie, et l'Egypte est intégrée comme Province romaine

+40, après l'assassinat de Ptolémée (fils de Juba II) par Caligula, la Grande Maurétanie est annexée

-Après des incursions du temps de César, le sud de la Grande Bretagne est conquis par l'Empereur Claude à partir de +85 (Murs défensifs d'Hadrien et d'Antonin construits en 122 et 142).

-Fin du III^{ème} et IV^{ème} siècles, insurrection des Circoncillions dans les provinces de Numidie et de Maurétanie, puis des Bagaudes en Gaule et en Espagne

- 376, les Germains Ostrogoths et Wisigoths traversent le Danube, puis en 406 les Vandales le Rhin, forçant ainsi le limes en Europe et ouvrant ainsi la voie aux Grandes invasions barbares (en 429, les Vandales franchissent le Détroit de Gibraltar et pénètrent en Afrique du Nord)

A la mort de l'Empereur Théodose 1^{er} (379-395), l'Empire est définitivement divisé en deux par ses fils Honorius qui devient Empereur d'Occident (Capitale Rome) et Arcadius qui devient Empereur

d'Orient (le futur Empire byzantin avec Constantinople comme Capitale)476, assassinat de Romulus Augustulus dernier empereur d'Occident.

VII^{ème} et VIII^{ème} siècle, la majeure partie de l'Empire Byzantin est avec les Futûhat intégrée à l'Empire musulman

1453, prise de Constantinople par les Ottomans (fin de Byzance).

L'Empire romain à son propre apogée avait pu regrouper jusqu'à une centaine de provinces conquises, dirigées par des gouverneurs et coiffées par une quinzaine de diocèses dirigés chacun par un Vicaire du Préfet du prétoire.

H. Remaoun

Corrélat : Afrique romaine ; Circoncellions ; Colonisation, colonialisme et impérialisme ; Guerres puniques ; Royautés berbères.

Bibliographie : Anderson, P. (1977) ; Bréhier, L. (1969) ; Carcopino, J. (2004) ; Christol, M. et Nony, D. (1990) ; Garnsey, P. (2001) ; Hugoniot, C. (2000) ;

Etoile Nord-Africaine (ENA, 1926-1937)

Organisation fondée à Paris en juin 1926, regroupant les ouvriers maghrébins immigrés en France, dont beaucoup étaient affiliés à la CGTU. Le nom de cette organisation est souvent lié à celui de l'Emir Khaled qui lors d'une tournée de conférences en France couverte par le journal *l'Humanité* aurait discuté de l'opportunité de sa création avec des dirigeants du PCF, d'autant plus qu'au congrès de fondation il en sera désigné comme président d'honneur. Il est établi aussi que sur la lancée des thèses sur la question nationale développées par Lénine lors du II^{ème} congrès de la III^{ème} Internationale (Komintern) en 1919, et réaffirmées à la suite du reflux révolutionnaire en Europe au début des années 1920, les colonies feront l'objet d'un intérêt particulier de la part des communistes.

C'est ainsi qu'avait été créée auprès du Komintern et du PCF à Paris une section coloniale pour encadrer les travailleurs immigrés avec même un journal intitulé *leParia*, et auxquels collaboraient le Vietnamien Nguyen Aï Quoc (le futur Ho Chi Minh) ainsi que l'Algérien, Hadj Ali Abdelkader. Depuis la première Guerre mondiale les travailleurs originaires des colonies et immigrés en France devenaient de plus en plus nombreux, et rien que pour les Algériens leur nombre était de 100.000 dans les années 1920. Cette section coloniale était structurée en trois branches constituées selon les affinités régionales et

linguistiques puisqu'elles s'occupaient respectivement des travailleurs immigrés en France originaires d'Indochine, d'Afrique subsaharienne et des Antilles, et enfin ceux d'Afrique du Nord dont s'occupait notamment le membre du comité central du PCF et futur dirigeant de l'ENA, Hadj Ali Abdelkader. Ce dernier semble en effet en avoir été le véritable président jusqu'en 1927, aux côtés du lettré tunisien Chadly Khayrallah.

Cependant le nom de l'ENA sera très vite assimilé à la personnalité de Messali Hadj qui après en avoir été le secrétaire général en deviendra le président. Son ascension semble en effet irrésistible depuis son intervention remarquée au congrès de la Ligue contre l'oppression coloniale et l'impérialisme (proche du Komintern), organisé en février 1927 à Bruxelles. A cette rencontre au cours de laquelle il représentait l'ENA (avec Hadj Ali Abdelkader et Chadly Khairallah), assistaient aussi des personnalités telles Nehru pour l'Inde, Mohammed Hatta pour l'Indonésie, la veuve du Président Chinois Sun Yat-Sen, Lamine Senghor pour le Sénégal et l'Afrique subsaharienne et Victor Paul Haya de la Torre président de l'APRA péruvienne, pour l'Amérique latine. Messali y condamnait fermement le système colonial, en réclamant l'indépendance de l'Algérie avec constitution d'une armée nationale, la réforme agraire et l'introduction de la langue arabe dans l'enseignement.

A la tête de l'ENA, Messali sera secondé par une équipe de plus en plus algérianisée avec des militants aguerris tels Djilani Chabila, Amar Imache, Akli Benoune, Belkacem Radjef, Mohammed Marouf, Mahmoud Benlekhal et d'autres. L'organisation pourra aussi diffuser ses principes et mots d'ordre à travers ses journaux *l'ikdam* (qui avait été aussi celui de l'Emir Khaled), puis à partir de 1930 *el-Ouma*. Par ailleurs l'approche faite des questions nationale et sociale et le radicalisme provoqueront des dissensions et crises dans les rapports avec le PCF, même si des liens entre les deux mouvements semblent toujours avoir existé.

La dissolution de l'ENA en novembre 1929 par les autorités françaises, ne l'empêchera pas d'ailleurs de ressurgir sous le nom de « Glorieuse Etoile nord-africaine » provoquant d'ailleurs les condamnations en 1934 de Messali, Imache et Radjef pour « reconstitution de ligue dissoute ». En fait un nouveau retournement de situation va s'opérer en avril 1935 avec l'annulation de l'interdiction de l'ENA et d'*el-Ouma* par la Cour de Cassation française, permettant à l'organisation d'adhérer au Comité du Rassemblement populaire et au défilé du 14 juillet 1935, ceci en prélude à la constitution en 1936 du gouvernement de Front populaire dirigé par Léon Blum. Ceci n'empêchera d'ailleurs pas Messali d'être poursuivi à nouveau au point de s'enfuir à Genève où il fréquentera durant de longs mois, l'Emir Chakib Arslan, représentant du Comité syro-palestinien en Europe, et qui l'imprénera plus de ses convictions arabo-islamiques. Amnistié de nouveau en juin 1936, le président de l'ENA

pourra débarquer à Alger le 02 août pour participer au meeting clôturant au stade municipal de Belcourt, les premières assises du Congrès musulman algérien, en s'opposant aux orientations modérées prônées par les Ulémas, les Élus et les communistes par cette harangue à la foule des présents : « cette terre n'est pas à vendre ».

En fait les orientations développées en août 1935 par le VII^{ème} congrès du Komintern en faveur de la constitution de fronts anti-fascistes et anti-impérialistes et dont le Front populaire en France et le Congrès musulman en Algérie semblaient des illustrations montraient leur limites dans l'application sur le terrain.

En janvier 1937 le gouvernement de Front populaire, devra d'ailleurs procéder à une nouvelle dissolution de l'ENA, qui se reconstituera de nouveau en changeant de sigle. Le 11 mars 1937 à Nanterre en effet est créé avec siège officiel à Alger, le Parti du peuple algérien (PPA), ce qui n'empêchera pas l'arrestation encore de Messali avec les autres dirigeants du nouveau parti en août 1937 conformément aux dispositions du décret Régnier (autre émanation du Code de l'indigénat). Le PPA aura beau gagner des voix à Alger aux élections cantonales d'octobre 1937, il sera de plus en plus surveillé (avec le Parti communiste) à la veille de la seconde Guerre mondiale, jusqu'à être dissout lui-même en septembre 1939, ce qui entraînait aussi l'interdiction de son organe de presse *Ech-Chaab* (dont Moufdi Zakarya était le rédacteur en chef).

En réalité, entre 1936 et 1939 le nationalisme populaire qui, dans les années 1920 avait pris naissance en France, est en train de se créer les conditions d'une implantation en Algérie même. Avec de nouveaux problèmes cependant dont les manifestations et la répression qui s'ensuivit en mai 1945, ainsi que l'année suivante la création du MTLD puis son évolution critique semblent les révélateurs.

H. Remaoun

Corrélat : Bandung ; CGT-CGTU-UGSA, Syndicats ; Code de l'indigénat ; Congrès musulman algérien ; Emir Khaled ; FLN ; Imache, Amar ; Mai 1945 ; Messali Hadj ; MTLD ; Parti communiste ; PPA.

Bibliographie : Ageron, Ch.-R. (1979) ; Berque, J. (1963 et 1979) ; Bouguessa, K. (2000) ; Carlier, J.-L. (Rasjep, vol. IX, N°4, 1972) ; Collot, C. et Henry, J.R. ; Gallissot, R. (2007) ; Harbi, M. (1980 et 1985) ; Kaddache, M. (1980 et 1993 vol. I) ; *Réflexions* (Casbat-Ed. 1998) ; Saadallah, A. (1983) ; Stora, B. (1985).

Étudiants en situation coloniale : de l'AEMAN à l'UGEMA (1919-1962)

Un nombre infime de fils de notables ont sans doute dès le XIX^{ème} siècle pu s'inscrire dans des établissements secondaires en France et accéder parfois à l'enseignement supérieur ou à des écoles militaires. Le nombre total d'Algériens accédant au système éducatif et poursuivant leurs études jusqu'au Baccalauréat demeura d'ailleurs longtemps insignifiant comme l'indiquent les chiffres donnés par Ageron ou par Pervillé. Entre 1880 et 1914 on ne comptait ainsi pour l'Académie d'Alger (qui couvrait l'Algérie) qu'un total de 67 bacheliers algériens (on disait musulmans à l'époque). Ce nombre aura cependant tendance à augmenter pour atteindre une centaine par an avant 1945 et semble-t-il un peu plus de 300 en 1954. Il faudra certainement ajouter à ces chiffres le nombre des diplômés des trois medersas officielles qui existaient dans le pays (futurs lycées franco-musulman d'Alger, Constantine et Tlemcen) et des écoles normales d'instituteurs (surtout celle de Bouzareah - Alger, la plus ancienne), mais aussi des formations spécifiques permettant un accès à la faculté de droit, tous pouvant être considérés d'un niveau équivalent au baccalauréat.

Les étudiants algériens inscrits à l'Université d'Alger

L'Université d'Alger est officiellement érigée en 1909, à partir d'écoles supérieures fondées dès le XIX^{ème} siècle, de médecine et pharmacie (en 1859) puis celles de droit, des sciences et des lettres (en 1879). Il faudra ajouter à cela une série d'embryons de grandes écoles qui voient le jour surtout à partir de 1945, telles toujours à Alger celles d'ingénieurs (futurs école polytechnique et école d'agronomie), l'Institut supérieur islamique (en 1946), et en 1958-1959 les centres universitaires d'Oran et de Constantine (érigés en Universités à partir de 1961).

En dehors de l'Institut supérieur islamique qui avec les trois medersas officielles était chargé de la formation du minimum de personnel bilingues (arabe-français) dont pouvaient avoir besoin l'administration de la justice et du culte musulmans, les étudiants algériens étaient dans leur propre pays nettement minoritaires par rapport à ceux d'origine européenne, même si on pouvait y ajouter quelques dizaines d'autres musulmans inscrits d'origine tunisienne ou marocaine.

C'est ainsi qu'ils étaient 6 Algériens à suivre des cours à l'Université d'Alger en 1884 (sur un total de 585), 47 en 1920 (soit moins de 4% du

total), 112 en 1938 (sur 2211 en tout, soit 5% de l'ensemble des inscrits), pour atteindre 442 en 1952 (autour de 9% du total), 589 à la rentrée de 1954 (dont 51 étudiantes) et 686 en 1955 (13% du total). Après cette date il faudra compter avec les effets de la grève des étudiants en 1956 et de la répression qui s'en suivit.

En fait tous les inscrits ne terminaient pas leur cursus, vu leur faible moyens pécuniaires, puisque seulement 20% du total recevaient une modique bourse en 1945, tandis que 79 d'entre eux avaient en 1952 accès à un logement en cité universitaire (La Robertseam surtout, mais aussi Ben Aknoun). Toujours en se référant aux travaux de Ageron, ils étaient 16% à terminer leurs études en droit, et il y avait en 1951 78 avocats algériens et 7 magistrats, en 1950, 75 médecins pour plus de 1400 médecins d'origine européenne, 83 professeurs dans le secondaire (sur un total de 890), tandis qu'en 1954 où ne comptait encore que 28 ingénieurs algériens.

Les étudiants algériens inscrits à l'étranger

Assez tôt des étudiants algériens dont beaucoup avaient suivis des cours dans les zaouïas et Medersas nationalistes (fondées par l'Association des Uléma(s), mais aussi par le MTLD), allaient faire des études de théologie à la Zitouna de Tunis, et dans une moindre mesure à la Qaraouine (Fez), à El Azhar (Le Caire), mais aussi en Arabie Saoudite ou en Syrie. À partir, de 1954, ils étaient envoyés surtout par le FLN pour suivre d'autres formations aussi bien au Moyen-orient qu'ailleurs. En Europe ou même en Amérique du Nord. En combinant les chiffres d'un tableau récapitulatif proposé par Clément Moore Henry à ceux avancés par Guy Pervillé, on pourra s'aventurer à quelques estimations. Ils étaient en 1960 – 1961, un millier à étudier au Maghreb (Tunisie et Maroc devenus indépendants depuis 1956), entre 300 et 400 au Moyen Orient ; quelques 300 en Europe occidentale (en dehors de la France et surtout en Suisse et en Allemagne occidentale) et en Amérique du Nord et quelques 200 en Europe de l'est (surtout Allemagne de l'Est, Yougoslavie, Tchécoslovaquie et URSS). Le pays qui recevait le plus d'étudiants algériens avec une tradition qui pouvait remonter au XIX^{ème} siècle, était cependant la France où on pouvait en recenser 600 en 1954 – 1955, 1857 en 1958- 1959 et 1400 en 1959 – 1960.

Le passage par les universités et les grandes écoles en Algérie ou à l'étranger, contribuera certainement à la politisation des étudiants avec la création d'organisations corporatistes et l'adhésion à des partis politiques et au nationalisme.

La politisation des étudiants

Les étudiants algériens seront à l'origine de la création d'un certain nombre d'associations dans leur pays et à l'étranger, très souvent proches des principales tendances politiques qui activent en Algérie, celles des Ulama(s), (pour la Zitouna et el-Azhar avant 1954) des communistes, et surtout des nationalistes.

C'est ainsi que dès 1919 va se constituer à Alger une Amicale des étudiants musulmans qui se transformera par la suite en Association des étudiants musulmans d'Afrique du Nord (AEMAN) présidée entre 1926 et 1931 par Ferhat Abbas, mais aussi en 1949 - 1950 par Sadek Hadjeres (qui passera du nationalisme au communisme) et en 1951 - 1952 par Belaid Abdeslem (proche du MTLD). À partir de 1931 l'AEMAN publiera même un bulletin *Ettilmith* (l'élève ou étudiant). L'adhésion de cette organisation aux thèses nationalistes ne manquera pas d'attirer sur elle à partir de 1934 surtout, l'animosité de l'Association générale des étudiants d'Algérie (AGEA), dominée par les Européens et avec elle, celle de l'Union nationale des étudiants de France (UNEF), très imprégnée à l'époque par l'idéologie coloniale. La politisation des étudiants algériens et de l'AEMAN est telle que toujours selon des chiffres donnés par Ageron, le tiers d'entre eux à Alger (sur quelques 300) était en 1950 affilié au PPA- MTLD, le sixième au PCA et le douzième à l'UDMA.

Le nombre des étudiants maghrébins en ascension en France depuis les proclamations des protectorats français en Tunisie (en 1881) et au Maroc (en 1912), ainsi que l'impact de l'Etoile nord-africaine (ENA créée en 1926) seront de même à l'origine de la création à Paris en 1927 d'une Association des Étudiants musulmans d'Afrique du nord en France (AEMNA ou AEMNAF). L'Unité entre étudiants maghrébins en France ne semble d'ailleurs pas tout le temps de mise, puisque les Algériens auront un moment leur propre organisation, l'Association des étudiants musulmans algériens (AEMA, présidée en 1935 par Ahmed Boumendjel puis en 1935 - 1936 par Mohammed-Cherif Sahli).

En fait la voie qui se précise au Maghreb vers des nationalismes séparés entre les trois pays dominés par la France, va pousser à l'émergence d'associations nationales d'étudiants séparées. C'est ainsi que seront créés en 1953 l'Union générale des étudiants tunisiens (UGET) en 1955, l'Union générale des étudiants musulmans algériens (UGEMA) et en 1956 l'Union nationale des étudiants marocains (UNEM).

Naissance et devenir de l'UGEMA ; la proclamation de la grève générale

Le congrès constitutif de l'Union générale des étudiants musulmans algériens (UGEMA) aura lieu du 8 au 14 juillet 1955 dans l'enceinte de la salle de la Mutualité à Paris, mais l'idée était en mutation depuis quelques temps déjà. C'est ainsi qu'à l'initiative de militants communistes comme Ahmed Inal ou membres du MTLD comme Mohammed Harbi une Union des étudiants algériens à Paris (UEAP) avait activité de 1953 à 1955 avec des sections équivalentes dans des villes comme Toulouse. Les animateurs avaient en vue la fondation d'une organisation commune à tous les étudiants algériens, sans référence confessionnelle. D'autres étudiants proches de l'AEMAN et du MTLD, tels Belaïd Abdeslem (dès décembre 1953) ou Ahmed Taleb-Ibrahimi lié aux Uléma, (et qui sera le premier président de l'UGEMA) tenaient à ce que le terme *musulman* (le M) ressorte dans l'appellation et l'acronyme, avec le soutien notamment de Mohamed Benyahia et de Redha Malek (qui avait activé aussi à l'UEAP), mais aussi de Layachi Yaker qui en sera le 1^{er} vice-président (et qui fut responsable des jeunesses de l'UDMA) et de Mouloud Belaouane (proche de Belaïd Abdeslem) qui en sera le secrétaire général.

On sait que l'UGEMA apparait très rapidement pleinement engagée dans le combat du FLN, ce qui servira de prétexte aux autorités françaises pour la dissoudre le 28 janvier 1958, contraignant ses dirigeants à l'exil en Europe ou à Tunis. Les rapports de l'UGEMA semblaient d'ailleurs assez fluctuants avec l'Union nationale des étudiants de France (UNEF), elle-même tiraillée entre des tendances de droite longtemps dominantes au sein de l'organisation, les Majoritaires (ou Majos) et de gauche, les Minoritaires (ou Minos) qui commençaient à prendre de l'ascendance. L'UGEMA était tiraillée aussi sur le plan international et selon les impératifs de la diplomatie du FLN entre sa participation à la Conférence internationale des étudiants (CIE- COSEC dont le siège était à Leiden en Hollande), plutôt impliquée dans les orientations politiques des pays occidentaux, et ses rapports avec l'Union internationale des étudiants (UIE dont le siège était à Prague en Tchécoslovaquie), plus marquée à gauche.

En tous les cas l'organisation constituera un des principaux viviers pour la diplomatie et les différentes fonctions administratives et politiques au sein du FLN. La section d'Alger renforcée par les lycéens adhérents à l'Association de la Jeunesse et des élèves musulmans algériens (AJEMA présidée par Amara Rachid) sera particulièrement active en fournissant des combattants et des cadres pour les maquis de l'intérieur du pays. Outre la répression policière, elle sera confrontée

aux organisations dominées par les Européens pro-colonialistes telles le Comité d'action universitaire pour le maintien de la souveraineté française (CAU), dirigé par le professeur Bousquet et l'Association générale des étudiants d'Algérie (AGEA), dont la base surtout européenne s'engageait de plus en plus vers la droite et l'extrême droite de l'échiquier politique colonial.

C'est dans ce contexte que la section d'Alger de l'UGEMA lancera le mot d'ordre de grève générale des étudiants et élèves algériens, qui durera du 19 mai 1956 à Octobre 1957. L'appel de la grève qui rappelait les assassinats de Belkacem Zeddour-Brahim, du docteur Benaouda Benzerdjeb, du dramaturge Reda Houhou, de Ferhat Hadjadj, du jeune Brahim ainsi que d'autres sévices commis par la police française, ajoutait notamment : « Effectivement avec un diplôme en plus nous ne ferons pas de meilleurs cadavres ».

La prise de conscience nationale devient unanime reléguant au second plan la querelle du M. D'ailleurs après l'indépendance, l'UGEMA à son congrès de 1964 décidera désormais de changer de dénomination pour prendre le nom d'Union nationale des étudiants algériens (UNEA), et de s'associer avec l'UGET et l'UNEM au sein d'une éphémère Confédération des étudiants maghrébins (CEM). Cependant à partir de juin 1965 l'organisation devra affronter d'autres épreuves.

H. Remaoun

Corrélat : Abbas Ferhat ; Association des Ulémas musulmans algériens ; Dâr- el-hadîth ; Ecole et enseignement colonial ; Jeunes Algériens (Mouvement). Medersa-Madrassa ; Messali Hadj ; Parti communiste.

Bibliographie : Ageron, Ch.-R. (1968, 2 Volumes) et (1970) ; Djerbal, D. (2012) ; *El-Moudjahid*(1956 - 1962) ; *Encyclopédie de l'islam* (Article Djâmi`a) ; Hadjeres, S. (2014) ; Harbi, M. (1985) ; Haroun, A. (1986 et 1992) ; More Henry, H.C. (2010) ; Perville, G. (1984) ; Tegua, M. (1981 et 1988).

Expressions esthétiques durant l'Épipaléolithique, le Néolithique et les débuts de l'histoire

La néolithisation entamée dans certaines régions du monde dès le VIII^{ème} millénaire avant J.-C a constitué un processus caractérisé par la substitution progressive des activités d'agriculture et d'élevage aux activités de cueillette et de chasse, et serait largement liée à des changements climatiques et à une raréfaction des ressources en eau.

Ce qui nous intéresse ici c'est que le rapport que l'homme entretenait avec la nature va radicalement changer durant cette période avec un intérêt particulier porté aux manifestations symboliques (rapports au surnaturel, rituels et édifices funéraires) et esthétiques ; en tous les cas beaucoup plus qu'auparavant. Au Maghreb ces manifestations vont se développer d'abord avec les Ibéromaurusiens et surtout avec les Capsiens dans des domaines aussi divers que la production de figurines et statuettes d'êtres humains ou d'animaux, d'objets de parure et de dessins rupestres (gravures et peintures sur les parois des grottes).

On en retrouve de nos jours les traces à travers toute l'Afrique du nord, même si le phénomène des dessins rupestres peut particulièrement attirer l'attention. En Algérie on retrouvera notamment des traces gravées ou peintes dans différentes régions, du Sud-oranais (Atlas saharien) et de la région de Tiaret à celles de Constantine, Tébessa ou dans les Nemenchas, et le Sahara et certains d'entre eux pourraient être antérieurs au VI^{ème} millénaire avant notre ère. On y trouvera des représentations humaines de chasseurs et de pasteurs, mais aussi toutes sortes d'animaux sauvages ou domestiques disponibles à l'époque : Autruches, rhinocéros, lions, chacals, antilopes, buffles et bovidés, mouflons, béliers et autres moutons.

Les sites les plus importants constituant sans doute le plus grand musée à ciel ouvert au monde se trouvent cependant dans le Sahara central (Hoggar et surtout Tassili N'Ajjer). Il faudra cependant signaler aussi pour les débuts de la période historique au Maghreb (deuxième et premier millénaire avant notre ère), le nombre important de dessins représentant des chars de transports ou de guerre, à l'arrêt ou tirés par des chevaux ou des bovins, et ceci dans une grande partie de l'Atlas saharien et du Sahara proprement dit. Ceci renvoie au mystère des Garamantes, conducteurs de chars selon Hérodote et hypothétiques ancêtres des Touaregs.

H. Remaoun

Corrélat : Atériens ; Capsiens ; Iberomaurusien ; Préhistoire ; Tassili-n'Ajjer, art néolithique.

Bibliographie : Camps G. (1999) ; CNRPAH (Ed. 2011, Colloque 2007, 2 Volumes) ; Hachi, S. (2003) ; Hachid, M. (1993) ; Lhote, H. (1970) et (1982) ; *Libyca* (Revue).

F

Fatimides - Banu 'Ubayd (909-973)

L'histoire des Fatimides, qu'Ibn Khaldoun et les auteurs musulmans sunnites appellent Banu Ubayd, le terme « *fatimide* » étant en fait le nom que prirent les califes/imams ismaéliens au Caire, se divise en deux périodes historiques distinctes : une période maghrébine de 909 à 973, puis une période égyptienne, de 973 à 1171.

Les Fatimides/Ubaydites sont des Shi'ites ismaéliens. Il est revenu au *da'i*/ propagandiste/prédicateur Abu Abdallah al Shi'i de préparer l'arrivée d'un descendant de Ali et de Fatima fille du Prophète. Le Maghreb à cette époque, bien que relevant du califat abbasside était grandement travaillé par la propagande shi'ite et surtout le kharédjisme.

Le *da'i* Abu Abdallah al shi'i avait réussi à mobiliser les Kutamas de la région de Sétif et à en faire le bras armé de sa propagande au service du mahdi Ubayd Allah.

Pour les chroniqueurs, dont le *cadi* al Nu'man, et bien que n'étant qu'une dizaine de milliers, les Kutamas ont pu facilement venir à bout de quarante mille hommes du général aghlabide Ibrahim Ibn Habashi en 905 à Kabuna (entre Mila et Sétif). En 909, le *da'i* Abu Abdallah met fin d'abord à ce qui reste de la dynastie aghlabide en entrant à Raqqada en mars. En août, il occupe Tihert et renvoie les Rustémides dans le Sud. Le mahdi Ubayd Allah prend l'année suivante le titre d'*Amir al-Mu'minine*.

S'il hérite de l'administration, de la judicature, des finances et des principaux gouverneurs de la période de la conquête, Ubayd Allah remplace l'armée par des contingents kutamas, ceux-là même qui avaient servi sa fortune politique et religieuse. Les Fatimides ont su hériter de la flotte puissante des Aghlabides. Ils s'en sont servi d'abord pour maintenir la Sicile dans leur giron, grâce à Hassan b. Ali qui lors d'une bataille navale dans le détroit de Messine écrasa la flotte byzantine en 965. Cette même flotte s'est montrée encore plus audacieuse dans cette guerre de légitimité que les Fatimides livrent contre les Umayyades de Cordoue. Les galères fatimides arrivent jusqu'à Alméria et Ceuta entre autres.

Dédaignant Ikjan, qui avait été la capitale des Kutama, et Kairouan, al Mahdi Ubayd Allah fonde Mahdia au sud de Kairouan sur la côte. Le calife al-Mu'izz Li-Din Allah fait de Mahdia le principal arsenal et le principal chantier de construction navale.

Face aux Umayyades de Cordoue qui tentent de prendre pied au Maghreb (ils fondent Oran en 902-903), les Fatimides organisent leur État dans l'Est du Maghreb, l'actuelle Tunisie, la partie orientale de l'Algérie et la Tripolitaine actuelle. Le Maghreb central et le Maghreb extrême, que les descendants d'Idriss ne tenaient plus mal que bien, deviennent alors le champ clos de cette guerre entre deux légitimités irréconciliables, Umayyades sunnites et Fatimides shi'ites. Entre ces deux puissances, se nouent et se dénouent des alliances de circonstance - la nécessité l'emportant sur les convictions religieuses - entre les cités-états des descendants d'Idriss et les tribus qui leur font plus ou moins allégeance. C'est ainsi que les Banu Ifren, avec entre autres Ya'la (à Tlemcen / m. en 958) changent d'alliance en fonction de leurs intérêts alors que les Maghrawas (à Fès) s'allient plus ou moins aux Umayyades et que les Miknassas restent tout aussi versatiles dans leur appui à ce qui reste d'Idrissides. Cette profusion/confusion d'évènements faite de guerres fratricides, troubles et quasi-anarchie, fait surtout apparaître, comme en contrepoint, le rôle central des villes comme Fès, Tlemcen, Tihert, Ténès, Hadjrat en-Nasr (dans le Rif, capitale du dernier prétendant idrisside) et plus à l'ouest, plus au sud, Sijilmassa...

Mais les Fatimides n'en connaissent pas moins de graves problèmes internes. Sunnites, malikites et les Kharijites se mobilisent contre les Shi'ites. C'est ainsi que les fuqqaha malikites notamment à Kairouan vont entrer en dissidence en refusant tout compromis avec la doctrine fatimide. Abi Zaïd al Qayrawani (m. en 996) s'était particulièrement illustré dans cette lutte.

D'autre part, le kharédjite Abu Yazid « l'homme à l'âne » et son fils Ayub, soutenus par les Umayyades de Cordoue, mettent à mal leur pouvoir entre 934 et 947 avant que Ziri b. Manad ne sauve le calife al-Qa'im bi-Amr Allah puis son fils et successeur Ismail al-Mansur. Al Mansur fonde sa capitale al Mansuriyya qui aurait servi de modèle à la ville d'al Qahéra /Le Caire. L'ordre fatimide n'est finalement rétabli que par le dernier calife maghrébin al Mu'izz Li-Din Allah et son général Jaafar al Saqilli. En 969 Jaafar conquiert l'Égypte. Il lance la construction du Caire puis en 970 il lance la fondation de la Mosquée d'al Azhar. Il occupe la Mecque et Médine. Al Mu'izz entre au Caire en 973. La seconde période de l'histoire des Fatimides commence.

Les Fatimides, avec leurs visées orientales, auront pourtant construit un État, la seule et unique réalité géopolitique du Maghreb. L'alliance conjoncturelle entre kharijites révoltés et sunnites malékites («plutôt les hérésiarques que les shiites!») manqua de peu de le détruire totalement. Si les califes-imams al Mansur et al Mu'izz ont su bâtir les bases des institutions étatiques, c'est en Égypte qu'al Mu'izz et ses

successeurs sauront lui donner une puissance considérable. Entre temps, ils auront mis sur pied une armée régulière qui s'appuie sur les Kutamas secondés par les Slaves et le Corps des zawalites et les *junds* arabes hérités des Aghlabides, tout comme la marine.

Leur installation en Égypte, permet l'avènement de la dynastie des Zirides en Ifriqiya et au Maghreb central. Ziri b. Manad est nommé gouverneur de ce qui est désormais devenu une province, en récompense des services rendus.

Le califat fatimide au Maghreb aura duré de 909 à 973. Dans ce Maghreb oriental, deux principautés puissantes et brillantes, cousines et ennemies s'installent : les Zirides en Ifriqiya autour de Mahdia, Tunis et Kairouan et les Hammadides dans leur première capitale Qala'a, puis à Béjaïa, dans un espace qui comporte le Hodna, la Kabylie et la région actuelle de Annaba.

F. Soufi

Corrélat : Hammadides ; Kharijisme ; Malékisme ; Rostomides ; Zirides.

Bibliographie : Canard, M. (1947) ; Dachraoui, F. (1981) et (Arabica VIII, 1961) ; El Briga, C. (Encyclopédie Berbère, 18, 1997) ; Mawani, S. et Panjwani, F. (2002) ; Medjani, B. (thèse en arabe) ; Mohamed-Sahnoun, D. (2005).

Sultans-Imams fatimides du Maghreb

'Ubayd Allâh al-Mahdî	(909-934)
Al-Qâ'im bi-Amr Allah	(934-946)
Ismâ'îl al-Mansûr Billâh	(946-953)
Al-Mu'izz li-Dîn Allâh	(953-975)

Fédération des Élus indigènes (1927)

L'échec du mouvement des Jeunes Algériens a conduit l'élite algérienne composée des Conseillers municipaux ou généraux et des délégués financiers à s'unir afin de s'imposer dans la vie publique comme les défenseurs des droits de la population algérienne. Sous le nom de la Fédération des élus indigènes de l'Algérie, est née à Alger, le 11 septembre 1927 un rassemblement qui se voulait représentatif des intérêts des Algériens. La Fédération qui touche d'abord les élus du Constantinois va élargir son action dans les régions d'Oran et d'Alger. Mais c'est à Constantine surtout, et grâce à la présence notable des docteurs Mohamed Salah Bendjelloul, Lakhdari, Saadane et Ferhat Abbas que les activités de la Fédération ont été les plus intenses. Ses

revendications s'inscrivent dans l'aile égalitariste. Ses leaders, médecins, avocats, journalistes, pharmaciens, sont désignés comme libéraux (Cf. Saadallah Vatin). Leur programme égalitariste se focalise sur la représentation des populations, dont « ils sont les mandataires » dans les assemblées élues. Les revendications sont basées sur le statut des Algériens, leur condition sociale, le service militaire, l'instruction (Vatin 1983, p. 176, Collot et Henry, 1978, p. 40 sq). C'est surtout la revendication de la suppression du code de l'indigénat qui constitue une avancée dans le mouvement de contestation de la politique coloniale en Algérie. Ces revendications sont proclamées sur les colonnes du journal *l'Iqdam*, organe de la Fédération, dirigé par Bendjelloul et Tamzali, en 1931 et 1935. De nombreux leaders de la Fédération défendirent l'assimilation, dont son chef (de 1927 à 1930) le Dr Bentami, qui était naturalisé français, et qui n'aura pas réussi à s'imposer comme le chef de file des Élus. Des divisions internes, dues notamment à la position à prendre quant aux politiques d'assimilation, ont créé le désarroi dans les activités de l'association. Désormais, c'est l'organisation de Constantine qui s'impose dans la vie politique. Sous la direction du Docteur Mohamed Salah Bendjelloul, elle boycotte les travaux du deuxième Congrès musulman en juillet 1937. « Habile et remuant, politicien opportuniste, mais capable de courage et d'une certaine lucidité », selon les mots de Jean Lacouture (1961, p. 277), Mohamed Salah Bendjelloul se présente comme l'homme le plus fort des élus algériens. Son influence et notoriété le conduisent à être élu adjoint au maire (de 1935 à 1945) et premier vice-président du conseil général de Constantine (jusqu'en 1951). Plusieurs pétitions et revendications sont présentées aux gouverneurs d'Algérie, Bordes, Carde et Lebeau. Montrant sa déception et son mécontentement à l'égard des réactions de l'administration française, Bendjelloul décide, en juillet 1937, d'abandonner ses mandats électifs comme conseiller municipal, conseiller général, délégué financier dans le département de Constantine. Cette évolution marque en effet, la radicalisation du programme réformiste des Élus. La pression exercée par les ulémas d'une part et l'Etoile Nord Africaine, de l'autre, a conduit encore plus à durcir le ton des revendications (Bouveresse, 2008). Les rivalités personnelles ont contribué à l'éclatement de la Fédération. C'est ainsi que les idées de Ferhat Abbas, qui fut adjoint de Bendjelloul vont apparaître comme plus mobilisatrices, lorsqu'au rassemblement franco-musulman de Bendjelloul il fondera l'Union Populaire Algérienne en 1938, puis le Manifeste du Peuple Algérien (1943) et les Amis du Manifeste et de la liberté (en 1944).

B. Benzenine

Corrélat : Abbas Ferhat ; Bendjelloul Mohamad Salah ; Colonisation, colonialisme et impérialisme ; Congrès musulman algérien ; Jeunes Algériens (Mouvement) ; Manifeste du Peuple algérien ; UDMA.

Bibliographie : Bouveresse, J. (2011) ; Collot, C. (1987) ; Henry, J.-R. (1978) ; Julien, Ch.-A. (1952, 3^{ème}Éd. 1972) ; Kaddache, M. (1980) ; Lacouture, J. (1961) ; Nouschi, A. (1968) ; Saadallah, A. (1988) ; Vatin, J.-C. (1983).

Front algérien pour la défense et le respect des libertés (FADRL, août 1951- mai 1952)

Les trucages aux élections législatives du 17 juin 1951, sans doute facilités par l'absence de listes unifiées du Mouvement national, vont encourager les partis politiques algériens à opérer des changements tactiques et à opter pour une collaboration plus poussée. C'est ainsi que le MTLD, l'UDMA, les Ulémas et les Communistes soutenus par des Français libéraux (notamment le Général Tubert et André Mandouze), vont constituer le 5 Août 1951 un Front algérien pour la défense et le respect des libertés démocratiques (FADRL). Dans une situation de découragement des partis politiques et de vives inquiétudes au sein de la société, l'initiative semble bien accueillie par les Algériens. Ceci d'autant plus que pour la première fois les quatre principales composantes du Mouvement national arrivaient à s'entendre sur une ligne frontiste alors qu'en juillet- août 1936 l'Etoile nord-africaine (ENA) de Messali avait boycotté le Congrès musulman algérien, et qu'en mars 1944, les Communistes avaient à leur tour refusé de rejoindre les AML.

Si le Front algérien arrive à mobiliser largement des partisans à travers le territoire où se constituent un peu partout des comités pour mobiliser la population, l'expérience durera moins d'une année. En effet la visite de Messali à Orleansville (el Asnam – Chlef) le 14 mars 1952 suscitera de violentes manifestations qui seront suivies de la déportation en France du leader charismatique où il sera assigné à résidence à Niort. L'éclatement du Front devient ainsi inéluctable lorsque l'UDMA et les Ulémas méfiants vis-à-vis du PPA (depuis les événements de mai 1945 et l'affaire de l'OS en 1950) refusent de participer à une grève générale de protestation contre la mesure. En fait il faudra sans doute ajouter à cette cause, la rivalité ancienne et sans doute structurelle entre le Parti communiste et le PPA- MTLD (toutes tendances confondues) et encore plus la crise profonde qui minait la principale organisation nationaliste.

La crise larvée au sein du PPA- MTLD entre courant radical et populiste et courant réformiste plus porté au jeu électoral et au compromis avec l'administration coloniale, aboutit en effet à une paralysie dans la prise de décision au sein de l'organisation ou semble couvrir la scission définitive de mars 1954 entre courants messaliste et centraliste. L'impasse dans laquelle se trouve cantonné tout le Mouvement national aboutira on le saura par la suite à un changement radical de sa stratégie et de son action avec la fondation du FLN par la génération issue de l'OS (Organisation spéciale) et au déclenchement de l'insurrection du Premier novembre 1954.

H. Remaoun

Corrélat : Alger Républicain ; Association des Ulémas musulmans algériens ; Front de libération nationale ; Mai 1945 ; Manifeste du Peuple algérien ; Messali Hadj ; Parti communiste ; Premier novembre 1954.

Bibliographie : Ageron, Ch.-R. (1979) ; Collot, C. (1977) ; Harbi, M. (1985) ; Julien, Ch.-A. (1972) ; Kaddache, M. (1980).

Front de libération nationale (FLN 1954-1962)

Dans la nuit du 31 octobre au 1^{er} novembre 1954, des nationalistes algériens s'attaquent à des cibles militaires et civiles dans plusieurs régions du pays, et en particulier, dans l'Aurès- Nememchas. Ces actions sont revendiquées, dans une déclaration faite au Caire, par une organisation politique inconnue jusqu'alors : le Front de libération nationale (FLN) qui dirigera la Guerre de libération jusqu'à la proclamation de l'indépendance du pays (en juillet 1962). Les militants du FLN, dans leur majorité sont des activistes issus de l'Organisation spéciale (OS fondée en 1947), l'aile militaire clandestine du PPA-MTLD, le parti de Messali Hadj. Bien que l'OS, découverte par la police française (en mars 1950) suite à l'affaire de Tébessa, fût dissoute, ses membres ont continué à croire à l'option du recours à la violence comme moyen de lutte contre le colonisateur, cela malgré leur marginalisation (1950-1954), la plupart d'entre eux étant emprisonnés ou recherchés et contraints à la clandestinité.

L'exacerbation de la crise entre les partisans de Messali (Messalistes) et les membres du Comité central du PPA-MTLD (Centralistes) en 1954 est l'occasion pour un groupe de l'OS de relancer le projet de la lutte armée, rompant ainsi radicalement avec les pratiques du mouvement national (création de partis politiques, participation aux élections,

revendications pacifiques et légales...). Ce mouvement est mené par l'ancien responsable de l'OS dans le Constantinois, Mohamed Boudiaf.

Dans un premier temps, une action de concertation en vue de reconstituer une unité entre les différentes tendances du PPA-MTLD est menée par ce groupe avec les Centralistes au sein du Comité révolutionnaire pour l'unité et l'action (CRUA), le résultat est un échec patent. Bien que les deux parties se revendiquent comme indépendantiste, leurs approches des moyens pour parvenir à l'indépendance nationale restaient éloignées les unes des autres. Dès lors, renonçant à une solution dans le cadre de leur parti (le PPA-MTLD), Mohamed Boudiaf, Mostefa Benboulaïd, Larbi Ben M'hidi, Mourad Didouche, Rabah Bitat, auxquels il faudra ajouter les trois membres de la délégation extérieure du PPA-MTLD réfugiés aux Caire, Ahmed Ben Bella, Hocine Aït Ahmed, Mohamed Khider, tous de l'OS, et Belkacem Krim qui dirigeait un maquis en Kabylie, créent la première ossature du FLN laquelle aura été dans ses grandes lignes dessinée et décidée lors de la réunion du comité des « 22 », de l'OS au Clos-Salembier (El Madania actuellement), en juin 1954.

Né dans un contexte de crise politique, le FLN lance la guerre dans des conditions politiques et logistiques difficiles : direction éclatée entre l'Algérie et l'extérieur, refus de responsables du PPA-MTLD de les parrainer, rapports tendus avec le parti, soutien international quasi-inexistant pour ces jeunes militants qui semblaient ne pas faire de poids face aux dirigeants historique du nationalisme (Messali notamment) même si l'Egypte nassérienne leur accorde son soutien, programme d'action à court et moyen termes minimaliste, stock d'armes insignifiant, défection au sein des premier noyaux avant le 1^{er} novembre 1954 etc.

Le FLN va dès le début se structurer en cinq zones politico-militaires qui serviront de base à la constitution de l'armée de libération nationale et en tentant de couvrir ainsi la majeure partie du territoire national (dans le nord surtout). Ces zones seront centrées sur les Aurès-Nememchas , le Nord Constantinois, la Kabylie, l'Algérois, et l'Oranie, régions qui seront dans un premier temps respectivement dirigées par Mostefa Benboulaïd, Mourad Didouche, Krim Belkacem, Rabah Bitat et Larbi Ben Mhidi, tandis que Mohammed Boudiaf est chargé de la coordination en relation avec les trois membres de la délégation extérieure activant à partir du Caire (Mohammed Khider, Hocine Ait Ahmed et Ahmed Ben Bella).

Les deux premières années vont voir surgir les premières difficultés, d'autant plus que l'organisation perd une partie de ses dirigeants et cadres, tels Didouche Mourad et Mostefa Benboulaïd qui sont tués par l'armée française et Rabah Bitat fait prisonnier, tandis que l'avion transportait des dirigeants de la délégation extérieure (Ben Bella,

Boudiaf, Aït Ahmed, Khider et Mostefa Lacheraf) est intercepté par les Français sur le trajet Rabat-Tunis (22 octobre 1956). La répression menée par les autorités coloniales contre les combattants et l'ensemble de la société algérienne ne semble pas connaître de limites comme l'indiquent par exemple les événements d'août 1955 dans le Nord-Constantinois. Il ne faut pas oublier non plus l'apparition de nouveaux protagonistes armés sur le terrain, tels le Mouvement national algérien (MNA) fondé en décembre 1954 par Messali et opposé au FLN, puis fin 1955 les Combattants de la libération (CDL) rattachés au PCA.

Le FLN est cependant en train d'opérer une percée sur le plan international depuis la conférence afro-asiatique de Bandung (avril 1955) qui lui permettra dans l'avenir de mieux faire entendre sa voix à l'ONU ; les efforts diplomatiques sont renforcés par la mobilisation des étudiants et élèves des lycées qui en 19 mai 1956 avec l'UGEMA se lanceront dans une grève des cours de plus d'une année, et par l'élargissement du combat mené par l'émigration algérienne en France (avec la Fédération de France du FLN).

De même, le Congrès de la Soummam (en août 1956) qui lui aura permis d'associer avec des dirigeants, tels Abbane Ramdane et Larbi Ben Mhidi, ses assises idéologiques et organisationnelles, se tient dans un contexte où en dehors des Messalistes du MNA, le FLN aura réussi à rallier à son organisation les principales composantes du mouvement national (anciens militants centralistes, UDMA, Ulémas et communistes). Un Conseil national de la Révolution algérienne (CNRA) est désormais érigé en instance supérieure du mouvement, tandis qu'un Comité de coordination et d'exécution (CCE) est à la direction opérationnelle.

La grève générale des huit jours (du 28 janvier au 4 février 1957) et la grande répression qui s'en suivra, auront cependant pour effet de mettre à mal le principe de la primauté du politique sur le militaire et de l'intérieur sur l'extérieur. Le CCE qui doit se réfugier à Tunis est restructuré pour céder ensuite la place en septembre 1958 à un Gouvernement provisoire de la République algérienne (GPRA) installé au Caire puis à Tunis et présidé par Ferhat Abbas (ancien leader de l'UDMA) auquel succédera en 1961 Benyoucef Benkhedda (ancien dirigeant centraliste). La France qui mobilise pour cette guerre des forces considérables, en subit elle-même les conséquences lors de l'accès au pouvoir en mai 1958 du Général de Gaulle avec le soutien de l'armée, la tentative du putsch à Alger en avril 1961 puis l'explosion de l'OAS qui ne se limite pas à l'Algérie. Malgré la pression militaire aux frontières et dans les campagnes et les centres urbains, le FLN, qui va massivement gagner la population à la cause de l'indépendance comme l'indiquent les manifestations populaires de décembre 1960 ou celles à Paris en octobre 1961, pourra imposer des négociations au colonisateur.

Ces dernières aboutiront aux Accords d'Evian de mars 1962 avec le Cessez-le-feu, suivi du référendum d'autodétermination du 1^{er} juillet et de la proclamation de l'indépendance le 5 juillet.

Indépendance chèrement payée par les Algériens car le pays a eu en effet à subir des destructions et des déplacements massives de populations autochtones que la guerre avait poussées à l'exode lorsqu'elles n'avaient pas été cantonnées par l'armée française dans des centres de regroupement, et les Pieds-noirs et d'autres Européens qui sur lancée de l'OAS refusaient l'indépendance ou craignaient tout simplement les conséquences du changement du statut dominant qui jusque là avait été le leur.

Les contradictions que le FLN portait en lui et les conflits internes allant jusqu'à la confrontation armée, entre notamment l'ALN des frontières dirigée par l'Etat major général (EMG), rentrée du Maroc et de la Tunisie et maquisards des Wilayas, n'étaient il est vrai pas faits pour arranger les choses.

Dans la proclamation du 1^{er} novembre 1954, il était stipulé que le but de l'indépendance nationale était :

« 1^e \ la restauration de l'Etat algérien souverain, démocratique et social dans le cadre des principes islamiques ;

2^e \ le respect de toutes les libertés fondamentales sans distinction de races et de religions ».

Nobles objectifs, certainement et qui semblaient rejoindre les programmes et priorités fixés par les principales composantes et partis constitutifs du Mouvement national, le FLN cherchant même à en faire une synthèse consensuelle.

Ceux qui après l'indépendance ont réussi à imposer jusqu'en 1988 le FLN comme parti unique, puis comme parti dominant ont-ils réussi dans cette voie ? et jusqu'à quel point ?

A. Mohand-Amer et H. Remaoun

Corrélat : Association des Ulémas (AUMA) ; Bandung ; Congrès de la Soummam ; Décembre 1960 (manifestations) ; Etudiants en situation coloniale ; Grève des huit jours ; Messali Hadj ; MTLD ; Organisation spéciale (O.S.) ; Parti communiste ; Pieds-noirs ; PPA ; Premier novembre 1954 ; UDMA.

Bibliographie : Alleg, H. (Dir. 1981, 3 Vol) ; Djerbal, D. (2012) ; Harbi, M. (1981) et (1985) ; Haroun, A. (1986 et 1992) ; Meynier, G. (2002 et 2003) ; More Henry, C. (2010) ; Tegui, M. (1981 et 1988).

G

Grève des huit jours et ses conséquences (28 janvier-4 février 1957)

La Grève des huit jours avait été décidée par le comité de coordination et d'exécution (CCE) du FLN, semble-t-il sur une proposition de Larbi Ben Mhidi. Il se dégage de l'appel public diffusé à cette occasion que l'objectif fixé à cette grève est au moins triple.

1. montrer l'unanimité des Algériens derrière le mot d'ordre d'indépendance ;

2. accorder une représentation exclusive au FLN pour parler en leur nom ;

3. influencer sur les débats de l'Assemblée générale de l'ONU qui tenait sa XI^{ème} session et avait fini par mettre à son ordre du jour la question algérienne. Ces objectifs reflétaient l'importance aux yeux du FLN à apparaître comme le représentant exclusif d'un Peuple algérien « unanime » face au MNA de Messali Hadj, et aux velléités françaises de mise sur pied d'une « Troisième force », ainsi que son espoir placé en une internationalisation du problème algérien pour sortir du tête à tête avec la France et briser définitivement le mythe d'une « affaire intérieure française ». L'appel était accompagné d'un texte interne à l'organisation, intitulé Directives, rédigé par Abane Ramdane, et qui donnait aux cadres des précisions sur la conduite à suivre. Parmi les objectifs avancés dès le préambule on pouvait lire que cette grève devant aller du 28 janvier au 4 février 1957 « sera la première et véritable répétition de la nécessaire expérience de l'insurrection générale ». Les points f, g, h et J contenus dans ces Directives, apportaient par ailleurs les précisions suivantes :

f. transformer les villes ci-dessus (au nombre de 25 parmi les plus importantes du pays) en cités mortes ; organiser des sections de commandos dans les quartiers européens ;

g. monter des embuscades sur les routes et attaquer tout véhicule civil ou militaire qui y passerait ;

h. inviter la population à prévoir son ravitaillement pour huit jours...

j. sabotage et actions de commandos à travers tout le territoire national.

L'UGTA avait par ailleurs été mobilisée pour cette grève et le dernier numéro de son organe *L'ouvrier algérien* à être publié en Algérie (le 26 janvier 1957) avait pour titre à la une « La grande bataille ».

La grève semble avoir été largement suivie dans le pays et dans l'émigration en France. A Alger notamment elle allait être à l'origine de ce qui était devenu la Bataille d'Alger d'une durée estimée à quelques neuf mois entre la date de délégation par le préfet IGAME (sur instruction du Gouverneur général Robert Lacoste) de la responsabilité de « maintien de l'ordre » à l'autorité militaire (le 7 janvier 1957), et la date de la disparition de Ali la Pointe et ses compagnons, suite au dynamitage de leur refuge le 8 octobre à la Casbah, et qui sonna le glas de ce qui fût la première Zone autonome d'Alger du FLN (Z.A.A). Le commandant en chef de l'Armée française en Algérie était le général Salan, mais « le maintien de l'ordre » pour Alger et sa banlieue était confié au général Massu et à sa 10^{ème} division de parachutistes (8000hommes), qui venait de débarquer d'Egypte (le 29 décembre 1956), après avoir participé à l'agression franco-anglo- israélienne de Suez. Dès sa désignation Massu fera quadriller la ville par ses troupes et commencera ses rafles de nuit dans les quartiers musulmans notamment pour arrêter les « suspects » et les faire passer à la « question ». La répression deviendra massive dès le premier jour de la grève avec les magasins fermés défoncés, l'arrestation systématique des hommes forcés à reprendre le travail et envoyés par milliers vers des centres de tri, puis des camps où ils seront torturés parfois jusqu'à la mort, tandis que des milliers d'employés et de fonctionnaires seront licenciés à travers le pays et les commerces scellés. De nombreux cadres et dirigeants du FLN sont arrêtés et assassinés (tel Larbi Ben Mhidi) ou doivent quitter Alger et d'autres villes pour fuir la répression. Des dizaines de milliers de personnes à travers tout le pays avaient été internés dans les camps contrôlés par les militaires, et pour Alger seulement, le secrétaire général de la préfecture, Paul Teitgenancien Résistant et torturé lui-même par la Gestapo, devait décompter avant de démissionner 3024 cas de disparition (du 28 janvier au 2 avril), chiffre sans doute inférieur à la réalité, dans la mesure où toutes les arrestations de personnes n'étaient pas officiellement déclarées.

Pour les organes du FLN *Résistance algérienne*(en date du 16 février 1957) et *El Moujahid* (du 1^{er} février 1958, n° 17) ainsi que pour les deux membres du premier CCE, Saad Dahlab et Benyoucef Benkhedda qui ont publié leurs témoignages (en 1990 et 2002), la grève a pour l'essentiel constitué un succès. Ceci parce que les pertes du moment ont été compensées par l'arrivée des milliers de jeunes éduqués dont des femmes, qui allaient contribuer à l'encadrement de l'ALNet du FLN (depuis la grève de l'UGEMA en 1956-1957).Le FLN a été confirmé dans sa représentativité au sein des Algériens et à l'étranger avec le triomphe de l'idée d'indépendance, tandis que les autorités et l'Armée française

avaient été déconsidérées par le scandale de la pression et de la torture, accentuant ainsi la crise de la IV^{ème} République et du système colonial. Cependant Benkhedda signalera aussi des retombées négatives comme l'effondrement de la zone autonome d'Alger, et le fait que le CCE et les autres organes civils et militaires du FLN (CNRA, Commandements Est et Ouest) ont dû quitter l'Algérie sous l'effet de la répression. Les pertes engendrées ne s'arrêtent cependant pas là et l'historien Mohammed Harbi pourra noter : « les noyaux urbains qui survivent à l'affrontement renouent avec leur fonction première, celle « d'arrière » pour les troupes paysannes...une partie des élites urbaines est détruite, une autre quitte la ville. De même, si les milieux populaires essaient de continuer le combat, il faudra compter aussi avec l'émergence du phénomène des « Bleus de Chauffe » et des « Retournés » au service de la répression coloniale et que Mostefa Lacheraf comparait au phénomène des Harkis dans les campagnes.

H. Remaoun

Corrélat : Congrès de la Soummam ; Etudiants en situation coloniale ; FLN ; Grève des huit jours ; UGTA.

Bibliographie : Alleg, H. (1981) ; Amrani, D. (1960) ; Benkhedda, B. (2002) ; Bourouiba, B. (2001) ; Cheikh, S. (1981) ; Dahlab, S. (1991) ; Harbi, M. (1981 et 1985) ; Kaddache, M. (2003) ; Lacheraf, M. et Djeghloul, A. (1986) ; Massu, J. (1972) ; Meynier, G. (2003) ; Remaoun, H. (2008) ; Sadi, Y. (1997) ; Teguaia, M. (1981) ;

Groupe de Tlemcen

Au cours de la crise de l'été 1962, l'implosion du FLN, à la session extraordinaire du CNRA à Tripoli du mois de juin, a comme conséquence la constitution de plusieurs coalitions politico-militaires. La plus importante, est sans conteste, le Groupe de Tlemcen dont le leader naturel et charismatique est Ahmed Ben Bella. Ce groupe est né le 11 juillet au moment où Ben Bella rentre en Algérie par le Maroc et s'installe à Tlemcen. C'est à partir de cette ville, que lui et ses alliés, contestent l'autorité d'Alger, celle du GPRA.

La coalition de Tlemcen regroupe des personnalités politiques de premier ordre, tels Ferhat Abbas, le premier président du GPRA, Mohamed Benyoucef Khider et Rabat Bitat, deux des cofondateurs du FLN. Elle est soutenue par l'Etat-major général de l'ALN du colonel Houari Boumediene et par les wilaya-s 1 (l'Aurès-Nememchas), 5 (l'Oranie), et 6 (le Sahara).

Le quartier général de ce groupe est la Villa Rivaud qui sera entre le 11 et le 23 juillet le siège du pouvoir politique réel en Algérie. Cette villa devient un lieu de pèlerinage et d'allégeance politiques à Ben Bella, l'homme fort de l'Algérie indépendante. Au cours de cette période, Tlemcen est le centre d'une animation politique de grande envergure. Elle concurrence Alger et la dépasse. La presse est omniprésente et les délégations étrangères se doivent d'y séjourner.

Le 22 juillet, Ahmed Boumendjel, porte-parole du Groupe de Tlemcen, proclame, à la Villa Carpe-Diem, la *Déclaration de Tlemcen* dans laquelle un Bureau politique (le BP) est désigné par Ahmed Ben Bella et une partie importante des membres du CNRA réunis, en secret, le 20 dans une villa à Tlemcen. C'est le même Bureau politique qui a été proposé par Ben Bella et ses alliés au CNRA de Tripoli de juin 1962 et qui fut récusé. Ce BP est constitué d'Ahmed Ben Bella, Mohamed Boudiaf, Mohamed Benyoucef Khider, Hocine Aït Ahmed, Rabah Bitat, Saïd Mohammedi, et Hadj Benalla. Des sept membres du BP, seul Aït Ahmed refuse d'y siéger. Quant à Boudiaf, il accepte, dans un premier temps, d'en faire partie mais le quittera au mois d'août en plein conflit entre le BP et la wilaya 4. Le 20 septembre 1962, il fondera le Parti de la révolution socialiste (le PRS), le premier parti d'opposition en Algérie indépendante.

Le 23 juillet, le BP de Tlemcen est reconnu par le GPRA. Par cet acte, Benyoucef Benkhedda et son gouvernement reconnaissent la prééminence politique de Ben Bella et de son groupe. Le GPRA cédera ses principaux pouvoirs au BP le 7 août et perdra toute influence et autorité en Algérie, lui qui avait négocié, avec le gouvernement français, les accords d'Évian.

L'avènement du Bureau politique du FLN consacre la fin du Groupe de Tlemcen en tant que force politico-militaire. Celui-ci a habilement manœuvré afin d'accéder au pouvoir. Toutefois, son action d'affaiblissement des institutions du FLN issues de la guerre, le CNRA et le GPRA a eu comme conséquences, d'une part, la marginalisation d'une élite politique qui a réussi à faire accéder le pays à l'indépendance, et de l'autre, l'institution de pratiques allant dans le sens de la personnalisation du pouvoir.

À sa décharge, le Groupe de Tlemcen et ses leaders politiques ont toujours fait prévaloir une solution pacifique à la crise de 1962. Les affrontements que connaîtra le pays aux derniers jours du mois d'août et au début de septembre relèvent d'une autre problématique politique tout comme la création du Groupe de Tizi Ouzou, le 27 juillet.

A. Mohand-Amer

Corrélat : Congrès de la Soummam ; du Cessez le feu à l'indépendance ; FLN.

Bibliographie : Abbas, F. (1984); Benkhedda, B. (1986) et (1997) ; Bourges, H. (1967) ; Buron, R. (2002).

Guerres puniques

Nom donné par les historiens romains pour désigner les guerres menées entre Rome et Carthage tout en s'étendant en Italie même la République romaine va s'intéresser à la Méditerranée où elle se trouvera confrontée à une autre puissance maritime et marchande celle-là, la cité punique de Carthage située à l'est de l'Afrique du Nord (dans le nord de la Tunisie actuelle) et qui avait elle-même des possessions dans les îles de la Méditerranée occidentale et en Espagne. Rome devra donc se constituer une flotte et déclencher la première des trois Guerres puniques. Le conflit qui durera de 264 à 241 av. J.-C lui permettra non seulement de mettre pied en Sicile (où les Carthaginois s'étaient implantés après les Grecs), face aux troupes puniques dirigés par Amilcar Barca, mais d'occuper aussi la Corse et la Sardaigne.

La deuxième Guerre punique (-218 à -201) verra le général punique Hannibal, fils de Amilcar utiliser les territoires carthaginois en Espagne pour traverser les Pyrénées et les Alpes (avec ses éléphants) et aller menacer Rome en Italie même. Une manœuvre romaine en Afrique le fera cependant changer de projet, pour débarquer en urgence sur le territoire de Carthage et se faire battre à la bataille de Zama par l'armée romaine dirigée par Scipion l'Africain et soutenue par la cavalerie massyle de Massinissa (en -202). Des conditions financières exorbitantes et une limitation de son armement sont ainsi imposées à la cité punique, tandis que Rome acquiert toute la Sicile et l'Espagne avec ses mines d'argent.

La troisième Guerre Punique (-149 à -146) permettra au général romain Scipion-Emilien de battre définitivement Carthage en procédant à la destruction de la ville. Après tergiversations, l'option est prise de coloniser son territoire sous la pression du Parti populaire même par les frères Gracchus qui réclamaient des terres pour la Plèbe, mais en fait surtout au profit de l'aristocratie sénatoriale, laquelle investira dans la culture du blé déversé sur le marché romain.

Les rois berbères et les Guerres puniques

Les Berbères ont eu à intervenir de façon décisive dans ces Guerres puniques, ceci malgré les divisions qui les caractérisent et dont les Romains ont pu tirer le plus grand profit. Des Africains ont en effet été

utilisés comme forces supplétives et même mercenaires au sein des troupes carthagoises (le nom de *Navaras* a été retenu comme étant un de leurs chefs). D'autres vivants dans le territoire de Carthage étaient redevables d'impôts assez exorbitants pour avoir suscité des révoltes (dont celle dirigée par *Mathô* à la fin de la deuxième Guerre punique).

Par ailleurs, deux Etats berbères rivaux ont joué un rôle de balance entre Carthagois et Romains passant parfois de l'alliance de l'un à l'autre, mais se plaçant toujours dans des camps opposés. Ainsi Gaia roi des Massyles a d'abord été adversaire des Carthagois avant de s'allier à eux, de même que Massinissa son fils, qui se retournera contre eux préférant appuyer Scipion avec sa cavalerie ce qui lui permettra de remporter la Bataille de Zama sur Hannibal (en 202). De même Syphax roi des Massassyles allié aux Punique et marié à une de leurs princesses (Sophonisbe), n'hésitait pas à préférer le rôle de médiateur, comme ce fût le cas lors de la conférence de -206 au cours de laquelle il réunissait à Siga dans un but de conciliation, les chefs carthagois Hadsrubal (père de Sophonisbe) et romain, Scipion (connu après Zama sous le nom de l'Africain).

D'ailleurs le roi massaessyle perdra à ce jeu, lorsque les Romains débarqués sur le territoire punique feront semblant de négocier en 203 pour attaquer son camp par surprise et provoquer sa fuite précipitée. Massinissa parti à sa poursuite le fera prisonnier puis ce sera la mort, affaiblissant ainsi la puissance massaessyle, et permettant la conquête massyle de toute la Numidie à laquelle furent intégrés des possessions arrachées aux Punique. Les Romains ne permettront cependant jamais au fils de Gaia d'occuper leur capitale même, Carthage, de crainte qu'une nouvelle puissance susceptible de les contrarier, berbère cette fois-ci n'émerge en Afrique du Nord.

En fait si Massinissa en contribuant à la victoire des Romains semble avoir gagné sur le court terme face à Syphax, la perte de la Numidie semble irrémédiable sur le long terme, face à ces mêmes Romains.

H. Remaoun

Corrélat : Afrique romaine ; Empire romain ; Phénico-Punique(s) ; Royautes berbères (Antiquité).

Bibliographie : Decret, F. et Fantar, M. (1998-2008) ; Dridi, H. (2009) ; Gsell, S. (1913-1928) ; Heurgon, J. (1969) ; Hours-Miedan, M. (1964) ; Julien Ch.-A. (1952-1966) ; Polybe (200-118 Av. J.-C) ; Tacite (59-17 Av. J.-C) ; Tite-Live (64 Av. J.-C- 17 Ap. J.-C).

H

Hammadides - Banû Hammâd (1018-1152)

L'Emirat des Banû Hammâd tient son nom de son fondateur Hammâdb. Buluggin b. Ziri qui après avoir combattu pour les émirs zirides, organisa quasi-méthodiquement et par les armes, la rupture avec eux.

En quittant le Maghreb en 973 pour l'Égypte, al Mu'izz Li-Din Allah, calife-imam fatimide avait confié à Buluggin b. Ziri le gouvernement de l'Ifriqiya et du Maghreb central. A la mort de Buluggin b. Ziri, en 984, son fils al Mansur (983-995), remit à son frère Hammad le gouvernement d'Achir et de M'sila avec pour principale mission de contenir les Zénètes et d'agrandir les possessions de l'Emirat vers l'Ouest. A la mort d'al Mansur, Hammad se mit d'abord au service de son neveu Badis b. al Mansur. Hammad rétablit l'ordre au Maghreb central en venant à bout de la révolte des grands-oncles de l'émir puis en venant à bout du Zénète Maghraoui Mu'izz b. Ziri b. Attia en 1005. En récompense, l'émir Badis lui octroya le Maghreb central. Hammad en profita pour fonder la Qala'a, vers 1007-1008. Tout en contenant les Maghrawa à l'Ouest, Hammâd construisit son propre territoire ce qui l'entraîna à affronter l'Emir Badis. En 1015, le conflit éclate entre les deux hommes. Hammad répudie la suzeraineté fatimide. al Mu'izz b. Badis qui avait succédé à son père finit par reconnaître en 1016 la souveraineté de Hammad sur « M'sila, Tobna, le Zab, Achir, Tihert et toutes les régions qu'il pourrait conquérir » écrit Rachid Bourouiba citant Ibn Abi Dinar. L'Emirat est né et Hammâd b. Buluggin gouverne jusqu'en 1028.

Al Qa id b. Hammad (1029 - 1054), à la suite de son père, avait rejeté la suzeraineté fatimide et confirmé le retour à l'orthodoxie sunnite. Occupé par une guerre quasi-permanente contre les Zénètes à l'ouest entre 1038 - 1039, il ne peut empêcher le ziride al-Mu'izz b. Badis d'assiéger sa capitale Qala'a en 1040. Sa fin de règne, relativement calme, voit pourtant se produire deux mouvements sans aucun lien entre eux et ayant deux origines géopolitiques et religieuses différentes mais qui ont bouleversé l'ordre plutôt précaire de ce Maghreb du milieu du XIe siècle. Venant d'Égypte, les Banu Hilal, bientôt suivis des Banu Sulaym, pénètrent en Ifriqiya en 1051, alors que partis de leurs Ribats des rives du Sénégal, les Murabituns (Almoravides) remontent vers le nord jusqu'en Andalousie (al-Andalus).

Le nouvel émire Buluggin b. Mohamed b. Hammâd (1055 - 1062), avec l'aide d'Hilaliens Athbedj, mena une campagne d'abord contre les Zénètes puis contre les Murabituns de Yusuf b. Tashfin en 1062 et conquit Fès. A son retour de Fès, Buluggin b. Mohamed est assassiné

près de Tessala (sud d'Oran) par son cousin An Naçir b. Alanas appuyé par les Sanhadja.

An-Naçir b. Alannas b. Hammad (1062-1089) régna 27 ans. Son règne et celui de son fils al Mansur (1089-1105) ont constitué l'apogée de la dynastie hammadide. An Naçir a marqué son règne par la fondation de Bejaïa en 1067, pour tout à la fois, mieux s'intégrer au prospère espace économique méditerranéen, mieux se préparer à conquérir par terre et par mer l'émirat rival et mieux se protéger des attaques hilaliennes. A partir de la Qala'a, an-Naçir réorganisa l'administration en chargeant ses deux fils et quatre de ses frères de gouverner les principales villes : Alger, Achir, Miliani, Suq Hamza, Ngaous et Constantine. Il reçut la soumission de Tunis et de Sfax. Il lança une offensive contre l'Émirat ziride en 1065. Son armée était composée de Sanhadjas, de Zénètes et d'Hilaliens Athbedj. L'émir ziride Témim (1062-1108) s'acheta l'aide des Hilaliens Riyah en leur versant de l'argent et en leur distribuant sabres, cuirasses et boucliers. La rencontre des deux armées eut lieu à Sabiba entre Kairouan et Tébessa. Si les Hammadides furent vaincus les véritables vainqueurs de cette bataille furent les Banu Hilal. Pour Ibn Athir, cité par Rachid Bourouiba, « *l'affaire de Sabiba rendit les Arabes maîtres du pays* »

L'Emir al-Mansur (1089-1105) transporta définitivement sa cour à Béjaïa en 1090. Après avoir maté la révolte de ses parents à Constantine et Bouna, al Mansur eut à affronter les Murabituns et leurs alliés zénètes. Il réussit, en 1102, à les battre près de Tlemcen. Ce fut le dernier haut fait d'armes de cet émirat. al Mansur et ses successeurs firent de Bejaïa, devenue capitale de l'Emirat, un pôle intellectuel de grande renommée. al-Aziz Billah (1105-1121) eut à se défendre des attaques des Banu Hillal. C'est sous son règne qu'Ibn Tumart séjourna à Béjaïa en 1117.

Un nouveau danger menace le dernier émir hammadide : l'avancée des Muwahidun. Yahia b. al Aziz (1121- 1152) n'hésita pas à se mêler du conflit qui opposait Murabitun finissants et Muwahidun conquérants. Il envoya un contingent au secours des Murabituns encerclés à Tlemcen (1146) qui subit un grave revers. Les attaques almohades contre l'Emirat hammadide furent lancées en 1153. Selon al Baydhaq (l'historiographe des Muwahidun) et l'Anonyme d'*al Hulal al Mawchiyya*, les préparatifs se firent dans le plus grand secret. Les attaques furent foudroyantes. Miliana, Alger, Bejaïa, la Qala'a des Banu Hammad et enfin Constantine où Yahia b. al Aziz s'était réfugié. L'Emirat hamamdide a vécu.

F. Soufi

Corrélat : Almohades ; Almoravides ; Fatimides ; Hilaliens ; Zirides.

Bibliographie : Allaoua, A. (2002) ; Bourouiba, R. (1982) ; Golvin, L. (2000) ; Ibn Khaldoun (2010).

Emirs Hammaddides

Hammad b. Buluggin b. Ziri	(997/1004-1028)
Al Qa'id b. Hammad	(1028-1054)
Muhsin b. al-Qa'id	(1054-1055)
Buluggin b. Mohamed b. Hammad	(1055-1062)
Al Nasir b. Alannas b. Hammad	(1062-1088)
Al Mansur b. al Nasir	(1088-1105)
Badis b. al Mansur (1105)	
Al Aziz b. al Mansur	(1105-1121)
Yahia b. al Aziz	(1121-1152)

Hanafisme – Hanafiyya (al)

L'école juridique doit son appellation à son fondateur Abu Hanîfa al Nu'mâne, Ibn Tabit Ibn Zouti Ibn Mah, et dans d'autres biographies, on trouve Nou'mâne Ibn Tabit Ibn al Marzabâne. Abu Hanîfa est un surnom, car il portait avec lui un encrier *hanifatou al hibr* pour écrire ses cours. Il est né à Koufa en Iraq, env. 700 et mort à Bagdad, en 767. Il est d'origine perse. Son grand-père est né à Kaboul, mais il y a des divergences concernant la naissance de son père. Il était l'élève d'al Nakh'i et Hammâd Ibn Abi Souleimâne.

L'école a été construite par Abu Hanîfa et ses élèves Abu Yucef Ya'qûb Ibn Ibrâhîm al Qâdi et Muhammed Ibn Hassan al Chîbâni et d'autres. Comme le malékisme, le hanafisme est un *madhhab* (doctrine) religieux et juridique, il est appelé aussi *école de la pensée* car il est fondé sur *al qiyas* (l'analogie) et *al ra'y* (l'opinion).

C'est à Koufa que le hanafisme a vu le jour au VIII^{ème} siècle, influencé par les anciennes écoles juridiques de Koufa et de Bosra; ces deux villes étaient des pôles scientifiques de l'empire Umeyyade ensuite de l'empire 'Abbaside. L'école a connu le début de son âge d'or lorsque Abu Yucef Ya'qûb fut nommé *Qadi al Qodat* (Juge) de l'empire 'Abbaside, c'est à ce moment où la doctrine a commencé son expansion. Et pendant le règne des Ottomans, elle a été proclamée officielle de tout l'empire ottoman. Elle était aussi la doctrine officielle des Seldjoukides. Le hanafisme était à la base de la jurisprudence et des *fatawa* (jugements).

Très vite, l'école s'est répandue vers d'autres pays, au Khorasan, en Transoxiane, en Afghanistan, en Inde, en Turquie, en Chine, et dans toutes les provinces de l'empire ottoman (au Maghreb, en Jordanie, en Palestine, au Liban, en Egypte, en Syrie et au Soudan).

Parmi les adeptes de cette école : Abu Yucef Ya'qûb Ibn Ibrâhîm al Qâdi, Muhammed Ibn Hassan al Chîbâni, Zufar Ibn al Hudeil, al Hassan Ibn Ziyad, Ibrâhîm al Halabi... Beaucoup de célèbres penseurs de l'école venaient de Khurassan et de Transoxiane.

Parmi les principales œuvres de l'école : « *Ikhtilaf essahaba* », écrit par Abu Hanifa ; « *ikhtilaf Abu Hanifa wa Ibn Abi Leila* », « *kitab al açl* », « *al djami' al kabîr* », « al djami' al çaghîr », écrits par Abu Yucef al Qadi et al Chîbâni ; « *Durar al houkkam* », écrit par Mulla Khursaw ; « *kanz al dakhâ'ir* », écrit par Ibrâhîm al Halabi qui a écrit aussi « *wiqâyat al riwâya* », ce manuel jouissait d'une autorité dans tout l'empire ottoman.

Sous les Aghlabides, le hanafisme s'est inclut au Maghreb à côté du malékisme et cela durant les premiers siècles de l'Islam. Selon Ibn Khaldoun c'est le Qadi Ibn al 'Arabi et Abu al Walîd qui introduisirent ce *madhhab* au Maghreb, bien qu'il en eut d'autres tels Abd Allah Ibn Farrokh et ses élèves et Assad Ibn al Fourat. Ensuite, l'école a trouvé plus de place avec la présence ottomane. Les Ottomans ont adopté le hanafisme comme *madhhab* officiel sans l'imposer aux Maghrébins de *madhhab* malékite.

En Algérie plusieurs mosquées ont été achevées par les Ottomans dont la plus célèbre : al djami' al Kabîr d'Alger. Ces mosquées ont été consacrées pour les adeptes du hanafisme, qui étaient pour la plupart des ottomans ou pour certain des Kouroughlis. Ces mosquées assuraient la tenue des actes religieux tels les prières, les cours (puisque les mosquées contenaient aussi des medersas), les discours des deux Aïds (les deux fêtes musulmanes) et de djoumou'a (vendredi). Les affaires judiciaires étaient tranchées dans les mahakmas et parfois dans les mosquées. Les litiges entre Maghrébins malékites étaient tranchés auprès des instances malékites. Les Hanafites avaient aussi leurs Qadis (juges). Cependant, les litiges entre Maghrébins et Ottomans étaient jugés selon le *madhhab* hanafite. Le hanafisme a vu son impact réduit après la colonisation française et a perdu son statut de *madhhab* officiel (rite), car les colonisateurs se sont appuyés sur le malékisme, en prenant comme référence officielle, le manuscrit du Sidi Khalil.

S. Maradj

Corrélat : Empire ottoman ; Ibadites (les) ; Khalil (Sidi) ; Maghrîb ; Mahakma ; Malékisme ; Marabout, maraboutisme ; Sahnun.

Bibliographie : Ben Mohamed Nasir Al Naqib, A. (2001) ; *Encyclopaedia Universalis* (1996) ; *Encyclopédie de l'islam* (1990) ; Heffening W. et Schacht J. (1990) ; Ismail, A. (2012) ; Sourdél D. et J. (1996) ; Yacono X. (1966).

Hassan Agha défait Charles Quint (Alger, Octobre 1541)

L'événement qui s'est déroulé en octobre 1541 devant Alger peut être considéré comme l'un de ceux qui ont marqué l'histoire de la formation de ce que l'on appelle aujourd'hui l'Algérie. Ce fut un tournant dans notre histoire. Le tout n'est pas de le dire encore faut-il en faire la démonstration, d'autant qu'un historien aussi avisé que Moulay Belhamissi ne réserve dans sa thèse d'Etat que 40 lignes à l'évènement. Il est vrai qu'il lui avait consacré un article très documenté il y a de cela un peu plus de trente ans. Il faut se souvenir aussi que la toute première thèse sur l'histoire précoloniale (antiquité exceptée) de l'Algérie avait pour thème Charles Quint et l'Afrique (Il s'agit de la thèse d'Edouard Cat : *De Caroli V in Africa rebus gestis, thesim proponebat Facultati litterarum parisiensi*, Paris, E. Leroux, 1891). Mais ces indices ne constituent pas des preuves.

Les 23-24 et 25 octobre 1541, Charles Quint est défait devant Alger. L'empereur hispano-allemand, Charles Quint, s'était présenté devant Alger avec une formidable armada de 450 ou 516 navires, 25 000 ou 50 000 soldats et matelots de diverses origines selon les sources, placés sous le commandement du célèbre Andréa Doria. Le débarquement eut lieu à l'est d'Alger le 23 octobre et les combats commencèrent et se poursuivirent alors qu'une formidable tempête s'était abattue sur la ville et ses alentours. Cette grande tempête causa de graves dommages à la flotte de Charles Quint. Acculés, les assiégeants rembarquèrent comme ils le purent et se dirigèrent vers Béjaïa. On est le 25 octobre.

L'histoire a donc enregistré cet événement comme étant *la défaite de Charles Quint ou le siège d'Alger par Charles Quint*. Historiens algériens, français, espagnols, européens ont ainsi consigné cet événement.

Il faut relever que des historiens algériens font de l'ennemi, du vaincu, le héros, la référence. Le vainqueur est inconnu, oublié, écrasé par la stature du vaincu. Après tout, c'est assez glorifiant d'avoir eu à vaincre l'un des deux maîtres du monde connu de cette époque. Le vaincu inscrit son nom dans l'histoire et cette défaite n'est jamais qu'un événement singulier qui selon Daniel Nordman « n'entre pas dans une

série qui lui conférerait un sens rétrospectivement. En l'absence de résultat immédiat, de conséquence durable, il ne s'établit pas de lien entre l'acte militaire et les conséquences politiques... » (Nordman Daniel, *Tempête sur Alger*, p. 333). S'il est vrai que cette défaite n'a strictement rien changé à la stature et au pouvoir de Charles Quint, pour l'histoire de l'Algérie et le destin de Hassan Agha, il en est tout autrement.

Les premiers éléments de la formidable armada apparurent en vue d'Alger le 19 octobre. « Hassan Agha invita les principaux habitants de la ville, les gens de loi, les imams des mosquées et les chefs des zaviés (zaouïas) ». Après un long discours, « Hassan Agha fit ouvrir la salle d'armes, et il distribua des sabres, des javelots, des fusils, de la poudre, des balles à tous ceux qui en avaient besoin ». Ayant ainsi mobilisé la population d'Alger, toutes confessions confondues, dont les Andalous, il reçut l'appui des tribus des alentours, ainsi que des troupes Zyranides encore stationnées devant Béjaïa. Les Ibn al-Qadhi, qui avaient un temps hésité, rejoignirent les troupes de Hassan Agha et occupèrent les crêtes du Sahel. À Alger, les fortifications furent renforcées et les batteries placées sous les ordres d'un officier. Un « grand drapeau national, formé de trois bandes de soie, rouge, verte et jaune, et orné de croissants d'argent » fut déployé.

Les troupes de Charles Quint débarquèrent à l'est d'Alger à Tamentfoust les 20, 21 et 22 octobre. Le 23 octobre, après un échange de lettres entre Hassan Agha et Charles Quint, les combats commencèrent. Ils se poursuivirent le 24, l'armée algérienne harcelant sans cesse l'armée espagnole dans sa progression vers Alger. Le 25, les corps espagnols parvinrent sous les murs d'Alger et s'installèrent au lieu dit Koudiat Saboun.

Les troupes placées, sous les ordres de Hadj-Bacha, Hadj-Méhémet, le caïd Kaddour et Hadj-Bekir leur firent subir les premières pertes aux troupes espagnoles sans pour autant les faire reculer. Au soir du 25, une tempête s'abattit sur la ville et ses alentours. Elle causa de graves dommages à la flotte espagnole.

Mettant à profit ces circonstances, Hassan Agha ordonna d'attaquer dès le lever du jour. Le témoignage de Villegagnon rapporté par Sander Rang, sur la technique de combat adoptée par les troupes de Hassan Agha est édifiant : « Voici quelle est l'habitude de ces guerriers : ils n'en viennent jamais aux mains pour se mêler avec nous et combattre de pied ferme ; mais ils nous chargent à cheval, en petit nombre, et nous lancent des flèches pour nous faire quitter nos rangs. Si nous les abandonnons pour nous mettre à leur poursuite, ils reculent à dessein et prennent la fuite, espérant que nous les poursuivrons avec trop d'ardeur bien loin de nos rangs, car alors ils tournent bride et reviennent en grand nombre

entourer et massacrer nos soldats épars. Dans cette affaire, les cavaliers sortis de la ville avaient amené avec eux un nombre égal de fantassins, qui couraient au milieu d'eux avec une telle vitesse qu'ils suivaient le galop des chevaux. Trompés par ce genre de combat, nos soldats croyant l'ennemi en fuite, le poursuivirent imprudemment, hors des rangs, jusque sous les murs de la ville ; mais à peine l'ennemi fut-il entré, qu'il accabla les nôtres de flèches et de balles : il en fit un grand carnage».

Le contenu général de ce texte est confirmé par le document dit *Manuscrit du Mehkémé*. Or, durant tout ce temps, la pluie tombait. Le 27, l'ordre de ré-embarquer est donné. Les 28 et 29, les troupes espagnoles franchirent l'oued el-Harrach. Le 1er novembre, ce qui restait de l'armée de Charles Quint fut embarqué dans ce qui restait de navires et fit voile vers Béjaïa. L'empereur laissait derrière lui près de la moitié des soldats et marins engagés.

« Il est permis de croire que le nombre des chrétiens qui revirent leur patrie ne dut pas dépasser de beaucoup la moitié de celui qui était accouru en Afrique. Au dire de quelques historiens, la plage, depuis Cherchel jusqu'à Dellys, mais surtout celle de la baie d'Alger, offraient le tableau le plus déplorable [...] outre le grand nombre de navires renversés sur la côte et brisés en mille pièces, outre les objets de toute espèce que la mer y amoncelait incessamment, on y rencontrait à chaque pas les cadavres que les vagues rejetaient, ou ceux que le fer des Arabes avait horriblement mutilés. Certes dans ces journées, les places publiques et les mosquées des Algériens durent retentir de grands cris de joie, car le croissant venait de remporter une victoire qui devait laisser longtemps d'heureux souvenirs à ceux qui en avaient été témoins ».

Cette victoire eut un grand retentissement au Maghreb et dans l'Empire et fut considérée en Espagne comme un grand désastre.

La rumeur de la mort de Charles Quint avait couru. Les Juifs qui avaient trouvé refuge à Alger, comme les Andalous musulmans et après avoir fui les persécutions des Espagnols, célébrèrent l'anniversaire de cette date par un jour de jeûne et un jour d'allégresse jusque dans les années 1850. Des rabbins avaient composé en hébreu des poésies pour rappeler les faits écrit en 1867 le Grand Rabbín de Constantine.

Mais que reste-t-il de cet événement ? De cet événement, la mémoire collective algéroise a retenu surtout la tempête : Sidi Bougdour « qui brisait sur le port un chargement de poterie ; à chaque pot cassé un vaisseau chrétien se fracassait » et Sidi Ouali Dada : « qui entra dans la mer et la souleva » pour certains et qui pour d'autres provoqua la tempête « *en tapant avec son bâton* ». Il faut dire aussi qu'Ibn-abi-Dinar al-Kayrawani rapporte que « Hassan Agha, lieutenant de Kheireddine

Pacha, se trouvait alors dans cette ville, ainsi que le cheikh des Chorfas. À la vue de cette flotte, Hassan voulut prendre la fuite, mais le chérif l'en empêcha et l'engagea à ne pas perdre courage. Sur ces entrefaites, survint une grande tempête qui fit périr la flotte des chrétiens. Les Algériens triomphèrent grâce à la mer, qui est leur plus grande défense ; ils firent un riche butin. J'ai pris ce que je viens de dire d'Alger dans l'ouvrage de Sidi ech-Cherif Bark'at ».

Ainsi le folklore local et l'historiographie européenne se sont retrouvés dans la place essentielle accordée à la tempête. Il faut se souvenir de la place du tremblement de terre de 1790 donnée par l'historiographie franco-espagnole dans la libération d'Oran en 1792.

La conséquence politique de cette victoire fut d'avoir donné aux Algéro-ottomans qui s'installaient dans ce Maghreb el Awssat *la légitimité* qui manquait à leur politique face à celle que représentait encore celle des souverains Zyanides.

La légitimité, ainsi en marche, permet au Caïd Saffa au nom de Hassan b. Khayr Eddine d'entrer à Tlemcen le 7 février 1551 accompagné de l'un des derniers princes Zyanidespouvant prétendre au trône, Mulay Amar b. Abdallah II at-Tabti. Cette installation est définitive. Elle scelle le sort de la dynastie zayyanideet son annexion par le pacha d'Alger en mettant un terme au protectorat exercé sur le royaume de Tlemcen. La position politique du gouvernement d'Alger fut renforcée par une autre victoire militaire sur les Espagnols en 1558 à Mazagran. Cette bataille, entrée dans la poésie melhun grâce à Sidi Lakhdar Benkhoulf, a été qualifiée de *Bataille algérienne* par Lemenouar Merrouche. Un nouvel Etat se met en place qui durera jusqu'en 1830.

F. Soufi

Corrélat : Empire ottoman ; Oran et Mers el Kebir sous occupation espagnole ; Mazagran (bataille de) ; Régence d'Alger.

Bibliographie : Basset, R. (1890) ; Belhamissi, M. (1998) ; Merouche, L. (2007) ; Nordman, D. (2011).

Hilaliens - Banû Hilâl

Les Banû Hilâl constituaient un ensemble tribal arabe originaire du Najd et dont les principales fractions avaient pour noms les Athbadj, les Riyah et les Zûghbâ. On a pris l'habitude aussi de leur assimiler sous le vocable de Hilaliens, d'autres tribus arabes telles celle de leurs proches parents les Adî, ainsi que celles des Sulâyim (ou Banu Sulaym) et des

Maâkîl (ou Banû Maâkîl), qui par vagues successives ont déferlé au Maghreb au milieu du XI^{ème} siècle sur les traces des Banû Hilâl proprement dit et qui en constituaient l'élément le plus nombreux.

On considère que les Hilaliens avaient dès le VIII^{ème} siècle été encouragés à s'installer en Haute Egypte, mais toujours turbulents et compromis notamment lors de l'insurrection des Karmates auxquels ils s'étaient alliés au X^{ème} siècle, ils furent réprimés par les Abbassides puis les Fatimides (après leur installation au Caire). C'est d'ailleurs leur khalife al-Muntasir qui, pour se venger de ses anciens protégés Sanhadja, les Zirides et leurs cousins Hammadides qui avaient rompu avec le chiïsme pour rejoindre le sunnisme et se rapprocher des khalifes abbassides en 1047, qui décidera du déplacement de ces tribus arabes vers le Maghreb, en leur accordant semble-t-il même par anticipation des possessions de territoires dans la région ciblée. Après avoir transité par la Cyrénaïque et la Tripolitaine, les Hilaliens arrivent en Ifrikyâh où ils s'implanteront pour longtemps (les Riâh notamment), et malgré les alliances matrimoniales avec le souverain al-Mûiz, ils infligeront à ce dernier dès 1051 une importante défaite près de Gabès avant d'occuper Béja et de piller Kairouan en 1057. De même au Maghreb central le Hammadide Al-Nasîr, pourtant à la tête d'une importante coalition comprenant des Sanhadja, des Zenètes et des Hilaliens (Athbedj et Adi) est défait en 1065 par une coalition de Riyâh, Zûghbâh et Sulâyim, et par alternance à partir de 1068, puis définitivement en 1090, il doit toujours sous la pression des hilaliens, quitter sa capitale la Kalâa des Banû Hammâd (dans la région de Msila), pour le port de Bougie en Petite-Kabylie.

Malgré les pressions almoravides puis des Banû Ghaniyâh qui leur succéderont aux îles Baléares, ainsi que des chrétiens génois ou Normands de Sicile, les États Ziride et Hammâdite arrivent cependant à se maintenir en s'appuyant paradoxalement sur les tribus arabes devenues leurs alliées, et ce jusqu'à l'arrivée des Almohades. En effet, c'est Abd al Mu'min qui après avoir infligé en 1153 près de Sétif, une cuisante défaite à une coalition d'Athbadj, Riyâh, Zughbâ, Adî et autres, confirmera son emprise sur l'ancien territoire hammâdite avant de conquérir l'Ifrikyâh en 1160, constituant ainsi le premier empire autocentré à l'échelle maghrébine. C'est ce même souverain qui ouvrira tout le Maghreb aux Hilaliens en permettant à certaines de leurs tribus de s'installer y compris dans le Maroc atlantique où ils pourront servir de troupes supplétives à ses armées.

L'impact des invasions hilaliennes au Maghreb

L'impact des Hilaliens au Maghreb a été particulièrement exagéré par l'historiographie coloniale qui a eu tendance à le noircir à l'excès. En fait

s'il y a eu crise dans les États ziride et hammâdite aux XI^{ème} et XII^{ème} siècles, les Hilaliens n'en sont sans doute pas la cause unique, et paradoxalement c'est grâce au soutien militaire de ces derniers, que les deux dynasties ont pu se maintenir jusqu'au triomphe des Almohades. Par ailleurs, il ne semble pas que toutes tribus réunies, leur nombre ait été aussi important que certains l'ont écrit ; peut-être en tout et pour tout entre 100.000 et 200.000 personnes y compris les femmes et les enfants, et en tous les cas moins de 500.000 pour un Maghreb qui totalisait bien quelques millions d'habitants.

On a beaucoup mis l'accent sur leur caractère guerrier et perturbateur en oubliant qu'ils s'inséraient facilement dans le tissu social en pratiquant l'agriculture et le pastoralisme ou le commerce qui ont profité à de nombreuses cités maghrébines y compris au Maghreb oriental (en Ifrikyâ).

Au XIV^{ème} siècle encore par exemple les Maâkil généralement installés à la lisière du désert, ont contribué à réactiver le commerce transsaharien, en en faisant largement profiter le Tlemcen des Zyanides et son port Honaine. Les Banû Hilal furent des nomades et avaient une production esthétique qui nous a été transmise par leur artisanat ou leur tradition orale, avec notamment les différentes versions de leur geste « Sirât Banu Hilal » dont une partie consacrée au « Taghrib » soit leur progression à l'intérieur du Maghreb.

On devra enfin signaler le rôle qu'ils auront joué dans l'arabisation linguistique des campagnes maghrébines et ce certainement grâce au commerce pacifique qu'ils entretenaient avec les tribus berbères, à la similitude de leur genre de vie et à la fusion qui pouvait s'opérer entre les deux populations dans les plaines et dans les steppes.

H. Remaoun

Corrélat : Almohades ; Andalus (al) ; Hammadides ; Zirides ; Zyanides.

Bibliographie : *Encyclopédie de l'islam* ; Hourani, A. (1993) ; Ibn Khaldoun, A. (2010) ; Julien, Ch.-A (1952 et 1966) ; Kaddache, M. (1982) ; Laroui, A. (1970) ; Meynier, G. (2011 et 2012) ; Planhol, de X. (1968).

Histoire

La notion d'*histoire* au sens d'*historiographie* renvoie à une discipline caractérisée au même titre que les autres sciences sociales et humaines, par une démarche méthodologique et une approche critique qui la différencient de catégories telles le *mythe* et la *mémoire* en ce sens que

ces derniers sont plus empreints de subjectivité et moins soucieuses d'appuyer leurs discours sur des preuves fondées. On parle aussi d'histoire pour désigner l'objet étudié par cette discipline, c'est-à-dire l'évolution des sociétés humaines durant la tranche de temps qui s'étalerait pour certaines régions du monde (le Moyen orient notamment) d'un peu plus de trois mille ans (av. J.-C) et jusqu'à nos jours. C'est donc cette période succédant la dernière phase de la préhistoire (le néolithique), qui constitue le domaine reconnu de la recherche à prétention historique proprement dite (ou historiographie).

Sur la lancée de la perception positiviste du savoir du XIX^{ème} siècle, il a été en effet postulé que l'histoire devait s'appuyer sur des preuves qui ne pouvaient provenir que des documents écrits, et l'usage de l'écriture dans des pays tels la Mésopotamie ou l'Égypte remonterait justement à un peu plus de trois mille ans av. J.-C, ce qui explique que cette période fût ciblée comme indicative du passage de la préhistoire à l'histoire. L'état des connaissances actuelles tend à contester l'approche positiviste, et il est désormais admis que le passage de la préhistoire à l'histoire est un phénomène complexe qui ne peut être exclusivement approché à partir de sources écrites puisque des disciplines telles l'anthropologie, l'archéologie, la climatologie, la zoologie, la botanique, l'économie et autres constituent des domaines qui peuvent attirer aussi bien l'attention du préhistorien que de l'historien. Tous les deux travaillent sur des tranches de temps parfois similaires, notamment concernant des phases de transition qui diffèrent d'une région du monde à une autre et qui vont de l'extrême fin de *Néolithique* et de *l'Énéolithique* (ou *Chalcolithique*, âge du cuivre) aux premiers indices d'un passage à l'histoire ou *Protohistoire* qui pour le Moyen-orient et la Méditerranée peuvent parfois aller du quatrième à la fin du second millénaire avant J.-C.

Il a été par ailleurs établi que si le passage de la Révolution néolithique (basée sur l'introduction de l'agriculture et de l'élevage) à l'histoire proprement dite ne peut être détaché de l'apparition de l'usage de l'écriture (vers 3000 ans av. J.-C) d'autres phénomènes plus ou moins contemporains et qui marqueront désormais l'avenir de l'humanité, tels la naissance des premiers États (Cités-États et empires), l'évolution des rapports de domination et de la division du travail (agriculture/artisanat, travail intellectuel/travail manuel) ou encore l'introduction de la technologie du bronze (alliage de cuivre et d'étain) qui précédera celle du fer (laquelle commence à s'étendre à partir de la fin du second millénaire avant J.-C).

En réalité, dès la *Paléolithique* et malgré la prééminence d'une organisation sociale basée sur des communautés de chasseurs-cueilleurs plus ou moins autonomes les uns des autres, il a existé une

circulation des cultures et des hommes qui ont fini par coloniser tous les continents à partir certainement d'un foyer originel africain, phénomène sans doute plus intense encore au *Néolithique* avec la diffusion de l'agriculture et de l'élevage à partir de quelques régions initiatrices (Moyen-orient, mais aussi Extrême-orient et Amérique du sud). Cependant c'est durant la période historique proprement dite que les contacts entre sociétés humaines vont s'accélérer (surtout durant les moments de dynamisation des rapports marchands), et atteindre le degré de « mondialisation » et de « globalisation » qu'on leur connaît de nos jours.

L'histoire est en effet caractérisée par un processus d'universalisation que les historiens essaient de prendre en ligne de compte, même si comme c'est le cas pour tous les spécialistes de disciplines sociales et humaines, leur travail peut subir les entraves idéologiques liées aux époques et aux sociétés qui sont les leurs. Les histoires nationales ont ainsi parfois le travers d'y analyser des phénomènes plus ou moins complexes et universels que de façon étroite et limitées aux frontières politiques au sein desquelles elles sont pratiquées, comme des approches à prétentions universalistes peuvent d'ailleurs être victimes d'« illusions d'optique » favorisées par le lieu de leur production, dans un monde où les rapports de domination impériale et coloniale peuvent être caractéristiques aussi bien de la sphère socio-économique et politique que celle de production idéologique.

C'est ainsi que les découpages en séquences temporelles fort utiles à la méthodologie du chercheur sont de façon parfois consciente, mais surtout inconsciente et malgré des efforts méthodologiques, marquées par la position sociale du chercheur et des tendances à l'ethnocentrisme (on a pu ainsi parler d'*Europeo-centrisme*, d'*Occidentalo-centrisme*, mais aussi d'*Islamo-centrisme* par exemple).

Ceci se ressent par exemple dans la façon de réduire l'histoire universelle à l'histoire de la Méditerranée durant l'antiquité (Moyen-orient des IV^{ème} au II^{ème} millénaire pour le proto-histoire et la Haute antiquité, Grèce et Rome pour la moyenne et récente antiquité, (X^{ème} siècle av. J.-CV^{ème} siècle ap. J.-C) la féodalité européenne et à l'islam pour le Moyen-âge (V^{ème} - XV^{ème} siècle) et de nouveau à l'Europe et à l'Amérique du Nord pour les périodes modernes (XVI^{ème} au XVIII^{ème} siècles) et contemporaine (XIX^{ème} et surtout XX^{ème} et jusqu'à nos jours).

L'Afrique du Nord en général et ce qui deviendra l'Algérie en particulier sont ainsi insérées dans ce découpage de façon plus ou moins heureuse sinon parfois problématique :

- Haute et Moyenne Antiquité avec la pénétration phénico-punique et les premières Royautés berbères jusqu'à la fin des Guerres puniques (soit du XII^{ème} au II^{ème} siècle avant J-C).

- Antiquité récente, avec les royautes berbères et la période de colonisation romaine (jusqu'au V^{ème} siècle ap. J-C).

- Moyen-âge, surtout avec l'islamisation et l'arabisation linguistique (VII^{ème} au XV^{ème} siècle) qui greffées au pré-requis berbère marqueront la physionomie de ce qui est devenu le Maghreb.

- *Époque moderne* : avec la période d'insertion au sein de l'Empire ottoman (1518- 1830).

- Et enfin *l'Époque contemporaine* qui engloberait la période de colonisation française (1830-1962) et les premières décennies d'existence des États nationaux maghrébins.

En fait, si ce découpage reflète plus ou moins des dynamiques globales, il est loin on le concèdera d'exprimer les dynamiques internes qui diffèrent d'un pays et d'une région du monde à une autre. Que dire alors des sociétés certes intégrées dans les rapports universels tels qu'on les connaît de nos jours, mais qui contrairement au Maghreb ont fort longtemps vécu loin de la Méditerranée et de l'Europe ? L'histoire de ce point de vue aussi est toujours en débat.

Si d'autres propositions de ce découpage temporel sont possibles et cela a souvent été le cas de la part des historiens, et si l'accumulation future des connaissances influera sans doute sur la périodisation encore dominante de nos jours, il n'en demeure pas moins vrai que cette dernière ne relève pas que de l'arbitraire et peut aider à la compréhension des événements majeures du passé. Usitée de façon nuancée et critique, elle peut en effet contribuer à donner du sens aux processus d'évolution des sociétés humaines et à leur universalisation. C'est le cas par exemple pour les effets à long terme de la Révolution néolithique et la transition qui mènera à la Protohistoire et à la haute Antiquité abordées ci-dessus, mais aussi pour l'Antiquité moyenne et récente avec l'exploration de la Méditerranée et son intégration marchande et politique, (avec les phéniciens, les Grecs et les Romains). Il en est de même pour le passage au Moyen-âge lorsqu'on assistera au recentrage opéré autour du commerce lointain et les routes caravanières qui favoriseront l'épanouissement de la civilisation musulmane ainsi que pour la période moderne avec l'ouverture des routes océanes (aux XV^{ème} et XVI^{ème} siècles) qui profitera à l'essor du continent européen. La suprématie mondiale acquise à l'époque contemporaine par l'Europe et son émanation américaine, portées par la Révolution industrielle, le capitalisme et le partage colonial auront aussi un impact déterminant sur la nature des enjeux sociaux et des

Mouvements nationaux qui de nos jours encore tentent de contester l'ordre occidental dominant. De façon plus générale, il est vrai cependant que l'histoire humaine ne peut être réduite à des considérations de géo-stratégie et qu'elle constitue un tout complexe et contradictoire qui nécessite l'analyse pertinente des différentes sociétés humaines avec l'apport de chacune d'elles à l'héritage commun, notamment des régions et des groupes sociaux toujours marginalisés dans les constructions idéologiques élaborées par les catégories sociales et ethnocentrismes dominants.

C'est là que résiderait la pertinence des tentatives toujours renouvelées de produire une histoire sociale, culturelle et politique menée par « le bas », contribution essentielle pour mieux rendre compte de l'intelligibilité et de la complexité des processus humains et universels.

H. Remaoun

Corrélat : Administration coloniale de l'Algérie ; Afrique romaine ; Arabe(s) ; 'Asabiyya ; Berbères ; Colonisation, colonialisme et impérialisme ; Empire romain ; Guerres puniques ; Ibn Khaldoun ; Maghrîb ; Marx et l'Algérie ; Préhistoire ; Premier novembre 1954 ; Régence d'Alger ; Royautés berbères.

Bibliographie : Braudel, F. (1977) ; Chesneaux, J. (1976) ; Diouf, M. (1999) ; Djender, M. (1968) ; Ferro, M. (1987) ; Finley, M. (1981) ; Liauzu, C. et Manceron, G. (2006) ; Prost, A. (1996) ; Sahli, M.Ch. (2007) ; Toynbee, A. (1978) ; Wachtel, N. (1992).

I

Ibadites (les)

Les origines

Fondé par Abdallah Ibn-Ibadh al-Murri al-Tamimi, le rite ibadite est assimilé à une branche du Kharijisme. Ce courant doit son origine au schisme qui a frappé le monde musulman lorsque après l'assassinat du troisième Khalifa orthodoxe Uthman Ibn Affane, en l'an 656, Ali Ben Abi Taleb, gendre et cousin du Prophète, fut contesté en tant que quatrième khalife, par Moawiya ibn Abi Sofiane, gouverneur de Syrie, soutenu par Aicha l'épouse du prophète. Sur le point de résoudre le conflit, les deux protagonistes à la tête de leurs armées, se résolurent en 657, à Siffin située sur la rive ouest de l'Euphrate en Syrie, à recourir à l'arbitrage. Cette procédure fit implorer le camp d'Ali en deux tendances. L'une dite chiite soutint Ali, tandis que la seconde, désignée comme kharijite, refusant l'arbitrage accepté par ce dernier, décidèrent de le quitter. Constitués en grande partie par des contingents de la tribu d'Al Tamim, ils se replièrent à Koufa en Irak et élirent Abdallah Ibn-Waheb Al-Rassibi comme chef de leur mouvement. En considérant Ali comme usurpateur au même titre que Moawiya, les kharidjites se radicalisèrent y compris en usant de la voie armée. Ils furent ainsi persécutés par Ali avant sa mort et par Moawiya. Contre ce dernier qui voulait au même titre que les Chiites les contenir au Sud de l'Irak, ils se révoltèrent sous l'instigation de Mirdas Ibn-Udaya Al Tamimi, mais durent payer un prix fort infligé par le gouverneur d'Irak El Hadjaj Ibn Youcef. Contrairement aux Chiites à qui ils reprochent l'instauration d'un pouvoir théocratique et aux sunnites les privilèges de l'aristocratie, ils défendent un choix démocratique du pouvoir fondé sur l'égalité des races, la compétence, la pureté et la disponibilité. Pourchassés autant par les Omeyyades que par les Abbasides, les kharidjites se divisèrent en plusieurs sectes. La plus importante, l'ibadisme, la branche la plus modérée, en échappant aux différentes persécutions, a pu préserver son statut à Oman où elle constitue la référence religieuse nationale, à Zanzibar, à Djerba en Tunisie, à Nefoussa en Lybie, et au M'Zab en Algérie.

Le développement de l'ibadisme en Algérie doit son origine au contexte historique qui a caractérisé l'histoire du Maghreb médiéval et à sa doctrine dont le contenu a contribué fortement à préserver la survie de la communauté.

Le contexte historique : naissance et développement de l'ibadisme

Retranché à Basra, Abdallah Ibn-Ibadh, à la tête de ses disciples, tenta de se rapprocher des Omeyyades, mais mourut sans avoir atteint son but. Lui succédant, Abu-Shata Djâbir Ibn Zeid al Azdi se consacra au développement de la doctrine ibadite et établit les structures de l'organisation de la secte. Mais à peine allait-il achever son œuvre, qu'à la suite du meurtre d'un agent d'El Hadjaj, il fut exécuté et ses fidèles réprimés. Contrairement à ses prédécesseurs, le nouveau guide ibadite Abu-Ubayda Muslim Ibn Abi-Karima al-Tamimi, fin politicien, put établir de bons rapports avec les Omeyyades. Et, profitant de cette trêve, il fit de Basra un centre de rayonnement religieux et envoya des missionnaires au Yémen, à Oman, au Khorasan et au Maghreb pour répandre la doctrine ibadite. C'est à cette période correspondante au VIII^{ème} siècle qu'est arrivé l'Ibadite Salama Ibn Saad à Kairouan, en compagnie du Sofrite Ikrima. Ils furent suivis quelques temps après, par Abdallah Ibn-Massud al Tadjibi en Tripolitaine (l'actuelle Libye), et bien d'autres disciples fuyant la répression du Khalifa de Damas.

Si les Ibadites et les Sofrites avaient trouvé au Maghreb un terrain de prédilection pour leur doctrine, c'est que les habitants de cette contrée, subissant les injustices commises par le pouvoir omeyyade d'Ifriqiya, y avaient trouvé une justification à leur révolte et un moyen pour se libérer des émirs qui les opprimaient. Gagnées par les idées kharidjites, les tribus berbères se révoltèrent contre les émirats du Maghreb. C'est ainsi que Maïssara, chef sofrite, porteur d'eau, fit assassiner le gouverneur de Tanger en l'an 740, alors que deux années plus tard, une autre rébellion Sofrite éclate à Gabes menée par Ukkasha ibn Ayoub al Fazari. Cette dernière fut matée, mais cela ne découragea pas pour autant les Ouferdjouma, une tribu berbère Sofrite, de s'emparer de Kairouan en 757 en perpétrant des massacres. A cette époque, cinq porteurs de science (hamalat i 'lm) : Abd-el-Rahman Ibn Rostoum, d'origine perse qui a été élevé à Kairouan, Abdû l Khattab et trois autres d'origine berbère, ayant séjourné à Basra pour recevoir l'enseignement ibadite, s'étaient établis à Nefoussa en Libye. L'Ifriqiya était alors sous le règne abbasside. Fort de ses nouveaux adeptes parmi les tribus de la Tripolitaine, Abdû l Khattab, s'empara de Tripoli puis marcha sur Kairouan qu'il fit libérer des mains des Ouferdjouma et désigna en 758 Abd-el-Rahman comme gouverneur.

Pour la première fois de leur histoire, les Ibadites sont arrivés à régner sur un vaste État qui s'étend de la Kabylie à la Tripolitaine, mais ce règne ne durera pas longtemps. Le gouverneur d'Egypte Ibn el-Ach' Ath, à la tête d'une armée, leur livra bataille et Abdû l-Khattab et ses hommes y périrent, Tripoli fut investie par les vainqueurs, suivie par Kairouan qui tomba en août 761. Echappant au massacre, Abd-el-

Rahman Ibn Rostoum réussit à s'enfuir à l'intérieur du Maghreb central où il fonda avec ses compagnons rescapés à Tahert (ou Tihert actuelle Tiaret) un imamat ibadite en 778. Jusqu'à la destruction de leur État en 909 par les Fatimides d'obédience chiite, les Rustumides ont connu neuf imams. Au cours de cette période, l'ibadisme, doctrine officielle des Rustumides, jouissant de la position stratégique qu'occupait Tahert sur les hauts plateaux de l'Ouest de l'actuelle Algérie, va s'épanouir à la faveur du développement du commerce et la circulation libre des personnes et des idées. Ainsi, la ville est devenue un centre de rayonnement du Maghreb central où se tenaient des débats entre juifs, chrétiens et Mutazilites. Cependant, dès le règne d'Abdel Waheb, qui dérogea aux principes de l'élection par le conseil en instaurant le principe d'hérédité, les dissensions sont apparues et la dynastie des Rustumides amorça son déclin avec l'apparition de schismes portés par les Nekkarites qui, enclenchant une guerre contre les Fatimides encouragèrent ces derniers à exterminer sur leur passage les kharidjites dans tout le Maghreb. Tahert fut, alors, détruite par le Da'ii Abdallah agissant sur ordre du Mahdi Obeid-Allah et les Ibadites Rustumides, contraints de fuir, se réfugièrent au Sud, à Sedrata près d'Ouargla, puis dans la vallée de l'oued M'Zab. Jusqu'au XIII^{ème} siècle, les Ibadites disséminés à Djerba et à Nefoussa, au Sahara, persécutés par les Fatimides, durent se résigner à vivre en secret (El Kitman), non sans avoir perdu un nombre important des leurs, convertis au malékisme. Mais à Oman, l'Ibadisme semble prendre son essor, tandis que dans le Sud de l'Algérie, la communauté, repliée sur elle-même, s'est préservée en produisant ses propres structures sociales de gestion de la cité. Ainsi, au M'Zab, où les Ibadites, arrivés au XI^{ème} siècle sur un plateau rocheux percé par des vallées (Chebka-filet de l'oued M'Zab), fondèrent successivement la première ville d'El Atteuf en 1012, suivie par Bou-Noura en 1046, Ghardaïa en 1053 et Melika en 1124. Viendront ensuite grossir ce chapelet de villes implanté dans le désert, Béni-Izguen, Guerrara et Berriane, ces deux dernières étant distantes de Ghardaïa de plusieurs kilomètres.

Durant la période ottomane, les Ibadites avaient été autorisés à s'installer dans les villes du nord et notamment à Alger. Ils avaient été également dispensés de l'armée.

Durant la période coloniale, le M'Zab, qui n'a été annexé qu'en 1888, a bénéficié des Français d'un statut d'autonomie permettant aux Ibadites d'être exemptés du service militaire obligatoire et d'avoir leur propre tribunaux où ils appliquaient le droit ibadite. Par ailleurs, ils ont pu accroître considérablement leur activité commerciale dans les grandes villes algériennes en préservant le même sentiment communautaire. Depuis l'indépendance, à l'instar d'autres régions du

pays, le M'Zab est devenu un pôle industriel et économique important à la faveur du développement de l'industrie pétrolière et gazière dans le Sud algérien et aussi grâce à l'ingéniosité et la rigueur des membres de la communauté.

La doctrine ibadite

À travers l'histoire, le Mzab s'est constitué une identité où les Ibadites coexistent avec des Chaanba de rite malekite et qui de Metlili rayonnent aussi sur la région. Ceci non sans une certaine rivalité entre les deux communautés aujourd'hui sédentarisées mais dont l'une (les Chaanba(s)) avait dans le passé été marquée par le nomadisme. Sur le plan doctrinal, les théologiens ibadites considèrent comme sources de la religion le Coran, la Sunna ou préceptes du Prophète et le consensus auquel ils ajoutent l'opinion personnelle. Aussi, ils tiennent compte de leur propre commentaire du Coran *Tafsir kitab Allah al-Aziz* de l'œuvre de Hûd ibn Muhakkam, de la tribu des Haouara, rédigé au IX^{ème} siècle, et un recueil de traditions du Prophète recueillies par Musaab d'al-Rabi ibn Habib. Outre ces deux références, les Ibadites ont repris les aspects importants de leur doctrine dans le livre *Al Aquida*. La première version parue au Maghreb au début du XV^{ème} siècle, appartient à Abu Has Amr ibn Jami. Cet ouvrage traduit du berbère en arabe ressuscite les Ibadites du M'Zab et de Djerba. La seconde d'Abu Zakaria al Jannawuni, rédigée au XII^{ème} siècle, est partagée par les Ibadites de Djebel Nefoussa.

Dans le M'zab, l'Ibadisme reprit son rayonnement au début du XIX^{ème} siècle grâce à Abdel Aziz Ibn Ibrahim Al Tamimi, auteur de *kitab al Nil*, un véritable code religieux, pénal et civil. Au début des années 1900, intervint la réforme religieuse du cheikh Mohamed Aftyach qui instaure des règles plus rigoureuses dans la vie de la communauté. Plus tard, Cheikh Ibrahim Bayoud de Guerrara prôna une autre voie plus moderne. De nos jours, deux courants divisent les Ibadites : les conservateurs du cheikh Abdel-Aziz et les Bayyudistes.

Au sujet de la gestion de la cité, la doctrine ibadite définit deux structures : la halka, et les azzaba. La première est un conseil formé de Cheikhs chargé d'organiser la vie de la communauté, et qui s'arroge pour cette fin les pouvoirs législatif et judiciaire. Quant à la seconde, son rôle se limite au respect des orientations de la *Halka*, à faire respecter les prix du marché, le contrôle du commerce et à veiller à la salubrité publique.

Sur le plan strictement religieux, l'Ibadisme repose sur les fondements suivants : l'unicité qui demande la pureté de la conscience et la clarté de l'esprit, la justice divine qui ordonne l'univers tout en relativisant ce principe par l'acceptation du libre arbitre à l'être humain,

la recommandation de faire du bien, la distinction opérée entre deux Musulmans pécheurs, celui qui se place entre le croyant et l'infidèle, et l'autre qui se trouve au même niveau que le pécheur. A ces points, s'ajoutent leur propre conception de la *wilaya* qui est la solidarité entre les Musulmans et la Bar'aa qui exclut l'infidèle de la communauté, ainsi que la question du dogme du Coran créée, ce en quoi ils rejoignent les Mutazilites, l'impossibilité de vision de Dieu et le rejet de l'anthropomorphisme. Quant au point important de l'imamat, ils apportent une conception qui fait de l'Ibadisme un courant relativement démocratique par rapport au Sunnisme et au Chiïsme, du moins si on s'en tient à l'esprit des doctrines forgées au cours du Moyen-âge.

M. Kedidir

Corrélat : Fatimides ; Hanafisme ; Ibadites (les) ; Kharijisme ; Malékisme ; Rostomides.

Bibliographie : Bakelli, A. (2009) ; *Encyclopédie de l'islam* ; Julien, Ch.-A (1975) ; Koribaa, N. (1991) ; Laroui, A. (1970) ; Prevost, V. (2010).

Ibéromaurusien (Paléolithique supérieur-Épipaléolithique)

L'*Ibéromaurusien* renvoie à une culture postérieure à l'*Atérien* qu'on a d'abord considérée comme épipaléolithique (-10.000 ans) mais qui remonterait assez largement au Paléolithique supérieur (ou récent) puisque certains sites auraient été datés entre 20.000 et 15.000 ans av. J.-C.

On l'a baptisé d'abord Ibéro-Maurussien en ajustant deux mots séparés (aux débuts du XX^{ème} siècle) parce qu'on avait pensé trop hâtivement qu'elle chevauchait entre l'Espagne et le Maghreb, ensuite Oranien (suggéré par l'Abbé Breuil) puis Mouillien ou industrie de la Mouillah (où fût découvert le 1^{er} site près de Maghnia dans l'extrême ouest algérien), mais c'est l'appellation Ibéromaurusien (en un seul mot) qui a fini par prévaloir.

En fait ce type d'industrie lithique caractérisé par la fabrication de petites lames, de grattoirs, et de disques et autres matériels de broyage et galets de grès à l'usage plutôt performant, et d'abord déployé surtout dans la partie occidentale du Maghreb, s'est largement répandu dans toutes les zones nord-africaines proches des côtes maritimes pour gagner du terrain jusqu'aux confins du Sahara.

L'*Ibéromaurusien* et la culture *mechtoïde*, auquel il est assimilé, sont caractérisés aussi par des manifestations funéraires (présence de nécropoles), et de façon plutôt rudimentaire esthétique (sans doute les premières traces au Maghreb) comme l'indiquerait sur certains sites des figurines en argile, et autres parures et coquillages travaillés de façon sommaire.

La culture ibéromaurusienne semble liée à un type humain répandu sur tout le territoire considéré et qu'on a appelé l'homme de *Mechta el-Arbi* ou encore de *Mechta-Afalou*, du nom de deux sites situés, non loin de Bejaia (Bougie) pour le premier et de Constantine pour le second. La physionomie d'ensemble d'homme moderne ou *Homo Sapiens* a permis de rapprocher l'homme de *Mechta el Arbi*, de celui de *Cromagnon* (en Europe). La question reste cependant posée de savoir si tous les deux descendraient d'ancêtres communs venus du Moyen-orient (ce que l'on pense pour le second), ou si le type maghrébin serait le fruit de l'évolution de *néanderthaliens* locaux après une transition par un type *atérien*. Ce type d'humain deviendra cependant minoritaire dans la région, au fur et à mesure que l'on s'enfoncera dans le *Néolithique* et la période historique proprement dite, sauf apparemment en ce qui concerne les Guanches des Iles Canaries.

H. Remaoun

Corrélat : Atérien ; Capsien ; Expressions esthétiques durant l'Épipaléolithique ; Histoire ; Préhistoire.

Bibliographie : Balout, L. (1955) ; Camps, G. (1974) ; CNRPAH (Préhistoire maghrébine, tome I, 2011) ; Hachi, S. (2003) ; Hadjous, D. (2011) ; Saoudi, N. (2002) ;

Ibn Badis, Abdelhamid (1889-1940)

Abdelhamid Ibn Badis figure parmi les rares personnalités nationales auxquelles le site officiel de la Présidence de la République algérienne consacre une biographie élogieuse. Sous le titre de *Cheikh Abdelhamid Ibn Badis Éducateur et Réformateur religieux*, la Présidence souligne que « l'objectif suprême du Maître du réformisme religieux était fondé sur la sauvegarde de la personnalité d'une Algérie, unie et en symbiose, dans ses spécificités ethniques, religieuses et culturelles... indivisées et indivisibles ». Issu d'une grande famille bourgeoise d'origine berbère (Sanhadja), Ibn Badis est né en 1889 à Constantine. Après des études à Zeitouna, il regagne Médine en 1912 puis revient à sa ville natale pour se consacrer à l'enseignement. Il contribua par ses écrits réformistes dans

les journaux *Es-Sabah* (le matin) et *Mountaqid* (Le censeur) qu'il fonda en 1925. En 1931, il fonde l'Association des ulémas musulmans algériens qu'il préside jusqu'à sa mort le 16 avril 1940.

Les positions d'Ibn Badis sont liées aux idées *islahistes* (réformistes) mais surtout à sa conception de l'identité nationale consolidée, selon lui, par l'expression de *oummajazairia* (nation algérienne). Contre la politique assimilationniste (*indimaj*) défendue par Ferhat Abbas et les élites algériennes de culture occidentale, il soutient avec enthousiasme l'idée de l'existence d'une nation algérienne sans en revendiquer l'indépendance immédiate (Mérad, 1967, p. 398-399). Ses vers « Le peuple algérien est musulman et à l'arabité il apparente » résonnent aujourd'hui encore dans les écoles et à l'occasion des commémorations nationales comme pour épouser les positions du cheikh réformiste, et ce avec la concours du régime politique en place. Avant la formation de l'association des Ulémas en 1931, ses efforts réformistes sont menées à travers les journaux comme *al Muntaquid* et l'association *At Tarbiya wa al Ta'alim* (éducation et enseignement) dont le but principal fut l'enseignement de la langue arabe et la préservation des valeurs de la nation algérienne.

Sur le plan politique cheikh Ibn Badis, contribue d'une manière efficace à l'organisation du Congrès musulman qui fut l'occasion d'un premier rapprochement entre les leaders algériens, tels Ben Djelloul par exemple, et ce, malgré les divergences de vue.

Dans ses écrits politiques, il dénonce la politique coloniale de discrimination à l'égard des Algériens. En juin 1936 par exemple, il écrit dans la revue *Chihab* un article évoquant l'indépendance de l'Algérie qui sera pour lui une suite nécessaire et inévitable : « L'indépendance est un droit naturel à toute nation de cette terre, des nations moins évoluées que nous en matière de force, de science, de détermination et de civilisation... chaque fois que l'Algérie évolue dans son histoire, il est possible qu'elle devienne indépendante d'une manière complète, la France pourra dans ce cas compter sur elle dans une relation unissant les nations libres... »

Pour honorer sa mémoire le pouvoir algérien a décrété l'anniversaire de son décès comme journée nationale du savoir (*yوم al-'Ilm*). La mise en valeur de l'œuvre d'Ibn Badis a commencé dès les premières années de sa disparition. Son œuvre s'avère assurément déjà suffisante pour immortaliser son nom (Bennabi, 1970, p. 220). Comme s'agissant de montrer l'ampleur de son action nationaliste et réformiste, les pouvoirs publics ont décidé d'octroyer le nom du leader réformiste Abdelhamid Ibn Badis à l'université Mostaganem (dans l'ouest algérien). Une grande mosquée baptisée Abdelhamid Ibn Badis est, de même en, construite à Oran.

Présenté dans le discours officiel comme « un militant pour la sauvegarde de l'identité algérienne », ses disciples et sympathisants vénèrent en lui l'homme providentiel, voire le leader spirituel de la Révolution algérienne (Saadallah, 1988). D'autres encore estimant que la Révolution a permis de donner un sens et une réalité à son discours, rappellent que son « message doit s'inscrire dans l'esprit même du réformisme et de l'ijtihad afin de conserver la personnalité algérienne et d'aller vers le progrès » (Ihaddaden, 1996,31). La distinction faite par Ibn Badis entre « nationalité ethnico-religieuse » (*jinsiyya qawmiyya*) fondée sur les principes de l'islam et de l'arabité et une « nationalité politique » (*jinsiyya siyasiyya*) faisant référence aux droits politiques (par rapport à la France) résume ses positions quant aux différents projets français et revendications algériennes relatifs au statut des Algériens (Mérad, 1967, p. 339-40). Bien que favorable à une union entre Algériens et Français, Ibn Badis défend les particularités de la nation algérienne et son existence indépendamment de l'entité française.

« Nous avons cherché dans l'histoire et dans le présent, nous avons constaté que la nation algérienne musulmane s'est formée et existe comme se sont formées les nations de la terre encore existantes. Cette nation a son histoire illustrée des plus hauts faits : elle a son unité religieuse et linguistique, elle a sa culture, ses traditions et ses caractéristiques bonnes ou mauvaises, comme c'est le cas de toute nation sur la terre. Nous disons ensuite que cette nation algérienne musulmane n'est pas la France, ne peut pas être la France et ne veut pas être la France. Il est impossible qu'elle soit la France même si elle veut l'assimilation ; elle a un territoire bien déterminé qui est l'Algérie avec ses limites actuelles »(Cité In Kaddache, 2003, p. 396).

La référence aux idées d'Ibn Badis consacre aujourd'hui le débat sur le nationalisme algérien et les questions d'identité, d'authenticité, de citoyenneté qui prennent forme de dérive identitaire depuis l'indépendance (Harbi, 1992, Manceron et Remaoun, 1993). Ce débat montre que ses idées réformistes et ses actions dans le domaine de l'éducation ont marqué les esprits des Algériens, tant sur le plan politique que culturel et religieux. Les propos de Bennabi résument peut-être le mieux la force de sa contribution et l'équivoque même de son discours : « Parler de Ibn Badis alors que l'écho de sa voix vibre encore à nos oreilles, alors que sa figure n'a pas encore pris cette mobilité éternelle qui permet à l'historien de lire ses traits définitifs, est une tâche quelque peu malaisée pour un homme de cette génération. Il faudrait plus de recul. Ibn Badis est encore trop près de nous » (Bennabi, 1970, p. 188).

B. Benzenine

Corrélat : Associations des Ulémas musulmans algériens ; Congrès musulman algérien ; Ibrahimi (al).

Bibliographie : Al-Ahnaf Mustafa, M. et Bennabi, M. (2003) ; Botiveau, B. et Frégosi, F. (1991) ; Harbi, M. (1992) ; Ihaddaden, Z. (1996) ; Kaddache, M. (2003) ; Manceron, G. et Remaoun, H. (1993) ; Mérad, A. (1967) ; Merdaci, A. (2007).

Ibn Khaldoun, Abdarrahmane (1332-1406)

La personnalité et l'œuvre d'Ibn Khaldoun revêtent à plus d'un titre un caractère exceptionnel. L'œuvre d'abord, composée d'une introduction (*Muqaddima*), et de six volumes de texte (environ 3000 pages), de ce que l'on appellerait aujourd'hui une Histoire Universelle, et intitulée, *Kitâb al-'Ibar wa-diwân al-mubtadâ wa al-khabar fî ayyam al-'arab wa al-'ajam wa al-barbar, wa man 'âcharahum min dhâwi al-sultân al-akbar* (Le livre des exemples et le recueil des commencements et des conséquences des temps des Arabes, des non-Arabes et des Berbères, et sur ceux de leurs contemporains qui détiennent l'Empire). La dernière partie du *Kitâb al-'ibar* contient une longue autobiographie de l'auteur, qui éclaire en particulier sur les conditions dans lesquelles l'œuvre a été réalisée.

En tant qu'historien, Ibn Khaldoun se distingue radicalement de la tradition historiographique de ses prédécesseurs et de ses contemporains. Parmi ces derniers, on peut évoquer Tabârî, Mas'ûdi, Ibn al-Athîr, Ibn 'Amîd. Cette rupture par rapport à l'historiographie traditionnelle, et particulièrement celle qui s'est développée dans l'univers islamique, Ibn Khaldoun exprime les principes et les méthodes dans la *Muqaddima*. Dans ces prolégomènes à son œuvre d'historien, il établit que la structure et la dynamique de la société obéit à des règles qui peuvent faire l'objet d'une énonciation, et qui fournissent à l'historien des schémas explicatifs des événements et des changements sociaux et politiques et aussi des critères pouvant servir à distinguer, dans lesdits et les écrits concernant les événements historiques le vrai du faux. Les six volumes de récit historique écrits par Ibn Khaldoun et qui prolongent la *Muqaddima*, fournissent, en particulier sur l'Occident musulman, un ensemble impressionnant d'informations sur l'histoire et la composition humaine d'un grand nombre de tribus et groupements de tribus et aussi sur les processus de compétition et de prise de pouvoir, qu'ont connus ces groupes. L'œuvre contient aussi une précieuse autobiographie qui permet de mesurer combien l'auteur était impliqué dans les événements de son temps qu'il analysait ainsi en

« observateur participant », dirions-nous aujourd'hui. L'essentiel du *Kitâb al-ibar*, a été écrit entre 1375 et 1378.

La vie d'Ibn Khaldoun fut aussi une vie d'exception. Walî al-dîn 'Abd al-Rahman b. Muhammad b. Muhammad b. Abî Bakr Muhammad b. al Hassan Ibn Khaldoun, est né à Tunis en 1332 ; il appartenait à une famille prestigieuse installée en Andalousie depuis plusieurs générations ; elle s'est établie en Tunisie sous le règne du Hafside Abou-Zakariyya (1228-1249). Parmi les ancêtres d'Abderrahmane Ibn Khaldoun, plusieurs ont exercé d'importantes fonctions auprès de dynasties andalouses puis maghrébines.

Durant son enfance et son adolescence, Ibn Khaldoun reçut une solide éducation traditionnelle au sein de sa famille de grands lettrés, mais aussi auprès de savants renommés présents à Tunis où ils avaient afflué dans le sillage de l'invasion mérinide. Ibn Khaldoun put ainsi profiter de l'enseignement d'al-Abîli. Ce dernier lui fit connaître en particulier les sciences dites rationnelles telles que la philosophie, la logique et les mathématiques que l'on tendait alors à délaisser.

Cette période de la vie d'Ibn Khaldoun vouée essentiellement sinon exclusivement à l'étude fut relativement brève : il n'avait que 17 ans lorsque les Merinides durent se retirer de Tunisie 1348 et que survint l'épidémie de peste qui fit disparaître une partie de sa famille et de nombreux savants.

Il se rend alors à Fès (1350), où lui est confiée une fonction importante auprès du sultan mérinide Abû Ishâq. Après l'occupation de Fès par le Hafside Abû Yazîd il se fixe quelques mois à Biskra, avant de rejoindre Bougie qui était alors sous domination mérinide, puis Fès, où il occupa de hautes fonctions auprès du sultan mérinide Abu Inan. Ces fonctions et son implication dans les luttes politiques n'éteignent pas son appétit de savoir : « Je me vouai, écrit-il dans son Autobiographie, à la réflexion et aux études, ainsi qu'à la fréquentation des grands maîtres aussi bien ceux du Maghreb que d'Espagne de passage à Fès, et je fis amplement profiter de leur enseignement ». (Autobiographie, Edition et traduction par Abdesselam Cheddadi, Alger, CNRPAH, 2008).

Après bien des péripéties qui lui valent en particulier d'être emprisonné pendant deux ans, Ibn Khaldoun se rend à Grenade (1362), où il retrouve le prestigieux lettré Ibn al-Khatîb, rencontré à Fès en 1359, où se noue entre eux une solide et intellectuellement féconde amitié.

Après ce séjour à Grenade, durant lequel il eut à accomplir une importante mission diplomatique auprès du souverain chrétien de Séville, il s'installe à Bougie (1365), occupant de hautes fonctions à la cour de 'Abd Allah Mohammed ; il y enseigne aussi le fiqh. Quand survint

la chute d' 'Abd Allah Mohammed, il se réfugia auprès de la grande tribu des Dawâwîda, puis se fixa à Biskra. Il déclare dans son autobiographie, qu'il avait à ce moment-là pris la décision de se tenir à l'écart des luttes pour le pouvoir, et de se consacrer au savoir. Ce renoncement aux luttes politiques ne dure guère. Ibn Khaldoun s'évertue par exemple à rapprocher les Hafsides de Tunis des Abdelwadides de Tlemcen. Il ne put non plus réaliser longtemps son vœu de retraite studieuse en s'installant dans le ribat d'Abû Medien.

Après un séjour mouvementé et risqué à Fès (1372), il se rend en Espagne en 1375, -il a alors 44 ans-avec toujours la même volonté de se consacrer au savoir. Mais son séjour en Espagne fut rien moins que paisible. Il revient au Maghreb, où après une escale à Tlemcen où le sultan tenta de tirer parti de ses compétences de négociateur, Ibn Khaldoun se retire au château d'Ibn Salâma, situé non loin de la ville actuelle de Freneda, y demeurant quatre années durant (1375-1379). Il y rédige la Muqaddima.

Mais ce fut à Tunis que Ibn Khaldoun entreprend la rédaction des volumes de récit historique qui forment l'ensemble du *Kitâbal-Ibar*... Tout en enseignant, il y achève selon ses dires «... la partie consacrée à l'histoire des Berbères et des Zénètes. Je rédigeai aussi ajoute-t-il, d'après les informations dont je disposais, une partie sur l'histoire de l'époque antéislamique et des deux premières dynasties arabes». (Ibn Khaldoun, *Autobiographie*, p. 154).

Ibn Khaldoun avait cinquante ans lorsqu'il quitta en 1382, Tunis pour l'Égypte. De fonctions d'enseignement et de magistrature lui sont confiées au Caire, ville pour laquelle il ne tarit pas d'éloges ; « ... capitale du monde, jardin de l'Univers, lieu de rassemblement des nations, fourmilière humaine, palais de l'islam, siège du pouvoir... partout y fleurissent medersas et couvents ; comme les astres éclatants y brillent les savants. (Ibn Khaldoun, *idem*, p. 156). Ibn Khaldoun vit vingt cinq années durant au Caire, où il parachève son œuvre ; il y meurt le 17 mars 1406, après avoir rencontré à Damas, dans des conditions dramatiques, Tamerlan.

L'œuvre et la vie d'Ibn Khaldoun apparaissent ainsi étroitement liées l'une à l'autre : c'est en « observateur participant », en effet qu'il analyse en Occident musulman d'abord puis en Orient, les conditions sociologiques dans lesquelles se succèdent les États, se développent leurs rivalités, se mettent en place les mécanismes par lesquels des 'asabiyya triomphent sur d'autres, puis entrent dans un processus irréversible de déclin. Les régularités qu'il établit à partir de ces

observations, Ibn Khaldoun les synthétise en une puissante théorie socio-anthropologique, qu'il confronte à ce qui en son temps représentait l'histoire universelle.

M. Haddab

Corrélatifs : 'Asabiyya ; Berbères ; Hilaliens ; Histoire ; Maghrîb (al) ; Sanhadja(s) ; Zénètes ; Zyanides.

Bibliographie : Djaghoul, A. (1986) ; *Encyclopédie de l'islam*; Ibn Khaldoun (1867), (2002),(2006), (2008) et (2010) ; Labica, G. (1965) et (1968) ; Martinez-Gros, G. (2011) ;

Ibrahimi (al) Mohammed el-Bachir (1889-1965)

Depuis la disparition du Cheikh Abdelhamid Ibn Badis en 1940, Bachir al-Ibrahimi, écrivain, moraliste et homme religieux de grande culture, est devenu le leader emblématique de l'Association des Ulémas musulmans algériens.

Né en 1889 à Aïn Oulmane dans la région de Sétif, al-Ibrahimi s'est imposé durant un quart de siècle comme une des personnalités les plus éminentes de la vie politique, intellectuelle et religieuse en Algérie. Dès 1911, al-Ibrahimi entame son premier voyage en Orient (à Médine puis à Damas) en quête de savoir, animé, sous l'influence des idées de *l'islahisme* (réformisme) par le désir de transmettre à la population algérienne une culture arabo-islamique.

Ses relations avec les ulémas, les hommes de lettres et politiques du Moyen-orient lui ont permis de devenir une des personnalités algériennes les plus connues dans les pays arabes. Il fut membre de l'Académie de langue arabe de Damas.

Ses talents de rhéteur éclatent dans les colonnes des journaux de l'Association, *al-Bassair* notamment, dont il était l'animateur. Écrivain fécond, sa critique sociale et politique acerbe (sarcastique à l'égard de certains mouvements confrériques et de l'administration coloniale) donne à ses idées une assise rigoureuse.

Dans l'Oranie, à Tlemcen où il fut le représentant de l'Association (lieu de sa résidence aussi), al-Ibrahimi entame une vie très active. Outre *Dar el-Hadith*, dont il contribue à l'édification puis à l'inauguration avec Ibn Badis en 1937, c'est à la vieille mosquée Sidi Brahim qu'il émet ses leçons et sermons. Tlemcen devient à partir de 1933 un lieu de confrontation entre les disciples d'al-Ibrahimi qui revendiquent la gestion des lieux de culte et certains adeptes des confréries soutenant le

muphti de la ville rémunéré par l'administration. Des cercles culturels comme *Nadi-Essada* et *Nadi Chabiba* étaient des lieux de rencontre entre al-Ibrahimi ses élèves et les notables de la ville (y compris des Conseillers municipaux) dont le soutien à ses actions a été indispensable à leur réussite et même à sa résidence à Tlemcen.

Dans le mouvement réformiste algérien, al-Ibrahimi occupe une place de choix. Il estime que la lutte contre les hérésies est une action nécessaire, voire majeure pour revenir aux « vraies » sources de l'islam. Contre l'ingérence de l'administration coloniale dans les affaires du culte musulman, il rappelle à cette dernière la nécessité d'appliquer le principe de la séparation du culte musulman et de l'État (conformément au décret du 27 septembre 1907 qui prévoit l'extension des dispositions de la loi de la séparation des Églises et de l'État de 1905 aux trois départements algériens). Il adresse le 3 janvier 1944 un mémoire déposé auprès de la Commission des Réformes Musulmanes créée par le général de Gaulle en 1943 (Frégozi, 1992, p. 73). Pour appuyer ses actions, il « s'efforça d'élargir l'audience de cette revendication auprès de cette nouvelle génération et des milieux francophones. Il diffusa de nombreuses motions de son comité directeur dans les quotidiens acquis à la cause nationale, notamment *Alger Républicain* » (Achi, 2007, 57).

Ses efforts sont axés sur la moralisation de la vie sociale en Algérie et l'éducation. Il accorde à l'enseignement une place importante et estime que l'école devra jouer un rôle majeur dans la « réforme des esprits ». « C'est l'école, écrit-il, qui nourrit l'esprit, vivifie l'âme et élève le rang d'une nation parmi les autres. Si on veut évaluer l'importance d'une nation, c'est à l'école qu'il faut la saisir, et non dans les palais et les usines » (Cité in Z. Haddab, 1979, p. 13). Pour l'administration coloniale, el-Ibrahimi œuvrait à travers ses efforts d'éducation et d'enseignement à l'« émancipation des indigènes ».

Sur le plan politique al-Ibrahimi était un fervent opposant de l'administration coloniale qui le soupçonnait de manipuler l'opinion nationale et d'utiliser les écoles de l'Association et les lieux de culte contre elle. Il fut envoyé en exil à Aflou en avril 1940 et ne sera libéré qu'en 1943, mais pour une courte durée. Malgré les divergences qui opposent les deux parties sur la question identitaire et l'assimilation, il se rapproche de Ferhat Abbas et soutient le Manifeste du Peuple Algérien soumis aux Alliés en 1943, il adhère au nom de l'AUMA à l'Association des Amis du Manifeste et de la Liberté en 1944.

Après la répression sanglante des manifestations de mai 1945, il a été, à l'instar des autres leaders nationalistes, emprisonné durant une année.

Pendant la guerre de libération, al-Ibrahimi s'installe au Caire après un long voyage dans le Moyen-orient. Il noua des contacts avec les leaders du FLN qui s'y trouvaient. Il soutient la Révolution algérienne et se présente comme personnalité consensuelle et garante de l'unité des Algériens. À ce titre il participe à la création du Front de Libération Algérienne avec Mezerna et Chadli Mekki (du MNA), M'Hammed Yazid, Hocine Aït Ahmed, Lahouel, Khider et Ben Bella (du FLN) qui se voulait un mouvement unitaire des forces algériennes, mais son existence ne durera pas plus de deux mois.

Après l'indépendance, al-Ibrahimi condamne la politique socialiste de Ben Bella, ce qui lui vaut une résidence surveillée jusqu'à sa mort le 20 mai 1965, à l'âge de 76 ans.

Aujourd'hui le nom d'al-Ibrahimi jouit d'une grande célébrité et autorité. À l'occasion du quarantième anniversaire de sa mort, un grand colloque a été organisé à Alger pour honorer sa mémoire. À cette occasion même, le président Bouteflika adressa un discours laudatif de sa personne et de son œuvre : « c'est grâce à ses talents variés, ses réalisations distinguées, ses qualités intrinsèques, sa volonté inébranlable, et sa gestion rigoureuse, qu'al-Ibrahimi a pu faire face à ce plan colonial ignoble, ourdi par des stratégies avérées, mais c'était sans compter avec la loyauté de ce moudjahid qui, armé de patience et de sincérité s'est dressé comme un rempart face à la puissance coloniale... » (Bouteflika, message du 22 mai 2005).

Les disciples d'al-Ibrahimi ainsi que les élèves ayant fréquenté les écoles fondées par les Ulémas sont aujourd'hui encore appelés *al-brahmia*.

Son œuvre au style gnomique et lapidaire a été publié plusieurs fois rééditée après l'indépendance en Algérie et au Liban. Aux examens du Baccalauréat, des textes choisis d'al-Ibrahimi sur l'arabité, le patriotisme, l'anticolonialisme, publiés dans *Al-Bassair* notamment, sont souvent choisis comme sujets d'épreuves écrites. Outre le centre universitaire de Bordj Bou Areridj, plusieurs rues, établissements scolaires et centres culturels portent son nom.

B. Benzenine

Corrélat : Abbas Ferhat ; Association des Ulémas musulmans algériens ; Dâr-al-hadîth ; Ibn Badis ; Manifeste du Peuple algérien.

Bibliographie : Fregosi, F. (1992) ; Haddab, Z. (1979) ; Le réformisme musulman en Algérie (1967) et (1970) ; Merad, A. (1967 et 1970) ; Raberh, A. (2007).

Imache, Amar (1895-1960)

Le rôle de Imache Amar dans l'Etoile Nord-Africaine est indéniable. Malgré la rareté des documents internes au Parti, les contributions écrites du personnage témoignent d'un dynamisme rare à une époque où les militants indépendantistes étaient encore très peu nombreux. Les dissensions entre Imache et Messali Hadj, allaient le marginaliser des décennies durant. Néanmoins, de nombreux historiens ont mis en exergue son rôle de cadre dirigeant de l'ENA. Le profil politique de notre personnage est relativement aisé à cerner grâce à ses écrits que ce soit dans le journal *El Ouma* (qui a été l'organe de l'ENA), forme de brochures éditées à Paris.

Amar est né le 07 juillet 1895 à At Mesbah dans le Douar At Aissi (commune mixte de Fort National, Larbaâ Nath Irathenactuellement). Ce village fera partie de la commune de Beni Douala. Son père, comme tous les habitants du village, cultive sa parcelle de terre, unique source de vie dans cette région montagneuse. A l'âge de huit ans, il entre à l'école située dans un village voisin, y suit ses études primaires jusqu'à 1908 date à laquelle il doit pour aider sa famille aller travailler dans la Mitidja comme ouvrier agricole, puis comme mineur. Ces premières expériences hors du village auront un impact certain sur la construction de sa trajectoire militante.

Par ailleurs, sa bonne maîtrise du français, a fait dire qu'il aurait eu une formation d'instituteur (selon un témoignage relevé par B. Stora), ce qui semblerait peu probable.

A la veille de la Première Guerre mondiale, il prend le chemin de l'exil vers la France. A peine la vingtaine, Imache est confronté aux dures conditions de l'ouvrier exilé. Il appartient ainsi aux premières vagues d'émigrés que A. Sayad appelle le *premier âge de l'émigration*. Les candidats au départ sont issus de milieux paysans et c'est en paysans qu'ils partaient en France et qu'ils revenaient après un séjour déterminé dans la plupart des cas par la décision du patriarche de la famille. Amar emporte avec lui cette *nniya* paysanne à laquelle s'est greffée son instruction. Si l'on rajoute les frottements aux milieux syndicaux et politiques (anarchistes, la C.G.T.U et le parti communiste), les rencontres avec des militants qui allaient être avec lui les fondateurs du premier parti algérien (ENA), nous obtenons les éléments capables d'expliquer la démarche future du militant chevronné qu'Imache allait devenir.

Après la défaite de Abdelkrim al Khattabi face à l'alliance franco-espagnole et la destruction de la République du Rif qu'il fonda en 1922,

la section Nord-Africaine de l'Union inter-coloniale (lié au Kominterm), se transforme en Etoile Nord-Africaine. Le nouveau parti réclame l'indépendance entière de l'Afrique du Nord. Ses fondateurs sont essentiellement algériens : Messali Hadj, Hadj Ali Abd El Kader, Imache Amar, Si Djilani, Radjef Belkacem, Djeffal Mohamed, Amar Khider et Ahmed Yahiaoui. Au sein du parti, Imache monte les échelons. Il est rédacteur en chef du journal *El Oumad* dès sa création. Cet organe lui sert de tribune pour ses idées nationalistes. Il occupe le poste de secrétaire général de l'ENA de 1933 jusqu'à la dissolution de l'Etoile en 1937.

Soumise à une répression constante, l'ENA est de nouveau dissoute le 5 Novembre 1934, ses principaux dirigeants sont arrêtés (Imache, Radjef et Messali). Dès sa libération en mai 1935, Imache reprend sa place au sein de l'Etoile. Il dénonce l'occupation italienne de l'Ethiopie avec ces mots : «Tous les Africains sans distinction de religion doivent manifester contre le fascisme italien. Tous les Africains doivent s'unir pour combattre l'impérialisme en Afrique ».

Suite à ces positions, l'Italie dépose plainte auprès de la justice française. De nouveau, les principaux dirigeants de l'ENA (Imache et Si Djilani) sont arrêtés. Messali se réfugie en Suisse de l'automne 1935 à juin 1936.

Les discussions autour du projet Viollete, prévoyant de faire élever au rang de citoyen français quelques milliers d'Algériens instruits, fait réagir Imache. Les justifications de l'élite algérienne de voir dans ce projet une amorce vers l'émancipation de tout le peuple algérien provoquent en lui un sentiment de révolte. Ainsi dans *Le saut dans l'inconnu* (1937), il écrit : « "Etes-vous naturalisé ?" C'est ce seul mot, c'est ce titre de « naturalisé » qu'on prétend exiger de nous qui est à l'origine de tout le « malaise », ou du drame algérien. C'est ce mot qui est en train de nous réserver une de ces aventures, d'autant plus funeste qu'elle est moralement incompatible avec notre dignité et notre intérêt.

C'est le plan de l'impérialisme qui rentre dans le domaine de la pratique. Il est venu conquérir notre terre et notre corps. C'est déjà fait. C'est maintenant au tour de notre esprit, de notre cœur, et de notre âme. Notre « Elite » abdique avant même d'avoir lutté. Elle fait pire encore, elle abandonne la masse à son triste sort. Notre élite s'en va, elle laisse la masse sous la cravache du Colon et du Caïd et sous l'indignat ».

Après la dissolution de l'Etoile, Messali crée le PPA à Alger en 1937, auquel Imache refuse d'adhérer. En effet, entre les deux dirigeants un conflit couvait depuis plusieurs années. Son origine remonte à 1927 lors de la première participation de l'ENA au congrès international anti-impérialiste de Bruxelles. Avec l'appui de Chakib Arslan, Messali insiste

sur la nature arabe du peuple algérien et ne fait aucune référence à sa dimension berbère. Ce conflit s'amplifie lors de la guerre civile d'Espagne en 1936. Sollicité par le PCF, Messali propose son soutien aux Républicains espagnols par l'intégration de volontaires algériens dans les brigades Internationales. Imache en tant que secrétaire générale de l'ENA, refuse d'appuyer une partie qui s'opposa à l'indépendance du Rif.

Dans les écrits d'Imache la référence à toute forme d'ethnicisme pour fonder la nation est absente. Les formes de gouvernance chez les Berbères ne sont pas évoquées pour réduire la nation algérienne à la Kabylie. En effet, ses écrits débordent largement sa région natale pour globaliser la lutte pour l'indépendance.

Au début de la Seconde Guerre mondiale, Imache refuse d'apporter son soutien au régime de Vichy. Cette position lui a valu une déportation vers des camps de concentration en Allemagne entre 1940 et 1945. Cette épreuve l'affecte profondément et le diminue physiquement.

En février 1947, il décide de rentrer en Algérie avec son ami Si Djilani après une longue absence. Avant son voyage, Imache rédige une « Lettre d'adieu » dans laquelle il s'adresse aux Algériens résidants en France. Cette lettre est un appel à l'union, à la fraternité, mais aussi une mise en garde contre ce qu'il considère comme un culte de la personnalité de Messali. Il rentre donc dans son village natal, mais sa mobilité est limitée suite aux épreuves qu'il a subies. Une année plus tard, soit en 1948, Imache se marie avec Djaber Fetta du village de Aït Idir. Ils eurent cinq enfants.

De 1948 à 1951, il renoue avec la politique en formant le Parti de l'Unité algérienne, puis en militant dans l'UDMA de Ferhat Abbas. Mais l'aggravation de son état de santé le contraint à rentrer définitivement dans sa Kabylie natale. En 1954, d'après un témoignage, il réplique aux maquisards venus lui annoncer le déclenchement de la lutte armée : « *Mabrouk listiqlal* » (*Bénié soit l'indépendance*). Il gardera ses convictions jusqu'à son dernier souffle le 7 février 1960 dans son village natal.

K. Salhi

Corrélat : Abbas Ferhat ; Colonisation, colonialisme et impérialisme ; ENA ; FLN ; Messali Hadj ; Messali Hadj et le congrès musulman ; UDMA.

Bibliographie : Carlier, O. (1986) ; *Journal El Ouma* ; Kaddache, M. (1989) ; Letourneau, R. (1973) ; Ouerdane, A. (1993) ; Stora, B. (1986) ; Messali, H. (2011).

Insurrection de 1871 (al-Moqrani, Mohamed et Cheikh al-Haddad)

Depuis la conquête de l'Algérie, l'insurrection populaire, dans ses différentes manifestations, n'a cessé d'émailler la deuxième moitié du XIX^{ème} siècle. Bien qu'elles ne s'inscrivent pas dans un mouvement unifié, dirigé par un seul centre de décision, les insurrections déclenchées parfois d'une manière simultanée, parfois espacées, étaient alimentées par le même ferment culturel et religieux.

Alors que dans les régions de l'Oranie, du Constantinois et du Sud, les tribus sont aux prises avec l'armée française, une insurrection éclate dans la grande Kabylie en mars 1871, menée par Mohamed el-Mokrani auquel s'est joint Cheikh el-Haddad.

Les Mokrani

Bien qu'ils affirment descendre de Fatima, la fille du Prophète, les Mokrani appartiennent à la noblesse d'épée. Leur ancêtre Abderrahmane, venu au XV^{ème} siècle du Djebel Ayad, situé entre Bordj Bou Arreridj et M'sila, séjourna dans plusieurs localités de l'actuelle Bejaia pour élire définitivement son siège dans la Qalaa des Béni Abbés. Son fis Ahmed Ben Abderrahmane dut ferrailer avec ses voisins du royaume de Koukou dans l'actuelle wilaya de Tizi-Ouzou, noua des alliances avec les Turcs, fit soumettre les fractions rebelles et prit le titre de sultan de toute la région qui s'étend jusqu'au Hodna. Devenus des alliés du Beylik turcs dans ses guerre contre les tribus locales en rébellion, les Mokrani ne pouvaient rester unis devant l'emprise du pouvoir du guide de la famille face au rôle qu'il leur est échu dans la soumission des tribus dans la région qu'ils dirigent. Dès lors, les rivalités internes commencèrent à les déchirer jusqu'à opposer Ahmed ben Bouzid el-Mokrani à son cousin Abdessalem. Chacun fut amené à créer son *çoff*. Le premier, après la défaite du Beylik de Constantine avec qui, il livra bataille contre les Français, perdit son influence devant son cousin Abdessalem. Ce dernier, devenu Khalifa de l'Emir Abdel Kader dans la région des Mejana, le fit prisonnier et l'exila dans la Hodna. Réagissant à cette disgrâce, Ahmed el-Mokrani présenta en juillet 1836 sa soumission au général Galbois, commandant du cercle de Constantine. Le 30 septembre de la même année, il fut nommé officiellement Khalifa de la Medjana, titre qui lui permet d'exercer sa compétence sur un territoire compris entre Ferdjioua et la province du Titteri. Jusqu'à sa mort survenue à Marseille le 4 avril 1852, alors qu'il s'apprêtait à se rendre à Paris pour assister au mariage de l'empereur, Ahmed el-Mokrani exerça

avec zèle son titre de Khalifa, en montant des goums contre les tribus en défection et contre celles qui refusaient de s'acquitter de l'impôt. Son fils Mohamed prit alors le commandement des Mokrani en tant que bachagha, reçut les honneurs de l'administration française et fut convié par l'empereur à se rendre à Compiègne avec d'autres notables algériens. Mais quelques années plus tard, ressentant un revirement des autorités françaises à son égard, il prit, à la faveur de la chute de l'empire, les armes contre les Français.

Les Haddad

Cheikh Ameziane Haddad, deuxième personnage de l'insurrection est un marabout affilié à la Rahmanya dont la zaouïa était installée à Seddouk dans la vallée de la Soummam. Le père d'Ameziane, forgeron de son état, avait créé de son vivant une école coranique et devint un fidèle de la confrérie. Jeune, Ameziane apprit le coran, puis, adulte, il fit un pèlerinage à la Mecque, séjourna au Caire à el Azhar et s'initia au soufisme. À son retour, la Rahmanya avait pris de l'ampleur non sans attirer l'attention des Français lorsqu'à la suite de la fermeture de la zaouïa des Aït Salem, elle connut un problème de succession dans l'ordre confrérique. C'est alors que la direction de la Rahmanya échut au Cheikh Ameziane Haddad en 1860. Durant une décennie, Cheikh Haddad avait pu asseoir son autorité morale et religieuse en tissant un réseau de mokadems et de khouans dans la Kabylie tout en entretenant de bons rapports avec l'ordre colonial dont il tira des privilèges en faisant nommer ses deux fils Aziz et Mhamed comme caïds en 1864. Cependant, la zaouïa des Haddad n'était pas la seule dans la région. Une deuxième, dirigée par Ben Ali Cherif, installée à Chellala, dans l'actuelle wilaya de Bejaïa, et très proche des Français, lui disputait l'ordre confrérique. Cette compétition, loin de favoriser un climat d'insoumission, a profité aux Français qui n'avaient pas hésité à instrumentaliser leurs rivalités. Toutefois, après que Mohamed el-Mokrani déclencha l'insurrection, la zaouïa des Haddad décréta, à son tour, le djihad.

Le contexte de l'insurrection

L'insurrection de 1871 est née d'un contexte où des facteurs internes et externes, ont joué un rôle déterminant dans son déclenchement. En premier, la Kabylie, à l'instar d'autres régions du pays, avait souffert de 1867 à 1869 d'une sécheresse, amenant Mohamed el-Mokrani à recourir à un emprunt sur hypothèque pour acheter des céréales, afin de nourrir une population affamée et de réserver une partie pour les labours. Ce prêt avait reçu l'assurance du gouverneur Mac-Mahon pour le garantir en cas de difficulté de remboursement. Mais après la chute du Maréchal en octobre 1870, suite à celle de l'empire, el-Mokrani ne put s'acquitter

de sa dette et ses biens furent confisqués. Ce qui devait l'aigrir d'autant plus qu'il était déjà vexé par d'autres mesures administratives qui avaient rogné ses pouvoirs de bachagha. En effet, les autorités coloniales l'avaient dessaisi de la prérogative de nomination des Khodja(s) et réduit ses attributions dans la perception des impôts dont il prélevait une partie pour les besoins de sa famille. De même pour couronner le tout, on lui avait désigné comme interlocuteur et supérieur hiérarchique, le capitaine Olivier, chef du bureau arabe alors qu'il avait l'habitude de traiter avec des généraux et des colonels. Son ressentiment s'aggrava avec la guerre franco-prussienne d'août 1870, lorsque des unités de spahis qu'on voulait envoyer sur le front se rebellèrent en janvier 1871 au Centre et à l'Est du pays, plus précisément à Boghar, Souk-Ahras et Ain Guettara. Cette rébellion, encouragée par la Rahmánya, dont un nombre important de spahis étaient membres, avait été difficilement réprimée devant le manque de troupes mobilisées sur le front européen. À ce climat, s'ajouta la défaite de Napoléon III à Sedan le 2 septembre, entraînant la fin de l'Empire et l'avènement de la III^e République, ce qui fera passer le pouvoir en Algérie des mains des militaires à ceux des civils. Ces derniers, promulguent une série de décrets d'octobre à décembre 1870 dont le plus important fut le texte dit Crémieux relatif à la naturalisation des juifs, et qui ; allaient augurer une politique coloniale pénible pour les Algériens enportant suppression des bureaux arabes jugés laxistes et très proches des autochtones, et en visant à la dépossession des fellahs de leurs terres et à leur assimilation radicale. Acculés par les conditions imposées par la nouvelle administration coloniale, Cheikh Mohamed el-Mokrani prit les armes.

Le recours aux armes

Les premiers actes d'hostilité avaient commencé au cours du mois de février 1871, lorsque devant une situation devenue intenable, Cheikh el-Mokrani présenta sa lettre de démission le 27 février au général Lallemand d'Alger, ce qu'il réitéra en date du 9 mars. Lorsqu'il reçut l'acceptation de sa démission, il réunit un conseil de guerre le 14 du mois, envoya sa déclaration de belligérance le lendemain au capitaine Olivier, puis, le jour d'après, il marcha sur Bordj Bou Arredj avec une armée de 1500 de fantassins et de cavaliers, constituée de tribus de la grande Kabylie, du Centre et du Hodna. Assisté de son frère Boumezrag, il assiégea la ville durant plusieurs jours, puis, lançant ses goums sur plusieurs caravansérails qu'ils incendièrent, il mena des expéditions jusqu'aux environs de Sétif et des Aurès, fit embraser la région du Hodna en provoquant l'évacuation de M'sila par ses habitants et dirigea, en dernier, des attaques frontales contre les unités du colonel Bonvalet.

Dans ce climat insurrectionnel, Cheikh Ameziane el-Haddad, contacté par les émissaires d'el-Mokrani, se résolut, en compagnie de ses deux fils Aziz et M'Hamed, à déclarer le Djihâd le 8 avril à Seddouk. Cet acte permit de mobiliser pour la cause cent mille soldats, car désormais toutes les tribus du littoral se joignirent à la guerre, embrasant une région qui s'étend de Tipaza, jusqu'à Collo à l'Est du pays, et de Bejaia jusqu'aux oasis de M'sila.

Alors qu'il guerroyait sur tous les fronts, Mohamed el-Mokrani, fort de 300 cavaliers et de 4 000 fantassins, s'accrocha le 3 mai 1871 à un détachement de la colonne du général Cerez, dirigé par le colonel Trumelet au lieu dit coudiat el-Mesdour, près de l'oued Soufflat, dans l'actuelle wilaya de Bouira. Le 5 mai, après qu'il ait accompli la prière du sobh, Cheikh Mohamed el-Mokrani trouva la mort par une balle qui l'avait atteint au front.

Acculée de toutes parts par l'armée française, l'insurrection s'essouffle. Le 13 juillet, Cheikh el-Haddad, après la reddition de ses deux fils Aziz et M'Hamed, demanda l'aman au général Saussier et lui donna sa soumission à Merdj-Oumena. Quant à Boumezrag qui prit, après la mort de son frère, la direction de la guerre, il résista des mois durant, entraînant les tribus du Sud et de l'Est du pays. Le 20 janvier 1872, une patrouille de chasseurs français le trouva avec un autre combattant, à demi-inconscient, à Rouissat non loin d'Ouargla.

Ainsi s'est éteinte l'insurrection déclenchée par Cheikh Mohamed el-Mokrani et son frère Boumezrag auxquels s'est joint Cheikh el-Haddad, non sans avoir, selon les rapports officiels français, mobilisé plus de trois cents milles combattants et tenu contre les colonnes des généraux Augeraud, Delacroix, Cerez et Saussier de février 1871 à janvier 1872.

On sait la répression qui s'en suivit allant des amendes et séquestres qui accentueront l'endettement et la paupérisation des tribus, jusqu'aux déportations en Nouvelle Calédonie (comme ce fut le cas pour Boumezrag et Aziz el-Haddad).

M. Kedidir

Corrélat : Abdel Kader (Emir) et la résistance face aux Français ; Administration coloniale de l'Algérie ; Ahmed Bey et la résistance dans le Beylek de Constantine ; Koukou (Royaume de) ; Lois foncières (XIX^{ème} siècle) ; Ouled Sidi Cheikh, insurrection ; Rahmaniya ; Statut musulman indigène.

Bibliographie : Ageron, Ch.-R. (1972) ; Gaid, M. (1993) ; Julien, Ch.-A (1964) ; Lallaoui, M. (2001) ; Mahe, A. (2001) ; Rey-Goldzeiguer, A. (1977) ; Rinn, L. (1890) ; Salhi, M.-B. (2008) et (2012) ; Sari, D. (1972).

J

Janissaires

En octobre 1519, Khayr Eddine maître d'Alger, envoie à Istanbul une délégation de notables algérois conduite par Ahmed b. al-Qadhi pour remettre au sultan Salim I^{er} une lettre d'allégeance. Il en obtient le titre de beylerbey d'*al-Jazaïr al-Gharb* - territoire qui englobe Tunis et Tripoli jusqu'en 1587 et surtout 2 000 Janissaires et de l'artillerie. C'est ainsi que régulièrement et jusqu'au XIX^{ème} siècle, les sultans ont mis régulièrement à la disposition d'Alger ces troupes d'élite.

Du turc « *yeni çeri* », « nouvelles milices »/ « jeune troupe », le corps des Janissaires, créé à la fin du XIV^{ème} siècle, est recruté par ce qui était nommé le « *devchirmé* », « ramassage, récolte » en turc osmanli. Le *devchirmé* était une sorte de système de réquisition de jeunes chrétiens des provinces ottomanes d'Europe. Convertis à l'Islam, ils étaient éduqués pour devenir l'élite militaire (dans l'infanterie) et même parfois civile de l'Empire et de ses wilayas. Leur force venait de leur entraînement intensif, de leur esprit de corps et de leur discipline. Le corps des janissaires était donc une communauté exclusivement virile avec obligation de célibat. Toutefois, à Alger, notamment, cette règle disparut à partir de la fin du XVI^{ème} siècle. Contrairement à d'autres wilayas ottomanes, les janissaires d'Alger étaient surtout des Turcs qui en se mariant dans le pays et donnant naissance à ces *kouloughlis*, ont fini au fil des ans par constituer une couche sociale particulière et puissante.

Ce corps militaire, organisé en *Odjaq*, avait cette singularité d'être fermé aux autochtones et même aux Kouloughlis. Les Janissaires étaient regroupés dans des noubas cantonnées dans les principales villes du pays et dans les bordjs qui assuraient la sécurité des routes vers l'Est et l'Ouest. Comme l'une de leurs missions était de récolter les impôts, il revenait aux mahallas de parcourir le pays deux fois par an. Au début du XVII^{ème} siècle, un règlement politique et militaire, *Ahad Aman*, est élaboré qui définit les rôles, les droits, et l'organisation des noubas et mahallas. Le texte fut repris de façon plus stricte en 1748 par le Dey Mohamed Ben Bakir.

Alger comptait sept grandes casernes qui servaient de demeure aux janissaires non mariés et déjà à la fin du XVI^{ème} siècle, les janissaires étaient environ six mille, dont la moitié seulement habitait Alger ; le reste était distribué dans les villes des provinces, sous le commandement de caïds.

Malgré la puissance de la Taïffa des Raïs (corporation des capitaines de navires de corsaires), qui assurait en fait le budget du gouvernement et donc en partie leur paie, leur diwan est vite passé des affaires corporatives à celles de l'administration de l'Etat puis à discuter des problèmes de paix et de guerre. Toujours plus puissant, le diwan finit par ignorer le Pacha envoyé par le Sultan et donc les décisions de ce dernier. La question du contrôle de la gestion des butins des Raïs se réglait en fonction du rapport de forces qui s'établissait avec eux.

Toutefois, par leur esprit de corps, ils ne pouvaient que constituer un danger pour le pouvoir et nombre de beylerbeys, pachas et deys ont tenté l'aventure d'une armée composée de soldats recrutés au sein des tribus, renforcée par les Kouloughlis ou pas. Mais les janissaires, par leur diwan et en s'alliant aux raïs, purent limiter le pouvoir des pachas au point de les transformer en pachas honoraires en 1659 (Révolution dite des aghas) puis surtout en 1671.

Les Janissaires, toujours regroupés autour de leur diwan, finirent par se révolter en 1659. Un boulouk Bachi Khalil prononça la déchéance du pacha Ali qui devint pacha honoraire. Cette Révolution des Aghas instaura, jusqu'en 1671, un mode de gouvernement inédit. Un agha des deux lunes (deux mois) était chargé des affaires au nom du Conseil des officiers. Cette forme de gouvernement se solda par un échec. En septembre 1671, suite au bombardement d'Alger par les Anglais, la milice se souleva provoquant de graves désordres à Alger. La Taïffa des raïs en profita pour imposer l'un des siens, le raïs Hadj Mohamed, (1671-1682) qui prit le titre de dey cumulant avec celui de pacha et ses deux successeurs Baba Hassan (1682-1688) et Hadj Hussein *Mezzo Morto* (1688-1692), futur Captan pacha de la flotte ottomane. Le diwan des janissaires fut affaibli pour un temps. Les Janissaires reprirent politiquement de la puissance en éliminant Hadj Sha'ban (1692-1699) qu'ils accusaient de favoritisme envers les kouloughlis. Ils imposèrent l'un des leurs Hadj Ahmed (1699-1700).

Dix années plus tard c'est toujours l'un des leurs, Ali Khodja (1710-1718) qui provoqua une véritable révolution politique en les éliminant définitivement du pouvoir. Il fit de la casbah (la Citadelle) le lieu du pouvoir, s'entoura de véritables ministres éloignés de la pression du diwan, s'appuya sur la population, ses représentants religieux (les muphtis et les imams), symboliques (les walis), civils (les notables, *les chouyoukh al Balad*) et enfin misa sur les compétences des kouloughlis dans tous les domaines.

Le recrutement renouvelé des janissaires (donc de soldats d'élite) en pâtit. En effet, le système mis en place depuis le XVI^{ème} siècle, *l'Odjaq*, reposait et exigeait le renouvellement permanent de l'élément dit turc,

« noyau dur » nécessaire à l'existence de la milice. Le recrutement s'effectuait tous les cinq ou six ans à l'aide des « officiers enrôleurs » envoyés d'Alger pour recruter sur place, grâce à des « chargés d'affaires » (*vekil*) dans quelques-uns des ports du littoral anatolien ainsi que des îles de la mer Egée. Le recrutement local restait très marginal. Une comparaison avec les autres provinces ottomanes soulignerait le caractère unique de la situation en Algérie. La question de l'enrôlement d'éléments autochtones dans l'armée et surtout l'infanterie se posait autrement : elle reposait sur la préservation du caractère turc de la milice, seule garantie de la sauvegarde de leurs privilèges. Ils bénéficiaient de toute une gamme de privilèges qui dépendait de leur célibat.

En effet cette idéologie conduisit à une politique du mariage restrictive à un point tel que le caractère allochtone des Janissaires en fut renforcé. Dans leur majorité ils se sentaient et étaient perçus comme des étrangers ; ce qui facilita et précipita leur chute.

Il n'en reste pas moins que les Janissaires eurent à intervenir sur quatre fronts. Le plus important fut incontestablement celui de chasser les Espagnols d'Oran. Ils eurent aussi à maintenir les tribus et les confréries religieuses naissantes sous l'autorité d'Alger, contenir ou au contraire attaquer le beylik de Tunis et les dynasties fassies (Saadiens puis Alaouites). Ces guerres ne pouvaient se faire sans la mobilisation d'autres troupes permanentes dont les Spahis, pendant à cheval du corps des Janissaires et les Zouaouas. D'où la crainte permanente du diwan des Janissaires de voir naître une sorte d'armée nationale qui leur ferait perdre leur statut. S'ils avaient exigé et obtenu assez tôt le droit de participer à la Course, les Janissaires refusèrent longtemps d'admettre les Kouloughlis dans leur camp.

Parmi les hauts faits d'armes notables, on peut relever qu'à l'Ouest du pays, ils maintinrent jusqu'en 1797, la frontière traditionnelle qui séparait déjà les royaumes de Tlemcen et de Fès à l'oued Moulouya. Les ambitions du grand sultan alaouite Mulay Ismaïl (1672 - 1727) sur Tlemcen et l'Oranie furent par contre, difficilement contenues. En 1692, Mulay Ismaïl lança ses troupes contre Tlemcen, sans succès. Il fit, en vain, le siège d'Oran pour s'attirer la sympathie des populations et avança jusqu'au lieu-dit Zebboudj al-Wassat, sur l'oued Jdiouia, près de l'actuelle ville d'Oued Rhiau. Le dey Hadj Sha'ban marcha contre lui avec dix mille Janissaires, trois mille Spahis, et un contingent de Zouaouas et les 20 - 24 juillet 1693, les troupes alaouites furent mises en déroute. Hadj Sha'ban poursuivit les fuyards jusqu'à Fès. Mulay Ismaël fit sa soumission. Récidivant en 1707, il est de nouveau battu près d'Oran et laforêt où son armée fut défaite, porte encore aujourd'hui son nom.

Il en fut de même à l'Est face aux beys de Tunis. La tâche fut confiée au bey de Constantine renforcé par les Janissaires venus d'Alger.

Avec le XVIII^{ème} siècle, commença la décadence de l'*Odjaq*. Déjà vers 1769, on ne comptait plus que cinq mille Janissaires ; dès 1750, la nécessité a obligé de leur adjoindre les Kouloughlis et deux bataillons de Zouaouas, de cinq cents hommes. En 1817, ils ne sont que trois mille deux cents. Durant l'été 1830, ceux qui n'avaient aucune attache particulière avec le pays rejoignent une terre d'Islam, les autres ont pu se mettre à la disposition de l'armée française.

F. Soufi

Corrélat : Ahmed Bey et la résistance dans le Beylek de Constantine ; Empire ottoman ; Hassan Agha défait Charles Quint ; Kouloughli ; Mazagran (bataille de) ; Mohamed al Kebir, Bey de l'Ouest ; Régence d'Alger.

Bibliographie : Boyer, P. (1970) ; Grammont, H.D. (1887) ; Grangaud, I. (2002) ; Julien, Ch.-A. (1966, 2 vol.) ; Merouche, L. (2007 et 2010, 2vol.) ; Saïdouni, N. (2001) ; Shuval, T. (1998 et 2002) ; Tengour-Siari, O. (1998).

Jeunes Algériens (Mouvement)

Sur le modèle des Mouvements Jeunes Turcs et Jeunes Tunisiens est né le Mouvement Jeunes Algériens. Sa naissance est une forme de « réveil politique ». Se voulant réaliste, le mouvement tient compte de l'échec des élites traditionnelles à résister face au colonialisme. Il constituait la première ébauche d'un nationalisme modéré, engendré par le système scolaire français (Ageron, 1968, p. 37). Présentés dans les médias français comme « les évolués », « les modernistes » ou encore, « les Jeunes Turbans » (en opposition aux Vieux Turbans), les Jeunes Algériens ont marqué le début d'une nouvelle forme de revendication.

Sans prendre la forme d'une institution partisane ou même politique, le Mouvement des Jeunes Algériens a été parmi les premières organisations algériennes à s'opposer à la politique coloniale discriminatoire et à demander des réformes commençant par la « conscription des indigènes algériens », décidée par le décret du 03 Février 1912, et qui fut à l'origine de l'exode de plusieurs familles tlemceniennes, algéroises et kabyles.

Se présentant tout d'abord en tant que « Comité de défense des intérêts musulmans », représenté par une délégation comptant les plus influents de l'époque, puis sous la bannière du « Manifeste Jeune Algérien », le mouvement s'est doté d'une certaine conscience critique

dans la défense des droits des musulmans algériens. Le Manifeste a été une des premières occasions permettant aux Algériens de faire entendre leurs revendications aux plus hautes autorités françaises et ce à travers un programme dit de « réformes attendues ». Parmi les inspirateurs de ce Manifeste, le Docteur Bentami (conseiller municipal d'Alger), Mokhtar Hadj Said (avocat), le Docteur Benchenouf (conseiller municipal de Constantine), Bendeddouche (conseiller municipal de Tlemcen) ont rencontré le Président du Conseil, Poincaré en juin 1912. Une autre délégation de Nedroma conduite par Ben Rahal va faire, trois semaines après, le même déplacement pour faire entendre les mêmes revendications lesquelles vont trouver du soutien auprès du courant indigénophile représenté par l'Alliance franco-indigène.

Cette revendication suit celle présentée au gouverneur général Jonnart en janvier 1908 et la délégation présidée par l'avocat Ahmed Bouderra qui a été reçue par Clémenceau lui demandant l'annulation du service militaire obligatoire.

C'est à partir de ce mouvement que l'idée de l'impôt du sang a été posée pour acquérir des droits égaux avec les Français. Cette revendication a été l'objet d'une querelle avec la Section arabe des délégations financières qui contesta aux initiateurs du Manifeste la qualité de représentant des Algériens.

La composante du mouvement, minoritaire et un peu élitiste, a permis à ses membres de trouver un écho dans la presse française, et à certains égards même auprès des autorités françaises. Également, les idées des Jeunes Algériens ont été diffusées dans plusieurs tribunes comme le Cercle des Jeunes Musulmans de Tlemcen (présidé par M'hamed Bekhchi, jeune instituteur), la société *El Akhouya* à Mascara, la *Toufikiya* à Alger (présidée par Bentami et Soualah), Société islamique constantinoise, le Croissant et le Cercle du Progrès de Bône, ou des organes comme *Rachidi*, *Dépêche de Constantine*, *Al Hack* et *L'Islam*, qui tous les deux défendaient dans leurs colonnes l'identité arabe et les valeurs de la Civilisation musulmane. En outre, *l'Ikdam* de l'Emir Khaled ouvrait ses tribunes aux élites algériennes abordant notamment des questions ayant trait à la naturalisation, la conscription, l'enseignement et la représentation des Algériens. Aussi, ces cercles et organes, grâce à l'engagement des imprimeurs et publicistes comme Sadak Denden et Hammoud Hajammar, ont contribué à la diffusion des opinions des intellectuels algériens, à l'encouragement de l'entraide et la lutte contre les fléaux, la transmission des valeurs européennes, mais aussi islamique au nom de la modernité et la civilisation. L'enjeu, étant le statut même des Algériens, l'accent a été mis sur l'égalité entre « indigènes » et Européens. Mais la question du statut personnel jugé incompatible avec la citoyenneté française par l'administration

française et les Colons s'est enchevêtré et a divisé les Jeunes Algériens entre la revendication de l'égalité dans la cadre de la personnalité musulmane et l'assimilation et le choix pour la naturalisation. Malgré les divergences idéologiques qui opposaient les partisans d'un patriotisme musulman que représentent Ben Rahal et les assimilationnistes comme Benhabyles, les revendications des Jeunes Algériens furent axées sur les droits civiques et politiques (Remaoun, 2000, p. 49).

Les positions de l'Emir Khaled, dont l'adhésion aux idées des Jeunes Algériens donna au mouvement un tour nationaliste et un dynamisme nouveau, et à certains égards un regain de vigueur, n'ont pas eu le soutien d'une partie influente du mouvement. Les naturalisés notamment, comme Boudërba, Bentami et Soualah l'accusaient même de faire un appel au « fanatisme musulman » et à « l'appui des communistes » (Harbi et Pervillé, 2004, p. 82). Force est de constater, cependant, que le rapprochement avec l'Emir Khaled a donné à leurs revendications une certaine légitimité. Ce rapprochement était consolidé par la création, en juillet 1919, de la Ligue d'action franco-musulmane ». Ce rapprochement apparaît, écrit Ageron, « comme ayant surtout incarné de 1919 à 1923 aux yeux de l'Algérie musulmane le réveil de l'islam et a accentué la protestation des Jeunes Algériens contre le régime colonial ». Il y a, en effet, dans leurs idées une visée réformatrice et même civilisatrice. Mais les idées de l'Émir Khaled ne peuvent résumer toute l'orientation politique et idéologique des Jeunes musulmans. Certains de leurs leaders comme Chérif Benhabyles sont restés attachés à « la légalité coloniale ». Ils voulaient donc œuvrer à « réveiller les masses et de se placer eux même au rang de véritables civilisateurs » (Benhabyles, cité in Vatin, p. 171). Les tendances divergentes au sein du mouvement (assimilationnistes, défenseurs de la naturalisation, défenseurs du statut musulman) l'ont affaibli.

Les Jeunes Algériens représentent une période de transition vers un statut plus égalitaire, et des droits plus amples. Ils représentent aussi le symbole de la confrontation entre une génération conservatrice par ses idées et son éducation (attachée encore à une certaine nostalgie de la période précoloniale), et une autre évoluée grâce notamment à son enseignement dans les écoles françaises. Relativement appuyés par l'administration coloniale, les premiers dénonçaient les seconds comme un quarteron d'ambitieux : « *Ashâb el Boulitik* ». Quant aux Colons qui « les excraient », ils demandaient de « mettre au pas ces Jeunes-Turcs anti-islamistes » (Ageron, 1966, p. 14). Ils les qualifient de « dangereux » et qui risquent d'obliger le gouvernement de rééditer la lourde gaffe du décret Crémieux. Bien que leurs revendications soient restées sans réponses, les Jeunes Algériens ont contribué à l'émergence d'une nouvelle élite algérienne capable de défendre les intérêts de leurs

coreligionnaires. En revendiquant le droit des Algériens à élire leurs représentants et même l'accès au Parlement français, leur mouvement a fait « le premier pas » dans la requête pour la représentation électorale. Mais la réponse de l'administration coloniale ne s'est fait que d'une manière timide. La loi du 4 février 1919 sur l'accès des indigènes d'Algérie aux droits civiques, dite Loi Jonnart (au nom du gouverneur général) n'a permis qu'un élargissement modeste du collège électoral indigène, consacrant voire institutionnalisant, les inégalités entre Français et musulmans dans les droits civils et politiques et donc dans la représentation aux assemblées élues. Malgré les divergences d'idées entre les Jeunes Algériens, les différentes élections organisées suite à la Loi Jonnart ont, selon les circonstances, tantôt réuni tantôt divisé les Jeunes Algériens. Les origines familiales, le type d'instruction, les tendances politiques et la position à l'égard de l'administration coloniale des candidats ont été des éléments importants distinguant les Jeunes Algériens, même si bien souvent les revendications étaient presque les mêmes. Des notables célèbres du courant des Vieux Turbans comme Si M'Hamed Ben Rahal (de Nedroma) et Hadj Moussa (d'Alger) se rapprochent du courant des Jeunes Algériens, notamment autour de la personne de l'Émir Khaled dans le cadre des compétitions électorales.

C'était toutefois une « petite victoire » pour les Jeunes Algériens. C'est surtout sur la question des élections et de la représentativité que la Fédération des élus indigènes, va concentrer des revendications et son combat dans la vie politique algérienne des années 1930. Les divisions au sein des Jeunes Algériens, autour des questions de naturalisation et du droit personnel qui ont fragilisé le mouvement, ont contribué à alimenter le débat la question identitaire. À partir des années 1930, les courants représentés par Messali, Ferhat Abbas et les Ulémas feront de l'identité algérienne, toutes proportions gardées, un enjeu dans leurs programmes.

B. Benzenine

Corrélat : Abbas Ferhat ; Bendjelloul, M.-S. ; Ecole et enseignement colonial ; Emir Khaled ; Etudiants en situation coloniale ; Fédération des Élus indigènes ; Jonnart ; Medersa.

Bibliographie : Ageron, Ch.-R. (1966) et (1968) ; Ihaddaden, Z. (2003) ; Meynier, G. (1981) ; Pervillé, G. (1984) ; Remaoun, H. (2000) ; Vatin, J.-C. (1983).

Jonnart, Charles Célestin Auguste (1857-1927)

Le nom de Jonnart se lie à l'histoire de l'Algérie en tant que gouverneur tout d'abord et en tant qu'initiateur de la loi électorale du 4 février 1919. L'histoire de l'architecture de l'Algérie coloniale est également associée à son nom, sous l'appellation « style Jonnart ».

Jonnart le gouverneur

Homme politique et parlementaire influent, diplomate, membre de l'Académie française, Jonnart a connu l'Algérie pour la première fois lors d'un voyage touristique en 1876. Il fut nommé en 1881 par Léon Gambetta, alors président du Conseil, au cabinet du gouverneur général de l'Algérie, il devient le rapporteur du budget de l'Algérie en 1893. C'est son rapport sur l'Algérie présenté au Parlement français qui le conduit à la nomination au poste de gouverneur général pour la première fois en novembre 1900, mais pour une courte durée, puisqu'il quitte Alger en mai 1901. Il revient une seconde fois à Alger pour occuper le même poste de mai 1903 à mars 1911. Durant les années passées en Algérie en tant que gouverneur il pose la « question indigène » en termes nouveaux, en essayant de réaliser des *réformettes*. Dès la première année de son governorat, il affiche ses intentions d'améliorer les conditions des musulmans en donnant une assise administrative et financière à la réforme des institutions de l'Algérie. Ainsi, fut adoptée la loi du 19 décembre 1900 instaurant les délégations financières qui accordent pour la première fois le droit aux Algériens d'être représentés dans une assemblée élue. Cette mesure a été fortement contestée par les Européens d'Algérie accusant Jonnart de reprendre l'idée de Napoléon III d'un « Royaume Arabe », voire de créer l'anarchie dans le système colonial français. Malgré ces critiques, il prône dans ses visées réformistes une politique en faveur de l'amélioration de la condition des Algériens. Il met en exergue le principe de « coopération » entre la France et la population musulmane. Dans ce sens, il prononce à Tlemcen le 7 mai 1905 un discours étalant sa politique : « Mais dussions-nous ne tirer aucun avantage de leur coopération, nous n'aurions pas d'ambition plus élevée et plus haute que d'améliorer le sort de nos sujets algériens et je me dévouerai toujours avec passion à cette grande œuvre ». La coopération, Jonnart, la voit mieux concrétiser par la création des écoles françaises dans tout le territoire. Mais cette coopération s'inscrit dans un dessein stratégique colonialiste (à long terme), puisqu'il estime que l'école est le fondement de la domination coloniale.

En matière d'agriculture, il adopte à l'instar de ce qui se faisait dans sa région natale (Nord Pas de Calais), une politique encourageant l'exploitation des terres agricoles.

Mais, « ne pouvant faire l'administration des Indigènes plus juste, il s'efforça de la faire plus charitable », écrit sur lui Ageron, faisant référence à ses modestes réalisations pour la population algérienne comme la création des Sociétés indigènes de prévoyance.

Son gouvernorat a été lié aussi à la Société d'étude de l'Ouenza. Jonnart essaya en vain de convaincre le parlement de l'importance de défendre cette société contre les intentions d'exploitation du gisement minier de la région par un groupe étranger. Il présenta sa démission comme gouverneur en 1911. À la demande de Clémenceau, il revient pour occuper le même poste, pour la troisième fois, en janvier 1918. Durant ce troisième gouvernorat (pour une mission temporaire), Jonnart a été chargé notamment, alors que la France est en pleine guerre, de recruter des Algériens. Il réussit à mobiliser 50.000 personnes. Il entame également un nouveau processus de réformes fiscales. Mais c'est surtout la Loi du 4 février 1919 dont il est l'initiateur au point de porter son nom qui sera sa principale œuvre politique.

En effet, la politique de Jonnart avait pour objectif, comme le disait lui-même, la mise en place d'« une élite intellectuelle » et « d'une bourgeoisie conservatrice qui nous sera d'autant plus attachée qu'elle distinguera mieux le chemin parcouru sous notre domination et les progrès réalisés à notre bénéfice ».

La Loi Jonnart

L'adoption de la loi sur « l'accession des indigènes de l'Algérie aux droits politiques » a été encouragée par Clémenceau en signe de reconnaissance pour le rôle des Algériens durant la Grande Guerre. Elle permet d'augmenter la représentation des musulmans dans les conseils généraux et les conseils municipaux, en consacrant toutefois le principe de discrimination par l'instauration de deux collèges électoraux. Elle stipule également que les « sujets français de confession musulmane peuvent accéder à la citoyenneté pleine et entière au moment de leur choix » à condition d'accepter de « se soumettre comme la totalité des citoyens français à la seule et unique juridiction civile française ».

Saluée par certains organes de presse comme étant une « véritable charte de droits des indigènes », cette loi a suscité, selon les mots mêmes de Messali, un enthousiasme profond. Pour les Jeunes Algériens, c'est le « début du rétablissement de la justice envers les musulmans ». En effet, cette réforme donna aux Algériens l'occasion de participer pour la première fois aux élections municipales et régionales et d'élire, mais

sans la possibilité d'accès au Parlement dont ils demeurent exclus. Ainsi, pour la première fois une expérience politique de concurrence électorale a été entamée sans précédent entre les élites politiques et intellectuelles algériennes à l'occasion du scrutin du 30 novembre 1919 organisée en application de la Loi Jonnart. Ces élections ont conduit à un affrontement entre les Jeunes Algériens et les Vieux Turbans, les idées favorables à l'assimilation et celles optant pour la naturalisation. La Loi Jonnart a créé un mouvement politique sans précédent en Algérie. L'Emir Khaled et ses sympathisants ont relativement réussi à s'imposer dans la scène politique et ce, malgré l'intervention de l'administration coloniale en faveur de ses propres favoris.

Le Style Jonnart

Entre 1904 et 1905 de nombreuses circulaires ont été signées par Jonnart en vue de lancer des projets de constructions administratives et éducatives. Pour ce faire, il fait appel à des architectes avec comme instruction d'appliquer un modèle oriental. Cette action a coïncidé avec l'exposition coloniale de 1906. En 1908, il crée « le service des arts indigènes » qui fut rattaché au rectorat d'Alger, dont le but était de soutenir l'artisanat local. Dans cet esprit fut créée la Villa Abd El-Tif (appelée la Médécis algérienne) qui accueille des boursiers du gouvernorat général, intéressés par des travaux artistiques sur l'Algérie. Les trois Médersa de Tlemcen, d'Alger et de Constantine, ont été construites avec un style néo-mauresque, tout comme la gare de chemins de fer d'Oran alors que la Cathédrale d'Oran en 1913 est de style néo-byzantin. Mais c'est surtout l'immeuble du journal *La Dépêche d'Alger*, achevé en 1906, la Poste et la Préfecture d'Alger qui ont donné à son œuvre une résonance orientale, qui fut d'ailleurs critiquée par les Colons. Des architectes célèbres comme Henri Petit, Jules Voinot, Maurice Taudoire et d'Albert Ballu ont été appelés pour la réalisation de ces travaux. Cette architecture a été adoptée dans d'autres villes algériennes comme Oran, Annaba, puis par Lyautey au Maroc.

Cette « politique d'architecture » a été fortement critiquée par les Colons, comme toute sa politique « indigène » d'ailleurs, parce qu'ils y voyaient un frein à la diffusion de la « civilisation » française en Algérie.

B. Benzenine

Corrélat : Administration coloniale de l'Algérie ; Code de l'ingénat ; Emir Khaled ; Jeunes Algériens (Mouvement).

Bibliographie : Ageron, Ch.-R. (1979) ; Duval, E.-J. (2008) ; Orif, M. (1988) ; Oulebsir, N. (2004) ; Vavasseur-Desperriers, D. (1996).

Judaïsme en Algérie

Les différentes sources historiques datent la présence juive en Algérie à partir de la période de la fondation de Carthage (VII^{ème} siècle av. J.-C). Certains travaux évoquent leur existence comme étant liés aux guerres judéo-romaines (1^{er} siècle). Il est certain, quelle que soit la date d'arrivée des juifs en Algérie, que l'effet migratoire a joué un rôle important dans la diversité de la communauté juive en Algérie.

La majorité des juifs d'Algérie, comme ceux d'Afrique du nord, seraient venus de la Palestine puis de l'Andalousie, suite à leur expulsion à la fin du XV^{ème} siècle. Les villes côtières comme Alger et Béjaïa ou proches des côtes comme Tlemcen, étaient les premiers foyers des juifs qui s'installeront aussi dans d'autres régions comme les Oasis (Laghouat et Ouargla notamment) et le M'zab. Une petite partie bédouine était implantée dans les frontières avec la Tunisie, mais la majorité de la communauté juive sera citadine.

Les juifs expulsés d'Andalousie vont s'installer sans grande difficulté en Algérie. Ils joueront un rôle non négligeable dans la vie sociale, culturelle et religieuse. Des rabbins célèbres comme Ribach (1329-1408) de Constantine, Somon Bensmia, Simon Ben Duran à Alger et Moïse Gabai à Béjaïa sont installés en Algérie et joueront un rôle important auprès de leurs coreligionnaires. Le rabbin Éphraïm Encaoua, le plus célèbre parmi eux (1359-1442), s'installa à Tlemcen, son nom est associé à la fois à la mythologie et au génie de son savoir en tant que médecin (guérisseur de la fille du sultan). Sa tombe devient un lieu de pèlerinage célèbre réunissant des juifs, hommes et femmes, venus d'Algérie et du Maroc. L'anthropologue belge Van Gennep nous décrit ce pèlerinage comme étant un lieu d'une grande fête religieuse et folklorique en Algérie.

Bien qu'il ait existé un rapprochement entre musulmans et juifs, ces derniers vécurent un temps où ils furent ostracisés sous la dynastie des Almohades, notamment dans les villes de Tlemcen et Oran.

Sous l'autorité des Ottomans, les juifs d'Algérie étaient considérés comme « des sujets de seconde zone », puisque le statut du *dhimmi* était à la fois un statut de protection, sans comparaison avec celui, à la même époque, des minorités religieuses de l'Europe chrétienne, et un statut inégalitaire (Remaoun et Manceron). De nombreuses synagogues existaient en Algérie, mais sous le pouvoir des Ottomans la pratique du culte juif devait se faire dans la discrétion, notamment à Alger. Dans des villes comme Tlemcen où on comptait au moins six synagogues jusqu'à

1800 le judaïsme algérien a connu son éclat. L'arabe était une langue présente dans la culture juive et même dans les synagogues, des textes étaient psalmodiés en arabe.

Des circonstances historiques et des facteurs géographiques ont joué un rôle important dans l'implantation disproportionnée des juifs d'Algérie. En trois siècles (XVII^{ème}, XVIII^{ème} et XIX^{ème}), et avant l'occupation française, les juifs ont vécu cinq mouvements migratoires de fond (Taïeb, p. 102). Leur forte présence à Oran après 1830, qui va durer jusqu'à l'indépendance de l'Algérie, s'explique par le peuplement de la ville mené par les Ottomans après sa libération de l'occupation espagnole.

La présence des juifs en Algérie est marquée par différentes formes d'acculturation. C'est ainsi que l'on parle de la culture judéo-arabe (influencée tout d'abord par la cohabitation des deux communautés en Andalousie) et judéo-berbère. La musique, le parler et les traditions vestimentaires et culinaires, notamment, symbolisent fortement ce rapprochement.

Mais l'occupation française a considérablement contribué à ébranler, voire « détruire les formes traditionnelles de l'organisation sociale » de la communauté juive (Valenci, 2005, p. 785) ; cela est dû aussi aux effets de l'urbanisation. L'intégration des juifs en « Algérie française » a commencé progressivement dès les premières années de l'occupation. La France étant considérée comme une force « libératrice », va promulguer sous l'influence de plusieurs juifs d'origine européenne (Alsacienne notamment) de nombreux textes législatifs relatifs à l'organisation de la vie religieuse de la communauté juive. Ainsi à Alger, Oran et Constantine où se concentraient les fortes communautés juives, fut installé en 1845 un système consistorial qui veillait à l'organisation des synagogues, la juridiction, la scolarisation des enfants et l'application de la Loi juive tout en tenant compte de différences culturelles des juifs qu'ils soient d'origine indigène ou européenne. L'impact des textes législatifs aura des effets même dans l'appellation des juifs, puisque c'est des « israélites » qu'il est question.

En 1860 on compte approximativement 45 000 juifs d'Algérie, ce chiffre va doubler en un demi-siècle. Avec l'« émancipation » et l'« acculturation » des juifs, l'arrivée de France et d'Europe des milliers de juifs, la communauté juive d'Algérie va devenir « une identité mixte, hybride, fuyante, brisée », selon les mots de Stora.

Les autorités françaises exercent différentes sortes de discrimination entre les juifs d'Algérie installés avant son occupation, et les juifs européens venus après 1870 et qui étaient recensés en tant que français naturalisés, sans faire référence à leur confession. Mais le fait le plus

marquant dans l'histoire des juifs d'Algérie est le décret Crémieux qui leur accorde la citoyenneté française. Le décret stipule que « Les Israélites indigènes des départements de l'Algérie sont déclarés citoyens français : en conséquence, leur statut réel et leur statut personnel seront, à compter de la promulgation du présent décret, réglés par la loi française ; tous droits acquis jusqu'à ce jour restent inviolables ».

L'application de ce décret va vite créer des brouilles et ce à trois niveaux. Primo, au sein de la communauté juive tout d'abord qui n'était pas entièrement d'accord avec le fait qu'ils soient dans l'obligation de renoncer à leur statut personnel, bien que cette position soit minoritaire et ne trouvent de défenseurs que dans des milieux de conservateurs et de rabbins. Secundo, au sein de la communauté musulmane qui voyait dans le décret une discrimination flagrante entre juifs et musulmans. Certains Français croyaient à l'époque que le décret a contribué au déclenchement de l'insurrection de 1871 et ont appelé donc, mais en vain, à son abrogation. Tertio, auprès d'une partie de la population européenne, le décret a déclenché une vague de sentiment antijuif qui ne va cesser de prendre de l'ampleur. L'historien Michel Abitbol parle de l'« antisémitisme algérien » (on entend ici, indubitablement, européen) comme étant « un phénomène colonial d'inspiration républicaine ». Il s'agit, en effet, d'un enjeu politique qui a trait à la gestion administrative, aux élections ; bref, à la gouvernance de l'Algérie française, dont les juifs ont pris conscience. Parlant des affrontements entre ces derniers et les Européens, un témoignage de l'époque met en relief les querelles relatives au scrutin et surtout à l'importance de l'électorat juif et de l'influence qu'exercent les *nouveaux citoyens français* dans tout cela : « C'est par les suffrages juifs que l'on triomphe ou qu'on succombe. Or le triomphe, c'est la fortune ; la défaite, c'est la gêne et quelquefois la misère » (Cité par Abitbol, p. 207). C'est pourquoi l'on trouve à la tête du mouvement antijuif et des émeutes de 1898 (en lien direct avec l'affaire Dreyfus) deux figures politiques importantes Max Régis, maire d'Alger et Edouard Drumont, député et auteur de *La France Juive*.

Les juifs d'Algérie sous l'effet de l'émancipation et l'assimilation vont œuvrer à renforcer leur présence en Algérie comme étant des citoyens français, tout en confirmant leur attachement à l'Algérie. Ainsi, le mouvement sioniste n'aura que peu d'écho en Algérie, bien qu'un certain Jacques Bahar fût le représentant des juifs d'Algérie au congrès sioniste de Bales en 1897.

Les rapports entre juifs et musulmans ont été *grosso modo* marqués par une atmosphère de cohabitation. Mais des émeutes entre les deux communautés ont toutefois entaché ces rapports, comme celles qui ont eu lieu à Constantine en août 1934 dont les causes étaient *a priori* toutes banales, mais les conséquences, aggravées par les positions de

l'administration coloniale, ont laissé leurs séquelles dans les relations entre les deux communautés. Le décret Crémieux est-il pour quelque chose dans tout cela ? Il va être aboli, mais pour des raisons relatives au régime de Vichy en octobre 1940. Puis, sous motif de supprimer toute loi raciale et toute sorte de discrimination entre juifs et musulmans, le décret fut supprimé par le Général Giraud en mars 1943, et de nouveau promulgué en octobre 1943.

Au déclenchement de la Guerre de libération, les Juifs d'Algérie sont appelés par le FLN à prendre part au combat pour la « libération ». Étant citoyens français depuis 1870, cet appel n'y trouve guère d'écho. Une série limitée de profanation de synagogues et de cimetières juifs a été menée et quelques affrontements entre juifs et musulmans ont été enregistrés entre 1956 et 1962. Toutefois, quelques jeunes étudiants de tendance communiste ont rejoint les rangs du FLN. Daniel Timsit fut parmi eux. Dans ses *Récits de la longue patience*, il apporte un témoignage passionnant sur ses activités et ses relations avec les militants du FLN dans la zone autonome d'Alger comme Hassiba Ben Bouali.

La plateforme de la Soumam a rappelé aux juifs d'Algérie la politique du FLN et sa vision à leur égard, tout en dénonçant le silence du grand rabbin d'Algérie. Pour le FLN « l'Algérie a été préservée de tout pogrom », et rassurant « la minorité juive », la plateforme souligne que le « conflit arabo-israélien n'a pas eu, en Algérie, de répercussions graves ». La déclaration du Congrès de Tripoli en juin 1962 est, quant à elle, restée silencieuse sur le devenir des juifs. Et c'est la Charte d'Alger de 1964 qui tente, laconiquement, de rasséréner les juifs, comme les chrétiens, que la pratique de leur culte ne sera pas empêchée. Mais les juifs ont déjà fait le choix de partir comme les Européens. Ils sont près de 150.000 personnes à avoir quitté l'Algérie. Si dans leur majorité, ils choisissent la France, d'autres s'exileront au Canada et en Israël. Ceux qui ont choisis d'y rester vont, suite à la guerre arabo-israélienne de 1967, opter pour le même choix.

Les écrits très nombreux sur les juifs d'Algérie (Chouraqui, Abitbol, Stora, Ayoun, Attal et bien d'autres), outre les témoignages abondants de différentes personnalités juives, révèlent de l'importance de la présence du judaïsme en Algérie. À l'occasion du cinquantenaire de l'indépendance de l'Algérie, mais également, de l'« exil » des juifs d'Algérie, le Musée d'art et d'histoire du Judaïsme de Paris a organisé une de ses plus grandes expositions depuis son ouverture, mettant en lumière « la grande diversité et la complexité des expériences, des trajectoires politiques et sociales des membres de cette communauté... ». Ont été aussi abordés « leur vie religieuse et leurs activités économiques... la culture populaire des Juifs d'Algérie, notamment les coutumes et les divertissements ».

Aussi, un site Internet *zlabia* tâche de commémorer la présence des juifs d'Algérie en rappelant les faits sociaux, historiques et culturels les plus marquants leur existence, au moins deux fois millénaire en Algérie.

B. Benzenine

Corrélat : Algérie - al Djaïr ;Code de l'Indigénat ;Colonialisation, colonialisme et impérialisme ; Congrès de la Soummam ; Histoire ;Kahina, (al)-Dihya; Maghili (al) ; Statut Musulman indigène.

Bibliographie : Allouche,J.-L. et Kateb,K. (2001) ; Chenouf, A. (1999) ; Chouraqui,A.(1972) ; Laloum, J. (1987) ;Manceron, G. et Remaoun, H. (1993) ; Saadoun, H. (2012) ; Stora, B. (2006) ;Taieb, J. (1992) ; Valensi, L. (2005).

K

Kahina, (al) - Dihya

La Kahena est la reine de l'Aurès puis des Berbères et l'âme de la résistance contre la conquête arabo-musulmane au VII^{ème} siècle. De son vrai nom *Dihya* qui veut dire la belle en tamazight, d'autres "Chaouias" l'appelaient *Damyā*, du verbe "edmy" en tamazight, qui signifie devineresse. El Kahina est un surnom rapporté par certains écrivains en langue arabe du moyen âge. El Kahina désigne en arabe une devineresse ou une sorcière. Pour certains historiens, elle était de confession juive. Elle était le chef de la tribu des Djeraoua dont elle est issue : une célèbre tribu berbère qui professait le judaïsme, d'autres avancent qu'elle s'est convertie au christianisme. Sa résistance était contre la conquête arabe des Omeyades. Après la défaite et la mort de Kouceila elle reprend la relève pour défendre la terre des Berbères. On apprend à Hassan Ibn Nu'man, un général arabe, gouverneur de la nouvelle province d'Ifriqiya que la Kahina est l'ennemi le plus menaçant pour les Musulmans. Il attaqua la Kahena vers 686-687 selon Al Wâkidi et 697-698 selon Elie Bar-Sinaya, mais Hassan fut vaincu au bord de la rivière Miskyana dans le Nord-Est du pays, il se retira vers la Cyrénaïque dans la province de Barka. Certains historiens en langue arabe argumentent la défaite d'Ibn Nu'man par l'inadaptation de l'armée arabe au climat et aux reliefs du Maghreb. Cependant la Kahena a emprisonné certains soldats de Hassan. Ibn Abd El Hakem estime que leur nombre était de quatre-vingts hommes, et parmi eux son neveu Khaled. La légende dit qu'elle l'a adopté comme fils en lui faisant le signe de l'allaitement, suivant la tradition berbère. Cette histoire d'adoption alimente beaucoup de fictions littéraires qui font de son neveu Khaled l'amant de la Kahena. Hassan prévoyait d'attaquer à nouveau la Kahena qui, selon certains récits, a ordonné la politique de la terre brûlée pour décourager les arabes de revenir, car elle voyait qu'ils ne sont pas venus pour transmettre le message d'Allah comme ils prétendaient mais pour relier le Nord de l'Afrique au Machriq. La destruction, la démolition des villes et des forteresses suscitaient l'indignation des Berbères et des communautés Rûm et les conduisaient à implorer l'aide d'Hassan. Ce dernier a reçu les renforts de l'Orient en l'an 700 (apr. J.-C.) et en 701 il tua la Kahena dans la région de Baghai dans les montagnes de l'Aurès près d'un puits qui porte jusqu'à nos jours le nom de Kahena « Bir El Kâhina ». D'autres récits racontent que la Kahena s'est suicidée selon la tradition berbère qui prévoit un suicide collectif en brûlant les biens.

Il faut noter que les écrits sur la Kahena n'ont commencé qu'après un siècle et demi de sa mort. Son histoire s'est transmise oralement, ensuite elle a été écrite par des historiens et chroniqueurs. Mais l'histoire de la Kahena, même écrite, continue à faire partie du folklore. Les premiers écrits étaient par des historiens orientaux, qui justifient la présence des Arabes au Marghreb, les écrits des maghrébins sont ébauchés dans la période médiévale, ce qui laisse une grande partie de l'histoire de cette reine dans l'obscurité.

S. Maradj

Corrélat : Arabe(s) ; Berbères ; Byzantins ; Djedar(s) ; Judaïsme en Algérie ; Vandales et Germains.

Bibliographie : Achirati, S. (2002) ; Ali Benali, Z. (2003) ; Allouche-Benayoun, J. (2006) ; *Encyclopédie de l'islam* (1978) ; Gisele, H. (2007) ; Hannoun, A. (1999) ; Ibn Abd El Hakem (2001) ; Kateb, Y. (1999) ; Moderan, Y. (2005).

Khalil (Sidi) (m. 767/1366)

Sidi khelil est Théologien égyptien du XIV^{ème} siècle, et l'un des savants de la doctrine malékite. Khalil Ibn Ishaq Ibn Moussa Ibn Shu'ayb, connu aussi sous le nom d' « al Djundi », qui veut dire soldat, car il portait des vêtements militaires. Il a été appelé aussi Muhammed. Khalil est une dénomination attribuée à ce savant pour ses qualités humaines qui signifie « l'ami ». Il a été aussi surnommé *Dia' Ed Dîne* qui signifie « lumière ou l'éclat de la religion ». Il a commencé ses études au Caire à la Sheikhouniya où il a enseigné la jurisprudence, la tradition et la langue arabe. Parmi ses maîtres : Ibn 'Abd al Hadi 'Abd al Ghani, al Rachidi et 'Abd Allah al Menoufi. Et c'est à cause de son maître Abou 'Abd Allah Ibn al Hadj que Khalil a adopté la doctrine malékite, car son père était un adepte de la doctrine hanafite qui été répandue en Egypte. Il décéda en 767 de l'hégire, environ 1366 de l'ère chrétienne.

Les principales œuvres de Khalil sont : le *Commentaire du précis d'El Hadjeb* qu'il a rédigé en six volumes ; il a écrit une biographie de son maître al Menoufi ; une œuvre intitulée *Tawdih* qui signifie « élucidation » ou « explication » ; et le *Mukhtassar*, l'œuvre la plus répandue de la doctrine malékite, connue sous le nom de *Mukhtassar de Sidi Khalil* ou encore en français par le *Précis de la jurisprudence*.

« *Mukhtassar* » signifie « résumé » ou « abrégé » pour éviter les redites. Or le « *Mouwata'* » de Malik Ibn Anas était suivi par des commentaires qui étaient dans la plupart des cas très longs

et nécessitant beaucoup de temps pour les lire. Un phénomène similaire à celui répandu chez les Hanafites commence à apparaître chez les Malékites, c'est de résumer les longs commentaires. Et c'est ainsi que Khalil a rédigé son abrégé. Ce dernier était suivi par des commentaires dont les plus connus sont : « *al sharh 'ala Mukhtassar Khalil* » (commentaire sur le précis de Khalil) d'al Zurqâni ; « *al Sharh El Saghîr* » (le petit commentaire) de Dardîr suivi par « *Esharh el kabîr* » (le grand commentaire) du même auteur.

Le *Mukhtassar* est devenu l'œuvre la plus répandue en Afrique et au Maghreb. En Algérie les « Tolbas » l'apprennent par cœur et il a été traduit en français. A l'appui de trois manuscrits, le premier était copié à Grenade en 1473 et les deux autres étaient des propriétés privées. Les autorités coloniales françaises choisirent le *Mukhtasar* de Sidi Khalil comme référence à leur approche du droit musulman.

S. Maradj

Corrélat : Almohades ; Almoravides ; Hanafisme ; Mahakma ; Malékisme ; Sahnun.

Bibliographie : Bencheneb, M. (*Encyclopédie de l'islam, Vol. IV*) (1923) ; Bontems, Cl. (in Benachour et autres, 2009) ; Perron, M. (s.d) ; Sidi Khalil (s.d.).

Khamessat

Les évolutions et les diversifications qu'a connues durant une longue période historique l'institution du *khamessat*, paraissent constituer, parmi d'autres, un bonfil conducteur, pour repérer des aspects importants de l'histoire rurale du Maghreb. Cette institution sera considérée ici principalement dans la partie centrale du Maghreb, correspondant à l'Algérie actuelle.

Dans son principe, l'institution du *khamessat* consiste en un contrat que le propriétaire terrien (individuel ou collectif) passe avec une personne qui prend en charge l'exploitation d'un bien foncier déterminé, et qui s'engage à remettre au propriétaire les quatre cinquièmes du produit réalisé, conservant pour lui-même le cinquième restant. Ce dispositif de répartition du produit d'une terre entre son propriétaire et son exploitant représente en quelque sorte un modèle « référentiel » qui connaît dans la réalité un grand nombre de variantes à la fois historiques et géographiques ; ces variantes portent aussi bien sur la proportion des parts qui reviennent à chacune des parties contractantes que sur les divers facteurs entrant dans le travail de production (semences, engrais,

instruments, bêtes de somme, etc.) A cette grande diversité des clauses de ces contrats, s'ajoute un autre facteur de diversité : ils peuvent être oraux (c'est le cas le plus fréquent) ou écrits.

Une étude complète de cette institution et de son évolution nécessiterait que l'on repère sinon ses origines du moins les formes les plus anciennes de son histoire. « Il est vraisemblable que le *khamessat* ait succédé à quelque chose de plus antique et qu'on a le droit de définir : une clientèle en marche vers la division du travail », note ainsi Jacques Berque (*Opera minore*, p. 115). Une patiente exploration des travaux historiques portant sur les périodes antique puis musulmane serait nécessaire pour répondre aux questions concernant les formes les plus anciennes de ce type de contrat, et les conditions socioéconomiques de sa diffusion dans le nord de l'Afrique et en Andalousie. Jacques Berque note encore que, « le premier lieu historique où le *khamessat*, en pleine floraison, nous soit attesté est l'Espagne musulmane » (*ibid.* p. 116).

La longue période pendant laquelle le pouvoir ottoman a régi l'Algérie, caractérisée par une certaine stabilité socioéconomique, a été propice à la pratique de ce type de relation entre la propriété et le travail qu'était le *khamessat* avec toutes ses variantes.

Dans les sources ottomanes apparaissent des situations liées à la pratique du *khamessat* qui tendent à montrer l'importance de sa diffusion dans l'ensemble du monde rural algérien. De nombreuses indications figurent ainsi par exemple dans l'ouvrage de Jacques Berque intitulé *L'intérieur du Maghreb*.

Des observateurs liés au système colonial avaient la possibilité de constater après 1830, la forte présence durant la période coloniale du système du *khamessat*. Ainsi s'appuyant sur des données concernant cette période, Yves Lacoste, André Nouschi et André Prenant notaient que « certaines tribus *makhzen*, concessionnaires de terres particulièrement bien situées font pratiquer par les *khammès*, colons partiaires au cinquième, des cultures perfectionnées » (p. 204). On lit encore sous la plume des mêmes auteurs, que « ...dans la Mitidja... bien des *haouchs* constituaient en 1830, de vastes fermes tenues par des intendants ou des *khammès*... » (p. 205). Le système du *khamessat* avec ses variantes n'était pas répandu seulement dans le Nord de l'Algérie, mais aussi dans le Sud, où selon les mêmes auteurs, « ... les tribus de grands nomades avaient le plus souvent dans leur clientèle, comme *khammès* les oasiens sédentaires des *ksours* » (p. 227).

A. Hanoteau et A. Letourneux constataient dans les premières décennies de l'occupation de la Kabylie, que « Les Kabyles sans se soucier de la rigueur formaliste du droit musulman, emploient tous les

modes de combinaison dans lesquels peuvent entrer la terre, le bétail, l'outil et la main-d'œuvre.» (p. 444). Ces deux auteurs avaient en particulier été impressionnés par la multiplicité des types des contrats qui liaient propriétaires fonciers et tenanciers.

Il apparaît ainsi que, liée aux différentes formes d'appropriation collective ou individuelle de terres (*melkarch*, *habous*, etc.) l'institution du *khamessat*, représentait durant la période ottomane, une composante importante de la structure socioéconomique du pays. Constat qu'énonce par exemple Ounassa Siari Tengour, lorsqu'elle écrit dans les actes du colloque Ibn Khaldounque « ...la mise en valeur des terres repose sur un mode de faire-valoir indirect dont la cheville ouvrière est le *khammès*. A la veille de l'occupation française, le *khammès* représente la forme d'exploitation, fondamentale, sinon dominante. Au cours du XIX^{ème} siècle, il s'étendait à la majeure partie des terres exploitées en mode de faire-valoir » (p. 55).

Durant la période coloniale, l'institution du *khamessat* a été beaucoup étudiée par des observateurs de divers statuts aussi bien des militaires que des juristes ou des chercheurs. Ces études sont outre l'utilité de fournir des informations sur les conditions et le degré auxquels les différents types de contrats de *khamessat* continuent à être pratiqués, mais elles contiennent aussi de précieux aperçus sur le statut juridique (droit musulman et droit coutumier) de ces contrats. Ainsi, dans un travail réalisé en 2011 et publié dans un ouvrage collectif, Christian Muller s'efforce de repérer les formes selon lesquelles l'école malékite a intégré dans son corpus l'institution du *khamessat* à l'origine plutôt régie par le droit coutumier. Pour procéder à cette « légalisation » du *khamessat*, les juristes malékites recourent à la notion de '*orf* (le bon usage) celle '*ada* (habitude), et celle de '*amal* (pratique judiciaire locale) (p. 42-43).

La politique agraire de l'administration coloniale s'est à un degré non négligeable, appuyée sur la pratique du *khamessat* et ses variantes.

On sait que l'une des finalités les plus constantes de la politique rurale coloniale au moins jusqu'à la fin du XIX^{ème} siècle, a consisté à faire en sorte que les colons puissent disposer de la plus grande superficie possible de terre exploitable. Sous le couvert d'une idéologie ambiguë, comportant le thème selon lequel la modernisation d'une société nécessite que l'on sorte de la prédominance de l'appropriation collective des terres pour entrer dans un processus de généralisation de la privatisation de celles-ci, l'administration coloniale à travers en particulier le *Senatus-consulte* de 1863, puis la loi Warnier (1873) s'est efforcée de réunir les conditions d'une plus grande privatisation de la propriété et donc de rendre celle-ci plus largement cessible. (Sur les mobiles avoués ou dissimulés qui inspiraient ces textes et sur les

procédures juridiques complexes auxquelles leur mise au point a donné lieu, on peut consulter la magistrale synthèse qu'établit Ch.-R. Ageron dans son ouvrage *Les Algériens musulmans et la France*.

Parmi les multiples conséquences de la politique agraire coloniale la moindre n'est pas l'émergence d'une proportion importante de paysans pauvres soit qu'ils fussent sans terre ou que les superficies qu'ils possédaient étaient trop réduites pour assurer leur survie et celle de leurs familles. Ce processus favorisait le maintien et le développement de l'institution du *khamessat*.

C'est principalement pour les années postérieures à 1870 que l'on peut, à titre de repères, évoquer quelques données, concernant l'évolution de l'institution du *khamessat*. A la pratique du *khamessat* telle qu'elle a continué à lier propriétaires Algériens et fellahs sans terre ou ne disposant que de superficies trop réduites, ou parfois hypothéquées, s'ajoutait celles dont tiraient parties des colons européens, qui étaient nombreux à recourir à ce type de contrat avec des Algériens, ou l'exploitation des terres qu'ils s'étaient appropriées « ... les colons du Constantinois, note ainsi Ch.-R. Ageron trouvaient difficilement à embaucher des salariés d'appoint. Le *khamessat* ou la location à des fellahs de terres de colonisation y étaient au contraire fréquents : un tiers environ de ces terres vers 1880 était exploité de cette manière. » (Ageron, p. 217).

La pratique du *khamessat* avec ses variantes, se maintient ainsi durant toute la période coloniale ; on observe toutefois que le nombre de *khammes* connaît des évolutions significatives durant cette période ; dans les dernières décennies de celle-ci, ce nombre se réduit considérablement. Malgré le caractère approximatif des dénombrements concernant les personnes pouvant être classées dans la catégorie des *khammès*, la tendance à la baisse de leur nombre apparaît clairement : selon des chiffres que rapporte Ch.-R. Ageron leur nombre dépassait le million avant 1914 ; il aurait été de plus de 1.500.000 à cette date ; ils n'auraient plus été que 170.000 en 1954. Ils constituaient les 31% de la population agricole masculine en 1944, et seulement 7 à 9% près 1945 (*ibid.* p 218). Le recensement agricole de 1950 fait apparaître que quelque 70.000 propriétaires musulmans absentéistes font exploiter leurs terres par des *khammès*.

Cette évolution statistique de l'institution du *khamessat* doit, pour être plus précisément appréhendée, être mise en relation avec d'autres processus sociaux que connaissait durant les mêmes périodes la société algérienne.

Ainsi le statut de *khammès* et celui de salarié agricole étaient loin d'être nettement distincts : les passages d'un état à l'autre selon les

années étaient fréquents. Les salariés agricoles étaient souvent d'anciens khammès à qui le lopin de terre qu'ils exploitaient ne pouvait plus assurer la subsistance de leur famille. « L'origine de ce prolétariat agricole, notait ainsi Ch.-R. Ageron se devine lorsqu'on regarde l'évolution concomitante du nombre de khammès et des propriétaires. Ce sont les petits propriétaires dépossédés ou les khammès privés de terre qui allaient engager leurs bras chez les colons ». L'augmentation du nombre de prolétaires ruraux attendu à affaiblir la position du khammès, par rapport aux propriétaires qui pouvaient lui imposer des contrats qui leur étaient particulièrement favorables.

L'évolution du khamessat doit être également considérée en relation avec une autre réalité, celle de l'usure ; celle-ci était elle-même liée à d'autres dispositifs de spoliation comme la mise en hypothèque par les fellahs de leur bien, opération à laquelle ils étaient souvent acculés en raison de l'état de pauvreté auquel beaucoup d'entre eux étaient réduits. Comme l'ont observé plusieurs historiens, c'est durant la période coloniale, souvent en raison de leur endettement que les petits fellahs, propriétaires de superficies agricoles réduites, se placent comme khammès chez des propriétaires terriens algériens plus riches ou chez des colons. Nombreux ont été durant la période coloniale, les petits propriétaires terriens qu'ils ont dû se retrouver dans le cercle vicieux de l'emprunt pour pouvoir exploiter leur bien, et qui, accumulant des dettes souvent usuraires, en venaient à être dépossédés de leur terre. Les progrès de la monétarisation de l'économie rurale, introduite ou renforcée par la colonisation, étaient en grande partie à l'origine de l'expansion des différentes formes d'endettements dans lesquelles se trouvaient souvent enfermés les paysans petits propriétaires. «... l'usure prospérait d'autant plus que la misère apparaissait, et elle s'affirmait comme d'autant plus nécessaire que les garanties insuffisantes et l'irrégularité des récoltes décourageaient le prêteur honnête », observe ainsi Ch.-R. Ageron.

L'objectif de l'abolition du système d'exploitation de la paysannerie, en particulier à travers l'institution du khamessat et de ses variantes, déjà exprimé dans différentes composantes du Mouvement national, a constitué un des axes essentiels de l'idéologie de la lutte de libération nationale, puis des politiques agraires mises en œuvre après l'Indépendance. La nationalisation des terres appartenant aux colons et leur transformation en domaines autogérés puis l'application des dispositions de la Révolution agraire qui dépossédait les gros propriétaires algériens d'une grande partie de leurs biens, éliminaient quelque sorte les bases socioéconomiques génératrices du khamessat. Aux raisons éthiques qui justifiaient la confiscation par l'État d'une proportion importante de terres des grands propriétaires

fonciers, l'Ordonnance du 8 novembre 1971, portant Révolution agraire ajoutait des arguments d'ordre « technique ». « ... Ces propriétaires absentéistes, lit-on ainsi dans cette ordonnance s'intéressent rarement à l'amélioration des conditions de la production agricole. Les exploitants qui cultivent la terre quant à eux, n'ont pas intérêt à augmenter le travail ou à faire des investissements... Qu'ils soient locataires l'année ou associés selon des modes traditionnels (khammes, associés au 1/4, au 1/3, ou à sa moitié etc.), ils ne peuvent rendre aucune initiative sans l'accord du propriétaire... et demeurant contraints d'assurer avant tout le renouvellement du contrat qui leur permet de survivre » (Ordonnance du 8 mars 1971, portant Révolution agraire).

M. Haddab

Corrélat : Loi Warnier (1873); Lois foncières (XIX^{ème} siècle); Sénatus-consulte de 1863.

Bibliographie : Ageron, Ch.-R. (1968); Berque, J. (1978) et (Opera Minora, 2001); Hanotcan, A. et Letourneux, A. (1893); Lacoste, Y. (1996); Muller, C. (2011); Nouschi, A. (1995); Prenant, A. (1960);

Kharijisme

Courant composé de plusieurs rites et écoles constitués à l'intérieur de la religion islamique et dont l'origine serait en premier lieu théologico-politique. Le kharijisme, comme les deux autres grands courants de l'islam, Sunnisme et Chiïsme, aurait en effet vu le jour après la bataille de Siffin (en 657 après J.-C.) laquelle sur la lancée de l'assassinat du khalife Othmane, avait opposé le nouveau khalife Ali au futur khalife et fondateur de la dynastie Omeyyade, Muâwiyyâ. Si ceux qui deviendront les Sunnites semblent accepter la légitimité de tous les khalifes qui ont eu ou auront à se succéder à la tête de la Ummah islamique, et donc y compris Muâwiyyâ, ceux qui s'y opposaient se sont scindés en deux :

- d'un côté, les partisans d'une légitimité qui reviendrait exclusivement à la descendance du prophète via sa fille Fatima et son gendre et cousin Ali, en l'occurrence les Chiïtes ;

- et de l'autre, les Kharijites qui s'opposent aux deux candidats à la fois (Ali et Muawiyah), en considérant, que tout bon musulman pieux et intègre « fut-il un noir abyssin » et susceptible d'être accepté par la communauté des croyants, devrait pouvoir postuler à la dignité de Khalife.

Les Kharijites passeront donc à l'opposition y compris sous des formes violentes et lutteront notamment contre les Omeyyades puis les Abbassides, ceci en recrutant dans la masse des mécontents aussi bien des premiers musulmans que des nouveaux convertis dans les provinces conquises, les Mawalî. Ces derniers qui malgré leur conversion à l'islam continuaient à subir un statut de dominés en payant des impôts en principe imposés aux seuls protégés non musulmans (notamment les dhimmis juifs et chrétiens), pourront ainsi marquer leur mécontentement par un ralliement massif au Kharijisme.

Il semblerait que la dénomination de kharijites « ceux qui sont sortis » serait due au fait qu'ils aient quitté après la bataille de Siffin, le lieu où se menait la confrontation entre les deux candidats au pouvoir en refusant le semblant d'arbitrage qu'ils réprouvaient. En fait la représentation au sein du sunnisme dominant et assimilé à l'orthodoxie, tend à donner au terme Kharijisme le sens d'hétérodoxie, ce que les concernés ne peuvent que réprouver, préférant se désigner eux-mêmes selon les rites et écoles diversifiés qui ont fini par imprégner une mouvance qui ira très vite vers la différenciation aussi bien du point de vue de l'approche théorique et dogmatique que du rituel. Il aurait existé ainsi une vingtaine d'écoles (et dérivés) portant généralement chacune le nom du théologien qui en aurait été le fondateur et dont on pourra citer parmi les principales el-azrakiyâh (azrakisme), Es-Sofriyâh (Sofrisme) et el-ibadîyah (ibadisme).

Les pèlerinages à la Mecque et autres voyages de Berbères au Machrek et l'arrivée en Afrique du Nord de missionnaires orientaux ont permis au kharijisme de se déployer très tôt au Maghreb, au point où avant que ne triomphe définitivement le rite Malékite aux XI^{ème} et XII^{ème} siècles, il apparaissait comme la forme la plus répandue ici d'adhésion à l'islam. En effet durant trois siècles au moins (entre le VIII^{ème} et le X^{ème} siècle), il apparaîtra comme le principal ciment de la résistance idéologico-politique berbère, opposée aux dominants omeyyades puis abbassides qui s'exprimaient sous couvert de l'islam sunnite, ou même contre les Fatimides (au X^{ème} siècle) qui se réfèrent au Chiisme.

A ses origines la révolte berbère à référence islamique semble avoir des relations assez mal définies avec le kharijisme, lorsqu'elle éclate dans le Maghreb extrême, au sein des Berbères Masmûdâ loin du centre du pouvoir situé à Kairouan en Ifriqiya. C'est par exemple dans la région de Tanger qu'un porteur d'eau d'obédience Sofrite, Maysala se fait proclamer khalife en 739, avant qu'un de ses compagnons Çâlih ibn Tarif ne donne naissance à partir de 744 à l'hérésie des Bgharwatha (dans le Maroc atlantique) qui semble persister jusqu'à l'époque almohade (au XII^{ème} siècle), et dont les affiliés avaient proposé leur version propre du Coran rédigée en berbère. C'est encore dans des régions éloignées que

Hamîm chez les Ghomara au sud de Tétouan ou encore qu'un muezzin de la région de Tlemcen ne se proclament prophètes entre la fin du VIII^{ème} et les débuts du IX^{ème} siècle.

En fait les deux tendances du Kharijisme qui vont réussir à s'implanter au Maghreb sont à rattacher au sofrisme et à l'ibadisme qui à l'origine passaient pour des écoles modérées car ne prônant pas l'isti'râd (le meurtre à des fins religieuses). Les massacres commis pourtant par les Ouferrouja sofrites originaires du sud de la Tunisie, lors de la prise et du saccage de Kairouan, nécessiteront pour y-mettre fin l'intervention des ibadites du Djebel Nefoussa et autres Berbères Haouara et ce à l'appel de leur imam Abû l-Khattab el-Himyarî. Ce dernier qui avait fait de Tripoli qu'il avait conquis (en 757) le siège d'un émirat, réussira à expulser les assaillants de Kairouan et à y installer un disciple d'origine persane (mais ayant grandi dans la ville), Abderrahmane Ibn Rustom comme gouverneur (en 758) pour garantir la quiétude des habitants qui ont pu échapper au massacre commis par les sofrites. De même les Rostémides devront aux VIII^{ème} et IX^{ème} siècles (de 761 à 909) faire face à Tihert à des dissidents gagnés au Nukkarisme proches de la Mu'tazila (et parfois favorable à la pratique de l'isti'râd). En fait les lignes des canons doctrinaires se laissaient parfois facilement franchir, même si l'Etat rostémide qui s'étendait du Sersou algérien à travers la route des steppes jusqu'en Tripolitaine, prônait le respect de ses minorités y compris des chrétiens et une politique de paix avec ses voisins. Une situation similaire caractérisait d'ailleurs Sijilmassa, implantées par les Meknassa sofrites (modérés) d'origine Zénète (de 757 à 922) dans le sud du Tafilalet au Maroc actuel, et dirigée par la dynastie des Banû Midrar (ou Midrarites).

Confrontés à des périodes de troubles et des velléités de conquête ou de reconquête de la part de leurs adversaires, les Kharijites du Maghreb sont cependant souvent sur le pied de guerre comme ce sera le cas notamment pour les Bgharwatha (Zénètes) du Maghreb occidental ou les Beni Ifrène de Tlemcen, Sofrites. Le khalife de ces derniers, Abû El Korra (investi en 765) devra mener des expéditions guerrières contre les Abbassides et Aghlabides, alors qu'un autre prédicateur ibadite de tendance Nukkarite originaire des mêmes Zénètes Beni ifren, Abû Yazid « l'homme à l'âne », né semble-t-il au Soudan, (d'un père commerçant) dirigera en partant du sud-tunisien et des Aures (chez les Hawwarâ) la dernière grande révolte contre les Fatimides (en 943).

Désormais les Kharijites au Maghreb dont la base de recrutement semble avoir été surtout Masmûdâ dans le Maghrib el Aqsa et zénète (montagnardes ou nomades) ailleurs et portée sur le commerce transsaharien, doivent pour survivre se replier dans les régions de Sedrata-Ouargla, puis du Mzab, dans le Djebel Nefoussa et dans l'île

de Djerba. Leur marginalisation ouvrira la voie à l'expression de l'hégémonie du rite malékite au Maghreb.

H. Remaoun

Corrélat : Fatimides ; Ibadites (les) ; Rostomides ; Zénètes.

Bibliographie : *Encyclopédie berbère* ; *Encyclopédie de l'islam* ; Ibn Khaldoun ; Julien, Ch.-A. (1966, vol. 2) ; Kaddache, M. (1982) ; Laroui, A. (1970) ; Meynier, G. (2011- 2012) ;

Koukou (Royaume de)

Dans les modalités de mise en place des structures du royaume, ce n'est pas tant l'histoire événementielle, pourtant combien riche d'aventures guerrières, récits anecdotiques, histoires quelquefois truculentes et autres faits légendaires qui suscitent l'intérêt et la curiosité du chercheur. Cette histoire événementielle qui caractérise le phénomène de la mise en place de royaumes en Kabylie, comme dans le reste du pays d'ailleurs, au cours du XVI^{ème} et XVII^{ème} siècle, garde malgré tout une valeur inaltérée qui focalise l'attention d'historiens avertis.

Il en va d'abord de la chronologie qui marque l'avènement du royaume de Koukou. Les chroniqueurs se perdent en conjectures, 1511 pour certains, 1513 pour d'autres. Il est maintenant à peu près certain que la fondation de cette principauté remonte à 1510, avec pour première capitale Aourir, dans le Haut Sébaou ; le dénombrement, les noms des différents souverains, leur ordre de succession présente encore trop de contradictions et nombres de zones d'ombre.

Qu'en est-il de la généalogie des At l Qadi les fondateurs ?

- Seraient-ils réellement descendants des Idrissides comme l'affirment sans ambages, Ch. Féraud et P. Boyer ?

- Descendants de Smail el Faci ou Amer ben Idriss comme le suggèrent les propos de J. L. Belhachemi, dans son ouvrage, intitulé « Nous les Barberousse corsaires et rois d'Alger » ?

- Ne devons-nous pas accorder toute notre bonne foi à l'avis autorisé, et pondéré de Djennabi, auteur qui a aussi l'avantage d'être un contemporain de Si Amar w el Qadi (Assassiné en 1618), probablement dernier grand souverain de Koukou ?

Plus récents les écrits qui vont dans le même sens, de S. Boulifa : S'appuyant sur des sources écrites corroborées par la tradition orale, minutieusement recueillie dans le Haut Sébaou : il affirme Qu'Ahmed w el Qadi, ancien haut fonctionnaire (gouverneur de Bône) de l'État hafside de Tunis, se serait dans un premier temps retiré dans le village d'Aourir, au sein de la petite tribu des At Ghobbri, patrie de ses aïeuls. Car l'ancêtre qui aurait donné son nom au royaume serait Abou el Abbès el Ghobrini, grand savant et juriste du XIII^{ème} siècle. Ce dernier aurait exercé la fonction de conseiller auprès de l'un des derniers souverains hafside de Bougie (Abou el Baca). Il aurait également exercé la fonction de cadî, d'où le nom patronymique arabe Ibn el Cadi et son homonyme berbère At el Qadi.

La chronologie souvent défailante s'évertue à fixer par le fait de primogéniture, un ordre de succession des souverains. Celle plus simple des faits s'y rapportant, suscite certainement quelque intérêt. Cependant éluder l'équation géopolitique et ethno historique de la fondation d'une institution étatique (monarchie) aux caractères singuliers présente davantage d'intérêts.

Cette singularité politique se manifeste d'abord par cette énigmatique propension à la fondation d'une multitude de capitales, villes et villages, où la dynastie a essaimé sa descendance, fonder durablement des résidences, ou tout simplement exercé son pouvoir.

Les toponymes : Une symbolique

Cet intérêt s'adresse également à ces toponymes divers (témoins insulaires et archives salutaires) matérialisant dans l'espace géographique tant de preuves sur les tribulations, les épopées d'une dynastie par le truchement, là, d'une fonction, ici, d'un patronyme, plus loin, d'un site archéologique ou géographique : Ighil Bw el Qadi (la crête d'el Qadi) à Maatkas ; Taawit Bw Ourkho (la source d'Ourkho) à Djemaa Saharidj ; Tighilt Lemdafaa (La crête des canons) à Koukou et tant d'autres encore. Par-delà ; comment ne pas évoquer la stratégie mise en place par les différents souverains au gré des alliances, mésalliances et vicissitudes de l'histoire ?

Le sujet s'il passionne soulève à l'évidence bien des interrogations :

- Par quel tour de force, volonté ou artifice, les sultans de Koukou (certainement habiles) ont assis pendant plus de deux siècles (1510 à 1745), une autorité au sein de populations dont l'inimitié déclarée

pour toute forme de pouvoir central, est un trait de caractère dominant ?

- Comment ont-ils donc fait pour rassembler autour d'un idéal commun, des Cités-Etats « petites républiques en enfance » nées vraisemblablement d'oppositions déclarées, de confrontations, de luttes... ?

- A quel type de monarchie répond donc Koukou, théocratie ? Monarchie classique ? Monarchie absolutiste ?

Quel était le mode de transmission du pouvoir ?

Le royaume : Ses villes et ses capitales

Bougie : c'est dans cette ville fort réputée à l'époque et dont la renommée, le rayonnement culturel dépassait largement les frontières du Maghreb, qu'Ahmed wel Qadi passa sa prime enfance et son adolescence. Des auteurs arabes, Ibn Maasker (son contemporain) et à sa suite Djennabi, nous dressent un portrait fort élogieux du personnage. « Un homme savant, féru des textes de l'islam. La théologie et la jurisprudence étaient son point fort ». Il avait dans le contexte exercé lui-même la fonction de cadi.

Bône : Ayant passé avec succès l'épreuve initiatique dans la gestion des affaires de l'Etat (haut fonctionnaire à la cour hafside), il fut élevé au rang de khalife dans la province de Bône, dont la Kabylie dépendait.

Aourir : Première capitale du royaume

C'est suite à l'anarchie qui a régné à la fin du XV^{ème} siècle, comme l'affirment de nombreux auteurs, qu'Ahmed w el Qadi avait été assez habile et surtout audacieux pour s'affranchir de la tutelle hafside et se constituer son propre royaume. Il se serait tout naturellement retiré dans les montagnes de la Kabylie du Djurdjura, y fondant sa première capitale Aourir. *En effet où sinon au milieu des siens, au sein de la petite tribu des At Ghobbri, se serait-il senti mieux en sécurité ?*

Koukou : La grande capitale politique

Que dire de cette ville, la fondation de cette nouvelle capitale remonte probablement à 1518. Les raisons en sont simples : suite à la campagne de Ténès et Tlemcen, menée aux côtés de Aroudj (où ce dernier trouva la mort) Ahmed w el Qadi (redoutant des représailles de Kheirddine, son frère), jugea impératif et impérieux de transférer sa capitale à Koukou. Rien à première vue

ne prédestinait la petite bourgade de Koukou à jouer un rôle prépondérant dans l'histoire de la Kabylie et du pays singulièrement.

Cité naguère capitale enviée d'un royaume, elle est nichée au milieu d'une frondaison relativement dense. Son assiette foncière quelque peu réduite ne pouvait à coup sûr lui garantir les ambitions de ses nouvelles fonctions. « ...à commencer par sa population qui ne dépassait guère mille six centshabitantsau début du XVI^{ème} siècle », nous dit Marmol. Située sur les premiers contreforts du Djurdjura, ou pour être plus précis à la confluence orographique du massif de l'Akfadou et du Djurdjura au cœur même du finage relevant de la tribu des At Yahia la cité offrait à maints égards des conditions de protection idéales.

Dans la mémoire collective autant que sur le site même, bien des souvenirs demeurent, quelques rares vestiges archéologiques, davantage de toponymes... Au sud de l'agglomération, vigile infaillible face au Djurdjura, Tabburt n'Sur (la porte du rempart), marque le caractère défensif affirmé de la cité à tel point « ...Qu'un petit nombre de gens peut à coup de pierres faire retirer une grande armée ».

Au chapitre des considérations géopolitiques, par-delà le site défensif, inexpugnable évoqué et son rôle stratégique ; Koukou a permis le contrôle des cols de Tirourda et de Chellata, des voies (naturelles) de commerce importantes, des axes géopolitiques majeurs, aux XVI^{ème} et XVII^{ème} siècles. Ces axes qui traversent le Djurdjura pour l'un, le massif de l'Akfadou pour le second et la vallée de la Soummam reliant en droite ligne Koukou et la Qalaa des Béni Abbés (versant nord des Bibans), siège d'une principauté rivale qui en porte le nom.

Alger : La capitale conquise

Tous les gages d'amitié formulés par Ahmed wel Qadi à l'endroit des turcs (Ottomans), n'ont en rien refreiné les desseins vindicatifs d'annexion de la Kabylie, maintes fois exprimés par Kheirddine. Ahmed w el Qadi n'avait ainsi d'autres choix, que d'épouser la cause du sultan de Tunis. En effet la popularité, les prouesses et les empiètements de Kheirddine et ses corsaires faisaient de l'ombre au sultan, menaçant un édifice institutionnel hafside déjà fortement lézardé.

C'est ainsi qu'en 1520 Kheirddine dut hâtivement lever une armée qui devait barrer la route à l'avancée victorieuse des troupes tunisoises, assurées de l'appui des troupes combattantes de

Koukou. Le combat d'une rare violence tourna rapidement à l'avantage des tunisois et des fantassins kabyles. D'autant que l'entrée prompt et inattendue de la cavalerie de Koukou, (dévalant les monts des Flissas) dans le champ de bataille, sema l'effroi dans les rangs turcs, déterminant vite l'issue du combat.

Vainqueur, Ahmed w el Qadi s'installe triomphalement à Alger. Il y garda le pouvoir pendant sept ans jusqu'en 1527, date de sa mort à Tizi n'At Aicha (Thénia) après un ultime combat. Quelques vagues toponymes témoignent encore de ce passé glorieux: Le Djebel Koukou, qui surplombe « Notre Dame d'Afrique » à partir du massif de la Bouzaréah; Tala oumlil (la fontaine des travertins blancs), latinisée Télémy; Tama tayefust (Tamentefoust) etc. A ses heures de grandeur l'autorité de Koukou s'est durablement exercée sur de vastes territoires dépassant le cadre de son fief naturel (La Kabylie). Cela n'a été possible que grâce à son influence politique par l'entremise d'alliances, tour à tour avec les Turcs ou les Espagnols. De fait l'exercice de sa souveraineté ne dépassait guère les limites naturelles de la Grande Kabylie. Encore que les gens de la confédération des Zouaouas, comptaient davantage comme alliés que sujets.

Djemaa Saharidj : Capitale économique ?

S'il y a encore quelque temps avant d'en exhumer l'histoire, très peu de membres de la famille des At l Qadi ou des Iboukhtouchen la branche cadette, se souviennent par lecture ou par ouïe dire du temps où leur ancêtre si Amar w el Qadi échangeait des ambassadeurs avec les rois Philippe II et Philippe III d'Espagne. Nul doute que certains événements ont marqué de manière indélébile la mémoire collective, il en est ainsi de l'histoire de l'éléphant de Boukhtouch (ses déprédations surtout), qui se raconte dans toutes les contrées de Kabylie et même au-delà.

Certains documents attestent de la présence royale à Djemaa Saharidj dès la fin du XVI^{ème} siècle. Si Amar W et Qadi aurait-il utilisé cette cité prospère comme capitale économique? Nous le pensons; l'antique Bidah Municipium à l'époque de Septime severe, siège d'un évêché où officiait Campanus, possédait déjà les attributs de capitale politique et économique de la grande tribu des At Fraoucen, (les Faraxen). A ce propos l'histoire confirme, ce ne sont pas les antiquités (pourtant foisonnantes) qui font la réputation de Djemaa Saharidj, mais l'abondance de ses eaux qui arrosent, les terres riches, vergers et potagers où poussent à l'envi oignon, poivrons citrouilles et pastèques... Mais

il est certain que c'est à l'avènement de la famille royale des Iboukhtouchen qui s'y établit durablement que la cité prendra toute son importance. Cette branche régnante doit son nom à Sidi Hend Atounsi, né à Tunis, fils posthume de Sidi Amar w el Qadi, surnommé Bou Khtouch (l'homme au javelot), d'où le nom patronymique Iboukhtouchen.

La dimension économique : La géopolitique au secours de l'économie

La force de cet Etat variait sensiblement au cours des années, tributaire du niveau de soumission de tribus plutôt frondeuses. Les querelles quotidiennes qui meublait leur quotidien, rendait caduque la mise en œuvre d'une politique déterminée dans l'administration de structures étatiques en gestation.

Sur le plan stratégique Koukou constituait véritablement un refuge, une citadelle imprenable. A l'apogée de sa magnificence, une muraille bastionnée de deux mille mètres environ consolidait des défenses naturelles déjà assurées.

L'activité agricole : Sur la mince bande de terres arables qui bordent les talwegs de cours d'eau, le Kabyle se fait volontiers laboureur ou pasteur. Dans la partie haute des versants, le Kabyle est jardinier, l'habitude, la tradition, la pratique aidant ; il sait les soins que chaque variété requiert. A propos de l'arboriculture, le Kabyle connaît sur le sujet les bienfaits de la greffe, son savoir-faire est grandement apprécié, sollicité partout y compris à l'étranger. Des forêts giboyeuses lui assuraient un complément de nourriture appréciable, Il en prélève des produits conséquents.

Les populations font d'autre part une large consommation de miel. Sur le sujet : «La principauté de Cuco avait sur la Méditerranée un port nommé Tamagus où ils faisaient un grand commerce de miel, de cire... », nous dit Marmol.

L'artisanat et l'industrie : Des activités très présentes, bien des écrits en témoignent, le kabyle est fort industriel « ... il bâtit des maisons, il fait de lamenuiserie, il forge des armes, des canons et des batteries de fusil, des sabres (Flissas), des couteaux, des pelles, des sabots, des métiers à tisser... ». Il excelle dans le travail du fer, les Flissas possèdent de grandes manufactures d'armes blanches. Des ateliers spécialisés dans la contrefaçon de monnaie s'y trouvaient également. Les At Yenni qui en détenaient l'usage et les secrets de fabrication, en inondaient les marchés de la régence d'Alger. On y fabrique aussi de la poudre de guerre. Le salpêtre élément indispensable dans

ce type d'industrie est extrait des excavations ou affleurements, au niveau de grottes naturelles. Le soufre est par contre fourni par le commerce international.

La contribution des femmes dans cette économie n'est pas négligeable, ainsi il est dit « ... à côté de cette vaste industrie des hommes, les femmes ne restent pas oisives, elles filent la laine, tissent cette matière, l'étoffe blanche qui sert à vêtir les deux sexes... ».

En conclusion, à la suite d'Ibn Khaldoun, Y. Lacoste nous dit : *L'assabya* (manipulée par des chefs) est le moteur du devenir de l'État dans le Maghreb médiéval. Le procédé de mise en place de structures étatiques est le suivant : «... l'umranbadawi est le fait de pasteurs ou de paysans montagnards. Il est fondé sur la manipulation des liens de parenté par des notables qui utilisaient la solidarité tribale pour les mener dans des entreprises guerrières... ». Les dynasties de Koukou et Béni Abbés s'inspirent de ce procédé. Elles sont le fait de chef de guerre auréolée parfois d'ascendance religieuse (maraboutique).

Dans le cas précis de Koukou, la longévité du royaume s'explique comme suit : «... le massif Zouaoua a été le siège pendant des siècles d'appareils d'Etat assez souples pour coordonner sans heurts, des conflits, les forces de tribus, très jalouses de leur autonomie, voire, indépendance, capables de s'entendre, de s'unir pour faire face à une menace extérieure... ». Dans le contexte, Koukou devait non seulement assurer un rayonnement considérable aux manufactures de Grande Kabylie, par le contrôle de la circulation générale, mais garantir aussi la subsistance à la population qui s'accumulait.

« La dynastie de Koukou ne créa pas de grande ville, fait tout à fait exceptionnel pour un appareil d'Etat maghrébin. Mais elle fut assez puissante pour constituer un makhzen... », nous dit Y. Lacoste.

L'infortune qui s'est deux siècles durant acharnée sur le sort des At l Qadi et des Iboukhtouchen a graduellement opéré de larges brèches dans leur pouvoir. Tour à tour, espagnols, turcs, ont exploité l'inimitié déclarée et la rivalité jurée avec l'autre principauté kabyle, la Qalaa. On assista pendant tout leur règne à un chassé-croisé d'alliance, Koukou-espagnols : Béni Abbés-turcs et inversement.

Ainsi à partir du milieu du XVIII^{ème} siècle, le royaume n'était plus que l'ombre de lui-même. Son déclin était passablement amorcé. Ottomans, espagnols, la Qalaa, les marabouts,

les tribus (siba) du Djurdjura y ont largement contribué. Si le royaume gardait encore un semblant d'autorité (sur la Kabylie maritime), du moins, c'est surtout par l'aura du prestigieux fondateur ou par l'ascendance religieuse dont la famille conservait encore quelque légitimité.

O. Nait Djoudi

Corrélat : Mazagran (bataille de) ; Oran et Mers el Kébir sous occupation espagnole ; Qalaa des Beni Abbès ; Régence d'Alger.

Bibliographie : Davity, P. (1612) ; Genevois, H. (1974) ; Haedo, D. (1867) ; Marmol de Carvajal (1867) ; Mustafa Ben Hussayni dit Djennabi (1924) ; Nait Djoudi, O. (2001) et (2003) ;

Kouloughli(s) / Kulughlu

Par *kouloughli*, étaient désignés uniquement les fils des militaires turcs (corsaires et janissaires) et des femmes du pays, mais pas leur descendance. Par contre, les enfants issus des Turcs et des femmes étrangères étaient considérés comme de « véritables Turcs ». Les enfants des Kouloughlis étaient considérés comme des « indigènes ». Donc seuls les fils de la *première génération* pouvaient prétendre aux avantages concédés par l'État aux Kouloughlis. Leur croissance démographique dépendait de celle des Janissaires surtout et des levées des mesures de restriction/interdiction des mariages imposées à ces derniers.

Les Kouloughlis, avec leurs descendants, ont formé au fil des années par leur poids démographique, et leur présence dans les principales villes du pays, un groupe social puis politique aux intérêts parfois contradictoires. En 1621, on comptait pour la seule ville d'Alger, 5 000 Kouloughlis face à 10 000 Turcs. Leur poids démographique et leur richesse choquaient les recrues turques nouvellement installées à Alger ou affectées dans les villes et les bordjs.

Interdits d'accès à l'armée essentiellement l'Odjak, ils n'avaient pas non plus la possibilité d'arriver à de hautes fonctions gouvernementales. Seuls deux Kouloughlis atteignirent la plus haute fonction. Hassan b. Khayr Eddine fut beylerbey à trois reprises. Une première fois de 1544 à 1551, puis de 1557 jusqu'à son arrestation en 1561, sous l'accusation de vouloir se rendre indépendant, et surtout de vouloir constituer une armée *nationale* en excluant la milice des Janissaires. Il revint au pouvoir en septembre 1562. En 1567 il fut nommé Captan Pacha Amiral de la flotte ottomane comme son père, poste qu'il occupa jusqu'à sa mort

en 1570. Le second fut Hassan al Khasnadji (1791-1798), qui succéda à son père le Dey Mohamed Ben Othmane (1766-1791).

Si en 1693, les kouloughlis purent entrer dans les rangs de la milice grâce au Dey Sha'ban (1688-1695), c'était par nécessité militaire. Le chemin vers les plus hauts grades de l'armée ainsi que vers les charges administratives les plus importantes, notamment dans le diwân du Dey leur restait toujours fermé.

En fait, Les Kouloughliss'étaient entre temps révoltés plusieurs fois contre cette situation. Mais l'Odjac restait intransigeant. Suite à leur révolte de mai 1629, les plus compromis furent internés à Bougie et les autres furent chassés d'Alger. Leurs biens furent confisqués. Certains, installés sur les bords de l'Oued Zitoun, finirent par former la tribu des Zouathna. L'amnistie leur fut accordée en 1639 par Ali Pacha (1637-1639).

La révolte des Kouloughlis de Tlemcen, que les historiens ne situent pas vraiment au cours du XVII^{ème} siècle (1736 et 1759 ou vers 1776 ?) aurait été concertée avec les Kouloughlis d'Alger suite à la décision d'arrêter les nominations de Beys kouloughlis en 1748. Le dey Mohamed Ben Bakir restaura l'*Ahad Aman*, ce règlement politique et militaire qui définissait en les limitant les rôles, les droits, et l'organisation des noubas et mahallas. Les révoltes de Tlemcen et d'Alger furent réprimées par le Dey Baba Ali dit *Bou Sebâa*.

C'est tout de même au cours du XVIII^{ème} siècle, que les Kouloughlis, donc fils de militaires et de marins, puis ceux de deuxième et même troisième génération accédèrent aux postes de *Khaznadar* (trésor privé du Dey), *Bayt al maldji* (contrôleur/inspecteur des biens *waqfs/habous*). S'ils pouvaient déjà être *boulouk-bachi* dans l'armée, ils purent accéder aux grades de *khodja* et *agha*.

Mais c'est au niveau des beyliks qu'ils purent politiquement et économiquement s'imposer. Dans le beylik de Constantine, la famille de Ferhat bey fournit 4 beys entre 1647 et 1710 et dans celle mieux connue d'Ahmed el Kolli (1756-1771), sont parvenus au grade de bey après lui, son gendre le célèbre Salah bey (1771-1792), plus tard son propre fils Mohamed Chérif b. Ahmed al Kolli, le fils de Salah bey, Hussein (1806-1807) et enfin Ahmed Bey b. Mohamed Chérif, petit-fils, fils, neveu et cousin de bey. L'alliance d'Ahmed al Kolli avec la famille Ben Gana a renforcé sa légitimité et celle de ses descendants et ancré toujours plus leur place dans la société.

Le beylik de l'Ouest a connu, mais un peu plus tardivement, le même processus de succession d'une même famille à la tête d'un beylik et d'ancrage social. Il est devenu l'apanage de la famille d'Osman al Kurdi (bey de 1752-1771). Son fils Mohamed dit *Lakahal* ne lui succéda qu'en

1784 après avoir été le khalife des deux beys nommés à la suite de son père. Son coup d'éclat à Oran en février 1792 – il réussit ce que nul autre avant lui n'avait pu faire : chasser les Espagnols d'Oran - lui valut un *firman* du Sultan et le titre d'*al Kébir*. A sa mort en 1797 ou 1798, le beylicat revint à ses fils, d'abord Osman (1799-1802), qui sera bey de Constantine (1802-1803), puis Mohamed al Makallach (1805-1807). Son frère Mohamed al Reqiq Boukabous dit al Masloukh fut bey à son tour de 1807 à 1812. Le pouvoir passa enfin d'abord au gendre de Mohamed al Kébir, Ali Kara Baghli (1812-1817), puis à Hassan, gendre de Boukabous (1817-1831).

On trouvait des Kouloughlis dans la plupart des villes du pays. Outre Alger, à Blida, Tlemcen, Médéa, Mascara, Mostaganem, Miliana, Constantine, Bouna, Biskra, Mazouna, Koléa et à Oran (après 1792). Ils y occupaient des postes administratifs et militaires. Ils étaient propriétaires immobiliers urbains et fonciers, artisans et commerçants et constituaient parfois l'ossature de vie citadine. A Tlemcen, avec les citadins « *Hadar* », ils formaient la majorité de la population. Ils auraient constitué une sorte de divan et certains historiens affirment qu'ils percevaient l'impôt dans des zones délimitées pour leur sorte de budget propre. En 1792, le bey Mohamad al Kébir repeupla la ville d'Oran en faisant venir des populations dont des kouloughlis depuis Oujda jusqu'à Constantine.

Les kouloughlis participèrent à la construction des fondements de l'État d'Alger qui s'était rendu petit à petit moins dépendant de l'Empire. C'est grâce à eux que le Dey Ali Khodja put écraser la révolte des Janissaires en 1817 et qui vit la fin de leur puissance militaire et politique, et très certainement de leur recrutement. C'est peut-être l'une des raisons du silence du Sultan de la Sublime Porte aux appels d'Ahmed bey. A la bataille de Staouéli le 19 juin 1830, ils étaient, dit-on, 5 000 sous les ordres d'Ibrahim Agha à Staouéli.

F. Soufi

Corrélat : Ahmed Bey et la résistance dans le Beylek de Constantine ; Empire ottoman ; Hassan Agha défait Charles Quint ; Janissaires ; Mazagran (bataille de) ; Mohamed al Kebir, Bey de l'Ouest ; Régence d'Alger.

Bibliographie : Ageron, Ch.-A. (1979) ; Boyer, P. (1970) ; Grammont, H. D. (1887) ; Grangaud, I. (2002) ; Julien, Ch.-A. (1964 et 1979) ; et (1966, 2.Vol) ; Merrouche, L. (2007 et 2010, 2.vol) ; Saidouni, N. (2001) ; Shuval, T. (1998 et 2002) ; Siari-Tengour, O. (1998).

L

Libyque, écriture ancienne de l'Afrique du nord

Le *libyque* est le nom donné à l'écriture nord-africaine antique qui n'a plus cours aujourd'hui et dont l'existence a disparu de l'esprit collectif des Nord-Africains qui n'ont plus conscience que leurs ancêtres utilisaient une écriture alphabétique qui remonte à une date lointaine.

Voyons la manière dont cette écriture a été découverte, ses caractéristiques, sa datation, son sens de l'écriture, son déchiffrement, son origine et sa place parmi les autres types de l'écriture de l'antiquité.

Historique de la découverte

Selon J.-B. Chabot, (1940, *Recueil des Inscriptions Libyques*), c'est en 1631 qu'une découverte archéologique impressionnante attira l'attention.

Le français Thomas d'Arcos découvrit une stèle gravée formée de signes géométriques à Dougga en Tunisie et recopia soigneusement l'inscription qu'il envoya à son compatriote Peirce pour tenter de la déchiffrer. Sans succès.

Deux siècles plus tard, l'anglais Reade, consul à Tunis, découpa la stèle écrite, détériorant ainsi le mausolée et l'envoya en Angleterre. Cette inscription se trouve actuellement au British Museum.

Au XIX^{ème} siècle, les Français en Algérie se mirent en quête de retrouver d'autres stèles. Il faut signaler que la découverte des signes hiéroglyphes en Egypte, des signes cunéiformes (en forme de coins) en Orient et les tentatives de leur déchiffrement avait de quoi susciter l'intérêt pour les signes géométriques de cette inscription découverte au Maghreb.

Peu à peu, d'autres inscriptions furent trouvées dans tous les lieux du Nord de l'Afrique: en Algérie, en Tunisie, au Maroc mais aussi dans les Îles Canaries, au Sahara occidental... Le *Recueil des Inscriptions Libyques* de J.B. Chabot comprend 1125 inscriptions.

Un grand nombre de stèles furent découvertes mais les tentatives de déchiffrement restèrent infructueuses malgré l'acharnement de nombreux chercheurs dont la passion fut surtout encouragée par le déchiffrement des hiéroglyphes par le français Champollion.

Ces stèles sont surtout des stèles funéraires, raison pour laquelle elles comportent un grand nombre d'anthroponymes et des termes de filiation. L'écriture de ces inscriptions nord-africaines fut appelée le *Libyque* ou écriture libyque.

Pourquoi avoir appelé cette écriture le *Libyque* ?

Il faut distinguer la Libye actuelle, pays limitrophe de l'Algérie, Tunisie etc, de la Libye antique, qui vient du terme *Libou*, par lequel les Egyptiens désignaient leurs voisins de l'Ouest, habitants des zones allant des frontières égyptiennes jusqu'au rivage atlantique.

C'est en 1906 qu'une autre stèle d'importance fut découverte à Dougga. Cette inscription présentait l'avantage d'être bilingue comprenant une face formée de signes géométriques « libyques » et une face formée de signes puniques. C'est la stèle numérotée 2 dans le *Recueil des Inscriptions Libyques* appelé *RIL* par l'ensemble des chercheurs car cet ouvrage sert de référence pour la quête des inscriptions libyques et les nombreux anthroponymes qui s'y trouvent.

L'écriture punique étant une écriture connue des nombreux sémitisants de l'époque, la tâche des chercheurs s'en trouva allégée et le déchiffrement de ces signes voit enfin le jour.

Les chercheurs qui ont travaillé sur ces inscriptions et ont tenté d'y apporter un peu de clarté sont : J.-B. Chabot 1940, J.-G. Février 1956 et 1959, G.-A. Lafuente 1957, A. Basset 1959, L. Galand 1966, 1973 et 1976, K.-J. Prasse 1972, G. Camps 1984, S. Chaker 1977, 1978, 1984 et 1991, L. Laporte 1992 et M. Hachid 2001...

Outre le déchiffrement, d'autres interrogations se posent : la datation de cette écriture, le sens de l'écriture, son origine.

Caractéristiques et datation des inscriptions

Les inscriptions de Dougga sont formées de signes géométriques, réguliers, bien formés et très lisibles. Le sens de l'écriture des inscriptions de Dougga (*RIL* 1 et 2) est horizontal et de droite à gauche comme les inscriptions puniques. La stèle 2 de *RIL* présente une date interne dans la stèle : 138 ans avant le Christ.

Les inscriptions de Dougga et de la période romaine en général ont permis de déchiffrer un certain nombre de signes que J.-B. Chabot a regroupé sous l'appellation de l'alphabet *Libyque oriental*. Certaines inscriptions sont accompagnées de figurations de personnages romains, ce qui permet de les dater de la période latine. D'autres inscriptions, issues aussi de cette période sont repérables grâce aux noms cités existant aussi dans les inscriptions bilingues punico-libyques ou latino-libyques. Géographiquement, elles se situent dans l'est algérien et dans l'ouest et le centre de la Tunisie. Historiquement, nous sommes dans la période grandiose du règne de Massinissa elles appartiennent aux périodes historiques des grands rois de l'Afrique du Nord. Si une seule date est certaine, celle du 2^{ème} siècle avant le Christ, G. Camps fait remonter l'apparition des inscriptions au 6^{ème} siècle avant le Christ.

J.-B. Chabot désigne sous l'appellation alphabet *Libyque occidental* les graphèmes des autres inscriptions dont la majorité n'est pas datée et qui se situent à l'ouest de Constantine : centre algérien, région oranaise, Maroc. Cependant, il faut noter que certaines inscriptions de la Tunisie centrale présentent des signes qui ne figurent pas dans l'alphabet libyque oriental et qui se retrouvent dans les inscriptions occidentales. On peut se demander, comme Lionel Galand, (1966) si l'alphabet dit oriental ne serait pas incomplet car il ne représente pas tous les phonographèmes du libyque.

Certaines inscriptions occidentales peuvent dater aussi de la période gréco-romaine et d'autres peuvent remonter à une antiquité beaucoup plus lointaine : l'analyse de M. Hachid (préhistorienne algérienne) fait remonter certaines d'entre elles à 1500 avant le Christ. D'autres pourraient être encore plus anciennes car elles sont présentes dans des figurations remontant à plus de 3000 ans avant le Christ comme celles, très courtes, que J. Leclant et H. Huard, ont rapporté dans *Les chasseurs du Nil et du Sahara*. Ces signes géométriques, cercles, traits, chevrons, sont figurés avec les chasseurs du Nil et du Sahara sur des gravures de la Vallée du Nil au rivage atlantique ; ils précèderaient ainsi les hiéroglyphes égyptiens. Mais était-ce de simples symboles, des signes pré-alphabétiques ou des signes d'écriture dès cette époque ? Car la présence de ces signes géométrique remontent à une période appelée *Capsien* (période qui remonterait à 8000 ans avant le Christ) par les préhistoriens. Ces signes figurent aussi sur les poteries algériennes les plus anciennes : traits, chevrons, cercles. Cette période, étudiée par G. Camps (1974), était relativement caractérisée par un surpeuplement, car selon lui aucune zone au monde n'avait une telle densité de population, surtout pour une période préhistorique.

Au Sahara comme au Maghreb, ces signes géométriques figuraient aux côtés des représentations rupestres animales et humaines.

Libyque et autres écritures du monde antique

Les plus anciennes écritures - ou supposées comme telles jusqu'à preuve du contraire- sont les écritures égyptiennes, (hiéroglyphes et hiératique) et l'écriture cunéiforme en Orient. Ces écritures sont connues et déchiffrées.

Contrairement à une idée reçue, ces écritures, bien que formées de signes-mots (pictogrammes), connaissaient le phonétisme et présentaient aussi des signes-sons (graphèmes). En Egypte, certains hiéroglyphes sont unilitères (un seul son), bilitères (deux sons) ou trilitères (trois sons). Ces lettres-sons existaient depuis le III^{ème} millénaire, autrement dit dès le début de l'invention de l'écriture.

En Orient comme en Egypte, ces signes-sons étaient surtout utilisés pour transcrire les noms propres et servaient aussi de compléments grammaticaux.

Ces écritures sont appelées idéographiques, pictographiques car elles utilisaient surtout des signes-mots, ce qui aboutissait à des écritures nécessitant des centaines voire des milliers de caractères.

L'écriture cunéiforme utilisée pour des accords diplomatiques entre le pharaon égyptien Ramsès II et le souverain hittite Mouwattali au XIII^{ème} siècle avant le Christ était une écriture idéographique.

Vers le XII^{ème} siècle est apparu à Byblos, une écriture alphabétique cunéiforme formée de 22 lettres d'écriture. Peu après, est apparu dans la même zone, l'alphabet phonétique phénicien avec ses 22 lettres d'alphabet.

Les inscriptions libyques bilingues déchiffrées sont formées de signes alphabétiques. Les autres inscriptions comme les libyques occidentales sont considérées aussi comme des inscriptions alphabétiques car le nombre de signes restreint qui la compose ne permet pas de suggérer un autre type d'écriture..

Sens de l'écriture

Le sens de l'écriture de la majorité des inscriptions est vertical. Les graphèmes se lisent de bas en haut.

Les exceptions sont celles numérotées de 1 à 11 de *RIL* dont les lignes horizontales se lisent de droite à gauche. D'autres inscriptions horizontales se lisent de gauche à droite : *RIL* 275, 844, 872 et 1013. Il existe une inscription semi-circulaire (*RIL*, 1013) et une inscription boustrophédon (*RIL*, 589).

Nous supposons que le sens de l'écriture horizontale est une influence des écritures punique et latine et que le sens original est vertical.

Origine

Selon les théoriciens de l'écriture comme C. Higounet (1959) et I.-J. Gelb (1973) ainsi que S. Chaker (1978 et 1984), l'origine du libyque est phénicienne parce que le terme *tifinagh* signifie « la phénicienne » en sémitique et que, comme les écritures sémitiques, le libyque ne note pas les voyelles. Actuellement l'avis de ce chercheur est plus nuancé (*Encyclopédie berbère*, 2006) car certaines caractéristiques du libyque pourrait suggérer qu'il s'agit d'une écriture autochtone incluant des influences étrangères et plus particulièrement phénicienne. D'autres

théoriciens suggèrent une origine sud-arabique car cette écriture présente, comme le libyque, des signes géométriques.

Pour d'autres chercheurs comme J.-G. Février (1959) et L. Galand, il s'agit d'une écriture autochtone ayant subi des influences méditerranéennes.

Pour mieux cerner la question, revenons au phénicien. On distingue le phénicien archaïque, dont les lettres de l'alphabet ont été recensées à partir des inscriptions du tombeau des rois Ahiram, Babibaal et Elibaal et le phénicien classique et plus tardif, dont les lettres alphabétiques ont été extraites des inscriptions du pourtour méditerranéen et plus particulièrement de Carthage. Ce phénicien classique est également appelé punique.

Le phénicien archaïque ne peut être antérieur au XI^{ème} siècle avant le Christ car les divers rois mentionnés –Ahiram, Babibaal et Elibaalont – ont régné vers 1000 ans, 945 et 924 av.J.-C.

Des inscriptions proto-sémitiques datables du XII^{ème} siècle avant le Christ ont été découvertes en Jordanie et rapportées par J. Naveh (*Early history of the alphabet*, inscriptions 15 à 32, p. 32 à 38, présentent des signes qui ne figurent pas dans l'alphabetphénicien archaïque mais existent dans le libyque. C'est le cas de H, E, ⊙ et du signe formé de trois points disposés comme les pointes d'un triangle.

Ces inscriptions proto-sémitiques seraient l'œuvre de Philistins selon l'auteur. Or, nous savons que les Philistins faisaient partie des ethnies mentionnés parmi les Peuples de la Mer qui ont attaqué l'Égypte sous le commandement de dirigeants berbères de l'époque. Ces épisodes historiques sont abondamment relatés par des inscriptions hiéroglyphiques que les égyptologues ont repris. A cette période, des invasions ont dévasté le sud de l'Europe, la Grèce, le rivage oriental (Syrie, Palestine, Liban, Turquie). Les premières invasions contre l'Égypte se sont déroulées aux frontières berbéro-égyptiennes en l'an IV du pharaon Mineptah, fils de Ramsès II. (fin du XIII^{ème} millénaire). L'autre invasion sous Mineptah se déroule en l'an V de son règne et les Peuples de la mer (Berbères et autres méditerranéens) attaquent l'Égypte sous l'autorité du roi de Libye appelé Meriaï. Cinquante ans plus tard, sous le pharaon Ramsès III, d'autres attaques de Libyens accompagnés d'autres méditerranéens se font successivement en l'an V, VIII et XI du règne de Ramsès III. Les noms des Berbères mentionnés sont Les Tjéhénou, les Timhiou, Les Libyens, Les Mashouasch et les chefs des expéditions sont le roi Mechercher, fils de Kapur et les Libyens Didi et Meryey. Ces inscriptions seraient-elles l'œuvre des Peuples de la Mer connaissant le libyque ?

Le libyque était-il alphabétique dès cette époque ?

Signalons que l'alphabet archaïque phénicien est formé de signes géométriques dont la moitié se retrouve dans le libyque alors que l'alphabet phénicien classique (punique) n'en présente que le quart alors que Carthage, fondée en 814 avant le Christ, est en Afrique du Nord.

Le phénicien se serait-il créé à partir des signes libyques dont les inscriptions ont été apportées en Orient par les Peuples de la Mer au moment des diverses invasions en Egypte mais aussi dans les autres régions du pourtour méditerranéen ?

Est-ce aussi la raison pour laquelle l'écriture grecque archaïque est celle qui présente le plus de signes communs avec le libyque ?

Est-ce aussi la raison pour laquelle l'écriture sud-arabique présente des signes géométriques comme le libyque et que certains de ces signes comme le U se voit ajouter des éléments diacritiques aboutissant à la formation de plusieurs phonographèmes ?

Notons aussi qu'en Egypte pharaonique, les tatouages de Nord-Africains et de Sahariens sont des signes géométriques existant dans les inscriptions libyques. Ces signes tatoués ont été relevés dès le premier empire égyptien (III^{ème} millénaire av. J.-C.). Mais était-ce des phonographèmes ou des symboles religieux ? Le O (à valeur r dans l'alphabet), par exemple, pouvait symboliser la divinité solaire/lunaire que Massinissa pria avant de se rendre au combat (selon G. Camps).

Notons aussi que le phénicien archaïque correspond à la période où Sheshonq 1^{er}, pharaon d'Egypte d'origine berbère, monte sur le trône en 945 avant le Christ. Ceci est l'aboutissement du déferlement nord-africain et saharien en Egypte mais aussi en Orient.

Vu que ces signes géométriques ont toujours fait partie de l'art berbère de la plus haute antiquité à nos jours, ce qui n'est pas le cas des zones orientales, il semblerait que l'origine phénicienne ne puisse être retenue.

Notre analyse personnelle basée sur l'économie des signes linguistiques suppose, au contraire, une origine autochtone qui aurait pu servir de base à la création des autres écritures méditerranéennes. Par exemple le signe NZ 𐤎 z 𐤎 à valeur /i/ (deux parallèles reliés par un segment de droite) n'a qu'une valeur alors qu'en phénicien et dans les autres écritures de type géométrique, on trouve deux valeurs et parfois plus.

Ces signes géométriques, présents dès la préhistoire, n'ont jamais disparu et ont perduré jusqu'à nos jours. On les retrouve aussi dans la vannerie, le tissage, la tapisserie et la poterie. Ils sont aussi omniprésents dans les gravures et peintures rupestres et dans les haouanet de Tunisie (tombes construites).

Voyons le déchiffrement de ces signes.

Déchiffrement

Le déchiffrement est partiel dans la mesure où tous les signes d'écriture n'ont pas encore de valeur et l'interprétation des messages linguistiques n'est pas toujours satisfaisante.

Ce déchiffrement a été possible grâce aux inscriptions bilingues surtout puniques et libyques qui ont permis de retrouver les noms propres existant dans les deux écritures.

Voici les valeurs attribuées aux signes de l'alphabet ditlibyque oriental.

1° signes déchiffrés

Tableau récapitulatif des signes libyques

Libyque horizontal (de droite à gauche)	Valeur	Libyque vertical (de haut en bas)	Valeur
⊙ ⊠	B	⊙ ⊠	B
0 ∅	R	0 ∅	R
⚡ z N И	I	⚡ z N И	I
∞ 8	S	∞ 8	S
∪ ∞ ∞ ∪	F	∪ ∞ ∞ ∪	F
⌈ ⌋ ⌈ ⌋	G	⌈ ⌋ ⌈ ⌋	G
⌈ ⌈ou⌋ ⌋	K (redoublement du signe a valeur g)	⌈ ⌈ou⌋ ⌋	K
∩ ∩ ∩ 3 ∩ ∩	S	∩ ∩ ∩ 3 ∩ ∩	š
∩ ∩ ∩	Z	∩ ∩ ∩	Z
I	N	I	N
—	Z	—	Z
II	L	=	L
III	Voyelle ou gutturale : h ou a	≡	H ou a
=	w/ou (filiation)	II	w/ou
X +	T	X +	T
U	M	∩	M
[C	S	[C	D

⌋	D		
⌋	(Redoublement) t2		
Ψ	Les 3 fourches à gauche		
÷	Q		
.	Ponctuation (Dougga)		
		III	t
		⊖ ⊗ ⊕ V > < Δ	?
		⊖ ⋈ Ω ⋈ Δ I# :: ...:	?

On trouve :

- Les signes qui ont une même valeur quel que soit le sens de l'écriture (cas des signes à valeur r, b, t, i, f, s, etc.). Ils sont caractérisés par des propriétés géométriques précises.

- Les signes indicateurs du sens de l'écriture : exemple de U dont l'ouverture permet la distinction entre les valeurs d, s et m. Il en est de même avec le signe = II de filiation à valeur w/ou.

- Des signes comme I à valeur n qui reste le même quel que soit le sens de l'écriture.

2° Signes non déchiffrés

V > < Δ I # :: ... : ⊖ ⊗ ⊕ ⋈ Ω ⋈ Δ etc

Ces signes sont considérés comme appartenant à l'alphabet dit « occidental » et certains ont des valeurs dans les écritures tiffinaghs actuelles et dans les autres écritures de la Méditerranée antique.

En réalité, les chercheurs sont nombreux à admettre qu'il ne s'agit que d'un seul et unique alphabet et que les graphèmes des stèles de Dougga répertoriés ne regroupent pas tous les signes libyques de l'alphabet.

3ème Messages déchiffrés

UW « fils » terme de filiation

W + nom propre « fils de »

ULT « fille » terme de filiation

MT « sa mère »

Selon moi, cela peut signifier aussi « mort ».

ZLH « fer »

GLD « roi »

D « et », « avec »

S« 3^{ème} personne du singulier »

T...T« marque du féminin »

N« pluriel des noms et des verbes »

...N«marque du pluriel en finale »

M-« préfixe des adjectifs verbaux »

M/N« préfixe de nom en général »

Y-« préfixe de la 3^{ème} personne du singulier masculin des verbes.

Etc.

On constate que le déchiffrement des lettres alphabétiques n'est pas entièrement acquis et qu'il faudrait des équipes de recherche pour s'y atteler et arriver à des résultats plus conséquents. Il en est de même des messages linguistiques à partir desquels ont été détectés des termes grammaticaux (morphèmes) et quelques termes de vocabulaire décelés à partir des inscriptions surtout bilingues. Au Sahara, l'écriture des Touaregs, le tiffinagh, formé lui aussi de signes géométriques, est appelé *Libyque saharien* et la comparaison des signes libyques déchiffrés avec ceux du tiffinagh ancien répertorié par Charles de Foucauld a permis d'établir que 14 signes sur 21 sont identiques avec les mêmes valeurs (voir Mebarek Slaouti Taklit, *L'alphabet latin serait-il d'origine berbère ?* p. 78).

On peut conclure que le libyque, écriture nord-africaine aux formes géométriques, remontant à une antiquité lointaine, garde encore ses mystères, surtout parce que les inscriptions sont celles des stèles funéraires reflétant presque toujours le même genre de message qu'on trouve sur les pierres tombales d'où la répétition des mots tels que GLD et les nombreux anthroponymes. Son origine est autochtone, son sens de l'écriture est surtout vertical et ses liens avec les autres écritures aux formes géométriques de la Méditerranée antique permettront peut-être un jour d'y apporter des éclaircissements. En attendant, elle reste à étudier et à découvrir.

T. Mebarek

Corrélat :Berbères ; Phénico-punique ; Tamazight.

Bibliographie :Chabot, J.B. (1940) ; Chaker, S. (2008) ; Galand, L. (1966) ; Huard, H. et Leclant, J. (1982) ; Kermer, L. (1948) ; Slaouti-Taklit, M. (2004).

Loi Warnier(1873)

Le Sénatus-consulte de 1863 introduit le principe de la constitution de la propriété individuelle sur des terres exploitées collectivement des communautés rurales ou par des familles paysannes indigènes. Même s'il a favorisé le démantèlement de la base foncière des tribus, les tenants d'une colonisation officielle de peuplement sont hostiles au principe de l'attribution de terres aux tribus et l'administration publique des territoires indigènes par les « bureaux arabes ». Ils reprochaient à tort au Sénatus-consulte de 1863 de maintenir la forme de propriété détenue par les indigènes : cette loi contribuait selon eux à « *perpétuer la barbarie* ». Ils ajoutaient que « *l'honneur de la civilisation ... impose de substituer la propriété incommutable et individuelle à l'usufruit précaire et collectif...* » (Warnier, *l'Algérie devant l'Empereur*, 1865). Leurs revendications n'attendront pas longtemps pour être satisfaites. L'avènement de la III^{ème} République inaugura deux grandes réformes importantes à leurs yeux : la substitution d'une administration civile au gouvernement militaire ainsi que la constitution de la propriété individuelle avec la loi de 1873 dite *loi Warnier*, du nom du rapporteur au parlement de la *loi du 26 juillet 1873 relative à l'établissement et à la conservation de la propriété en Algérie*.

La Loi Warnier (1873) : une révolution foncière

Dans son article premier, la loi Warnier du 26 juillet 1873, stipule que: «L'établissement et la conservation de la propriété foncière en Algérie ainsi que le transfert contractuel des biens et droits immobiliers sont soumis à la législation française quels qu'en soient les propriétaires. En conséquence, tous les droits réels, accords et fondements des décisions basés sur la législation musulmane ou tribale qui seraient en contradiction avec le droit français sont annulés». L'article 3 énonce que «la propriété du sol ne sera attribuée aux membres de la tribu que dans la mesure des surfaces dont chaque ayant droit à la jouissance effective. Le surplus appartiendra soit au douar comme bien communal, soit à l'État, comme bien vacant ou en déshérence », et enfin que « conformément au code civil (« nul n'est tenu de rester dans l'indivision »), « tout propriétaire, et par là même les créanciers de ce dernier avaient le droit de réclamer la division de la propriété » (Article 4). Cette loi visait donc explicitement la francisation de la terre sous régime du droit musulman et la délivrance après enquête de titres de propriété individuelle. On constate la propriété individuelle là où elle existe; on la constitue dans les territoires de

propriété collective par des procédures d'enquête générale s'appliquant à tout un douar ou à toute une tribu.

L'innovation juridique majeure, en lien avec la francisation du régime juridique des terres, a trait également à la subordination de la justice musulmane. La réduction de la compétence et du nombre de juridictions musulmanes est complétée par un décret du 11 novembre 1875 qui supprime le conseil supérieur de droit musulman, ainsi qu'un décret du 29 août 1874 qui institue comme seul juge unique le juge de paix en remplacement des djemaâs et des cadis.

Les textes d'application de la loi Warnier qui sont adoptés (décrets de 1886 et 1889) placent les affaires immobilières sous le coup de la loi française. Ils limitent les prérogatives des cadis en matière de licitation, de cession ou de partages d'immeubles confiés dorénavant aux avoués et notaires européens. Les pouvoirs judiciaires du cadi sont désormais réduits aux seules affaires civiles (statut personnel et successions mobilières). Une loi édictée le 28 avril 1887 complète le dispositif de la loi Warnier. Outre une atténuation sensible apportée aux formalités de constitution de la propriété individuelle, cette loi prévoit, d'une part, la délimitation des terres des tribus et douars abandonnée en 1870, et d'autre part, le droit pour les européens d'acquérir des terres « *arch* » avant la constitution de la propriété privée. Enfin, une partie des frais de procédures de la loi incombait désormais à l'État et aux communes.

Le cadre idéologique et intellectuel de la loi Warnier

La colonisation française s'est étendue en Algérie selon deux modes opératoires. Une colonisation officielle, initiée dès 1841 par le Général Bugeaud, cède la place à une colonisation privée (1861-1871) triomphante sous le régime du second Empire. La loi Warnier intervient dans un contexte de relance de la colonisation officielle, prenant en charge l'installation de familles d'Alsace -Lorraine dans les centres de colonisation, suite à la défaite française de 1870. Les lois portant sur la naturalisation (décrets d'octobre 1870, loi de 1899), ou sur la concession (désormais ouverte aux étrangers) consolident le processus de peuplement européen nécessaire à l'extension de la viticulture et des cultures commerciales de la colonie algérienne. Les effectifs de migrants européens passent ainsi de 311 439 en 1876 à 422 496 en 1886 ; après la loi de 1889 sur la naturalisation et le *jus soli*, ils finissent par atteindre 615 618 en 1906.

Si le Sénatus-Consulte de 1863 avait ouvert la voie au démantèlement des terres collectives à grande échelle et à la destruction de l'ordre tribal, offrant ainsi des terres à la colonisation, les nouvelles orientations prises exigeaient une accentuation du processus de libération du sol

détenu par les indigènes. Les partisans des colons tissent un récit idéologique et intellectuel qui légitime la dépossession foncière et l'acquisition de terres et de ressources forestières et pastorales au profit de colons européens. Le discours colonial élaboré décrit l'Algérie comme une terre fertile ayant sombré dans la décadence à cause des techniques « primitives » des « autochtones paresseux ». Le discours des élites coloniales blâme les peuples indigènes, en particulier les communautés agro-pastorales (traités de « hordes de nomades arabes et d'éleveurs prédateurs »), pour avoir insuffisamment mis en valeur, sinon dégradé, ce qui était autrefois, en apparence, le très fertile « grenier à blé de Rome ». La « paresse traditionnelle des arabes » les condamnera à disparaître tôt ou tard devant « les races les plus actives ». « L'Algérie doit être peuplée presque entièrement par des Français » recommande le Dr Trolard (le tout puissant Président de la Ligue de reboisement créé en Algérie en 1881 et qui inspira l'action des services forestiers). Cette narration atteint son apogée lors de la III^{ème} République, période historique durant laquelle les lois foncières avaient confisqué aux paysans et pasteurs indigènes une grande partie de leur espace de vie et de travail.

Les résultats de la loi Warnier ; le « Rapport Peyerimhoff » (1906)

Une vaste enquête sur les résultats de la colonisation officielle de 1871 à 1895 est ordonnée par le Gouverneur Général Lépine, poursuivie sous les GG Laferrière et Révoil et achevée sous Jonnart est confiée à Henri de Peyerimhoff. Les résultats de cette enquête foncière portant pour chacun des 300 centres de colonisation ou groupes de fermes créés de 1871 à 1895 sont publiés en 1906. Si la concession gratuite a été la règle, le rapport note que de 1871 à 1895, la colonisation officielle a livré 643 546 ha répartis en 13 301 lots sur lesquels se sont établies autant de familles françaises, comprenant un effectif de 54 314 personnes. Ce rapport révèle l'échec du modèle de colonisation paysanne prôné par le législateur. Presque les deux/tiers des concessionnaires cèdent leurs terres et quittent le monde rural : si la France est un pays de petites propriétés paysannes, le trait frappant de l'agriculture coloniale est la concentration de la propriété ; la grande propriété détient à la veille de la célébration de Centenaire de la colonisation de l'Algérie, 87 % des terres du secteur colonial.

L'introduction de normes et techniques juridiques françaises dans le système foncier algérien fut un puissant moyen de transformation des rapports sociaux dans les campagnes. Les pratiques de la licitation promues par la loi Warnier a fait tripler les ventes judiciaires et les saisies de terres des populations autochtones. Elle a permis aux spéculateurs, d'acquérir des terres à vil prix contribuant ainsi à

accélérer le rythme des expropriations dont furent victimes les communautés rurales locales. Entre 1874 et 1890, cette loi a permis à la colonisation privée d'acquérir 387 000 hectares de bonnes terres de plaines. Si les liens de solidarité des communautés rurales et des familles opposantes aux spéculateurs le principe de l'indivision des propriétés freinent le processus de dépossession, la législation et les services administratifs et judiciaires, conspirent dans leur ensemble, à l'expansion du colon. La spéculation conjuguée aux abus de droit conduit à des protestations. Au sein même du gouvernement, des voix s'élèvent comme celle du gouverneur Tirman qui affirme en 1892, devant le Sénat, que « la loi avait servi à dépouiller les indigènes, et beaucoup sont devenus khammès sur leur propre terre ». La loi Warnier fut suspendue et une Commission parlementaire et sénatoriale dirigée par J. Ferry fut chargée en 1892 de présenter à l'Assemblée un programme de réformes (rapport Ferry). Les réformes qui suivirent furent toutefois impuissantes à ralentir la « *silencieuse glissade de la paysannerie algérienne* » (Tillon, 1999) : « Actuellement, l'Arabe ne peut plus descendre, comme autrefois, dans les riches pâturages ; la colonisation a envahi le Tell, défait la collectivité des propriétaires de parcours. Le petit lopin qu'il lui reste est dur à cultiver, car les ressources manquent », écrivent dans *l'Encyclopédie agricole* de 1900, les agronomes H. Lecq et M. Rivière. Commentant les effets de la loi Warnier lors des débats de l'Assemblée Nationale de 1879, le Maréchal Niel faisait remarquer que par « des siècles de domination arabe, turque et enfin française ont été impuissants, sauf dans la toute dernière période, officiellement depuis la loi de 1873- à briser l'organisation fondée sur le sang et les principes qui en découlent : l'indivisibilité et l'inaliénabilité de la propriété foncière ». La loi Warnier transforma non seulement les espaces agricoles hérités des siècles antérieurs consolidant ainsi l'œuvre agricole de la colonisation française, mais elle fut à l'origine de la création d'une paysannerie sans terre paupérisée et d'un immense prolétariat agricole en Algérie.

O. Bessaoud

Corrélat : Code de l'indigénat ; Lois foncières (XIX^{ème} siècle); Sénatus-consulte.

Bibliographie : Ageron, Ch.-R. (1979) ; Davis, D. K. (2012) ; Warnier (1863), (1865) et (1867) ; Yacono, X. (1973).

Lois foncières (XIX^{ème} siècle)

Dès lors que le projet de colonisation de l'Algérie fut décidé, un débat s'instaure en Métropole française comme en Algérie sur les formes de colonisation. Faut-il privilégier la colonisation d'exploitation ou la colonisation privée dont le modèle anglais sert de référence ou la colonisation de peuplement qui rallie une majorité dont les militaires les plus en vue ayant participé à « l'expédition d'Alger » ou à la conquête coloniale. C'est ainsi que le général de Lamoricière (1806-1865) conseillait qu' « en vue d'atteindre cet objectif [la colonisation], il est nécessaire de faire appel aux colons européens, et ce, parce que nous ne pouvons en aucun cas faire totalement confiance aux indigènes. Ces derniers profiteront de la première occasion pour se soulever contre nous. La soumission des Arabes à notre autorité ne constitue qu'une phase transitoire nécessaire entre la guerre d'occupation et la véritable conquête. La seule chose qui nous permette d'espérer pouvoir un jour affermir nos pas en Algérie, c'est de peupler ce pays par des colons chrétiens s'adonnant à l'agriculture...à s'y établir en leur attribuant des terres dès leur arrivée ». Le Maréchal Bugeaud, Gouverneur de l'Algérie de 1841 à 1847 fut comme on le sait un fervent partisan de la colonisation officielle. Il associera étroitement l'armée à son projet car affirme-t-il « elle seule a conquis le sol, elle seule le fécondera par la culture et pourra par les grands travaux publics le préparer à recevoir une nombreuse population civile ». Si le maréchal Clauzel fut à l'origine en 1836 du peuplement de Boufarik, premier village de colonisation, c'est Bugeaud qui sera le promoteur des villages de colonisation qui accueilleront dès 1841 les colons-concessionnaires dans le Sahel et la plaine de la Mitidja.

Les lois foncières répondaient toutes à une question majeure que résumait l'auteur des « siècles obscurs du Maghreb », l'historien E.F. Gautier dans les cahiers du centenaire de l'Algérie : « Que veut la colonisation française en Algérie : les terres et les meilleures. Mais le sol tout entier avait des propriétaires musulmans. La propriété était plus ou moins collective. Cela exigeait l'intervention de l'Etat français, ne serait-ce que pour rendre le sol susceptible d'appropriation ». (E.-F. Gautier, in *Cahiers du centenaire de l'Algérie*, n° III).

Trois grandes étapes marqueront l'histoire du foncier rural dans l'Algérie coloniale. La première (1830-1850) correspond à la constitution du domaine de l'Etat afin de réaliser les projets d'installation des nouveaux centres et villages de la colonisation. La deuxième période (1850-1870) qui voit le triomphe de la colonisation

privée et l'attribution de grandes concessions aux sociétés capitalistes coïncide avec l'adoption du Sénatus-consulte de 1863 visant l'institution de la propriété individuelle sur les terres possédées par les communautés rurales. La troisième période (1870-1930) signera un tournant dramatique dans l'histoire de la paysannerie algérienne. Le séquestre collectif de 1871, la loi Warnier (1873) et les lois qui suivront seront utilisés comme un puissant instrument de dépossession foncière et de prolétarianisation de l'immense majorité de la paysannerie.

Les premiers mécanismes juridiques d'expropriation foncière (1830-1850)

Dès la conquête, les terres du domaine public (terres du *beylik*), de même que celles des dignitaires ottomans sont versées dans le domaine de l'Etat colonial, nouveau maître à Alger. Un arrêté du 8 septembre 1830 et du 1er mars 1833 suivis par les ordonnances du 1er octobre 1844 et du 21 juillet 1846 introduisent les premiers bouleversements dans les statuts fonciers et l'ordre social dans les campagnes algériennes. Ces lois sont à l'origine de la création du domaine foncier colonial. Elles organisent à son profit l'appropriation et le transfert de terres algériennes et instaurent la vérification des titres de propriété détenus par les algériens. Ce transfert s'appuie sur une thèse prôtée au Dr Worms (développée en 1846 dans ses « Recherches sur la constitution de la propriété territoriale dans les pays musulmans) selon laquelle l'Etat colonial, prenant la suite de la Régence d'Alger et du Dey, « avait un droit prééminent sur la terre ». Ainsi seront versées dans le domaine public non seulement les terres publiques turques (*beylik*), les terres concédées par le pouvoir (*azel*), mais aussi les « terres mortes », ou simplement de parcours, pâtures et forêts, et en dernière destination les fondations religieuses (*habous*). S'y ajoutent les biens séquestrés des tribus rebelles ainsi que les biens des immigrés turcs. Les lois qui seront adoptées remettront en question le régime de propriété régi par le droit musulman ou la coutume. L'ordonnance du 1er octobre 1844 sur la propriété foncière qui est le premier texte réglementant la propriété foncière pour les territoires civils codifie ainsi les principes à suivre entre Européens et Indigènes dans le but de sécuriser les achats de terre par les colons. Cette loi introduit une rupture majeure dans les coutumes locales en déclarant l'inopposabilité des transferts de terres aux Européens (art. 3) : « Aucun acte translatif de propriété d'immeuble consenti par un indigène au profit d'un Européen ne pourra être attaqué par le motif que les immeubles étaient inaliénables, aux termes de la loi musulmane ». Cette ordonnance introduit également la règle de l'expropriation pour cause d'utilité publique (au moyen de procédures très simplifiées) et fait obligation aux réclamants de produire des titres

de propriété antérieurs au 5 juillet 1830. L'ordonnance de 1844 édicta pour la première fois des mesures de vérification des titres de propriétés (quand ceux-ci existaient, aussi bien chez les Européens que chez les propriétaires algériens), ce qui fut source de conflits fonciers. L'ordonnance du 21 juillet 1846 qui suivit eut pour objectif de compléter l'ordonnance de 1844 à la fois sur les conditions d'expropriation pour cause d'utilité publique (selon l'article 40 de cette loi, l'inculture est un motif justifiant l'expropriation), d'attribution des concessions, d'établissement et de vérification des titres de propriété. A signaler que l'article 33 de cette ordonnance frappa d'un impôt spécial la situation d'inculture, ce qui contribua à la dégradation de la situation matérielle de la paysannerie. Cette loi adoptée sous le gouvernement de Bugeaud avantagéait le colon par l'octroi de la pleine propriété : « Partout où il y aura de bonnes eaux et des terres fertiles, c'est là qu'il faut placer les colons, sans s'informer à qui appartiennent les terres. Il faut la leur distribuer en toute propriété » conseillait-il.

Les mesures juridiques portant sur le cantonnement des tribus visaient à restreindre le territoire de tribus et contribuèrent à déposséder et à récupérer au profit du domaine colonial les meilleures terres. La politique du cantonnement se fondait sur le principe que les tribus locales soumises à l'autorité coloniale contrôlaient des territoires trop vastes. L'État colonial imposa en conséquence un partage des terres arch en opérant un prélèvement au profit de son domaine d'une partie du sol en pleine propriété ; le reste des terres étaient laissés en jouissance aux tribus en compensation. Le cantonnement ne fut pratiqué avant d'être abandonné que dans cinq tribus (trois dans la province d'Alger, une dans le Constantinois et une en Oranie) en raison des difficultés d'application, car il supposait résolu l'inventaire des terres melk et arch, ainsi que le constat des titres de propriété.

Le domaine colonial sera enfin alimenté par la technique juridique du séquestre. Le séquestre a en effet été très vite régi par des textes en Algérie : arrêtés de septembre 1830, de juin et de juillet 1831, de juin 1832, d'avril 1834, l'arrêté du 3 décembre 1840 et l'ordonnance du 31 octobre 1845. Le séquestre fut prononcé individuellement ou collectivement et en représailles à une résistance à l'occupant. Les généraux ou maréchaux que la mémoire des Algériens retiendra – De Bourmont, Clauzel, Berthezène, Changarnier, Valé et le maréchal Bugeaud, utiliseront avec violence leurs forces militaires contre les tribus rebelles brutalement réprimées et dont les biens fonciers furent confisqués par ce procédé. On estime à 168 000 ha au minimum la superficie des terres séquestrées dans la Mitidja et qui a fait suite à l'arrêté du Maréchal Valée du 1er septembre 1840 en représailles de la révolte des Hadjoutes en 1839. Le séquestre des terres prononcé en

Kabylie après la conquête de 1857 se solda également par l'expropriation de nombreuses tribus hostiles à l'occupant français.

La loi foncière du 16 juin 1851 transféra au domaine de l'Etat les eaux et les forêts. Elle instaurait sur les seuls territoires civils la propriété privée avec délivrance d'un titre définitif et proclamait le principe de l'inviolabilité de la propriété individuelle. Elle consacrait les droits de propriété ou de jouissance appartenant aux particuliers, tribus ou fractions de tribus mais s'abstenait par ailleurs de définir ces droits. Elle confia aux tribunaux le soin de régler les litiges fonciers et exprima la volonté manifeste de désactiver tous les réseaux traditionnels et coutumiers de justice et d'arbitrage des conflits affaiblissant ainsi le pouvoir des tribus. Les transactions demeuraient interdites dans les territoires des tribus et seul l'Etat colonial avait la faculté d'opérer le démembrement de ces territoires par voie d'expropriation ou par transaction amiable quand il le jugeait utile et profitable aux services publics ou à la colonisation.

Des dispositions relevant de la fiscalité foncière furent par ailleurs adoptées. L'ordonnance du 17 janvier 1845 a ainsi reconduit les différents « impôts arabes » qui existaient et qui furent désormais affectés aux budgets locaux de l'Algérie : *zakat* (impôt sur le bétail), le *achour* (impôt sur les cultures), auxquels s'ajoutent l'impôt particulier payé dans le Constantinois, le *hockor* portant sur la terre, et l'impôt payé en Kabylie, *la lezma*.

Les lois foncières mises en œuvre lors de cette première période ont permis de constituer un domaine agricole de l'Etat colonial assez considérable : on l'estimait à 900 000 ha au moment où s'installe le second Empire. La dépossession qui résultait de ces lois autorisa l'installation des premiers colons français et européens. Un arrêté du 18 avril 1841 sur les concessions en général et la formation des centres de population - un des tout premier texte édicté par Bugeaud- affecta des assiettes foncières nécessaires à la fondation des villages de colonisation et octroya des lots de terre allant de quatre à douze hectares à chaque immigrants disposant d'un montant minimum de capital permettant leur mise en valeur. Le Décret du 19 septembre 1848 procéda à la création de 42 colonies afin d'installer comme colons une deuxième vague de migrants français issue des populations insurgés parisiens de 1848 ou de décembre 1850. Les centres de Novi (Sidi Ghilès) à l'ouest de Cherchell, d'El-Affroun, de L'Arba, Oued el-Alleug, Birtouta, Rovigo (Bougara), furent au cours de cette première période de colonisation officielle.

Les lois foncières du II^{ème} Empire et le sénatus-consulte de 1863

Tout en reconduisant les lois antérieures ainsi que les pratiques de cantonnement ou de confiscation de terres « pour cause d'utilité publique », c'est la doctrine de la colonisation privée qui sera retenue par le II^{ème} Empire. Celle-ci inaugure l'ère de la grande colonisation capitaliste, car dès le début de l'Empire, Napoléon III avait exprimé sa conception de la colonisation dans sa lettre au Duc de Malakoff du 6 février 1863 : « aux indigènes l'élevage des chevaux et du bétail, les cultures naturelles du sol ; à l'activité, à l'intelligence des européens, l'exploitation des forêts et des mines, les dessèchements, les irrigations. Au gouvernement local, le devoir de laisser aux transactions la plus grande liberté, en favorisant les grandes associations de capitaux européens » (Rey-Golzeiguer, 1977).

Un décret qui sera pris le 25 juillet 1860 abandonne ouvertement, le régime des concessions gratuites de terres à des petits colons qui avait eu la faveur du Maréchal Bugeaud. Entre 1862 et 1863, 160 000 ha des « plus belles forêts en bordure du littoral constantinois » furent concédées à une trentaine de concessionnaires (Passeron, 1930). La Compagnie genevoise, société d'actionnaires suisses, fut la première grande société capitaliste à profiter des dispositions du décret impérial du 26 avril 1853, qui ouvrit la voie à la vente de terres du domaine foncier de l'État colonial ou à la concession. Elle bénéficia d'une concession 20 000 ha de terres domaniales situées dans la région de Sétif. Napoléon III céda 34 000 ha à 315 chefs indigènes qui le servaient. Il accorda en 1865 une concession de 25 000 ha à la société française de l'Habra et de la Macta et de 100 000 ha à la Société Générale Algérienne (dénommée Société Algérienne en 1877) localisées pour l'essentiel dans la province de Constantine. Ce furent ainsi près de 350 000 ha qui furent livrés à la grande colonisation capitaliste. Les partisans de la colonisation de peuplement - souvent hostiles au projet de Royaume arabe- dénoncèrent des opérations spéculatives qui servaient des actionnaires étrangers à l'Algérie et transformaient ces sociétés en « entreprise de métayage » où l'élément arabe - et non le colon- dominait le paysage social. Bien que le législateur vise par cette loi foncière à briser l'emprise tribale sur les terres et sur individus et à imposer le seul ordre administratif et politique colonial, les « colonistes » s'opposèrent également au Sénatus-consulte de 1863 et regrettaient l'attribution des terres aux tribus découlant de l'application du Sénatus-consulte. Cette loi paralysait selon eux toute entreprise coloniale et freinait tout projet d'installation de colons européens, car « la vie nomade des Arabes » était considérée comme un obstacle à la domination coloniale « comme elle en est un à l'action civilisatrice ». Le sénatus-consulte avait pour objectif essentiel comme le souligna Augustin Berque « l'amointrissement des

grandes familles indigènes et la dislocation de la tribu » (A. Berque, 1919). Il a offert les garanties aux investisseurs et propriétaires européens : des limites précises, la diminution et la fixation des droits d'usage, l'enregistrement des titres. « Chez eux, point de propriété individuelle. Les terres arch sont soumises à l'indivision dans la tribu, les terres melk à l'indivision dans la famille, et la famille arabe, c'est la famille patriarcale, c'est un arbre séculaire dont on ne peut compter les rameaux. Le douar, unité administrative comme chez nous la commune, est formé de la réunion de plusieurs familles, et la réunion de plusieurs douars constitue la tribu ; la circonscription du douar compte des terres de parcours d'un usage absolument commun, et des terres de culture qui sont réparties annuellement... » (Vacherot, 1869). C'est donc tout ce système social et le régime de propriété qui lui sert de fondement que le Sénatus-consulte de 1863 est venu bouleverser : délimiter les terres pour casser les ressorts de la tribu, réduire l'influence de la coutume et du droit musulman qui régissaient la vie sociale et économique, substituer la commune-douar à la tribu, achever la constitution d'un « Domaine de l'État » et privilégier la propriété individuelle de droit français au détriment des usages collectifs du sol et des forêts, tels furent les moyens juridiques mobilisés.

La loi foncière de 1863 représente un tournant majeur dans l'histoire de la société algérienne. Les opérations du Sénatus-consulte concerneront 20% des terres conquises en 1870, c'est-à-dire les terres les plus fertiles, et le bilan a été particulièrement tragique pour les communautés rurales et pastorales (Boukhabza, 1980). André Noushi a décrit dans sa célèbre « enquête sur les niveaux de vie dans le constantinois et essai d'histoire économique et sociale de l'Algérie de la conquête à 1919 », les conséquences sur les populations locales de cette politique coloniale. De 1866 à 1870, le pays aura traversé la crise la plus grave de son histoire : sécheresse, sauterelles, choléra, variole, épizooties provoqueront une famine meurtrière et une « incroyable mortalité » évaluée à une perte de 20% de sa population. Ceux qui ont survécu se retrouvèrent dans un état de dénuement et de grande pauvreté car ils avaient perdu à la fois leurs troupeaux et leurs réserves foncières. Les accaparements de terre au cours de cette deuxième période (1850-1870) se sont élevés à près de 650 000 ha, prélevées dans les terroirs les plus fertiles du pays.

Les lois foncières : de la III^{ème} République (1870- 1914) au Centenaire de la colonisation

Jusqu'en 1870, la justice musulmane conservait une certaine indépendance, ainsi qu'une compétence quasi-exclusive pour les affaires liées au statut personnel musulman. La plupart des litiges familiaux des musulmans échappaient de fait à la compétence des tribunaux français.

C'est à ce droit musulman et au droit coutumier en vigueur que la III^{ème} entendait s'attaquer. Le droit français se devait triompher du régime foncier créé par la Régence ottomane. Si le Sénatus-consulte de 1863 avait ouvert la voie au droit d'aliéner des terres réputées être collectives (arch) et possédées dans l'indivision, la loi Warnier promulguée du 26 juillet 1873 mettra l'accent sur la nécessité de généraliser l'application du droit français. Pour accélérer le processus de passage des anciennes terres tribales aux mains des colons, la loi de 1873, prescrivit la continuation des opérations de reconnaissance de propriété mais n'attribua aux algériens que les terres dont ils avaient la jouissance effective. Elle dérogea au droit d'achat tribal (*la chafaâ*) d'une terre vendue par un des membres de la tribu. Elle accentua par ce moyen au démantèlement des terres collectives et à la destruction de l'ordre tribal. La loi de 1873 engendra la multiplication des licitations qui devaient se traduire par des opérations coûteuses pour les co-indivisaires les soumettant aux spéculateurs. La loi de 1873 consacrait également le principe du cantonnement pratiqué depuis la conquête.

La francisation des terres et le transfert de terres aux colons s'accélérent avec la loi du 28 avril 1887 qui s'attaquera pour la première fois à l'indivision et au patrimoine foncier des familles algériennes en obligeant les co-indivisaires à opérer le partage matériel lors des procédures de vente. La compétence et le nombre de juridictions musulmanes déjà affaiblis en 1873 furent encore diminués en 1886. Un décret de 1886 enleva aux cadis la licitation et les partages d'immeubles pour les placer sous le coup de la loi française. La loi du 28 avril 1887 appelée aussi le « petit Sénatus-consulte », précisa la loi Warnier au sujet de la reconnaissance des droits de l'Etat et de la délimitation des propriétés des douars. Elle poursuivi les opérations d'arpentage et de délimitation des territoires des tribus et des fractions et ordonna la délivrance des titres fonciers. En 1899, les terres arpentées et délimitées depuis 1887, ne laissaient environ que 10% des terres collectives à leurs propriétaires d'origine, le reste soit 3 370 800 ha ayant été pris par l'Etat ou défini comme propriété privée. Elle fut étendue sur les terres du sud où elle eut des effets très négatifs sur les terres collectives des nomades. La loi du 16 février 1897 permis, à la demande du propriétaire, qu'il soit européen ou algérien, d'opérer, par les procédures uniques, une enquête et d'établir des titres qui purgent la propriété des droits antérieurs, même pour les terres arch ou indivises. Cette loi approfondissait le processus de francisation des terres et de leur privatisation progressive.

La politique foncière de la III^{ème} République, faut-il le rappeler, fut marquée par le séquestre collectif pratiqué à la suite de l'insurrection de 1871 d'el Mokrani. Il frappa quelques trois cents tribus et concernait

2 640 000 hectares, et environ 475 000 furent confisquées et reversés au domaine privé de l'État. L'adoption du code forestier de 1903 eu pour effet de confisquer plus de 2,2 M d'ha de forêts. Ce fut un moyen de s'approprier des terres fertiles par la colonisation car 20% des terres classées forestières étaient en fait sans arbres (Combe, conservateur des forêts d'Alger). L'application des lois foncières au cours de la III^{ème} République se solda au total par l'accaparement de plus de 1 M d'ha.

L'administration française continua à favoriser la colonisation des terres après la 1^{ère} guerre mondiale. La loi foncière du 4 août 1926, complétée par le décret du 28 juin 1928, renforçait la construction l'édifice juridique de la propriété privée. Elle introduisait des mesures destinées à décourager les Algériens qui seraient tentés de recourir pour revendiquer des droits sur des immeubles indivis ou contester des ventes faites par des co-indivisaires à des Européens.

Les lois foncières ont été le plus puissant instrument de domination exercé par le système colonial sur la société rurale algérienne. A la fin de la 1^{ère} Guerre mondiale les colons contrôlaient 2,1 M d'ha et 194 159 ha de forêts. L'Etat détenait 5 à 6 M d'ha dont 2,5 M classés comme forestières. Les Algériens cultivaient un peu plus de 1,9 M d'ha (4,1 M d'Algériens en 1911). En 1921, l'Etat colonial s'est approprié 3 114 792 ha dont 1 179 664 ha étaient classées terres forestières. En 1930, plus du tiers des terres de culture était passé entre les mains des européens alors qu'ils ne représentaient que 15% de la population et seulement 2% de la population agricole (Ageron, 1990). Le dernier recensement de 1950-51 attribuait à la propriété européenne plus de 2,7 ha dont héritera l'autogestion agricole proclamé par le prolétariat agricole algérien au lendemain de l'indépendance.

O. Bessaoud

Corrélat : Code de l'indigenat ; Loi Warnier(1873) ; Sénatus-consulte de 1863 ; Statut musulman indigène.

Bibliographie : Ageron, Ch.-R. (1990) ; *Revue Africaine* (1856-1962) ; Rey-Golzeiguer, A. (1977) ; Sari, D. (1987) ;

M

Maghili (al) Abdelkrim (1426-1503)

La plupart des historiens affirment que chaykh Abdelkrim al-Maghili est né dans la région de Tlemcen en 1426. Issu d'une lignée qui descendrait de la famille du prophète, le chaykh a vécu au sein de la tribu berbère M'ghila, ce qui lui a valu le nom « al-Maghili ». Ayant grandi à Tlemcen, Abdelkrim al-Maghili avait suivi un enseignement religieux dispensé par de grands choyoukhs dans les domaines de l'exégèse du Coran et les voies du soufisme. Ainsi, il eut comme maîtres Ahmed Ben Yahia el Wancharissi, Abderrahmane El Taalibi d'Alger, et Abi Abas Oughlissi de Bejaia. Ce parcours ne l'a pas empêché de se diriger en 1465 vers Touat pour rencontrer le cadî Yahia Ben Idir venu depuis longtemps de Tlemcen. En séjournant près de ce dernier, il put approfondir sa formation dans le droit musulman et la jurisprudence.

De retour à Tlemcen, il n'y restera pas longtemps quand l'Emir El Motawakil al Allah, informé d'une conspiration, soupçonna des choyoukhs, dont al-Wancharissi qui prit la fuite pour échapper à la mort. Connu pour être proche de ce dernier, mais non sans peser dans l'opinion qui prévalait contre l'Emir, Abdelkrim al-Maghili se refugia, à l'instar de tous les pourchassés, dans le Sahara.

Il descendit dans un premier temps à Timimoun. Pendant une courte période, il s'en prend aux habitants de l'oasis qu'il considérait comme corrompus. Amené par le gouverneur du Gourara sidi Moussa à constater les ferveurs et pratiques religieuses des gens des lieux, il se ravisa et se tourna vers l'organisation des échanges commerciaux dans trois souks régionaux au Gourara, le Touat et le Tidikelt.

Toutefois son séjour ne dura pas longtemps à Timimoun. Si aucun écrit n'aborde cette question, il est fort probable que la capitale du Gourara, moins importante par rapport au Touat, ne pouvait afférer à un personnage aussi illuminé et désireux à tout prix appliquer sa vision rigoriste de l'islam. Aussitôt qu'il arriva à Tamentit, il remarqua combien l'influence des juifs était considérable dans la vie économique et sociale. En effet, ces derniers, capitalisant une grande expérience dans le négoce, sont arrivés à développer les échanges commerciaux entre le Soudan et le Sud du Maghreb en y jouant un rôle capital. En s'appuyant sur les informations qui lui étaient parvenues lorsqu'il était encore à Timimoun et qu'étaient probablement relayées par des marchands de la région n'ayant pu rivaliser avec les juifs dans le commerce, il prôna un discours dans les mosquées dans lequel il déclarait la guerre ouverte à ces derniers. Ce qui n'était que de simples prêches allait bientôt se transformer en conflit armé au milieu des années 1480.

Mais avant, il se rapprocha du cadî de Tamentit, Abderrahmane El Asnoui, et lui demanda l'autorisation de chasser les juifs de Tamentit et de détruire leurs synagogues. A la base de sa demande, il avança comme arguments le poids des juifs dans l'économie de la région puisqu'ils sont arrivés à s'accaparer de tout le commerce, le non paiement de la *jzyza*, (l'impôt que devrait s'acquitter tout *dhimi*) et le fait qu'ils soient considérés au même titre que les musulmans. Le cadî El Asnoui, rejeta les griefs d'Abdelkrim alMaghili au motif que les juifs de Tamentit n'ont jamais constitué un danger ni pour l'islam ni pour la cité. En effet, arguet-il, vivant dans le respect mutuel avec les musulmans, ils pratiquent leur religion sans prosélytisme, sont assujettis à la même charia applicable aux habitants, versent l'impôt des *dhimi* transformé en *sadaka* et respectent les musulmans. N'ayant vu aucun mal provenir d'eux, Al Asnoui déclara que toute hostilité ouverte contre les juifs est illicite.

S'imposa alors le recours à l'arbitrage des grands chouyoukhs du Maghreb pour juger des questions de destruction des lieux de culte des juifs, de la saisie de leurs biens, et de leur expulsion de la cité à moins qu'ils soient réduits à l'état de *dhimi*.

Qualifiant Abdelkrim al Maghili de faiseur de trouble, Al Asnoui, défendit dans ses lettres la présence des juifs à Tamentit, leur statut de gens du Livre et la préservation de leurs sanctuaires. Il fut soutenu par cinq chouyoukhs : Abou El Abas Ahmed ben Mohamed, mufti de Tlemcen, le cadî Abou Zakaria Yahia Tlemçani, Abou Isaac Ibrahim, mufti de Sijilmassa, Abou Mehdi Aissa ben Ahmed, mufti de Fès.

Quant à Abdelkrim al Maghili, ses thèses reçurent l'appui des chouyoukhs comme Abou Abdallah Mohamed al tounissi qui fut maître des fatwas jusqu'en 1493, Abou Abdallah Ben Youcef Senoussi, rapporteur des fatwas, disciple du premier Chaykh, et Abi Yahia al Wancharissi. Fort du soutien de ces chouyoukhs dont le premier fut son compagnon et ami, et le dernier son maître, Abdelkrim el Maghili, enflammant une partie des habitants par ses prêches, déclencha la guerre contre les juifs et les Ghalaiif, d'anciens juifs convertis à l'islam. En quelques années, Tamentit qui fut la capitale de tout le négoce entre le Soudan et le Maghreb sombra dans la décadence. Les échanges commerciaux périclitèrent et le Touat, jadis une région prospère, déclina.

Sorti victorieux de sa campagne de persécution des juifs, et décidé à répandre sa doctrine rigoriste sur les terres d'Afrique, Abdelkrim el Maghili se dirigea vers le Soudan à la fin des années 1490. Arrivé à Kano, dans l'actuelle Nigeria, il fonda une mosquée dans laquelle il dispensait un enseignement des sciences islamiques aux habitants de la ville. Mais arrivé à terme d'un séjour de plusieurs années, pendant lequel il avait

écrit des opuscules et formé des disciples tels que l'imam Otman Dan Fodio de la tribu Sokoto, il quitta Kano et prit la direction de Gao, capitale de l'empire de Songhaï où il fut reçu en 1502 avec tous les égards par le Roi Mohamed Askia 1^{er}. Des entretiens qu'il eut avec ce souverain et les correspondances qu'il échangea avec lui, il ressort qu'Abdelkrim al Maghili est arrivé à exercer une grande influence dans la gestion du royaume tant sur le plan politique qu'économique et social. Aussi, a-t-il, selon certains avis, conseillé au roi de se méfier de la présence des juifs chassés de Touat. Après cette période passée à Gao, Abdelkrim al Maghili, accompagné de son disciple si Amor cheikh se rendit à la Mecque. A son retour au Touat, il prit connaissance de la mort de son fils Abdel-Jebbar tué par les juifs. Informés de la présence d'al Maghili, ces derniers avaient pris la fuite vers Gao, aidés par leurs complices les Ghalaiif. Il se mit alors à leur poursuite. Les atteignant au pays des songhaïs, il demanda au roi Mohamed Askia 1^{er} de lui remettre les fuyards. Ce dernier refusa. Mais lorsque les juifs en refuge déclarèrent, quelques temps après, leur entrée dans l'islam, Abdelkrim al Maghili, renonça à son droit de poursuite et regagna Touat. Son retour ne fut pas moins heureux. Durant son absence, l'émirat de Touat était exercé par Chaykh Amro Ben Abderrahmane Tamentiti. Dans la mesure où Abdelkrim al Maghili aspirait aussi à l'émirat, une guerre éclata entre lui et l'actuel émir. Vaincu par ce dernier, il se refugia dans la tribu des Baramika qui habitait ksar Bouali, situé au sud de Tamentit. Isolé du reste du monde, il mena une vie d'ascète en s'adonnant à l'écriture et en dispensant un enseignement coranique. En l'an 1503, il mourut dans sa zaouïa à Bouali non sans avoir laissé une dizaine d'ouvrages traitant les sujets de l'exégèse, de la science du hadith et de la charia.

De l'histoire de la vie d'Abdelkrim al Maghili, plusieurs zones d'ombre restent encore à éclairer. Si certains admettent, qu'à juste titre, il a combattu les juifs de Tamentit, d'autres se rangeant du côté de son pourfendeur le cadi Al Asnoui, affirment que les juifs de Tamentit ne représentaient en aucun cas un danger, ni pour l'islam, puisqu'ils vivaient en parfaite harmonie avec les musulmans, ni pour la paix et la sécurité de la cité. Au contraire, Tamentit, à cette époque, a montré comment les communautés vivant dans un climat de tolérance ont pu s'épanouir et donner naissance à une cité florissante, devenue un grand centre de négoce au Sahara.

M. Kedidir

Corrélat : Judaïsme en Algérie ; Malékisme ; Wancharissi (al) ; Zénètes.

Bibliographie : Bellil, R. (1999) ; Hamadi-Idrissi, A. (2013) ; Oliel, J. (1994) ; Rugierri, G. (1988) ; Wancharissi(al), A. (1981).

Maghrîb (al), Maghreb

La notion arabe de *Maghrîb*, dérivée de celle de *Gharb* (ouest-occident) a été dès le début des *Futûhât* ou conquêtes arabes qui ont suivi l'émergence de l'Islam au VII^{ème} siècle (ap. J.-C.), appliquée aux régions occidentales de l'*Empire musulman*, par opposition aux régions orientales au *Machrîk* (ou *Machrek*). En fait, on parlait du *Maghrîb al-Islâmî* (*Occident musulman*), terme qui a commencé par désigner la Syrie-Palestine- (*le Châm*) puis l'Égypte et la Cyrénaïque.

De même que le *Machrîk el Islâmi* avait commencé par désigner l'*Irak*, puis *la Perse* avant qu'il ne soit appliqué à toutes les Provinces asiatiques situées à l'Est de la *Mésopotamie* lorsque *Baghdâd*, devint la Capitale du *Khalifat* (avec l'avènement des *Abbassides*), l'appellation de *Maghrîb el Islamî* sans doute depuis que la Capitale était *Damas* (avec les *Ommeyyades*), désignera l'ensemble composé par l'*Afrique du Nord*, l'*Espagne musulmane*, *Malte* et la *Sicile*. En fait, progressivement l'aire d'extension du toponyme tendra à se restreindre, pour s'appliquer selon Ibn Khaldoun essentiellement à la sphère d'extension du *berbère* notamment celle située entre les confins égyptiens de la *Libye* actuelle et l'*Océan Atlantique*. Si durant la période coloniale le terme d'*Afrique du Nord* semblait se généraliser, avec la naissance du *nationalisme arabe* (aux débuts du XX^{ème} siècle), s'opérera un glissement sémantique avec l'apparition de l'appellation de *Maghrîb el Arabi* (*Maghreb arabe*), simultanément avec celle du *Machrîk el arabi*, (ou *Machrek arabe*) qui elle, ne concerna plus que les pays du *Moyen-orient* usant de la langue arabe. Toujours est-il que la notion de *Maghreb*, continue à être usitée exclusivement pour désigner l'*Afrique du Nord*, et qu'elle ne doit pas être confondue avec celle de *Gharb* (Ouest-Occident, en fait l'*Europe* et l'*Amérique*), ni être réduite à la partie occidentale du *Maghreb*, le *Maroc*, qui en *arabe* s'appelle aussi *al-Maghrîb*(ou *al-Mamlaka al-maghribiya*, *Royaume du Maroc*).

En réalité les géographes arabes du Moyen-âge qui parlaient de « *Djeziret El Maghrîb* » (*Ile du Couchant, ou du Maghreb*), distinguaient déjà un *Maghrîb el adnâ* (*Maghreb rapproché*) ou *Ifrikyâ* comprenant outre la *Tunisie* actuelle au moins la Tripolitaine et l'extrême – *Est algérien*, d'un *Maghrîb el Awsât* (*Maghreb central*) dans la majeure partie se situait dans l'Algérie actuelle, et d'un *Maghrîb el Aqsa* (*Maghreb éloigné* ou extrême), à peu près applicable à ce qui est devenu de nos jours le *Maroc* (*al-Mamlâka al Maghribiya*).

En tout état de cause le toponyme de *Maghreb* qui devint largement usité à partir du *Moyen-âge*, ne correspond pas seulement à une nouvelle appellation donnée à l'*Afrique du nord*. Elle apparaît comme le marqueur de transformations en profondeur de référents identitaires à travers une nouvelle synthèse ou métissage, impliquant à la fois le substrat culturel et linguistique *berbère*, et les paramètres liés à la diffusion de la *langue arabe* et à l'*islamisation* de la population, et ceci tout en insufflant à la contrée une originalité certaine dans la dynamique globale de la *civilisation musulmane*.

En fait aux dénominations sans doute réductrices de *Maghrîb el-arabî* ou du néologisme de *Tamazgha* (pays des *Amazighs* ou *Berbères*) avancée par des courants berbéristes, voire même d'*Afrique du Nord* qui renvoie par certains aspects au souvenir de la géographie coloniale, il faudra peut-être préférer l'appellation de *Maghrîb arabî-amazighî*, *Maghreb arabo-amazigh*, ou encore mieux, tout simplement de *Maghrîb el Kabîr* (*Grand Maghreb*) concept rendant compte à la fois de l'héritage légué par l'histoire et suffisamment ouvert pour assimiler des interactions toujours renouvelées avec un monde en transformation permanente.

H. Remaoun

Corrélat : Arabe(s) ; Berbères ; Ibn Khaldoun ; Tamazight ; Unité Maghrébine.

Bibliographie : Berque, J.(1978 et 1982) ; Camps, G. (1983) ; de Planhol, X. (1968) ; *Encyclopédie de l'Islam* ; Hourani, A. (1993) ; Ibn Abdel Hakam (traduction en français 1942) ; Ibn Khaldoun, A. (Réed. de la traduction en français, 2010) ; Julien, Ch.-A. (1951-1966) ; Laroui, A. (1970) ; Marçais, G. (rééd. 2003) ; Remaoun, H. (1987) et (2010).

Mahakma (tribunal musulman)

Mahkama (plur. *Mahkamat* et *mahakim*), un mot arabe qui signifie tribunal, le lieu où se déroulent les audiences judiciaires. *Mahakma* est la prononciation en dialecte algérien en référence aux tribunaux musulmans. Le qadi (juge), plur. Qodat, pratique l'autorité de la justice dans les mahkama.

Un Aperçu historique des systèmes juridiques en Algérie sera utile pour comprendre leur évolution.

La Numidie a connu une organisation de la justice et à sa tête un ministre. Massinissa partageait l'autorité entre ses trois fils légitimes, dont Mastanabal (ou Mastana'b') fut nommé ministre de la justice de la

Numidie. Ce qui donnerait à penser que les trois autorités : politique (Micipsa), militaire (Gulussa) et judiciaire (Mastanabal), étaient autonomes les unes des autres.

Le Maghreb, influencé par l'une des écoles de la jurisprudence islamique, après les conquêtes arabo-musulmanes, qui est l'école malékite et qui était la plus répandue au Maghreb parmi les quatre rites de l'Islam (malékite, hanéfite, shafi'ite et hanbalite). Parmi les plus célèbres qodat (juges) du Maghreb : Sahnoun, qui fut nommé qadi du Maghreb. Il est le fondateur de l'une des tendances malékites (les autres sont celle de 'Abd al Malik Ibn Habib à Cordoue et d'Isma'il en Iraq) et qui a suivi ses cours à Tunis et à Médine. Ainsi, c'est au Maghreb et en Andalousie que les traités du rite malékites furent produits le plus. Les trois tendances du malékisme se réunissaient en une seule et ce à partir du XII^{ème}. Siècle. Abu 'Amr Ibn Al-Hajib a écrit l'Abrégé « *Mukhtasar* » qui rassemble toute la production du malékisme du Maghreb, d'Espagne et de l'Orient. Ce traité fut connu au Maghreb à la fin du XIII^{ème} siècle par Abu 'Ali Nasir-Ad-Din Azwawi et grâce à lui et à ses étudiants l'Abrégé fut introduit dans toutes les villes du Maghreb. Les Qodat (juges) assuraient deux fonctions à la fois : « Imam » et « Qadi ».

Pendant l'époque ottomane, l'Algérie continuait la pratique judicature reposante sur le rite malékite pour la majorité des Algériens et le rite hanafite pour les Turcs, donc l'autorité judiciaire « el madjlis ech-charif » (le conseil honorable) est pratiquée par deux tribunaux représentants les deux rites, et chacun d'eux est supervisé par deux magistrats et deux muftis. Cette pratique judicature ne concerne pas la compagne, puisque cette dernière est assurée par des caïds et des cheikhs des tribus.

Pendant la colonisation, l'Algérie a connu une cohabitation de deux institutions juridiques: l'une coloniale imprégnée du droit occidental, l'autre indigène dont le droit musulman constitue le soubassement.

Dès le débarquement français en Algérie le colonisateur a cherché de légitimer sa présence, cela est remarquable dans l'instauration, dès lors, d'une institution juridique. Au début les textes juridiques étaient des décrets du gouvernement général de l'Algérie construits par les renseignements qu'offrent les bureaux arabes. La création des bureaux arabes est le premier pas, à la fois, de légitimité coloniale et en même temps c'est une forme de contrôle des populations algériennes.

Les bulletins officiels du gouvernement général et les rapports destinés à ce dernier, offrent d'ailleurs des données très importantes sur l'organisation de la justice en Algérie. Les décrets de 1841 rappellent les arrêtés du 18 novembre 1834 et du 15 avril 1837 sur l'organisation provisoire de la direction des affaires arabes dont le commandant

Daumas était le directeur à cette époque (1841). Le gouverneur général a indiqué que les fonctions dévolues à l'Agha des arabes et au directeur des affaires arabes motivent la création d'un emploi spécial.

Cependant, les attributions accordées aux Algériens ne dépassent pas, dans les limites, les ordonnances des colons. L'article 2^{ème} du décret du 16 aout 1841— arrêté qui rétablit la direction des affaires arabes — indique que les caïds, cheikhs, hakems, cadis, muftis et autres autorités indigènes sont sous l'autorité du directeur des affaires arabes.

La situation des cadis est rétablie par les décrets du 1^{er} et 30 octobre 1854 et les décrets du 31 décembre 1859 et 14 janvier 1860. Ces décrets étaient pour « *renforcer et encadrer le rôle des cadis dans les procès civils entre Musulmans* » (Cl. Bontems, 2009).

Cependant, ce sont les autorités françaises qui choisissaient le rite malékite suivant le texte de Sidi Khalil comme référence du droit musulman tout en conservant les critères de la pensée juridique française. Le système judiciaire a été, ainsi, hiérarchisé conçu sur le modèle français : décision suivie par un appel devant le madjlés puis le conseil de jurisprudence musulmane qui donne son avis sur les questions de jurisprudence musulmane et qui est composé de neuf membres. L'appel des décisions des cadis portés d'abord devant les tribunaux français, puis la procédure est modifiée, cette fois-ci, c'est le madjlis qui prend en charge la juridiction de deuxième instance ; pour que le madjlis dans une autre modification du décret aura attribué à la justice française.

La composition hiérarchique des fonctionnaires de la *Mahakma* ou tribunal se compose, en dehors du cadi ou juge principal, d'un *bach-adel* (suppléant), de deux *adouls* (assesseurs) et d'un *aoun* ou *chaouch* (appariteur).

La composition du système juridique n'a pas été totalement changé par rapport à la justice de l'Algérie de l'époque ottomane puisque le *Madjlis* existe déjà et les tribunaux se situent dans les centres urbains, quant aux espaces ruraux le pouvoir est dans la main du caïd et des assemblés des tribus *Djema*, ce qui mène à penser que les autorités françaises n'ont pas inventé la nouvelle composition, mais plutôt ont modifié l'ancien système juridique, que ce soit en terme de texte ou même du système et des enjeux. Cela n'a pas éradiqué l'ancienne pratique de la juridiction, celle qui remonte à la pratique des Berbère. L'ancien droit berbère résiste à la restauration d'une nouvelle institution qui est complètement différente. Dans l'ancien droit berbère c'est l'assemblée des tribus qui assure le rétablissement de la justice. Les juridictions étaient appuyées sur la shari'a, mais en introduisant aussi des lois coutumières et cela était répandu presque dans toute l'Algérie.

En Kabylie, Les archives écrites des *Djemaa* et des mahakmas du kanoun kabyle ont été recueillis par le chef du ressort de la Cour d'Alger. Chaque région a un droit spécifique, par exemple les archives des djemaa et des mahakma sont utilisées dans la commune mixte de Bouira. Dans la Kabylie les cheikhs et qadi ont recueilli les coutumes de cette région près le tribunal de Bougie et font partie aussi des manuscrits de la Cour d'Alger.

Donc même cette institution indigène est gérée et régie par les Français. Les magistrats français préfèrent appliquer les coutumes de chaque région. Les Mozabites appliquent des dispositions du droit ibadite, la même chose pour les Chaouias des Aurès, les Kabyles et les Touarègues, chacun d'eux a des coutumes préservées de l'ancien droit berbère dont l'application perpétue même après l'installation de la Shari'a après les conquêtes islamiques au Maghreb. Certains chercheurs constatent que le privilège du droit coutumier au lieu de la Shari'a par les magistrats français était pour l'approfondissement de la division entre les Algériens.

En plus des mahakmas, les tribunaux français, constitués sur les mêmes bases dans la métropole (la France), appliquent le droit français, mais qui est destiné aussi aux indigènes musulmans et aux juifs.

S. Maradj

Corrélat : Administration coloniale de l'Algérie ; Hanafisme ; Khalil (Sidi) ; Malékisme.

Bibliographie : Abdallah (1880) ; Bentoumi, A. (2010) ; Bontems, Cl. (in Benachour, Y et autres, 2009) ; Camps, G. (1999) ; Cesari, J. (1997) ; Ferkous, S. (2007) ; Guignard, D. (2004) ; Henry, J.-R. (2009) ; Ibn Khaldoun (1978) ; Kaddache, M. (2009) ; Mahiou, A. (1989) ; Recueil des actes du Gouvernement de l'Algérie (1830-1854) ; Sautayra, E. (1883).

Mai 1945 (manifestations et répression)

Les Evénements de mai 1945 en Algérie constituent, sans doute, un tournant dans l'histoire du Mouvement national, sous sa forme moderne. L'étendue des manifestations du 1^{er} et surtout du 8 Mai qui ont touché les principales régions du pays, et encore plus la violente répression qui s'en est suivie et s'est traduite par le massacre de milliers de personnes, continue à marquer la mémoire des Algériens. Depuis l'indépendance du pays, des commémorations officielles ont, on le sait, lieu chaque année à cette date et il existe même une Fondation du 8 Mai

1945 qui organise ou participe périodiquement à des colloques portant sur la question.

Des manifestations à la répression

Le 8 Mai 1945 devait constituer un jour marquant de l'histoire contemporaine puisque la journée de la Victoire allait symboliquement mettre fin à la *deuxième Guerre Mondiale* et officialiser la capitulation des troupes du III^{ème} Reich face aux alliés. Le jour même, l'événement devait être commémoré un peu partout dans le monde par des défilés et des manifestations de joie.

En Algérie, les nationalistes qui activaient notamment au sein du PPA interdit (Parti du Peuple Algérien dirigé par Messali Hadj, emprisonné à l'époque) et dont la couverture légale était constituée par une organisation à caractère frontiste, les AML (les Amis du Manifeste et de la Liberté, association fondée en Mars 1944 par Ferhat Abbas), décident d'organiser dans de nombreuses régions du pays des manifestations commémoratives distinctes en arborant en même temps que les drapeaux des Alliés, celui de l'Algérie, ainsi que des mots d'ordre indépendantistes, et en réclamant la libération de Messali.

Une tentative similaire lors des commémorations du 1^{er} Mai 1945 avait mobilisé des milliers d'Algériens dans des villes comme, Bougie, Tlemcen, Oran où il y avait au moins 1 mort, et Alger où des heurts avec la police s'étaient soldés par 3 morts et 16 blessés (dont 3 policiers).

Les manifestations du 8 Mai qui se déroulent aussi dans des villes de l'ouest (Sidi-Bel-Abbès, Saida) et du centre du pays (Blida, Berouaghia) vont dégénérer dans l'Est, notamment à Sétif, Guelma, Kherrata, Annaba, Skikda et de nombreuses autres localités et servir de prétexte à une répression des plus féroces. A Sétif, notamment, 7 à 8 000 personnes encadrées par des militants du PPA et précédées par près de 200 Scouts musulmans algériens (SMA) arboraient des banderoles sur lesquelles on pouvait lire « Vive Messali », « Pour la libération du peuple », « Vive l'Algérie libre et indépendante ». Première victime du drame, le scout Bouzid Saâl qui portait le drapeau Algérien et refusait de s'en dessaisir, est abattu par un policier. Une émeute s'en suivra.

Il en est de même à Annaba où on déplore un mort et un blessé et à Guelma où durant la manifestation, des affrontements vont provoquer la mort d'un Algérien tandis qu'il y a des blessés, y compris du côté de la police. En fait, une grande partie des manifestants au lieu de se disperser vont s'attaquer aux Européens et à des biens et édifices publics. A Sétif, il y avait 29 morts et plusieurs blessés, y compris des personnalités de gauche tel le maire socialiste tué (mais par qui?), ou le secrétaire de la section communiste auquel les mains furent arrachées.

Des émissaires, se rendaient au même moment dans différentes localités de la région pour informer des incidents et mobiliser au Djihad. Des groupes se rassemblent un peu partout. Le bilan va monter à une centaine d'Européens tués ainsi que quelques 150 blessés.

Il ne s'arrêtera, cependant, pas là. La répression qui mobilise police et gendarmerie soutenues par des milices composées de civils européens, l'armée de terre, la marine (deux croiseurs ont bombardé les côtes) et l'aviation (bombardements aériens) va être aveugle. Si les autorités françaises reconnaissent quelques milliers de victimes, les nationalistes s'en tiennent au chiffre de 45 000 Algériens (voire 80 000 pour certains) tués pour les jours qui ont suivi le 8 Mai. Des milliers d'autres, notamment, dans les rangs du PPA et des AML sont arrêtés, emprisonnés et parfois condamnés à mort. Certains attendront la proclamation de l'indépendance en 1962 pour pouvoir sortir de prison.

Sur les origines des événements

Les historiens se sont posé la question de savoir si les Evénements de Mai 1945 n'avaient dans le fond pas été des émeutes de la faim. L'hiver 1944 - 1945 avait en effet été marqué par une grande sécheresse et la récolte Algérienne en céréales a été au plus bas en 1945: moins de 4 millions de quintaux contre 10 M.q en 1944, 15,5 en 1943 et 20 en 1941. La situation des Algériens était d'autant plus précaire que les meilleures terres étaient souvent détenues par la grosse colonisation et qu'Algériens et Européens d'origine n'avaient pas droit aux mêmes rations alimentaires (lorsqu'il y avait des distributions). L'explication demeure en soi insuffisante dans la mesure où les zones concernées par le soulèvement avaient parfois des réserves alimentaires suffisantes et que selon les témoignages, les émeutiers ne se sont en général pas attaqués aux silos de blé et autres stocks alimentaires qui pourtant étaient largement à leur portée.

Les radios officielles et des courants ayant participé à la Résistance en France. (y compris les communistes) ont avancé l'hypothèse du complot "vichyste" et "hitlérien". On s'appuyait pour cela sur le travail de propagande que l'Allemagne nazie et les Italiens avaient durant la Guerre mené en direction des populations des colonies et notamment de l'Afrique du Nord. En fait, si certains militants nationalistes, issus du PPA notamment et organisés au sein d'un Comité d'action révolutionnaire nord-africain (CARNA) avaient cru que la collaboration avec l'Allemagne pouvait être bénéfique à la cause nationale en Algérie; ils demeuraient, cependant, minoritaires et l'essentiel de l'encadrement des AML avec Ferhat Abbas et du PPA lui-même avec Messali Hadj avaient par conviction très tôt fait montre de son hostilité à toute alliance avec l'Allemagne nazie. Quant aux sympathies pour le régime de

Pétain, elles étaient plus le fait de la grosse colonisation très influente au sein de l'administration Algérienne que des nationalistes qui étaient d'ailleurs au même titre que les communistes pourchassés et emprisonnés par les autorités de Vichy.

L'administration coloniale avait avancé l'hypothèse que la direction clandestine du PPA aurait décidé de marquer la journée historique du 8 Mai par le déclenchement d'un mouvement insurrectionnel, devant s'étendre à l'ensemble du pays et ayant pour objectif l'accession à l'indépendance. Il semble cependant, que la majorité de la direction du PPA avait surtout voulu profiter de cette journée pour faire une démonstration de force mais pacifique en faveur de l'indépendance. L'organisation, cependant, était incapable de contrôler les réactions d'une base qui était exaspérée par le fait colonial et dont beaucoup, et apparemment malgré les directives, étaient venus armés. L'intervention brutale des services de police qui dans certaines villes voulaient en découdre avec les nationalistes, a fait le reste en provoquant des soulèvements dans les compagnes et attaques de locaux officiels et fermes coloniales.

Tout laisse croire que les autorités coloniales cherchaient à provoquer l'incident pour briser un mouvement national qui se renforçait et se radicalisait en faveur de l'indépendance du pays. Ceci ne signifie nullement que les activistes du PPA qui ne croyaient pas en une décolonisation pacifiquement menée, et méfiants vis à vis des promesses de réformes (telles celles préconisées par l'Ordonnance de Mars 1944 et qui s'inspiraient du défunt *Projet Blum- Violette*) n'avaient pas en vue le projet d'un véritable soulèvement, mais dont la date ne semblait pas encore avoir été fixée au moment des manifestations. Encouragés par l'ampleur des événements du 8 Mai et surtout outrés par la férocité de la répression, ils programmeront d'ailleurs de déclencher une insurrection dans la nuit du 23 au 24 Mai. Pourchassés partout et face à l'attitude d'une population terrorisée, ils devront cependant très vite annuler cette décision.

La suite des évènements

La commission d'enquête nommée dès le mois de mai 1945 et présidé par le général Tubert (lui-même issu de la Résistance française) ne put mener à terme son travail puisqu' aussitôt partie pour l'Est-algérien elle fût rappelée par le gouvernement. Elle rédigeait cependant un rapport qui ne laissait planer aucun doute sur l'exaspération des Algériens face à la domination coloniale et les progrès enregistrés parmi eux d'un sentiment national. Le général Duval lui-même qui avait dirigé la terrible répression qui suivit ces manifestations, déclarait avoir donné un répit de dix ans aux autorités françaises pour introduire des

réformes, sinon tout recommencerait. En effet, l'insurrection généralisée pour l'indépendance du pays dont le 8 mai 1945 semble avoir constituer une « répétition générale » (R. Ainad-Tabet), sera déclenchée le 1^{er} novembre 1954.

H. Remaoun

Corrélat : Abbas Ferhat ; Administration coloniale de l'Algérie ; CARNA ; Manifeste du Peuple algérien ; Messali Hadj ; MTLD ; Parti communiste ; PPA.

Bibliographie : Ageron, Ch.-R. (1979) ; Ainad-Tabet, R.(1985 Et 1987) ; Alleg, H. (1981) ; Chenntouf, T.et Taleb-Bendiab, A. (1974) ; Harbi, M.(1985) ; Julien, Ch.-A. (1972) ; Kaddache, M.(1980) ; Mekhaled, B.(1995) ; Nouschi, A. (1962) ; Rey-Goldzeiguer, A. (2002 et 2003) ; Stora, B. (1982 et 1991).

Malékisme - Malikiyya (al)

Connu sous *al Madhhab al Mâliki* (école, doctrine ou rite malékite), de son fondateur Mâlik Ibn Anas Abou 'Abd Allah al Ashâbi qui a vécu est mort à *Médine* (env. 715-795). Le malékisme est l'une des quatre écoles religieuses et juridiques les plus répandues de l'Islam ; les trois autres sont : le hanafisme, le shafi'isme et le hanbalisme. A ses débuts elle était appelée « école de Médine », du fait qu'elle s'appuyait sur la pratique médinoise de la *sunna*.

Médine était le lieu de l'élaboration du droit islamique. C'est à *Médine* aussi que le *Prophète Muhammed* a vécu et a laissé une considérable tradition due à ses récits appelés *hadiths*. Tout cela qualifia *Malik Ibn Anas*, juriste alors à *Médine*, pour unifier les différentes méthodes de la jurisprudence qui fût l'objet, au début de la dynastie des 'Abbasides au VIII^{ème} siècle, de divergences entre les *fuqahâ'* (les juristes) avec la naissance de plusieurs *madhâhib* (sing. *madhhab*). Et c'est Abou Dja'far al Mansour, deuxième calife 'Abbasside, qui proposa à Malik Ibn Anas de créer un système juridique unifié. Les jugements de Malik sont basés sur l'opinion personnelle (*ra'y*) et le raisonnement par analogie (*qiyas*). Et c'est ce qu'on trouve dans son œuvre *al Muwatta'*, le premier traité de la jurisprudence en Islam. Les disciples de Mâlik collectèrent le contenu d'*al Muwatta'* qui est devenue une référence pour les juristes et les *fuqaha'*. Parmi les disciples de l'école de Médine : *Muhammed Ibn Dinar*, *Abou Hâzim Selama Ibn Dinar al A'wadj*, *'Utmân Ibn Kinana*, *'Abdou Allah Ibn Nafi' al Sayagh*, *al Maghîra Ibn 'Abd Errahmane...*

Mâlik Ibn Anas et ses disciples de *Médine* et de la *Mecque* constitueront la première école du malékisme qu'est l'école de *Médine* et qui s'appuie sur le *Coran* et les *hadiths* (les récits du Prophète).

Le malékisme s'étend vers d'autre pays. Trois autres écoles apparaissaient au sein du malékisme : l'école d'Égypte, l'école d'Iraq et l'école du Maghreb.

Utman Ibn al Hakem al Djudâmi et *'Abd Errahman Ibn Khalid al Djemhi* étaient les prédécesseurs de l'école de l'Égypte. Ils étaient les premiers qui ont transmis le malikisme en Égypte. En suite d'autre ont suivi cette école, influencés par les travaux des Médinois.

Il se trouve que des Malékites d'Égypte étaient des élèves de Muhammed Ibn Idris al Shâfi'i, tels : 'Abd al Hakam, Ashhab, Ibn al Qâssim, Ibn al Mawwâz (Ibn Khaldoun, 1978, pp.938-939).

Pendant le troisième et le quatrième siècle de l'hégire, le malékisme s'étend jusqu'à *Bagdad* et *Basra (Bassorah)* grâce aux élèves de *Mâlik Ibn Anas*. Les Malékites de l'Iraq n'étaient pas seulement des *Imams* mais ils étaient pour la plupart des *Qudat* (juges) tels : *Abi Ayyub Suleiman Bilal*, juge de Bagdad ; *Abi Yucef ya'qub Ibn Ismail Ibn Hamad* et *Abi Ishaq Ismail Ibn Ishaq* et bien d'autres. Mais cette doctrine s'est affaiblie avec la mort de certains de ses savants.

Le malékisme gagna le Maghreb et l'Andalousie et c'est là où il s'incrusta grâce aux adeptes de cette école. Ainsi, la production littéraire était concentrée beaucoup plus dans ces deux régions, notamment à *Cordoue* et à *Kairouan*. D'ailleurs la principale œuvre après *al Muwatta'* d'*Ibn Anas* c'était *al Mudawwana al Kubra* de *Sheikh Sahnun*.

Selon Ibn Khaldoun, les Maghrébins et les Espagnoles n'allaient pas en Iraq car Médine était « *le foyer de la propagation du droit* », et « *l'Iraq se trouvait à l'écart de leur route* » (Ibn Khaldoun, 1978, p.940), c'est pourquoi ils ne connaissaient pas une autre doctrine que le malékisme.

Deux types d'œuvres font l'objet des *fatâwâs* et d'étude au Maghreb: une connue sous les *Nawâzil* et l'autre connue sous les *Manâqib*.

Le Qadi de Mazûnâ, Yahia Ibn Mûssâ Ibn Ishâq al Maghîlî (mort en 1478 à Tlemcen) a écrit « *al-Durar al-maknûnâ fî nawâzili Mazûnâ* », ouvrage connu sous le nom de : les *Nawâzil de Mazûnâ*. Cette œuvre a fait l'objet d'étude dans tout le Maghreb (Algérie, pays de sa production, la Tunisie et le Maroc). Les *Nawâzil* contiennent plusieurs *fatâwâs* de *Burzuli*, *Ghobrini*, *Zandîwi*, *Qalsâni* et autres. L'auteur des *Nawâzil* parle de *Maghribunâ* pour désigner l'Algérie, mais les problèmes que traite cette œuvre intéressent toutes les cités du Maghreb, car les Qodât et les Fuqaha'du Maghreb entretenaient des relations étroites et les problèmes étaient les mêmes.

Al Mi'yar d'al Wancharîssî est une autre œuvre qui recueillent des *fatâwas*. Elle exploite les *nawâzil* de *Mazûnâ* et de *Baurzuli* et des *fatawâ* des *fuqaha'* et des *Qudat* de Fès et de l'Andalousie, tel le *Qadi* de Fès *Muhammed Ibn Muhammed al ghirdis al Taghlibi*.

C'est en Tunisie que la grande partie des *Manâqib* a été produite. Certains penseurs malékites qui ont rédigé ce type d'ouvrages étaient des élèves des penseurs du Maghreb central (l'Algérie). Il s'agit de 'Abd al 'Azîz al Mahdâwî (mort en 1224) et Abu Yûcef Ibn Tâbit al Dahmâni qui étaient des élèves d'Abu Madiyane Shu'ayb à Bejaïa ; Abu Sa'îd al Badji (né en 1156) était le disciple de Abu Madiyane et Abu Marwân al Bûni à Bejaïa aussi.

L'école malékite du Maghreb a produit de grands penseurs tels : Ibn Farhûn, Ibn al Ghazari, Ibn Qunfudh. Parmi les grandes œuvres écrites en Algérie aussi : « *unwân al dirâyâ fî man 'urifa min al 'Ulamâ' fî madînat Bidjâya* » d'Abu al 'Abbas al Ghobrini (tué en 1304) ; « *al Bustân fî dikr al awliyâ' wa al 'ulamâ' bi tilimsâne* », d'Ibn Meriyam (mort env. 1605).

Certains penseurs ont consacré des œuvres à l'histoire de l'école malékite. Le *Qadi* 'Ayyad a écrit « *Madârik 'Ayyad* » et Ibn Farhûn a écrit « *al Dibadj* », ces deux ouvrages sont une sorte de recueil des biographies des savants malékites.

S. Maradj

Corrélat : Almohades ; Almoravides ; Empire ottoman ; Hanafisme ; Ibadites (les) ; Khalil (Sidi) ; Maghrîb (al) ; Marabout, maraboutisme ; Sahnun ; Wanchirissi (al).

Bibliographie : Berque, J. (1978) et (1982) ; Gardet, L. (1996) ; Ghrab, S. (1992) ; Ibn Khaldoun, A. (1978) ; Schacht, J. (1991) ; Sourdel, D. et J. (1996).

Manar (al), journal

Entre mars 1951 et novembre 1953, est publié le journal *al-Manar* qui atteint 51 numéros. Périodique arabophone, bimensuel, *al-Manar*, se présente comme une publication « politique, culturelle, religieuse indépendante ». La dénomination du journal *al-Manar* est porteuse de sens. Se voulant à vocation *islahiste* (réformiste) il se rapproche des idées développées par Rashid Rida et propagées dans sa revue portant le même nom.

Fondée par Mohamed Bouzouzou qui fut, à la fois, membre de l'Association des Ulémas, responsable des scouts musulmans, et proche du MTLD. C'est ce mouvement qui soutenait financièrement l'édition

du journal et assurait sa distribution. Le but était de « propager l'esprit patriotique dans tout le pays ».

Les idées fortes défendues par le journal portaient sur l'unité du Maghreb. La cause marocaine est présente dans plusieurs articles à travers la défense du droits des Marocains à l'indépendance et le soutien apporté au roi Mohamed V. Parmi les causes défendues par *al-Manar*, l'unité des pays musulmans, la solidarité des Algériens, leur droit à l'autodétermination, la culture et l'identité algériennes, le nationalismemusulman. *Al Manar* consacre de nombreux articles à la cause nationale. Les élections de 1952 ont fait l'objet de longues analyses et critiques.

Les activités des Élus algériens, des leaders nationalistes, Messali Hadj notamment, et des responsables des ulémas sont largement couverts pendant les deux ans et demi de la parution d'*al-Manar*. Les différentes contributions sont axées sur la cause nationale en diffusant l'esprit patriotique et en dénonçant le colonialisme et sa politique discriminatoire.

Al-Manar couvre les événements politiques du monde musulman : Maroc, Pakistan, Égypte, Tunisie, tout en œuvrant à rapprocher le Maghreb du Proche-orient eu égard au destin qui les unit. Il réédite plusieurs articles et discours des personnalités arabes comme Abderrahmane Azzam et Abdelkrim el-Khattabi. Quant aux contributeurs algériens, outre Mahmoud Bouzouzou et quelques Ulémas, le journal ouvrait ses pages aux jeunes Algériens comme Abdelhamid Mehri, Reda Houhou, Mouloud Kacem, Yahia Bouaziz.

À l'occasion de la manifestation « Alger Capitale de la Culture arabe » en 2007, *al-Manar* a été réédité sous l'égide du ministère de la Culture.

B. Benzenine

Corrélat : Association des Ulémas musulmans algériens ; Etudiant en situation coloniale ; Presse écrite.

Bibliographie : Ageron, Ch-R. (1979) ; *Encyclopédie de l'Islam* (article Djarida) ; Guechi, F.-Z.(2009) ; Ihaddaden, Z. (1983 et 2003).

Manifeste du Peuple algérien (mars 1943)

Le *Manifeste du Peuple algérien* a été rédigé dans les mois qui suivirent le débarquement anglo-américain en *Afrique du Nord* (*Opération Torch*). Les concepteurs ont visé à donner toute l'importance voulue à ce message destiné bien entendu aux autorités coloniales

françaises, aux Américains présents en Algérie, mais aussi aux organisations politiques et associations algériennes. Il est rédigé en français par des rédacteurs maîtrisant parfaitement la langue et rompus l'art et aux débats politiques tels qu'ils avaient cours dans les années 1930 et 1940. C'est un *Manifeste*, donc un texte relativement court mais fait pour convaincre, ce qui suppose que les informations de types historique, politique, économique, social ou culturel doivent être maîtrisées et à la fois aussi précises et synthétiques que possible.

Le contexte de l'élaboration et de la publication du Manifeste

Le *Manifeste du Peuple algérien* rappelons-le, a été rédigé à Alger en pleine deuxième Guerre mondiale, et plus précisément après le débarquement Anglo-américain du 8 novembre 1942 en Afrique du nord (à Casablanca, Oran et Alger) qui allait susciter la décision des Allemands de mettre fin au régime de Vichy instauré dans le sud de la France après la Débâcle de juin 1940.

En réponse à un message de l'Amiral François Darlan (Commandant en chef des forces de Vichy, avant d'être assassiné en décembre 1942) qui appelait ainsi que le général Henri Giraud (Commandant en chef des forces de la Résistance française), les Musulmans d'Afrique du nord, à participer à l'effort de guerre auprès des Alliés, un message « aux Autorités responsables » rédigé par 24 élus et notables fut envoyé le 20 décembre 1942 et réitéré le 22 décembre aux seules « Autorités françaises ».

Il est noté dans le texte du message que « si cette guerre était, comme l'a déclaré M. le président des Etats-Unis, une guerre de libération des peuples et des individus, sans distinction de race et de religion, les Musulmans algériens s'associeraient de toutes leurs forces et par tous les sacrifices à cette guerre libératrice... Mais il convient de rappeler que les populations qu'ils représentent sont privées des droits et des libertés essentielles dont jouissent les autres habitants de ce pays, malgré les sacrifices qu'elles ont consentis et les promesses formelles et solennelles qui leur ont été faites à maintes reprises. En conséquence, ils demandent avant de faire participer les masses musulmanes à tout effort de guerre, la convocation d'une conférence réunissant les élus et les représentants qualifiés de toutes les organisations musulmanes ».

En fait et suite à ce message des contacts furent établis avec le nouveau gouverneur général Peyrouton (désigné en janvier 1943 par Giraud pour remplacer de Chatel), et il fût décidé que les représentants de la communauté musulmane préciseraient leurs revendications dans un texte devant être déposé officiellement.

C'est un groupe d'élus coordonné par Ferhat Abbas, qui va se charger de la mission, en concertation avec les représentants des différents courants présents dans l'opinion musulmane.

C'est ainsi qu'un Mémoire signé par 21 élus sera remis le 31 mars 1943 au gouverneur général par Messieurs Ferhat Abbas, Bendjelloul, Benkhellal, Docteur Tamzali, Saïah Abd el Kader et Zerrouk Mahieddine, avec pour intitulé : « L'Algérie devant le conflit mondial. Manifeste du Peuple algérien ».

Les enjeux et les forces en présence

Le *Manifeste* constitue donc un document visant à préciser les revendications des Algériens musulmans dans leurs différentes composantes idéologico-politiques et à travers une sorte de programme minimum. C'est pour cela que tous auraient été consultés au moment de son élaboration, bien entendu les libéraux proches de Abbas, mais aussi les Ulémas, marabouts, communistes et dirigeants du Parti du Peuple algérien (PPA). On ne sait si tous ont acquiescé à tout le contenu et s'il y a eu quelques réserves présentées par les uns et les autres.

En 1936 par exemple c'était l'Etoile nord-africaine (ENA) qui ne partageait pas les thèses jugés plutôt assimilationnistes du Congrès musulman algérien, lequel lors d'une première tentative de regroupement du Mouvement national avait pu réunir les Élus indigènes, l'Association des Ulémas et les communistes. Cette fois-ci il faudra attendre la constitution des Amis du Manifeste et de la liberté (AML) en mars 1944, suite au refus des autorités coloniales de prendre en charge *le Manifeste*, pour constater que les libéraux, Ulémas et membre du PPA, n'ont pu convaincre les communistes qui animeront une association concurrente des Amis de la Démocratie, de se joindre à eux.

Ces derniers donnaient la priorité au conflit avec l'Allemagne, et avaient sans doute quelques espoirs de voir la France balancer après la guerre dans le socialisme, et aussi de la méfiance vis-à-vis des Américains présents en Algérie et avec lesquels le courant libéral du Mouvement national entretenait des relations via le Consul Murphy. Il est possible cependant de penser qu'à l'origine, les idées du Manifeste ne pouvaient être rejetées par aucun courant au sein du Mouvement national, d'autant plus que les solutions essentielles préconisées devaient en cas d'acceptation n'être appliquées qu'une fois la guerre finie.

Nous savons en fin de compte qu'elles n'ont pas été acceptées par les *autorités françaises*, qui de toute façon avaient jusque-là été réticentes à toute réforme en profondeur de leur système de domination en *Algérie*,

et encore plus en cette période où la *France* apparaissait plus affaiblie que jamais sur le plan international et ne pouvait compter que sur son *empire colonial* pour retrouver une stature internationale surtout avec les négociations qui allaient accompagner la fin de la guerre.

Les *Américains* eux-mêmes étaient d'ailleurs plus préoccupés par les résultats stratégiques de cette guerre et leurs positions futures en *Europe* par rapport au poids qu'aura l'*URSS* après la chute de l'*hitlérisme*, que par la nécessité de faire respecter le principe affiché de respect du *Droit des peuples à disposer d'eux-mêmes*. Les rédacteurs du *Manifeste* avaient-ils une appréhension claire de ces différents enjeux ? Peut-être pas tout à fait, mais ils percevaient assez bien que l'avenir du monde dans l'*Après - guerre* était en train de se jouer et que les peuples colonisés devaient intervenir avec force pour ne pas être de nouveau abandonnés à leur triste sort une fois la guerre finie.

Cette fois-ci et contrairement à la *première Guerre mondiale*, ils estimaient devoir tout faire pour négocier au mieux de leurs intérêts l'effort de guerre qu'on leur demandait. Pour eux la liberté devait être une et indivisible, et elle supposait la fin du système colonial. Il s'agissait de prendre au mot les *Américains* lorsqu'ils affirmaient le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes et de rappeler eux *Français* que les principes de la *Révolution de 1789* dont ils se réclament à chaque occasion et en les enseignant à l'école, sont absolument incompatibles avec la perpétuation du système colonial auquel ils continuent à s'accrocher.

Aussi le jugement des rédacteurs est précis et sans appel : « la Colonisation ne relève ni d'un souci humanitaire, ni d'un souci de justice et encore moins de la civilisation et du progrès. Elle est, dans son essence même, un phénomène impérialiste. Et comme telle, elle exige pour se développer et durer, l'existence simultanée de deux sociétés, l'une opprimant l'autre ».

Tout naturellement, la société dominée ne pourra percevoir de changement au sort qui lui est fait, que dans la rupture d'avec l'*ordre colonial*, ce qui ne suppose ni plus ni moins que la nécessité d'ériger son propre *Etat national*.

Les voies du changement selon le Manifeste

En fait, les rédacteurs du texte ne peuvent être plus tranchés lorsqu'ils déclarent que « l'heure est passée où un *Musulman algérien* demandera autre chose que d'être un *Algérien musulman* ». Et d'ailleurs qu'est-ce que cette *citoyenneté française* qui lorsqu'elle est par hasard accordée pouvait être retirée à tout moment et selon le bon vouloir des

puissants du moment comme cela a été fait pour les *Juifs* avec l'abrogation du Décret Crémieux ?

Il est désormais clair pour « l'indigène » que « la nationalité et la citoyenneté algérienne » lui offrent plus de sécurité, et donnent une plus claire et plus logique solution au problème de son évolution et de son émancipation ».

Forts de leurs droits bafoués jusqu'alors, les *Algériens* se disent confortés dans leurs positions par les promesses du Président Roosevelt qui dans sa déclaration faite au nom des *Alliés*, a donné l'assurance que « dans l'organisation du monde nouveau, les droits de tous les peuples, petits et grands seraient respectés », et c'est pour cela que « le Peuple algérien » demande dès aujourd'hui pour éviter tout malentendu et barrer la route aux visées et aux convoitises qui pourraient naître demain :

a) la condamnation et l'abolition de la *colonisation*, c'est-à-dire de l'annexion et de l'exploitation d'un peuple par un autre peuple. Cette *Colonisation* n'est qu'une forme de l'esclavage individuel du *Moyen âge*. Elle est en outre une des causes principales des rivalités et des conflits entre les grandes puissances;

b) l'application pour tous les pays, petits et grands, du *droit des peuples à disposer d'eux-mêmes*;

c) la dotation à l'*Algérie* d'une *constitution* propre garantissant :

1- la liberté et l'égalité absolue de tous ses habitants sans distinction de race et de religion;

2- la suppression de la propriété féodale par une grande réforme agraire et le droit au bien-être de l'immense prolétariat agricole;

3- la reconnaissance de la *langue arabe* comme *langue officielle*, au même titre que la *langue française*;

4- la liberté de la presse et le droit d'association;

5- l'instruction gratuite et obligatoire pour les enfants des deux sexes;

6- la liberté du culte et l'application à toutes les religions des principes de séparation de l'*Eglise* et de l'*Etat*;

d) la participation immédiate et effective des *musulmans algériens* au gouvernement de leur pays ainsi que cela a été fait par le gouvernement de sa *Majesté britannique* et le général *Catroux* en *Syrie*, et par le gouvernement du maréchal *Pétain* et les *Allemands* en *Tunisie*. Le gouvernement pourra seul réaliser dans un climat d'unité parfaite, la participation du *Peuple algérien* à la lutte commune;

e) la libération de tous les condamnés et internés politiques, à quelque parti qu'ils appartiennent.

La garantie et la réalisation de ces cinq points assurera l'entière et sincère adhésion de l'*Algérie musulmane* à la lutte pour le triomphe du droit et de la liberté ».

Le texte fait enfin référence à la conférence organisée par les alliés à *Anfa (au Maroc)*, qui bien que tenue sur le sol *nord-africain* « a été muette sur le problème de la colonisation », et il ne faut surtout pas commettre les erreurs de 1914-1918 en laissant croire que tout ne pourrait être réglé qu'après la guerre, ouvrant la voie ainsi aux fausses promesses.

Aussi, le *Peuple algérien* attend des « réalisations tangible et immédiates. Il accepte tous les sacrifices. C'est aux autorités responsables à accepter sa liberté ».

Dans un *Additif au Manifeste* remis le 11 juin 1943 par *Ferhat Abbas* et le *docteur Tamzali* au général *Catroux* (qui remplace *Peyrouton* comme gouverneur général le 1^{er} juin), les rédacteurs vont après un récapitulatif de l'histoire de la politique coloniale et de ses échecs, détailler les revendications contenues dans le *Manifeste* en distinguant entre celles dont la satisfaction doit être immédiate et celles attendues après la guerre. Après avoir fait remarquer que « le corps expéditionnaire organisé sous le commandement du *général Giraud* en vue de participer, aux côtés des troupes anglo-américaines, à la libération de la *France* et des peuples opprimés, est composé dans la proportion de 90 % de *soldats musulmans* », ils ne manqueront pas de réaffirmer en tête de leurs exigences : « A la fin des hostilités, l'*Algérie* sera érigée en un Etat algérien doté d'une constitution propre qui sera élaborée par une assemblée constituante élue au suffrage universel par tous les habitants de l'*Algérie* ».

La possibilité de la création en association avec le *Maroc* et la *Tunisie*, d'une « *Fédération d'Etats nord- africains ou Union nord - africaine* » est de même envisagée.

La suite des évènements

Les revendications contenues dans le *Manifeste* étaient à la hauteur des sacrifices demandés aux colonisés pour la libération de la *France*, alors qu'il était envisagé la levée de 300.000 hommes (Ch.-R. Ageron), et on estimait à quelques 130.000 Algériens, 90.000 *Marocains* et 22.000 *Tunisiens*, le nombre de ceux qui avaient été effectivement mobilisés entre 1939 et 1945 (D. Rivet).

Nous savons que les autorités françaises vont dans l'indifférence des Alliés rejeter l'essentiel du contenu du *Manifeste* n'acceptant que des

réformes partielles présentées dans l'ordonnance du 7 mars 1944 signée par de Gaulle (suite à son discours du 12 décembre 1943 à Constantine), et le Statut de l'Algérie promulgué en septembre 1947. En réalité et face aux pressions du parti colonial puissant aussi bien au sein de la population coloniale que de l'administration officielle, le message essentiel du Manifeste ne semble pas avoir bien été décrypté. Rien en réalité ne pouvait plus se passer comme avant et les réformes qu'on avait toujours refusées avant cette date ne pouvaient plus illusionner les dominés au moment où allait être déclenché en Asie et en Afrique le grand mouvement de remise en cause de l'ordre colonial dans les années 1940 et 1950.

La mobilisation des Algériens dans le cadre de l'organisation des *Amis du Manifeste et de la liberté* (AML), créée en mars 1944, puis du *Front algérien pour la défense et le respect des libertés* (FADRL) en 1951 avec entre temps la répression sanglante de mai 1945, puis la création de l'*Organisation spéciale* (O.S) en 1947, et les élections « à la Naegelen » de 1948, indiquaient que face à l'obstination coloniale, la société algérienne était plus que jamais décidée à prendre ses destinées en main, en usant de tous les moyens, pour cela, et notamment de la voie armée qui sera empruntée avec le déclenchement le 1^{er} novembre 1954 de la *Guerre de libération* par le FLN.

Le Manifeste algérien aura constitué une étape décisive dans le processus d'ensemble, indiquant que même les courants les plus modérés du Mouvement national, et dont certains croyaient encore dans la conjoncture de 1936 du Front populaire en France et du Congrès musulman algérien à un possible dépassement de l'ordre colonial par des réformes dans un sens assimilationnistes, étaient gagnés par la radicalisation et la demande d'indépendance du pays. Les élites passées par l'école française, et tout en restant attachées aux principes de la Révolution de 1789, avaient désormais suffisamment expérimenté le système colonial pour découvrir qu'il n'était pas réformable.

C'est ce qu'explique que le ton du Manifeste de 1943, était très éloigné de celui de ce qui fût appelé « le Manifeste Jeune algérien » de 1912, et même des revendications du Congrès musulman de 1936, pour se rapprocher par ses approches indépendantiste et sociale, des premières déclarations du Mouvement communiste dans les années 1920, et du contenu de l'intervention de Messali Hadj au congrès de la Ligue anti-coloniale, à Bruxelles en 1927.

H. Remaoun

Corrélat : Ferhat Abbas ; Mai 1945; Messali Hadj ; Parti du Peuple algérien (PPA) ; Premier novembre 1954.

Bibliographie : Ageron, Ch.-R.(1979); Collot, C. et Henry, J.-R. (1981); Harbi, M.(1987); Julien, Ch.-A.(1972); Kaddache, M. (1980); Nouschi, A.(1995); Remaoun, H.(2007); Rivet, D. (2003).

Marabout, maraboutisme

Les notions de « marabout » et de « maraboutisme » occupent une place importante dans les systèmes de catégories de perception de la réalité sociale de nombreux groupes et individus appartenant à l'aire maghrébine, et sous des formes spécifiques, au Moyen Orient. Ces notions contribuent non seulement à structurer le discours de ces populations sur elles-mêmes, mais aussi à l'organisation des rapports sociaux, à la distribution du pouvoir et du capital symbolique et matériel entre les groupes.

La notion de « marabout » ne saurait être totalement séparée de celles de « chérif », de « wali » ou encore de celle de « cheikh » de confrérie ou de zaouïa. Le champ sémantique que constituent ces notions repose sur une base commune d'où émerge une pluralité d'appellations.

Différences selon le temps

C'est durant les premiers siècles de l'islamisation du Maghreb, que sont apparus et ont exercé de multiples fonctions religieuses et sociales, des « prototypes », pourrait-on dire, de ces personnages pour la désignation desquels le terme de « *mrabet* » (avec sa constellation de synonymes ou de quasi synonymes) s'est progressivement imposé. L'émergence de ces transmetteurs de savoir a largement été liée à la venue d'Orient de personnages et de familles se réclamant d'une ascendance mohammadienne, et à la présence autour de ces familles de porteurs de savoirs islamiques.

La forte présence du kharédjisme a contribué à réunir les conditions de l'émergence de personnages auxquels des vertus religieuses et morales particulières étaient reconnues. Il en a été de même du shiisme des kutamâ qui avaient été un temps acquis à l'Ibadisme. La période pendant laquelle les « Mourabitîne » puis les « Mouwahidîne » ont dominé tout ou partie du Maghreb (et aussi de l'Andalousie), a fortement contribué à faire prévaloir le malékisme et l'Ash'arisme, établissant ainsi les fondements théologiques et juridiques sur lesquels les différentes figures du maraboutisme, y compris la dimension mystique de celui-ci, allaient s'épanouir. La force de la présence des grandes dynasties maghrébines jusqu'aux Hafsides, Zyanides et

Mérinides n'empêchait pas que localement émergent des personnages porteurs de charisme religieux dont l'influence s'exerçait sur des populations et sur des territoires plus ou moins importants.

Les incursions chrétiennes visant le Maghreb, en particulier à partir de la deuxième moitié du XV^{ème} siècle, sont à l'origine de l'érection de « ribat » (places fortes) destinés à la défense des côtes atlantiques et aussi méditerranéennes. Le phénomène d'apparition en grand nombre de prédicateurs charismatiques, souvent porteurs de l'appellation de marabouts, est contemporain de ces menaces que fait peser la chrétienté ibérique sur le Maghreb. On peut ainsi penser que c'est à la faveur de l'affaiblissement des pouvoirs centraux que s'est constituée l'assise sociale sur laquelle s'est développé le mouvement maraboutique, et qu'il a acquis les caractéristiques essentielles qui seront les siennes au moins jusqu'aux indépendances des pays du Maghreb. Durant la période où plusieurs pays du Maghreb étaient dans la mouvance ottomane, le maraboutisme, sous des formes diverses, a pu fortement se répandre et prospérer.

Différences selon l'espace

Sur la géographie du sacré et ses différentes formes d'institutionnalisation, on peut faire des observations analogues à celles qui concernent son histoire. L'extension territoriale de l'influence des lignages maraboutiques, les formes de transmission de génération en génération de la sainteté, les formes de reconnaissance par les groupements sociaux concernés de la baraka, dont disposent les lignages saints, les caractéristiques des relations entre les lignages maraboutiques et les grandes confréries, les modalités d'exercice des fonctions sociales des marabouts (enseignement, prédication, thaumaturgie, arbitrage, etc.), toutes ces dimensions de l'institution maraboutique présentent des différences importantes selon les lieux (régions, ou territoires relativement restreints). Sur cette diversité géographique s'articule une diversité terminologique. Les termes de walî, sidi, m'rabet, de sharif, etc., désignent selon les régions, des institutions et des statuts souvent identiques, ou présentant des différences que seule parfois une observation approfondie peut rendre perceptible.

On sait que le nombre de « zaouïas », chacune rattachée à un personnage saint éponyme, est particulièrement élevé en Kabylie, zaouïas très inégales par leur prestige, leur ancienneté, leur patrimoine matériel, la nature et le niveau des savoirs enseignés, et leurs relations avec une ou plusieurs confréries, etc. Le fait maraboutique est certes fortement présent dans les Aurès ; il prend toutefois des formes propres à cette région, formes désignées par un ensemble d'appellations qui ne

coïncident pas totalement avec celui qui caractérise d'autres régions d'Algérie ou du Maghreb. Ainsi, Emile Masqueray, a tenté de décrire, de manière certes un peu marginale dans son œuvre, le rôle des marabouts dans ces communautés ou ensembles de communautés. Des ressemblances et des différences s'observent aussi dans d'autres régions d'Algérie. « Chez les Touaregs, note ainsi par exemple Emile Doutté, tout en jouant dans la société un rôle considérable, ils (les marabouts) n'ont, cependant, d'autres pouvoirs que celui d'hommes à l'estime desquels on tient généralement ». Dans le Touat, et le Gourara, de subtiles distinctions de sens, différentes de celles que l'on peut observer ailleurs, s'établissent entre les notions de « sharîf », de « wâlî » et de « mrabet ».

Multifonctionnalité de l'institution maraboutique

L'institution maraboutique a tendu à répondre à des besoins psychologiques et à des nécessités sociologiques multiples.

1. Le maraboutisme et l'inculcation du savoir islamique

On sait que, des siècles durant, la transmission du savoir est restée, pour l'essentiel liée à l'institution maraboutique au sens large du terme. Rares ont été les instances d'enseignement (de la m'amra de village à la grande zaouïa réputée), qui n'ont pas été soit fondées réellement ou mythiquement par un personnage charismatique porteur de sainteté, soit placées sous la protection d'un marabout reconnu. La plupart de ces institutions d'enseignement, grandes ou petites, sont d'ailleurs intégrées ou rattachées à une lignée ou un groupe maraboutique.

On ne dispose pas de travaux synthétiques consacrés à l'étude des modalités selon lesquelles ces institutions d'apprentissage, intimement liées à l'institution maraboutique ont diffusé au sein des populations algériennes, jusqu'au moment où l'école moderne a supplanté le système d'éducation traditionnel, des formes de savoir et de culture différents selon les groupes sociaux. Ces derniers inculquaient cependant un substrat culturel commun dont la reproduction a été d'autant plus vigoureuse qu'elle était assurée par des mécanismes de transmission non seulement formels mais aussi diffus et inconscients.

2. Maraboutisme et mysticisme

D'une manière qui ne peut être dissociée de ses autres fonctions l'institution maraboutique a constitué aussi et continue encore à constituer dans une certaine mesure une instance de diffusion et de gestion de la relation à la dimension mystique de l'islam.

Malgré l'émergence dans l'histoire de l'islam maghrébin de personnages porteurs de la tradition mystique, telle qu'elle s'est

construite en Orient, le mysticisme a tendu à devenir plus une pratique et un ensemble de postures associées aux autres dimensions de l'institution maraboutique qu'un savoir s'appuyant sur l'étude et la méditation des grands textes de la mystique sunnite ou encore moins chiite. Parmi ces personnages, on peut évoquer Sidi Boumediène, Sidi Abderrahmane Athaalibi, l'Emir Abdelkader, et aussi plus récemment Cheikh Benalioua. La notion de « *baraka* » constitue le fond matriciel, d'où découlent dans leur diversité les différents types de figures et/ou d'institutions gestionnaires de « *biens du salut* ». Ce lien privilégié du marabout et de sa lignée avec le sacré contribue fortement à asseoir et à légitimer les fonctions et les pouvoirs sociaux qui ont été ou sont encore parfois, mais généralement à un bien moindre degré, assumés par les personnages et les lignages maraboutiques. Dès les débuts de la colonisation de l'Algérie, puis de l'ensemble du Maghreb, nombre d'auteurs diversement liés à l'entreprise de colonisation, ont souligné l'importance de l'institution maraboutique dans les structures des relations entre des groupes (agglomérations villageoises, familles étendues, tribus ou fédérations de tribus etc.) constituant des ensembles communautaires. C'est parce que les lignages maraboutiques se distinguaient à bien des égards des groupes profanes qu'ils acquéraient le pouvoir d'exercer des fonctions d'arbitres, et d'être reconnus dans le rôle de ceux qui « disent » les valeurs et les prescriptions de l'islam et du groupe. La pluralité des fonctions sociales et religieuses ainsi exercées par les marabouts et les lignées maraboutiques, ont fait l'objet de la part des pouvoirs centraux qui se sont succédés au Maghreb, de formes directes ou indirectes d'instrumentalisation. Le pouvoir, d'obédience ottomane installé à Alger a dû s'appuyer, pour étendre sa main mise relative sur de vastes territoires échappant à sa domination directe, sur nombre d'institutions confrériques et ou maraboutiques. Des relations ambivalentes se sont aussi établies entre l'administration coloniale et les structures confrériques et maraboutiques. C'est avec beaucoup de machiavélisme que les autorités coloniales ont selon les cas réprimé ou tiré parti des structures maraboutiques. Ce sont toutefois les changements sociaux ayant affecté l'environnement de ces institutions qui ont le plus fortement contribué à leur disqualification relative. Parmi ces changements on peut rappeler l'accès d'Algériens aussi limité soit-il à l'école française, le développement du salariat, les modifications introduites dans les lois régissant la propriété foncière, le développement des villes, les effets des phénomènes migratoires, etc.

Maraboutisme et réformisme

La dégradation relative subie par les institutions maraboutiques et confrériques durant la période coloniale, constitue l'un des facteurs qui

ont présidé à la formation du mouvement réformiste algérien. On sait que l'un des principaux thèmes de la doctrine et du programme d'action de l'Association des Ulémas Musulmans d'Algérie, reposait sur la dénonciation du caractère déviant de l'esprit du maraboutisme et du confrérisme.

Le maraboutisme aujourd'hui

Les institutions et les pratiques de type maraboutique et confrérique observables dans l'Algérie d'aujourd'hui, portent la trace des vicissitudes historiques qui les ont affectées. Malgré les nombreuses entreprises de délégitimation et les accusations d'hétérodoxie dont elles ont été la cible, ces institutions sont loin d'avoir cessé d'exister. Des trois fonctions distinguées ci-dessus, la fonction pédagogique est celle qui connaît l'amenuisement le plus important. La fonction sociopolitique des personnalités ou des lignages maraboutiques n'est, elle aussi, mise en œuvre qu'à l'occasion d'évènements ou de litiges mineurs. L'extension et l'unification du système judiciaire, a tendu à réduire le besoin de recourir à l'intervention des marabouts.

Ce sont les vertus mystiques et thérapeutiques reconnues aux instances maraboutiques et confrériques qui paraissent avoir le mieux résisté aux changements socioéconomiques et socioculturels qu'a connus l'Algérie depuis l'occupation française, puis depuis l'Indépendance. La tradition maraboutique et confrérique demeure, à des niveaux de conscience différents, une des dimensions structurantes du champ religieux.

H. Mustapha

Corrélat : Almohades ; Almoravides ; Andalus (al) ; Derqawa(s) ; Kharijisme ; Maghrîb (al) ; Malékisme ; Qadiriya ; Rahmaniya ; Tidjaniyya.

Bibliographie : Berque, A. (1986) ; Colonna, F.(1995) ; Daumas, E. (1953) ; Doutte, E.(2008) ; Gellner, E.(2003) ; Hadibi, M.-A.(2002) ; Masqueray, E.(1983) ; Salhi, M.-B.(1979).

Marx et l'Algérie

Karl Marx a essentiellement réfléchi et écrit sur les conditions qui ont permis l'émergence du mode de production capitaliste puis de son hégémonie en Europe d'abord puis à l'échelle mondiale.

Il ne pouvait bien entendu faire l'impasse sur son expansion dans ce qu'on appelait au XIX^{ème} siècle l'Orient et bien plus tard le Tiers-Monde,

et qui pour l'essentiel prenait la forme de la colonisation. Ainsi il la citait en 1867 dans la 8^{ème} section du livre I du *Capital* comme constituant avec l'expropriation de la population campagnarde en Europe, et le système des dettes publiques, une des sources principales entre le XVI^{ème} et le XVIII^{èmes} siècles de l'accumulation primitive du capital.

Au fur et à mesure des travaux élaborés, la pensée de Marx et aussi de ses disciples a cependant beaucoup évolué notamment quant au potentiel révolutionnaire qui pouvait exister au sein des colonies. Dans des contributions rédigées pour le *New York Daily Tribune* en 1853 et portant sur « La Domination britannique en Inde » et « Les résultats éventuels de la domination britannique en Inde », il présentait la colonisation comme une étape obligée pour démanteler la société précapitaliste et généraliser à l'échelle mondiale le système capitaliste. Ceci ouvrirait d'ailleurs la voie à un processus révolutionnaire qui pourrait venir directement d'Angleterre, l'Inde s'y arrimant ou dans certaines conditions de l'Inde elle-même, une fois constituée une industrie moderne et un prolétariat révolutionnaire.

En 1867, dans le livre I du *Capital*, il devra cependant remarquer que le capitalisme n'avait pas vocation à industrialiser les colonies, se contentant bien au contraire d'en faire « un champ de production agricole » et des « greniers de matières premières » pour les métropoles.

A l'ère de l'impérialisme, le débat sur les voies révolutionnaires dans les colonies se poursuivra avec des contributions telles celles de Rosa Luxembourg, de Lénine et de la III^{ème} internationale qui écartèreront toute illusion quant à un développement à partir du capitalisme colonial mettant plutôt l'accent sur la nécessité d'un soutien résolu aux mouvements anti-coloniaux qui commençaient à voir le jour en Asie et en Afrique. Tout au long de ce processus de maturation le contexte algérien aura servi à asseoir la conception en la matière de Marx et de ses disciples et ceci à travers différents moments.

Les premiers textes de Marx et Engels portant sur l'Algérie (1853-1857)

Marx et Engels suivaient certainement et au moins depuis les années 1840 les relations de la presse française et européenne portant sur la guerre menée par les Français en Algérie et de la résistance puis de la défaite de l'Emir Abd el Kader. C'est semble-t-il la question de Crimée qui va les amener à s'intéresser à l'ensemble constitué par l'Empire ottoman, dont l'Algérie avait fait partie jusqu'en 1830. Dans une lettre à Engels datée du 12 mars 1853 Marx développait l'hypothèse suivante en songeant sans doute au précédent algérien : « Démembrement

inévitables de l'Empire musulman. D'une manière ou d'une autre, il deviendra la proie de la civilisation européenne ».

Engels écrivant à son tour à Marx le 6 juin 1853 « L'absence de propriété foncière est en effet la clef de tout l'Orient ». L'approche de base est donc ciblée avec le dualisme Occident / Orient, Europe / Islam, propriété foncière privée / absence de propriété privée et peut être même Civilisation / barbarie. Cependant ne nous offusquons pas trop, nous sommes comme le fait remarquer René Gallissot dans le contexte de ce qui fait fonction de savoir européen au milieu du XX^{ème} siècle, même si Marx et Engels sont plutôt réputés pour leurs positions critiques. Ils ne se trompent d'ailleurs pas trop en prédisant « *le démembrement inévitable de l'Empire musulman* » (c'est-à-dire ottoman).

En 1857 Engels et Marx écriront directement sur l'Algérie en fournissant deux contributions à l'éditeur de *The New American Encyclopedia*. Le premier présentera l'article *l'Algérie* qui s'appuie essentiellement sur la presse française et européenne de l'époque donc pas très approfondi mais en mettant l'accent sur les atrocités commises par les Français et en montrant comment l'Algérie a été « Une école de guerre » pour les généraux français. Le second traitera de Bugeaud et au-delà d'une approche sur les techniques de la guerre, ne le présente pas de façon particulièrement élogieuse. Un troisième correspondant était chargé d'un article sur l'Emir Abd el Kader mais dont on n'a pas retrouvé trace. La conception globale de ces deux articles est cependant que la pénétration du capitalisme en Algérie devra avoir des effets réels sur la modernisation et pourquoi pas les perspectives révolutionnaires dans ce pays. C'est du moins ce que l'on peut déduire de l'état de la pensée coloniale de Marx et Engels durant cette période.

Lorsque Marx s'intéresse au système foncier en Algérie (en 1879)

Marx va s'intéresser au système foncier en Algérie en lisant et commentant l'ouvrage du russe M. Kowalewski publié à Moscou en 1879 avec pour intitulé : *Le Système foncier communautaire, causes, déroulement et conséquences de sa décomposition*. Kowalewski traite en effet dans son ouvrage de l'Amérique du nord et de la politique foncière des conquérants espagnols (les deux premiers chapitres de l'ouvrage), de L'Inde au moment de la pénétration britannique (cinq chapitres consacrés à la question) et enfin du régime foncier en Algérie et des effets de la politique coloniale française (en deux chapitres). Le commentaire de Marx en ce qui concerne l'Algérie est rédigé en une vingtaine de pages ayant pour intitulé d'ensemble : « *Le système foncier en Algérie au moment de la conquête française* », publié en français dans la revue *la Nouvelle critique* n° 109 (septembre-octobre 1959) et dans le

recueil de textes choisis de Marx, Engels et Lénine publiée en 1973 par le CERM et les Editions sociales (Paris) sous l'intitulé *Sur les sociétés précapitalistes* (avec une préface de Maurice Godelier). Le commentaire synthétisé de Marx s'appuie sur un texte très documenté puisque Kowalewski avait étudié à l'occasion tout ce qui avait été publié en France (y compris Ibn Khaldoun traduit par De Slane), sans oublier les débats parlementaires menés lors des promulgations du Senatus-Consulte de 1863 et de la Loi Warnier de 1873. Les principales conclusions qu'en retire Marx et que « c'est l'Algérie qui conserve les traces les plus importantes après l'Inde de la forme archaïque de la propriété foncière », cette forme étant caractérisée par la domination de l'appropriation communautaire et du système tributaire, qui renvoient à ce qui fut parfois dénommé « *mode de production asiatique* ». C'est moins cette thèse en elle-même qui peut poser problème, que l'idée galvaudée à l'époque dans les écrits français que l'appropriation communautaire et tribale avait été complètement éradiquée dans le pays depuis l'époque de la colonisation romaine, avant d'être réintroduite à partir du XI^{ème} siècle par les Hilaliens venus d'Orient, et qu'adopte sans remise en cause Kowalewski, repris par Marx.

Elle relevait assurément de l'idée dominante à l'époque que les Berbères ont été complètement détribalisés par la colonisation romaine et serait donc plus assimilable par les Français que les Arabes irréductibles à toute forme de propriété privée et donc plus proches de la barbarie et du communisme qu'il faudra extirper. Marx dans ces commentaires ne perd pas de vue, cependant, l'essentiel à savoir que l'entreprise française de privatisation de la terre, a des buts avant tout spéculatifs et était menée dans l'intérêt des colons, avec pour objectif aussi de briser la résistance à la pénétration du capitalisme, de la société tribale traditionnelle en s'attaquant à sa base économique qui reposait essentiellement sur l'appropriation collective des terres arch. Marx semble par là même confirmer les distances qu'il avait prises déjà en écrivant *leCapital*, vis-à-vis de la conception positiviste et historiciste d'un capitalisme colonial automatiquement porteur d'industrialisation et de perspectives révolutionnaire pour les domaines.

Le séjour de Marx en Algérie (du 20 février au 2 mai 1882)

Marx atteint en 1881 d'une grave pleurésie avec broncho-pneumonie débarque pour un séjour de cure en Algérie (plus précisément à Alger-Mustapha) de près de deux mois et demi (du 20 février au 2 mai 1882). En fait, il arrive à Alger au moment où le climat est plutôt froid et pluvieux ce qui complique sa maladie et l'empêche de quitter souvent sa résidence de pensionnat. Il voit assez peu de monde, sinon ses médecins et une connaissance de son gendre Charles Longuet (époux de sa fille

Jenny), ce qui ne lui permet pas de vraiment s'enquérir de la situation dans le pays. Il lit d'ailleurs peu la presse, mais trouve quand même le temps de correspondre avec Engels et sa famille (16 lettres en tout) pour s'informer de la situation du mouvement ouvrier en Europe et les informer des conditions de sa cure et de son état de santé, ainsi que des impressions glanées lors de ses discussions ou rares sorties à Alger.

De ses lettres on pourra cependant extraire quelques-unes de ses observations et nous en signalerons trois ici susceptibles de montrer comment un an avant sa mort (le 14 mars 1883 à Londres), il savait toujours faire preuve du sens critique qui était le sien. Dans une lettre à Engels datée du 8 mars, il traite du fonctionnement de la justice française menée par les Jury de colons particulièrement expéditifs et arbitraires avec un usage démesuré de la torture pour faire « avouer » les Algériens, et la tendance démesurée à prononcer des condamnations à mort. Le 20 mars dans une lettre à son gendre Paul Lafargue, il indique comment il a vu des maçons algériens au travail à Mustapha et qu'il a appris que leurs conditions de vie et de travail étaient si insalubres qu'une partie du salaire quotidien leur était versé en quinine qu'ils consommaient pour résister au risque de maladie. Dans la troisième lettre enfin écrite le 13 avril à sa fille Laura Lafargue, il raconte comment lors d'un déplacement au jardin d'essai du Hamma, il s'était attablé à un café maure pour observer des clients algériens. Il y fait référence à leur fierté et leur sens du respect instauré entre eux quel que soit le statut social des uns et des autres, en y décelant même leur haine vis-à-vis des dominants chrétiens. Il ajoute cependant en allemand : « mais qu'ils aillent au diable sans un mouvement révolutionnaire ».

Les disciples de Marx et l'Algérie

On sait que la question du Mouvement révolutionnaire en Orient et dans le monde colonial susciteront d'autres écrits de Marx comme ce fut le cas dans les *Grundrisse* et autres *Lettres à Vera Zassoulitch*, ou de ses disciples à travers les débats entre Rosa Luxemburg et Lénine, sur la théorie de l'impérialisme, ou à l'occasion des congrès de la III^{ème} Internationale ou du Congrès des Peuples d'Orient à Bakou (en 1920). L'Algérie a été parfois à l'ordre du jour lors de ces débats polémiques. On cite souvent à ce propos la lettre des communistes de la section de Sidi Bel Abbés en 1922 à majorité européenne et qui considéraient encore dans la vieille tradition du socialisme colonial qu'il n'est pas question qu'on puisse soutenir une révolution menée en Algérie avant que le prolétariat ne triomphe en France. En fait cette position était nettement retardataire par rapport aux conditions fixées à Moscou en 1919 au deuxième congrès de l'Internationale communiste, notamment

à la huitième de ces conditions qui obligeait tout parti communiste à soutenir dans les faits les mouvements de libération dans les colonies. De plus la position de la section de Sidi Bel Abbés était minoritaire y compris au sein des communistes en Algérie, et elle fera l'objet de débats lors des IV^{ème} et V^{ème} congrès de l'Internationale avec la mesure qui s'en suivra de dissolution de la dite section et de l'exclusion de ses adhérents du parti communiste. La question n'était pas close pour autant puisqu'elle fera l'objet de polémiques redondantes entre nationalistes et communistes et à l'intérieur du parti communiste lui-même en Algérie et ailleurs. On sait comment de manière plus générale la question des priorités à accorder au processus révolutionnaire (entre l'Occident industrialisé et le Tiers-monde « *rural* » et « *paysan* »), contribuera à déclencher à la lisière des années 1950 et 1960, le conflit idéologique sino-soviétique.

H. Remaoun

Corrélat : Alger-Républicain ; CGTU - CGT – UGSA Syndicats ; Colonisation, colonialisme et impérialisme ; FLN ; Hilaliens ; Loi Warnier (1873) ; Lois foncières (XIX^{ème} siècle) ; Mai 1945 ; Parti communiste ; Statut musulman indigène ; UGTA.

Bibliographie : Colotti-Pischel, E. et Robertazzi, Ch. (1968) ; Carrere d'Encausse, H. et Shram, S. (1965) ; Gallisot, R. et Badia, G. (1970) ; Gallisot, R. (1969), (1974) et (2006 et 2007) ; Marx, Engels, Lenine (Préface De Maurice Godelier, 1973) ; Rodinson, M. (1972).

Mathématiques et astronomie du Maghreb central (IX^{ème}- XV^{ème} siècle)

Un certain nombre de villes du Maghreb Central ont abrité des activités mathématiques et astronomiques à un moment ou à un autre de la longue période qui s'étend du IX^e au XV^{ème} siècle. D'autres ont été le lieu d'origine, de naissance ou de séjour momentané de certains savants qui ont enseigné où utilisé ces deux disciplines dans leurs différentes activités. Chacune de ces villes a donc participé, à des degrés divers, à la dynamique scientifique arabe qui est née en Orient, au début du VIII^{ème} siècle, et qui s'est développée, à partir du IX^e siècle, dans les métropoles d'Orient, en s'étendant progressivement aux principales grandes zones urbaines de l'espace musulman, c'est à dire la Perse, l'Egypte, l'Andalus et le Maghreb.

Les principaux pôles scientifiques du Maghreb Central

Pour le Maghreb central, on peut distinguer cinq pôles qui ont connu une certaine continuité et de la durée dans les activités scientifiques. Le premier, que les événements politiques de la région ont lourdement handicapé, est celui de Tahert (IX^{ème} s.). Cette ville ibadite semble avoir été la première cité à avoir connu des enseignements dans le domaine scientifique. Les témoignages, très rares, font état d'un intérêt particulier des dirigeants de ce royaume, et plus particulièrement de l'Imâm Aflah, pour les activités intellectuelles et, en particulier, pour les mathématiques.

Le second pôle est la Qal'a des Banū Hammâd qui se développera sous le règne des Zirides (fin X^{ème}-XI^{ème} s.), une tribu vassale des Hammadides. Une première production mathématique, astronomique et astrologique est attestée dans cette ville mais, en dehors de références bibliographiques, aucun écrit ne nous est parvenu. Deux noms de scientifiques originaires de la capitale de ce royaume nous sont parvenus : Al-Qal'î qui a enseigné à Bejaïa et Ibn Ma'sûm (m. 1156) qui s'est installé au Caire.

Le troisième pôle est celui de Bejaïa (XII^{ème}-XIII^{ème} s.), un foyer scientifique dynamique qui a attiré un certain nombre de savants ou d'hommes de lettre parmi les cent cinquante qui ont été dénombrés au XIII^{ème} siècle pour le seul Maghreb central. Le mathématicien le plus connu de cette ville est Abû l-Qâsim al-Qurashî (m. 1184), un scientifique originaire de Séville. Il est connu pour avoir rédigé un important livre d'algèbre, qui n'a pas encore été retrouvé, mais dont des copies circulaient encore à la fin du XIV^{ème} siècle. Il est également connu parmi les spécialistes des héritages pour avoir introduit une nouvelle méthode arithmétique dans le calcul des parts des ayant droits.

Le quatrième pôle est Constantine. Malgré les distances, les scientifiques connus de cette ville étaient en relation directe avec leurs collègues du Maghreb extrême. Leurs activités ont concerné, en plus des mathématiques et de l'astronomie, la science des héritages et l'astrologie. L'homme de science le plus connu et le plus productif de cette cité est Ibn Qunfudh (1339-1407). Il était à la fois juriste, historien, astronome, mathématicien et astrologue. Auteur polygraphe, il a publié des ouvrages sur des thèmes éloignés les uns des autres, comme la science du calcul, l'astronomie, l'Histoire, le Droit, la logique, l'astrologie et même la grammaire. Le second savant dont des écrits nous sont parvenus est Ibn 'Azzûz al-Qasantini (XIV^{ème}). Il s'est occupé essentiellement d'astronomie et a publié, dans ce domaine, des ouvrages qui confirment la circulation des savoirs scientifiques entre l'Andalus et le Maghreb, en particulier entre le XII^e et le XIV^e siècle.

Le cinquième et dernier pôle du Maghreb central est celui de Tlemcen (XIII^{ème} - XV^{ème} s.). En relation avec l'Ifriqiya et le Maghreb extrême, cette capitale des Zyanides a relayé les activités de Bejaïa et a su créer une tradition scientifique originale centrée sur les mathématiques, l'astronomie et la philosophie. La liste des savants de cette ville est plus grande que celles des autres cités du Maghreb central. De plus, nous disposons de plus d'informations sur les activités d'enseignement et de publication qui s'y sont développées.

Le plus ancien homme de science de cette cité est al-Âbilî (m. 1368). Il est plus connu pour avoir été le professeur du célèbre historien Ibn Khaldoun (m. 1406). Mais, il a également formé d'excellents mathématiciens dont le plus connu est Ibn al-Najjâr (m. 1349). Malheureusement, al-Âbilî n'a laissé aucun ouvrage parce qu'il considérait, selon le témoignage d'Ibn Khaldoun lui-même, que le savoir devait se transmettre, directement, du maître à l'élève.

Dans la seconde partie du XIV^{ème} siècle, une nouvelle génération de mathématiciens s'est distinguée. Le plus important est Sa'îd al-'Uqbânî (1320-1408). Sa formation en mathématique et en science des héritages s'est faite auprès des meilleurs professeurs de son époque, comme al-Âbilî de Tlemcen et al-Mashaddalî de Bejaïa. Mais ayant eu, parallèlement, une excellente formation de juriste, il n'a pas tardé à être nommé juge, charge qu'il a exercée plus de quarante ans dans différentes villes du Maghreb (Bejaïa, Marrakech, Salé et Oran). Parallèlement à ses activités de juge, il a enseigné plusieurs disciplines et a eu de nombreux étudiants. Deux de ses ouvrages mathématiques nous sont parvenus. Le premier est un commentaire de « *L'abrégé de la science du calcul* » d'Ibn al-Banna. Le second se rattache aux mathématiques appliquées puisqu'il concerne la résolution de nombreux problèmes d'héritage par des méthodes arithmétiques ou algébriques.

Le troisième scientifique connu est al-Habbâk (m. 1463). Après une formation solide dans sa ville natale, il s'oriente vers les mathématiques et l'astronomie. Les disciplines pour lesquelles il a consacré des publications sont la science du calcul, l'astronomie instrumentale et la science des héritages.

Quelques mathématiciens et astronomes du Maghreb central

AL-BUNI (m. 1225)

Muhyî ad-Dîn Abū l-^cAbbās Ahmad ibn ^cAlī al-Būnī.

Il était astronome de formation, spécialiste des carrés magiques à usages astrologiques. Comme son nom l'indique, il est originaire de

Buna (aujourd'hui Annaba) où il est peut-être né et où il a grandi. Il a vécu au Caire et y a travaillé jusqu'à sa mort.

Ouvrages

- *Risāla fī ahkām al-burūj wa l-kawākib wa maʿrifat awā'il al-sinīn* [Epître sur les jugements des signes du zodiaque et des astres et sur la connaissance du début des années]

- *Shams al-maʿārif wa lata'if al-ʿawārif* [Le soleil des connaissances et les subtilités des savoirs].

- *Ad-Durr al-manʿūm fī ʿilm al-awfāq wa l-nujūm* [Les perles enfilées sur la science des carrés magiques et des étoiles].

AL-GHURBI, Muhammad ibn Ahmad ibn al-hasan (m. après 1350)

- Elève d'al-Abili et d'Ibn an-Najjâr (m. 1349)

Ouvrage

- *Takhṣīs ūlī l-albāb fī sharh Talkhīs ʿmāl al-hisāb* [Livre à l'intention des élites sur le commentaire à l'Abrégé d'Ibn al-Bannā], sur la science du calcul.

ZWAWI (az-Zwawi), Mansur (m. après 1368)

Mansur ibn ʿAbdallah az-Zwawi est, comme son nom l'indique, un savant originaire de la Kabylie. Après sa formation de base, il est allé à Grenade. Dans cette ville, il est devenu professeur dans la fameuse Madrasa. Puis, il s'est installé à Tlemcen où il a continué à enseigner jusqu'à sa mort. Il s'était spécialisé en rhétorique, en philosophie, en arithmétique et en géométrie. Aucun de ses ouvrages ne nous est parvenu.

IBN ZAGHU, Ahmad (m. 1441)

Mathématicien de Tlemcen, élève de Saʿid al-ʿUqbânî. Il s'est spécialisé dans la science des héritages et appartient à l'école des juristes qui résout ce type de problème à l'aide du procédé traditionnel importé d'Orient. On lui connaît deux écrits dans ce domaine :

- *Muntahâ at-tawhîd fī ʿamal al-farâ'id min al-wâhidi as-sahîh* [La clarification ultime sur la résolution des <problèmes> d'héritage à l'aide du <procédé> de l'unité]

- *Sharh at-tilimsâniya* [Commentaire sur <le poème> d'at-Tilimsânî<sur les héritages>]

AL-AKHDARI (XV^e s.)

ʿAbd ar-Rahmân ibn al-Wâlî as-Saghir al-Akhdarî est né en 1510, dans la région de Biskra. Il était mathématicien, astronome et logicien. Il a publié des écrits, en prose ou en vers, traitant de mathématiques,

d'astronomie, de logique et de science des héritages. Il est mort dans sa région natale en 1575.

Ouvrages

- *Ad-Durra al-bayda fi ahsan al-funun wa l-ashya'* [La perle blanche sur le meilleur des arts et des choses], en science du calcul et science des héritages.
- *As-Siraj fi ʿilm al-falak* [La lampe sur la science des astres], en astronomie.
- *As-Sullam al-muarawnaq* [L'échelle brillante], sur la logique.

AL-UQBANI (m. 1408)

Saʿīd al-ʿUqbani est né et a vécu à Tlemcen. Ayant eu une excellente formation de juriste, il n'a pas tardé à être nommé juge, charge qu'il a exercée plus de quarante ans dans différentes villes du Maghreb (Bejaïa, Marrakech, Salé et Oran). Sa formation en mathématique et en science des héritages s'est faite auprès des meilleurs professeurs de son époque, comme al-Abili de Tlemcen et al-Mashaddalī de Bejaïa. Parallèlement à ses activités de juge, il a enseigné plusieurs disciplines et a eu de nombreux étudiants. Deux de ses ouvrages mathématiques nous sont parvenus. Le premier est un commentaire du *Talkhīs* d'Ibn al-Bannā. Le second se rattache aux mathématiques appliquées puisqu'il concerne la résolution de nombreux problèmes d'héritage par des méthodes arithmétiques ou algébriques.

Ouvrages

- *Sharh al-Hūfiya fī l-farā'id* [Commentaire sur <le livre> d'al-Hūfī sur les héritages].
- *Shah Talkhīs Ibn al-Bannā* [Commentaire sur l'Abrégé <des opérations du calcul> d'Ibn al-Bannā].
- *Sharh urjūzat Ibn al-Yāsamīn fī l-jabr* [Commentaire du poème d'Ibn al-Yāsamī sur l'algèbre].
- *Mukhtasar fī l-farā'id* [Abrégé sur les héritages].

AS-SANUSI, Muhammad (m. 1490)

Abu ʿAbdallah Muhammad ibn Yusuf as-Sanusi est né en 1427, à Tlemcen, et il y a vécu et s'y est formé en particulier auprès d'al-habbāk, d'Ibn Qāsim at-Tilimsānī et d'al-Qalasādī. Il s'est occupé d'enseignement jusqu'à sa mort en 1486. Il était à la fois théologien, juriste, mathématicien et astronome.

Il avait une formation mathématique et astronomique. Ses écrits scientifiques sont les suivants :

Ouvrages

- *Sharh al-Yâsamîniya* [Commentaire sur le <poème algébrique> d'Ibn al-Yâsamîn]
- *Sharh Tuhfat as-sullâb d'al-Habbâk* [Commentaire de la "Parure des étudiants" d'al-Habbâk], sur l'utilisation de l'astrolabe.
- *Al-Muqarrib al-mustawfî fî sharh farâ'id al-Hufî* [Le <livre> qui facilite et qui complète sur le commentaire des héritages d'al-Hufî]
- *Umdat dhawî al-aqlâb fî ilm al-assurlâb* [Le support des hommes de cœur sur la science de l'astrolabe].

AL-WANSHARISI (m. 1508)

Elève d'Abu l-Qasim al-^cUqbânî, à Tlemcen.

Ouvrages

- *Risâla fîjâd dhawât al-asmâ' wa l-munfasîlât* [Epître sur la détermination des binômes et des apotomes] qui sont des grandeurs du Livre X des Eléments d'Euclide (III^e s. av. J.C.).
- *Sharh at-Tilimsâniya* [Commentaire de la *Tilimsâniya*], sur la science des héritages.

AT-TUBNI (XV^e s.)

Al-hasan ibn Khalîl ibn ^cAli al-Karadâsi al-Tubni est né en 1420 à Tobna. Il a exercé la fonction de muezzin à la mosquée Ashrafiyya du Caire. C'est dans cette ville qu'il est mort en 1482.

C'était un spécialiste de l'astronomie mathématique et des instruments astronomiques.

Ouvrages

- *Ashkll al-wasa'it fî rasm al-munharifât wa l-basâ'it* [Les propositions auxiliaires pour le tracé des cadrans solaires obliques et plans].
- *Risâla fî amal al-ahilla bi-tarîq al-jadâwil* [Epître pour la détermination du croissant de lune à l'aide de tables].
- *Kifâyat al-muhtâj min al-tullâb ilâ ma'rifat al-masâ'il al-falakiya bi l-hisâb* [Le livre suffisant pour l'étudiant qui a besoin de connaître les problèmes célestes par le calcul].
- *Risâla fîtulu^c ash-shams wa l-ghurub wa l-tawassut fî balad bi l-nisba ilâ balad ukhrâ* [Epître sur le lever et le coucher du soleil et sur le transit dans une cité en comparaison avec une autre cité].

IBN HAMZA (m. vers 1611.)

^cAli ibn Wâlî ibn hamza al-Maghribî est un mathématicien d'Alger qui a vécu à Tessalonique et à la Mecque.

Ouvrages

- *Tuhfat al-^acâd li-dhawî al-rushd wa s-sadâd* [La parure des nombres pour les gens de raison et de bon sens] (en turc)

A. Djebbar

Corrélat : Âbilî (al) ; Fatimides ; Hammadides ; Ibn Khaldoun ; Wancharissi (al) ; Zirides ; Zyanides.

Bibliographie : Djebbar, A. (1990) et (1998) ; *Encyclopédie de l'islam* ; Guergour, Y. (1990) ; Harbili, A. (1997) ; King, D.-A. (1990) ; Zerrouki, M. (1995).

Mazagran (bataille de)août 1558

La bataille qui opposa en août 1558, à Mazagran petite cité proche de Mostaganem, les troupes algéro-ottomanes placées sous le commandement de Hassan b. KheirEddine et les troupes espagnoles du gouverneur d'Oran, le comte d'Alcaudete, fait partie de ces batailles qui au cours de la première moitié du XVIème, ont participé de la construction de la légitimité de la Régence d'Alger. En octobre 1541, déjà, la victoire de Hasan Agha sur Charles Quint, conforta sa position. Celle de mars 1543, Mazagran bien que prise pour un temps par les Espagnols marqua les limites de l'influence espagnole sur l'arrière-pays d'Oran. Enfin, en septembre 1555, Algéro-ottomans et Espagnols avaient failli s'affronter déjà à Mazagran. La flotte de Hassan Corso ayant reçu l'ordre de rejoindre Constantinople, les Algéro-ottomans se replièrent sur Alger.

Mazagran, petite citée fortifiée, constituait la clé de Mostaganem et Mostaganem représentait pour les Algéro-ottomans, la base arrière pour délivrer Oran et pour les Espagnols le point de départ pour attaquer Alger tout en protégeant Oran.

Cette bataille est donc un épisode de ce conflit qui oppose, en terre maghrébine, Ottomans et Espagnols depuis un demi-siècle. L'enjeu immédiat était le contrôle du royaume zyanide. C'est ainsi qu'en 1551, le caïd Saffa imposait à Tlemcen une sorte de protectorat en plaçant à sa tête, un prétendant au sultanat à sa dévotion Mulay Amar b. Abdallah II at-Tabti. Toutefois, en 1556, profitant de la crise politique née de la prise du pouvoir par Hassan Corso, suite au décès de Salah Raïs, une triple alliance se forma composée des Espagnols d'Oran commandés par le comte d'Alcaudète, le sultan de Fès Mulay Mohamed et l'ex-caïd Mansur Bou Ghanem qui défendait la restauration de la dynastie

zyanide au profit de son petit-fils Mulay Hassan. Cette coalition débanda dès l'annonce de l'arrivée des renforts commandés par Hassan b. KheirEddine. Nommé beylerbey, ce dernier désigna Euldj Ali, caïd/gouverneur de Tlemcen mettant un point final aux prétentions des uns et des autres au retour des Zyanides (1557-1558).

L'installation des Algéro-ottomans à Tlemcen ne signifiait rien moins que l'impossibilité pour les Espagnols de pouvoir contrôler ce qui restait de l'ex-royaume zyanide, sinon même de pouvoir sortir d'Oran. La plupart des caïds et des tribus dont une grande partie, les Banu Amer et les Banu Rached constituaient désormais la cavalerie de l'armée d'Alger. Le 21 août 1558, escomptant armes, soldats et ravitaillement de la part de son empereur, le comte d'Alcaudète se décida à marcher sur Mostaganem. Il voulait l'occuper, pour en faire une tête d'attaque contre Alger. Il avait obtenu du caïd Mansur des cavaliers.

La bataille s'était déroulée en trois temps : le 24 août les troupes de Hassan pacha durent après de lourds combats céder Mazagran à l'avant-garde des troupes espagnoles. Le second affrontement se déroula à Mostaganem où soldats et habitants se défendirent rue par rue, maison par maison. La nouvelle de la destruction par le raïs Cochupari des navires espagnols de secours oblige les Espagnols à opérer une retraite vers Oran. Euldj-Ali qui était venu de Tlemcen avec ses janissaires se tint sur le flanc droit des Espagnols les empêchant de se ravitailler. Selon Haëdo, Hassan avait rassemblé cinq mille mousquetaires, mille spahis, et plus de seize mille hommes de différentes tribus qui s'étaient réunis à lui sur son passage. Le 25, les troupes algéro-ottomanes causèrent encore de lourdes pertes, le 25. Au cours de la nuit et de la journée du 26, comme l'a rapporté Lakhdar ben Khrouf, « L'ennemi fuyait la teneur du combat *** Hurlant à qui voulait l'entendre ** Et les têtes s'envolaient comme des têtes de moutons ». Pour de Grammont, reprenant Haëdo, « Le combat s'engagea de tous les côtés à la fois... Les Espagnols se virent entourés de toutes parts ; devant eux se trouvaient les janissaires ; sur leur droite, Euldj-Ali et les Tlemcéniens : enfin, les Turcs des galères venaient de débarquer, et assaillaient l'aile gauche, que les navires mitraillaient en même temps ; il ne restait donc qu'à battre en retraite, et le plus vite possible ; car les goums du Beglierbey se jetaient déjà sur la route de Mazagran,... ». La victoire fut complète. Le comte d'Alcaudète et 11 000 de ses soldats y perdirent la vie ou furent faits prisonniers. L'Espagne abandonna ses ambitions au Maghreb. La nouvelle du désastre arriva en Espagne au monastère de Yuste, le 9 septembre, et on la cacha soigneusement à Charles-Quint, alors sur son lit de mort.

Cette bataille a inspiré à Lakhdar ben Khlouf un long poème épique, dans lequel il avait relaté les hauts faits des troupes réunies autour de Hassan Pacha et auxquels il avait participé ; « *Si tu avais vu ce qui s'est passé *** Dans cette nuit de combat *** Ne manquait que le père des deux Hassan.* » Le père des deux Hassan est KhayrEddine et les deux Hassan sont Hassan Agha et Hassan Pacha. Par contre, les historiens ont surtout utilisé « *Histoire des rois d'Alger/ Epitome de los Reyes de Argel* » de Diego de Haëdo qui fut captif à Algerde 1578 à 1581.

Lemnouar Merrouche a qualifié cette bataille, « *bataille algérienne* », et pour cause. Conduits par Hassan b. Khayr Eddine, les Janissaires aidés des Zouaouas, les Suwaid, des Banu Ameer, des Banu Rached, les Raïs venus d'Alger, les caïds/gouverneurs ottomans de Constantine de Buna et même, à la dernière minute, les combattants de l'ex-caïd Mansur Bughanim chef du dernier clan zyanide firent face et ensemble à un même ennemi. Hassan b. Khayr Eddine fut désigné Pacha. Par cette victoire, il acheva de construire la légitimité du pouvoir installé à Alger.

F. Soufi

Corrélat : Hassan Agha défait Charles Quint ; Régence d'Alger.

Bibliographie : Bekhoucha, G. (2001) ; de la Veronne, Ch. (1983), Grammont, H.D (1887) ; Merouche, L. (2007).

Medersa - Madrassa

Durant la période coloniale, en Algérie, le mot *médersa* désignait deux types d'établissements éducatifs : les *médersas* "officielles" et les *médersas* "libres". Les *médersas* officielles, relevant de l'enseignement public, ont été créées par l'autorité coloniale française dès 1850. L'enseignement y était bilingue et il visait à former des personnels d'encadrement pour le culte, la justice musulmane et des enseignants d'arabe. Les *médersas* libres, relevant de l'enseignement privé, ont connu un essor rapide et important à partir des années 1930, sous l'impulsion principalement de l'Association des Ulémas Musulmans d'Algérie (A.O.M.A.).

Etymologie

Le mot *médersa* vient de l'arabe *madrassa* (مدرسة) qui désigne un lieu d'enseignement. La racine *d.r.s.* du mot donne *dars/dourous* (leçon, cours, etc...), d'où découlent le verbe *darrassa* (*enseigner*) et le substantif *dirassa* (*étude*).

Histoire

A l'époque musulmane médiévale, l'enseignement premier se donnait dans des lieux aux dénominations diverses, selon les pays, dont le *masdjid* (mosquée), le *kuttab*, le *mçid*, la zaouïa. Il s'agissait, en général, d'un enseignement élémentaire consacré tout entier à la lecture et à l'apprentissage du Coran, d'où l'appellation générique d'"école coranique".

La *madrassa*, comme institution d'enseignement, est apparue dès le V^{ème} siècle de l'hégire (XI^{ème}) à Bagdad à l'époque abbasside. Avec le khalife Al-Ma'moun, elle prend le statut officiel d'université centrale. A sa suite apparut, sous le règne de Nizam-el-Mulk, la célèbre *Nizamiyya*, puis, sous le règne d'Al-Mustansir, la *Mustansiriyya*. Dans tous ces cas, la *madrassa* est une institution complexe, proche de la structure des universités modernes, comprenant école, logements, mosquée, bibliothèque, bains, hôpital, cuisine, bourses d'étude... (Enc.Isl.)

Les *madrassas* apparaissent également au Maghreb, sans toutefois atteindre l'envergure de celles nées au Machreq. Deux institutions deviendront cependant célèbres et existeront, dans leur configuration traditionnelle, jusqu'au XX^e siècle : la *Qarawiyyine* de Fès (Maroc), et la *Zeytouna* de Tunis. L'Algérie médiévale ne connaîtra pas d'institution similaire, l'enseignement, quoique relativement généralisé, restait cependant limité au niveau élémentaire des *kuttabet mçid* (écoles coraniques de base) et à des *madrassas* de niveau secondaire, dans les grandes villes. Ce système perdurera en Algérie jusqu'à la veille de 1830. Il sera profondément altéré et déstructuré avec l'occupation coloniale.

A l'époque coloniale

Après une courte période au cours de laquelle furent expérimentées des *écoles arabes-françaises*, les autorités coloniales ont décidé, en 1850, la création de trois "médersas" situées respectivement à Médéa, Constantine et Tlemcen. Peu après, celle de Médéa fut transférée à Alger.

Les médersas "officielles"

Instituées par un décret du 30 septembre 1850, les trois médersas avaient pour mission de « former des candidats dépendants du culte, de la justice, de l'instruction publique indigène et des bureaux arabes ». L'enseignement d'une durée de trois années, était donné exclusivement en arabe par trois professeurs musulmans. Il comprenait des cours de grammaire et de lettres arabes, de droit et de jurisprudence musulmane et de théologie. Les élèves (une centaine pour les trois médersas) étaient

admis sans condition d'âge, sans exigence de connaissance de la langue française, et l'enseignement était gratuit.

Cette configuration d'origine connaîtra, par la suite, plusieurs transformations qui concerneront aussi bien le statut de ces écoles (elles passeront d'une tutelle militaire à une tutelle académique, en 1876), les contenus de leur programme d'enseignement, la durée de ce dernier, ainsi que les conditions d'accès pour les élèves. Ainsi, en 1883, un enseignement de la langue française est introduit, de même que des rudiments de mathématiques, d'histoire et géographie. En 1895, les médersas sont définies comme *écoles d'études supérieures musulmanes*, la durée de l'enseignement est portée de trois à quatre ans et une division supérieure de deux ans est créée à la médersa d'Alger visant la formation de *cadi* (juge et de *mouderrès (enseignant d'arabe) musulman*). A partir de 1904, l'admission aux médersas est soumise à l'obtention préalable du Certificat d'études primaires élémentaires (CEPE) délivré par l'école publique française. Après la 2^{ème} guerre mondiale, en 1944, la division supérieure d'Alger devient Institut d'Etudes Supérieures Islamiques organisé en trois sections: une section traditionnelle qui forme les fonctionnaires de la justice ; une section pédagogique qui forme les *mouderrès*, c'est-à-dire les professeurs à la mosquée et une section administrative qui forme les *khodjas* (interprètes) éventuels candidats à des fonctions dans l'administration française. Enfin, en 1951, les médersas sont transformées en lycées d'enseignement franco-musulman, puis en Lycées nationaux. (Jannier, Kadri).

Les effectifs des élèves des médersas ont toujours été relativement modestes : 140 pour les trois médersas en 1862, 213 en 1905, 150 en 1930 et 175 en 1936. Les effectifs augmentent un peu après la création de la division supérieure (289 en 1950), et plus nettement après leur transformation en lycées franco-musulmans, 430 en 1953. (Ageron).

Parmi les professeurs des médersas, certains ont acquis une grande réputation. Pour la première période du XIX^{ème} siècle, on peut citer Abdelhalim Bensmaïa, Abdelkader El-Medjaoui, Hassan ben Brihmat. Plus tard : Mohamed Bencheneb, Ibnou Zekri, etc. A noter également le nom de Mahammed Hadj Sadok qui fut, en 1951, le principal initiateur de la transformation des médersas en lycées franco-musulmans. Parmi les élèves des médersas, certains, célèbres, ont eu un itinéraire singulier d'intellectuel, tels Mostefa Lacheraf et Malek Bennabi, ou un itinéraire politico-militaire tel Dghine Benali (le colonel Lotfi de l'ALN).

Au bout d'un siècle environ, les médersas officielles ont formé, à raison d'un effectif moyen de 150 élèves par promotion, quelques deux à trois milliers de médersiens. Une des caractéristiques principales des médersiens, par rapport aux autres types de formation (Instituteurs

normaliens, *zeytouniens...*), tenait à leur formation bilingue qui les dotait, grâce à l'enseignement moderne reçu, d'une double culture arabo-musulmane et européenne.

Dans la visée des autorités coloniales, les médersiens devaient constituer une élite intermédiaire subalterne (Colonna), conçue comme une interface nécessaire entre elles et la population autochtone en vue d'une modernisation-domination des esprits (Kadri). S'ils ont effectivement rempli cette fonction, qui les apparentait sous cet angle aux instituteurs normaliens (Haddab), beaucoup parmi eux ont pu échapper à cette destinée programmée et ont réussi à s'insérer, en y contribuant, au mouvement national algérien de rénovation culturelle et politique enclenché dans la période de l'entre-deux guerres mondiales. Ils ont ainsi constitué, auprès des *normaliens* et des *zitouniens*, une catégorie singulière, relativement restreinte et discrète, de l'intelligentsia algérienne de la première moitié du XX^{ème} siècle (Lardjane).

Les médersas « libres »

Ce type d'institutions relève d'un statut privé (en regard de l'enseignement public) ; ce qui en arabe se décline en "libre", dans le sens d'activités ou de professions libérales.

Malgré la destruction et la disparition de la plupart des établissements éducatifs, dans les villes, bourgs et villages d'Algérie, conséquemment à la guerre et à l'occupation coloniales, des écoles autochtones ont survécu ici ou là, sous la forme de *kuttab*, *mcid* et dans les *zaouïas*. Dès les années 1920, de nouvelles écoles coraniques sont ouvertes à l'initiative de notables ou commerçants aisés, notamment dans le Constantinois (Colonna). Mais, avec l'apparition et l'action de l'Association des Ulémas, un changement important va se produire. Pour les Ulémas, et leur leader, Abdelhamid Ibn Badis, l'éducation constituait, en effet, un axe essentiel de l'entreprise de rénovation (*Islah*) religieuse et morale qu'ils s'étaient donné comme but.

Au cours d'une période relativement brève, une dizaine d'années, des médersas libres naissent dans la plupart des villes et bourgs du pays, particulièrement dans le Constantinois et en Kabylie, avant des'étendre au centre du pays et dans l'Oranie. En 1934-35, soixante-dix écoles d'une ou deux classes existaient déjà, ce qui représentait une centaine de classes (Merad).

Les écoles étaient créées sous l'auspice légal de la Loi de 1901 pour les Associations. Ainsi se sont multipliées, sous le même mode d'organisation interne, les Associations éducatives et pédagogiques (*djam'iyat el-tarbiyyawa-l-ta'lim*). Sous l'influence de l'action

réformiste des Ulémas islahistes, de nouvelles écoles furent créées ou modernisées qui relevaient d'obédience maraboutique ou d'initiatives de bienfaisance.

L'extension rapide de ce type d'écoles répondait d'abord à un besoin et une demande au sein de la population algérienne. En effet, le nombre d'élèves musulmans fréquentant les écoles primaires "indigènes" et les écoles primaires d'Européens relevant de l'Instruction publique était seulement de 63.029 pour l'année 1929, et de 67.029 pour 1930. Le nombre d'enfants musulmans en âge scolaire était, à la même période, de l'ordre de 900.000. La proportion des scolarisés s'établit donc à environ 7 %. (Merad, Kateb). L'essor des "médersas libres" répondait d'abord à ce besoin d'instruction que ne prenait pas en charge l'enseignement public colonial, fortement discriminatoire. Il visait aussi, dans la perspective *islahiste* de ses initiateurs et animateurs, à assurer la pérennité de la présence et de l'usage de la langue arabe, ainsi que la rénovation du sentiment et de la pratique islamiques. Cet objectif s'inscrivait dans les grandes lignes du programme de base commun proposé aux médersas libres. Trois sections composaient ce programme : a) section religieuse avec l'étude de *La Risâla* d'AbiZaydQarawani (chap. 87 à 114 du Coran, avec commentaire simplifié ; choix de dix hadiths ; résumé de la *Sîra*. b) section linguistique avec l'opuscule grammatical d'Ibn Adjroum ; éléments de morphologie ; morceaux choisis de poésie et de prose. c) section pratique (*hayawi*) avec des éléments de calcul, de géographie et de langue française (Merad).

En 1947, les écoles islahistes étaient au nombre de 90. Elles sont 181 en 1955, entre médersas et simples écoles coraniques, et elles réunissent environ 40.000 élèves. Les enseignants sont souvent d'anciens élèves ayant poursuivi leurs études à la *Zeytouna* de Tunis.

L'impact des médersas islahistes a été important et profond sur les champs religieux, culturel et politique de l'Algérie du milieu du siècle. Certes, le contenu de cet enseignement était resté fortement dépendant de références et modèles traditionnels, mais il avait su procéder à une certaine modernisation de ses formes. Grâce à la qualité intellectuelle de ses premiers inspirateurs (Ibn Badis, Moubarak El Mili, Larbi Tebessi, Bachir al Ibrahim, Lamine Lamoudi, etc.), ainsi qu'à l'insertion sociale diversifiée de ses maîtres et élèves, le système des médersas libres a contribué à une relative transformation des mentalités populaires dans le sens du progrès et de l'émancipation nationale. La plupart des médersas islahistes sont interdites pour des raisons politiques à partir de 1955-56.

Après l'indépendance du pays, de nombreux anciens maîtres et élèves des médersas islahistes ont participé à l'encadrement du nouveau système éducatif algérien, et à son arabisation, ainsi que de l'administration judiciaire.

O. Lardjane

Corrélat : Association des Ulémas musulmans algériens ; Dâr-el-hadîth ; Ecole et enseignement colonial ; Etudiants en situation coloniale ; Ibn Badis ; Ibrahimî (al).

Bibliographie : Ageron, Ch.-R.(1979) ; Colonna, F.(1972) ; Délégation Générale (1961) ; El Korso, M. (1988) ; *Encyclopédie de l'islam* (1986) ; Haddab, M. (1997) ; Hellal, A. (2002) ; Janier, Ch.(2010) ; Kadri, A. (2007) ; Kateb, K. (2014) ; Lardjane, O. (2007) ; Merad, A. (1999) ; Merdaci, A. (1995).

Messali Hadj (1898-1974)

Messali Hadj est sans conteste un pionnier dans le combat pour l'indépendance de l'Algérie et du Maghreb. Né en 1898 dans une famille modeste de Tlemcen (son grand-père maternel était cependant Qadi), son enfance aura été marquée par les dures conditions d'existence, l'attachement de sa famille à la confrérie des Derkaoua et l'exode de Tlemcen de 1911, vers le Moyen-orient de familles refusant la conscription obligatoire.

Dès sa jeunesse, on le retrouve en France comme militaire appelé à la fin de la 1^{ère} Guerre mondiale, puis comme travailleur émigré enthousiasmé par la Révolution Kémaliste, la Guerre du Rif, la Révolution du Djbel Druze en Syrie, puis son militantisme au PCF et à la CGTU (à partir de 1925) au moment où ces organisations paraissent particulièrement sensibilisées à la question coloniale, par le Komintern et sa section coloniale, ainsi que par les conférences en France de l'Emir Khaled largement répercutées par le journal l'Humanité. C'est en France qu'il rencontrera aussi sa future épouse, Emilie Busquant, considérée comme la conceptrice du drapeau algérien et qui lui donnera deux enfants (Ali et Djanina).

Dès 1926-1927 il apparaît comme un des principaux leaders de l'Étoile Nord-africaine (ENA) qu'il aura contribuer à fonder (en juin 1926) avec d'autres militants comme Hadj Ali Abdelkader (1883-1957), personnalité notoire de l'Inter-coloniale communiste et rédacteur (avec Nguyen, Aï Quoc, le futur Ho Chi Minh), de son organe le *Paria*, ainsi que Mohammed Marouf, Djilali Chbila et Mohammed Benlakhhal. Tandis que l'Emir Khaled en sera le président d'honneur, il est dès la fondation

désigné comme secrétaire général de l'ENA, dont il deviendra assez rapidement président. On le voit intervenir en février 1927 à Bruxelles au congrès de la Ligue contre le colonialisme et l'impérialisme (proche du Komintern) pour réclamer l'indépendance de l'Algérie.

A partir de 1929 les relations avec le PCF qui permettaient de la part de ce dernier soutien matériel et politique vont cependant être marquées par des divergences d'orientations à cause notamment des positions nationalistes de Messali jugées trop radicales et qui serviront d'ailleurs la même année de prétexte aux autorités françaises pour une première dissolution de l'ENA. La coupure entre les deux organisations ne semble d'ailleurs pas totale jusqu'en 1936 lorsque face à la montée du fascisme, l'ENA adhère (en 1935) au rassemblement populaire qui préfigure le triomphe à Paris du gouvernement de Front populaire.

Après la première dissolution de l'organisation et en 1930 l'envoi par son président d'un mémorandum à la société des Nations (SDN) dénonçant l'oppression que faisait subir la France à ses colonies et tandis qu'un journal *EL-Ouma* prendra la relève de l'ancien organe *El-Iqdam* interdit, il décide avec un groupe de militants dont Amar Imache, Belkacem Radjeb et Si Djilani Mohamed de reconstituer légalement l'ENA en 1933 sous le nouveau nom de Glorieuse Etoile nord-africaine. Celle-ci dissoute de nouveau et après avoir été lui-même condamné et emprisonné avec d'autres dirigeants en novembre 1934 pour « propagande anti-militariste », il la refonde en 1935 sous l'appellation de « Union nationale des Musulmans Nord-africains » et après deux nouvelles condamnations et une dénonciation de l'agression italienne contre l'Ethiopie, il doit se réfugier à Genève où pendant quelques mois (en 1935-1936) il accentuera ses tendances arabo-islamiques en fréquentant le syro-libanais Chakib Arslane qui dirigeait dans cette ville, le journal *la Nation arabe*.

L'Etoile Nord-africaine redevenue légale sur décision de justice, il pourra en pleine période de gouvernement de Front populaire se déplacer à Alger pour participer au meeting du Congrès musulman le 2 août 1936, organisé au stade municipal d'Alger à Belcourt (actuel Stade du 20 août) et prendre la parole pour dénoncer le projet Blum-Violette en volant la vedette aux autres leaders présents du mouvement national. Ce fût là un véritable coup d'éclat qui le fera connaître en Algérie même et marquera le début d'une véritable implantation de son mouvement dans le pays, jusqu'à se constituer en courant dominant du paysage politique national et ce jusqu'à l'émergence du FLN qui d'ailleurs pour l'essentiel sera issu de la filiation politique que Messali aura personnifiée.

Craignant d'être dépassé le gouvernement de Front populaire devra en janvier 1937 comme ses prédécesseurs procéder à une nouvelle dissolution de l'ENA ; mais qu'à cela ne tienne avec d'autres militants dont Abdellah Filali, mais sans le secrétaire général de l'ENA. Imache Amar, le président de l'ENA va de nouveau la reconstituer sous le nom de Parti de Peuple algérien (PPA) enregistré en mars de la même année à la préfecture de Nanterre, avant de décider de faire d'Alger son siège officiel. Il paiera encore le prix de son audace en août lorsqu'il est arrêté avec des compagnons de lutte, puis condamné encore à deux ans de prison, en passant par une grève de la faim et une élection au conseil général d'Alger (annulée par l'administration) alors même qu'il est en détention.

A la veille de la seconde guerre mondiale le PPA est à son tour dissout en septembre 1939 sa presse interdite (*El-Ouma* notamment animé par Moufidi Zakarya) et Messali libéré depuis quelques mois, est remis en prison en novembre de la même année avant d'être condamné en mars 1941, par le Régime de Vichy aux travaux forcés pour une durée de seize ans avec d'autres mesures, comme la confiscation de ses biens. En fait après le débarquement allié en Afrique du Nord (novembre 1942), il est extrait de la prison de Lambèse pour être transféré à Boghar puis In Salah et Chellala, avant d'être assigné à résidence en 1945 Boghar et Brazaville, pour l'être enfin à Paris et ensuite à la Bouzaréah (Alger). Entre temps le PPA avait intégré les Amis du Manifeste et de la Liberté (AML) en devenant l'organisation dominante (bien que toujours officiellement interdite). On sait la suite des événements avec les manifestations suivies des massacres de mai 1945.

Le voilà en novembre 1946 président d'un nouveau parti le Mouvement pour le triomphe des libertés démocratiques (MTLD, le PPA étant toujours interdit) que ses camarades venaient de fonder pour pouvoir participer aux élections législatives organisées dans le cadre de la constitution de la IV^e République qui venait d'être proclamée, en arrivant largement en tête pour les candidats du second collège. A son congrès de juin 1947, le MTLD (en fait le PPA-MTLD) voit les radicaux du mouvement (avec le docteur Lamine Debaghine) imposer la mise sur pied de l'Organisation spéciale (OS) qui va permettre l'émergence d'une nouvelle génération de jeunes résolus à en découdre avec le colonisateur. Messali y voyait sans doute des alliés pour combattre la ligne réformiste et légaliste d'une grande partie de l'encadrement du MTLD, issu pour l'essentiel d'une petite bourgeoisie qui émergeait dans les villes algériennes, en distanciation elle-même avec les idéaux révolutionnaires et populistes des travailleurs émigrés qui avaient fondé l'ENA puis le PPA (comme l'indiquent les travaux de Harbi et de

Carlier). Ces trois composantes générationnelles auront sans doute contribué à structurer la crise qui mènera à l'éclatement du PPA-MTLD en courants messaliste, centraliste et activiste issus de l'OS. Ce dernier qui depuis le démantèlement de sa structure en 1950 par la police française et face à ce qui semblait aux activistes être de l'inertie aura fini même par désespérer en le leader charismatique, avec ce que cela suppose d'intensité dans un processus de révolte contre le père.

En tous les cas encore en 1951 à l'occasion d'un pèlerinage à la Mecque et d'un séjour au Caire où il rencontra dirigeants égyptiens et de la Ligue arabe, ainsi que l'Emir Abdelkrim, le héros de la Guerre du Rif, Messali pourra apparaître comme le leader incontesté du nationalisme algérien. En 1952, il fera une tournée triomphante dans des villes du pays, provoquant même à Orléansville (El-Asnam - Chlef) des émeutes en avril qui justifieront encore son expulsion du pays et son assignation à résidence à Niort puis à partir de 1954 dans d'autres villes de France.

Son éloignement accentuera sans doute l'autonomie des factions du comité central qui ne partageaient pas sa vision et contribuait à préparer la rupture. Les choses se précipiteront en 1954 lorsqu'il décidera de s'octroyer les pleins pouvoirs sur le parti organisant même un congrès à Hornu en Belgique (juillet 1954), excluant les Centralistes. C'était en débarquant à Alger en 1936, soit dix années après la fondation de l'ENA que son leadership avait commencé vraiment à s'imposer au sein du Mouvement national. Son assignation à résidence en France et le congrès de juillet 1954, tenu loin du pays allaient sonner le glas pour le vieux lutteur qui comme pour cet officier personnage du *Désert des Tatars* de Dino Buzzati avait toute sa vie attendu l'ennemi dans le fort qu'il dirigeait, mais contraint à la retraite juste avant que ce dernier n'arrive, ratant ainsi la participation au « grand soir ».

Dans un dernier sursaut il va créer en France toujours le Mouvement national algérien (MNA pour remplacer le MTLD), une Union des syndicats des travailleurs algériens (USTA) et une Armée de libération populaire, activant dans certaines régions d'Algérie (avec Bellounis comme général).

Les choses ont été cependant irrémédiables et ce sont le FLN et l'ALN qui s'imposeront sur le terrain mais à quel prix et à quel gâchis... Une guerre fratricide qui provoqua des milliers de morts et jusqu'à nos jours un segment important d'une mémoire nationale blessée. Encore assigné à résidence à Chantilly, le vieux leader ne sera élargi qu'en mai 1962, soit après les Accords d'Evian et le Cessez-le feu proclamé le 19 mars.

Après avoir vraiment tenté de reconstituer un PPA qui ne correspondait plus à grande chose avec le paysage politique qui se dessinait avec cette nouvelle phase de l'histoire algérienne, le patriarche

s'éteindre en juin 1974, enterré deux fois, en France (à Bobigny) où il se forgea à la politique et aux luttes sociales et nationales, et en Algérie (à Tlemcen), pays dont la cause aura sans doute été la seule passion de la vie.

H. REMAOUN

Corrélats : Bandung ; Derakawa(s) ; Emir Khaled ; Etoile Nord-africaine ; FADRL ; FLN ; Imache, Amar ; Mai 1945 ; Manifeste du Peuple algérien ; Messali Hadj et le Congrès musulman ; MTLD ; Organisation spéciale (O.S.) ; Parti communiste ; PPA.

Bibliographie : Ageron, Ch.-R.(1979) ; Bessis, J.(1978) ; Bouguessa, K.(2000) ; Carlier, O.(1972), (1986) et (1995) ; Collectif (Réflexion, 1998) ; Collot, C.et Henry, J.-R. (1977 et 1981) ; Gallissot, R. (2006 et 2007) ; Harbi, M.(1958) ; Julien, Ch.-A.(1972) ; Kaddache, M.(1980, et1993, 2 Vol.) ; Manceron, G.et Remaoun, H.(1993) ; Messali, D. (2013) ; Messali, H.(2005 et 2011) ;Stora, B. (1982) et (1985).

Messali Hadj et le Congrès musulman algérien (juillet-août 1936)

Amnistié le 10 juin 1936, après un exil à Genève, en Suisse, Ahmed Mesli dit Messali Hadj rentre à Paris où il reprend rapidement ses activités politiques au sein de l'Etoile Nord-Africaine (l'ENA) dont il était le Président.

Son retour coïncide avec l'effervescence politique et sociale née de l'avènement du Front populaire en France. Pour les organisations politiques du Mouvement national, c'est une opportunité historique majeure pour deux raisons, au moins. Primo, la position des progressistes français sur la question coloniale est moins radicaliste si l'on compare aux autres courants politiques. Secondo, l'unité réalisée par les partis, qui au sein du Rassemblement populaire (1934-1935), allait donner naissance au Front populaire, est perçue par les nationalistes algériens comme un modèle d'action à suivre. C'est dans cette optique que les partis politique composant le Mouvement national engagent une nouvelle réflexion sur la situation du pays et son devenir. Aussi, une coalition politique, le Congrès Musulman Algérien (CMA), se constitue autour de la Fédération des Élus, des Ulémas, du Parti Communiste Algérien (PCA), et de l'ENA. Le congrès constitutif du CMA se déroule à Alger le 7 juin, au cinéma Majestic (l'actuel Atlas), à Bâb el Oued, et dans lequel est adoptée une « Charte revendicative du peuple algérien » appelant à la suppression des mesures et institutions

d'exception, une représentation des musulmans au Parlement français, le maintien du Statut personnel musulman, le rattachement « pur et simple » de l'Algérie à la France. Opposée à l'orientation prise par le CMA, l'ENA se retire de l'alliance et présente un contre-projet, le « Cahier de revendication ». Celui-ci prône l'égalité des droits pour tous les habitants de l'Algérie, sans distinction de race, ni de religion. Les deux projets sont présentés aux autorités françaises à Paris, en juillet.

Afin de rendre compte de leur rencontre avec le président du Conseil des ministres Léon Blum, et le ministre d'État Maurice Violette, le CMA convie ses militants et sympathisants à un meeting au stade municipal d'Alger le 2 août. Considérant que le Congrès Musulman Algérien est dans une dynamique ascendante, Messali Hadj prend une décision qui va avoir une influence considérable sur son destin politique et celui du pays. Il arrive au port d'Alger le jour-même du meeting. C'est la première fois de sa vie qu'il foule le sol de la ville ; il est accompagné de sa femme Emilie Busquant et de son fils Ali. Son départ de France vers l'Algérie, après treize ans d'absence, se fait dans le plus grand secret. Une des raisons qui pourraient expliquer sa décision de venir en Algérie serait la critique qu'on lui oppose de faire de la politique en France, loin de la réalité coloniale répressive dans laquelle vivent ses compatriotes.

Contrairement à la France, Messali ne jouit pas d'un grand prestige en Algérie. C'était une personnalité politique presque inconnue de la population. L'ENA commence à s'implanter en Algérie, elle aurait bénéficié des réseaux du Parti National Révolutionnaire (PNR), dont la notoriété est faible par rapport à celle des autres organisations et formations du Mouvement national. Les cellules qui y activent sont clandestines et le journal du parti *El Ouma* est vendu sous le manteau. Avec le Front populaire, les libertés publiques deviennent importantes et permettent à l'ENA de promouvoir ses idées indépendantistes dans le pays et d'installer de nouvelles cellules dans plusieurs villes.

Non convié au regroupement populaire du 2 août, Messali réussit, néanmoins, et non sans difficultés, à prendre la parole. Son discours est classique (la défense du programme de l'ENA), en revanche, le geste final est devenu un moment symbolique : prenant une poignée de terre qu'il lance à la foule, il s'écrie : « cette terre bénie qui est la nôtre, cette terre de la baraka, n'est pas à vendre, ni à marchander, ni à rattacher à personne... ». Happé par des centaines de participants, Messali est porté en triomphe par les foules. Après lui avoir fait faire des tours de stade, ils l'emmènent jusqu'au centre-ville en scandant « Vive Messali ». Cet événement va marquer des dizaines de milliers d'Algériens et légitimer la cause qu'il défend.

Le 2 août 1936 devient ainsi un marqueur historique. Ce moment de basculement va considérablement bouleverser les rapports de force au sein du Mouvement national. Née au sein de la masse ouvrière algérienne en France, l'idée de s'affranchir politiquement de la tutelle coloniale va être portée en force par les militants nationalistes du PPA. *Si el Hadj* va s'imposer comme le représentant incontesté et le zaïm charismatique des tenants de la lutte pour l'égalité des droits et l'indépendance nationale.

Pragmatique, Messali apporte son soutien à l'ensemble des revendications du CMA à l'exception de celles en rapport avec la représentation parlementaire et le rattachement de l'Algérie à la France. Son parti, l'ENA est aux avant-postes dans l'affaire de l'assassinat du muphti Kahoul dénonçant les accusations portées contre cheikh El Okbi de l'Association des Ulémas et son arrestation.

Ce séjour en Algérie est aussi l'occasion pour Messali de visiter sa ville natale Tlemcen où il constatera la grande influence des Ulémas, et en particulier, celle de l'un de ses plus importants dirigeants, Cheikh Bachir al Ibrahim. Après Tlemcen, Messali retourne à Alger pour assister au congrès annuel des Ulémas. Voulant prendre la parole, il est cette fois empêché. Il lui est également refusé à lui et aux militants de l'ENA de fréquenter le Nadi Ettaraqui où se réunissaient les Ulémas. Ses relations avec ces derniers n'en seront que plus compliquées, tout comme celles avec les autres partis du Mouvement national. Cette sentence publiée dans ses mémoires résume parfaitement son sentiment envers ses rivaux politiques : « ce meeting (celui du 2 août 1936, qui devait sanctifier la politique de francisation et le rattachement de l'Algérie à la France, avait été détourné. Le Mouvement national algérien avait annoncé par la bouche de son président la volonté de l'Algérie d'être un Etat indépendant ».

Le 29 septembre, Messali organise une réunion publique à la salle Mondial. Elle sera suivie d'une tournée dans la banlieue d'Alger. En octobre, ce sera autour de la Kabylie d'où sont originaires ses plus fidèles lieutenants au sein de l'ENA. Son activisme atypique est décrié et redouté à la fois par ses rivaux, notamment par le docteur Bendjelloul et les Ulémas. Après Alger, Messali s'invite à la réunion que préside Foudil El Ouartilani, de l'Association des Ulémas, au nom du CMA, à Mostaganem. Il prend la parole mais il est chahuté. A Oran, ses activités politiques ne semblent avoir été importantes. Son objectif d'intervenir à Constantine, fief de l'Association des Ulémas et ville natale du Cheikh Ibn Badis échoue. La confrontation qu'il souhaitait avoir avec les délégués du CMA n'eut pas lieu, le Préfet ayant interdit toute manifestation publique. À Guelma, cependant, Messali réussit à

organiser sa dernière réunion publique, le 29 octobre et est suivie d'une manifestation dans les rues de la ville.

À son retour à Paris, il fait, le 27 novembre, un exposé de sa tournée d'« étude et de propagande » en Algérie devant 4 000 de ses militants à la salle de la Grange-aux-belles dans lequel il rejette le Plan Violette qui proposait d'octroyer des droits politiques à une partie de l'élite algérienne.

L'activisme de l'ENA provoque sa dissolution par le Front populaire le 26 janvier 1937. Elle est rapidement remplacée le 11 mars par le Parti du peuple algérien (le PPA). Ironie de l'histoire, le 27 août, soit un an après la journée mémorable du Stade municipal d'Alger, Messali Hadj est emprisonné. Entre ces deux dates, l'ENA, puis le PPA, avaient largement contribué à amorcer l'idée de l'indépendance chez beaucoup d'Algériens en France, comme en Algérie. Le séjour de Messali en Algérie constitue un moment important de l'histoire du nationalisme algérien.

A. Mohand-Amer

Corrélat : Association des Ulémas musulmans algériens ; Congrès musulman algérien ; Fédération des Élus indigènes ; Parti communiste.

Bibliographie : Benchicou, M.(2012) ; Benkhedda, B. (1989) ; Kaddache, M.(1981) ; Messali, H. (1982) ; Nedjar, A. (2003) ; Simon, J.(2003) et (2005) ; Stora, B. (2012).

Mohamed al Kebir, Bey de l'Ouest (1779-1797)

Le bey Mohamed ben Uthman dit Mohamed el Kébir est assurément l'un des personnages qui ont le plus marqué l'histoire de la ville d'Oran. Certes, il n'aura régné à Oran que de 1792 date à laquelle il prit la ville aux Espagnols jusqu'à sa mort en 1797. Il était déjà Bey de l'Ouest depuis 1779. Il est rapporté que son souvenir était resté vivace chez les Oranais, plus de soixante années après sa mort.

Fils du bey de Médéa, Uthman el Kurdi (le kurde) (1757-1759), Mohamed devient le protégé puis le gendre du nouveau bey de Médéa, Ibrahim El Miliani. Il suit ce dernier dans sa nouvelle affectation de bey de l'Ouest avec résidence à Mascara en 1760. Ayant fait montre de qualités certaines, Mohamed ben Uthman est vite distingué. En 1764, il est nommé Kaïd des Flittas, responsabilité stratégique dans ce beylik de l'Ouest, véritable antichambre du pouvoir. Quatre années plus tard, en 1768, il accède au poste de Khalifa du bey (principal adjoint). Arrivé au cœur du pouvoir, il s'illustre lors de la mobilisation générale contre

l'expédition espagnole contre Alger commandée par O'Reilly en 1775. On prétend que la victoire algérienne fut principalement due à la charge de la cavalerie qu'il commandait. A la mort d'Ibrahim, Khalil le nouveau bey maintient Mohamed à son poste qui parvient enfin à la dignité de bey en 1779.

Parvenu à ce haut poste de responsabilité, Mohamed ben Uthman donne tout de suite la pleine mesure de ses talents de dirigeant. Ses actes de gouvernement témoignent pour lui.

Dès le début de son beylicat, il affronte une grande disette qui frappe la région (1780). Il stocke les grains, les apporte dans les marchés pour faire baisser les prix. Il se lance dans de grands actes de solidarité envers les pauvres en distribuant nourriture et vêtements. Par ses actes d'embellissement de Mascara, sa capitale, il développe une politique de grands travaux et offre ainsi du travail à la population. C'est ainsi qu'il relance la construction de ponts et renforce les remparts. Il réhabilite et restaure les vieilles mosquées et construit de nouvelles dont la Qoubba de Sidi el Houari à Oran dès l'installation de son gouvernement dans cette ville. Il y construit la Mosquée du pacha et donne au vieux Bordj el Ahmar – le Rozalcazar – le Château Neuf l'aspect qu'il a aujourd'hui. Son palais préfigure celui d'Alger et surtout celui que construit bien plus tard le bey de Constantine, Ahmed bey.

Il effectue des travaux d'adduction d'eau et fait protéger les sources d'eau. En ouvrant des médersas et une bibliothèque, il les fait financer par des bains et des fours. Grâce aux fonds réunis pour la bibliothèque, il payait ses copistes et entretenait les savants (uléma) dont il aimait s'entourer. Il regroupe à Oran les savants Abu Ras, Ben Hattal, Sahnoun. Les revenus des fêtes retournaient en aumône et en bourses pour les étudiants (tolbas).

Ses grands travaux touchent également les autres villes de son beylick. A Tlemcen, il restaure les médersas et fait rechercher les biens habous. A Mostaganem, il remet en l'état le palais de son prédécesseur le bey Bouchelaghem. A Miliana, il fait construire le Mechhed du saint patron de la ville Sidi Ahmed ben Youssef. Près de l'actuelle Relizane, il fait construire celui de Sidi M'hamed ben Aouda. Enfin, la petite cité de Sidi M'hamed ben Ali lui doit ses fontaines.

Ses qualités de bâtisseur allaient de pair avec les exigences de ses responsabilités d'administrateur d'un grand territoire et de chef militaire. Quand l'ennemi était à Oran et que certaines tribus n'acceptaient pas toujours de verser l'impôt ou se livraient à des actes de brigandage, il savait faire preuve de détermination à faire respecter la loi et ceci fort de l'expérience acquise alors qu'il était caïd des turbulents Flittas.

On lui connaît une grande expédition contre Laghouat en 1785. En fait, comme son prédécesseur Bouchlaghem et comme après lui l'Emir Abd el Kader, Mohamed ben Uthman a eu à gérer les rapports entre le pouvoir central d'Alger et la puissante confrérie des Tijania dont le centre était Aïn Madhi près de Laghouat. Les velléités d'indépendance du Cheikh Ahmed Tijani et de ses successeurs et leurs tentatives de création d'un Etat théocratique dans le Sahara s'exprimaient régulièrement par le refus de payer l'impôt et leur refus de reconnaître l'autorité centrale du Dey d'Alger.

Le fait est que le bey avait réussi à faire respecter l'ordre et à établir la sécurité dans les limites de son beylik et plus. C'est dans ce cadre qu'il avait commandé en 1783, à Ben Zerfa un ouvrage pour répondre à ses détracteurs : « un manuel clair et précis appuyé sur des traditions certaines et définissant les droits des souverains en matière de perception des impôts ». Ben Zerfa commet un opuscule sur le caractère licite d'une attaque contre des musulmans, en fait il rappelle les droits et les devoirs du prince ! « La règle des princes et des khalifes fixant l'étendue de leurs pouvoirs légaux de Mohamed el Moustafa b. Abdallah "/> Al l'tika fi hukm jawa iz al Umara wal khulafa. Ouvrage achevé en 1199/1783 (trad. Mercier.-. Recueil des Notices et Mémoires de la Société Archéologique du Département de Constantine, vol. 32, 1898) ».

De sa résidence à Mascara il prépare la réalisation de la plus grande œuvre politique et militaire de sa vie : la libération d'Oran. On sait qu'Oran avait été reprise par les espagnols en 1732, malgré les efforts du bey Bouchlaghem qui l'avait libérée une première fois en 1708. Plus que jamais la ville avait aux yeux des Musulmans du Maghreb et plus, le statut et le prestige qui s'attache aux lieux saints profanés par les non-Musulmans. Plus que jamais son retour à l'Islam était l'objectif quasiment prioritaire pour le Dey.

Le bey Mohamed s'organise alors pour mobiliser tous les moyens humains et matériels. Il achète aux anglais des canons, des mortiers, des boulets, des bombes. Il arme des navires chrétiens - français, anglais, italiens- pour le transport des armes. Il envoie des délégations à Fès et à Gibraltar pour acheter des chariots et des affûts de canons - quand il ne les fait pas construire à Mascara. On nous dit que des centaines d'ouvriers forgerons, charpentiers, artificiers arrivent de tout le pays. Les mineurs viennent de Figuig. Mohamed compose et forme un corps d'artilleurs et une compagnie de fusiliers (*makahailia*). Il ouvre surtout une route entre Mascara et Oran. Le tout en cinq mois en 1790.

Tous ces préparatifs inquiètent les espagnols qui se décident à ouvrir des négociations avec le Dey d'Alger Mohamad ben Osman Pacha. Ils acceptent de quitter la ville mais à condition de conserver Mers el Kébir.

Sollicité pour donner son avis le bey Mohamed refuse mais s'engage à respecter la trêve. C'est durant ces négociations qu'eut lieu le tremblement de terre qui dans la nuit du 8 au 9 octobre 1790 détruisit une partie de la ville. A l'annonce de cette catastrophe, le bey organise le siège de la ville. En avril 1791, les tolbas se battaient déjà. Le bey s'installe au Figuier, son fils Othman avec des contingents de Tlemcen contrôle Mers-el-Kébir. Le siège d'Oran est total. Le décès du Dey Omar, en juillet 1791 relance pratiquement la guerre mais le nouveau Dey reçoit des offres de paix. Une nouvelle trêve est proclamée qui permet au bey de retourner à Mascara pour commémorer la fête de la fin du mois de Ramadan. De retour à Oran, il fait pression sur les négociations en harcelant la garnison espagnole. Fin février-début mars 1792, il entre triomphant dans la ville. La libération d'Oran eut un grand retentissement dans le monde musulman. Elle fut reçue comme une sorte de revanche sur la perte de Grenade. Mohamed ben Uthman est désormais appelé *el Kébir* titre décerné par le calife.

Maître de la ville d'Oran, il en fait le siège du beylik de l'Ouest. Il s'installe dans le Bordj el Ahmar, le Château Neuf et entreprend la réhabilitation de la ville. Pour la repeupler, il fait appel à différentes populations depuis Constantine jusqu'à Oujda. Musulmans et Juifs accourent et obtiennent des concessions dans cette ville nouvelle en construction. De nouveau il donne libre cours à ses talents de bâtisseur. Délaissant les vieux quartiers autour de ce qui est depuis la Vieille Casbah, il fait ouvrir de nouvelles rues avec exigence première de respect de l'alignement. La ville était bien percée relève les premiers officiers de génie de l'armée française. Naît alors ce quartier appelé Derb l'Ihoud.

Mohamed le Kébir décède le 15 novembre 1797 de retour d'Alger où il avait été versé le dennouche au Dey Mustapha. Son fils Uthman lui succède et soixante ans après, les Oranais évoquaient toujours sa mémoire avec beaucoup de respect rapportent des auteurs de l'époque.

F. Soufi

Corrélat : Oran et Mers el Kébir sous occupation espagnole ; Régence d'Alger.

Bibliographie : Caporal, V. (2012) ; Chentouf, T.(1981) ; Emerit, M.(1948) ; Julien, Ch.-A. (1951 et 1966).

Morisques

Terme provenant de l'espagnol Moriscos ou Moros et servant à désigner les musulmans d'Espagne et d'Afrique du Nord. Après la Reconquista qui s'achève avec la prise en 1492 par les souverains catholiques de la dernière principauté musulmane d'Espagne, Grenade, le terme Morisques servira à désigner les musulmans restés en Espagne et convertis au christianisme, le plus souvent de manière forcée et sous la pression de l'inquisition ecclésiastique.

De la conversion forcée à l'expulsion

En effet, si l'acte de capitulation du Roi nasride, Abû Abd el-ilâh (Bouabdîl) prévoyait le respect par les nouveaux maîtres du pays du droit des habitants à continuer à pratiquer l'islam, mais très tôt l'accord allait être remis en cause, puisque le cardinal Ximenez de Cisneros (archevêque de Tolède) devait dès 1499 obliger les musulmans de Grenade à se convertir au christianisme.

En fait le droit de pratiquer la religion musulmane jusque-là reconnu en territoires chrétiens (dès les débuts de la Reconquista), va être abrogé puisque partout les minoritaires musulmans (ou mudéjares), seront obligés de s'exiler ou de se convertir (à partir de 1501 dans le Royaume de Castille et de 1526 dans celui d'Aragon). Bien entendu les musulmans dans différentes provinces mèneront des protestations parfois accompagnées de soulèvements dont le plus important touchera à partir de 1568 Grenade et sa région. Après maintes opérations de répression menées par l'inquisition, y compris en procédant à la dispersion et déportation des nouveaux convertis à travers toute l'Espagne, la décision sera prise en 1609 par le Roi Philippe III de procéder à l'expulsion des morisques d'Espagne, dont un grand nombre doit fuir en Europe, en Amérique, et surtout en terre d'Islam au sud de la Méditerranée (Au Maghreb, mais aussi en Egypte, en Syrie et en Turquie).

On estime ainsi que dans les années qui suivront la signature de l'Edit de Philippe III, quelques 300.000 à 500.000 Morisques, très souvent des Espagnols de souche ayant embrassé l'islam depuis des siècles, devront quitter la péninsule dans des conditions très dures et en se faisant confisquer tous leurs biens.

Si un certain nombre arriveront malgré tout à passer à travers les mailles du filet en restant en Espagne, le pays n'en aura pas moins perdu un important potentiel économique, car les morisques et anciens mudéjares étaient réputés pour leurs performances professionnelles, dans l'agriculture, l'artisanat et l'architecture notamment, mais aussi les techniques de construction navale et de navigation ainsi que dans l'art de la guerre, qualités dont profiteront les pays d'accueil.

Les Morisques exilés au Maghreb et dans la Régence d'Alger

Les Musulmans et morisques d'Espagne avaient toujours été à l'écoute des événements en Afrique du Nord et des fetwas prononcées par leurs coreligionnaires maghrébins, comme al-Wanchirissî qui après la prise de Grenade encourageait l'exil pour la foi, ou encore Ubayd Allah ibn Budjemaâ al- Maghrawî el-Wahranî qui autorisait la pratique dissimulée de l'islam (*takyâ*).

Ils ne furent pas toujours bien accueillis surtout sur les côtes parfois infestées de bandes de malfaiteurs et avec des difficultés d'insertion car la plupart d'entre eux avaient oublié l'usage de la langue arabe, ne pratiquaient qu'un castillan populaire (qu'ils écrivaient pourtant en *adjamiyya* ou *al-jamiado*, c'est-à-dire avec des caractères arabes). Ils purent cependant par leurs compétences et savoir-faire, et aussi grâce à la solidarité des corsaires de Aroudj qui allaient les récupérer en mer et des fondations pieuses, se faire accepter par la population, déjà habituée à la présence plus ancienne d'une élite andalouse qui avait eu le temps de s'implanter au Maghreb. Si au Maroc ils se sont surtout installés dans les régions de Rabat-salé, de Tanger et de Tétouan, et en Tunisie dans celles de Tunis et de Testour, en Algérie, on retrouve toujours les traces de leurs descendants, dans des cités telles Alger (dans le faubourg des Tagarins), Dellys, Azefoune, Koléa, Cherchell, Blida, Mostaganem, Tlemcen, Nedroma, et même Oran avant comme après son occupation par les Espagnols (en 1509 et toujours à l'instigation du cardinal de Cisneros).

H. Remaoun

Corrélat : Andalus(al) ; Course-corsaires ; Wanchirissi (al).

Bibliographie : Braudel, F.(1986, tome 2) ; Cardaillac, L. (dir) (1990) ; *Encyclopédie de l'islam* ; Julien, Ch.-A. (Vol. 2, 1951 et 1966).

Moudjahid (el), (Journal) juin 1956-juin 1962

Organe du FLN, publié durant la Guerre de libération nationale entre juin 1956 et juin 1962, soit 91 numéros paraissant en deux éditions, l'une en arabe, l'autre en français. Il existe peu d'informations sur les rédacteurs des premiers numéros (du N°1 au N°7), publiés à Alger, essentiellement sans doute les membres du comité de coordination et d'exécution (CCE) du FLN (Abbane Ramdane, Benyoucef Benkhedda, Larbi Ben Mhidi, Krim Belkacem et Saad Dahlab). Même si peu d'écrits ont été consacrés à la question, on en sait plus sur les conditions dans lesquelles ont été publiés à Tétouan les numéros 8 à 10, et surtout à Tunis, les numéros 11 à 91. L'avantage pour l'approche d'*El Moudjahid* c'est que les numéros disponibles, c'est-à-dire la plupart, ont fait l'objet de rééditions. Nous ne manquerons pas de faire remarquer non plus que dès la publication de son premier numéro, le journal tâchera de lever toute équivoque sur l'usage de l'appellation *El Moudjahid*. On y lit en effet dans l'éditorial : « en s'intitulant *El Moudjahid*, cette brochure ne fait que consacrer ce nom glorieux que le bon sens de notre peuple à dès 1^{er} Novembre 1954 attribué aux patriotes qui ont pris les armes pour une Algérie libre, indépendante et démocratique » (*El Moudjahid*, t. 1, p. 9).

Les étapes d'Alger et de Tétouan

Les sept premiers numéros ont été clandestinement publiés sous forme réonotée à Alger : le n° 1 en juin 1956, le n° 2 vers la fin de juillet, le n° 3 en septembre, le n° 4 en novembre, (consacré à la *Plateforme de la Soummâm*), le n° 5 en décembre, le n° 6 en janvier 1957 et enfin le n° 7 dont les épreuves ont disparu durant la répression enclenchée contre les militants du FLN durant la *Bataille d'Alger* menée suite à la *Grève des 8 jours*.

Les n° 8, 9 et 10 seront publiés entre le 5 août et le septembre 1957 à Tétouan qui était déjà le siège de l'édition B de *Résistance algérienne*. Dans le numéro 8 d'*El Moudjahid*, le comité de coordination et d'exécution (CCE) qui assurait la direction du FLN, annonce en fait, que ce dernier journal sera désormais « le seul organe de la Révolution algérienne ». La rédaction d'*El Moudjahid* à Tétouan comprendra outre d'anciens membres de l'équipe de *Résistance algérienne*(édition B), Frantz Fanon et Redha Malek arrivés en renfort. En fait ce sera ce dernier qui désormais assurera la direction de l'édition de langue française.

L'étape de Tunis

Les numéros allant du 11 (publié le 1^{er} novembre 1957), jusqu'au 91 (soit le dernier publié, en juin 1962), sont tous élaborés à Tunis, qui devient le siège du CCE et plus tard du GPRA. La responsabilité du service d'information du FLN est assurée par Ahmed Boumendjel, qui sera chapeauté par Mhammed Yazid lorsque ce dernier deviendra avec la constitution du GPRA (septembre 1958) Ministre de l'information. Des réunions de coordination regroupaient périodiquement la rédaction en français dirigée par Redha Malek, et renforcée notamment par Pierre Chaulet, et celle en langue arabe dont la rédaction en chef était assurée par Abdellah Cheriet en collaboration avec Mohammed el-Mili, l'équipe étant composée en outre de Sadek Moussaoui (dit Mahiedine), Brahim Mezhoudi, Lamine Bechichi et Lemnouar Merrouche.

Le nombre total de ceux qui ont écrit dans le journal est cependant plus important selon les rubriques et les différentes contributions envoyées des maquis ou de l'étranger par des militants.

La fonction assurée par le journal

En tant qu'organe officiel du FLN, *El Moudjahid* constituait sans doute le principal moyen d'expression, d'information et de propagande de l'organisation, à travers ses deux versions en arabe et en français, chacune s'adaptant selon les usages linguistiques à des publications ciblées, en Algérie ou à l'étranger (Monde Arabe, Europe et Afrique notamment). La lutte de libération était présentée à travers ses différentes facettes et la solidarité dans le monde particulièrement répercutée. L'organe aura contribué à faire prendre conscience à l'opinion publique internationale de la gravité du problème algérien, l'Afrique et le Tiers-monde étant particulièrement ciblés. C'est ainsi que quatre brochures destinées particulièrement à l'Afrique ont été éditées à l'occasion de la tenue à Tunis en janvier 1960 de la deuxième conférence des peuples africains, tandis que d'autres publications spéciales abordaient des thématiques telles, l'usage du napalm par l'Armée française (août 1960), les camps de regroupement (octobre 1960), le Sahara que la France voulait séparer de l'Algérie (Août 1961), ou adressés à la population européenne d'Algérie (*Tous Algériens*) en Août 1961. Le journal relayé parfois par quelques bulletins locaux qui reprenaient ses articles en Algérie même (*Guerilla* en Wilaya 4, *L'Echo du Titteri*, *Le Djebel...*), semble avoir ébranlé les autorités coloniales et services de l'armée française, au point où ces derniers élaboreront et diffuseront en Algérie, en France, au Maroc et en Tunisie, des numéros falsifiés (c'était le cas notamment en 1958 pour les n° 63, 64,65 et 66).

Après l'indépendance du pays, le titre El Moudjahid continuera à être usité par le FLN devenu parti unique, pour désigner son organe central (hebdomadaire) en langue arabe, puis par le gouvernement à partir de juin 1965 comme titre d'un quotidien en langue française.

H. Remaoun

Corrélat : Grève des huit jours ; Résistance algérienne.

Bibliographie : *El Moudjahid* (rééd. en langue française, 1963), Gallissot, R. (2006-2007) ; *La revue de la Résistance algérienne*, (1956) et (2013) ; Malek, R., Chaulet, P. etlhaddaden, Z. (2011).

Mouvement pour le triomphe des libertés démocratiques(MTLD, 1947-1954)

Le 15 février 1947 à Alger, le PPA toujours interdit et clandestin, tint un Congrès clandestin qui va changer son destin presque dix années après sa fondation. Ce fut l'un des plus grands tournant de la vie du parti nationaliste. Le Congrès qui se tint dans la clandestinité à Alger, le 15 février 1947, décida le maintien du PPA, la création d'un mouvement légal, Mouvement pour le Triomphe des Libertés Démocratiques (M.T.L.D.) et la création d'un organisme paramilitaire, l'Organisation spéciale (L'O.S.). Ce fut pour Lamine Debaghine, accusé de « *gauchisme stupide* », une seconde défaite politique. Pour renforcer la façade légale, des congrès fédéraux se tiennent dans les trois départements, dont celui d'Oran le 13 juillet. Entre temps, Mohamed Belouizdad est désigné responsable de l'OS. Malade, il est remplacé en novembre 1947, par Hocine Ait Ahmed. L'O.S. fut démantelée par la police en mars 1950.

Comme la quasi-totalité des députés d'Algérie Européens et musulmans, mais pour des raisons diamétralement opposées, le M.T.L.D. dénonça et rejeta le Statut organique de l'Algérie voté par l'Assemblée française le 20 septembre 1947. Ce Statut était nettement en deçà des exigences des Algériens, même si certains y voyaient un moindre mal que le *statu quo* défendu par les représentants du colonat. Le M.T.L.D. remporta une grande victoire aux élections municipales d'octobre 1947. Le gouverneur général Edmond Naegelen fraîchement nommé réagit en instituant le truquage systématique de tous les consultations électorales de 1948 et 1951. Dans un texte publié à titre posthume, Benyoussef Benkhedda en a gardé un souvenir précis : « Les élections à l'assemblée algérienne se déroulèrent les 4 et 11 avril 1948 et se traduisirent par une série d'abus et d'irrégularités. Discours menaçants du Gouverneur

général, suspension d'El Maghreb El Arabi, journal bi-mensuel, bilingue, pro-MTLD, rafles, perquisitions, arrestation de 33 candidats MTLD sur 59 et de centaines de militants. Les résultats officiels donnèrent au deuxième collège (musulman) pour le MTLD 9 élus. A la séance d'ouverture de l'Assemblée, le 21 mai 1948, seuls 5 sur 9 assistaient : Ahmed Bouda, Mustapha Ferroukhi, Chawki Mostefaï, Larbi Demaghatrous et Belhadi Lamine, les 4 autres sont en prison : Boualem Baki, Moussa Boulkeroua, Hadj Mohammed Cherchalli et Embarek Djillani. Dans les rangs de l'UDMA, figuraient Ferhat Abbas, Dr Abdesselam Benkhellil, Kada Boutarène, Ahmed Francis, Abdelbaki Benkara, Ali Cadi et Youssef Benabid, soit 7 élus en tout. Au premier collège, où le truquage était impraticable, un communiste élu à Sidi-Bel-Abbès, René Justrabo. Voilà donc toute l'opposition, réduite à 17 membres, sur un total de 120 membres. » (*El Watan* 20 août 2008).

Cette pratique et la politique de répression qui s'en suivit, firent se reposer au sein du parti la question de la pertinence et de la justesse de la voie légaliste. Elle renforça au sein du parti le groupe qui s'était prononcé pour la lutte armée. Dans le même temps, le M.T.L.D. essaie de développer ses relations internationales. Ainsi et profitant de la tenue à Paris de l'Assemblée Générale de l'O.N.U. , Messali adresse un *Appel aux Nations Unies*. Toujours en 1948, en août, le M.T.L.D. , utilisant la politique anticolonialiste du P.C.F., participa au Congrès de la jeunesse anti-impérialiste de Wroclaw (Pologne) puis au congrès anti-colonialiste de New-Dehli organisé par Nehru. Assigné à résidence à Bouzaréah, Messali perd le contrôle du Comité central et de la direction, mais conserve un immense prestige populaire. Fin décembre 1948, le comité central se réunit dans la clandestinité à Zeddine près d'Aïn-Defla. Il en ressort d'abord le contrôle de Hocine Lahouel sur l'appareil du parti. Sid Ali Abdelhamid son adjoint devenant chef de l'organisation politique. Le Comité central rassemblait trente militants autour de Messali Hadj, certes, mais surtout de Hocine Lahouel. Apparaît une nouvelle génération, Sid-Ali Abdelhamid, Hocine Aït-Ahmed, Ahmed Ben Bella, Benyoucef Benkhedda, Mohamed Belouizad, Ouali Bennaï, Ahmed Bouda, Messaoud Boukadoum, Mohammed-Lamine Debbaghine, Mohamed Dekhli, Jamel Dourdour, Abdellah Fillali, Bou Tlilis Hamou, Mohamed Khider, Ahmed Mahsas, Chawki Mostefaï, Amar Ould Hamouda, Omar Oussedik, Houari Souyah et Abdelmalek Temmam. Des cadres ou simples militants du PPA de 1937, ne restent plus que Mohamed Memchaoui, Ahmed Mezerna et Belkacem Radjeff.

L'importance de l'O.S. est certes soulignée mais se posait surtout la question des finances, Hocine Lahouel autorise Aït-Ahmed secondé par Ben Bella à attaquer en avril 1949, la poste d'Oran. Le 18 août 1949 paraît à Paris, avec un tirage à Alger, un hebdomadaire, *L'Algérie libre*, organe central du MTLD, dont le but était d'assurer la propagande du Parti. Mais les communiqués et les activités du Parti étaient publiés par le quotidien *Alger républicain*.

Durant l'été 1949, éclate une grave crise au sein du parti. Cette crise dite berbériste mit au prise les jeunes du parti dont certains membres fondateurs du Comité central Ouali Bennaï et Amar Ould Hamouda à la direction du parti. Cette tendance défendait essentiellement le fonctionnement démocratique du Parti. Hocine Lahouel les accusa de travail fractionnel et complot berbériste. Sadek Hadjerès, impliqué dans ce conflit, soutient que : « La direction du MTLD, qui aurait dû rapidement prendre l'initiative de réagir à la manœuvre d'intoxication de *L'Echo d'Alger*, préféra garder le silence pour semer le doute, ce qui provoqua du désarroi dans l'opinion nationale, malgré la publication en fin de compte de la mise au point par *Alger républicain* ». Encore une crise qui laissera des traces profondes dans l'histoire du mouvement national.

Le démantèlement de l'O.S. en mars 1950 avec l'arrestation de pratiquement tous ses cadres, eut des conséquences dures pour le Parti. Face aux arrestations en chaîne opérées en mars, avril, mai 1950, et la saisie d'un nombreux matériel, des armes, et des documents, la direction du Parti fut contrainte de dénoncer un complot colonialiste suivie en cela par l'ensemble des partis du mouvement national, U.D.M.A., P.C.A. et Ulama. Le Comité central lors de sa réunion en février 1951 fit un bilan peu amène de ces actions tout en assurant surtout sa mainmise sur l'appareil. De plus un nouveau problème s'imposait celui de la place de Messali Hadj.

Isolé politiquement par la direction à Bouzaréah, Messali développe une politique d'union avec les autres partis qui aboutit le 5 août 1951, l'U.D.M.A., le M.T.L.D., le P.C.A. et l'Association des Ulamas constituèrent un Front Algérien pour la Défense et le Respect des Libertés (F.A.D.R.L.). Front éphémère. Par contre tout un chacun avait conscience de l'immense popularité du Messali auprès de la population. Le C.C. sous prétexte d'éviter les actions spectaculaires, émit un avis négatif à la proposition de Messali de prendre contact avec les militants. Passant outre, Messali entreprit un premier périple dès le 15 avril 1952 à travers le Constantinois. Il en fut expulsé le 24 avril. Ce fut à Orléansville (El-Asnam/Chlef) que de violents affrontements eurent lieu entraînant mort d'homme. Messali fut assigné à résidence à Niort le 14 mai. Il ne reviendra plus en Algérie.

Le Comité Central ne pardonnera pas à Messali Hadj son initiative. La crise politique interne s'enlise encore plus.

Lors du Congrès des 4, 5 et 6 avril 1953, le Comité Central entreprit de limiter les pouvoirs du Président du parti lequel réagit, dans une lettre au Congrès, par une remise en cause totale du Comité Central. Mais le Congrès fit exclure tous les partisans de Messali. La rupture est doublement consommée avec Messali et avec la fédération de France du MTLD. Filali créa un Comité de Salut Public pour reprendre en main le Parti. Les deux tendances vont s'affronter pour le contrôle des locaux et des finances. Il y eut des bagarres des blessés et des morts.

Deux congrès se tinrent. Le Congrès des partisans de Messali eut lieu à Hornu, en Belgique du 13 au 15 juillet 1954. Messali Hadj fut élu président à vie. Le Comité central se vit retirer son mandat. Il répondit en convoquant son propre congrès à Alger du 13 au 16 août 1954 et décida l'exclusion de Messali Hadj. *L'Algérie Libre* étant contrôlé par les Messalistes, les Centralistes publièrent à Alger *La Nation Algérienne*.

Les autres partis du mouvement national appelaient en vain à l'unité. Et beaucoup de militants se sentant abandonnés se démobilisèrent. C'est, dans ce contexte que des militants de l'O.S. en contact pour les uns avec les Centralistes (Boudiaf) et pour les autres (Ben Boulaïd) avec Messali, créèrent le CRUA (Comité Révolutionnaire pour l'Unité et l'Action) en mars 1954.

Pour une fois Messalistes et Centralistes se trouvèrent d'accord pour ne pas précipiter les événements et retarder la date du déclenchement de la Guerre de libération. Les Cinq Boudiaf, Ben Boulaïd, Ben M'hidi, Bitat, Didouche auxquels se joindront Aït-Ahmed, Ben Bella, Khider, puis Krim Belkacem passeront outre en mobilisant entre 300 et 1000 militants de l'O.S. dans la nuit du 31 octobre au 1^{er} novembre 1954. Le MTLD est dissous le 5 novembre par l'administration.

F. Soufi

Corrélat : E.N.A., FADRL ; FLN ; Messali Hadj, O.S. ; P.P.A ; Premier novembre 1954.

Bibliographie : Ait Ahmed, H.(2002) ; Benkhedda, B. (2008) ; Hadjeres, S. (1998) ; Harbi, M. (1975, 1977, 1980, 1981) ; Julien, Ch.-A.(1972) ; Kaddache, M. (1980) ; Stora, B. (1982).

N

Nadi at-taraqui (Cercle de progrès)

La création des cercles culturels dans les années 1920 est un des faits marquants de la vie intellectuelle en Algérie coloniale. *Nadi at-taraqui*, créé sous l'impulsion de Ahmed Toufik al-Madani, après son retour de Tunis, fut parmi des cercles les plus animés et les plus importants en matière d'activité culturelle. Fondé en 1927 selon le modèle de l'association *Rashidya*, et inauguré en grande pompe à la place du gouvernement à Alger (aujourd'hui place des martyrs) par une élite d'intellectuels, de bienfaiteurs et de notables composé entre autres de Abou Yala Zouaoui, Hadj mahfoud Ben Turki, Ibrahim Bachtarzi, Mohammed Ibn Haffaf, El *Hadj* M'hamed El *Mansali*, le *Nadi* se voulait un lieu d'éducation et de conscientisation pour les Algériens sur leur condition sociale et politique. Il fut, selon la formule de Mérad, « l'un des hauts lieux de l'islâh en Algérie ».

De tendance réformiste et progressiste, les animateurs du cercle œuvraient à la reconnaissance de l'identité culturelle en mettant l'accent sur la propagation de l'arabité et des valeurs de la société algérienne. Le *Nadi* s'est également intéressé aux activités de charité et du soutien aux commerçants et artisans. Il a été présidé par un manufacturier algérois, Mahmoud Bennouniche, qui était proche des associations sportives notamment le Mouloudia d'Alger et le mouvement des scouts, l'Association des étudiants musulmans d'Alger avec qui il avait noué des rapports de coopération. Moufdi Zakaria fut parmi les jeunes étudiants qui se sont exprimés dans le *Nadi*.

En outre, il abritait plusieurs rencontres culturelles et sociales. Au siège du *Nadi* s'est tenu également la deuxième Congrès musulman algérien (du 09 au 11 juillet 1936).

Parmi les conférenciers invités au *Nadi* il y a eu Ibn Badis et al Ibrahim. C'est surtout cheikh Tayeb al-Okbi qui avait marqué par ses activités le *Nadi* au point d'être considéré comme son « vrai » président. Les activités du *Nadi* ont presque fusionné avec celles de l'Association des Ulémas qui a « recréé le Cercle » (Carlier, 2008).

À partir de 1935, le *Nadi* va connaître des divergences au sein de son conseil d'administration à cause des raisons liées à la gestion et la prise de décision. La montée des activités des Ulémas et du Cercle al-Islah a contribué à la diminution de son influence dans la vie intellectuelle. Son

siège est resté cependant un lieu célèbre des rencontres politiques et culturelles. Camus y lança le 22 janvier 1956 son « Appel pour une trêve civile » en présence de personnalités célèbres comme cheikh Okbi et Ferhat Abbas.

B. Benzenine

Corrélat : Association des Ulémas musulmans algériens ; Ibn Badis ; Ibrahimi (al) ; Jeunes Algériens.

Bibliographie : Carlier, O. (2008); Guenaneche, M.(1990) ; Hellal, A.(2002) ; Sellam, S.(1998);Zakkour (2012).

O

Oran et Mers el Kébir sous occupation espagnole

La Conquête

Parler de la conquête espagnole d'Oran, c'est remonter le fil de notre histoire à l'époque moderne, plus précisément après la *Reconquista* espagnole des Royaumes musulmans de l'Andalousie avec la chute de Grenade et du dernier royaume de Aboabdil au mois de janvier 1492.

L'année 1492 avait connu aussi la conquête des territoires latino-américains et l'expansionnisme espagnol dans le nouveau continent à partir du début du XVI^{ème} siècle.

Dans ce contexte de conquête, le cardinal Ximenez de Cisnerosqui, pour lutter contre les Musulmans et exaucer par là même les vœux du testament de la Reine Isabelle la Catholique de poursuivre l'offensive contre eux jusqu'en terre africaine, dût trouver lui-même, après la mort de celle-ci, l'argent nécessaire pour financer l'expédition militaire contre Oran et satisfaire ses motivations. Ainsi, après la conquête de Mers- El-Kébir en septembre 1505, par Diego Fernandez de Córdoba, celle d'Oran devenait imminente pour sauvegarder Mers-El-Kébir et contenter donc les visées expansionnistes de Cisneros, qui, quatre ans plus tard, un 19mai 1509, s'empara d'Oran non sans difficultés et peines. La ville fut vite prise et soumise à un severe pillage et massacre de la population. Du riche butin des habitants réparti entre les soldats, le Cardinal Ximenez de Cisneros se contenta de s'approprier tous les livres en arabe, de riches butins ainsi que du cas significatif et emblématiques des fameux canons qu'il emmena avec lui à son retour en Espagne et qui ont servi à construire les horloges d'Alcala de Henares.

L'occupation du Rocher d'Alger et celle de Béjaïa, l'année suivante, obnubila l'esprit et les velléités du Cardinal qui crut possible et facile la conquête de toute la région, et qui, après l'échec cuisant des expéditions de Diego de Vera en 1516 et de Hugo de Moncada en 1518 contre Alger, déchantait vite face à la dure réalité du terrain. C'en était fini de« *l'Espagne africaine, du rêve démentiel du vieux Cisneros, d'un Maghreb chrétien et espagnol* » comme le notaient les historiens, Mikel de Epalza et Juan Bautista Vilar, et original ouvrage.

Les présides espagnols

La présence espagnole en Algérie se résumait en fin de compte, à la domination des *Présidesespagnols* d'Oran et de Mers-El-Kébir. Maintenir ces places fortes, signifiait être constamment en alerte derrière les

remparts et exigeait d'énormes sacrifices, car Oran ne put jamais obtenir une stabilité dans la région. Le harcèlement continu des autochtones et les sièges répétés auxquels elle était soumise, obligeaient le Gouverneur des places fortes à s'approvisionner à partir de la péninsule, dont les fournitures et ravitaillements arrivaient souvent en retard. Seul le recours fréquent à des razzias ou pillages des douars voisins permettait de fournir des victuailles à la place et aux soldats constamment affamés.

Après l'occupation espagnole d'Oran durant presque trois cents ans, (interrompue d'une trêve de vingt-quatre ans seulement), de 1509 à 1708 et de 1732, et où les Espagnols vécurent dans leurs places fortes jusqu'en 1792, date à laquelle la ville fut libérée par le Bey Mohamed al Kébir, sur un perpétuel qui-vive, mal ravitaillés, sans cesse harcelés par les tribus oranaises et souvent soumis à des combats et des sièges rigoureux comme ceux de 1563, 1632, 1676, 1680, 1708, etc. Ce que rappela d'ailleurs le professeur Morales Oliver, dans sa conférence intitulée « Oran y España » : « Oran a commencé à être attaqué intensément et de manière permanente par les Maures, et parfois elle perdait des garnisons entières comme celle du fort de San Gregorio, qui devait être défendu sous le commandement, d'un moine de 62 ans et d'une cinquantaine d'hommes qui ont résisté héroïquement jusqu'à leur mort ».

A. Abi Ayad

Corrélat : Cervantes (Miguel de) ; Colonisation, colonialisme et impérialisme ; Morisques ; Régence d'Alger.

Bibliographie : Braudel, F. (1986) ; Daha, Ch. (Insaniyat, N° 47-48 et N° 49) ; Julien, Ch.-A. (1951 et 1966).

Oran Républicain (1937-1962)

Journal de gauche fondé à Oran en 1937 pour soutenir le gouvernement Front populaire. Il rassemblait toutes les forces politiques de gauche : socialistes, radicaux-socialistes, chrétiens de gauche et communistes. Après une série de numéros zéro, le n°1 paraît le 21 février 1937 ; dans un environnement hostile. Ce nouveau journal s'inscrit certes dans la déjà longue histoire de la presse coloniale et pourtant il ouvre une brèche dans l'hégémonie qu'exercent quotidiennement les journaux de la droite colonialiste : *La Dépêche algérienne* et *l'Echo d'Alger* à Alger, *La Dépêche de Constantine* à

Constantine, *la Dépêche de l'Est* à Bône (Annaba) et à Oran, *L'Echo d'Oran* le plus ancien et le plus fort tirage et *Oran Matin*. Ce sont ces journaux (et d'autres moins importants) qui informent et forment chaque jour l'opinion publique de quelle qu'en soit la tendance. Comme le notait André Nouschi, ces journaux n'avaient qu'un seul programme celui de « *la défense de l'hégémonie des Européens* ».

Ses directeurs fondateurs Edmond Auzas et Pierre Tabarot avaient confié la rédaction en chef à un socialiste révolutionnaire, Michel Rouzé et le Cheikh Saïd Zahiri animait chaque semaine une *page musulmane*. Une *page syndicale* hebdomadaire était confiée à un secrétaire de la *Confédération Générale du Travail* (CGT), Elie Angonin.

Dans ses deux premières années *Oran républicain* était appelé le *journal des Arabes* et circulait dans certaines localités d'Oranie sous le *burnous*. En menant une enquête sur le Projet Blum Viollette, il avait donné la parole au responsable du PPA d'Oranie Boumediene Marouf. Après 1945, il devient le *journal de la démocratie* et se sépare de son aile gauche. Toutefois *Oran républicain* publie un long article de l'abbé Bérenguer en janvier 1956 intitulé *Regards chrétiens sur l'Algérie* puis une année plus tard un éditorial de Serge Netty (Marc Ferro) mettant en garde contre « *le Dien Bien Phu politique si la France ne négocie pas* ».

Le journal cesse sa publication le 11 juillet 1962.

F. Soufi

Corrélat : Alger Républicain ; CGT-CGTU-UGSA, Syndicats ; Parti communiste ; Presse écrite.

Bibliographie : Ageron, Ch.-R.(1979) ; Gallissot, R. (2006 et 2007) ; Nouschi, A. (1962).

Organisation spéciale (O.S, février 1947 – mars 1950)

La création de l'Organisation spéciale (O.S) a été décidée lors du congrès du PPA, organisé en février 1947 (à Bouzaréah et Belcourt). En même temps avait été avalisée la superposition au Parti du Peuple algérien (PPA officiellement interdit depuis septembre 1939) d'un parti qui avait déjà obtenu de fait sa légalité en participant aux élections législatives de novembre 1946 (faisant suite à la promulgation en France de la Constitution de la IVème République), en l'occurrence le Mouvement pour le triomphe des libertés démocratiques (MTLD).

La tâche n'était pas aisée de gérer en même temps trois organisations dont une seule (le MTLD) avait un caractère légal et en s'appuyant sur les mêmes cadres de direction et d'animation et de plus est, à l'intérieur d'un mouvement certes nationaliste, mais qui était loin d'être homogène au vu des courants et des factions qui le composaient.

L'OS avait une mission particulièrement redoutable puisque devant canaliser les activistes et leurs partisans à l'intérieur du mouvement, surtout après les massacres de mai 1945 et l'aventure dans laquelle le CARNA voulait embarquer le PPA en 1939.

En fait, il s'agissait ni plus ni moins que de préparer le passage des nationalistes d'un combat pacifique et politique à une phase de lutte armée, et c'est pour cela que le cloisonnement de l'OS par rapport aux structures du PPA et du MTLD constituait une question vitale. Toujours est-il que des personnalités de la direction proches du Docteur Lamine Debaghine s'y intéressaient particulièrement, même si la responsabilité au bureau politique du mouvement relevait d'une autre personnalité désignée à cet effet.

Le premier à être désigné à cette tâche fut Mohammed Belouizdâd qui réussit à créer les conditions d'un démarrage effectif de l'activité en novembre 1947, en se retrouvant à la tête d'un état-major comprenant Hocine Ait Ahmed, Belhadj Djilali, Ahmed Ben Bella, Mohamed Boudiaf, Ali Mahsas, Mohamed Maroc et Djilalli Réguimi. Malade, Belouizdad devra sans doute, dès fin 1947 céder sa fonction à Ait Ahmed qui l'occupera jusqu'en décembre 1949 lorsqu'en pleine « crise berbériste » il devra passer le relais à Ben Bella. La structuration de l'OS, censée répondre à une stricte clandestinité, semble s'être appuyée sur des cellules de base constituées en groupes, coiffées par des sections et des brigades relevant d'Etats-majors instaurés dans chacune des principales régions du pays. Si des contacts avec les nationalistes au Maroc et en Tunisie en vue d'un déclenchement d'une Guerre de libération généralisée à l'Afrique du Nord, ne semblent pas avoir été probants, des armes et explosifs ont pu être achetés, notamment en Libye. Ceci permit l'entraînement à l'usage, des armements et des appareils de transmission à la guérilla et au sabotage, sur la base de manuels de formation conçus à cet effet, avec de même une initiation politique et l'étude d'expériences accumulées dans différents pays (Algérie, Irlande, URSS...). Quelques opérations ont de même été initiées, telle l'attaque en avril 1949 de la poste d'Oran qui permit de se procurer des ressources financières, ou l'élimination de milices pro-françaises en Kabylie. La tentative de destruction de la statue de l'Emir Abdelkader érigée par les autorités coloniales à proximité de Cachrou dans la région de Mascara,

devait cependant se caractériser par un échec (à cause de la détérioration des explosifs par l'humidité).

L'OS, qui selon les estimations aurait regroupé de 1000 à 2000 recrues, va cependant à la suite des révélations à la police d'un transfuge être découverte et démantelée entre mars et mai 1950 (Ben Bella est arrêté à Alger le 13 mai). Sur 363 personnes arrêtées, 195 auront été condamnées tandis que beaucoup d'autres recherchés par la police se retrouveront dans la clandestinité.

Si l'expérience de l'OS semble avoir constitué un échec, c'est, cependant, un certain nombre de militants qui en sont issus, qui seront à l'origine de l'explosion du 1^{er} Novembre 1954.

H. Remaoun

Corrélat : CARNA ; FLN ; Mai 1945 ; Messali Hadj ; MTLD ; PPA ; Premier novembre 1954.

Bibliographie : Ageron, Ch.-R (1979) ; Harbi, M.(1980 et 1985) ; Kaddache, M. (1980 et 1993, vol. II) ; Meynier, G. (2002 et 2003) ; Stora, B. (1985).

Ouled Sid Cheikh, insurrection (1864-1880)

L'insurrection des Ouled Sid Cheikh, dans le Sud oranais, marque une étape importante dans l'histoire du soulèvement populaire contre l'occupation coloniale française durant la deuxième moitié du XIX^{ème} siècle.

Les Ouled Sid Cheikh appartiennent à une tribu maraboutique dont l'ancêtre Sid Cheikh naquit à l'Abiod Sid Cheikh en l'an 951 de l'H (1544-1545 de J.-C). Ses descendants, ne pouvant s'entendre sur la gestion de la Zaouïa et la représentation (Mechiakha) se divisèrent en deux fractions : les Ghraba et les Cheraga. Cette dernière, nombreuse et plus nantie à cause de ses sources de financement qui proviennent des dons de tribus du Sud, fut à l'honneur en prenant les armes contre l'armée française en avril 1864.

Avant qu'ils n'entrent en défection, les Ouled Sid Cheikh Ghraba avaient accepté de servir la France. Si Hamza Ben Boubeker mena alors une guerre contre le chérif d'Ouargla, Si Mohamed-ben-Abdelkader, et battit les Arba et les Oued Nail qui lui étaient fidèles. Quant aux autres tribus du Nord, comme les Hamian-Chafâ et les Trafis, il les razzia et elles durent se plier à son autorité. En récompense de ses services, Si Hamza fut nommé, en 1850, Khalifa des territoires du Sud qu'il a soumis, tandis que son frère Si Zoubir, fut désigné Agha de la

confédération d'Ouargla. Invité par le gouvernement général, Si Hamza meurt à Alger en 1861. Après sa mort que ses proches pensent advenue à la suite d'un empoisonnement, son fils Si Boubeker lui succéda. Mais son magistère ne dura pas longtemps. Il décéda en juillet de la même année.

Son frère Si Slimane devint le chef spirituel des Ouled Sid Cheikh. Cependant, contrairement au caractère de son père Si Hamza, calme et paisible, Si Slimane, sous l'influence de son oncle Laala, avait un tempérament fougueux et colérique. Depuis qu'il fut à la tête de sa tribu, il attendait que le gouverneur général lui reconduise le titre de Khalifa et lui témoigne des mêmes égards dont la France avait fait preuve à l'endroit de son père Si Hamza. Or le gouverneur général, préoccupé par la pacification du Nord de l'Algérie, ne donna pas crédit au statut du jeune chef spirituel. Durant les deux années qui suivirent la mort de son père, survinrent des événements qui précipitèrent l'entrée en défection des Ouled Sid Cheikh. De la perception brutale des impôts exigés par les officiers du bureau arabe, des humiliations que lui fait subir le capitaine Cholleton du bureau arabe de Geryville et l'incident de bastonnade de son khodja El Fodil, Si Slimane écrivit le 24 février 1864 une lettre au gouverneur général dans laquelle, il relate les vexations infligées par la capitaine chef du Bureau arabe de Geryville, le manque de considération que la France manifestait aux Ouled Sid Cheikh et l'oubli de ses engagements envers le chef spirituel de cette tribu. N'ayant reçu aucune réponse, Si Slimane, son oncle Laala et ses deux frères, Mohamed et Ahmed, suivis par une centaine de tentes des leurs, prirent la direction de la région du M'Zab. Sur conseil de Laala, il s'est mis à travailler les tribus Chaanba et Mekhadma. L'intense activité menée de concert avec son oncle Laala ne tarda pas à porter ses fruits. En quelques mois, cette action entraîna les tribus des Rezeigat, les Ouled Ziad, les Ouled Yahia, les Ouled Yacoub, et les Ouled Sid Cheikh-Zoua qui rallièrent leur cause. Informé du mouvement dans le Sud par l'officier du bureau arabe de Laghouat, le maréchal Pélissier, gouverneur général, ordonna au lieutenant colonel Beaupetre, en casernement à Tiarret, de se diriger, à la tête d'une colonne légère, vers le Sud pour contrer la montée de Si Slimane. Au cours de son itinéraire, Beaupetre avait demandé à Abdelkader Sahraoui, agha des Harrar, de lever un goum et de le suivre pour protéger ses flancs. Si Slimane qui avait déjà organisé son armée, proclama la guerre sainte et se mit à marcher vers le Nord. Alors qu'elle campait à Ain Boubeker située à l'Est des montagnes de Ksel, à six lieux de Geryville, la colonne française, trahie par les Harrar qui se rendirent au côté de Si Slimane, fut attaquée par les cavaliers de ce dernier. Au bout d'une journée de combat, la colonne fut décimée, son chef

Beaupêtre tué, alors que du côté des insurgés, plusieurs y trouvèrent la mort dont Si Slimane lui-même.

Cette victoire des Ouled Sid Cheikh se répandit sur le Sud et le Nord-Ouest de l'Algérie. Si elle galvanisa les tribus dont la soumission aux Français ne tenait qu'à un fil de l'épée, elle les fit balancer dans les rangs des Ouled Sid cheikh, qui, conscients des retombées considérables de leur exploit, ne tardèrent pas à désigner à leur tête le frère de Si Slimane, Si Mohamed, à peine âgé de quatorze ans. Cependant, l'âge du jeune guide ne constituait pas un obstacle tant que son oncle Laala, considéré comme l'âme de l'insurrection, continuait de peser sur le cours des événements. L'effet de la bataille d'Ain Boubeker amena les tribus du centre comme les Ouled Choaïb du cercle de Boghar à prendre les armes et attaquer les postes militaires français et à couper les routes. Ils seront suivis à l'Ouest par les Flitas et bien d'autres du Sud.

En réaction à l'embrassement du centre de l'Algérie jusqu'aux abords d'Alger provoqué par la défection des Ouled Choaïb, les Flitas dans l'Oranais et d'autres fractions dans le Sud, le gouverneur général ordonna un mouvement de troupes vers le Sahara pour encercler les foyers de rébellion et étouffer l'insurrection. La première colonne forte de bataillons de fantassins, de détachements de tirailleurs, d'unités de cavaleries et d'une section d'artillerie, prit son départ de Boghar sous les ordres du général Yusuf. Bien avant qu'elle n'atteigne Laghouat et protège Ain Madhi où réside la Zaouïa Tidjania, elle mena des actions punitives contre les tribus rebelles et les fit soumettre. La deuxième colonne dirigée par le général Deligny s'approchait déjà de Geryville (el Bayad) et comptait marchait sur l'Abiod Sid Cheikh. Quant aux deux autres (troisième et quatrième colonnes) sous les commandements des généraux Martineau et Liebert, la première visait à barrer la route vers le Sud-Ouest pour éviter que la contagion n'atteigne les tribus H'myan, les Trafis et les Ouled N'har, alors que la seconde venant de l'Est, coupait la région des Ouled Sid cheikh de ses appuis des Chaamba et des Ouled Nail. Ces opérations d'essorage, émaillées par des expéditions contre les tribus en défection et qui prenaient souvent la forme de pillage et de razzia des troupeaux de moutons et de chameaux, avaient permis aux troupes de l'armée française, d'avril à décembre 1864, de resserrer l'étau sur le centre de l'insurrection. Des quatre colonnes, c'est celle du général Deligny qui, forte des goums levés des tribus ralliées des Harrar, avançait sur l'Abiod Sid Cheikh. A la fin de janvier 1865, en arrivant à encercler le campement de Si Mohammed à Garret Sid Cheikh, le général Deligny ordonna, le 4 février, à ses cavaliers d'attaquer le camp. Bien que surpris par l'expédition, Si Mohammed se défendit, mais fut, au milieu des combats, blessé mortellement. Il mourut dix-huit jours après.

Informé de la mort de son neveu, Laala, réfugié dans la région d'Ouargla, courut pour assurer la succession des Ouled Sid Cheikh. Si Ahmed fut désigné à la place de Si Mohamed. Comme il était plus jeune que son défunt frère, c'est à son oncle, Laala qu'il échoit de jouer un rôle capital dans la poursuite du combat. Le général Deligny ayant rejoint son poste de commandant régional à Oran, le colonel Colomb du cercle de Geryville continuait à harceler les tribus H'myan et Trafis pour les soumettre. Dégarni deses flancs, Si Ahmed se déplaça dans la frontière marocaine pour chercher appui auprès des Zegdou, des Doui Menae et Ouled Jrir. Jusqu'à sa mort survenue en octobre 1868 à Tafilet, au Maroc, suite au cholera, Si Ahmed avait livré durant plusieurs années des batailles aux troupes du colonel Colomb et monté des expéditions contre les tribus et les marabouts qui se sont ralliés aux Français. Parmi les plus importantes batailles dans lesquelles les goums de Si Ahmed, selon les dires du colonel Trumelet, se lançaient sur les lignes ennemies avec ardeur et courage, la première eut lieu à Khneg Souez, situé à l'Est de l'Abiod Sid Cheikh, la deuxième dix jours plus tard à Chellala Dahrana et s'est poursuivie sur le plateau de Tazina. Quant à la troisième, la plus meurtrière, elle s'est déroulée le 17 mars 1866 à Khneg-el Azir, au sud d'El Bnou, dans la région de Geryville. Dans cette dernière, la colonne de Colomb avait perdu 119 soldats et 90 furent blessés. Cet échec cuisant de l'armée française amena le commandement régional à mobiliser quatre colonnes qui se sont lancées dès le milieu de l'année 1866 jusqu'à la fin 1868 dans des actions punitives contre les tribus en défection, razzier leurs troupeau et les amener par la force à monter des goums contre Si Ahmed. Bien que cette opération porta relativement ses fruits, elle n'a pas étouffé l'insurrection qui prit un nouveau souffle avec la désignation de Si Kadour ben Hamza, demi-frère de Si Ahmed.

Après qu'il se soit réconcilié avec Laala, tombé en disgrâce du temps de son défunt neveu, Si Kadourre constitua de nouvelles troupes. Durant les années mil huit soixante dix, affrontant les colonnes du général Wimpffen qui le poursuivait sans relâche, Si Kadour frappait au Nord les fractions qui se sont ralliées à la cause française, attaquait la zaouïa d'Ain Madhi où résidait Sid Ahmed Tidjini, se déplaçait vers la frontière marocaine et se replia au sud dans les dépressions de l'Oued Guir. Toutefois, cette stratégie qui visait à combattre frontalement les colonnes françaises comme il l'a fait à Sid Djilali le 17 avril 1870, ne se renouvela pas. Trahi par son cousin Si Slimane Ben Kadour et lâché par son frère Si Eddine qui, avec les délégués des Ouled Si Cheikh Ghraba, se rendirent à Alger, Si Kadour se refugia dans le Gourara. Il put mener quelques actions avec les Béni Guil, les Ouled Jrir et les Doui Menae.

Mais avec la fin des années 1870, les colonnes françaises sont arrivées à soumettre l'ensemble des tribus du Sud Ouest et du Centre.

Nonobstant les méthodes de guerres utilisées par les insurgés du Sud oranais, tels que le pillage et la razzia contre les fractions qui ont servi la cause française, l'épopée des Ouled Sid Cheikh, à bien des égards, montre comment une tribu maraboutique a pu enflammer des tribus entières et embraser une partie importante de l'Algérie, l'Ouest, le Centre et le Sud, en affrontant les troupes de l'armée française équipées d'un armement moderne et capitalisant des expériences de guerres livrées sur le terrain d'Europe, du Mexique et de Cochinchine.

M. Kedidir

Corrélat : Abd el Kader (Emir) et la résistance face aux Français ; Administration coloniale de l'Algérie ; Bouamama, insurrection ; Insurrection de 1871 ; Lois foncières (XIX^{ème} siècle) ; Marabout, maraboutisme ; Qadiriya ; Rahmaniya ; Tidjaniyya

Bibliographie : Ageron, Ch.-R.(1977) ; Ben Hounet, Y. (2007) ; Benaoum, A. (1993) ; Général Du Jonchay, (1940) ; Julien, Ch.-A (1979) ; Rey-Goldzeiguer, A.(1977) ; Trumelet, C. (*Revue Africaine*, n°20 (1876), 21 (1877), 22 (1879), 24 (1880), 25 (1881), 26 (1882), 27 (1883)).

P

Parti communiste

Le Mouvement Communiste est lié à la naissance de la III^{ème} Internationale (dite aussi *Internationale Communiste*, ou *Komintern*) constitué en 1919, sur la lancée de la Révolution d'Octobre 1917 en Russie, et suite à une scission au sein de la II^{ème} Internationale (ou *Internationale socialiste*). Parmi les griefs avancés par les communistes contre les socialistes, on pouvait recenser l'altitude chauvine adoptée par chaque parti national lors de la 1^{ère} Guerre mondiale et leur « réformisme bourgeois » ainsi que leur soutien au système colonial. D'ailleurs parmi les 21 conditions imposées par le 2^{ème} congrès de *Komintern* à tout parti communiste, qui se constituerait en y adhérant, l'une d'elles (la huitième) stipulait que dans les différents pays chacun d'entre eux « est tenu de démasquer impitoyablement les entreprises de « ses » impérialistes dans les colonies, et de soutenir, non en paroles, mais en fait tout mouvement de libération ». C'est dans ce contexte que les premières cellules communistes en *Algérie* voient le jour au lendemain du congrès de Tours qui avait été à l'origine de la fondation en 1920, du Parti communiste français (PCF ou SFIC, Section française de l'Internationale Communiste). Trois fédérations départementales (Alger, Oran et Constantine) avaient été constituées, pour être regroupées en mars 1929 en une Région Algérie du Parti communiste français laquelle donnera naissance lors d'un congrès tenu en mars 1936 au Parti communiste algérien (PCA).

Dès les origines les questions agraire et nationale pouvaient constituer pour le mouvement des vecteurs porteurs dans un pays sans véritable base industrielle et caractérisé par la domination coloniale.

La revendication d'une réforme agraire apparaît ainsi dès rédaction du Programme politique de 1925, tandis qu'un travail d'implantation dans les campagnes semble mené surtout à partir de 1930 avec la constitution de cellules politiques et de sections syndicales liées à la Confédération générale des travailleurs unifiés (CCTU), dans les domaines où était pratiquée l'agriculture coloniale. Ce travail tendra à se développer dans la conjoncture du Front populaire et du Congrès musulman algérien en 1936-1937, et dans l'Après-guerre avec la création d'associations de petits agriculteurs animés notamment par Abdelhamid Boudiaf et Chebbah Mekki. A la veille de l'insurrection de 1954, le PCA semblait atteindre un millier d'adhérents assez actifs dans les groupes ruraux et sur lesquels il s'appuiera pour tenter de lancer à partir de 1955 les maquis tenus par les *Combattants de la libération* (CDL). Quelques cadres du parti sont même issus des campagnes, tels

Mohammed Guerrouf et *Tahar Ghomri*, qui furent membres de son comité central avant de tomber dans les rangs de l'*Armée de libération nationale (ALN)*. Il ne faudrait cependant pas s'y méprendre, puisque la paysannerie ici largement déstructurée par la pénétration du capitalisme colonial, n'a jamais eu les fortes densités que l'on retrouve dans les plaines fluviales de Chine ou du Vietnam.

Le *communisme* en *Algérie* demeurerait surtout un phénomène urbain avec un parti qui vers 1945 pouvait afficher près de 10.000 adhérents, tandis que la Confédération générale du travail (CGT) qui en était très proche comptant jusqu'à 200.000 affiliés. L'approche de la question nationale ne pouvait aussi qu'être déterminante pour le travail d'implantation et de mobilisation mené par le parti.

On sait ainsi que déjà à son congrès tenu à Alger en 1926, la Région Algérie se fixait comme « but final » de sa lutte, l'indépendance du pays. Le militant communiste Mahmoud Ben Lakhal qui fût l'un des fondateurs de l'ENA sera d'ailleurs le premier candidat à des élections à Alger à faire campagne pour l'indépendance de l'Algérie en 1927, avant d'être déporté au Sahara. De même au moment où on se dirigeait vers la création du PCA dans la conjoncture du Front populaire en France et du Congrès musulman algérien (en 1936-1937) un des dirigeants, le délégué-instructeur Jean-Barthel (pseudonyme de Jean Chaintron), chargé d'accélérer « l'arabisation du parti » pouvait écrire que « la Nation française n'est pas la nation du Peuple d'Algérie ». Cependant la base du Parti ou les Européens ont été longtemps majoritaires aura parfois tendance à infléchir cette ligne, dans le contexte d'une colonie de peuplement où la frontière entre dominants et dominés pouvait se confondre avec celle qui séparait les deux communautés en présence (Algériens musulmans et Européens). C'est ce qui ressort des 1922 avec l'exclusion du parti de membres de la section de Sidi Belabbes pour s'être opposés à la 8^{ème} condition posée par l'Internationale, ainsi que dans une moindre mesure de la thèse de la *nation algérienne* « en formation » avancée encore en 1939 par le secrétaire général du PCF, Maurice Thorez. Conscients de l'acuité de ce problème, le *Komintern* avait essayé de le contourner avec l'appui de la section coloniale du PCF en encourageant la création en 1926 de l'*Etoile nord-africaine* (ENA) à partir de *Paris* et des travailleurs émigrés, et à Alger même avec la tenue en 1930 d'un Congrès des ouvriers arabes (la même année que le Congrès des ouvriers arabes de Palestine à Haïfa), dont l'objectif avait été la fondation d'un Parti national révolutionnaire (PNR). Il s'agirait de prendre en ligne de compte ce contexte d'ensemble pour comprendre la participation des communistes aux côtés d'autres formations nationales au Congrès musulman algérien (en 1936-1937), puis au Front algérien pour la défense et le respect des libertés (FADRL en 1951-1952), comme

de leurs positions en retrait, lors de la fondation des Amis du Manifeste et de la Liberté (AML en mars 1944) ou à l'occasion des manifestations tragiques de mai 1945.

En réalité la question de l'algérianisation (on disait « l'arabisation ») de la direction du parti a toujours constitué une question cruciale que mettaient en avant y compris des cadres d'origine européenne tels le Docteur Camille Laribère, Paul Caballero ou plus tard Henri Alleg.

L'organe du parti *Liberté*, dans sa livraison du 27 janvier 1953, s'en expliquait encore avec ces termes : « le colonialisme contient dans son essence même l'esprit de domination » et cette idéologie a pénétré « dans la classe ouvrière et bien entendu dans le parti... Ce sont essentiellement les camarades musulmans. Voilà les meilleurs cadres, voilà en premier lieu ceux qui doivent diriger ». Après quelques résultats obtenus dans la conjoncture des années 1930 et du début des années 1940, plus ou moins heureux avec Sid Ahmed Belarbi (dit Boualem), Mohamed Badsî, Kaddour Belkaïm (mort en détention sous le Régime de Vichy), Larbi Bouhali et Mohamed Marouf, ou Benali Boukort et Amar Ouzzegane (tous deux ayant fini par quitter le parti), les choses sembleront mieux avancer dans l'Après-guerre, lorsque de nombreux militants ayant parfois transité par le nationalisme rejoindront le parti pour donner de futurs dirigeants. Ce sera le cas pour Bachir Hadj Ali, Sadek Hadjeres, Boualem Khalfa, Abdelhamid Benzine, Ahmed Akkache, Abd el Kader Babou, Ahmed Abbad ou Mustapha et Abassia Fodil, assassinés tous deux en février 1962 par l'OAS.

Certains d'entre eux (B. Hadj Ali et S. Hadjeres) négocieront en Juillet 1956 avec Abbane Ramdane et Benyoucef Benkhedda l'intégration des CDL au sein du FLN-ALN. Après une tentative de fusion du PCA avec le FLN (après le congrès de ce dernier en avril 1964), lequel s'était érigé en parti unique après l'indépendance du pays (juillet 1962), les mêmes animeront une opposition au coup d'Etat du 19 juin 1965 au sein d'une Organisation de la résistance populaire (ORP créée en collaboration avec des personnalités du FLN telles Hocine Zahouane et Mohammed Harbi).

Après la répression subie par cette dernière, ils décideront en 1966 de fonder un Parti d'Avant-garde (PAG), devenu par la suite Parti de l'Avant-garde socialiste (PAGS avec Sadek Hadjeres comme 1^{er} secrétaire) avant de passer par d'autres métamorphoses suite aux manifestations sanglantes d'Octobre 1988 et l'instauration du multipartisme avec la Constitution promulguée en 1989.

Le communisme en Algérie s'est voulu dès l'origine porteur d'un double projet à l'équilibre instable : celui d'une *Révolution nationale* et d'une *Révolution sociale*, les deux étant censées se chevaucher.

Sans arriver à prendre la direction de l'une et de l'autre, et alors même que la projection historique semble loin d'aboutir, selon le modèle initial du moins, il aura été un acteur idéologique et politique important dans l'Algérie du XX^{ème} siècle ; ceci bien que miné par deux contradictions aussi inhérentes au double projet qui était le sien et au processus historique réel :

- introduit en Algérie par une population européenne, il n'arrivera pas à la gagner au combat national. La prise en charge de ce dernier fera progressivement perdre au parti cette base qui s'éteindra à la veille de l'insurrection de 1954. Seuls les militants européens les plus aguerris resteront au parti, et certains comme Henri Maillot, Fernand Yveton, Maurice Audin ou Maurice Laban paieront de leur vie le choix de l'algérianité, tandis que d'autres, tels le directeur d'Alger-Républicain, Henri Alleg, subiront la question, ou la maire de Sidi Belabbes (de 1947 à 1953), René Justrabo, seront internés dans les camps de l'Armée française (le camp de Lodi où les Européens d'origine étaient incarcérés, dans la région de Médéa).

- ayant pour origine première la *Révolution russe d'octobre 1917*, il aura de même quelques difficultés à retrouver ses marques après l'effondrement de l'URSS ; même si le socialisme continuera durant longtemps à nourrir le rêve des humains.

H. Remaoun

Corrélat : Administration coloniale de l'Algérie ; Alger Républicain ; Congrès musulman algérien ; FADRL ; FLN ; Manifeste du Peuple algérien ;

Bibliographie : Ageron, Ch.-R. (1979) ; Alexandre, F.(Rasjep, vol. XI N° 4, Décembre 1947) ; Alleg, H. (1958, 1981 Et 2005) ; Carrère d'Encausse, H. et Schram, S.(1965) ; Gallissot, R.(1972-1978 et 2006-2007) ; Kaddache, M.(1980) ; Khatib, H.(1990) ; Meynier, G.(Réed.2010) ; Remaoun, H.(2005) ; Sivan, E.(1976) ; Taleb-Bendiab (Rasjep, .vol XIV N° 02 Juin 1977).

Phénico-punique (s)

Cette appellation composée de deux termes, celui de Phénicien(s) par lequel les Grecs (avant ou seulement après les Egyptiens) identifiaient une population installée dans l'antiquité sur les côtes des actuels Syrie et Liban, et sa transcription plus tardive en Punique (s), usitée par les Romains et écrivains latins, et qui a fini par désigner plus particulièrement l'émigration phénicienne installée en Méditerranée occidentale.

Les substantifs phénico-punique, phénicien et punique renvoient aussi à la langue d'origine sémitique, parlée par ces populations ainsi qu'à l'écriture alphabétique qu'ils utilisaient et qui a servi d'initiatrice à d'autres alphabets usités au Moyen-orient et en Méditerranée : araméen, hébreu, arabe, grec, latin, et sans doute libyque (au point où on a pu parler d'écriture libyco-punique). Le nom Phénicien, issu peut-être du grec Phoenix qui a donné Punique, serait dû au tissu teint en pourpre (à partir d'un coquillage, le murex) que les marins phéniciens portaient en tunique et vendaient avec d'autres marchandises en longeant dans leurs bateaux les côtes de la Méditerranée où ils disposaient d'échelles aménagées tous les 30 kms pour y jeter l'ancre, surtout à la tombée de la nuit (escale ou emporia, en grec).

Les Phéniciens

Dès les débuts du III^{ème} millénaire avant notre ère, les régions côtières de Syrie, Liban et même Palestine semblent habitées par des cananéens (de *Canaan*) de parler sémitique et qui auraient déjà érigé face à la mer des localités fortifiées telles *Byblos* ou *Tyr*. Bien que cette région stratégique verra s'affronter pour son contrôle les grandes puissances et vagues migratoires, qui se succèdent dans l'antiquité (Égyptiens, Hyksos, Hittites, Assyriens, Peuples de la mer dont les Philistins, Hébreux, Perses, Macédoniens, Romains), il semble qu'au moins dès la seconde moitié du second millénaire avant notre ère, elle soit identifiée comme terre habitée par les Phéniciens. Ces derniers qui venaient sans doute de la *Péninsule arabe*, ou du *Golfe*, parlaient d'ailleurs une langue sémitique très proche du *cananéen* et se définissaient d'ailleurs comme tels. Les perturbations occasionnées dans la région aux XIII^{ème} et XII^{ème} siècles par les invasions *indo-européennes* des *Doriens* en Grèce et des *Peuples de la mer* au *Moyen-orient*, vont paradoxalement leur permettre d'accentuer la vocation marchande acquise dans les relations avec les *Mésopotamiens* et les *Égyptiens*, en les étendant à toute la Méditerranée. S'ils pratiquaient aussi l'exploitation de forêts (cèdre, érable) et l'agriculture (blé, vigne, olives, arboriculture), les *Phéniciens* vont en effet apparaître surtout comme des marins explorant de nouveaux marchés, vivant du commerce qui permettra l'épanouissement de leurs cités-Etats dont les plus puissantes assumant parfois, chacune à son tour l'hégémonie sur leurs voisines, auront été *Byblos (Djebail)*, *Sidon (Saida)* et *Tyr (Sour)*.

Chacune des nombreuses cités semble avoir été dirigée par un roi cumulant à certains moments sa fonction avec celle de Grand Prêtre du *Dieu de la cité*, avant que ne s'instaurent des républiques marchandes dirigées par des oligarchies qui confiaient le pouvoir à des *Sufètes* dont le mandat était spécifié et limité dans le temps.

Phéniciens et Punique en Méditerranée

Bien positionnés dans les relations commerciales avec l'*Egypte* et au-delà la Nubie, ainsi qu'avec la Mésopotamie, surtout avec leur accès aux cités araméennes (Damas, Hamâ...) qui servaient de débouchés à des routes caravanières, les *Phéniciens* de Tyr notamment vont profiter de l'affaiblissement sous les coups des *Doriens* (au XII^{ème} siècle) de la *thalassocratiemycéno-égeenne* pour tenter d'étendre leurs entraves sur les côtés d'*Asie mineure*, à *Chypre* (au X^{ème}), *Rhodes* et d'autres îles de *Méditerranée Orientale*, ceci avec plus ou moins de bonheur face à la résistance grecque qui se fait sentir à nouveau, leur fermant de nombreux débouchés. Ils s'orienteront donc vers la *Méditerranée occidentale*, où ils pourront supplanter leurs adversaires malgré les quelques colonies qu'ils avaient pu notamment acquérir sur les côtes de la *Libye* actuelle et en *Sicile*, ainsi que l'émergence des cités étrusques.

En fait, très tôt les *Phénico-puniques* semblent s'intéresser à cette ère relativement éloignée du *Vieux monde* (*Moyen-orient et Méditerranée orientale*), et qui allait constituer pour eux un pays neuf. A partir de 1100 (av. J.-C) avec la fondation d'*Utique*, toute une série de colonies tyriennes semblent avoir vu le jour entre la *Libye* et la *Tunisie* actuelles, tandis que *Tharsis* (ou *Tartessos – Gades*) en Espagne est atteinte dès le XI^{ème} siècle et sans doute *Lixus* (*Larache*) dans le Maroc atlantique. Les îles comme la *Sicile*, *Malte*, la *Sardaigne*, *Ibiza* et autres auraient été investies à partir du IX^{ème} siècle.

Carthage, métropole du monde punique

Le centre de l'*Empire phénicien* érigé dans l'*Occident méditerranéen* et véritable capitale punique sera en fait la cité-Etat de *Carthage* fondée en 815 (av. J.-C.). Le récit légendaire attribue la fondation de la ville à *Elissa* (la Reine Didon du poète latin Virgile), obligée de fuir avec ses partisans la colère du Roi de Tyr, son frère Pygmalion, vers Chypre, puis le nord-est de la *Tunisie* actuelle où elle a dû négocier un territoire avec un chef berbère. Grâce aux recherches archéologiques et déchiffrement des inscriptions retrouvées, ainsi qu'aux archives romaines et écrits des historiens latins de l'Antiquité, nous avons heureusement des informations plus précises pour les périodes postérieures à celle que tente de relater le mythe de fondation de la ville. Nous savons ainsi que très tôt elle a dû être érigée en république marchande, avec l'équivalent d'un sénat oligarchique qui désignait et contrôlait des *Sufetes* chargés de l'exécutif et que cette fonction revenait généralement aux membres des plus puissantes familles auxquelles pouvaient être confiées par ailleurs des missions importantes. C'est ainsi que vers le milieu du V^{ème} siècle (av. J.-C) deux membres de la famille des *Magonides*, *Himilcon* et

Hannon auraient été chargés de diriger des expéditions, le premier jusqu'aux Iles Britanniques peut être à la recherche de métaux comme l'étain et le plomb, le second longeant l'*Atlantique* par le Sud (jusqu'au Sahara occidental ? le Golfe de Guinée ? l'*Equateur* ?) en vue de fonder de nouvelles *échelles* au Sud de *Lixus* (Mogador au Maroc), et de drainer des produits venant d'*Afrique* dont l'or du *Soudan*. En fait les historiens n'en sont qu'à des hypothèses quant au déroulement effectif de ces deux périple. De même au III^{ème} siècle (av. J.-C) les membres de la famille de *Barcides* avec *Hamilcar Barca* et son fils *Hannibal*, ont été lors des deux premières *Guerres puniques* les principaux chefs de l'armée avec leur proche *Hasdrubal* (père de *Sophonisbe* qui épousera le roi *massaesyte*, *Syphax*). Ils vont d'ailleurs même apparaître comme les véritables dirigeants et bénéficiaires des possessions que la cité-Etat avait en *Espagne*.

Carthage, comme en témoigne le précis d'agronomie d'un autre *Magon* ayant vécu aussi au V^{ème} siècle, entreprenait par ailleurs des activités agricoles importantes sur son propre territoire en utilisant la main d'œuvre berbère (céréales, oliveraies, vigne, élevage...), s'appuyant y compris pour sa défense sur l'alliance parfois problématique de princes numides et même de mercenaires. Elle pouvait ainsi mobiliser des effectifs grâce auxquels elle allait asseoir son hégémonie sur toutes les colonies *phénico-puniques* de la Méditerranée occidentale, lesquelles lui servaient de véritables relais pour son empire commercial. Sa vitalité économique et militaire ne va cependant pas tarder à attirer les convoitises de la *puissance romaine* qui évinçant les *cités étrusques* émerge dans la *Péninsule italienne* sur la rive nord de la Méditerranée en provoquant ainsi en Sicile d'abord, puis partout ailleurs ensuite, les trois *Guerres puniques*. Ces dernières mettront au cours des troisième et deuxième siècles un terme tragique à son existence (en 146 av. J.-C).

Les Phénico-puniques et l'Algérie antique

En *Algérie* même, la présence *phénico-punique* est signalée par les nombreux toponymes qui jalonnaient la côte méditerranéenne et d'autres *échelles* dont les anciennes appellations sont passées à l'oubli. Nous pouvons citer ainsi : Hippo (Hippone ou Hyppo-Regius), Bône (Annaba), Rusicade (Skikda), Chullu (Collo), Igilgili (Jijel), Saldae (Bejaia), Rusasus (Azzefoun), Ruscuru (Dellys), Rusganiae (Bordj el Bahri), Eikoci (Icosium-Alger), Iol (Caesarea-Cherchell), Kertene (Tenes), Bethioua et Masdar-Madakh (à l'est et l'ouest d'Oran) Siga et l'île de Rashgûn (près de Béni saf), Ghazaouet (à la frontière du Maroc).

Un certain nombre de stèles écrites en *punique* (ou bilingues avec le *libyque* ou le *latin*) ont par ailleurs été retrouvées à l'intérieur des terres comme c'est le cas pour celles datant des II^{ème} et III^{ème} siècles de

notre ère retrouvée à *Ngaous* dans les Aurès, et Saint Augustin cherchait encore aux IV^{ème} et V^{ème} siècles de notre ère des prêtres maîtrisant le *punique* pour pouvoir prêcher aux paroissiens de son diocèse en *Numidie*.

La présence punique aurait eu en Afrique du Nord une influence décisive et il y a de fortes raisons de penser que le modèle de *Carthage* et des autres cités puniques, ainsi que les circuits commerciaux suscités à l'intérieur du territoire par ces échelles qui longeaient la côte tous les 30 kms, ont contribué à faire évoluer l'organisation tribale traditionnelle plus ou moins égalitariste, vers des structures plus complexes débouchant sur l'émergence de confédérations tribales puis des premiers Etats. On sait par ailleurs les relations complexes que vont entretenir ces Etats avec les *Puniques* puis leurs adversaires Romains. La chute de *Carthage* qui aurait pu les amener à postuler à sa relève comme y aspirait sans doute Massinissa, va au contraire ouvrir la voie à l'expansion romaine en Afrique du nord, et contribuer bien au contraire, au cours d'un processus qui durera deux siècles, il est vrai, à la destruction des *Etats berbères* émergents de l'antiquité.

H. Remaoun

Corrélat : Afrique romaine ; Empire Eomain ; Guerres puniques ; Résistance et insurrections berbères contre les Romains ; Royautés berbères (Antiquité) ; Saint Augustin.

Bibliographie : Ben Mohammed el-Mili, M. (rééd. 1982) ; Briquel-Chatonnet, F. et Gubel, E. (1998-2011) ; Decret, F. et Fantar, M. (1998-2008) ; Dridi, H. (2009) ; Elayi, J. (2013) ; Giulia, M. et Guezzo, A. (2007) ; Gras, M., Rouillard, P. et Teixidor, J. (2007) ; Gsell, S. (1913-1928) ; Julien, Ch.-A. (1952-1966) ; Kaddache, M. (1972) ; Meynier, G. (2007) ; Tewfik al Madani, A. (1958).

Pieds - noirs

Expression utilisée pour désigner la population d'origine européenne ayant vécu en Algérie durant la colonisation française. L'appellation revendiquée par cette population et ce, va se généraliser après son exode massif en France notamment, suite à la proclamation de l'indépendance de l'ancienne colonie (en juillet 1962).

Sur les origines du terme Pied-noir

Appellation dont l'origine n'est pas vraiment établie malgré de nombreuses hypothèses, parmi lesquelles celles qui considèrent qu'elle fut d'abord appliquée avec une connotation raciste à la population

algérienne autochtone et ce dès les débuts de la colonisation française, ou même qu'elle fût utilisée au Maroc ou en Tunisie, voire en France ou en Afrique subsaharienne pour être répandue seulement par la suite en Algérie, (cf. Guy Pervillé, site personnel, 11 avril 2005).

Il semble cependant établi que le terme « *Pied-noir* », finira par servir à la population européenne d'Algérie pour s'identifier elle-même, après avoir renoncé à se définir sous le label exclusif « d'Algériens » (comme équivalent de Français vivant en Algérie) qu'elle s'était accaparée au détriment des autochtones (désignés comme *indigènes*, *Arabes*, *Musulmans*) et ce jusqu'à l'émergence du Mouvement national, qui va permettre à ces derniers de revendiquer à leur profit une nationalité algérienne.

La réaction des Algériens de souche, qui a fini par prévaloir était tout à fait légitime dans la mesure où le nom qui désigne leur pays dans les langues européennes n'est lui-même qu'une déformation en français du nom arabe de *Eldjazair* utilisé avant la période ottomane pour désigner la ville d'Alger, puis avec l'arrivée des Turcs, le territoire dont elle était la capitale.

Toujours est-il que le terme de *Pieds-noirs* a fini par être généralisé comme référent identitaire par la population européenne d'Algérie dès la période de la Guerre de libération nationale (1954- 1962) et encore plus après son exode massif en France, où il tendra à être étendu aux anciens Français du Maroc et de Tunisie, en concurrence avec la notion de *Français Rapatriés* (d'Algérie, du Maroc et de Tunisie).

Les Pieds-Noirs d'Algérie dans la société coloniale

La population Européenne d'Algérie composée à l'origine de migrants venus surtout du Midi et de l'Est de la France, va voir son nombre s'agrandir avec l'arrivée d'autres composantes venues d'Espagne, d'Italie, de Malte, de Suisse et d'Allemagne qui finiront par en constituer la majorité. Ces derniers pourront même acquérir la nationalité française avec la loi du 26 juin 1889 sur la naturalisation automatique des enfants d'étrangers nés en « territoire français ». C'est ainsi que si on pouvait recenser en 1855 un total de 163-950 Français et 115000 Européens d'origine étrangère, en décomptera en 1919 (soit 30 ans après la promulgation de la loi de 1889), 160.000 à 170.000 français naturalisés et les chiffres continueront à évoluer. La population d'origine européenne va profiter aussi de l'assimilation à partir de la promulgation du Décret Crémieux d'Octobre 1870 de 34.574 « Arabes de confession israélite », ayant eu accès à la naturalisation.

Lors du déclenchement de la Guerre de libération nationale en 1954, sur une population totale dans le pays estimée à 9529.726 h, la population « non-musulmane », donc européenne ou assimilée représentait quelques 984.000 personnes, dont 130.000 à 140.000 considérés comme israélites. Le statut social de ces Français qu'on désignera comme *Pieds noirs*, n'était pas homogène, selon que l'on fût français de souche, anciens ou nouveaux naturalisés (avec les étrangers d'origine européenne), et enfin au bas de l'échelle, israélites. Ces derniers se verront d'ailleurs exclus de la citoyenneté française sous le Régime de Vichy, (1940-1942), puis durant la période où le Général Giraud avait la haute main sur l'administration française en Afrique du Nord. La situation ne changera pour eux qu'avec l'annulation en novembre 1943, de l'abrogation du Décret Crémieux par le CFLN présidé par le Général de Gaulle.

La véritable ligne de fracture qui faisait réellement fonctionné la société coloniale selon un système de Castes, était cependant entre ceux qui bénéficiaient de tous les attributs de la citoyenneté française avec des privilèges de statut exorbitants, et la masse de la population régie depuis le Sénatus-consulte de 1865 par le statut « *d'Indigènes musulmans* », véritables sujets de l'Empire français. Ces derniers n'étaient représentés que de façon minoritaires dans les assemblées élues à l'élection desquelles on avait fini par les autoriser à participer dans le cadre d'un *Second collège électoral*, sans avoir le droit d'accéder à un certain nombre de fonctions et évidemment avec une posture socio-économique inférieure, aggravée par l'inégalité devant l'impôt, et le pouvoir exorbitant accordé dans la colonie à la population européenne. Les choses ne changeront certainement pas en profondeur avec l'octroi de la citoyenneté française à quelques 65.000 Algériens par ordonnance signée par le Général de Gaulle en date du 7 mars 1944, ou même avec la loi du 7 mai 1946 qui reconnaissait assez formellement le statut de la citoyenneté à tous les habitants de ce qu'on appelait les *Départements et Territoires d'Outre-Mer* (DOM-TOM).

En fait, les deux sociétés demeuraient « dans un rapport de supérieur à inférieur, et séparées par une foule de barrières invisibles, institutionnelles ou spontanées qui font que les rapports entre les membres des deux castes semble réduit par une sorte d'accord tacite des parties en présence au minimum indispensable. Il en résulte une ségrégation raciale de fait » (Pierre Bourdieu, p. 117).

Après l'indépendance de l'Algérie : la Nostalgie et les trois volets du mythe pied-noir

La population européenne d'Algérie a sans doute quitté en 1962 l'Algérie dans des conditions dramatiques. En son sein, des minorités

agissantes parfois rivales, se sont constituées en prétendant défendre la mémoire et les intérêts de l'ensemble de la communauté, se constituant même en *Lobby* qui de 1962 à nos jours a réussi à faire passer devant le Parlement français un certain nombre de lois, dont celle « sur la colonisation positivée » de février 2005. La *Nostalgie* va ainsi mobiliser des sensibilités politiques pouvant aller de certaines fractions du Parti socialiste à l'extrême-droite, associant certains anciens officiers et fonctionnaires coloniaux, à des organisations de Rapatriés, et d'autres nostalgiques de la colonisation et de l'OAS. Pour mener leur action, ils déploieront un *mythe* pied-noir, composé en fait de trois volets.

1^{er} volet : les Rapatriés seraient venus en Algérie pour des raisons humanistes et civilisatrices à l'appel de la *Patrie française*.

2^{ème} volet : il s'appuiera sur le fait que les *Pieds-noirs* étaient parfois de conditions modestes, vivant de leur labeur et constituant souvent un électorat de gauche. On occulte cependant qu'ils ont été à l'origine d'un système de domination proche de celui des castes (ce que décrivait Bourdieu) et qu'il n'a été rendu possible qu'au prix de la clochardisation de la paysannerie autochtone (Germaine Tillon) et de l'exclusion de la majorité algérienne de tout accès à la dignité citoyenne.

3^{ème} volet : la population européenne était dans son ensemble menacée par le FLN qui ne lui permettait comme issues que « la valise et le cercueil ». Il y a une véritable occultation, de la manipulation des *Pieds noirs* dès leur installation en Algérie par le jusqu'au-boutisme colonial, opposé à toute réforme, et ce jusqu'au grave dérapage de l'OAS qu'ils ont massivement suivi. C'est d'ailleurs cette dernière organisation qu'on essaie de blanchir aujourd'hui de ses horribles crimes, pour la travestir en lui fabricant un *geste héroïque*, sur mesure.

Durant la période coloniale le premier volet du mythe était déjà utilisé pour faire pression contre toute réforme en cherchant à faire perdurer et légitimer la suprématie de statut social et civique qui leur avait été octroyé. Aujourd'hui, les associations d'activistes ont besoin de trois volets pour cultiver la *Nostalgie* et pouvoir continuer à fonctionner comme *lobby* en France. Tous les *Pieds-noirs* d'origine ne fonctionnent cependant pas à la *Nostalgie coloniale*, au racisme et l'esprit revancharde. Certains d'entre eux avaient d'ailleurs défendu la cause des Algériens, desquels ils se sentaient très proches, souvent au prix de leur vie, et ont même continué à vivre en Algérie après l'indépendance, en optant pour la nationalité du pays. Par ailleurs de nouvelles générations se constituent en France même au sein de cette population, et elles peuvent être porteuses d'une nouvelle histoire.

H. Remaoun

Corrélat : Administration coloniale de l'Algérie; Christianisme en Afrique du Nord ; Congrès de la Soummam ; Judaïsme en Algérie ; Parti communiste.

Bibliographie : Ageron, Ch.-R.(1979) ; Bourdieu, P.(1958) ; Chaulet, C. et P. (2012) ; Daum, P.(2012) ; Liauzu, C.et Manceron, G.(2006) ; Manceron, G.et Remaoun, H.(1993) ; Perville, G.(2005) ; Site Web Ldh-Toulon ; Tillon, G. (2004).

Plan de Constantine

Dans son discours prononcé à Constantine en octobre 1958, le général de Gaulle annonçait qu'un plan de développement économique et social de l'Algérie, était en préparation et qu'il allait rapidement entrer en application. Ce « Plan de Constantine » était l'une des dimensions de la stratégie que le pouvoir français, en particulier depuis l'accession au pouvoir du Général de Gaulle en 1958, s'efforçait de mettre en œuvre, pour tenter de sortir des impasses dans lesquelles l'enfermait la guerre menée en Algérie depuis, environ, quatre années. Ainsi articulé aux volets militaire et politique de cette stratégie, le plan de Constantine visait à introduire un certain nombre de changements dans l'économie de l'Algérie, et aussi, à un moindre degré, dans la structure sociale fortement discriminatoire et répressive imposée au peuple algérien par le régime colonial.

La lutte de libération nationale, et le large soutien qu'elle trouvait auprès de l'ensemble des groupes sociaux algériens, rendait impossible toute dénégation et toute dissimulation de la misère infligée à la grande majorité de la population algérienne, en particulier la paysannerie (comprenant désormais une grande part de paysans sans terre), le sous-prolétariat urbain le plus souvent confiné dans des bidonvilles, et même les catégories disposant de revenus faibles mais stables comme les ouvriers ou les membres de la minorité instruite soumise à toutes sortes de discriminations matérielles institutionnelles et morales (M'hammed Boukhobza, 1989). Le système économique ainsi implanté en Algérie engendrait en particulier un taux de chômage important.

Le texte du Plan de Constantine établi en 1958, avait été préparé par les travaux qui ont donné lieu au rapport Maspétiol de 1955, et aux Perspectives décennales pour l'Algérie, datées de mars 1958.

Les mesures préconisées par le Plan de Constantine, tardives eu égard à l'engagement profond du peuple algérien dans la lutte et à son adhésion à ses objectifs, et de portée limitée, ne produiront guère dans l'attitude des Algériens vis-à-vis de la lutte armée, les changements attendus par les dirigeants français. La faiblesse prévisible des effets du

Plan de Constantine sur la discrimination systématique sur laquelle était fondé le régime colonial en Algérie, tient aussi bien à celle des investissements prévus, qu'à la timidité de son projet de « *réforme agraire* » et aussi au caractère limité et largement dépassé des mesures destinées à augmenter le nombre d'Algériens recrutés dans certaines administrations.

L'examen des financements destinés à réaliser des investissements dans l'industrie montre que ces derniers, même s'ils avaient été entièrement réalisés, n'auraient pas pu générer une transformation significative de la structure de l'économie algérienne, transformation qui aurait notamment conduit à renforcer le poids de l'industrie par rapport à l'agriculture et à réduire la dépendance de l'économie algérienne de l'économie de la France. Le taux de réalisation de ces investissements ne dépassait pas les 13% en 1961.

Pour l'agriculture, l'essentiel des mesures préconisées par le Plan de Constantine résidait dans ce que celui-ci qualifiait de « *réforme agraire* ». Celle-ci consistait essentiellement à récupérer un fonds de terres destinées à être distribuées à des exploitants algériens (201.000 hectares avaient ainsi été réunis en 1961). Il est significatif que l'opération de distribution des superficies agricoles ainsi rendues disponibles n'ait pu avoir lieu que dans des proportions réduites. En 1960 quelque 9000 hectares seulement avaient été attribués.

Le principal objectif visé par le Plan de Constantine était d'inciter une part significative de la population algérienne à se désolidariser de la lutte armée contre le régime colonial ; ce plan était ainsi intégré à l'ensemble de la stratégie militaire et politique mise en œuvre par les dirigeants de la V^{ème} République française. C'est pourquoi la dimension sociale et éducative de ce plan y occupe une place considérable. Des mesures visant à augmenter le taux de scolarisation des Algériens y sont en effet. A la fin de la période coloniale, ce taux était de l'ordre de 13%. Les effectifs des élèves du premier degré étaient de 450.000 en 1957, ils passent à 750.000 en 1959-1960.

Dans l'administration on ne comptait au début des années cinquante qu'un nombre dérisoire de fonctionnaires algériens, confinés pour la plupart dans des catégories subalternes. Sur les 5.218.000 personnes que comprenait la population active algérienne en 1954, seuls 29.242 appartenaient à la catégorie des « *travailleurs intellectuels* », soit 0,56%. Cette catégorie regroupait, parmi la population active européenne qui s'élevait à 352.811 personnes, 121.565 salariés soit 34,4% (Cf. M'hammad Boukhobza, *op.cit.* vol. 1, p. 38. L'auteur précise : « Est appelée travailleur intellectuel toute personne exerçant une activité salariale caractérisée par un effort plus intellectuel que physique »).

Le plan de Constantine prévoyait de créer 50.000 emplois dans l'administration.

Les promoteurs du Plan de Constantine cherchaient à susciter la formation d'une classe moyenne algérienne dont les statuts et les fonctions sociales rendraient possibles des formes de maintien de la domination française en Algérie, une fois acquise la victoire militaire sur l'Armée de Libération Nationale, domination dont les aspects exploitatoires et discriminatoires seraient moins patents.

Les plans de développement élaborés en Algérie après l'indépendance (en particulier le plan triennal 1967-1969 et le plan quinquennal 1970-1973), étaient animés par des intentions évidemment tout autres : il s'agissait de tirer parti des ressources dont disposait le pays (en particulier les ressources en hydrocarbures), pour édifier une économie aussi intégrée et autonome que possible. On pensait pouvoir créer une forte dynamique de développement économique grâce à des investissements importants dans l'industrie, qui auraient des effets d'entraînement sur l'ensemble de la société (industrie industrialisante). La divergence entre l'esprit colonialiste du plan de Constantine et les objectifs de développement économique et social inscrits dans les plans élaborés après 1962 était ainsi radicale. On s'accorde toutefois à considérer que les données accumulées par les experts et les chercheurs qui ont élaboré le Plan de Constantine ont constitué une base utile pour les auteurs des premiers plans de développement de l'Algérie indépendante.

M. Haddab

Corrélat : Administration coloniale de l'Algérie ; du Cessez le feu à l'indépendance ; Colonisation, colonialisme et impérialisme ; Ecole et enseignement colonial.

Bibliographie : Benachenhou, A.(1976) ; Boukhobza, M.(1989) ; Bourdieu, P.(1963) ; Les Réalisations Du Plan De Constantine (1964) ; Rapport CEDA, Rapport du groupe d'étude des relations financières entre la Métropole et l'Algérie (Rapport Maspétiol) (1955) ; Rapport Général du plan de Constantine (1958).

Parti du Peuple Algérien (PPA, 1937-1947)

C'est au cours d'une assemblée générale du groupe parisien des *Amis d'el Ouma*, tenue à Nanterre, le 11 mars 1937, que Messali Hadj annonça la création du « Parti du Peuple Algérien ».

Aux origines immédiates de la fondation du PPA, il y a la dissolution, le 27 janvier 1937, de l'Etoile Nord-Africaine (E.N.A.) par le gouvernement de Front Populaire. La réponse des responsables de l'E.N.A. fut de « *maintenir derrière une façade nouvelle et provisoire les structures de l'association dissoute ...* », tout en prévenant l'imminence d'une interdiction d'*El Ouma*. Ce fut la transformation des sections de l'E.N.A., là où elles existaient, tant en France qu'en Algérie en groupes des *Amis d'El Ouma*. C'est au nom de ces groupes que les ex-Etoilistes participent au débat politique que vit l'Algérie en exposant publiquement leur opposition au Projet Blum-Viollette.

Comme l'avait noté Claude Collot, on peut distinguer deux périodes dans l'histoire du P.P.A. : une période *légal*, du 14 avril 1937 (dépôt des statuts du parti à la préfecture de la Seine) au 26 septembre 1939 (dissolution) et une période *clandestine*, d'octobre 1939 à novembre 1947.

Le PPA légal, 1937-1939

Le passage de l'E.N.A. au P.P.A. traduit également une nouvelle orientation politique : « *le PPA a pour tâche immédiate la lutte pour l'amélioration matérielle et morale des Algériens, ... d'éclairer l'opinion publique sur le véritable problème algérien, sur sa solution la plus juste* », (déclaration du bureau politique, *El Ouma*, le 10 avril 1937.) Le P.P.A. calque son organisation sur l'E.N.A., même s'il ne retrouve pas en France toutes ses sections. De l'Assemblée générale est issue une direction : le Comité central qui désigne un organe d'exécution, le Bureau Politique. Malgré la répression dont il fait l'objet de la part des autorités coloniales, arrestation de Messali et de la plupart des cadres, le nouveau parti mène une forte campagne d'implantation en Algérie. Trois fédérations départementales sont créées : Alger dès juillet 1937, fédération à laquelle appartient Messali Hadj qui réside désormais à Alger, celle de Constantine en septembre 1937 et celle d'Oran en mars 1938. Les services de police estiment à 4 000 le nombre de militants en 1939, répartis dans 38 sections dans la plupart des grands centres urbains du pays. Il devient le parti de la jeunesse citadine. Mais il est aussi celui des artisans de toutes branches d'activité, des petits commerçants, des cafetiers, des coiffeurs, des tailleurs, des employés

des tramways et des chemins de fer. Le P.P.A. en Algérie est assez loin des bases sociales des banlieues de Paris et de Lyon. Son programme politique et économique va s'en ressentir.

« *Ni assimilation, ni séparation, mais émancipation* », ce mot d'ordre résume le programme politique défini par l'Assemblée générale des 23 et 24 août 1938 qui se tient à Paris. Cette émancipation peut être obtenue par le suffrage universel et l'élection d'un parlement algérien.

La motion relative aux revendications économiques demande, pour l'agriculture, la distribution aux fellahs des terres domaniales mais non plus celles de la grosse colonisation. L'adoucissement du code forestier entre autres pour l'élevage et, pour l'artisanat, un appel à favoriser les produits de l'artisanat contre les produits manufacturés. Quant aux revendications générales, elles abandonnent les nationalisations des secteurs clefs de l'économie au profit de la participation des Indigènes au capital des grosses entreprises.

Le programme politique et économique du P.P.A. serait à inscrire certes dans le fait que sa base sociale a changé. Mais il y a plus : l'ambition de Messali Hadj et des cadres de son parti de rassembler et d'exprimer les vœux du *peuple algérien* tout entier et pas seulement d'une couche sociale particulière. *L'Appel à l'Union*, lancé en décembre 1937 et en réponse au P.C.A., est net: « *ce sont les indigènes algériens et uniquement eux qui tracent sa politique et sa ligne de conduite* » (*El Ouma*, n° 58, décembre 1937 / C. Collot).

Le premier et seul moyen d'attirer à son profit, la mobilisation et l'appui du peuple est de se montrer partout. Après l'échec du journal en arabe « *Ech Chaab* » (2 numéros parus en 1937), la Fédération d'Alger réussit à diffuser « *Le Parlement algérien* » (premier numéro en mai 1939). Etre partout, c'est aussi participer aux manifestations publiques et privées (les mariages). Cette politique volontariste d'occupation du terrain politique finit par donner ses fruits. Aux élections départementales d'octobre 1937, Boumediene Marouf, quasi-inconnu à Oran, obtient un score honorable. L'élection de Messali à Alger est invalidée. Toujours à Alger, deux candidats soutenus par le P.P.A., sont élus lors des élections municipales de novembre 1938. Enfin, c'est Mohamed Douar, employé des Tramways, qui est élu en avril 1939 aux élections départementales complémentaires d'Alger.

« ... Incontestablement ses luttes et ses succès électoraux, toujours suivis d'arrestations et de manœuvres administratives qui ... ont jalonné et favorisé la croissance du P.P.A., en Algérie et plus encore à Alger même », écrit C. Collot. Alger, surtout, Tlemcen et Guelma semblent être les trois gros foyers d'implantation du P.P.A. Des sections sont créées un peu partout dans la banlieue d'Alger, dans le département de

Constantine et un peu moins dans le département d'Oran. Partout, la concurrence est rude avec le P.C.A. et avec les Jeunesses du Congrès Musulman Algérien (J.C.M.A.).

Les démonstrations de force s'expriment dans la rue. A Alger, le 14 avril 1939, 15 000 personnes suivent le cortège funéraire d'Arezki Kehal, décédé en prison. Le 14 juillet 1939, 4 000 personnes tentent de défiler derrière Emilie Busquant-Messali et Mohamed Douar qui sont arrêtés. Il en est de même à Tlemcen, à Constantine etc. Le P.P.A. en deux années de propagande est entré en force dans le paysage politique algérien mais surtout algérois. Ce sont ces gains qui vont permettre au parti d'affronter un nouvel épisode de la lutte sans merci que lui livre l'administration coloniale. Le 26 septembre 1939, l'administration prononce, par décret, la dissolution du P.P.A. et du P.C.A. Le P.P.A. va connaître sept années de clandestinité, il n'en ressortira plus.

Le P.P.A. clandestin et les A.M.L. (1939-1947)

Les militants qui échappent à la répression reprennent leurs actions dans la clandestinité. Un comité central se constitue à Alger, dès novembre 1940. Au cours de l'année 1941, des sections reprennent leurs activités (affiches, slogans sur les murs : *libérez Messali !*). Une nouvelle génération de militants autour de Lamine Debaghine avec Mohamed Belouizdad, Hocine Asselah, Mohamed Taleb, Hocine Lahouel... en prend la direction. Le 17 mars 1941, Messali est de nouveau condamné à 16 ans de travaux forcés et 20 ans d'interdiction de séjour, avec 28 militants dont Hocine Lahouel et Mohamed Khider. Les premières fissures apparaissent au sein du parti. L'épisode du Comité d'action révolutionnaire nord-africain (C.A.R.N.A.), qui autant par idéologie que par tactique avait essayé d'obtenir le soutien des Allemands, avait laissé des traces. Messali avait condamné cette initiative.

Le débarquement allié du 8 novembre 1942 allait changer la donne et ouvrir d'autres perspectives. Certains prisonniers politiques sont libérés fin avril 1943, et reprennent aussitôt leurs activités. De son côté, le 30 mars 1943 Ferhat Abbas avait remis au gouverneur général un document politique, le Manifeste du Peuple Algérien. Selon Mohamed Memchaoui, (propos rapportés par Ch.-R. Ageron), le 27 avril 1943, F. Abbas à Sétif se concerta avec Bachir Ibrahim, Messali Hadj (libéré de Lambèse et assigné à résidence à Ksar-Boukhari) et Maurice Laban (libéré de Djenien-Bou-Rezg). Messali propose un Additif au Manifeste qui est négocié au nom du PPA par Hocine Asselah et Hocine Mokri. L'Additif est signé le 26 mai 1943 et remis au Général de Gaulle le 10 juin.

De nouveau, fin avril 1943 la répression s'abat sur les cadres du parti : Lamine Debaghine en sa qualité de président et Mezerna secrétaire général sont arrêtés mais vite remplacés par Hocine Asselah, Mohamed Belouizdad et Ahmed Bouda. Les sections sont réactivées ou créées un peu partout. La position du parti vis-à-vis de l'effort de guerre exigé par le Gouvernement Provisoire de la République Française, à savoir la neutralité dans un conflit qui ne concerne pas le peuple algérien, entraîne une nouvelle vague d'arrestations et le 10 décembre 1943, Messali est conduit de force à In Salah. Il est ramené à Chellala, le 4 janvier 1944.

L'ordonnance du 7 mars 1944 qui reprend finalement les propositions du projet Blum-Violette et celles du Congrès musulman, en octroyant quelques droits politiques est pratiquement et unanimement rejetée. Seuls le P.C.A. y trouve une petite ouverture. En réponse, Ferhat Abbas crée le 14 mars les Amis du manifeste et de la liberté (A.M.L.) dont les clandestins du P.P.A. deviennent le fer de lance.

Les A.M.L. forment alors le plus important mouvement de masse organisé de l'histoire du mouvement national. Derrière la façade se profile une organisation secrète para-militaire sous la direction de Mohamed Taleb et contre l'avis de Messali (C. Collet, selon Chadli el Mekki). Pour mieux mobiliser et diffuser les orientations politiques, après une feuille ronéotée *El Watan*, Mohamed Taleb avec Hocine Asselah et Sid-Ali Abdelhamid et d'autres lancent au cours de l'année 1944, *l'Action Algérienne*, « organe clandestin de la jeunesse anti-impérialiste ». En février 1945, les A.M.L. comptent 257 sections.

Lors du congrès des A.M.L. du 2 au 4 avril 1945, les militants du P.P.A. prirent pratiquement le contrôle du mouvement. Ils firent voter une première motion qualifiant « Messali de leader incontestable du peuple algérien » et dans une seconde, ils réclament « un parlement algérien et un gouvernement algérien ». Les événements de Chellala le 18 avril 1945 amplifient l'agitation. La direction du parti, Lamine Debaghine et Hocine Asselah, décide dans la perspective d'un soulèvement et de la formation d'un gouvernement algérien, de faire évader Messali Hadj. L'affaire échoue, l'armée investit la petite ville, Messali est transféré d'abord à el Goléa puis à Brazzaville. Le 1^{er} mai, des manifestations, violentes éclatent à Alger et à Oran et le 8 mai à Sétif et Guelma ; les défilés, quoique pacifiques, entraînent une violente répression qui se poursuivra dans cette région jusqu'au 20 mai. Les A.M.L. sont dissous et les arrestations continuent jusqu'à la fin de l'été. Cette répression sanglante marquera durement et durablement le mouvement national. Elle pousse les pro-Abbas des A.M.L. à rendre responsables, de cette situation, les militants du P.P.A. Plus radical, le P.C.A. condamne le P.P.A.

Les A.M.L. et le P.P.A. se retrouvent avec le soutien des Ulémas, dans leur refus de participation aux élections municipales d'octobre 1945. Ils appellent au refus d'inscription sur les listes électorales et au boycott du scrutin. Ces premières élections d'après-guerre profitent aux partisans du Dr. Bendjelloul, « *le P.C.A. bénéficie des voix des A.M.L. et du P.P.A.* ». (Ch.-A. Julien). Le gouvernement français ayant décrété l'amnistie, F. Abbas libéré le 16 mars 1946, créa en avril l'Union Démocratique du Manifeste Algérien (U.D.M.A.). Le nouveau parti triomphe lors des élections à la seconde assemblée constituante le 2 juin 1946.

De son côté, Messali de retour de Brazzaville est assigné à résidence à Bouzaréah. Un conflit oppose deux tendances au sein du P.P.A. D'une part Messali Hadj qui veut engager le parti dans les luttes électorales et créer un mouvement légal et d'autre part Lamine Debaghine, soutenu par la nouvelle garde qui préconise le recours à la lutte armée. Messali impose son orientation lors d'une réunion du Comité central le 23 octobre 1946. Au cours des élections législatives du 10 novembre 1946, la liste Triomphe des Libertés Démocratiques remporte cinq sièges sur quinze au second collège. Furent élus à Alger, Mohamed Khider et Ahmed Mezerna, à Constantine Mohamed-Lamine Debaghine, Messaoud Haoues Boukadoum et Djamel Derdour qui contrairement à leur promesse siégèrent au parlement. Le débat action légale/lutte armée va désormais traverser le parti lors de toutes les réunions.

Le P.P.A. clandestin se dote d'une façade légale, le Mouvement pour le Triomphe des Libertés Démocratiques lors du Congrès le 15 février 1947.

F. Soufi

Corrélat : AML ;CARNA ; Congrès musulman algérien ; ENA ; Mai 1945 ; Messali Hadj et le Congrès musulman ; MTLD ; O.S ; Parti communiste.

Bibliographie : Collot, C.(1971) ; Harbi, M.(1985), (1982 et 1991) ; Kaddache, M. (1970), (1980) ; Soufi, F. (1978).

Préhistoire

Période abordée par des spécialités telles la géologie, la paléontologie, l'anthropologie physique et culturelle ou l'archéologie et qui traiterait de l'évolution humaine et de ses caractéristiques depuis l'apparition des premiers hominidés (branche humaine des Primates) il y a plusieurs millions d'années, jusqu'au passage à l'histoire proprement dite qui commencerait avec les débuts de l'usage de l'écriture (autour de

3000 ans av. J.-C., notamment en Mésopotamie et en Égypte). Dans la Préhistoire, dite aussi « *Âge de la pierre* » (parce qu'on y fabriquait des outils en pierre), on distingue généralement deux périodes importantes appelées *Paléolithique* (ancien Âge de la pierre ou Âge de la pierre taillée) et *Néolithique* (nouvel Âge de la pierre ou Âge de la pierre polie) et qui en fait est surtout caractérisé parce qu'on a appelé la Révolution néolithique, c'est-à-dire vers 8000 ans av.-J.-C., invention dans certaines régions du monde de l'agriculture et de l'élevage qui comme modes de subsistance dominants, prendront progressivement la relève de la chasse et de la cueillette.

Le *Paléolithique* qui a duré sans doute plus de trois millions d'années est caractérisé pour les hommes qui l'ont connu par un genre de vie basé sur la cueillette et la chasse, et se subdivise selon les préhistoriens en plusieurs époques : de loin la plus longue, le *Paléolithique inférieur* (ou ancien) qui s'étalerait avec quelques différences selon les régions considérées sur au moins 3000.000 d'années, le *Paléolithique moyen* de 100.000 à 35000 ans av. J.-C. et enfin le *Paléolithique supérieur* (ou récent) soit de 35000 à 10.000 ans avant J.-C.

Ces différentes périodes sont marquées par des changements climatiques (glaciations et réchauffements successifs de vastes régions du globe terrestre) et aussi par des spécificités dans l'évolution physique de l'espèce humaine, des formes robustes à celles plus graciles et dans la fabrication des outils de plus en plus spécialisés et travaillés avec plus de finesse, dans les armes utilisées lors des opérations de chasse (et de guerre !), ainsi que le gibier auxquels elles étaient adaptées. C'est certainement entre l'extrême fin du *Paléolithique inférieur*, et le *Paléolithique moyen* que le langage articulé serait apparu chez l'homme, et durant le *Paléolithique supérieur* que l'homme moderne (*Homo Sapiens Sapiens*) aurait fini d'émerger avec notamment l'expression de manifestations esthétiques, tel l'art pariétal (gravures et peintures rupestres) et autres statuettes et bijoux.

Au terme du *Paléolithique supérieur* une période intermédiaire a pu s'installer et prendre la forme selon les régions et cultures d'un *Épipaléolithique* ou mieux encore d'un *Mésolithique* qui annonçait déjà la dernière grande phase de la Préhistoire, le *Néolithique* qui a pu émerger comme dans le cas au Moyen-orient des 8000 ans avant J.-C. pour prendre fin vers -4000 ans avec l'*Énéolithique* ou *Chalcolithique* (début de l'âge des métaux avec usage de la technologie du cuivre).

Entre les derniers siècles du quatrième millénaire et les débuts du troisième (avant J.-C.), nous passons au Moyen-orient à la *Protohistoire* ou tous débuts de l'histoire avec l'invention de l'écriture, l'apparition des premiers États, et les progrès en métallurgie qui permettent désormais la maîtrise de la technologie du bronze (alliage de cuivre

et d'étain). Au cours des millions d'années qui nous séparent de l'apparition des premiers hominidés, tous les groupements humains n'ont pas connu le même type d'évolution sociale, ce qui expliquerait qu'au vingtième siècle et de nos jours encore peut être, il existerait des communautés humaines, plutôt rares il est vrai qui vivraient toujours comme au *Paléolithique* (on a pu parler de « curiosités ethnographiques », en Amazonie par exemple).

En Afrique du Nord et dans ce qui deviendra notamment l'Algérie, il existe de nombreux sites représentatifs du *Paléolithique inférieur* parmi lesquels ceux de Ain Hanech non loin de Sétif (industrie lithique) remontant sans doute à 1.8 Ma, et de Tighenif près de Mascara (ou on a déterré les premiers ossements humains trouvés en Afrique du Nord, ceux de l'Atlanthrope qui vécut il y a quelques 600.000 à 700.000 ans). Il en est même pour le *Paléolithique* moyen avec de nombreuses traces d'industrie *levalloisiennes* et *moustériennes* semblables à celles usitées en Europe par l'homme de *Neanderthal*.

Le *Paléolithique* supérieur (récent) quant à lui nous a notamment révélé des restes de la culture de l'*Atérien* et de celle de l'*Ibéromaurusien* (remontant à au moins 20.000 ans) et le *Néolithique*, celle du *Capsien* (supérieur) et étendu à travers le territoire un foisonnement impressionnant de dessins sur œufs d'autruches et céramiques, mais aussi de gravures rupestres et de monuments funéraires dont la tradition s'étendra jusqu'à la *Protohistoire* et l'*Antiquité*.

H. Remaoun

Corrélat : Ain Hanech ; Atérien ; Atlanthrope ; Capsien-Protoméditerranéen ; Expressions esthétiques durant l'Épipaléolithique ; Histoire ; Ibéromaurusien ; Tassili-n'Ajjer.

Bibliographie : Boris, V. (2011) ; Coppens, Y. (2006) ; Gautier, A. (1994) ; Guilaine, J. (1994) ; Hawkes, J. (1978) ; Ki-Zerbo, J. (1986) ; Leroi-Gourhan, A. (1988) ; Stringer, C. (2014).

Premier novembre 1954

Depuis une douzaine d'années au moins, en cette année 1954, les partis qui composent le mouvement national, et principalement le P.P.A.-M.T.L.D., débattaient de la solution qui mettrait fin au système colonial. Le débat s'est progressivement cristallisé autour du choix de la lutte armée comme seule issue. En 1938 déjà, au nom du principe que

l'ennemi de mon ennemi est mon ami, un groupe d'une dizaine de militants avait essayé de se rapprocher de l'Allemagne nazie. Le Comité d'Action Révolutionnaire Nord-Africain (C.A.R.N.A.), désavoué par Messali Hadj, fut dissout et quelques-uns de ses membres arrêtés. D'autres militants du PPA clandestin ont revendiqué plus tard la mise en place d'un groupe voulant déclencher, pour le 1^{er} octobre 1940, un mouvement armé. De la même manière, au sein du Parti communiste algérien clandestin, des militants communistes espagnols réfugiés en Algérie avaient posé au sein du parti la nécessité de passer à la lutte armée.

Le débarquement anglo-américain du 8 novembre 1942, avait laissé entrevoir la possibilité d'un changement politique. Il y eut au final les massacres du 8 mai 1945 dans la région de Sétif-Guelma. Désormais plus rien ne sera comme avant. Pourtant, la violence de la répression traumatise fortement militants et responsables nationalistes du P.P.A. devenu M.T.L.D. et des autres courants du mouvement national. Une ligne de fracture met face à face une génération nouvelle de militants dits activistes aux cadres plus anciens. Ces derniers concèdent tactiquement aux premiers lors d'un congrès dit de Zeddine (Aïn Défla) en février 1947, la création d'une organisation paramilitaire clandestine : l'Organisation spéciale (l'O.S.). L'organisation découverte par la police coloniale est dissoute par un parti en pleine crise en 1950. Ses militants qui ont échappé à la prison, sont dispersés tant en Algérie qu'en France. Ce sont eux qui seront à l'origine du Comité révolutionnaire pour l'unité et l'action (CRUA), puis du FLN.

L'évolution de la remise en cause du statut colonial de l'Algérie par la lutte armée est renforcée par les exemples tunisien et marocain. En Tunisie la crise politique ouverte dès le début de l'année 1952 s'accompagne de l'apparition des premiers groupes armés, dits les Fellaghas : « *Le sud est pratiquement en dissidence* » (Mohamed Harbi). Au Maroc, la crise née de la déposition du Sultan et sa déportation en août 1953 et la violence de la répression d'une grève en décembre de la même année, mobilise les partis nationaux contre le Protectorat. Enfin, la victoire des troupes vietnamiennes sur l'armée française à Diên Biên Phu le 7 mai 1954 a provoqué un véritable séisme. L'impossible devient possible. Malgré quelques rapports de police, officiels et presse soulignent le calme de l'Algérie (Mohamed Harbi).

En Algérie, le plus important parti nationaliste, le M.T.L.D. connaissait alors une grave crise interne. Une rupture s'était opérée entre les Messalistes qui défendaient la ligne du vieux chef charismatique du parti, Messali Hadj et les Centralistes, menés par Hocine Lahouel, qui avaient remis en cause son autorité sinon son autoritarisme. Cette crise politique fait partie des origines immédiates du déclenchement de la

Guerre de Libération Nationale alors même qu'elle avait pratiquement paralysé la vie du parti et découragé nombre de militants.

Face à cette situation, une poignée d'anciens de l'O.S., et notamment Mohamed Boudiaf et Mourad Didouche, Mostéfa Ben Boulaid, Rabah Bitat et Larbi Ben M'hidi qui s'étaient retrouvés dans la dernière mouture du C.R.U.A. Ils entrent en contact avec les deux parties rivales avant de décider la rupture. Ils convoquent, le 22 juin 1954, d'anciens membres de l'O.S. qui leur étaient proches à une réunion à Alger. Cette réunion, dite des 21 ou des 22, décide du passage à la lutte armée et dégage une direction composée des Cinq initiateurs et présidée par Mohamed Boudiaf.

Les Cinq entrent en contact avec Ahmed Ben Bella, Hocine Aït-Ahmed et Mohamed Khider en juillet d'une part et Krim Belkacem en août, d'autre part. Le groupe dit des Cinq devient celui des Six en Algérie et celui des Neuf avec les exilés au Caire. Mohamed Boudiaf assure la coordination. Chacun des cinq se voit confier une région. Du fait de l'existence des maquis des Aurès et de la Haute-Kabylie, les départements d'Alger et de Constantine sont divisés en deux régions et forment les zones 1 (Aurès/Ben Boulaïd), 2 (Nord-Constantinois/Didouche), 3 (Kabylie, Krim), 4 (Algérois, Bitat). Le département d'Oran devient la zone 5 confiée à Larbi Ben M'hidi. Les Trois, au Caire, sont chargés de l'armement et des contacts internationaux.

Les Six se rencontrent une dernière fois le 23 octobre. Ils fixent la date du déclenchement au 1^{er} Novembre. Boudiaf présente la Proclamation du 1^{er} Novembre. Ils se séparent après avoir pris une photo de groupe. Chacun rejoint sa zone avec un exemplaire de la Proclamation. Parti en Suisse, Boudiaf y rencontre Ben Bella à qui il remet un exemplaire du texte.

Dans la nuit du 31 octobre au 1^{er} Novembre 1954, quelque 30 actions armées et de sabotage sont perpétrées en Algérie. Deux tracts sont diffusés, le premier en français, l'Appel au peuple algérien dit désormais Proclamation du 1^{er} Novembre qui porte la signature inconnue du Secrétariat exécutif du Front de Libération Nationale, et le second en arabe, est l'Appel de l'Armée de Libération Nationale. Il revient à Ben Bella de lire le texte sur les ondes de Radio Le Caire.

C'est par la radio puis la bouche-à-oreille, au matin du 1^{er} novembre, que l'opinion publique tant algérienne qu'européenne apprend la nouvelle. Les autorités coloniales, gouverneur général, responsables de la police et de l'armée, préfets et sous-préfets, sont réveillées dans la nuit même. Le service d'information du gouvernement général concocte un communiqué officiel agrémenté d'une carte que publient tous les quotidiens du pays le 2 novembre et qui serviront à la quasi-totalité des

journalistes politiques d'abord puis des historiens jusqu'à nos jours et enfin des cinéastes entre autres.

La surprise vient surtout de la simultanéité de ces actions et du fait qu'elles aient affecté les trois départements. Elles se soldent par neuf morts, quatre blessés et d'importants dégâts matériels. La riposte coloniale sera à la mesure de sa surprise. L'armée est dépêchée dans les Aurès puis en Haute-Kabylie. A Arris, la ville est encerclée et n'est dégagée que le soir du 1^{er} novembre, à T'kout, la Gendarmerie est encerclée. A Khenchela, la résidence de la commune et les points de stationnement de troupes sont attaqués : un officier et un soldat sont tués. A Biskra, 6 bombes sont déposées à la gare et à l'usine de gaz, 2 policiers blessés. A Batna, 2 sentinelles sont tuées devant la caserne. En Haute-Kabylie, casernes de gendarmerie et commissariats sont attaqués un peu partout en sus des actions de sabotage. Ailleurs à Alger, Blida, Boufarik, Baba Ali, Annaba, Souk-Ahras, Condé-Smendou, Cassaigne/Sidi Ali, La Mare d'Eau et Oran. Au cours de ces trois dernières actions, il y eut trois morts d'hommes. Les services de propagande exploitent la mort accidentelle près d'Arris d'un jeune instituteur. Il sera enregistré dans la mémoire coloniale, à tort, comme étant le premier mort de cette nuit.

Certaines actions programmées n'eurent pas lieu suite au désistement de certains militants et surtout au manque d'armement. Les Centralistes surent également bloquer des militants à Constantine et Blida arguant des dangers de cette aventure et rappelant la terreur qui s'était abattue sur les Algériens en mai 1945. Ils insistaient, comme les Messalistes sur la nécessité de reporter la date du déclenchement de la lutte armée, les conditions n'étant pas réunies.

Le 4 novembre, les services de police procédèrent à l'arrestation des principaux cadres et militants fichés des deux tendances du Mouvement pour le Triomphe des Libertés Démocratiques (M.T.L.D.). Ce dernier fut dissout. Les premiers renforts militaires débarquent et l'aviation bombarde les Aurès. La guerre commence. La lutte armée pour la libération nationale est déclenchée au nom du Front de Libération Nationale. Un nouveau chapitre de l'histoire de l'Algérie commence.

F. Soufi

Corrélatifs : AUMA ; FLN ; Messali Hadj ; MTLD ; Parti communiste ; UDMA ; Wilayisme.

Bibliographie : Benkhedda, B. (2009) ; Bennoune, M. (in El-Kenz, Ali, 1989) ; Harbi, M. (1980 et 1981) ; Kaddache, M.(2003) ; Merdaci, A.(1995) ; Meynier, G.(2002) ; Siari-Tengour, O.(2010) ; Soufi, F.(1995) ; Stora,B. (2004).

Déclaration du premier novembre 1954

Peuple algérien, militants de la cause nationale,

A vous qui êtes appelés à nous juger (le premier d'une façon générale, les seconds tout particulièrement), notre souci en diffusant la présente proclamation est de vous éclairer sur les raisons profondes qui nous ont poussés à agir en vous exposant notre programme, le sens de notre action, le bien-fondé de nos vues dont le but demeure l'indépendance nationale dans le cadre nord-africain. Notre désir aussi est de vous éviter la confusion que pourraient entretenir l'impérialisme et ses agents administratifs et autres politicailleurs véreux.

Nous considérons avant tout qu'après des décades de lutte, le mouvement national a atteint sa phase de réalisation. En effet, le but d'un mouvement révolutionnaire étant de créer toutes les conditions d'une action libératrice, nous estimons que, sous ses aspects internes, le peuple est uni derrière le mot d'ordre d'indépendance et d'action et, sous les aspects extérieurs, le climat de détente est favorable pour le règlement des problèmes mineurs, dont le nôtre, avec surtout l'appui diplomatique de nos frères arabomusulmans. Les événements du Maroc et de Tunisie sont à ce sujet significatifs et marquent profondément le processus de la lutte de libération de l'Afrique du Nord. (noter dans ce domaine que nous avons depuis fort longtemps été les précurseurs de l'unité dans l'action, malheureusement jamais réalisée entre les trois pays).

Aujourd'hui, les uns et les autres sont engagés résolument dans cette voie, et nous, relégués à l'arrière, nous subissons le sort de ceux qui sont dépassés. C'est ainsi que notre mouvement national, terrassé par des années d'immobilisme et de routine, mal orienté, privé du soutien indispensable de l'opinion populaire, dépassé par les événements, se désagrège progressivement à la grande satisfaction du colonialisme qui croit avoir remporté la plus grande victoire de sa lutte contre l'avant-garde algérienne.

L'HEURE EST GRAVE !

Devant cette situation qui risque de devenir irréparable, une équipe de jeunes responsables et militants conscients, ralliant autour d'elle la majorité des éléments encore sains et décidés, a jugé le moment venu de sortir le mouvement national de l'impasse où l'ont acculé les luttes de personnes et d'influence, pour le lancer aux côtés des frères marocains et tunisiens dans la véritable lutte révolutionnaire.

Nous tenons à cet effet à préciser que nous sommes indépendants des deux clans qui se disputent le pouvoir. Plaçant l'intérêt national au-dessus de toutes les considérations mesquines et erronées de personnes et prestige, conformément aux principes révolutionnaires, notre action est dirigée uniquement contre le colonialisme, seul ennemi et aveugle, qui s'est toujours refusé à accorder la moindre liberté par des moyens de lutte pacifique.

Ce sont là, nous pensons, des raisons suffisantes qui font que notre mouvement de rénovation se présente sous l'étiquette de **FRONT DE LIBÉRATION NATIONALE**, se dégageant ainsi de toutes les compromissions possibles et offrant la possibilité à tous les patriotes algériens de toutes les couches sociales, de tous les partis et mouvements purement algériens, de s'intégrer dans la lutte de libération sans aucune autre considération.

Pour préciser, nous retraçons ci-après, les grandes lignes de notre programme politique :

BUT : L'Indépendance nationale par :

La restauration de l'état algérien souverain, démocratique et social dans le cadre des principes islamiques.

Le respect de toutes les libertés fondamentales sans distinction de races et de confessions.

OBJECTIFS INTÉRIEURS :

Assainissement politique par la remise du mouvement national révolutionnaire dans sa véritable voie et par l'anéantissement de tous les vestiges de corruption et de réformisme, cause de notre régression actuelle.

Rassemblement et organisation de toutes les énergies saines du peuple algérien pour la liquidation du système colonial.

OBJECTIFS EXTÉRIEURS :

Internationalisation du problème algérien.

Réalisation de l'Unité nord-africaine dans le cadre naturel arabo-musulman.

Dans le cadre de la charte des Nations unies, affirmation de notre sympathie à l'égard de toutes nations qui appuieraient notre action libératrice.

MOYENS DE LUTTE :

Conformément aux principes révolutionnaires et comptes tenu des situations intérieure et extérieure, la continuation de la lutte par tous les moyens jusqu'à la réalisation de notre but.

Pour parvenir à ces fins, le Front de libération nationale aura deux tâches essentielles à mener de front et simultanément : une action intérieure tant sur le plan politique que sur le plan de l'action propre, et une action extérieure en vue de faire du problème algérien une réalité pour le monde entier avec l'appui de tous nos alliés naturels.

C'est là une tâche écrasante qui nécessite la mobilisation de toutes les énergies et toutes les ressources nationales. Il est vrai, la lutte sera longue mais l'issue est certaine.

En dernier lieu, afin d'éviter les fausses interprétations et les faux-fuyants, pour prouver notre désir de paix, limiter les pertes en vies humaines et les effusions de sang, nous avançons une plate-forme honorable de discussion aux autorités françaises si ces dernières sont animées de bonne foi et reconnaissent une fois pour toutes aux peuples qu'elles subjuguent le droit de disposer d'eux-mêmes.

La reconnaissance de la nationalité algérienne par une déclaration officielle abrogeant les édits, décrets et lois faisant de l'Algérie une terre française en déni de l'histoire, de la géographie, de la langue, de la religion et des mœurs du peuple algérien.

L'ouverture des négociations avec les porte-parole autorisés du peuple algérien sur les bases de la reconnaissance de la souveraineté algérienne, une et indivisible.

La création d'un climat de confiance par la libération de tous les détenus politiques, la levée de toutes les mesures d'exception et l'arrêt de toute poursuite contre les forces combattantes.

EN CONTREPARTIE :

Les intérêts français, culturels et économiques, honnêtement acquis, seront respectés ainsi que les personnes et les familles.

Tous les français désirant rester en Algérie auront le choix entre leur nationalité et seront de ce fait considérés comme étrangers vis-à-vis des lois en vigueur ou opéreront pour la nationalité algérienne et, dans ce cas, seront considérés comme tels en droits et en devoirs.

Les liens entre la France et l'Algérie seront définis et feront l'objet d'un accord entre les deux puissances sur la base de l'égalité et du respect de chacun.

Algérien ! Nous t'invitons à méditer notre charte ci-dessus. Ton devoir est de t'y associer pour sauver notre pays et lui rendre sa liberté ; le Front de libération nationale est ton front, sa victoire est la tienne.

Quant à nous, résolu à poursuivre la lutte, sûrs de tes sentiments anti-impérialistes, nous donnons le meilleur de nous-mêmes à la patrie.

Le Secrétariat

Presse écrite

En sus d'être une source mémorielle incontournable, l'histoire de la presse algérienne trace l'évolution du processus révolutionnaire et progressiste avant, pendant et après la guerre d'indépendance. De ce fait, la presse algérienne a symbolisé le dynamisme d'une société civile en émergence et a constitué, et constitue toujours, un moyen de transmission et de circulation des idées (Zessin, 2011).

En effet, *L'Estafette d'Alger*, journal militaire, historique et politique est le premier journal à connaître le jour sur le territoire algérien. Le premier numéro fut édité sous la direction de Jean-Toussaint Merle le 25 Juin 1830, quoique tiré en date du 1^{er} et 2 juillet 1830, à moins de deux mille exemplaires. Le dernier fut publié le 5 juillet 1830, à environ un mois du débarquement, en Algérie, du corps expéditionnaire français, à savoir le 14 Juin 1830 (Fiori, 1938).

La réalité coloniale de l'Algérie a fait que cette dernière attesta la naissance de deux catégories de presse écrite, celle dite « indigène » et l'autre dite « française ou coloniale », pour distinguer ainsi, entre une presse produite par les autochtones (Algériens, musulmans ou même des Européens enracinés en Algérie) et une presse, comme son nom l'indique, rédigée par la plume du colonisateur (Ihaddaden, 1983).

La désignation « indigène » persistera à caractériser la presse algérienne jusqu'en 1930. Ce type de presse engloba aussi bien les journaux publiés en langue arabe que ceux parus en langue française. Seulement, pour la presse algérienne d'expression arabe ce terme fut souvent substitué par le mot « islamique » ou « nationaliste », car souvent « engagée » cette presse portera en elle-même l'essence d'une mémoire collective reflétant l'histoire d'un pays opprimé sous l'emprise du colonisateur (Ihaddaden, 1983).

Le Moniteur algérien succèdera rapidement à *L'Estafette* grâce au baron Pichon et ce, le 27 Janvier 1832, date de sortie du premier numéro dont le titre est autographié en français et en arabe. Seulement pour marquer son caractère officiel, l'arrêté de création de ce journal est publié par l'Intendant Pichon dans le deuxième numéro du 8 Février 1832 (Hermann Fiori, 1938). Bien évidemment et peu de temps après, viendront se joindre au « Moniteur algérien » d'autres journaux importants comme *l'Akhbar* en 1839, *l'Echo d'Oran* en 1844, *Le Mobacher* 1848 et quelques autres titres moins connus.

Mais la création du premier journal indigène ne naîtra que très tardivement. En effet, c'est vers 1882 que paraîtra à Constantine le

premier journal à tendance indigénophile, intitulé « *El-muntakheb* ». Ainsi, certains journaux indigènes étaient publiés exclusivement en Algérie tels que (*Ikdam* (1919), *Ifriqya* (1919), *Ech-Chiheb*(1925) de Ibn Badis).

Après l'indépendance le premier journal publié est le quotidien «*Al-Chaâb* » sorti le 19 Septembre 1962 en langue arabe. D'autre part, le journal « *El-Moudjahid* » organe publié en arabe et en français, fondé en 1956, en vue de soutenir la révolution algérienne, continuera à figurer parmi les rares quotidiens en langue française de l'époque post-indépendance. Par ailleurs, il a fallu attendre jusqu'en 1982 et plus précisément le 6 Février 1982, pour assister à la naissance du premier code de l'information en Algérie qui constitue la première Loi promulguée dans le domaine de la presse algérienne. Une promulgation qui vient appuyer l'inscription, revendiquée par les citoyens, du droit à l'information dans la Charte nationale de 1976 (Ahmed Derradji, 1995). Dans les années 1980, et plus exactement après les manifestations du 5 Octobre 1988 et l'instauration du multipartisme dans le pays, la presse écrite connaîtra une nouvelle ère de liberté et de pluralité. De nombreux journaux constitueront par la suite la voix expressive des différentes tendances politiques, parmi lesquels des journaux d'expression arabe tels que le quotidien *El-Khabar*, dont le premier numéro est paru en 1990, ou encore en langue française tels *el Watan*, le *Quotidien d'Oran* ou *Liberté*.

Cela dit, le droit à l'information demeure en soit un acquis étroitement lié à la liberté d'opinion et d'information. C'est un droit dont les règles et les principes d'exercice furent explicitement fixées en Algérie par la Loi n° 90-07 du 3 avril 1990 relative à l'information, publiée dans le journal officiel n° 14 du 4 avril 1990.

S. Mouloudji-Garroudji

Corrélat : AlgerRépublicain ; Association des Ulémas musulmans algériens ; Ibn Badis ; Jeunes Algériens ; Manar (al) ; Moudjahid (el) ; Oran-Républicain ; Résistance algérienne ; Voix des Humbles (la).

Bibliographie : Brahimi, B.(1989) ; Derradji, A.(1995) ; *Encyclopédie de L'islam* (Article *Djarrida*) ; Fiori, H.(1938) ; Guechi, F.-Z.(2009) ; Ihaddaden, Z. (1983 et 2003) ; Mimouni, A.(1946 et 1991, rééd.) ; Remaoun, H.(2012) ; Zessin, Ph. (2011).

Q

Qadiriya

Il s'agit de l'une des plus importantes confréries de l'ordre soufi de l'islam. Elle tire son nom de Abdel Qadir al Jilani (1078-1166). Appelé « Sultan des Saints » « Qutb Baghdad », al Jilani fut l'un des plus célèbres ulémas et soufis de son siècle. Dans les pays du Maghreb, il est connu sous le nom de « Sidi Abdel Qadir al jilali ». Il était de l'école Hanbalite, très vénéré, connu pour ses voyages solitaires durant sa jeunesse, dans le désert. Il a été initié au soufisme grâce à un grand maître de l'époque Abu Saïd al Mukharrimi. Mais, ce n'est qu'à partir de l'âge de 50 ans qu'il devint prédicateur et mufti, exégète, et commença à exercer une grande influence sur ses disciples.

Sa vision du soufisme est axée sur des principes qui paraissent simples sans contradiction avec la tradition islamique: «Il convient pour celui qui débute dans cette voie [le soufisme] d'avoir une foi correcte, qui est la base première de toute chose, en suivant les croyances de nos pieux prédécesseurs, les gens de la Sunnah, la Sunnah des prophètes et des messagers, celle des compagnons, des successeurs, les alliés à Dieu et des véridiques » (*Gunuyat Talibin*).

A Baghdad tout d'abord, puis, très vite, dans les autres régions du Monde musulman, ses enseignements ont trouvé écho. Comme l'écrit Ibn Arabi, Abd al Kader Jilani est considéré comme Khalifa qui pratique le *Tasarruf* (qui a le pouvoir). Il s'agit là d'une reconnaissance explicite de sa place dans l'exercice du rôle de Maître à part entière dans l'ordre soufi. Ses enseignements sont réunis dans ses ouvrages, comme *Al-Ghunya li-talibi Tariq al-Haqq*, *Al Fath al Rabbani* et *Futuh al-Ghaib*.

La confrérie Qadiriya est considérée comme l'une des premières confréries organisées autour d'un enseignement soufi. Après sa mort, son fils Abd el Wahhab contribue à la discussion de ses enseignements. Ses nombreux fils ont joué aussi un rôle important dans la transmission de son savoir dans les autres régions du monde en commençant par l'Egypte puis toute l'Afrique du Nord. La Qadiriya est actuellement présente dans la plupart des pays du monde avec des branches portant des noms différents comme Ashrafiyya en Turquie et Boudshichiyya au Maroc.

L'adhésion à la confrérie est fondée sur le principe de Bai'a (allégeance) entre le cheikh et le disciple (*Murid*). Cette allégeance est magnifiée au cour d'une cérémonie durant laquelle le disciple atteste suivre les règles de l'islam et les enseignements du cheikh al Jilani. L'appartenance s'effectue en trois étapes. La dernière est celle qui permet au disciple de devenir lui-même cheikh de la confrérie.

Il est difficile de dater l'apparition de la Qadiryya en Algérie. Aussi, l'historiographie de la confrérie diverge quant à la manière par laquelle elle s'y est implantée.

Certaines sources attribuent son développement au cheikh Abou Mediène Cho'aïb qui aurait rencontré al Jilani au pèlerinage et assisté à ses cours. D'autres évoquent même un voyage de Cheikh al Jilani en Algérie comme étant à l'origine du développement de la confrérie. Ainsi, ses enseignements ont trouvé un accueil favorable dans les différentes tribus et villes algériennes. La confrérie s'est développée parallèlement dans les différents territoires algériens grâce aux commerçants et aux pèlerins.

Elle trouve chez Mostefa ben Mokhtar Ghrissi, grand père de l'Emir Abd El Kader le chemin du cœur après son pèlerinage et sa visite du mausolée de cheikh al Jilani à Bagdad. Selon certaines sources, c'est une *karama* (don de Dieu renvoyant à la sainteté) qui fait que cheikh Mostefa reçoive les enseignements de la confrérie directement du cheikh al Jilani en réveil. En 1821, son fils Mahyeddine, accompagné de Abd el Kader se dirige vers la Mecque. Ils passent ensuite aussi à Bagdad en visite au mausolée de Sidi al Jilani. Cheikh Mahyeddine sera investi de la *Khirqqa* (vêtement symbolisant l'ascétisme dans le soufisme) par cheikh Mahmoud al Qadiri.

Pendant la période ottomane, la Qadiriya nouait des relations complexes avec les beys à cause des impôts et du foncier. Sous le règne de l'administration coloniale, la zaouïa joua un rôle social et religieux important à travers l'organisation de Zakat (aumône légale), l'enseignement religieux et son implication dans la juridiction. Dans l'imaginaire populaire algérien, notamment dans la région de l'ouest, la Qadiriya, grâce notamment à la personne de son fondateur cheikh Abd al Kader al Jilani, exerce une influence certaine grâce à l'idée de Baraka qui est attribuée, laquelle est transmise à ses disciples puis à toute personne qui souhaite en bénéficier.

Quand l'Emir Abd al Kader, appartenant à la Qadiriya déclare la guerre au Français, la confrérie s'est attiré la reconnaissance. En 1880, sa Zaouïa était une parmi 22 que compte l'Algérie. Mais la plus influente fut celle de Sidi Lahouel dans la commune de Oued El Kheir (Mostaganem) qui jouissait d'une importance spirituelle (Sadallah, p. 47). Dans la région de Mascara où la confrérie fut implantée, on comptait de nombreuses zaouïas qui consacrent leurs activités à l'enseignement religieux.

La confrérie est divisée en quelques branches dont les plus importantes sont : El Ammariya (installée à Guelma), El Aliyya (à Kenchla), EL Kentiyya (à Touat).

Dans les années 1930, la Qadiriya, sous la présidence du cheikh Abdelaziz ben el Hachemi, se rapproche des idées du réformisme (*Islah*). Ce dernier devient membre de l'Association des Ulémas Musulmans Algériens. La confrérie aura quelques démêlées avec l'administration coloniale qui exerça des restrictions à l'exercice de son enseignement dans les zaouïas. Le siège général de la confrérie en Algérie se trouve dans la commune de Dbila (wilaya el Oued).

B. Benzenine

Corrélat : Abd el Kader Émir ; Association des Ulémas musulmans algériens ; Derqawa(s) ; Marabout, maraboutisme ; Rahmaniya ; Tidjaniyya

Bibliographie : Margoliouth, D.-S. « Qadiriya », in *Encyclopédie de l'islam*, t. IV ; Nadir, A. (1972) ; Rinn, L. (1884) ; Saadallah, A. (en Arabe, 1998, t. 4).

Qalaa des Beni Abbès

Quand on interroge l'histoire à propos de la fondation de la Qalaa des Béni Abbès ; les réponses nous renvoient invariablement à la prise de Bougie par les espagnols en 1510. Abou el Abbès Abd el-Aziz désigné dans un premier temps gouverneur de Bejaia, au profit des Hafside, s'efforcera d'en conforter les défenses, d'y consolider son pouvoir. C'est ainsi qu'il s'investira à réduire la nuisance de rivaux potentiels que sa bonne étoile peut à l'occasion mécontenter.

Ainsi à la fin du XIV^{ème} siècle, le Maghreb vit une crise particulièrement grave. La puissance de l'Etat est disputée par de multiples prétendants ; belle opportunité pour la croisade chrétienne : « *tout le pays est dans un tel état d'esprit qu'il semble que dieu veut le donner à leur majesté...* », écrivait en 1494 un secrétaire des rois catholiques.

Les espagnols mirent rapidement à exécution cette prédiction. Il s'emparèrent de la plupart des ports de la côte nord-africaine... L'expédition contre Bejaia fut confiée au Comte Pedro de Navaro. Abordant la rade de la ville, Le 5 Janvier 1510, à la tête d'une flotte imposante, il soumit Bejaia à un véritable déluge de feu. Une canonnade qui devait couvrir le débarquement de ses troupes sur la terre ferme. Marmol retient à ce sujet que « *l'Émir Abderrahmane se voit contraint d'opérer un repli stratégique avec les débris de son armée et se diriger vers la Qalaa, le 13 Avril 1510...* ».

La fondation de la Qalaa : une origine controversée

Il est incontestablement mal aisé, voir difficile de circonscrire la visibilité, des lieux, d'en appréhender la lisibilité, celle des événements y afférents, démonstration ! Le nom combien évocateur de « Abderrahmane » vraisemblablement à l'origine du choix du site. « ... Sidi Abderrahmane alla perfectionner ses études à Koukou, ses condisciples le citèrent comme modèle d'érudition... ». Sidi Ahmed ben el-Qadi en prit ombrage, vit en lui un rival. Serait-ce là le point de départ de l'inimitié déclarée entre la Qalaa et Koukou ? Quoi qu'il en soit « ...*Sidi Abderrahmane fuit Koukou et atteint la rive opposée, rentra aux Béni Abbès...* » Il y fonda une zaouïa, au lieu-dit *Korraba*. Il y fut enterré à sa mort en 1510. Aujourd'hui encore son tombeau est l'objet d'une grande vénération.

Or il est avéré qu'il existe au niveau de la Qalaa même un autre Mausolée, appelé « *Sidi Abderrahmane Oufella* », qui renferme probablement la dépouille de l'Emir Abderrahmane (fils du sultan hafside de Bejaia). Il est vrai, objet de moins d'intérêt, moins de vénération. Pourtant c'est ce dernier qui est à l'origine de la fondation de la Qalaa, du moins du choix du site. Son frère el Abbès en dessinera les contours, en réalisera une partie des édifices et des défenses d'où la désignation éponyme de la Qalaa.

Quant au site, son choix n'est nullement fortuit, l'endroit en question abritait une cité, naguère place fortifiée (Hammadide), étape relais du « *Triq es Sultan* », la route commerciale, allant des Hauts Plateaux vers Bejaia. Ce fortin doté d'une solide garnison militaire, assurait la surveillance et le contrôle du passage, pour la traversée des montagnes de l'Ouennougha, « *Biban el hadid* » (ou Portes de fer) qui est en fait la traduction du toponyme turc Demir Kapou, défilés de franchissement ardu qui assurent la transition de l'oued Sahel à l'oued Bou Sellam. Il revêt un caractère hautement stratégique. Objet de convoitise à partir XVI^{ème} siècle, (trajet le plus court entre Alger et le Beylik de l'Est), les Turcs y eurent recours régulièrement.

Les faits marquants de l'histoire de la Qalaa

Après avoir pris possession de sa nouvelle capitale et en avoir conforté, les défenses, el-Abbas s'attelle à négocier un traité de paix avec les Espagnols dont la présence à Bejaia s'inscrit visiblement dans la durée. El Merini, nous révèle qu'après ce traité, conclu en 1511, Ahmed Ben el-Qadi (qui servit d'émissaire) ne sera plus du côté d'el-Abbas, accordant sa préférence aux Turcs...

La qalaa : une principauté guerrière

S'il est un personnage, très attachant du reste, qui valut à la région tant de grandeur et prestige, c'est bien *Abd el-Aziz* (héritier et fils d'el-Abbas), « *le plus brave des guerriers africains* », comme le nomme Marmol (son contemporain), espagnol chroniqueur invétéré, témoin oculaire de certains événements, à l'écoute attentive de certains autres.

« *...Sidi Abd el-Aziz, dont la chronique entoure le nom de célébrité héroïque et chevaleresque...* », nous dit L.-C. Féraud.

Ils ne tarissent pas d'éloges à son sujet. Il est de tous les combats, de toutes les batailles, contre les Espagnols, contre les Turcs, en pointe bravant tous les dangers.

Grâce aux richesses, issues de l'activité économique florissante de territoires relativement vastes sur lesquels s'exerce son autorité, les prélèvements au titre d'impositions auprès de nombreuses tribus (suzeraines ou vassales) de l'Ouennougha, de la Medjana, du Hodna etc. Il œuvrera inlassablement au développement de sa capitale, au point d'en garantir l'opulence. La Qalaa, citadelle inexpugnable, est perchée en nid d'aigle à plus de mille mètres d'altitude, dont les dénivelés imposants tout autour, déterminent un système défensif naturel rarement pris en défaut.

On lui doit par ailleurs l'essentiel des réalisations d'ouvrages militaires qui s'y trouvent, dont une Casbah aux contours solidement enracinés, au sud de la cité ; au Nord-est une armurerie que dessert un tunnel protégé, juxta le « *Nadi Ethoubat* », qui sert à l'occasion de tribunal militaire. On signale la présence de nombreuses fabriques de poudre de guerre, un produit stratégique pour une principauté dont la réputation guerrière n'est plus à faire.

Les historiens révèlent le traité d'alliance exceptionnel, entre les Béni Abbas et Koukou, en 1553, conclu grâce à l'intermédiation des principaux marabouts de la Soummam et du Djurdjura ; fort de l'alliance inopinée avec le roi de Koukou dont il épousa la fille, le sultan occupa Bejaïa en 1559.

Cependant, las des affronts, de l'audace de Abd el-Aziz et de ses empiètements sur le finage ottoman, qui avaient sérieusement affecté la trésorerie de la Régence ; Hassan ben Kheirddine, nommé Pacha d'Alger pour la seconde fois, assuré de l'appui de son beau-père (le roi de Koukou), se présenta devant la Qalaa inaccessible, dont il ravagea les plaines. Au cours de cette campagne (Septembre 1559), où l'issue du combat tardait à se dessiner. « *...après avoir fait un grand nombre de morts dans les rangs ennemis, le sultan Abd el-Aziz, dans un combat héroïque y trouva la mort sous le feu nourri des Turcs...* » Ainsi mourût le

seigneur de Qalaa. Tandis que les Turcs s'en retournaient en direction d'Alger, avec pour seul trophée la tête du sultan Abd el-Aziz.

Ahmed Amokrane : Ou l'apogée de la Qalaa

Après la mort du sultan Abd el-Aziz en 1559, Ahmed Amokrane, frère du sultan lui succédera ; sa destinée sera couronnée d'autant de célébrité sinon de gloire. Ses exploits militaires lui vaudront d'étendre outre mesure ses territoires dans le Sud et les Ouled Nails. Aux fin d'en garantir le contrôle, il mettra au point un système ingénieux de communication par le biais de postes-signaux, érigés sur les points culminants de reliefs, qui relaient l'information, depuis les contrées du Sud, jusqu'à la Qalaa.

Pendant toute cette période du XVI^{ème} siècle Ahmed Amokrane s'efforcera d'organiser les vastes étendues de son royaume. L'accent est mis sur la bonne gouvernance et les soins apportés à une administration efficace. L'activité économique au sein de sa capitale ne fut pas en reste. Il encouragea l'installation dans sa cité de nombreuses communautés étrangères au savoir-faire avéré. Ce cosmopolitisme affirmé imprimera un nouvel élan au développement de Qalaa (une cité fort peuplée) et des villages périphériques.

On note une évolution remarquable de la typologie architecturale. Des édifices présentant un raffinement certain qui imprime une citadinité qui contraste résolument avec la structure traditionnelle du village kabyle. Enfin Ahmed Amokrane mettra à l'épreuve sa puissance militaire en assiégeant et occupant Alger momentanément en 1598.

Les Mokrani : grandeur et décadence

Nonobstant « *l'ouadia* », ce droit de passage que la régence verse depuis le XVI^{ème} siècle aux Béni Abbès et Mokrani (la branche cadette), une source de revenus appréciables, les terres arables parcimonieuses autour de la Qalaa permettaient certes une activité agricole vivrière..., « la coltura promuscua ». Cependant les Mokrani se rendent rapidement maîtres de la plaine fertile de la Medjana, au Sud de Qalaa, dont la production fera l'objet d'une activité commerciale intense.

Les restrictions de tout ordre imposées de manière drastique au Bachagha Mohamed Mokrani, le pousseront à se joindre à la révolte des spahis de l'Est algérien, le 15 Mars 1871. Ce sursaut insurrectionnel dure moins de deux mois. Le 5 Mai, le Bachagha est tué sur le champ de bataille à Oued Sufflat (Bouira) et son corps immédiatement transféré par les siens à Qalaa où il y est enterré. Sa mort signe définitivement l'effondrement des « Mokrani », seigneurs de la Medjana et par conséquent la fin d'une dynastie prestigieuse celle des Béni Abbès.

Dans le cas des Béni Abbès l'ingéniosité remarquable dont les populations faisaient preuve, leur permettait, de s'équiper avantageusement en fabriquant eux-mêmes leurs armes de combat, cela leur donnait une relative supériorité. S'il est difficile de connaître avec exactitude l'état de domination turque en Grande, comme en Petite Kabylie, depuis 1516 jusqu'à 1830, une certitude demeure, cette contrée était dans un état d'indépendance à peu près complète. L'espace de prédilection des tribus Siba l'emporte de loin sur les tribus Makhzen.

O. Nait Djoudi

Corrélat : Insurrection de 1871 ; Koukou (Royaume de) ; Mazagran (bataille de) ; Oran et Mers el-Kébir sous occupation espagnole ; Régence d'Alger.

Bibliographie : Ben Oudjit, Y. (1997) ; Chevalier, C.(1988) ; Gaïd, M.(1990, vol.3) ; Julien, Ch.-A.(1966, vol.2) ; Kaddache, M. (1991).

R

Rahmaniya

Au XVIII^{ème} siècle la Rahmaniya est née et prend place au côté de grandes et puissantes confréries comme la Qadriya et la Tijaniyya. C'est dans une puissante confédération du sud-ouest de la Kabylie, Iguechtoulen, que naît en 1715 Sidi Mohammed Ben Abderahmane son fondateur dont l'éducation religieuse commence dans une zaouïa Kabyle de renom à savoir celle de Cheikh Arab Seddiq (Aît Irathen). Il y acquiert principalement des connaissances coraniques, juridiques et la grammaire de la langue arabe.

L'assiduité et les capacités du prétendant à une « carrière » religieuse semblent avoir suffisamment convaincu le célèbre cheikh Arab pour qu'il recommande au père du futur fondateur de la Rahmaniya d'envoyer son fils en Orient pour parfaire sa formation.

A partir de ce moment commence une étape initiatique qui mènera le sortant d'une zaouïa kabyle à la consécration religieuse en tant que chef de tariqa.

La première étape commence en 1739-1740. Elle est consacrée au pèlerinage à la Mecque. A l'issue de ce séjour, Sidi Mohammed Ben Abderhamane rejoint le Caire pour suivre les enseignements de l'une des institutions les plus prestigieuses du monde musulman : El Azhar. C'est au cours de ce séjour que Sidi Mohammed Ben Abderhamane prend connaissance des doctrines de l'un des plus importants ordres soufis, la Khalwitiya, fondé par le persan Omar El Khalwiti en 1397. Mostefa Bachtarzi décrit ainsi cette étape de la vie du fondateur de la tariqa Rahmaniya : « Il fréquenta la mosquée d'Al-Azhar et habita dans le portique des Gens du Maghreb. Il eut pour maître Abou Abdellah Sidi Mohamed Ben Salem Al Hafnawi. C'était le plus grand savant de son temps et l'homme le plus célèbre de son siècle. Il est l'auteur d'ouvrages remarquables et de nombreuses décisions (taqarîr) précises et importantes ». « Ce maître lui enseigna (laqqana) les Sept noms et lui fit faire des progrès dans la vie spirituelle ».

Ensuite il l'envoya au Soudan et il le revêtit le froc (khirqa : l'habit de consécration de ceux qui accèdent au rang de l'excellence dans la connaissance de la Voie). Il lui ordonna de retourner dans son pays. Il obéit et rentra dans son pays. Il se fixa dans la montagne du Djurdjura qui se trouve du côté d'Alger, à deux jours de marche de cette ville. Il s'établit dans son pays nommé Guechtoula parmi les zwawas ».

« Il lui permit de diriger (tarbiya) les hommes et de les instruire dans les choses de Dieu. Une foule nombreuse suivit ses instructions. Sous sa direction plusieurs s'engagèrent dans la voie de la perfection. Il répandit

dans ses contrées la connaissance des prières rituelles. Dieu le fit aimer des hommes. Ses disciples se multiplièrent et son parti (h'izb) devint important. Et Dieu le fit aimer par les "aspirants" et lui concilia l'affection de ceux qui récitaient le dhikr. Ce fut un don merveilleux (karama) dont Dieu l'enrichit ».

C'est en 1777 que Sidi Mohammed Ben Abderahmane délivre sa première Idjaza (autorisation à initier) à un adepte kabyle de la région de Maatkas (Cf. Delpech, in *Revue Africaine*).

Pendant, le fondateur de la Rahmaniya avait pour ambition de diffuser ses enseignements à Alger. En 1793 il s'installe au Hamma. La notoriété du personnage et l'autorité que lui procure une adhésion importante d'adeptes font réagir les autorités turques alertées par les dignitaires religieux algérois. L'avènement d'une nouvelle tariqa et donc d'une force religieuse concurrente, soulève des protestations. L'argument avancé contre la nouvelle tariqa est d'ordre religieux et politique. Les dignitaires proches de l'administration turque estiment que les enseignements du chef de la Rahmaniya sont nonconformes à l'orthodoxie. L'administration turque pour sa part tolère très mal l'indépendance affichée par Sidi Mohammed Ben Abderahmane. La prédication du fondateur de la Rahmaniya est donc interrompue et son auteur sommé de repartir en Kabylie en 1795 où il décéda la même année. Les sources dont nous disposons ne disent pas de façon précise s'il fut d'abord arrêté avant son renvoi dans sa région natale. On peut le supposer à la lecture du passage que consacre le rédacteur de la Glose de la Rahmaniya : « Les tolbas jaloux le dénoncèrent comme étant en dehors du programme. Le muphti, Si L'Hadj Ali Ben Hamidou, étudia la question et déclara qu'il n'avait rien de mauvais et le délivra. Aussitôt il rentra dans son pays et y continua ses leçons ». L'audience de la Rahmaniya à Alger fut sans doute suffisamment importante pour que les adeptes de cette ville revendiquent l'ensevelissement de la dépouille du fondateur sur les lieux de sa prédication au Hamma. Les adeptes de Kabylie ont pour leur part décidé que c'est à Aît Smaïl, siège de la zaouïa fondatrice et village de naissance du chef de la Rahmaniya, que devait être érigé sa tombe. « Il sera ici et là-bas » nous enseigne la légende qui naît à la suite de cet épisode. C'est en fait un dédoublement construit dans les représentations sociales et religieuses qui s'apparente au don d'ubiquité généralement attribué aux saints maghrébins. D'où la qualification « *bou qobrin* » « l'homme aux deux tombeaux » qui désigne le nom du fondateur de la Rahmaniya.

En fait, cette personnalité portera un nom suivi d'une qualification qui cristallise son parcours : Sidi Mohammed Ben Abderahmane El Guechtouli el Djerdjeri El Djazaïri el Azhari dit après sa mort Bou qobrine. Il faut noter que si les sources comme la Glose utilise

Mohammed, dans la désignation courante c'est plutôt Sidi M'Hamed Ben Abderahamane qui est plus communément usité. La Rahmaniya dérive de Abderahamane.

De son vivant Sidi Mohammed Ben Abderahamane a transmis ses enseignements et les principes de la tariqa dans au moins un écrit souvent cité mais inaccessible dans sa version complète : la wassâya où il consigne les principales règles en matière de succession à la tête de la tariqa. Certaines de ces règles sont reproduites dans l'idjaza délivré en 1777. Mais c'est son premier khalifa dans l'est algérien, Mostefa Bachtarzi, qui a noté puis retranscrit la totalité des règles et principes en plus de certains propos qu'il tient directement du fondateur.

Le profil de la tariqa Rahmaniya découle de ces principes et règles mais aussi de la nature du réseau religieux conquis chemin faisant.

Dans les actes mêmes du fondateur sa tariqa transcende les appartenances particulières, lignagère et tribal notamment. Dès son retour du Soudan, il entreprend d'essaimer en Algérie principalement vers l'est. S'il envisage sa succession de façon expresse il n'en recommande pas moins un de ses plus fidèles compagnons qui n'appartient ni à sa famille, ni à son village, ni à sa tribu, ni même à sa région natale. Il s'agit du cheikh Ali Ben Aïssa El Megherbi qui est d'origine marocaine qui est désigné en ces termes : « Je vous prends à témoin que je mets à ma place, que je donne tout mon pouvoir à Sid Ali Ben Aïssa. Il sera mon suppléant. J'ai déposé dans son sein tous les secrets et je lui ai confié toutes les bénédictions. Ne lui désobéissez point en quoi que ce soit, car il est mon visage et ma langue ». De fait, c'est à lui qu'échoit la direction de la tariqa jusqu'à 1836.

Sur le plan des fondements de la tariqa les principes qu'il met en place et diffuse déclinent la personnalité et l'identité particulière de la Rahmaniya. Dans la Glose Mostefa Bachtarzi indique au vers 109-112 les sources sur lesquelles se fondent la compétence religieuse à savoir : la connaissance de la Loi (shari'a), de la Voie (principes de la tariqa) et de la doctrine mystique (soufisme). Dans le texte du diplôme qu'il délivre en 1777 pour l'habilitation de son premier moqqadem on peut lire ceci : « J'autorise Sid a'bed 'ala à donner l'ouerd de la confrérie pure El Khelouitia à quiconque le lui demandera et à tous ceux qu'il voudrait initier, en un mot dans l'un et l'autre des cas attendu qu'il devient possesseur des secrets de la tariqa et de la chari'a ensemble ».

Les grands pôles de scripturalité de la Rahmaniya à la fin du 18^{ème} siècle et au cours du 19^{ème} siècle lui donnent l'allure d'une tariqa enseignante au mysticisme tempéré dans son expression.

Pratiquement Cheikh Ben Aïssa assure la direction de la Rahmaniya kabyle jusqu'à 1836. Puis ce fut au tour du cheikh Belkacem ou L'hafidh, originaire des Maatkas de diriger, à partir de la zaouias-mère des Aït-Smaïl, la branche kabyle de la nouvelle *tariqa* de 1836 à 1837.

De 1837 à 1842, une crise éclate au sein de la Rahmaniya sur la question de la succession à sa direction. Prétendant succéder à cheikh Ben Aïssa, Cheikh El Hadj El Bachir, d'origine marocaine, se voit fortement contesté par les *khwans* et les *moqadems* de la *tariqa*. Ces derniers estiment que ce cheikh n'étant pas originaire de Kabylie ne pouvait pas prétendre diriger la *tariqa*, alors même que le fondateur a désigné Ben Aïssa d'origine marocaine. On peut dès lors parler d'une phase de « kabylisation » de la Rahmaniya.

Cette crise entraîne un fléchissement de l'activité de la Rahmaniya kabyle et une désertion de la zaouia-mère, ainsi que l'abandon de son entretien; fait majeur dans la Kabylie du début du XIX^{ème} siècle, c'est à Lalla Khedidja veuve du cheikh Ben Aïssa, que revient le mérite de reprendre en main la direction de la zaouia. Elle arrive à convaincre les adeptes et *moqadems* de la *tariqa*, notamment les plus récalcitrants au magister d'un étranger à la région, d'accepter le retour d'El Hadj El Bachir. Ce dernier meurt en 1842. La Rahmaniya kabyle est alors dirigée par un cheikh du cru : Belkacem Naït 'Anane (Aït-Zmenzer). Son magister est transitoire et ne dure qu'une seule année.

De 1843 à 1857, la Rahmaniya sera dirigée par Cheikh El Hadj Amar. Ce dernier prend la tête de la résistance à l'occupation de la Kabylie en 1857. La Rahmaniya démontre alors ses capacités politique et martiale et subit sa première répression. El Hadj Amar s'exile en Tunisie et ses biens seront confisqués. Cheikh El Bedjawi lui succède (1857-1860) avant que s'ouvre la période la plus prestigieuse de la Rahmaniya sous la direction de Cheikh Améziane el Haddad (1860-1871).

L'on retiendra que le cheikh el Haddad ne dément pas les principes fondateurs de la *tariqa* à savoir l'ascension par le mérite et l'adhésion aux règles de la confrérie. La personnalité du cheikh el Haddad et la reconnaissance de son autorité par les plus puissants pôles de scripturalité kabyles ont garanti une forte cohésion de la confrérie jusqu'à 1871.

La *tariqa* Rahmaniya dispose d'un ancrage très profond dans les régions kabyles mais dès sa fondation elle entreprend aussi une implantation dans tout l'est et le sud est algérien ainsi que dans les régions de Boussaada, Djelfa.

Cette *tariqa* s'implante aussi tout au long des frontières algéro-tunisiennes. Ses zaouias dans cette partie du territoire frontalier (côté tunisien) vont être dans bien des cas des points d'appui ou d'accueil aux

insurgés algériens durant toute la période des grandes insurrections du XIX^{ème} siècle.

Dans l'est de l'Algérie, la Rahmaniya est représentée par Mostefa Bachtarzi. Ce dernier est nommé comme Khalifa du vivant même du fondateur de la tariqa. Sa zaouïase trouve à Constantine ville. C'est le premier signe d'un essaimage de la Rahmaniya à partir de son berceau kabyle.

Dés 1793, l'un des moqqadems de cette première branche de la tariqa Rahmaniya, Cheikh Mohamed Ben Azouz, conquiert une influence dans le sud-est à partir de sa zaouïad'El Bordj (Biskra). A sa mort en 1819, c'est son fils Mostefa Ben Azouz qui dirige la tariqa dans cette région. Déjà les liens avec la zaouïadu cheikh Bachtarzi se distendent et se dessinent les contours d'une troisième branche rahamaniya. En 1843, la puissante famille religieuse des Ben Azzouz foncièrement hostile à la domination française quitte le territoire algérien pour s'installer à Nefta en Tunisie, à proximité de la frontière algérienne. Elle y fonde une zaouïaRahmaniya qui se détache de sa tutelle constantinoise (parfois dénommée 'Azzouziya).

Les Ben Othmane de Tolga (Biskra) affiliés à la tariqa prennent le commandement du domaine sud-est de celle-ci. Une quatrième grande branche rahmaniya prend forme en 1843 ; La zaouïaBen Azouz conteste la prise en main de ses adeptes par Tolga en ordonnant à ses moqqadems de ne pas se soumettre à l'autorité de cet établissement.

C'est de cette période que date le début de la constitution de plusieurs pôles de la Rahmaniya qui se présente donc très précocement comme un ensemble de branches autonomes. Ce qui n'est pas le cas de la Kabylie où la tariqa ne s'émiette qu'après 1871.

Outre les zaouïascitées, il convient de noter pour la période l'enracinement de la tariqa dans la région de Khenchela, où dès 1843, la famille religieuse ayant pour ancêtre Sidi Mohammed Abdelhafidh fonde une branche de la Rahmaniya. Cette puissante famille dispose de deux établissements religieux : Kheiran et Khangat Sidi Nadji. Plus tard viendront s'y ajouter l'ouverture de deux autres zaouïas par les descendants du cheikh Abdelhafidh. La première se situe à la frontière algéro-tunisienne à Tameghza et la seconde du côté de Biskra (douar Liana). En 1871 un moqqadem du groupe religieux de Kheiran-Khangat Sidi Nadji, Si El Hachemi Ben Derdour, se détache pour fonder dans l'Aurès une branche rahmaniya indépendante dénommée « Derdouria ». Rebelle avérée à l'autorité d'occupation, cette zaouïa de la région de Lambése, sera mêlée à l'insurrection de 1879, puis de différents soulèvements contre la pression fiscale coloniale. Ces dirigeants seront en grande partie déportés en 1880.

Toujours dans l'Aurès, prospère une zaouia implantée dans l'Oasis de Masmoudi. Elle est au moment de la conquête française dirigée par le cheikh Sidi Sadok Ben El Hadj. Cette zaouia rejoint la tariqa Rahmaniya et participe activement au soulèvement armé de 1859. Réprimée sans ménagement par les hommes du Général Devaux, la zaouia est détruite. Cheikh Tahar Ben Sidi Sadok qui succède à son père fonde au début des années 1860 une nouvelle zaouia Rahmaniya dans le djebel Ahmar Khedou, très précisément à Tebermacine. Cet établissement et ses adeptes seront de nouveau accusés d'être partie prenante dans le mouvement insurrectionnel de 1879.

Au début du XIX^{ème} siècle la Rahmaniya de l'est algérien avait aussi une assise dans la région des Ouled Djelal. Dirigée par cheikh El Mokhtar Ben Khalifa, personnalité religieuse respectée et dévouée à la tariqa, l'établissement étend son influence dans les régions de Bousaada-Ouled Nail. Le relais local dans ces régions est constitué par le groupe religieux des Cheurfat El Hamel dont la zaouia fondée en 1849 par cheikh Si Mohammed Ben Belkacem, représente un point d'appui à l'expansion de la nouvelle tariqa.

C'est après la mort, en 1862, du cheikh El Mokhtar Ben Khalifa que la zaouia D'el Hamel prend l'envergure d'un pôle Rahmaniya autonome. En effet, Cheikh Si Mohammed Ben Belkacem devait succéder à Cheikh El Mokhtar Ben Khalifa dont les enfants étaient en bas âge. Toutefois, un grand nombre de khwans et de moqqadems de ce cheikh refusent de reconnaître son autorité. Cheikh Si Mohammed Ben Belkacem, se résout à retourner à Cheurfat El Hamel pour se consacrer à l'établissement familial.

Très rapidement, au cours de la période 1863-1870, l'influence et l'ancrage local de cette nouvelle branche Rahmaniya devient remarquable. Les autorités coloniales adoptent une surveillance étroite de la zaouia. En effet son attraction dépasse de loin la région de Bousaada. Elle dispose de représentants notamment dans les régions de Djelfa, Chellala, Berouaghia, Boghar, Sidi-Aïssa, Tablat, Aïn Bessem, Sour El Ghozlan, Aïn Boucif, le Hodna, Relizane et Bou-Arreridj, Biskra, et dans le sud de la Grande-Kabylie (Maatkas, Beni-Zemenzer). Des adeptes affiliés à la Rahmaniya d'El Hamel sont repérables aussi dans l'ouest algérien principalement à Tiaret, Aflou, Relizane et Témouchent.

A la mort du cheikh Mohammed Ben Belkacem (1897), c'est sa fille Lalla Zineb qui s'impose à la tête de cette grande branche rahmaniya jusqu'à 1904.

La zaouïa d'El Hamel comme celle de Tolga ont été des centres de connaissance de grande envergure à l'instar des zaouïas de Kabylie comme Sidi Abderahmane El Yellouli, Sidi Mansour ou Cheurfa Bahloul.

M.-B. Salhi

Corrélatifs : Derqawa(s) ; Insurrection de 1871 ; Malékisme ; Marabout, maraboutisme ; Qadiriya ; Régence d'Alger ; Tidjaniyya

Bibliographie : Bachtarzi, M. (1807-1946) ; Boyer, P. (1966) ; Delpech, A. (1874) ; Depont, O. et Coppolani, X. (1897) ; Rinn, L. (1884) ; Salhi, M.-B. (2008).

Régence d'Alger

La notion de *Ayâla*, elle-même provenant sans doute de l'appellation arabe de Wilaya (organisation administrative d'une région ou province), va désigner un certain nombre de contrées intégrées à l'Empire ottoman et ce sera le cas pour celles qui serviront de noyaux à l'émergence des pays connus plus tard sous le nom d'Algérie (avec la Ayâla d'Alger), de Tunisie (avec la Ayâla de Tunis) et de Libye (avec la Ayâla de Tripoli).

Le terme de *Ayâla* aura bientôt comme équivalent dans les chancelleries, celui de régence, rendu en arabe par celui de Niyaba. La notion de *Régence* renvoie en fait aussi à la reconnaissance d'une certaine autonomie des provinces ciblées, sans doute plus perceptible à certaines périodes et pouvant aller jusqu'à exercice d'une souveraineté plus ou moins prononcée. Ce sera notamment le cas en période d'affaiblissement du pouvoir de la *Sublime Porte* à Istanbul et que les grandes puissances européennes voudront accentuer en signant directement des accords avec les pouvoirs locaux, mais aussi lorsque des forces sociales et institutions dans les provinces (armée des janissaires ou Odjak et corporation des capitaines de corsaires notamment) apparaissent comme assez puissantes pour peser sur les grandes décisions, en premier lieu en procédant directement à la désignation du gouvernement local (le Diwan) et de son principal responsable (ce sera surtout le cas en Algérie pour la période des Aghas puis celle des Deys).

Aux origines de la Régence d'Alger

Pour comprendre le processus qui a mené à la fondation de la Régence d'Alger, il faudra intégrer au moins deux facteurs constitutifs du contexte régional à la fin du Moyen-âge et au début du XVI^{ème} siècle. Il y a d'abord les effets de l'effondrement de l'Empire almohade au

XIII^{ème} siècle, puis les rivalités et guerres qui opposeront les royautes Hafside, Abdelwadite (puis la branche parente zyanide) et mérinide ayant pour capitales respectives Tunis, Tlemcen et Fez. Le pouvoir zyanide qui s'exerçait sur une grande partie du Maghreb central en sortira particulièrement affaibli sous la pression de ses voisins à l'est et à l'ouest, au point qu'après différentes campagnes militaires menées contre Tlemcen, de nombreuses régions se retrouvaient non gouvernées ou repliées sur leur hinterland sous la coupe de princes locaux, les côtes transformées parfois en des repaires de pirates et de corsaires.

À cela s'ajoutait la pression des Espagnols après la période de Reconquista dans la Péninsule ibérique et la constitution de l'Empire de Charles Quint depuis l'investigation des routes océaniques qui allaient favoriser leur suprématie commerciale et militaire. Cette pression s'exerçait notamment avec l'accord des Portugais sur la partie de la Méditerranée située à l'Est du Maroc en menaçant les actuelles côtes de l'Algérie, de la Tunisie et de la Libye, dont des ports seront plusieurs fois assiégés et même occupés comme ce sera le cas à partir de 1505 et 1509 pour Mers el Kébir et Oran d'où les Espagnols ne pourront être définitivement délogés qu'en 1792. Craignant la menace, l'aristocratie qui se trouvait à la tête de la Cité d'Alger fera appel en 1516 pour aider à sa défense à un groupe de corsaires, dirigés par un turc originaire de l'île grecque de Métylène, Aroudj qui avec ses frères (les frères Barberousse) étaient jusque-là installés plus à l'est sur la côte de Djidjell. On sait comment la famille des Thaâlîba et leur entourage, qui étaient à la tête de la ville furent ainsi massacrés par leurs supposés sauveurs, qui prendront le pouvoir en tentant des incursions jusque dans les abords de Tlemcen où les zyanides affaiblis s'étaient alliés aux Espagnols, déjà installés à Mers el Kébir, Oran et Béjaïa (Bougie). Kheireddine qui en 1518 succède à son frère Aroudj, tué dans une embuscade tenue par les Espagnols à Rio Salado (El-Malah, près de Aïn Temouchent) alors qu'il fuyait Tlemcen, demandera ainsi la protection du Sultan Ottoman (Sélim 1^{er}, *le terrible*) qui lui promulguera le titre de Pacha en envoyant à Alger un corps de janissaires.

Le gouvernement de la Régence

Après des péripéties et des combats menés contre les Espagnols, les Zyanides et les Hafçides à l'Est du pays, le Maghreb central est érigé en province de l'Empire, dirigée à partir de 1533 par un Beylerbey soutenu par le corps de l'Odjaq (milice de Janissaires).

L'État de la Régence qui commençait ainsi à voir le jour semble s'affermir encore après 1587 malgré la suppression du titre de Beylerbey et son remplacement par le système des Pachas triennaux

toujours nommés par le Sultan et ce avec l'intensification de l'activité des corsaires qui se traduisait par un afflux de richesses provenant de prises consécutives à des abordages et autres raids de plus en plus audacieux en Méditerranée. Cependant, le pouvoir réel semble progressivement passer à l'Agha (commandant des Janissaires), puis à partir de 1671 aux Deys qui bien qu'agréés par le Sultan, sont en réalité désignés à la tête du Diwan par une aristocratie au sein de laquelle rivalisent les armateurs et capitaines de navire (taïfa des Raïs) et les officiers de l'Odjaq (milice des Janissaires). Ceci engendrera d'ailleurs une instabilité telle que les quatre aghas au pouvoir entre 1659 et 1671 et quatorze des vingt-huit deys qui leur succédèrent mourront assassinés.

Le Diwan lui-même qui faisait office de gouvernement local était composé de responsables tels le khaznadar (chargé de la gestion des finances), l'Agha des Janissaires (à la tête de l'armée), le Wakil el Khardj (chargé de la marine), le khodja al khawl (chargé du secteur des rentrées fiscales et tributs), ce à quoi il faudra ajouter d'autres fonctions comme ce sera le cas pour la gestion du culte ou de la justice.

Le territoire était par ailleurs découpé en un *Dar essoltane* autour d'Alger et dans la Mitidja, lui-même structuré en sept circonscriptions administratives ou watans (sur le modèle des Sandjaks ottomans) et trois grandes régions ou Beyliks dirigés par des Beys ayant résidence à Constantine (pour l'est du pays), Médéa pour le Tittéri (au centre), et tour à tour pour la région ouest, Mazouna, Mascara (en 1710) puis Oran (après l'expulsion définitive des Espagnols en 1792). Il faudra de même signaler qu'à certains moments, les Beyliks de Tunis et de Tripoli dépendaient aussi du Dey d'Alger. Des circonscriptions administratives de base, relevaient par ailleurs de fonctionnaires ayant le titre d'Agha ou de Caïd pour ce qui est de la relation avec les différentes tribus algériennes. Tout en prenant en ligne de compte le rôle joué par la Régence dans la défense du pays contre les incursions venues du nord de la Méditerranée (Espagnols notamment) et la préservation d'un territoire qui pour le nord du pays en particulier s'étendait déjà à l'intérieur des frontières algériennes actuelles, il s'agira de ne pas perdre de vue que l'influence ottomane s'avérera de plus en plus lâche au fur et à mesure que l'on s'enfonçait dans les confins steppiques et sahariens. Cependant dès le milieu du XVI^{ème} siècle le Beylerbey Salah Raïs faisait payer tribut aux populations de Ouargla et de Touggourt.

De même l'édifice administratif et militaire mis en place avait sans doute pour finalité première, le recouvrement de la fiscalité et de ponctions de richesses du terroir très recherchées, surtout en périodes de reflux de ressources que pouvaient procurer les activités de course à la mer.

Economie et société

La Régence d'Alger était réputée surtout par l'activité de ses corsaires qui sillonnaient la Méditerranée d'Est en Ouest, pénétrant à certains moments même l'Atlantique avec des expéditions qui ont pu toucher les côtes anglaise et islandaise. Les capitaines de navires qui étaient souvent des chrétiens convertis (des "Turcs de profession" selon l'Espagnol Haédo) pouvaient à Alger notamment mobiliser jusqu'à une centaine de voiliers (vers 1623) auxquels il faudra ajouter des embarcations de moindre importance. Ils ont pu enlever et détenir dans la ville jusqu'à 20.000 ou 30.000 captifs provenant d'une vingtaine de nationalités dont certains étaient libérés moyennant rançons, sans compter les autres richesses qu'ils apportaient de leurs expéditions dans une cité cosmopolite pouvant attendre jusqu'à 100.000 h.

Pour importantes qu'elles soient surtout aux XVI^{ème} et XVII^{ème} siècles, les activités liées à la course à la mer, légitimées par l'appel au Djihad contre les adversaires de l'Empire ottoman, (les Espagnols et autres chrétiens), ne bénéficiaient cependant qu'à une aristocratie installée dans les principaux ports du pays, aux dignitaires de la Régence ainsi qu'à *la Sublime porte*, à laquelle un tribut était versé.

Dans les villes existait bien entendu tout un éventail d'activités commerciales, artisanales et de petits métiers regroupés en corporations dirigés par des Amins qui faisaient le lien avec les autorités. Le gros de la population vivait cependant dans les campagnes affilié à des tribus et autres communautés villageoises, sous l'autorité de cheikhs rendant compte aux Caïds nommés par l'administration, mais encadrées aussi sur le plan culturel et religieux par tout un réseau de confréries avec leurs zaouïas et la forte présence de marabouts. La production était tournée essentiellement, vers les principales sources de subsistances que constituaient les pratiques de l'élevage et de l'agriculture dans un contexte souvent marqué par la rareté de l'eau, voire la sécheresse.

Le régime foncier dans la proximité des villes et certaines autres zones d'agriculture intensive (plaines, montagnes, oasis), pouvait s'appuyer sur l'existence d'une propriété privée (individuelle ou familiale) où des concessions accordées par l'administration pour services rendus (terres Beylik). En réalité, il était surtout caractérisé par des formes d'appropriation collective dans le cadre de *Biens Habous* ou *Wakf* à finalités religieuse, éducative et sociale (biens de mainmorte), et pour la plus grande partie des terres sous formes de terres "Arch" réparties entre les tribus.

Certaines tribus dites *Makhzen* bénéficiaient de privilèges en échange de la mise à la disposition du pouvoir en place de troupes supplétives chargées de prélever des impôts sur celles connues, sous l'appellation de tribus *Raiias* (c'est-à-dire sujettes ou soumises) en nombre beaucoup plus important.

La fin de la Régence

L'instabilité qui caractérisait le système de gouvernance avec la violence et la fréquence rapide des changements à la tête du pouvoir central et des gouverneurs locaux (les Beys notamment), ainsi que la barrière existante entre la caste au pouvoir et les populations autochtones, allait malgré des mariages mixtes et le métissage des enfants qui en étaient issus (les kouroughlis), empêcher toute tentative d'instauration dynastique comme cela a pu être le cas à Tunis (avec les Husseynides), ou même à Tripoli (avec les Karamanides). La montée des puissances européennes était par ailleurs galvanisée par les prodromes de la Révolution industrielle, l'ascension des bourgeoisies marchandes et les avancées de la colonisation mercantiliste. Ceci rendra le déclin de la course irréversible dès le XVIII^{ème} siècle, lorsque les corsaires nord-africains sont contrés et poursuivis par les flottes anglaise, française, hollandaise et même américaine. Ces dernières iront jusqu'à lancer des expéditions sur Alger en procédant au bombardement du port, et ce malgré quelques succès militaires des Algéro-ottomans contre les Espagnols définitivement chassés d'Oran en 1792. Il est significatif que la flotte algéroise se voit réduite en 1788 à 2 galiotes et 8 barques, même si le Raïs Hamidou, dernier grand capitaine (mort en 1815) pourra un moment profiter des effets de la Révolution française et des guerres en Europe pour remonter à 30 navires.

La Régence dont le commerce extérieur est accaparé par les juifs livournais n'est plus que l'ombre d'elle-même et lorsque les Français y débarqueront en 1830, la ville d'Alger était déjà décimée par les épidémies et les exodes, ne comprenant plus que 30.000 h environ alors que le nombre des captifs se réduisait à 122, quantité bien dérisoire comparée au lustre d'antan.

Évidemment, l'administration du Beylik même affaiblie tentera pour tenir face à l'extinction de l'activité de course d'opérer une pression fiscale plus forte sur les producteurs et en particulier au sein des tribus. Le mécontentement peut y être attisé par l'appel à la révolte de confréries religieuses comme ce sera le cas à la veille de la conquête française pour celle des Derqawa(s) après que le soulèvement parti d'Oranie (Mascara et Tlemcen, notamment) se soit étendu jusque dans la région de Constantine. Lorsque les 36000 hommes du corps expéditionnaires français, débarqueront en juillet 1830, en forçant le

Dey Hussein à la capitulation, leur offensive ciblera d'abord les villes où la résistance finira par être réduite au bout de quelques années. Ce sera encore dans la ruralité du pays profond (où subsistaient 95 % des 3 M. h que pouvait compter alors la Régence), que cette fusion entre organisation tribale et ordres confrériques fonctionnera de nouveau comme un dernier rempart contre la colonisation, même si cette dernière semble triomphante dès la seconde moitié du XIX^{ème} siècle.

Gouverneurs ottomans de la Régence d'Alger

(Beylerbeys, Pachas, Agha et Deys à la tête de la Régence d'Alger)

1. Beylerbeys

1518-1533: Khayr ad-Din Barberousse

1535-1543: Hassan Agha, remplaçant de Khayr ad-Din Barberousse

1543-1544: Hadji Pacha, remplaçant de Khayr ad-Din Barberousse

1544-1551: Hassan Pacha, première période (remplaçant de Khayr ad-Din Barberousse jusqu'en 1546)

1551-1552: Khalifa Saffah (Caïd Saffa1), à titre provisoire

1552-1556: Salah Raïs (Sala-Pacha2)

1556-1557: Hasan Corso, à titre provisoire

1557: Mehmed Tekkelerli ou Takarli (Thécheoli Pacha2)

1557: Yusuf, à titre provisoire

1557: Yahya, à titre provisoire

1557-1561: Hassan Pacha, deuxième période

1561-1562: Hasan Khüsro Aga (Hassan Agha3), à titre provisoire

1562: Ahmad Pasha Qabia (Ahmed Pacha4), à titre provisoire

1562-1567: Hassan Pacha, troisième période

1567-1568: Mehmed Pasha (Mohammed Pacha)

1568-1577: Uludj Ali (Ochali Pacha4)

En raison des fonctions d'Uludj Ali à Constantinople, le gouvernorat d'Alger est délégué à :

1568-1570: Mehmed Pasha, suite de la première période, remplaçant

1570-1574: Arab Ahmed, remplaçant

1574-1577: Qa`id Ramadan (Rabadan Pacha4), remplaçant

2. Pachas « triennaux »

1577-1580: Hassan Vénéziano (première période)

1580-1582: Djafer Pacha

1582: Qa`id Ramadan

1582-1589: Hassan Vénéziano (deuxième période)

1589-1592: Dali Ahmed Pacha

1592-1595: Khizr Pacha (première période)

1595-1596: Chaban Pacha

1596: Khizr Pacha (deuxième période)

1596-1599: Moustapha Pacha

1599-1603: Dali Hassan Pacha
1603-1604: Süleyman Pacha
1604-1605: Khizr Pacha (troisième période)
1605 : Pacha d'Alger anonyme (1605)
1605-1607: Köse Mustafa Pacha (première période)
1607-1610: Rizvan Pacha
1610-1613: Köse Mustafa Pacha (deuxième période)
1613-1616: Cheik Hussein Pacha (première période)
1616: Köse Mustafa Pacha
1616: Soliman Katanya
1617-1619: Cheik Hussein Pacha (deuxième période)
1619-1621: Sherif Koça
1621: Khizr Pacha
1621: Mustafa Pacha
1622: Khüsrev Pacha
1622-1626: Mourad Pacha
1627-1629: Hussein Pacha (première période)
1629-1629 ou 1630: Yunus
1629 ou 1630-1634: Hüseyin Pacha
1634-1636: Joseph Pacha
1636-1638: Abu'l-Hasan Ali Pacha
1638-1640: Cheik Hussein Pacha
1640-1642: Abu Djamal Youssef Pacha
1642-1645: Mehmed Brusali Pacha
1645: Ali Bitchin (discutable)
1645-1647: Mahmud Brusali Pacha
1647-1650: Yusef Pacha
1650-1653: Mehmed Pacha
1653-1655: Ahmed Pacha (première période)
1655-1656: Ibrahim Pacha (première période)
1656-1657: Ahmed Pacha
1657-1659: Ibrahim Pacha (deuxième période)
1658-1659 Ahmed Pasha

1. Aghas

1659-1660: Khalil Aga
1660-1661: Ramadan Aga
1661-1665: Shaban Aga
1665-1671: Ali Aga

2. Deys

Hadj Mohamed: (1671-1681)
Karabaghli Hassen dit Baba Hassen: (1681-1683)
El Hadj Hussein Pach el Dey anciennement Mezzo Morto: (1683-1688)
Ibrahim Khodja: (1688-1688)
Hadj Chaabane Bey: (1688-1695)

El Hadj Ahmed: (1695-1698)
Baba Hassen: (1698-1700)
Hadj Mustapha: (1700-1705)
Hassen Khodja: (1705-1707)
Mohamed Baktache: (1707-1710)
Dely Brahim: (1710-1710)
Ali Chaouch: (1710-1718)
Mohamed Ben Hassan: (1718-1724)
Kourid Abdi: (1724-1732)
Baba Ibrahim: (1732 - 20 octobre 1745)
Ibrahim Koutchouk: (20 octobre 1745 - 3 décembre 1748)
Mohamed Ben Bekir: (17 février 1748 - 11 décembre 1754)
Baba Ali Bou Sbaa: (1754-1766)
Mohamed Ben Osmane Khodja: (1766-1791)
Karabaghli Hassan dit Dey Hassan: (1791-1798)
Dey Mustapha: (1798-1805)
Ahmed Khodja Bey: (1805-1808)
Hadj Ali: (1808-1809)
Hadj Ali: (1809 - mars 1815)
Mohamed El-Khaznadji (mars 1815 - 11 avril 1815)
Omar Agha: (11 avril 1815 - 8 septembre 1817)
Ali Ben Ahmed: (8 septembre 1817 - 28 février 1818)
Husseïn Dey: (28 février 1818 - 5 juillet 1830)

H. Remaoun

Corrélat : Ahmed Bey et la résistance dans le Beylek de Constantine ; Course-corsaires ; Empire ottoman ; Hassan Agha défait Charles Quint ; Janissaires ; Kouloughli ; Mazagran (bataille de) ; Morisques ; Oran et Mers el Kebir sous occupation espagnole ; Zyanides

Bibliographie : Berque, J. (1978) ; Braudel, F. (1986, vol. 2) ; Fischer, G. (1991) ; Gaïd, M. (1975) ; Julien, Ch.-A. (1966, vol. 2) ; Merouche, L. (2010) ; Valensi, L. (1969).

Résistance algérienne (octobre 1955 -juin 1957)

Organe du FLN publié durant la Guerre de libération nationale, en fait entre octobre 1955 et juin 1957, date de cessation de sa parution. Il existait trois éditions bilingues de *Résistance algérienne*, (en arabe et en français), publiées à Paris (Edition A), au Maroc (Edition B), et en Tunisie (Edition C).

Grâce au témoignage de Ali Haroun, nous savons qu'à la demande de Mohammed Boudiaf, il avait pris la responsabilité de l'édition B publiée à Tétouan, avec le concours d'un imprimeur espagnol. Outre Ali Haroun, la rédaction était essentiellement composée de Mahiedine Moussaoui et Hocine Bouzaher (dit Salim), la traduction des textes vers l'arabe relevant de sympathisants marocains, avant que Ayadh Bouabdelli et Zahir Ihaddaden qui avaient entre-temps été affectés par le FLN à Tétouan, ne prennent la relève. Une trentaine de numéros ont ainsi été publiés jusqu'en juin 1957, lorsqu'un communiqué du Comité de coordination et d'exécution (CCE) publié dans le n° 8 d'*El Moudjahid*, en date du 5 août 1957, viendra annoncer : « à partir d'aujourd'hui le seul organe de la Révolution algérienne sera *El Moudjahid. Résistance algérienne*(Editions A, B et C) cesse en conséquence de paraître » (*El Moudjahid*, Tome 1, p .84). Une partie de l'Équipe de l'édition B de *Résistance algérienne* , allait rejoindre l'équipe d'*El Moudjahid* qui après la terrible répression coloniale menée durant la Bataille d'Alger, tentait de se reconstituer à Tétouan même où seront publiés les N° 8, 9 et 10 de cet organe, et ce avant que le siège ne soit déménagé à Tunis, où s'installera le CCE.

En fait les trois éditions de *Résistance algérienne*, avaient des rédactions différentes et ne publiaient donc pas les mêmes textes.

C'est ce qui expliquerait la décision prise par le CCE, certainement sur proposition de Abbane Ramdane, de ne publier désormais qu'un seul organe officiel *El Moudjahid*, directement contrôlé par la direction du FLN, avec cependant deux éditions qui travailleront en coordination, mais avec des rédactions différentes, l'une en langue arabe, et l'autre en langue française. Il y aurait eu une trentaine de numéros de *Résistance algérienne* d'édités pour la version B, dont certains (de même que le N°3 de la version C), ont été republiés en fac-similé en 2013. C'est pour commémorer le jour de la publication du premier numéro en 1955, que la journée du 22 octobre a été promulguée en 2013, journée nationale de la presse algérienne.

H. Remaoun

Corrélat : FLN ; *Moudjahid (el)*.

Bibliographie : *El Moudjahid* (réed. en langue française, 1963) ; Gallissot, R. (2006-2007) ; *La revue de la Résistance algérienne, 1956* (2013) ; Malek, R., Chaulet, P. et Ihaddaden, Z. (2011).

Résistance et insurrections berbères contre les Romains

De la fin de la troisième Guerre punique (146 av. J.-C), à l'annexion de la grande Maurétanie (en 40 ap. J.-C), Rome aura mis deux siècles pour asseoir sa mainmise totale sur ce qui va devenir l'Afrique Romaine. Si elle a pu toujours manipuler les ambitions des souverains africains en alimentant leurs rivalités, eux aussi ont essayé de profiter de ses contradictions propres et de ses guerres civiles, achetant les uns et les autres comme le faisait Jugurtha, ou prenant position entre les factions en conflits, pour essayer d'élargir leur emprise sur le territoire, comme on pouvait le constater avec Hiarbas ou Juba 1^{er}. Carthage elle-même avait lors des Guerres puniques fait preuve d'une résistance admirable avant de succomber, tandis que Syphax et Massinissa tentaient de naviguer chacun pour son propre compte entre les deux puissances en confrontation.

La conquête de l'Afrique a coûté cher aux Romains obligés de mobiliser de nombreuses légions, et aura contribué à introniser ou à faire chuter des consuls et en contribuant à forger la notoriété de leurs généraux et dictateurs (Marius, Sylla, Pompée et même César dont un des lieutenants Hirtius Aulus écrivit *La Guerre d'Afrique*). Les Africains ont dû payer des coûts exorbitants en vies humaines, réduction des populations à l'esclavage, confiscation de terres, et en versements de tributs. Mais bien que toujours divisés, ils ne rataient jamais l'occasion de se soulever à nouveau pour remettre en cause le système de domination romaine. Il en fut ainsi par exemple sous le règne d'Auguste (27 av. J.-C à 14 ap. J.-C) pour la révolte des Gétules et des Musulames contre son protégé Juba II qui allait s'étendre du sud de la Maurétanie, jusqu'à la région des Syrtes en passant par une grande partie de l'Algérie orientale et de la Tunisie (territoires conquis par Rome), et mobiliser durant une trentaine d'années les légions dirigées notamment par le général Cossus Cornelius Lentulus. Tacfarinas qui selon l'historien latin Tacite, fût un auxiliaire déserteur de l'armée romaine, prendra la relève durant sept ans aux débuts du règne de l'Empereur Tibère (qui régna de 14 à 37 ap. J.-C) et toujours de celui de Juba II puis de Ptolémée, en mobilisant des troupes au sein des mêmes tribus et des mêmes régions, tentant même d'emprunter leur organisation et leur tactique aux légions romaines, et s'alliant au chef maure Mazippa.

Au début du règne de l'Empereur Hadrien (117-138) une insurrection éclatera en Maurétanie, reprenant avec plus d'intensité sous Antonin le Pieux (138-161), gagnant même les Aurès, puis de nouveau sous Marc-Aurèle (161-180), Commode (180-192), Septime Severe (193-211), Severe Alexandre (222-235) et Maximin (235-238).

De même dans la seconde moitié du III^{ème} siècle, deux grandes insurrections prirent la relève. Encouragées sans doute par les luttes entre l'Empereur Valérien (253-260) et Emilien qui aspirait au pouvoir, et qui plus, était d'origine africaine, des tribus Bavares des Hautes plaines alliées aux Quinquegentiani (les Cinq tribus) de Kabylie et aux Gentiles franxinenses (du nom de leur chef Faraxen) vont se soulever entre 253 et 262 en Maurétanie césarienne, menant des attaques jusqu'en Numidie. L'insurrection semble d'ailleurs reprendre avec plus de force à partir de 289, au point que l'Empereur Maximien (286-305 et 306-310) doit lui-même se déplacer en Afrique (en 297) pour la réduire.

Au III^{ème} siècle deux grandes insurrections mobiliseront les Bavares des Maurétanie césarienne et sétifiennaise, coalisés aux Quinquegentiani de Kabylie. L'irrédentisme berbère et les révoltes qu'il engendrera seront en fait modulés par les capacités romaines à mobiliser des légions en Afrique et connaîtront leur apogée aux IV^{ème} et V^{ème} siècles, avec le soulèvement des Circoncellions alliés aux Donatistes.

H. Remaoun

Corrélat : Afrique romaine ; Byzantins ; Circoncellions ; Donatisme ; Empire romain ; Guerres puniques ; Royautés Berbères (Antiquité) ; Vandales et Germains.

Bibliographie : Benabou, M. (1976) ; César, J. (100-44) ; Decret, F. et Fantar, M. (1998-2008) ; Haddadou, M.-A. (2012) ; Hirtius, A. (90-43) ; Hugoniot, Ch. (2000) ; Ibba, A. et Traina, G. (2006) ; Jallet-Huant, M. (2006) ; Julien, Ch.-A. (1951-1966) ; Kaddache, M. (1972) ; Le Bohec, Y. (2013) ; Meynier, G. (2008) ; Polybe (200-118) ; Salluste (86-35) ; Saumagne, Ch. (1966) ; Tite-live (59 av.J.-C. 17 ap. J.-C.).

Rostomides - Banû Rostum

Les Rostomides considérés comme des kharijites d'obédience ibadite, ont gouverné un Etat ayant pour capitale Tihert, (la Tagdemt de nos jours) fondée en 761 par Abderrahman ibn Rostom, non loin de la ville actuelle de Tiaret (qui s'élève sur un ancien site romain) dans l'Ouest algérien et sur la versant du Djebel Guezoul et à la lisière de la steppe des Hauts plateaux.

Bien que les différents souverains étaient désignés par une assemblée de sages, les Rostomides ont constitué une véritable dynastie, puisqu'ils étaient neuf d'une même filiation à se succéder comme imâms depuis l'intronisation officielle d'ibn Rostom lui-même en 777 et jusqu'à la destruction de la cité en 909 par les Fatimides (d'obédience Chiïtes).

En fait durant près d'un siècle et demi l'Etat rostomide allait constituer le principal centre de rayonnement de l'ibadisme au Maghreb en prenant un ascendant y-compris sur les coreligionnaires du Machrek, où était pourtant domiciliée l'organisation mère et direction de la secte (la Djamaâte el-muslimûn).

Aux origines de l'Etat rostomide

La hiérarchie ibadite au Maghreb avait d'abord eu pour siège le Djebel Nefoussa (dans l'Ouest de la Lybie actuelle), avant que le Dâ'i (missionnaire) promu imâm Abû l-Khattab el-Himyarî ne chasse au milieu du VIII^{ème} siècle (en 757) le gouverneur abbasside de Tripoli, faisant ainsi de cette ville sa capitale. Il devra d'ailleurs intervenir en 758 à Kairouan pour mettre fin aux massacres commis par les Ouferdjouma (des sofrites), chassés à leur tour de Kairouan par les Nefoussas et Hawwarâ de Abû l-Khattab. Ce dernier après yavoir réinstauré la sécurité désignera comme gouverneur de la cité Abderrahmane Ibn Rostom (en juin 753) un de ses disciples d'origine persane et qui aurait grandi dans la ville (et future capitale des émirs aghlabides qui représenteront au Maghreb les khalifes abbassides).

Après différentes tentatives abbassides pour reconquérir la Tripolitaine et l'Ifriqiya (Tunisie et extrême -Est algérien) une armée dirigée par le gouverneur de l'Egypte Ibn el-Ach'âth, défait en 761 les tribus mobilisées par Abû l-Khattab (qui est tué) avant de s'emparer de Tripoli et de Kairouan. Ibn Rostom arrive à prendre la fuite avec un groupe de disciples pour aller fonder à l'ouest du Maghreb central, la nouvelle capitale sofrite, Tihert.

Le gouvernement rostomide

Une information assez précise a pu être rassemblée sur l'Etat rostomides notamment grâce aux chroniques de ibn çaghir, un musulman n'appartenant pas à la secte et qui vécut à Tihert au IX^{ème} siècle, et à celles plus tardives de l'ibadite Abû Zakkariâh qui ont été écrites à Ouargla à la fin du XI^{ème} siècle. La cité sera donc dirigée par des imâms, ibn Rostom d'abord, puis ses descendants (9 imâms en tout). Il s'agissait en fait d'une véritable dynastie, avec cette particularité que chacun des successeurs apparaît comme ayant été désigné par un comité de sages qui d'ailleurs pouvait recevoir des candidatures

proposées par les différentes composantes de la population. L'élu devait toujours cependant être considéré comme sage dans la prise de décision, très pieux et maîtrisant tout ce qui touche à la doctrine ibadite. L'intégrité dans la gestion des biens publics, et la modestie dans le genre de vie (pouvant mener jusqu'à l'ascétisme) constituaient bien entendu des critères favorables pour une désignation à la fonction d'imâm. Même si le compromis arrivait toujours à se faire autour d'ibn Rostom et de ses descendants, cela ne se passait pas sans rivalités pouvant mener parfois à des crises assez sérieuses. En fait il y aurait eu souvent des frottements entre d'un côté, les gardiens idéologiques et militaires de l'orthodoxie ibadite, souvent issus de Tripolitaine et plus particulièrement des Nefoussa, et de l'autre, les tribus Zénètes de la région moins rigoristes et cherchant à jouer un rôle plus important dans le suivi des affaires les concernant. Une des questions qui semblait revenir était d'ailleurs celle du caractère absolu et irrévocable des décisions de l'imâm que les notables des tribus de la région cherchaient à limiter lors des négociations liées aux successions. Les dissensions semblent avoir été particulièrement aigües à ce propos lors de la première succession au pouvoir celle au cours de laquelle sera désigné le propre fils de Abderrahmane ibn Rostom, Abdelwahab. Par ailleurs si le contrôle de l'Etat Rostemide sur de nombreuses régions à travers les voies traversant les steppes pouvait être assez formel sinon symbolique, des velléités d'indépendance apparaissaient souvent, y compris en Tripolitaine ou pourtant la doctrine ibadite de l'imamat est anciennement implantée.

Le contexte économique social et intellectuel

La région de Tihert est marquée par la richesse de ses jardins et le pastoralisme des tribus vivant au voisinage. Elle était assez bien arrosée en cours d'eau qui permettront notamment au 3^{ème} imâm Aflah ibn Abdelwahab de développer un système d'irrigation. Tihert étant située sur l'axe Est-Ouest des routes des steppes maghrébines et dans une certaine mesure des routes transsahariennes vers l'Afrique sahélienne, (le Bled ES-Sûdan) via Sidjilmassa et le Tafilalet, l'activité commerciale aidait certainement à engranger des taxes assez substantielles. Elles devaient servir à financer les besoins d'une administration assez modeste ainsi que les autres besoins de la communauté (construction de lieux de culte et d'enseignement, aide aux nécessiteux).

Sur le plan social le contexte était régi par le rapport entre d'un côté citadins composés d'administrateurs, hommes de culte, artisans, commerçants ou propriétaires de jardins à la périphérie de la ville et bien sûr de défenseurs de la cité, et de l'autre les tribus rurales occupées à l'agriculture et à l'élevage (surtout des Zénètes). Un climat de

tolérance permettait l'existence de communautés non ibadites (même des chrétiens) vivant dans des quartiers séparés. Des étrangers transitaient aussi par la ville et ce généralement pour des raisons commerciales ou religieuses, car Tahert constituait une métropole ibadite, peut-être la principale de son temps et dont le rayonnement pouvait dépasser l'Afrique du Nord, jusqu'au Sahel et en Orient.

Le rigorisme ibadite ne semble cependant pas avoir empêché une vie intellectuelle assez intense, avec constitution d'importantes bibliothèques composées de livres écrits au Maghreb ou importés d'Orient et traitant de théologie, de philosophie ou de littérature. Les débats auxquels participaient certainement des ibadites, mais aussi des dissidents mu'tazilites et nukkarites et des affiliés à d'autres obédiences, semblent avoir été parfois assez vifs mais tenus aussi dans un climat marqué par une certaine tolérance.

Le contexte régional et la politique extérieure : la fin de l'Etat rostémide

L'Etat rostomide semble avoir pratiqué une politique pacifique avec ses voisins, Midrarites de Sidjilmasa avec lesquels étaient noués des alliances matrimoniales, mais aussi les sofrites de Tlemcen à l'époque de Abû el Qorrâ ainsi que les idrissides de Fez et de Tlemcen (lorsque les descendants de Abdelwahab frère de Idriss 1^{er} y accéderont au pouvoir) et ce malgré quelques vellétés de domination de la part de Idriss II. Il fallait aussi avoir d'assez bons rapports avec les Omeyyades de Cordoue qui avaient leurs bases au Maghreb, surtout pour garder l'équilibre avec les émirs aghlabides qui depuis Kairouan assuraient une présence abbasside en Afrique du nord. Les choses vont cependant connaître un bouleversement aux tous débuts du IX^{ème} siècle, lorsque la prédication fatimide auprès des kotama de petite Kabylie permettra aux Chiites de mobiliser une importante force militaire qui déferlera sur le Maghreb en menaçant les principaux Etats. C'est aussi qu'en 909, Tihert est envahie et détruite par les troupes conduites par le dâ'î Abdallah pour le compte du Mahdi Obeid-Allah.

Même si les habitants de Tihert soutenus par les Maghraouas arrivent encore en 911 à se soulever contre les Fatimides et si Abû Yazid *l'Homme à l'âne* (qui avait enseigné à Tihert), arrive encore à mettre en difficulté ces derniers en mobilisant contre eux les kharéjites jusqu'en 943, la défaite de 909 aura été fatale aux Rostomides. Les ibadites doivent désormais reprendre le chemin de l'exil pour aller se réfugier au Sahara à proximité de Ouargla d'abord dans l'Oasis de Sedrata avant de s'installer à partir du XI^{ème} siècle dans la vallée du Mzâb (Oued el Mizâb).

Liste des Emirs rostomides

Abderahmane Ibn Rostom (776 à 784)
Abdelwahab Ibn Abderahman (784 à 832)
Aflah ibn abdelwahab (832 à 871)
Abou Bakr Ibn Aflah (871 à 871)
Mohamed Abou Yaqzan (871 à 894)
Youssef Abou Hatem (894 à 897)
Yaakoub Ibn Aflah (897 à 901)
Youssef Abou Hatem – encore – (901 à 906)
Yakzan Ibn Mohamed (906 à 909)

H. Remaoun

Corrélat : Fatimides ; Ibadites (les) ; Kharijisme ; Zénètes.

Bibliographie : Bakelli, A. (2009) ; *Encyclopédie berbère* ; *Encyclopédie de l'islam* ; Ibn Khaldoun ; Julien, Ch.-A. (1966, Vol. 2) ; Kaddache, M. (1982) ; Laroui, A. (1970) ; Meynier, G. (2011-2012). Bakelli, A. (2009) ; *Encyclopédie berbère* ; *Encyclopédie de l'islam* ; Ibn Khaldoun ; Julien, Ch.-A. (1966, Vol. 2) ; Kaddache, M. (1982) ; Laroui, A. (1970) ; Meynier, G. (2011-2012).

Royautés berbères (Antiquité)

Située à l'extrémité occidentale de la Méditerranée qui en délimitait l'espace géographique au nord, avec l'Océan atlantique à l'ouest et le Sahara au sud, l'Afrique du Nord semblait se mouvoir à la marge du Vieux monde, centré depuis la Protohistoire et la Haute Antiquité sur les empires du Moyen-orient. Les influences cependant de l'Égypte sur sa marge orientale, et à la fin du second millénaire et surtout durant le premier (av. J.-C.) des circuits marchands mis en place par les Grecs et surtout les Phéniciens avec leurs cités d'Occident (dont Carthage à la fin du IX^{ème} siècle), ne manqueront pas s'exercer. Elles aboutiront à la constitution de confédérations tribales (constitués de sédentaires ou de nomades) avec émergence d'aristocraties marchandes et foncières dont certaines pourront fonder des Etats.

Massaessylie, Massylie, Numidie et Maurétanie

Si on a parfois cru pouvoir remonter jusqu'au V^{ème} siècle sinon plus tôt encore pour retrouver trace de ces derniers, les sources latines et l'archéologie nous en certifient l'existence au moins avec les débuts des Guerres puniques au milieu du III^{ème} siècle. Elles nous permettent à

partir de cette période d'en reconstituer l'histoire agitée, avec leurs rivalités et leurs guerres ainsi que le jeu des alliances plus ou moins durables que chacun tentait de nouer jusqu'au second siècle (av .J.-C.) avec les grandes puissances punique et romaine puis depuis la chute de Carthage avec les différentes factions romaines en lutte pour le pouvoir durant les guerres civiles. On sait ainsi que le roi massaessyle, Syphax dont la capitale était Siga (près de Bénisaf, dans l'Ouest-Algérien) avait à la mort de son roi Gaia (en 207 av. J.-C.) conquis une grande partie du territoire massyle et occupé la ville de Cirta (la future, Constantine) dont il fit sa seconde capitale. Les querelles de succession qui suivirent la mort de Gaia, malgré l'intronisation d'un fils aîné puis d'un petit fils et d'un autre prince issu d'une branche rivale, ouvriront la voie à un autre de ses fils, Massinissa. Ce dernier, contrairement à son père allié aux Puniqes, prendra le parti des Romains avec lesquels il arrivera à battre et à capturer Syphax (en 203), lequel avait pris le parti des Puniqes en épousant Sophonisbe, fille d'un de leurs généraux, Hasdrubal (après avoir été promise à Massinissa). Massinissa mobilisera de même la cavalerie massyle qui contribuera à la victoire à Zama (au Sud du territoire de Carthage en 202) des troupes romaines dirigées par celui qui deviendra Scipion l'Africain, sur celles du général punique, Hannibal et pourra ainsi être intronisé sur une Numidie qui englobait sans doute une partie de la Tripolitaine et de la Tunisie, et la majeure partie du nord de l'Algérie actuelle. Il finira même par mettre fin au règne éphémère (de 202 à 192) du Fils de Syphax, Vermina, en annexant ce qui restait de l'ancienne Massaessylie, dans l'Ouest algérien et jusqu'aux limites de la Moulouya dans l'extrémité orientale du Maroc. Dans le nord de la région située entre ce fleuve et l'Océan atlantique, semblait émerger à la tête d'un Royaume de Maurétanie, la dynastie des Bogudes avec le roi Baga (fin du III^{ème} siècle) (Tingis-Tanger, puis Volubilis en ont été les capitales).

De la fin des Guerres puniques au démembrement, puis à l'annexion de la Numidie

Avec la fin de la troisième Guerre punique et l'annexion par Rome du territoire de Carthage (en 146 av. J.-C.), à la rivalité entre les différents royaumes berbères qui menaçait déjà leur stabilité, viendront s'ajouter les vellétés expansionnistes de l'Etat romain constitué autour du Latium (en Italie) et qui désormais deviendra la puissance dominante en Méditerranée. La mort de Massinissa (en 148 av. J.-C.) à la veille de la défaite finale des Puniqes (en 146), coïncidera en fait avec la fin du rêve porté par ce souverain qui espérait vaincre lui-même Carthage pour constituer un grand empire nord-africain, ce que les Romains craignant de voir naître un nouveau rival sur la rive sud de la

Méditerranée, ne pouvaient tolérer. D'ailleurs Scipion Emilien (fils adoptif de Scipion l'Africain) qui dirigeait le siège de Carthage va profiter de l'occasion offerte par la mort du grand Aguellid (roi berbère), pour interférer dans les querelles de succession en Numidie et ouvrir ainsi la voie à un interventionnisme qui mènera deux siècles plus tard (en 40 ap. J.-C.) à la fin du dernier royaume berbère de l'Antiquité.

Accouru à Cirta, le général romain contribuera en fait à un partage des pouvoirs et du territoire entre trois des fils du roi défunt : Micipsa (148-118), Gulussa (148-140) et Mastanabal (148-140). Micipsa qui survécut à ses frères et se retrouvant de nouveau seul à la tête du Royaume numide, pourra à sa mort, léguer le pouvoir à ses deux fils Adherbal (118-112) et Hiempsal 1^{er} (118-116) ainsi qu'à son neveu et fils adoptif, Jugurtha (118-105) fils de Mastanabal. Le neveu dont l'ambition était sans doute de reprendre le projet de Massinissa à son profit, finira par éliminer ses deux frères adoptifs et entrer ainsi en confrontation avec les Romains. Après une guerre redoutable entrecoupée de ruses et de négociations, il finira par être affaibli et trahi, livré au Consul romain Marius (et son général Sylla), par son propre beau-père, et allié Bocchus 1^{er}, roi de Maurétanie (en 105 av. J.-C.). Ce dernier recevra en récompense la Numidie occidentale, se retrouvant ainsi avec son fils Sossus à la tête d'une grande Maurétanie (divisée à sa mort vers 70 av. J.-C. au profit de ses petits-enfants en Maurétanie de l'Ouest dirigée par Bogud et Maurétanie de l'Est, par Bochus II, tandis que Gauda, demi-frère de Jugurtha et docile envers les Romains sera intronisé dans la partie orientale du pays, qui continuera à être dénommée Numidie.

En fait, les Romains qui malgré les périodes d'anarchie et de guerres civiles, continuaient leur expansion autour de la Méditerranée ne se contenteront plus de leur mainmise directe sur le territoire de Carthage.

La Numidie déjà amputée de sa partie occidentale (cédée à Bocchus 1^{er}), sera partagée en deux Etats correspondants aux anciennes Massyliens occidentale et orientale. A la tête du premier, seront intronisés tour à tour Hiarbas (108-81), Mastenissa (ou Massinissa II, 81-48) et son fils Arabion (60-40), tandis que le fils de Gauda, Hiempsal II (106-60) puis le propre fils de ce dernier Juba 1^{er} (60-46) régneront sur le second (la Massylie orientale).

Ceci ne se fera pas sans péripéties, puisque Hiarbas profitant des rivalités entre chefs romains, prendra le parti de Marius contre Sylla et réussira à réunifier les deux royaumes avant d'être en 81 (av. J.-C.) détrôné par Pompée (lequel à l'époque agissait pour Marius) qui contribuera ainsi à replacer Hiempsal II et Mastenissa à la tête des Massyliens orientales et occidentales (bien que les informations concernant le règne du second et sa succession soient assez rares). Les

guerres civiles et l'anarchie qui se poursuivent à Rome pousseront Juba 1^{er} qui avait pris le parti de Pompée contre César à reprendre à son propre compte les vellétés autonomistes et unitaires de Hiarbas, mais en vain (César était lui-même soutenu par Bocchus II et un aventurier italien, P.Sittius, qui s'était un moment retrouvé à la tête d'une principauté). Les Romains décideront en fait d'annexer toute la Numidie, plaçant son fils Juba II (25 av. J.-C. – 23 ap. J.-C.) à la tête de deux Maurétanies de nouveau réunifiées (la Tingitane qui avait Tingis - Tanger comme capitale, et la Césarienne qui tenait son nom de Césarée-Cherchell).

L'annexion de la grande Maurétanie et la fin des royautés berbères

Son propre fils Ptolémée (23-40 ap. J.-C.), dont la mère était Cléopâtre-Séléne (fille de la Cléopâtre d'Égypte et de Marc-Antoine), lui succédera avant d'être attiré dans un piège et assassiné par l'Empereur Caligula (un de ses cousins par ailleurs) qui décidera de l'annexion de la Maurétanie. Toute l'Afrique du Nord de l'époque, jusqu'aux franges du Sahara à l'est et plus ramassée au nord en allant vers l'ouest, sera désormais intégrée à l'Empire romain.

Ainsi est mis un terme définitif au rêve d'émergence d'un Etat berbère unificateur et centralisateur, porté par Massinissa. On remarquera cependant que rompant avec le système de succession traditionnelle organisé selon le principe du tanistry, qui veut que le pouvoir passe au plus âgé de la famille élargie, ce dernier réussira à instaurer une dynastie qui durant deux siècles aura contrôlé différents Etat. Au gré de la volonté des Romains, il est vrai!

H. Remaoun

Corrélat : Afrique romaine ; Berbères ; Empire romain ; Guerres puniques ; Phénico-Punique(s) ; Résistance et insurrections berbères.

Bibliographie : A. Hirtius, (90-43) ; al-Madani, A. T. (1958) ; Benabou, M. (1976) ; César, J. (100-44) ; Decret, F. et Fantar, M. (1998-2008) ; el-Mili, M.-B. (rééd. 1982) ; Haddadou, M.-A. (2012) ; Hugoniot, C. (2006) ; Jallet-Huant, M. (2006) ; Julien, Ch.-A. (1951-1966) ; Kaddache, M. (1972) ; Le Bohec, Y. (2013) ; Meynier, G. (2008) ; Polybe (200-118) ; Salluste (86-35) ; Saumagne, Ch. (1966) ; Tite-live (59 av. J.-C. - 170 ap. J.-C.).

Rois Numides

Dynastie massaessyle

Roi Syphax (213 -202 avant J.-C.)

Vermina (202-192 avant J.-C.)

Dynastie massyle

Roi Gaïa mort 208 (av. J.-C?)

Roi Oesalces mort (207 av. J.-C) ?

Roi Capussa (207-207 av. J.-C?)

Roi Lacumazes (204 -202 av. J.-C)

Roi Massinissa (202 -148 av. J.-C.)

Roi Micipsa (148 -118 av. J.-C.)

Roi Gulussa (148 à 140 av. J.-C.) - vice-roi, ministre de la guerre

Roi Mastanabal (148- 140 av. J.-C.) - vice-roi, ministre de la justice

Roi Adherbal (118 - 112 av. J.-C.)

Roi Hiempsal I (118- 116 av. J.-C.)

Roi Jugurtha (118 -105 av. J.-C.)

Roi Gauda (105....av. J.-C.)

Roi Hiempsal II (106 - 60 av. J.-C.)

Roi Juba I (60 - 46 av. J.-C.)

Souveraineté saisie par la République romaine (46 à 30 avant J.-C.)

Roi Juba II de Maurétanie (25 avant J.-C. - 23 après J.-C.)

Roi Ptolémée de Maurétanie (23 - 40 ap. J.-C.)

S

Sahnun Ibn Sa'id Ibn Habib at-Tanukhi (160/776-7-240/854-5)

Ibn Saïd Tanoukhi, surnommé Ibn Sahnoun est l'un des célèbres juristes malékites du Maghreb. Né à Kairouan, il est issu d'une famille syrienne de Homs. Le nom de Sahnun qu'il porte fait référence à un oiseau, cette appellation est due au fait qu'il fut doué d'une vue perçante dans les questions de fiqh (droit islamique).

Le nom de Sahnoun reste associé à l'implantation du malikisme dans l'Occident musulman. Ibn Khaldoun souligne le rôle exceptionnel joué par Sahnoun et le considère comme « l'un des hommes les plus savants et les plus habiles du Maghreb ». Sous son impulsion et grâce à son savoir, Kairouan devint un grand centre pour l'étude et la diffusion du droit malékite, il avait laissé, selon certaines sources près de 700 disciples.

Il y avait en lui, écrit Abu l-Arab, des qualités qui ne se trouvaient réunies chez aucun autre, parfaite connaissance du droit, piété, rigueur dans l'application de la justice, mépris des choses d'ici-bas, habitude de la nourriture et des vêtements grossière, générosité et refus d'accepter tout don venant du prince. Sahnoun était conscient de la dangerosité du rôle de Mufti ; il considère que les personnes audacieuses de Fatwa, ont moins de savoir religieux.

Il a acquis ses connaissances dans la ville de Kairouan sous le contrôle de ses illustres savants. Ce voyage l'a conduit à répandre les enseignements du malékisme dans l'occident musulman. Son œuvre maîtresse *al Moudawwana* (appelée *la mère*) est un recueil d'environ 30.200 avis juridiques traitant divers domaines (commerce, rites, famille, etc.). Cette œuvre contribue largement à la diffusion du malékisme dans le Maghreb. *Al Moudawwana* sera abondamment glosée, devenant un classique de l'enseignement juridique.

Sahnoun était connu pour son orthodoxie au point de refuser la prière derrière un imam Mu'tazilite. Il a exclu ce qu'il considérait comme sectes hérétiques de la mosquée, y compris les Ibadites et les Mu'tazilites et d'autres.

Nommé Cadi (juge) de Kairouan en 849 (234 h) sous le règne des Aghlabides, il occupa cette charge jusqu'à sa mort en 855 (240 h).

B. Bendjebbar

Corrélat : Almohades ; Almoravides ; Hanafisme ; Ibadites ; Khalil (Sidi); Mahkama : Malékisme.

Bibliographie : *Encyclopédie de l'islam* ; Ibn Khaldoun ; Julien, Ch.-A. (1951 et 1966, vol. 2) ; www.doctrine-malikite.fr.

Saint Augustin (354-430)

Aurelius Augustinus qui sera après sa mort connu sous le nom de *Saint Augustin* est né en 354 à *Thagaste* (l'actuelle *Souk-Ahras*), d'une famille de trois enfants, d'un père païen, *Patricius*, et d'une mère chrétienne *Monique* (ou *Monica*) à laquelle il était très attaché et qui aura certainement joué un rôle dans sa conversion au christianisme.

Des études à la conversion au christianisme

Après des études primaires dans sa ville natale, il ira à l'âge de 13 ans entreprendre un cycle secondaire de trois années à *Madaura* (l'actuelle *Mdaourouch* toujours dans l'est algérien), lieu d'enseignement assez célèbre et où était né un autre écrivain célèbre, *Apulée* (125-180), puis un cycle supérieur à *Carthage* où il décrochera en 373 un diplôme de rhétorique. Avec sa compagne *Carthaginoise* qui lui donnera un enfant *Adeodatus* (*Dieudonné*), il ira enseigner à *Thagaste*, avant de retourner assurer la même fonction à *Carthage* puis de s'embarquer pour *Italie* où il s'installera à Rome (383-384), puis à Milan (jusqu'en 388) où sa mère était venue le rejoindre. C'est dans cette ville qu'il va rompre avec les différentes croyances et courants philosophiques fréquentés à *Carthage* où en *Italie* (*Manicheisme, Scepticisme, Néo-Platonisme*) et se faire baptiser chrétien en 386, par l'évêque, le futur *Saint Ambroise*. Il fondera plus tard une petite communauté spirituelle à *Thagaste* et sera de nouveau affligé par le décès de son fils (après celui de sa mère en Italie). Toutes ces étapes qui le mèneront jusqu'à la fonction d'évêque d'*Hippone* (*Annaba*), *Augustin* les relatara avec une grande sensibilité et humilité dans l'un des chefs d'œuvres de la littérature latine *Les Confessions* (écrit en 396-397).

Augustin, évêque d'Hippone (Annaba)

Selon son biographe et ami l'évêque de *Calama* (*Guelma*), *Possidius*, en voyage à *Hippone* (en 391) Augustin se laissera convaincre de rester dans la ville. Il se fera ordonner prêtre, nommé évêque *coadjuteur* (en 395), puis évêque en titre à la mort de l'ancien titulaire de la charge, *Valérius* (en 396). C'est après avoir lui-même cédé de son vivant sa

fonction à *Héraclius* (en 426) qu'il finira sa vie (en 430) dans *Hippone*, assiégée par les *Vandales* dirigés par leur chef *Genséric*.

Durant la période à la tête de l'évêché, il semble prendre la relève de l'évêque de *Milev (Mila)*, *Optat* dans le combat idéologique contre les *Donatistes* alliés à l'insurrection sociale des *Circoncillions*, en finissant même par rejoindre les partisans d'une répression du mouvement, comme l'indiquent ses correspondances au *Comte d'Afrique, Boniface*, après notamment la conférence en 411 à *Carthage* des évêques *Catholiques* et *Donatistes*.

La même année d'ailleurs, *Augustin* commence la rédaction de la *Cité de Dieu* (écrit sans doute de 411 à 426), dont l'objectif est au moins double :

- D'abord réfuter l'idée que c'est de la diffusion du christianisme et l'abandon des *anciens dieux*, qui seraient à l'origine des *Invasions barbares* que subit l'*Empire*, avec notamment la prise de *Rome* elle-même en 410 par les *Wisigoths* d'*Alaric*.

- Réfuter définitivement les *utopies millénaristes*, qui croyaient en la possibilité d'une justice sociale dans le monde d'ici-bas et que les *Donatistes* pouvaient encourager. Il s'agirait selon *Saint Augustin* de ne pas confondre entre la vie d'ici-bas corrompible et passagère, et la *cité céleste* accessible après la mort, et qui devrait constituer la principale préoccupation de l'*Eglise chrétienne*.

Saint Augustin doctrinaire de l'Église du Moyen-âge

Saint Augustin se démarquera aussi de courants tel le *manichéisme* (de *Manes* qui vécut en *Perse* au III^{ème} siècle après J.-C), lequel mettait en avant l'existence de deux puissances qui s'égalaient, l'une incarnant le mal et l'autre le bien et en lutte permanente, en lui opposant la toute-puissance divine et le caractère limité de notre connaissance liée au *Péché original*. Ceci induisait aussi la lutte contre le *Pélagisme* (du prêtre d'origine *celte, Pelage*, 360-440) qui accordait à ses yeux trop de place à la liberté humaine et à la rationalité. *Augustin* considérait au contraire que la nature corrompue de l'homme ne pouvait être dépassée que par la grâce divine, qui pouvait être accordée ou non quelles que soient les œuvres humaines, position qui sera encore plus accentuée par *Luther* et *Calvin* au XVI^{ème} siècle et par les *Jansénistes* au XVII^{ème} siècle. Les positions du natif de *Thagaste* vont dominer la pensée *Catholique* au point d'en faire le principal doctrinaire de l'*Eglise* jusqu'au XIII^{ème} siècle.

L'émergence de l'*Universitas* en Europe, avec la découverte de nouveaux aspects de la pensée d'*Aristote* grâce aux commentaires notamment d'*Ibn Sina- Avicenne* (980-1037), et d'*Ibn Rochd-Averoes*

(1126-1198), traduits de l'arabe au latin, combinées au nouveau contexte historique marqué par le redéploiement des rapports marchands (dynamisés par les Croisades en terre d'islam) et de nouvelles exigences émanant de la société, vont cependant imposer à l'Église des réaménagements doctrinaux. Ce sera désormais, Saint Thomas d'Aquin (1226-1274), en proposant de nouveaux compromis dans le rapport à la liberté humaine et à la bourgeoisie naissante en Europe, qui servira de principale référence doctrinale à l'Église, jusqu'à la fin du Moyen-âge, et même au-delà (avec la Contre-Réforme du XVII^{ème} siècle).

H. Remaoun

Corrélat : Afrique romaine ; Apulée de Madaure ; Byzantins ; Christianisme en Afrique du nord ; Circonciliens ; Donatisme ; Vandales et Germains.

Bibliographie : Briand-Ponsart, C. (dir, 2005-2007) ; Cuoq, J. (1984) ; Decret, F. et M. Fantar (1998-2008) ; Denis, H. (1966-1990) ; Djedaiet, M. (2004) ; Ferdi, S. (2001) ; Fraisse, J. C. (1968) ; Gourevitch, A. J. (1983) ; Julien, Ch.-A. (1951-1966) ; Lancel, S. et Mattei, P. (2003) ; Mandouze, A. (1968).

Saintsimoniens (les) et l'Algérie

Le comte de Saint-Simon (1760-1825) a développé et diffusé un large ensemble d'idées et de convictions, dont l'une des principales inspirations aboutissait au fait qu'il était possible de construire à partir des connaissances scientifiques, qui en ce premier tiers du XIX^{ème} siècle étaient en plein essor, une théorie de la société et de définir des modes d'action bénéfiques sur celle-ci. Cette approche conduisait en particulier à privilégier la notion, inspirée de la physiologie, d'« organisation sociale », et à considérer que la gestion de la société devait revenir principalement aux scientifiques, aux ingénieurs, aux industriels et aux producteurs.

Les idées de Saint-Simon exercèrent une influence considérable, mais aussi très différenciée, sur plusieurs milieux d'intellectuels, d'hommes politiques, d'industriels, et de militaires. Après sa mort, en 1825, Prosper Enfantin (1825-1864) devint pour quelque temps le principal leader du groupe d'environ quatre-vingt personnes qui se considéraient comme ses disciples.

Parmi les thèmes qui ont émergé dans la mouvance saint-simonienne, il y a celui de la fécondité dans le domaine des idées et dans celui des pratiques économique et sociales, qui pourrait résulter d'un rapprochement de l'Occident et de l'Orient.

C'est ainsi que tout un groupe de saint-simoniens se rendit en Egypte, dès 1833. Parmi les projets de ces derniers il y avait celui du creusement du canal de Suez ; plusieurs autres projets furent réalisés comme l'édification de grands barrages, auxquels Enfantin prit part.

Parmi ce groupe, outre Prosper Enfantin lui-même se trouvait Thomas Urbain (1812-1884) qui allait déployer en Algérie une importante activité. En Egypte les saint-simoniens ont significativement soutenu Mehemet-Ali dans son entreprise de modernisation de l'État, de l'armée et de l'économie. Les saint-simoniens ont dû pour la plupart d'entre eux renoncer à poursuivre leur expérience égyptienne pour diverses raisons dont la moindre n'était pas l'épidémie de peste qui emporta plusieurs d'entre eux.

L'autre terrain d'expérimentation des idées saint-simoniennes fut l'Algérie. En 1839, Prosper Enfantin obtint de pouvoir participer à une mission d'études en Algérie. D'autres membres de la mouvance saint-simonienne l'y avaient précédé. Ce fut le cas par exemple de Lamoricière (1806-1865), qui fit une carrière militaire et devint général commandant la région d'Oran. D'autres noms de personnes liées à des degrés divers au saint-simonisme et qui ont été mêlés de près à la colonisation de l'Algérie peuvent être évoqués comme Saint Amand Bazar, (1791-1832), Charles Duveyrier (1803-1866), Michel Chevalier (1806-1879), Auguste Warnier (1810-1875) Paulin Talbot (1799-1889), etc.

Le séjour de Prosper Enfantin en Algérie lui a fourni la matière d'un ouvrage en deux volumes « La colonisation de l'Algérie », publié en 1843. Il considérait en particulier dans cet ouvrage que la conquête devait se donner pour objectif de réunir les conditions d'une association avec les vaincus, qui soit profitable aussi bien aux vainqueurs qu'aux vaincus. Il pensait pouvoir expérimenter sur le terrain de l'Algérie, l'idéal d'une alliance féconde entre l'Orient et l'Occident, idéal qui avait soutenu son entreprise égyptienne. C'est ainsi que Enfantin crut pouvoir soutenir un temps l'activité colonisatrice de Bugeaud ; il finit toutefois par désapprouver ses méthodes ; il s'éleva ainsi contre les enfumades de Ouled Riah. Le journal *l'Algérie*, d'inspiration saint-simonienne dénonce en 1844 les méthodes de Bugeaud et propose d'engager la réalisation de grands travaux. Enfantin a souhaité devenir le conseiller du duc d'Orléans.

Parmi les saint-simoniens qui furent les plus impliqués dans le développement de la colonisation de l'Algérie, on compte Thomas Ismayl Urbain. Ce dernier, né en Guyane en 1812, assimile les conceptions saint-simoniennes sur la société dès 1832. Il fit partie du groupe qui se rendit en Egypte en 1833. Il y assume en particulier les fonctions de directeur de l'Ecole de génie militaire de Bouîlâq. Il se convertit à l'islam. En 1837, il se rend en Algérie, en qualité d'interprète rattaché à l'armée. L'action d'Ismayl Urbain en Algérie s'inspire de l'idée saint-simonienne, de l'alliance de l'Orient et de l'Occident comme étant susceptible défavoriser l'avènement de sociétés prospères et empreintes d'une haute spiritualité. En tant que conseiller du duc d'Orléans, puis de Napoléon III, il fut l'initiateur de plusieurs expériences d'enseignement, comme il contribua beaucoup à l'émergence de l'idée de « Royaume arabe » à laquelle adhéra Napoléon III. Il était partisan du respect de la propriété foncière des tribus.

Bien différente fut l'action en Algérie d'un autre saint-simonien, Auguste Warnier (1810-1875). Il se rend en Algérie dès 1834 en tant que médecin militaire à Oran. Sa participation aux travaux de la « commission exploratoire scientifique de l'Algérie » (1838) lui permet d'approfondir sa connaissance des structures sociales algériennes. La documentation accumulée durant cette période constituera l'une des bases sur laquelle seront conduits les travaux de délimitation des terres des tribus, réalisés conformément au sénatus-consulte de 1863. A. Warnier était opposé aux dispositions contenues dans ce sénatus-consulte. Bien que se réclamant toujours des idées saint-simoniennes, A. Warnier tend de plus en plus à rejoindre les positions des partisans d'une colonisation de l'Algérie reposant sur une domination complète des colonisateurs sur les populations autochtones, et sur l'imposition unilatérale à ces dernières de modes d'organisation sociale, de structures foncières, et de modèles civilisationnels de type occidental. Il était ainsi vivement opposé à l'idée envisagée par Napoléon III de créer un « royaume arabe ».

Après la chute de l'Empire, l'action de A. Warnier se concentre sur le démantèlement de la propriété collective des tribus. L'idéal poursuivi explicitement par A. Warnier était de substituer à l'organisation sociale algérienne fondée sur la propriété collective de la terre, une organisation fondée sur la propriété individuelle, et aussi de substituer à l'organisation tribale, la prédominance de l'organisation familiale. Les conceptions de A. Warnier, prirent forme dans la loi qui porte son nom, et qui par la forte réduction des terres collectives à laquelle elle a abouti, a permis aux colons de s'approprier des centaines de milliers d'hectares.

On voit ainsi que bien que se réclamant du saint-simonisme, des personnages comme Ismayl Urbain et A. Warnier professent des opinions et prônent des politiques bien différentes vis-à-vis de la colonisation. Entre ces deux positions fortement opposées, celles de plusieurs autressaint-simoniens qui ont été actifs en Algérie présentent des nuances et des écarts significatifs. On peut ainsi évoquer la carrière de Henri Duveyrier (1840 -1892), fils d'un saint-simonien de la première heure et lui-même saint simonien, proche de Prosper Enfantin. Il forme très jeune le projet de découvrir le Sahara. Après une première expédition dans le Sud de l'Algérie en 1857, il s'engage dans un long périple qui dura de juin 1859 à septembre 1861. Les ressources nécessaires à ce voyage lui furent assurées par deux autres saint-simoniens, Arles-Dufour et Isaac Pereire. Durant ce périple, H. Duveyrier séjourne sept mois parmi les Touaregs. Il publie en 1861 « Les Touaregs du Nord ». Les autorités coloniales, soucieuses alors d'établir des relations avec le Soudan, accueillirent son livre avec intérêt. Le contenu de cet ouvrage, portela trace des opinions sur la colonisation de A. Warnier. Ce dernier a pris part à la mise en forme des notes de voyage de H. Duveyrier, dont les opinions étaient pourtant fort éloignées des siennes.

Il conviendrait aussi d'évoquer l'importance de l'action d'un homme comme Paulin Talabot (1799-1885) ancien polytechnicien professant des idées saint-simoniennes, action qui a principalement porté sur les domaines de l'industrie et des transports. Etant déjà en France à la tête d'un ensemble industriel très important Paulin Talabot étendit à partir de 1862 ses activités à l'Algérie, où il réalise un important réseau de chemins de fer qui atteint un millier de kilomètres, organisa l'exploitation des mines de fer dans la région de Bône ; il créa une banque la « Société Algérienne » et la « Compagnie de Transports Maritimes ».

On voit ainsi que l'inspiration saint simonienne a été portée très différemment par de nombreuses personnalités qui se réclamaient d'elle. Cette diversité s'est particulièrement manifestée dans les prises de position et les comportements de ces personnes à propos de la colonisation de l'Algérie, dans leurs attitudes vis-à-vis de la répression impitoyable exercée sur les populations algériennes, et sur la nature et les objectifs des transformations structurelles imposées à la société algérienne.

M. Haddab

Corrélat : Anthropologie, ethnologie ou savoir colonial ; Centenaire de l'occupation de l'Algérie ; Ecole et enseignement colonial ; Loi Warnier (1873) ; Marx et l'Algérie.

Bibliographie : Abdel Malek, A. (1969) ; Ansart, P. (1970) ; Emerit, M. (1941) ; Enfatin, P. (1843) ; Julien, Ch.-A. (1964) ; Levallois, M. (2001) ; Rey-Goldzeiguer, A. (1977).

Sanhadja(s)

Selon la généalogie mythique proposée par Ibn Khaldoun et acceptée à son époque, les Berbères descendraient tous d'un ancêtre éponyme Berr (transformé par certains en Mazigh) et pouvaient être regroupés en deux grandes filiations provenant chacune d'un des deux fils qu'il aurait eu, Maghdis surnommé al-Abter (le boiteux) ancêtre des Botrs et Bernes, ancêtre des Beranis (ou Beranes).

D'autres raisons ont été avancées pour expliquer ces appellations en s'appuyant notamment sur la façon de s'habiller, les premiers étant caractérisés par leur tunique courte, les seconds par le port du Burnous (cf. William Marçais).

De même on a pu invoquer (E.-F. Gautier) de façon assez contestable le mode de vie, les Botrs étant présentés comme exclusivement nomades et les Beranes sédentaires. Par ailleurs la description et la dénomination des tribus relatées par les historiens arabes dans les siècles de l'islamisation, ne semblent pas toujours concorder avec les informations recensées durant l'antiquité par les historiens latins. Pour prendre un ou deux exemples on peut raisonnablement se demander ce qu'il est advenu des confédérations Massaesyle et Massyle qui avaient marqué les formations étatiques numides à l'époque de Syphax et de Massinissa, ou encore des Gétules que certains assimilent aux Djazoulis ou Guezoula(s) et d'autres au Chleuhs (locuteurs du *tachelhit*).

Les Sanhadja(s) et la classification des tribus berbères en cours au Moyen-âge

Le facteur linguistique pourrait en effet constituer un marqueur dans la classification proposée pour les ensembles tribaux recensés (et Ibn Khaldoun lui-même le signale), mais cela suppose une étude assez détaillée des dialectes berbères en usage à l'époque et de leur degré de proximité (mais est-ce toujours possible des siècles plus tard ?). Toujours est-il, et en continuant à nous référer à Ibn Khaldoun, qu'aux Botrs étaient notamment rattachés les Nefusa, les Nefzawa, les Metghara et les plus nombreux sans doute les Zenata (Zenètes) qui en affluent

vers le nord et l'ouest du Maghreb ont pu se sédentariser et fonder des États dynastiques (Zyanides, Mérinides).

Les Berranis quant à eux regroupaient les Awraba, d'où serait issu Koceila, les Huwwara (parfois classés comme Botrs) un moment impliqués (avec les Nefussa) dans la propagation de l'ibadisme et dont une fraction émigrée vers le Sahara à partir du X^{ème} siècle allait donner son nom au Hoggar et sans doute aux Touareg(s) Kel-Ahaghar (même si tous les Touaregs affirment tous descendre de Tiksi la boiteuse qui était une Botr). Y étaient rattachés aussi les Ketamas qui avaient constitué le principal soutien de ce qui deviendra le mouvement fatimide (au moment de sa gestation maghrébine au X^{ème} siècle), et d'autres tels les Guezoula (ou Djazouli) et les Masmoudas qui (avec les Koumya(s)) seront à l'origine de la fondation de l'Empire almohade.

Même si toutes ces prétendues filiations issues de Berr, auraient donné elles-mêmes naissance à une multitude de tribus et fractions de tribus, il faudra certainement s'arrêter sur le cas des Sanhadja(s), qui ont constitué par leur nombre et le rôle qu'ils ont joué au Maghreb la principale lignée issue de Bernes à travers un de ses fils Sanhadj. Nous devons cependant pour cela sortir du cadre du mythe de fondation pour rejoindre le domaine de l'investigation historique.

Les Sanhadja(s) et leur espace

Les Sanhadja(s) ont parfois été considérés par des généalogistes comme étant d'origine Yemenite. Il semble plus certain qu'ils soient les continuateurs de populations ancrées en Afrique du nord depuis l'antiquité, sinon la fin de la préhistoire, ayant peut être refoulé sinon assimilé des groupes humains, antérieurement installés dans la région. C'est ce qui expliquerait qu'on les a parfois désignés comme des Paléoberbères (Gabriel Camps, in *Encyclopédie berbère*), alors qu'Ibn Khaldoun distingue parmi eux trois groupes essentiels :

- « les Sanhadja(s) de la première race », installés dans la région d'Alger et la Kabylie avec des continuités jusqu'en Tunisie ;

- « les Sanhadja(s) de la deuxième race », répartis des différentes tribus regroupées sous le nom de « Mulatthamin », (ceux qui se voilent le visage avec un litham) sillonnant surtout le Sahara entre l'Océan atlantique et la Tripolitaine et parmi eux, les futurs Almoravides ;

- les Sanhadja(s) de la « troisième race » enfin, composés de Tribus tels les Zenaga et d'autres, occupant certaines montagnes du Maghrîb el Aqçà (actuel Maroc), dans la proximité de Botrs, Zénètes, mais aussi de Branes tels l'importante confédération Masmouda (avec notamment les Bgharwatha(s) et les Ghomara(s)) qui sera à l'origine de l'Empire almohade.

En essayant à la lecture d'Ibn Khaldoun de décrire l'espace des Sanhadja(s) comme le fera E.-F. Gautier, tout se passe comme si nous avions à l'origine un bloc Sanhadja (et autres Branes tels les Ketama et les Masmoudas) qui couvrirait les montagnes de l'Afrique du Nord et les contrées sahariennes longeant l'Atlantique. Cet ensemble apparaît cependant comme forcé par une pression des Zénètes (Nomades à l'origine) opérée à partir du Sahara et des zones steppiques jusqu'à la Méditerranée, et qui en aurait cassé la continuité au niveau de plusieurs régions, tels les actuels Maroc oriental et Algérie occidentale. Comme cela s'était jadis passé pour les Sanhadja(s) du nord, les Zénètes tendront à y assimiler des populations pré-existantes et à se sédentariser, ce que feront aussi à partir du XI^{ème} siècle, les tribus arabes.

Il pouvait donc exister des Sanhadja(s) et des Zénètes aussi bien nomades que sédentarisés. De même si des Botr(s) (dont les Zénètes) ont pu venir de l'Est (Cyrénaïque et Tripolitaine) et du Sud (Sahara), cela a pu être le cas aussi pour des Beranes. On pourra donner l'exemple des Hawwara qui nomadisaient entre la Cyrénaïque et l'Égypte avant d'investir le Hoggar où ils rencontreront sans doute les Lemtunas ou Moulethimin, des Sanhadja(s) venus du Sahara occidental. S'il est vrai que par un processus similaires de pénétration, de l'Est et du Sud vers le Nord, les Zénètes vont plus rapidement s'arabiser que les autres, il est difficile de les considérer comme le fait toujours Camps, comme des Néo-berbères (en comparaison avec les Sanhadja(s), Paléoberbères). Ceci dans la mesure où linguistiquement et comme pour les autres Botrs, ils étaient locuteurs de parlés berbères avant leur arrivée au Maghreb proprement dit. Mais là nous abordons une autre question qui renvoie en fait à la domiciliation originelle du *tamazight* ou plutôt du *protoberbère* et aux conditions de son implantation dans ce qui deviendra le monde berbère en Afrique du Nord.

Les Sanhadja(s) fondateurs d'États

Depuis l'Antiquité les Berbères, Massyles, Massaessyles ou Maures ont été fondateurs d'États et avec l'islamisation du Maghreb ils continueront dans cette voie. Les Zénètes (Beni-ifren, Maghraoua, Meknassa et autres) avaient contribué à fonder les émirats rostémide de Tahert (du VIII^{ème} au début X^{ème} siècle), et à la même époque Midradite de Sidjelmassa et ifrénide de Tlemcen (avec Abû l-Qorra), puis à partir du XIII^{ème} siècle et sur les débris de l'Empire almohade les émirats, abdelwadite (ou zyanide) de Tlemcen et mérinide de Fez.

De même les Awraba avaient servi de rempart à l'État idrisside de Fez et les Masmouda (avec les Ghomara et les Bgharwatha notamment) avaient fondé dès les VIII^{ème} – IX^{ème} siècles, l'Émirat marqué par l'hérésie

Bgharwatha, puis au XII^{ème} siècle l'Empire almohade qui fut le seul à pouvoir instaurer une autorité unique sur toute l'Afrique du Nord et l'Andalousie musulmane.

Les Sanhadja(s) ne seront pas en reste puisqu'ils seront à l'origine notamment de la fondation de l'Empire almoravide (au XI^{ème} siècle) qui agrègeât tout l'Ouest maghrébin (de Marrakech à Alger) et l'Andalousie musulmane aux prises déjà avec la Reconquista chrétienne.

Ils réussiront de même à se substituer aux Ketama(s) qui au X^{ème} siècle avaient insufflé sa puissance à l'Empire Fatimide naissant, pour émerger comme ses véritables successeurs au Maghreb, à travers les émirats ziride et hammadide qu'ils avaient créés.

Les Sanhadja(s) du Sahara Occidental et de la Mauritanie qui avec les Zénètes et les Hawwara(s) étaient considérés comme de grands nomades chameliers, avaient en effet progressé jusqu'au Sahel, refoulant ou subjuguant les populations mélanodermes (d'ethnie noire). Ils réussiront à se constituer en confédération contrôlant dans le désert les mines de sel d'Awdaghost et utilisant ce produit comme monnaie d'échange contre des produits subsahariens, notamment la poudre d'Or du Ghana qu'ils commercialisaient plus au nord vers le Maghreb. L'effort d'islamisation à partir du malékisme en vogue à Kairouan, mené par le missionnaire Abdallah ibn Yassine soutenu par des chefs tribaux, ajouté à la puissance économique naissante et aux vertus guerrières des nomades, servira de catalyseur à ceux qui deviendront en ce XI^{ème} siècle les Almoravides (ou Murabitûne, c'est-à-dire éduqués religieusement et formés militairement à l'intérieur de cloître fortifiés, les ribat(s)).

Au siècle précédent les Ketama(s) et Sanhadja(s) ralliés au Shiisme prôné par le Mahdi Obeid Allah avaient déjà contribué à fonder l'Empire fatimide après avoir détruit les émirats de Tahert et de Sidjilmassa où convergeait le commerce de l'or transsaharien. Après le départ vers l'Égypte des Fatimides, les Zirides de Mahdiyâ et de Kairouan, suivis des Hammadides de la Qalâa et de Bougie vont arracher leur autonomie à la suzeraineté du Caire. Ils créeront leurs propres émirats un moment florissants jusqu'à ce qu'ils tombent en décadence au XI^{ème} et XII^{ème} siècles sous la double pression des Hilaliens venus de l'Est et des Almohades venus de l'Ouest, ces derniers avec toujours un message religieux (unifier sous leur égide politique le dogme islamique).

Cependant, avec le début des Croisades puis l'accélération de la Reconquista accompagnée en Espagne aux siècles suivants (dès le XV^{ème} siècle) par la suprématie européenne sur le commerce mondial qui désormais transitera par la mer, c'en est fini de l'apogée des empires et émirats maghrébins dont les suivants (Haficid(e)s de Tunis, Zyanides

de Tlemcen et Mérinides de Fez) subissent déjà la forte pression des Portugais et des Espagnols.

H. Remaoun

Corrélat : Almohades ; Almoravides ; Fatimides ; Hammadides ; Hilaliens ; Kharijisme ; Malékisme ; Rostomides ; Touaregs de l'Ahaggar ; Zénètes ; Zirides ; Zyanides.

Bibliographie : Camps, G. (2007-2011) ; de Planhol, X. (1968) ; *Encyclopédie berbère* ; *Encyclopédie de l'Islam* ; Gautier, E.-F. (1964) ; Ibn Khaldoun (rééd. En Français, 2010) ; Laroui, A. (1970) ; *Libyca* (revue).

Sénatus-Consulte de 1863

En 1840, suite à des débats engagés au sein des milieux coloniaux et de la Métropole française l'idée d'une occupation coloniale de l'Algérie s'impose. Une première période de colonisation officielle prônée par le Maréchal Bugeaud père de la formule « dominer d'abord, peupler ensuite » s'ouvre dès lors en Algérie. Entre 1841 et 1847, 85 centres de colonisation sont créés et les concessions portent sur 251 556 ha. Une deuxième vague issue des populations misérables recrutées à Paris, insurgés de 1848 ou de 1850 se regroupe dans 42 colonies. L'idée coloniale triomphe et tous les moyens, militaires (séquestre individuel ou collectif contre les tribus), économiques (fiscalité, amendes, usure...) ou juridiques sont mobilisés pour constituer un fonds de terre à redistribuer aux nouvelles populations européennes. « Attaquer la propriété arabe dans son principe..., la société indigène dans sa base, ... voilà donc pour le gouvernement de l'Algérie le commencement de la sagesse... La propriété individuelle une fois établie dans la tribu, les Européens s'y introduiront vite. Ils y trouveront les terres qui leur manquent et la main-d'œuvre qui leur fait défaut », voilà donc l'objectif poursuivi et clairement énoncé par les partisans d'une colonisation de l'Algérie.

Les premiers mécanismes juridiques d'expropriation foncière des populations

Si la constitution du domaine de l'État colonial est amorcée par l'adoption de l'arrêté du 8 septembre 1830 et celui du premier mars 1833, c'est un décret d'avril 1841 qui octroie les premiers lots de terre aux colons. Les ordonnances du 24 Mars 1843, du 1^{er} octobre 1844 et l'ordonnance du 21 juillet 1846 versent les terres beylicales, les *azels* et les *habous* publics dans le fonds de l'État colonial, instaurent la

vérification des titres de propriété et concèdent aux colons-concessionnaires les terres confisquées. Le séquestre individuel et collectif et la pratique du cantonnement, largement utilisés au cours des années de conquête, accroissent le fonds de terre contrôlé par l'Etat colonial. L'avènement du II^{ème} Empire (1850-1870) est marqué par de vifs débats portant sur les moyens d'assurer la domination française sur la colonie. Le sort des terres contrôlées par les tribus, constitue un objet de controverses entre les tenants d'une colonisation officielle de peuplement et les partisans d'une colonisation privée. Le premier courant, dit « *coloniste* », s'appuie sur le principe que « conquérir, c'est dominer et dominer, c'est coloniser »-(Warnier, 1867), et le second courant, dit « *indigénophile* », animé par les Saint-Simoniens relayés par l'administration militaire des « *bureaux arabes* », se déclare plutôt partisan d'une confirmation du droit des tribus sur les territoires qu'ils utilisent. Le Sénatus-Consulte du 22 avril 1863 relatif à la constitution de la propriété en Algérie réalisera un compromis entre ces deux tendances.

Le Sénatus-consulte de 1863 : contenu et dispositions pratiques

Trois principes-clés sont énoncés dans les premiers articles du Sénatus-consulte (S-C). L'article 1 édicte en effet que « les tribus de l'Algérie sont déclarées propriétaires des territoires dont elles ont la jouissance permanente et traditionnelle, à quelque titre que ce soit. Tous actes, partages ou distractions de territoires, intervenus entre l'État et les indigènes, relativement à la propriété du sol, sont et demeurent confirmés ». L'article 2 précise qu'« il sera procédé administrativement et dans le plus bref délai : 1°) à la délimitation des territoires des tribus ; 2°) à leur répartition entre les différents douars de chaque tribu du tell et des autres pays de culture, avec réserve des terres qui devront conserver le caractère de biens communaux ; 3°) à l'établissement de la propriété individuelle entre les membres de ces douars, partout où cette mesure sera reconnue possible et opportune, 4°) des décrets impériaux fixeront l'ordre et les délais dans lesquels cette propriété individuelle devra être constituée dans chaque douar ». L'article 3 stipule qu'« un règlement d'administration publique déterminera : 1°) Les formes de la délimitation des territoires des tribus ; 2°) Les formes et les conditions de leur répartition entre les douars et de l'aliénation des biens appartenant aux douars ; 3°) Les formes et les conditions sous lesquelles la propriété individuelle sera établie et le mode de délivrance des titres ». L'objectif explicite de la loi vise l'établissement de la propriété privée et la délivrance de titres de propriété ».

Si la loi met fin aux opérations de cantonnement de tribus qui sont désormais reconnues « *propriétaires des territoires* », détenus à titre familial ou collectif, les prélèvements fonciers déjà opérés par les précédentes lois au profit de la colonisation ne sont pas remis en cause. Les cas prévus de séquestre ou d'expropriation « pour cause d'utilité publique » (loi du 16 juin 1851) sont également maintenus. Ce sont les dispositions les plus importantes, les plus commentées et les mieux connues. D'autres dispositions complémentaires, celles relatives à l'administration publique des territoires, à la réorganisation territoriale et aux droits de circulation des tribus contribueront toutefois à de profonds bouleversements de l'ordre tribal existant.

Le Sénatus-consulte de 1863: un résultat partiel

L'application du S-C a été confiée à des Commissions (composées d'un capitaine ou général de brigade, d'un sous-préfet, d'un fonctionnaire de l'administration militaire et d'un fonctionnaire des domaines comme assesseurs) et à des sous-commissions d'arpentage des parcelles. Faute de moyens matériels, en personnels qualifiés et en ressources budgétaires, les opérations de délimitations des territoires des tribus, et d'arpentage des parcelles, les principes d'une enquête sincère et honnête sur les territoires de tribus n'ont pas été appliqués. Les décisions prises par les Commissaires sonthâtives, voire arbitraires. La formation des « douars-communes » ne tient compte « ni les articulations naturelles de la société traditionnelle, ni les contraintes des pratiques pastorales ». Si des membres d'une fraction de tribus se retrouvent dans le même douar, d'autres fractions ont été dispersées dans d'autres douars-communes, ou incorporées dans des douars où avaient été regroupés des membres d'autres tribus voisines. Le classement des terres et/ou leur qualification inspirée du droit français (*domaniales, communales, collectifs « arch » et privés-melk*) par les commissaires ignorent à la fois les traditions et coutumes locales ainsi que les règles de droit musulman en matière d'appropriation et d'héritages familiaux appliqués sur les terres de culture. S'appuyant sur les nouvelles élites rurales issues des grandes familles, les « adjoint-indigènes », relais et clients de l'administration coloniale vont jouer un rôle clé dans le processus de mise en œuvre du S-C. Ils tireront profit de la redistribution des richesses foncières.

A la veille de la proclamation de la III^{ème} République (1870), en dépit de mouvements de résistance localisés (révolte des Ouled Sidi -Cheikh de 1864), le rythme accéléré de travail des commissions avait permis la délimitation des terres de 382 tribus sur les 732 recensées et sur une surface de 6,8 millions d'hectares, soit la moitié des terres du Tell et près de la moitié de la population indigène. Près de la moitié de ces

terres (41%) furent classées « *Arch* » (de culture ou de parcours), et la même proportion classée dans la catégorie des terres « *Melk* ». L'attribution et la délivrance de titres individuels n'a pu être conduite par les Commissions chargées de l'application du Sénatus-consulte.

Les conséquences du Sénatus-consulte de 1863

Les découpages administratifs des territoires des tribus, les terres affectées à la colonisation vont réduire les aires de parcours et affecter l'effectif du cheptel détenu par les tribus. Ces dernières seront dans les années qui suivront soumises à une plus grande vulnérabilité. Pauvreté, prolétarianisation, éclatement des solidarités rurales et famines (1866-1868), conjuguées aux épidémies de peste et de choléra auront des conséquences démographiques désastreuses sur les populations indigènes. Outre l'attribution de près de 400 000 ha de terres à des colons privés, près de 150 000 ha de terres localisées dans le Tell et classées domaine privé de l'État, sont concédées par le II^{ème} Empire à des sociétés capitalistes (Compagnie Genevoise, Compagnie Algérienne, domaine de l'Habra et de la Macta, domaine de Kouroulis à Sidi Bel-Abbés). La colonisation des espaces telliens, base matérielle stratégique des pasteurs, va ruiner le nomadisme et remettre en question la structure socio-économique articulée sur l'agro-pastoralisme. Les nomades qui représentaient en 1830 la moitié de la population algérienne et contrôlaient la quasi-totalité des espaces telliens et steppiques du pays ne représentent plus dans le recensement 1911, que 18,5 % de la population. Le S-C constitue une étape majeure dans le processus de destruction de l'organisation tribale et de la propriété collective (*arch*) qui lui correspond. Auguste Warnier qui écrivait en 1865 dans son pamphlet « L'Empereur devant l'opinion » qu'« avec la commune et la propriété individuelle, la tribu, ce petit Etat dans l'Etat disparaît et avec elle, disparaissent tous les obstacles contre lesquels nos efforts d'assimilation et de civilisation ont été impuissants jusqu'à ce jour ». Les catégories juridiques relevant du droit français avaient fini progressivement par se substituer aux règles coutumières et au droit musulman. Le processus de dislocation de l'ordre tribal visé par le S-C (Berque, 1919) était bien engagé, avant que la Loi Warnier (1873) (voir notice) et la loi complémentaire de 1887 (appelé « *petit Sénatus-Consulte* ») organisant la reprise des opérations d'arpentage, de délimitation des terres et la délivrance de titres de propriété, ne viennent accélérer la dépossession foncière et ruiner les bases matérielle de la paysannerie algérienne. A noter, que ce Sénatus-Consulte de 1863 inspirera les administrations coloniales pour changer les régimes fonciers en Tunisie (décrets de 1918 et 1935) et au Maroc

(*Dahir* de 1919 et de 1924) mais avec des effets de moindre ampleur sur les sociétés locales.

Le capitaine Vaissière du bureau arabe des Ouled-Rechaich n'avait-il pas écrit que « Le sénatus-consulte de 1863 est, en effet, la machine de guerre la plus efficace qu'on ait pu imaginer contre l'état social indigène et l'instrument le plus puissant et le plus fécond qui ait pu être mis aux mains de nos colons. Grâce à lui, nos idées et nos mœurs s'infiltreront peu à peu dans les mœurs indigènes, réfractaires à notre civilisation, et l'immense domaine algérien, à peu près fermé jusqu'ici, en dépit des saisies domaniales, s'ouvrira devant nos pionniers » (Vaissière, 1893). Cet observateur avait tiré cette conclusion à la suite de témoignages recueillis auprès des populations locales qu'il administrait : « Les cheikhs et les kebars sont tous venus me trouver, commentant et déplorant la nouvelle. La consternation peinte sur leurs visages, plusieurs versaient des larmes. Ils m'ont dit : "Les Français nous ont battus, ils ont tué nos jeunes hommes et nous ont imposé des contributions de guerre. Tout cela n'était rien, on guérit de ses blessures. Mais la constitution de la propriété individuelle et l'autorisation donnée à chacun de vendre ses terres qui lui seraient échues en partage, c'est l'arrêt de mort de la tribu».

O. Bessaoud

Corrélat : Administration coloniale de l'Algérie; Colonisation, colonialisme et impérialisme ; Ecole et enseignement colonial ; Insurrection de 1871 ; Loi Warnier(1873) ; Lois foncières (XIX^{ème} siècle) ; Statut musulman indigène.

Bibliographie : Julien, Ch.-A. (1964 et 1979) ; Rey-Goldzeiguer, A. (1977) ; Vacherot, A. (1869) ; Vaissière, A. (1893). Julien, Ch.-A. (1964 et 1979) ; Rey-Goldzeiguer, A. (1977) ; Vacherot, A. (1869) ; Vaissière, A. (1893).

Statut musulman indigène (Sénatus-consulte de 1865)

Le statut indigène, est inhérent à la colonisation et on en trouve les traces dès les années 1830, lorsque prétextant les engagements pris par l'armée française qui stipulaient le respect des coutumes et de la religion des vaincus, les autorités françaises fortement encouragées en cela par les colons européens mettront en place une série de pratiques progressivement règlementées pour pérenniser une discrimination politique, juridique et sociale garantissant la domination des nouveaux venus sur les colonisés « indigènes ».

Ce dispositif juridique qui commence à prendre officiellement forme avec l'Ordonnance royale du 24 février 1834 décidant de l'annexion de l'Algérie et fixant le statut des possessions acquises en Afrique du nord depuis 1830, en l'occurrence le territoire de l'ancienne Régence d'Alger, ouvrira la voie à une juridiction d'exception en défaveur des colonisés. Il sera érigé en plusieurs étapes et selon le rapport de force existant entre les protagonistes sociaux et politiques jusqu'à son ébranlement suivi de l'effondrement du système colonial dans le pays et de la mise sur pied de l'Etat national Algérien. En fait, et à des nuances près, un pareil processus a pris forme dans tous les empires coloniaux érigés à l'ère du système colonial.

Nous ne traiterons ici de l'indigénat qui a concerné les musulmans, mais durant une période aussi les juifs d'Algérie, qu'à travers ses retombées sur le statut personnel et les droits civiques et politiques, les autres aspects comme la spoliation de terre des colonisés (avec les lois foncières) et le système répressif auxquels ils étaient soumis (code de l'indigénat notamment) étant abordés dans d'autres articles (signalés en corrélats).

Le sénatus-consulte de 1865 et le statut personnel

Le sénatus-consulte du 14 juillet 1865 a eu le mérite de synthétiser les pratiques et textes élaborés depuis 1830 et est devenu ainsi la principale référence officielle en la matière.

C'est l'article premier qui en présente la substance en postulant : « L'indigène musulman et français ; néanmoins il continuera d'être régi par la loi musulmane ». S'il peut être appelé « à servir dans les armées » et a « des fonctions et emplois civils en Algérie », cela se fera bien entendu dans de conditions et des limites qui ne relèvent pas du droit commun et dont les modalités codifiées ou non sont déterminées par les autorités coloniales. Le même article précise par ailleurs toujours à propos du musulman : « Il peut sur sa demande être admis à jouir des droits de citoyens français ; dans ce cas il est régi par les lois civiles et politiques de la France ». Or, très peu franchiront le pas de la demande : 192 en tout en 1870 et 641 de 1919 à 1925 (donc une centaine par an), et arguant de causes diverses, les décideurs peuvent opposer un refus, ce qui est très courant contrairement à ce qui se pratique avec les étrangers d'origine européenne pour qui la naturalisation prévue dans l'article du texte de loi est encouragée, de même que pour les juifs indigènes qui ont la possibilité aussi d'être naturalisés (en se référant à l'article 3 du même texte, 398 israélites ont pu être naturalisés de 1865 à 1870).

Pendant peut-on sortir du statut musulman en changeant de religion ? Il semble bien que non puisque dans la pratique, les rares convertis au christianisme sont officiellement considérés comme « chrétiens musulmans », et donc toujours soumis au texte de 1865.

En fait, la caractéristique essentielle du Sénatus-consulte de juillet 1865 est la séparation opérée entre la nationalité accordée aux Algériens musulmans, et la citoyenneté aux Algériens qui leur est refusée. En échange de la reconnaissance d'un statut musulman « qui ne concerne guère que le mariage et l'héritage, la disposition masculine et paternelle des femmes et des filles » (René Gallissot) et dont on retrouvera l'influence jusque dans les codes de la famille et de la nationalité de l'Algérie indépendante, les autochtones sont privés des droits accordés aux nouveaux venus dans le pays. Ils sont considérés comme sujets musulmans d'un empire colonial, privés de droits civils avec la juridiction d'exception qui leur est appliquée (arsenal de lois dont le Code de l'indigénat), et bien entendu de droits civiques, ce qui transparaît nettement dans l'iniquité du système électoral et de la représentation politique.

La participation aux élections et la représentation politique des Algériens

Le vote d'abord censitaire et avec exclusion des femmes commence à prendre forme en France sous la forme que nous lui connaissons certainement avec la Monarchie de Juillet (1830-1848), en connaissant des aménagements et transformations y compris avec des périodes de remise en cause, selon la nature des régimes qui se succéderont : II^{ème} République (1848-1850), second Empire (1850-1870), III^{ème} République (qui succède au second Empire jusqu'en 1940), régime de Vichy (Etat français 1940-1942), IV^{ème} République (1946 à 1958), et enfin V^{ème} République (à partir de 1958).

L'Algérie subira les effets de cette évolution de 1830 à la veille de son indépendance en 1962, avec des retombées qui ne sont évidemment pas les mêmes selon que l'on soit citoyen français ou sujet colonial.

Dès 1848, les Français d'Algérie peuvent élire des représentations à l'Assemblée nationale, et aux conseils régionaux (départementaux) et municipaux. D'abord représentés à titre consultatif par les notables dans les villes et les tribus, agréés par les autorités militaires puis civiles quand elles commencent à exercer du pouvoir dans des parties du territoire (le territoire civil qui ne cessera de s'étendre), certains Algériens pourront bientôt participer à des élections de leurs représentants minoritaires et sans pouvoir réel. Ils constitueront ce qui deviendra un second collège d'électeurs, le premier étant réservé aux

citoyens français qui, même dans les villes où ils sont minoritaires, accapareront les trois quarts des postes de conseillers municipaux tout en étant les seuls à pouvoir accéder au poste de maire ou d'adjoint (dans les communes de plein exercice) et à être représentés à l'Assemblée nationale et au sénat qui siègent à Paris (et ce, jusqu'à la constitution en 1946 de la IV^{ème} République).

Ce sont ces dispositions qui seront confirmées par les lois de 1898-1900 accordant une forte autonomie à la colonie et instituant des assemblées appelées délégations financières dont la fonction est consultative et qui comprennent deux chambres européennes (les colons et les autres) de 24 membres chacune et deux chambres musulmanes (15 membres pour celle des Arabes et 7 membres pour celle des Kabyles). C'est ainsi que dans les communes de plein exercice, quelques 57000 électeurs musulmans, (sur un total de 1.400.000 qui y résident), pourront participer aux élections municipales et 4000 en tout recensés à travers le pays qui éliront des représentants aux conseils régionaux des trois départements et aux chambres arabe et kabyle des délégations financières.

En fait, malgré les trucages des urnes qui ont déjà cours, les Algériens de statut indigène commencent à voter massivement lors des élections de conseils de Djemâa des douars organisées dans les communes mixtes et les communes de plein exercice, en novembre et décembre 1919 (après les lois promulguées par Clémenceau, président du Conseil), puisqu'on y dénombre 425000 inscrits et 75% de participants.

Sur cette lancée des élites, soutenues par le Congrès musulman algérien tenu en juillet 1936, vont apporter leur appui au projet Blum-Viollette qui proposait d'accorder la citoyenneté française avec maintien du statut personnel à quelques 24000 Algériens « évolués ». La pression des Européens d'Algérie fera capoter l'initiative qui cependant dans ses grandes lignes est reprise dans l'Ordonnance de mars 1944 signée par le Général de Gaulle avec l'accroissement à environ 60.000 du nombre de concernés (qui pourront ainsi voter dans le 1^{er} collège).

Le Manifeste du Peuple algérien de mars 1943 et les manifestations sanglantes de mai 1945 s'avèrent cependant changer la donne. Le combat des Algériens contre les trucages des suffrages exprimés et pour une représentation électorale plus équitable et de nouvelles conquêtes démocratique passera à une autre étape lorsque l'Ordonnance du 17 août 1946 leur accordera la parité avec les Européens à l'Assemblée constituante puis à l'Assemblée nationale à Paris et au Sénat dont ils feront une tribune (15 députés et 7 sénateurs pour chacun des deux collèges) ainsi qu'avec le Statut organique de l'Algérie promulgué le 20 septembre 1947 et instituant une Assemblée algérienne avec même nombre de représentants pour les deux communautés les Algériens

demeurant cependant victimes des bourrages d'urnes et autres parachutages (avec les élections « à la Naegelen » (du nom de celui qui fut gouverneur général de l'Algérie entre 1948 et 1951).

Le vote des femmes légalisé par ce même statut, et l'accès à la citoyenneté française à tous les habitants de l'Empire français, promulgué pourtant dans la loi Lamine Gueye du 20 septembre 1947, avec le principe « un homme ou une femme, une voix » ne seront cependant reconnus par le Général de Gaulle qu'en 1958, c'est-à-dire, 4 années après le déclenchement de la Guerre de libération.

Ces dispositions seront utilisées par les Algériens lors du référendum de juillet 1962 pour décider de l'indépendance de leurs pays et de l'acquisition de leur propre nationalité, le combat pour asseoir une citoyenneté véritable et la justice sociale devant prendre la relève.

Le Sénatus-consulte de 1865 et les Juifs d'Algérie

Les mêmes dispositions imposées aux indigènes musulmans dans l'article 1 du Sénatus-consulte de 1865, sont reprises dans l'article 2 à destination des indigènes israélites, dont certains avaient des ancêtres qui vivaient dans le pays depuis l'antiquité. Comme les musulmans, ces derniers ne semblent pas emballés par l'idée de renoncer à leur statut communautaire, puisque malgré les conseils, sinon les pressions de leurs coreligionnaires français, ils ne seront entre 1865 et 1870 que 398 à opter pour la citoyenneté française (sur un total d'environ 30.000 personnes). Leur naturalisation désirée par les autorités françaises se fera donc de façon autoritaire, même si depuis la colonisation ils n'étaient plus assimilés à des *dhimmis* (protégés) comme à l'époque ottomane, (ce qui ne présentait pas que des avantages). C'est avec le Décret Crémieux du 24 octobre 1870 que les israélites d'Algérie deviendront citoyens français, en fait pas tous, puisque des régions du Sud du pays n'étant pas encore conquises par les français en 1870, les Juifs qui y habitaient ne pouvaient être concernés par le texte, et ils ne seront en fait francisés qu'en 1961. Après la débâcle française de juin 1940 face aux Allemands, le régime de Vichy abrogera le Décret Crémieux et lancera une répression contre les Juifs d'Algérie. Il faudra attendre le débarquement anglo-américain de novembre 1942 (opération Torch) puis l'installation à Alger en 1943 du Comité français de libération nationale (CFLN), pour qu'on abolisse les lois racistes de Vichy et malgré l'opposition du Général Giraud, que l'on rétablisse les dispositions du Décret Crémieux.

Alors que des petites minorités de Juifs avaient soutenu le FLN ou l'OAS, la majorité d'entre eux soit quelques 130.000 seront rapatriés en France à la veille de l'indépendance.

Par ailleurs, et contrairement aux Juifs marocains et tunisiens qui dans leur majorité n'avaient pas acquis la citoyenneté française parce que non concernés aussi par les dispositions du décret Crémieux, seul une minorité de juifs algériens émigrera à partir des années 1950 en Israël.

H. Remaoun

Corrélat : Administration coloniale de l'Algérie ; Code de l'indigénat ; Colonisation, colonialisme et impérialisme ; Judaïsme en Algérie ; Loi Warnier (1873) ; Lois foncières (XIX^{ème} siècle) ; Mai 1945 ; Manifeste du Peuple algérien ; Sénatus-consulte de 1863.

Bibliographie : Ageron, Ch.-R. (1968-1979) ; Ayoun, R., (in *Insaniyat* n° 31, 2006) ; Bensimon, D., (in *Mémoire et enseignement de la Guerre d'Algérie*, t. 2, 1993) ; Collot, C. (1987) ; Gallissot, R. (2007) ; Julien, Ch.-A. (1964-1979) ; Weil, P. (2002).

T

Tamazight

La notion de *tamazight* utilisée sous différentes prononciations et graphies semble être d'un usage très ancien en Afrique du Nord, et renverrait à l'appellation de *Amazigh* (pl. *Imazighen*) par laquelle les différentes populations berbérophones ont tendance à se désigner. En fait *tamazight*, est le mot autochtone pour nommer la langue ainsi que ses différents parlers usités et que les Maghrébins d'aujourd'hui préfèrent au mot berbère dérivé sans doute lui-même de barbare d'origine exogène, grecque puis latine et trop lié à d'anciens rapports de domination, et de marginalisation des cultures et parlers endogènes. Dans l'état actuel des connaissances, les parlers tamazight apparaissent comme les plus anciennement usités au Maghreb, au point que les historiens européens à partir du Moyen-âge déjà et jusqu'au XX^{ème} siècle avaient parfois préféré au toponyme d'Afrique du Nord ou de Maghreb, celui de Berbérie et d'États barbaresques. Assurément, l'ancestralité en Afrique du Nord sur le plan identitaire a donc tendance à se confondre avec l'usage de la *langue berbère* ou *tamazight*, qui renverrait aux substantifs de *berbérité* et d'*amazighité*. Les spécialistes ethnographes, anthropologues, historiens et linguistes aussi bien de la langue arabe (avec Ibn Khaldoun notamment) que française ou autre depuis la période coloniale, se sont longtemps interrogés sur les origines du *tamazight*, et les hypothèses les plus diverses et pas toujours convaincantes, ont tenté des rapprochements avec surtout des langues anciennement implantées en Méditerranée, en Afrique ou au Moyen-orient. Si les influences issues de ces différentes zones géographiques peuvent être réelles sur les plans lexicographique ou morphologique, une piste assez fondée semble se dégager chez les chercheurs contemporains et renverrait à l'existence jadis d'un *proto-berbère* ou *proto-amazigh*.

Ce dernier aurait pénétré en *Afrique du Nord* y a des milliers d'années, progressant d'est en ouest (comme plus tard pour la *langue arabe*) et s'imposant à des populations déjà implantées, chacune y amenant son propre cachet à partir des fonds préexistants et permettant ainsi la diversité actuelle, le cloisonnement relatif, comme pour tout ensemble communautaire et traditionnel, ainsi que les données diversifiées de l'histoire, faisant le reste. Ces parlers usités encore de nos jours, surtout dans les zones montagneuses (les Aurès ou la Kabylie pour l'Algérie) ou désertiques, des zones refuges en quelque sorte, adaptés aux contextes anthropologiques et géographiques sont très diversifiés, même si on a pu les regrouper en branches plus ou moins homogènes. C'est ainsi que des points de vue lexicographique et

morphologique ou de la prononciation, et sans doute de l'influence exercés par le contact avec la langue arabe, on distingue de nos jours ceux rattachés au *sanhadja* (en Algérie dans les zones montagneuses de *Kabylie* et en partie des *Aurès*, mais aussi dans le *Hoggar* et ses dépendances), au *zènète* (dans les steppes et le désert, depuis la lisière des *Aurès* et le *Mzâb*, jusqu'à certaines enclaves de l'*Ouestalgérien*) et dans une moindre mesure pour l'*Algérie*, le *tachelhit*.

Sur la question des origines

Les progrès de la recherche sur le *sémitique* ancien ont permis à des chercheurs comme *Marcel Cohen* de proposer (1924 et 1952), l'intégration du *berbère*, dans une famille de langues *chamito-sémitique*, appellation à laquelle les spécialistes tendent à préférer le nom moins connoté d'influences bibliques de *langues afro-asiatiques* (comme pour les *langues indo-européennes*). La langue mère de cette grande famille serait l'*afro-asiatique* ou *afrasien*, usitée il y a au moins 10.000 à 20.000 ans par une communauté qu'on localiserait quelque part entre le Soudan et l'Éthiopie et qui suite à des vagues migratoires remontant certainement au *Néolithique* serait à l'origine de sous-groupes tels le *couchitique*, l'*égyptien ancien*, le *proto-berbère*, et le *proto-sémitique* (lui-même ancêtre de l'*akkadien*, du *phénicien*, de l'*araméen*, de l'*hébreu*, et de l'*arabe*...). Des disciplines telles la paléontologie, l'archéologie préhistorique et protohistorique, l'anthropologie, la linguistique historique et la glotto chronologie ont permis à des chercheurs comme *Christopher Ehret*, *Salem Chaker*, *JeanLoic Le Quellec*, *Malika Hachid* ou *Slimane Hachi* de proposer dans leurs travaux des réponses portant sur l'implantation en *Afrique du Nord* de ce qui deviendra le *berbère*, ou *tamazight*. Une des hypothèses proposées et qu'il aurait été introduit par les *Proto méditerranéens* de culture, *capsienne*, (d'après le site de CAPSA ou GAFSA, en Tunisie) dont on retrouverait les traces dans l'Est du *Maghreb* actuel dès les débuts du *Néolithique*, (soit 8000 ans avant J.-C) et qui auraient progressivement assimilé des populations, tels les *Ibero-maurusiens* de culture *mechtoïde* (de *Mechta el-arbi*), dont les traces remonteraient à plus de 20.000 ans. Le *berbère* aurait étendu son implantation jusqu'au *Sahara central* (*Tassili*) vers 3000 av J.-C, et permettant l'assimilation chemin faisant de populations mélanodermes (de culture proche des *mechtoïdes*). Une hypothèse à durée plus courte proposée par *le Quellec* avance l'idée que le *proto-berbère* n'aurait pénétré au *Maghreb* que vers 2500 av J.-C suite à une nouvelle vague migratoire due à des changements climatiques, pour ne gagner le *Sahara* qu'avec l'introduction du dromadaire (1^{er} siècle av. J.-C). Peut-être que le déchiffrement encore balbutiant de l'écriture *libyque* (dite aussi *punico-libyque*, ancêtre du *tifinagh*, écriture touarègue), retrouvée dans des

inscriptions datant des époques phénicienne et romaine, nous en apprendra plus sur le proto-berbère et le berbère usités dans l'antiquité !

Enjeux actuels

L'usage du *tamazight* qui a reculé au fur et à mesure de l'*arabisation* linguistique du *Maghreb* (à partir du VII^e et surtout du XI^e siècle), pour ne plus s'appliquer qu'à près du tiers de la population, surtout en Algérie et au Maroc, le pourcentage étant beaucoup plus réduit en Tunisie, et en Libye pour ne concerner enfin l'Oasis de *Siwâ* dans l'ouest égyptien, avec cependant une présence aussi dans le *Sahel* (*Mali, Niger, BurkinaFaso*), et une extinction totale dans les *Iles Canaries* (où il fût parlé par les *Guanches*).

Avec l'émergence des Mouvements nationaux puis les indépendances des différents pays, a été posée la question de la place du *tamazight* dans la constitution des identités nationales. La question est d'autant plus cruciale que les nouveaux États inspirés par le modèle de centralisation jacobine, ont d'abord opté pour l'arabe comme unique langue nationale et officielle, refusant ainsi toute reconnaissance du fait berbère jusqu'à ce que la revendication des locuteurs du *tamazight* n'impose des changements qui sont encore en cours.

La *Protesta* est d'abord le fait d'éléments minoritaires qui fondent en 1965 dans l'exil (à Paris) une *Académie berbère*, mais prend aussi un caractère de renaissance culturelle s'investissant notamment dans l'activité musicale et l'intérêt intellectuel pour le passé et la *langue berbère*. Elle commencera à prendre un caractère plus massif avec la manifestation de 1980, partie du centre universitaire de *Tizi-Ouzou*, contre l'interdiction d'une conférence de l'écrivain Mouloud Mammeri et qui s'amplifiera pour donner naissance au « Printemps berbère ». Les interdictions et la répression n'arrêtent pas le processus qui débouchera après les émeutes qui touchent tout le pays en octobre 1988 et la libéralisation politique qui s'en suivra (avec la fin du régime du parti unique), sur la création d'un Mouvement Culturel Berbère (MCB). Désormais, et avec la promulgation de la Constitution de 1989, le *tamazight* va être reconnu comme élément constitutif de l'identité nationale algérienne au même titre que l'arabe et l'islam, avant que la grève des écoliers de Kabylie en 1994-1995 n'aboutisse à la décision d'intégrer son enseignement dans le système éducatif. Un amendement constitutionnel opéré suite au « Printemps noir » de 2001 et à la formation du « Mouvement citoyen » (dit aussi des « Arouch »),

lui reconnaitra le statut de langue nationale au même titre que l'arabe, cette dernière gardant cependant le statut de seule langue officielle du pays. Actuellement, la revendication porte sur la promulgation de tamazight comme seconde langue officielle.

Si un bilan devait être fait à propos des acquis liés à cette reconnaissance de tamazight, on peut considérer qu'il est encore mitigé. Un Haut-Commissariat à l'Amazighité (HCA) a bien été créé par l'Etat et plus récemment un Centre national de recherche sur l'enseignement de cette langue (rattaché au Ministère de l'éducation nationale), laquelle est déjà intégrée au cursus scolaire élémentaire dans certaines régions du pays, avec même des filières universitaires comme à Tizi Ouzou et Bejaia. De même, quelques progrès ont été enregistrés au niveau de la programmation des médias lourds et de l'édition. De gros efforts restent cependant à fournir pour la promotion d'une langue dont les formes parlées ne concordent pas toujours d'une région à l'autre (Kabylie, Aurès, Mzab, Hoggar) et encore plus à l'échelle maghrébine et saharienne, et dont le rapport à l'écrit n'a été que marginal durant des millénaires d'existence. Il faudra d'ailleurs arriver aussi à uniformiser une écriture qui continue à user de trois systèmes de caractères (tiffinagh, arabe et latin).

H. Remaoun

Corrélat : Arabe(s); Berbères; Libyque, écriture ; Phénico-punique(s); Sanhadja(s); Touaregs de l'Ahaggar ; Zénètes.

Bibliographie : Camps, G. (2007-2011) ; Chaker, S. et Hachi, S. (2000) ; Cohen, M. (1924 et 1952) ; *Encyclopedie Berbère* ; *Encyclopedie de l'islam* ; Guennoun, A. (1999) ; Hachid, M. (2000) ; Ibn Khaldoun (rééd. 2010) ; Remaoun, H. (2004) ; Salhi, M.-B. (2002) ; Taleb-Ibrahimi, Kh. (1995-1997).

Tassili-n'Ajjer, art néolithique

Sur un immense ensemble couvrant le Sahara central, du sud du Hoggar et du Tassili-n'Ajjer en Algérie, jusqu'au Tadert Acacus (ou Akakous) de l'autre côté de la frontière avec la Libye, voire jusqu'au Niger et au Tchad d'immenses gisements préhistoriques témoignant du Néolithique saharien. Le Tassili-n'Ajjer qui en constitue le fleuron est d'ailleurs considéré comme le plus grand musée au monde à ciel ouvert s'étendant sur des milliers de km². On y trouve des fresques gravées ou peintes pouvant constituer des tableaux de 120m² comme celles représentant des girafes (la plus grande atteignant 8.5 m de haut), dans l'oued Djerat exploré par Henri Lhote et son guide targui Djibrine. On y

trouve dessinés d'autres animaux tels des éléphants, des hippopotames, des rhinocéros, des lions, des autruches, des ânes, des chevaux, des buffles et des bovins et bien d'autres espèces qui expriment la faune de l'époque, mais aussi la flore (avec des palmiers par exemple).

Les êtres humains sont de même largement représentés, enfants, femmes et hommes, en tenues quotidiennes ou de cérémonie, parfois avec des masques, des chars, des chasseurs et des pasteurs, mais aussi des scènes exprimant la vie de chaque jour dans les campements. Le Sahara est à l'époque en pleine néolithisation accélérée sans doute par la sécheresse qui s'étend déjà dans certaines de ses régions poussant au regroupement de la population dans des zones encore relativement humides. Les hommes commencent à se livrer à des activités de domestication des animaux et de pastoralisme, d'agriculture ou religieuses (rites funéraires) et esthétiques en développant notamment les arts de la poterie (céramique) et du dessin rupestre. S'érigerait ainsi selon Malika Hachid, qui a été directrice du Parc national du Tassili, loin de la sphère nilotique et sans doute en contact avec elle, un complexe culturel relativement indépendant, constituant une zone de passage, et d'implantation humaine et où le pastoralisme dominant, la poterie et l'art rupestre occuperaient les mêmes fonctions que l'agriculture, l'architecture ou l'écriture ailleurs.

Des datations de cette production esthétique ont été proposées par les spécialistes qui y décèlent trois périodes essentielles :

- la première dite *épipaléolithique* ou *pré-néolithique* remontant sans doute à une dizaine de milliers d'années et connue sous le nom de « têtes rondes » représentant des êtres humains, chasseurs et cueilleurs mélanodermes (d'ethnie noire) qui s'initient à la domestication des animaux (le Mouflon). Ils seraient par leur genre de vie assez proches des Mechtoids du Maghreb.

- la deuxième dite *bovidienne* (ou *bubaline*), parce que les bœufs font leur apparition sur les fresques et remonterait à 8000 ou 7000 ans BP (*Before Présent* ou avant le présent, ce qui équivaudrait à 6000 à 5000 ans avant J.-C.). Elle serait portée aussi par des populations mélanodermes et à propos desquels certains spécialistes comme A. Hampate Ba ont émis l'hypothèse qu'il s'agirait des ancêtres des Peuls actuels.

- la troisième période dite *chevaline*, remonterait enfin au VI^{ème} et V^{ème} millénaire BP (ou IV-III millénaire avant J.-C.), serait le fait de pasteurs leucodermes (d'ethnie blanche). Bien que des datations plus courtes aient été avancées quant à la pénétration berbère au Sahara (cf. article Tamazight), Malika Hachid et d'autres assimileraient ces leucodermes à des Protoberbères arrivés dans la région en provenance

peut être de la partie orientale de l'Afrique du Nord (zones désertiques de l'Égypte et de la Libye).

Toujours est-il que la désertification qui progresse au fur et à mesure que l'on se rapproche de la période historique que la mènera inéluctablement à l'extinction de ce foyer de civilisation saharienne.

H. Remaoun

Corrélat : Berbères ; Capsien ; Expressions esthétiques durant l'Épipaléolithique ; Iberomaurusien ; Préhistoire ; Tamazight ; Touaregs de l'Ahaggar.

Bibliographie : Camps, G.(1974) ; CNRPAH (éd. 2011, colloque 2007, 2 vol) ; *Encyclopédie berbère* ; Hachid, M. (1998 et 2000) ; Lhote, H. (1973 et 1976) ; *Libyca* (revue).

Tidjaniyya

La Tidjaniyya est un ordre soufi fondé par cheikh Ahmed Tijani. Né en 1737 à Ain Madi (wailaya de Laghouat actuellement). Le cheikh reçoit ses enseignements religieux dans sa ville natale avant d'effectuer un voyage à Fès destiné à l'étude et à la rencontre des savants de la ville. Il part ensuite en voyage pour le pèlerinage. Dans son chemin il adhère à la confrérie khalawatiyya et rencontre durant ce même trajet de nombreux savants dont cheikh Kurdi en Irak qui prédit à Tijani qu'il va atteindre le statut du « pôle suprême » (*Qutbaniyya Odhma*). Après son retour, il fit plusieurs voyages entre Tlemcen, Bousemghoun (Bayad) et Ain Madi. Selon al Tijani, c'est le Prophète en personne qui lui transmet le savoir en état de veille. La doctrine de la confrérie est axée sur deux types de connaissance : 1. *kashf* (dévoilement), considéré comme un don divin qui est à l'origine de l'inspiration reçue par le saint, 2. *Kasb* (acquisition).

A Fès où il décide de s'installer définitivement (en 1798) suite à des problèmes avec l'autorité ottomane, Ahmed Tijani fonde sa zaouïa qui devint en peu de temps, un vrai lieu important de sociabilité et d'influence politique. Après sa mort en 1815, la tombe de Tidjani devient un lieu de pèlerinage. Les souverains du Maroc accordent à la confrérie comme c'était le cas avec son fondateur, une importance particulière. Mais la Tidjaniyya va susciter une grande controverse avec les autres confréries notamment la Qadiriya. A cause tout d'abord de ses pratiques liées à sa conception excessive du mystique et du soufisme jugée éloignée des principes de l'islam et de la raison (Ahmed al Tijani

est suspecté de manipulation autour des idées de sainteté et de prophétie); la confrérie, en se présentant comme la dernière des confréries, elle est accusée d'arrogance théologique. Les enseignements du cheikh fondateur sont diffusés par son fidèle disciple Ali Harazem dans son livre *Jawahir al Maani (Les joyaux des sens)*. Les rituels dans la Tidjaniyya sont axés sur des pratiques assidues des rites obligatoires (*al wajibat*) et des rites surrogatoires fermement recommandés que les *murid* pratiquent.

A cause de ses rapports avec l'administration coloniale en Algérie qu'elle soutenait, la confrérie entre en conflit avec l'Emir Abd el Kader. *Leksar* des Tijanis à Ain Madi est assiégé par les troupes de l'Emir entre juin et décembre 1838, et ce dans le but d'obliger la confrérie à rejoindre son mouvement de résistance contre les Français. Le siège se termine par la destruction du *ksar* et de l'exil de Mohamed As-Sghir, chef des Tijanis après un accord de paix entre les deux chefs. Cet événement va marquer l'histoire des rapports entre les deux confréries, sans pour autant que la Tidjaniyya ne perde de son influence et de sa présence en Algérie. Il importe de noter aussi que la Tidjaniyya dans sa branche de Tlemcen est présentée comme antifrançaise. Des rapports de l'administration coloniale évoquent même son implication dans des « projets insurrectionnels » en 1878.

Toutefois, la Tidjaniyya se rapprocha de l'administration coloniale lors de sa pénétration au Sahara notamment. Un événement qui semble privé au début, va renforcer les rapports de la Tidjaniyya avec les Français. Il s'agit en effet, du mariage de Ahmed al Tidjani (petit-fils du fondateur, qui se trouve en résidence surveillée) avec une française, Aurélie Picard, de confession chrétienne. Ce mariage est célébré avec la bénédiction du cardinal Lavignerie. Picard exerce une grande influence sur son mari et occupe une place à part dans l'exercice du pouvoir politique et social des Tijanis à partir du domaine de Kourdane.

La Tidjaniyya continue son expansion dans le sud algérien puis dans d'autres régions d'Afrique (Mauritanie Sénégal, Mali), à travers différentes branches confrériques. Au Maghreb, son pouvoir est réparti entre trois régions, Fès où a été fondée la première zaouïa, Tamasin (près de Touggourt) fondée en 1805 par un disciple de Ahmed al Tijani, où une grande partie de la famille d'al Tijani est installée, puis Ain Madi, lieu de naissance du fondateur et de sa famille. Bien que devenue plus subsaharienne que maghrébine, la Tidjaniyya continue d'exercer en Algérie et en Marocet demeure l'une des confréries les plus influentes sur les plans politique, social et éducatif.

B. Benzenine

Corrélats : Abd el Kader Émir; Ben Allel; Bouamama, insurrection ; Derqawa(s); Marabout, maraboutisme; Ouled Sidi Cheikh, insurrection ; Qadiriya ; Régence d'Alger ; Tidjaniyya.

Bibliographie : Ageron, Ch.-R. (1968) ; David, R. et Triaud, J.-L.(Dir, 2011) ; el Adnani, J. (2005) ; Nadir, A. (1972).

Touaregs de l'Ahaggar

L'Ahaggar, vaste région située dans la partie centrale du Sahara occupe l'extrême Sud de l'Algérie. Délimitée au Nord-Est par le Tassili n Ajjer, au Nord-Ouest par le Tidikelt, à l'Ouest par le Tanezrouft, cette région fait frontière au Sud avec le Niger (Ténéré et Tassili n Ahaggar) et le Mali (Adrar des Ifoghas). L'Ahaggar, dont la superficie couvre environ 500.000 km² se présente comme une zone montagneuse dont les massifs les plus importants tels l'Atakor (2918 m), la Tefedest (2375 m) dominant plusieurs plateaux entrecoupés de vastes étendues assez monotones. Témoins d'un réseau hydrographique jadis très actif, de nombreux oueds tels l'Igharghar, le Tin Tarabin, l'oued Tamanrasset et le Tafassasset ont creusé de longues vallées où se maintient encore une maigre flore. Enfin, traversé par le Tropique du Cancer, l'Ahaggar reste en retrait des zones de perturbations climatiques du Nord (Méditerranée) et du Sud (Sahel africain). On a remarqué que sans l'altitude, l'Ahaggar connaîtrait un climat aussi aride que le Tanezrouft voisin. Sa position élevée diminue en effet les trop fortes chaleurs d'été et ralentit considérablement l'évaporation qui constitue un des facteurs principaux de l'aridité du Sahara.

Il est maintenant établi que le Sahara a connu dans le passé des périodes humides, l'ensemble des fresques du Tassili n Ajjer révèle l'existence à l'époque néolithique de peuples pêcheurs, chasseurs (certainement avec tentatives d'association des deux activités), et enfin d'éleveurs dont les troupeaux étaient principalement constitués de bovins.

Le passage à l'élevage, par l'ensemble des techniques qu'il requiert (gardiennage, sélection et techniques de reproduction...) et des traits culturels (croyances, rites et enfin manifestations esthétiques par le dessin, la gravure et la peinture destinés à préserver et à faire croître le troupeau), ayant fait accomplir de gros progrès aux systèmes sociaux de ces peuples.

Peuplement et migrations

Au niveau du peuplement, dès le Néolithique, le Sahara voit la cohabitation de populations mélanoderme et leucoderme. Avec la découverte de l'homme fossile d'Asselar au Nord de Tombouctou, on a parfois admis l'antériorité de l'occupation du Sahara par ces peuples négroïdes. Il ne semble toutefois pas raisonnable d'opposer des populations noires sédentaires à des « protoberbères » pasteurs car les facultés de combinaisons des deux activités ont toujours été possibles en fonction du degré d'évolution des techniques et de leur diffusion ainsi que de la nécessaire adaptation aux systèmes écologiques. La désertification progressive du Sahara a certainement provoqué le repli des populations négroïdes vers des zones plus méridionales. Au cours de ce repli, certains groupes ont préféré s'accrocher aux points d'eau, ce qui donnera naissance à des oasis dispersées ; leurs nombreuses alliances avec les populations blanches ont produit cette ethnie présente dans l'ensemble du Sahara, les Harratin que l'on désigne dans l'Ahaggar sous le terme d'Izagaghen. Grâce à la domestication du cheval, qui a précédé le chameau au Sahara, des voies de communication ont été établies entre les peuples de la mer (riverains de la Méditerranée) et ceux du Sud du Sahara. Deux voies ont été reconstituées à partir de gravures représentant des chars, l'une à l'Est qui selon H. Lhote partirait de Tripoli, passerait par Ghadamès, Illizi, le Nord de l'Atakor (Hirafok et In Amguel). Abalessa, Tin Missao, Tademekka (Es-Souk) et rejoindrait Gao ; l'autre à l'Ouest, reconnue par R. Mauny aurait eu comme parcours Figuig, Taouz, Foum el Hassan, le Zemmour, l'Adrar, le Tagant, le Dhar Tichitt, Oualata et se terminerait à Goundam au Mali. On fera brièvement remarquer que ces deux grandes voies constituent déjà les deux grands axes d'échanges transsahariens qui seront repris plus tard par le commerce caravanier.

En ce qui concerne les populations touarègues, les hypothèses les plus invraisemblables ont été formulées sur leur ethnogenèse. Peu à peu, une meilleure connaissance des différents milieux humains du Sahara et de la culture touarègue a amené les chercheurs à rattacher ce groupe humain, de par le fond commun linguistique, à l'ensemble berbère qui s'étale sur l'ensemble de l'Afrique du Nord. Les ancêtres des Touareg Kel Ahaggar ont ainsi été affiliés à deux groupes importants connus dans l'Antiquité : les Garamantes et les Sanhadja.

La première hypothèse formulée par H. Lhote, rattache en s'appuyant sur Hérodote (V^{ème} siècle av. J.-C.) les Touaregs du Nord (Ajjer et Ahaggar) aux anciens Garamantes, peuple « libyco-berbère » semi-nomade, combinant donc l'activité agricole avec le nomadisme pastoral avec peut-être deux ethnies différentes spécialisée chacune dans une activité, installé au Fezzan libyen et dont les traces matérielles de leur

civilisation ont été retrouvées dans la ville de Garama, actuellement Djerma.

Les Garamantes ont été longuement décrits par des historiens grecs et romains ayant effectué des incursions dans le désert libyen et peut-être beaucoup plus au Sud, vers l'Aïr nigérien. C'est à l'arrivée des conquérants musulmans venus de l'Est, que, selon cette hypothèse, une grande partie des Garamantes aurait abandonné le Fezzan pour trouver refuge dans le Tassili n Ajjer et l'Ahaggar. Les Touaregs eux-mêmes ignorent ces hypothèses et ont perdu le souvenir d'un lien ancien avec les populations du Nord du Maghreb.

La seconde hypothèse se rapportant en grande partie aux écrits de Ibn Khaldoun voit en les Sanhadja le groupe premier dont seraient issus les Touaregs ; nomadisant sur un territoire allant du Sahara occidental au Sud de la Kabylie, les Sanhadja se sont fractionnés en trois sous-ensembles, les Godala à l'Ouest, les Lemtouna au Centre et les Messoufa à l'Est ; par un glissement progressif vers le Sud, qui correspondrait à l'utilisation de l'énergie chamelière (III-IV^{ème} siècles ap. J.-C), les Lemtouna se seraient installés en Ahaggar.

Les traditions orales signalent cependant l'existence très ancienne d'une population païenne en Ahaggar et dans l'Ajjer (populations que l'on retrouve dans les traditions orales des Kel Aïr et des Iwllmedden), les Ijabaren, contre lesquels auraient dû lutter les premiers Touaregs venus se fixer au Sahara Central. Les membres d'un autre groupe appelés Isebeten, tout aussi païens que les Ijabaren seraient les ancêtres de quelques tribus de pasteurs chevriers ; c'est du moins ce que proclament les Dag Ghali, une tribu de tributaires vivant sur l'Atakor.

On apprend par la suite l'arrivée en Ahaggar d'une femme noble (Tin Hinan) voyageant en chameau et originaire du Tafilalt (Sud marocain qui s'installa dans les environs du centre de culture d'Abalessa. Seuls les Ihaggaren (nobles) établissent une filiation avec Tin Hinan qui est donc considérée comme la seule ancêtre des groupes nobles. Les Kel Ulli, chevriers tributaires des Ihaggaren se considèrent comme descendants soit de la « servante » de Tin Hinan, nommée Tekama, soit, comme le prétendent des gens de la tawsit des Dag Ghali, des Isebeten.

Tout en étant constitutif de l'histoire des Kel Ahaggar ce récit fournit un cadre de référence idéologique permettant la justification d'un système de domination d'un groupe sur un autre. Les éléments du récit indiquent bien en effet, une séparation des statuts entre Tin Hinan et de Tekama ; car une fois arrivées à Abalessa, c'est à Tekama qu'échoit la tâche de ramasser des grains pour la nourriture. Quant aux descendants des Isebeten pasteurs chevriers et pacifiques ils ne pourront qu'accepter la supériorité des chameliers.

Ainsi le mythe fournit cette explication de l'organisation sociale d'une société de pasteurs autochtones chevriers, de culture berbère, occupant un territoire montagneux et n'en sortant guère, dominés par l'arrivée de chameliers berbères eux aussi en nombre restreint mais dont la spécialisation guerrière et la capacité de mouvement procurée par leurs montures permettent le maintien de la hiérarchie. Il faut remarquer que ce mythe qui ne fait aucune référence à d'éventuels agriculteurs sédentaires, bien que le mausolée de Tin Hinan se trouve à proximité d'un très ancien centre de culture à savoir Abalessa, est accepté et revendiqué par les deux groupes.

La population de l'Ahaggar semble être restée longtemps sans contact avec les groupes situés plus au Nord. L'arrivée des conquérants musulmans ne paraît pas avoir eu de répercussions profondes tant au niveau de l'occupation du sol si ce n'est la migration des Touareg du Fezzan vers le Sud lors de l'arrivée des Banu Hilal (au tournant du XII^{ème} siècle), qu'au niveau linguistique et culturel : l'extrême éparpillement des Touareg sur leur immense pays les rendant insaisissables. On remarquera que s'effectue le processus contraire au Sahara Occidental, où les populations berbères Sanhadja adopteront peu à peu la langue et la religion des conquérants. La tradition orale garde le souvenir du passage d'une troupe d'islamiseurs (*Sohaba*) qui partis de la Hamada El Homra (en Libye), se serait enfoncée jusqu'au Sud de Tin Missao vers l'Adrar des Ifoghas.

Plus tard, un personnage religieux, du nom d'Aggag Alemin, originaire (selon certaines traditions orales) de la Saguia El Hamra serait parvenu en Ahaggar, où sa tombe est l'objet de vénération près du centre de culture d'Idéles. Il semble que la pénétration de la religion musulmane ait été le fait d'individus isolés. Par ailleurs, la faiblesse de sa capacité à transformer profondément les structures sociologiques et psychologiques doit être reliée au mode de vie de la majorité de la population de l'Ahaggar. Le nomadisme constitue une activité assez peu compatible avec le développement de l'Islam (villes, mosquée, communauté groupée, séparation hommes / femmes, vie sociale cossue liée au commerce). L'influence de l'Islam sera par contre très nette dans les régions du Touat et du Tidikelt.

Le commerce caravanier entre les villes ibadites du Nord (Ouargla en particulier) et le Soudan en permettant une extension des échanges bénéficiera surtout aux Kel Ahaggar en tant que source de revenus annexes par les activités de rezzous et le droit de péage lors de la traversée par les caravanes de leur territoire. C'est ainsi que les Touaregs resteront dans l'histoire écrite par les voyageurs musulmans comme de terribles et incorrigibles pillards de ces caravanes qui souvent contourneront le massif de l'Ahaggar par l'Ouest ou le Sud-Est.

Favorisés et protégés par la nature et l'immensité de leur pays, ainsi que par leur caractère guerrier, les Kel Ahaggar ne ressentiront donc pas au contact des conquérants musulmans les bouleversements ayant affectés les groupes berbères septentrionaux, ils gardent pour l'essentiel non seulement leur organisation sociale mais aussi leur culture et leur langue.

Durant une longue période (XVI^{ème}-XVII^{ème} siècles) les Kel Ahaggar vécurent sous l'influence du groupe des Imenan, qui semble avoir détenu le titre de Chorfa et par conséquent investis d'un prestige religieux et localisé à Ghât et Djanet. Les Imenan appartiennent probablement au groupe des Sanhadja de l'Ouest qui ont essaimé dans le Sahara après la grande épopée des Almoravides. Au milieu du XVII^{ème} siècle un vaste mouvement de révolte agite les différentes tribus berbères du Sahara qui entendent se libérer d'une tutelle devenue un peu trop pesante. Ceci se retrouve dans l'Ajjer, où les Touaregs, dirigés par la *tawsit* des Iwraghen renversent vers 1660 le sultan Imenan Goma. A partir de cette date, les Iwraghen prennent le pouvoir politique. Ce fait est important dans la mesure où le prestige religieux qui permettait aux Imenan de rayonner sur les territoires voisins des Kel Ahaggar et même semble-t-il sur les Kel Adagh et les Kel Aïr s'estompe puisque les Iwraghen ne contrôlent plus désormais que leur propre territoire. Il s'ensuit une longue période assez trouble de guerres intertribales et même de luttes intestines entre Kel Ahaggar. On peut ici retenir deux faits contradictoires puisque les Kel Ahaggar mèneront une longue lutte contre les Kountas, Confédération de tribus arabophones et à statut religieux de l'Ouest auréolée de prestige religieux et qui a essaimé sur tout le Sahel africain, mais dont l'accès à l'Ahaggar fut bloqué, et d'autre part, le soutien que ne cesseront de porter les Kel Ahaggar aux Imenan de l'Ajjer ; soutien qui engendra de longues guerres intergroupes. On retient le nom de Salah qui prend en Ahaggar le pouvoir et le titre d'Amenokal. La *tawsit* des Kel Ghela renforce peu à peu son pouvoir, ce qui n'est pas sans susciter des rivalités internes avec les autres groupes. Vers 1780, écrit Benhazera : « Sidi ag Mohamed El Khir dut céder aux réclamations sans cesse renouvelées des chefs Taïtoq et Tedjéhé Mellet qui demandaient à avoir des imghad à eux et un tobol indépendant de celui de Sidi. Pour les contenter, il se résigna à un partage. Il garda pour lui le tobol des Kel Ghela qui était le plus important, de par sa situation centrale. Il confina à l'Est les Tedjéhé Mellet et à l'Ouest les Taïtoq ».

A l'intérieur de cette division, les groupes d'imghad possèdent des territoires propres à chaque *tawsit* qui est dirigée par un *amghar*.

Voici brièvement rappelés les principaux éléments de l'organisation de la société des Touareg Kel Ahaggar.

L'organisation verticale

L'édifice social à cette période est relativement simple puisque composé de trois groupes sociaux aux statuts bien définis :

- Le groupe « aristocratique » dominant, des Ihaggaren chameliers et guerriers qui exercent le pouvoir puisque parmi eux sont désignés les *Imenokalen* (sing. *Amenokal*) selon des règles très strictes.

- Le groupe des tributaires Kel Ulli (ou *imghad*) pasteurs chevriers qui, bien que de statut social inférieur à celui des Ihaggaren, sont considérés comme libres (*Illelan*).

La dépendance se manifeste par le versement annuel d'un tribut (*tiwsé*) à l'Amenokal et par l'obligation d'entretenir (en biens alimentaires) les Ihaggaren lorsque ceux-ci en manifestent le désir et le besoin. De ce fait, on usait en Ahaggar d'une expression qui semble péjorative pour désigner le Kel Ulli : « *tamekchit* » (nourriture, au sens large). Cette relation est cependant doublée par une relation de protection (*temazlayt*) unissant tel individu ou lignage d'Imghad à un individu appartenant au groupe des Ihaggaren. Les relations apparaissent alors vécues sous le signe de la complémentarité.

- Le groupe des domestiques Iklan, alimenté par de nombreux rezzous effectués auprès des paysans noirs du Sahel, et qui peuvent être possédés par les deux groupes précédents. Les Iklan attachés au campement de leur maître mènent le même mode de vie que lui ; mais, vers la fin du siècle dernier, des esclaves affranchis (*Iderfan*) par leurs maîtres se reconvertiront au travail agricole dans plusieurs centres de culture.

La relative faiblesse de la pénétration de l'Islam n'a pas donné naissance, comme chez les Touaregs sahéliens et les Sanhadja du Sahara Occidental, au groupe des religieux (*Ineslimen*). De plus, il ne semble pas qu'à cette époque aient existé des artisans (*Enaden*) en Ahaggar. A partir de la reconstitution des généalogies et de la tradition orale des *Enaden* de Tamanrasset, D. Jemmâ évalue leur arrivée en Ahaggar entre 1850 et 1880.

L'organisation horizontale

La cellule de base est constituée par la famille conjugale qui se concrétise dans l'espace par la tente (*ehen*) que la femme doit ramener avec elle lors de son mariage et qui constituait donc sa propriété. La famille conjugale est pratiquement toujours insérée dans un groupe plus large. Un certain éparpillement peut néanmoins s'effectuer pendant les

périodes de sécheresse : chacun alors essaie, par des migrations souvent assez importantes, de sauver son troupeau par la recherche de pâturages. La famille élargie (*eddunet*) comprend les enfants mariés d'un individu et parfois ceux de ses frères. Le nouveau couple se fixe auprès des parents de l'homme qui après de nombreuses années, peut s'en détacher pour constituer sa propre famille élargie. Au niveau de l'espace, la famille élargie peut correspondre au campement (*amezzagh*) qui constitue une unité domestique de production (élevage) et de consommation. En fait, et selon les aléas du climat et de la végétation, il peut très bien ne pas y avoir d'homologie entre la famille élargie et le campement.

A un niveau supérieur se situe la fraction terme à connotation administrative, qui semble correspondre au lignage, ou à un fragment de lignage. La fraction peut éclater lorsqu'elle regroupe un assez grand nombre d'individus en lignées. L'appartenance à la lignée est néanmoins toujours subordonnée à l'appartenance à la fraction et à la *tawsit*, et se faisait généralement sur la base d'une filiation matrilineaire même lorsque l'ancêtre fondateur est identifié comme mâle.

Au dessus se situe la *tawsit* que les ethnologues à la suite des administrateurs, traduisent par le terme de tribu. Les membres de la *tawsit* ont tous en commun une filiation (qui ne peut être généalogiquement démontrée) avec un même ancêtre, généralement une femme ; la *tawsit* est toujours, en outre, identifiée à un territoire géographique et recouvre un statut social bien défini. Elle est dirigée par un *amghar* élu par les hommes adultes. La transmission du titre d'*amghar* ne suit, en principe aucune règle de filiation et s'appuie surtout sur les qualités morales et physiques de l'individu.

Enfin, l'ensemble des *tiwsatin* forme l'*ettebel* des Kel Ahaggar dominé nous l'avons vu, par la *tawsit* des Kel Ghela au sein de laquelle est toujours choisi l'Amenokal. Cet ensemble est strictement délimité géographiquement. De plus, les relations entre les différents groupes touaregs du Nord et du Sud s'effectuent toujours à ce premier niveau d'appartenance politique et géographique.

A la naissance, l'enfant hérite du statut de ses parents ; lorsque le père et la mère n'ont pas le même statut on utilise des termes spéciaux pour désigner le produit de ces unions, ainsi, par exemple, *aragena* qui désigne le croisement de Touaregs et d'Arabes, *abogholi* pour celui de Touaregs et d'Iklan etc. Toute l'éducation et donc l'action de socialisation (qui est dans une large mesure l'œuvre des femmes) pendant l'enfance et l'adolescence vise à inculquer l'ensemble culturel puis technique nécessaire au vécu de la condition de l'individu. Les rapports entre gens de la même famille, entre familles alliées, entre

groupes de même statut ou de statut différent sont codifiés en un système d'attitudes et de relations raffiné et strict.

R. Bellil

Corrélat : Algérie - al Djazaïr ; Berbères ; Sanhadja(s) ; Tassili-n'Ajjer, art néolithique ; Zénètes.

Bibliographie : Benhazera, M. (1908) ; de Cesco, F. (1971) ; *Encyclopédie berbère* ; *Encyclopedie de l'islam* ; Gast, M. (2008) ; Hachid, M. (1998 et 2000) ; Jemma, D. (1972).

U

Union générale des travailleurs algériens (UGTA, syndicat) de 1956 à 1962

La création de l'Union générale des travailleurs algériens le 24 février 1956 répond à un contexte bien précis relatif à la Guerre de libération nationale. La priorité du Front de libération nationale (FLN) a été durant les premiers mois de la guerre de réunir les Algériens autour de la cause nationale. En effet, on verra les principales composantes politiques algériennes rejoindre assez rapidement le FLN (entre 1955 et 1956) : les Ulémas, l'UDMA et le PCA notamment ; tandis que les messalistes du MNA s'y opposaient. Il a été tout à fait naturel dans cette logique de penser à créer un syndicat à caractère « algérien », voire nationaliste car les travailleurs algériens représentaient une force très importante de par leur nombre et leur expérience militante. Il faut rappeler qu'en juin (les 24 et 25) 1954, lors de la cinquième conférence des syndicats algériens de la CGT (Confédération Générale des Travailleurs) à la bourse du travail, présidée par Kaidi Lakhdar une décision fut prise relative à la création d'une CGT algérienne qui aura pour nom l'Union générale des syndicats algériens « UGSA-CGT ». Le FLN dès sa création (en novembre 1954) mettra tout en œuvre pour rallier à lui toutes les composantes sociales et politiques autour d'un seul mot d'ordre « l'indépendance de l'Algérie ». Toujours est -t-il que le 16 février 1956 va marquer l'histoire de l'UGSA-CGT avec la création de l'union syndicale des travailleurs algériens (l'USTA) par le Mouvement National Algérien (MNA) crée par Messali Hadj et né en opposition au FLN. Le climat d'insécurité qui régnait en Algérie depuis le début de la guerre de libération notamment avec le terrorisme urbain et l'offensive du 20 août 1955 de l'ALN dans le Nord-Constantinois favoriseront le ralliement d'un grand nombre de militants au sein de l'UGSA puis à partir de février 1956 au sein de l'UGTA; le fait est qu'il s'agissait de choisir son camp. Dans ces circonstances le nationalisme prend le dessus. Le 07 juillet 1956 la Confédération internationale des syndicats libres (CISL) reçoit l'adhésion de l'UGTA qui, de même prendra contact avec l'Union Générale Tunisienne du travail (UGTT) et l'Union Marocaine du Travail (UMT). L'UGSA pour sa part affiliée à la Fédération Syndicale Mondiale (FSM), n'arrive pas à réaliser la fusion avec l'UGTA, qu'elle préconisait (cf. *Le Travailleur Algérien*, 1^{er} mars 1956 organe de l'UGSA et *L'ouvrier Algérien* organe de l'UGTA n°01 du 16 avril 1956.). Lors de la réunion du 30 juin au 1^{er} juillet 1956 il fut décidé que les militants de l'UGSA soient désormais affiliés à l'UGTA ; c'est la fin de la CGT en Algérie.

L'UGTA a été un acteur clé durant la Guerre de libération nationale dans une logique de rassemblement national autour de l'indépendance amorcé par le FLN. Cette volonté se traduira par l'encadrement de l'Union générale des étudiants musulmans algériens (UGEMA) et notamment durant la grève des cours programmée à partir du 19 mai 1956 ; décision prise le 19 mars 1956 dans les locaux de l'UGTA. Mais aussi avec la grève des huit jours annoncée par le FLN entre le 28 janvier et le 04 février 1957. Le fait est que cette grève qui fut très largement suivie va affirmer la légitimité du FLN en tant que seul et unique interlocuteur vis-à-vis de la question nationale. L'organisation se dotera d'un organe de communication « *l'Ouvrier Algérien* ». L'UGTA poste-indépendance se confortera dans son rôle historique durant la Guerre de libération nationale comme « une organisation de masse » au service « du parti au pouvoir », le FLN et gardera un rapport hiérarchique avec lui. Une fonction confirmée par *la Charte d'Alger*. Il faudra attendre l'ouverture démocratique amorcée en 1989 pour aboutir à un pluralisme syndical réglementé par la loi du 02 juin 1990.

S. Beddoubia

Corrélat : CGT- CGTU- UGSA Syndicats ; Congrès de la Soummam ; FLN ; Grève des huit jours.

Bibliographie : Azzi, A. (2012) ; Bourouiba, B. (2001) ; Gallissot, R. (1987) et (2007, dir).

Union Démocratique du Manifeste algérien (UDMA, 1946-1956)

La formation de l'UDMA en avril 1946 se présente comme une suite logique du militantisme de Ferhat Abbas. Elle constitue en outre une étape importante dans l'histoire du mouvement national algérien, dominé jusqu'à l'an 1946 par le PPA-MTLD de Messali et, à certains égards, l'Association des Ulémas. En fondant l'UDMA, Ferhat Abbas en compagnie d'un groupe élitiste tels que les docteurs Ahmed Cherif Saadane et Ahmed Francis et les avocats Kaddour Sator et Ahmed Boumendjel, espèrent construire « une Algérie nouvelle, librement fédérée à une France Nouvelle ».

Le programme de l'UDMA se veut résolument réformiste et novateur ; il tire ses orientations du Manifeste du Peuple algérien. Les événements de mai 1945 (et l'arrestation de Ferhat Abbas pour atteinte à l'ordre public) ont marqué les esprits ; ils constituent sans doute une des

raisons qui ont poussé l'élite intellectuelle algérienne de l'époque à agir dans le but de prendre place dans la vie politique, surtout que le Statut de l'Algérie commence à être discuté par l'administration coloniale.

La période de l'après deuxième guerre mondiale connaît un enthousiasme politique sans précédent. Les formations politiques algériennes participent aux différentes échéances électorales, afin de faire connaître leurs programmes. L'organisation des élections de la deuxième Assemblée constituante, le 02 juin 1946, est pour l'UDMA l'occasion de s'imposer sur la scène politique. Le jeune parti est présent dans toutes les circonscriptions électorales, il réalise un score très honorable, puisqu'il remporte 11 sièges parmi les 13 réservés au second collège. Toutefois, il s'abstient aux élections d'octobre 1946. Quant aux élections législatives du 10 novembre 1946 (de la première assemblée nationale), l'UDMA échoue face au MTLD, mais réussit à obtenir quatre des sept sièges réservés aux musulmans d'Algérie aux élections du Conseil de la République.

Les élus de l'UDMA, à leur tête Ferhat Abbas (élu au département de Constantine), défendent l'idée de créer un Etat algérien fédéré à la France et une société plurielle regroupant musulmans, Juifs et Européens.

La discussion par le Parlement français du Statut de l'Algérie présenté par le gouvernement fut adopté le 20 septembre 1947. L'UDMA avait déjà proposé à l'Assemblée nationale, le 09 août 1946, son projet de « République algérienne » prônant une union fédérale entre l'Algérie et la France. Cette initiative, bien que ne recevant pas de réponse favorable, sera présentée à l'occasion du débat sur le Statut de l'Algérie.

La participation aux élections qui a connu pour autant une participation importante des formations algériennes (UDMA, MTLD, PCA) va connaître une période de scepticisme à cause des trucages des élections orchestrées par le gouverneur Naegelen. Les élus de l'administration soutenus par le gouverneur ont rendu les élections dérisoires. L'UDMA (tout comme le MTLD) échoue face aux candidats soutenus par l'administration, dits « indépendants ». Des élections d'avril 1948 et de celles qui suivent, notamment les législatives de juin 1951, résultent « une fraude électorale de virtuose », selon les mots Ch.-A. Julien. Cela va susciter une atmosphère politique malsaine. C'est le moment pour l'UDMA de rejoindre l'initiative d'unir les principales formations politiques autour du Front algérien pour la défense et le respect des libertés démocratiques (FADRL) 1951-1952. Mais l'UDMA va prendre ses distances avec le MTLD en refusant tout d'abord de suivre la grève de protestation annoncée contre l'arrestation de Messali. En outre, les élus de l'UDMA continuent à siéger dans l'Assemblée

algérienne jusqu'au déclenchement de la guerre. Les élus de l'UDMA défendent durant leurs différents mandats électifs les intérêts des Algériens en revendiquant l'égalité entre musulmans et Européens et la citoyenneté des Algériens. Ainsi Ahmed Boumebdjel déposa en juillet 1948 une demande au Conseil de la république visant à réparer les pertes matérielles subies durant les événements de mai 1945, Ferhat Abbas quant à lui interpella le préfet de Constantine sur le même sujet. Aussi, les élus de l'UDMA défendent devant la Commission spéciale du culte musulman l'indépendance du culte musulman. L'organe du parti *République algérienne* qui remplace à partir de février 1948 *Egalité* devient une tribune d'expression libre dans laquelle est dénoncée la discrimination de la politique coloniale. En changeant de nom, le journal affirme ne pas vouloir réduire la doctrine du parti à « une simple égalité ». Le journal, dirigé par Boumendjel qui succède à Aziz Kessous, est plusieurs fois censuré, à cause des articles virulents rédigés par les cadres du parti dénonçant le régime colonial et l'aveuglement de son administration.

La politique de l'organisation, jugée modérée, en comparaison notamment avec celle du MTLD, va être mise en cause par la section des jeunes de l'UDMA dont certains quittent le parti. Aussi, les bases sociales du parti et son implantation géographique limitée ont contribué à son isolement.

Au déclenchement de la Guerre de libération nationale, de nombreux jeunes de l'UDMA accusent la direction du parti d'immobilisme et décident de rejoindre le FLN sans attendre la décision de leur chef Abbas. Les cadres du parti sont victimes de campagne d'intimidation. Un cadre local du parti à Constantine, Allaoua Abbas (neveu de Ferhat Abbas) est mortellement agressé et un autre élu, Chérif Belhadj Saïd, délégué du parti à l'Assemblée algérienne est blessé, lors des événements du 20 août 1955. En effet, le FLN reproche aux élus de l'UDMA un tract défendant la légitimité « exclusive » de ses élus, ce qui portait atteinte au combat du FLN.

Malgré ces événements, une centaine d'élus locaux de l'UDMA précipitent la décision du parti de s'allier au FLN en annonçant une démission collective de leur mandat. Aussi, les chefs de l'UDMA élus à l'Assemblée algérienne (Abbas, Sator, Francis), persuadés que le projet du parti ne convient plus à la population, présentent leur démission en mars 1956.

Après des pourparlers menés avec Amar Ouamrane et Abbane Ramdane, Abbas annonce en compagnie de Ahmed Francis au Caire, le 25 avril 1956 le ralliement officiel de l'UDMA au FLN et donc la dissolution du parti. Les cadres de l'UDMA que Jean Lacouture surnomme « les Girondins de la Révolution algérienne » vont devenir

dans leur majorité de hauts responsables dans les différentes instances du FLN, comme le CNRA et le GPRA.

Dans *La nuit coloniale*, Abbas nous renseigne que le Comité central de l'UDMA s'est réuni à Alger le 1^{er} et le 2 novembre 1954 et « a décidé sur le champ et à l'unanimité, d'aider par tous les moyens l'insurrection ». La position de l'UDMA est en effet, à la fois une déclaration de déception et un témoignage solennel montrant que la formation de Abbas a accompli sa mission dans la légalité pour servir les intérêts du peuple algérien, et que l'administration coloniale n'est plus en mesure d'y répondre. Le Statut de l'Algérie imposé en dépit des propositions de l'UDMA, et les fraudes électorales successives, ont conduit l'UDMA à suivre la voie « armée » pour la fondation d'un Etat algérien, tel que conçu par le FLN.

Bien que présente avec dynamisme et force de proposition durant dix années du mouvement national, représentant une des périodes les plus dynamiques de son histoire, l'UDMA ne trouve pas la place qu'elle mérite dans l'histoire officielle du mouvement national et de la guerre de libération. Comme l'écrit Malika Rahal, l'UDMA « fait l'objet de stéréotypes qui ont la vie dure ». On reproche encore au parti les origines bourgeoises et intellectuelles, la tendance laïque de ses chefs et sa politique modérée vis-à-vis de la politique coloniale.

B. Benzenine

Corrélat : Abbas Ferhat ; FADRL ; Fédération des Elus indigènes ; FLN ; Manifeste du Peuple algérien.

Bibliographie : Ageron, Ch.-R. (1977) ; Julien, Ch.- A. (1972) ; Kaddache, M. (Vol.2) (2003) ; Lacouture, J. (1961) ; Rahal, M. (2004) et (2008).

Unité maghrébine

Les caractéristiques culturelles et civilisationnelles qui font la particularité du Maghreb notamment les langues usitées partout le tamazight et l'arabe, et sur le plan religieux l'islam, sont des phénomènes qui ont eu certainement à profiter d'interventions de pouvoirs politiques, c'est à dire provenant « du haut ». Leur diffusion est cependant et avant tout due à des poussées menées à partir « du bas » sous l'effet de mouvements migratoires qui à travers l'histoire ont façonné le tissu social et communautaire au point de marquer profondément ses traits distinctifs passés et présents. Les tentatives autocentrées d'unification politique menées dans le passé avec les

Massaésyles (Syphax) et les Massyles (Massinissa) pour l'Antiquité, les Fatimides, les Almoravides et Almohades (les seuls qui ont réussi aux XII^{ème} et XIII^{ème} siècles à dominer tout le Maghreb) durant le Moyen-âge islamique, ont toutes été initiées par des pouvoirs politiques qui ont essayé d'étendre leur hégémonie à la région. Ces derniers ont émergé eux-mêmes, ne l'oublions pas « de la base » tribale à travers le processus décrit déjà par Ibn Khaldoun, de la «açabiyyâ » et du passage du « umran badawi » au « umran hadari ». Pour avoir une origine endogène, ces tentatives d'intégration impériale, n'en ont pas moins été rendues possibles par les ressources économiques dues à l'impact « exogène » du commerce transsaharien reliant l'Afrique Subsaharienne à la Méditerranée via le Maghreb.

Il nous faudra de même remarquer qu'en dehors de l'épisodique réussite almohade les phases d'unification politique sont dans le passé surtout dues à l'initiative d'empires excentrés : Rome dans l'Antiquité, le Khalifat islamique au Moyen-âge (entre la fin de la période des Omeyades de Damas et le début de celle des Abbassides), dans une certaine mesure les Ottomans (qui n'ont pu s'installer au Maroc), entre les XVI^{ème} et XIX^{ème} siècles (jusqu'au début du XX^{ème} siècle pour la Libye), et enfin la colonisation française aux XIX^{ème} et XX^{ème} siècles (qui certes n'a pas concerné la Libye, mais a pu par contre s'étendre jusqu'en Mauritanie et en Afrique sub-saharienne). C'est d'ailleurs sous cette domination que les Mouvements nationaux dans leur phase ascendante, s'étaient fixés comme perspective, l'Unité maghrébine dans un cadre politique indépendant.

L'idée maghrébine, de l'émergence du Mouvement national aux Etats indépendants

La question de l'*unité maghrébine* ou *Unité nord-africaine* (comme on disait à l'époque), a été avancée dès les débuts du Mouvement national au sein des pays concernés. Dès la veille de la première Guerre mondiale le Tunisien *Ali Bach Hamba*, l'exprimait déjà avant que son frère Mohamed, ne la revendique au nom d'un « Comité algéro-tunisien » et dans une lettre envoyée en 1919 au Congrès de la paix tenu à Versailles et au Président américain Wilson. Les créations à Paris en 1926 de l'Etoile nord-africaine (ENA) puis de l'Association des étudiants musulmans nord-africains en France (AEMNAF toujours à Paris) en 1927, et déjà en 1919 à Alger de l'Association des étudiants musulmans d'Afrique du Nord (AEMAN), indiquaient que la tendance unitaire, voir unioniste, n'était pas que conjoncturelle. C'est ainsi qu'il faut interpréter aussi le sens d'initiatives, telles la création en février 1947 au Caire et sous les auspices de la Ligue arabe du « Bureau du Maghreb arabe » suivie de celles en 1948, du « Comité de libération du Maghreb » présidé

par Abdelkrim al-Khattabi, et en 1955 du « Comité des Armées de libération du Maghreb », avec la constitution d'une délégation commune à la conférence de Bandoeng, puis en avril 1958 de la Conférence de Tanger regroupant les partis de l'Istiqlal et du Noé-Destour représentants le Maroc et la Tunisie indépendants, ainsi que le FLN pour l'Algérie. Cette dernière conférence optait pour la mise sur pied d'un secrétariat permanent, et surtout le principe d'une assemblée consultative chargée d'élaborer pour le Maghreb, un statut de type fédéral, et s'était poursuivie par une autre conférence tenue en juin de la même année à Tunis et avec une représentation au plus haut niveau. Nous rappellerons aussi ici que dès sa proclamation du 1er Novembre 1954, le FLN exigeait pour l'Algérie « l'indépendance nationale dans le cadre nord-africain » et « la réalisation de l'Unité nord-africaine dans son cadre arabo-islamique », tandis que la Plateforme de la Soummam rédigée en Août 1956, proposait la création d'une Fédération nord-africaine, ceci puisque « l'Afrique du Nord est un tout par la géographie, la langue, la civilisation, le devenir ». Nous constatons donc l'existence d'une tendance persistante en faveur de l'Unité maghrébine, née bien avant l'instauration des Etats nationaux, donc venue « d'en bas » (« le Maghreb des peuples » selon Houari Boumediene), même si l'expression en est surtout politique, et dont la réalisation devrait être évidente avec l'accès des Mouvements nationaux au pouvoir, qui vont désormais pouvoir la mettre en œuvre à partir « du haut ». De bonnes intentions ont sans doute été proclamées tout de suite après les indépendances, mais près d'un demi-siècle plus tard, nous ne pouvons que constater que les choses ont peu avancé dans ce sens, et que même l'Union du Maghreb arabe (UMA) créée en 1988, n'a eu d'existence que formelle (ses activités ont d'ailleurs été gelées en 1995).

Le Maghreb face à ses Etats nationaux

Tous les Mouvements nationaux s'étaient ainsi fixés l'*Unité maghrébine* comme but à atteindre après les indépendances des pays concernés, mission que les *Etats territoriaux* issus du démantèlement du système colonial se voyaient chargés de mener à terme. Après plus d'un demi-siècle d'existence de ces derniers, nous ne pouvons que constater donc combien nous sommes loin du but affiché. Bien au contraire la question du bornage des frontières et de leur surveillance par chacun des protagonistes devait longtemps empoisonner les relations au point de provoquer des conflits armés tel la « *Guerre des sables* » qui opposa le Maroc et l'Algérie en 1963, et qui a failli reprendre à partir de 1975 à la suite de l'annexion du Sahara occidental par le Maroc. Les rapports ont de même souvent été tendus entre chacun de ces deux pays et d'autres Etats maghrébins, de même que ces derniers entre eux. L'Algérie qui est

le seul pays à être limitrophe avec chacun des concernés a dû défendre fermement le principe de l'intangibilité des frontières issues du partage colonial, au moment où d'autres avançaient d'autres critères pour la délimitation des territoires. On sait combien les populations ont eu à éprouver les retombées de cet état de fait sur leur vie quotidienne, celles vivant sur les frontières et souvent constituées de mêmes familles à cheval sur deux nationalités, mais aussi les émigrés dans « les pays frères » et premières victimes et brimades et expulsions arbitraires dès que la tension devient vive entre les pouvoirs en place.

La mésentente entre les Etats aura des retombées qui dépasseront la région (ou sous-région) et elles se sont longtemps traduites par la recherche d'alliances internationales divergentes, alors même qu'en pleine bipolarisation Est-Ouest, tous les pays maghrébins étaient affiliés au Mouvement des Non-alignés. De même à partir des années 1980 et 1990, les différents *Etats* solliciteront de façon dispersée, la signature d'accords *Stand-by* avec le FMI accompagnés de plans de restructuration économique, et ils agiront de même pour ce qui est des accords d'association avec la CEE (devenue U.E). Il est évident que de pareilles actions non concertées, et mêmes menées dans un contexte de rivalités, n'ont fait que nuire au potentiel de négociation de chacun, alors même que dans de telles situations l'action unitaire pouvait s'appuyer sur des intérêts fondamentalement convergents.

En réalité cette méfiance des uns vis à vis des autres est plus ancienne et avait depuis le XIX^{ème} siècle déjà favorisé la pénétration coloniale dans la région. Avec l'éclatement des luttes de libération nationale, le front anticolonial au Maghreb avait été de même affaibli suite aux négociations séparées menées en 1955-1956 avec la France, par le *Maroc* et la Tunisie. L'idée du Maghreb semble en fait avoir constitué un élément essentiellement tactique usité par des organisations et des Etats.

« Du dedans » ou « du dehors » ?

Les initiatives en faveur de l'Unité maghrébin menées « du dedans » et aussi bien par « en bas » que par « en haut », semblent donc ne pas aboutir malgré des efforts menés dans ce sens depuis l'orée du siècle passé. A partir des années 1980 et surtout 1990 de gros efforts ont été menés « du dehors » pour faire aboutir le processus d'unification. Avec l'effondrement du *Bloc soviétique*, notamment, « la globalisation », gagne toutes les régions du monde, y compris celles qui jusqu'ici semblaient faire preuve d'une certaine résistance au déploiement illimité du *marché mondial* et selon les normes dominantes que l'on connaît.

Des *accords stand-by* accompagnés de plans de réajustement structurels ont ainsi été signés avec le FMI, par le Maroc et la Tunisie dès les années 1980, la Mauritanie en 1992 et l'Algérie en 1994, et il en est de même des accords d'association avec l'Union européenne (U.E), le tout dernier ayant été contracté avec l'Algérie en 2002. Sous la pression des pays de l'Arc latin (Italie – France, Espagne et Portugal), la Communauté économique européenne (C.E.E, devenue depuis lors U.E), décide en 1989 du lancement d'un Programme méditerranéen rénové (P.M.R), qui aboutit la même année et dans l'euphorie de l'annonce de création de l'Union Maghreb arabe (U.M.A), à la conférence des « cinq plus cinq », soit les quatre pays européens cités auxquels il faudra ajouter Malte, et les cinq pays de l'UMA. L'embargo imposé à la Libye en 1991, la flambée terroriste en Algérie, et la crise qui resurgit en 1994 entre ce dernier pays et le Maroc, mais aussi les tergiversations de l'Europe vont ralentir le processus d'intégration et ce malgré la tenue en décembre 1995, de la Conférence de Barcelone. Il n'y a pas eu depuis lors d'éléments susceptibles de relancer le processus, malgré donc l'accord d'association signé entre l'U.E et l'Algérie et des pressions américaines en faveur d'une plus grande intégration maghrébine (initiative du secrétaire d'État adjoint aux affaires économiques, Stuart Ezeinstat le 28 avril 1999 ainsi que les efforts de coordination de la défense menés par l'OTAN). Pourtant le P.M.R envisageait un certain nombre de projets intégrateurs, tels l'amélioration dans les pays du sud de la Méditerranée des réseaux routiers et ferroviaires et leur interconnexion, ainsi que l'unification du réseau électrique et autres mesures allant dans le même sens. La demande en gaz algérien par l'Europe a par ailleurs permis la construction du Gazoduc Maghreb-Europe passant par le Maroc et l'Espagne et le doublement des capacités du Gazoduc Transméditerranéen transitant par la Tunisie et l'Italie.

Le Maghreb face au processus de mondialisation

L'Etat national au Maghreb dans sa facture actuelle peut donc paraître comme la principale entrave à une intégration régionale et la remarque peut d'ailleurs être étendue à tout le *Monde arabe*. En fait il faut préciser que ce sont des *Etats* largement caractérisés par la fragilité des systèmes politiques et le *déficit démocratique*.

Est-ce cependant une caractéristique et qui nous est propre ? *L'Europe* malgré les *Mythes fondateurs* qu'elle s'est forgée est elle-même longtemps passée par là, ce qui ne l'a pas empêchée d'aboutir à sa construction actuelle. Dans quelle mesure pourrait-on se référer à sa trajectoire historique en l'assimilant à ce qui serait pour nous une espèce de « *Futur antérieur* » ? Nos *Etats* pourraient-ils accéder au « *paradigme démocratique* » dont ils constitueraient une troisième

génération comme le laisserait supposer le processus en cours de mondialisation ?

Les transformations qui avaient bien eu lieu en 1988 en Algérie, et celles qui interviennent depuis l'hiver 2010-2011 avec la *Révolution* en Tunisie et « les *Printemps arabes* » ont pu le laisser supposer. L'instabilité politique et sécuritaire qui caractérise la région avec y compris des interventions militaires étrangères (Lybie, Mali), font que ces questions semblent cependant encore loin d'être tranchées.

H. Remaoun

Corrélat : Administration coloniale de l'Algérie; Afrique romaine; Almohades; Almoravides; Arabe(s); 'Asabiyya; Berbères; Fatimides; Maghrîb (al); Messali Hadj; Premier novembre 1954; Royautés berbères (Antiquité).

Bibliographie : Abdi, N. (dir.2001); Berque, J. (1963 et 1979); Gallissot, R. (2000); Grimaud, N. (1984-1994); Julien, Ch.-A. (1972); Laroui, A. (1970); Remaoun, H. (1990 et 2010); Rivet, D. (2003); Sid Ahmed, A. (1998).

V

Vandales et Germains

Ce qu'on appelle les *Grandes invasions barbares* de la fin du IV^{ème} et début du V^{ème} siècle et qui allaient finir par mettre un terme à l'*Empire romain d'Occident* ; est d'abord le fait de tribus germaniques sédentaires parlant des variantes d'une langue d'origine *indo-européenne*, laquelle allait constituer aux côtés des branches issues du *slave* ou du *latin* (pour ce qui est de l'Europe) une des lignées de cette famille linguistique, celle des *langues germaniques* usitées jusqu'à maintenant dans de nombreux pays allant du centre au nord-ouest de l'Europe.

Les Grandes invasions et la fin de l'Empire d'Occident

Il faudra noter cependant qu'à ces invasions ont participé aussi les tribus nomades iraniennes (les Alains et les Sammares de parlers indo-européens aussi), et encore plus les Huns d'Asie centrale qui pour différentes raisons avaient été à l'origine d'une poussée vers l'Ouest asiatique et l'Europe, bousculant les peuplades germaniques, notamment les Ostrogoths, Wisigoths, Vandales et Burgondes, venus du nord Baltique et d'Ukraine, puis plus à l'ouest les Alamans installés sur le Main ainsi que les Francs Ripuaires ou Francs Saliens et enfin vers le Nord des Angles, Saxons, Lombards et autres. Les Germains parfois déjà convertis au christianisme, de rite arien (selon la doctrine du prêtre Arius qui réfutait la doctrine de la Sainte Trinité), avaient jusque-là depuis des siècles des rapports tantôt belliqueux avec les Romains lorsque ces derniers voulaient les asservir, tantôt pacifiques et commerciaux mais pour l'essentiel cantonnés comme tous les Barbares, au-delà du limes (frontières de l'Empire), même si certains d'entre eux avaient pu être romanisés, et même utilisés comme troupes supplétives. En fait, l'Empire semblait déjà en crise, ébranlé par une instabilité sociale et politique chronique et que n'arrivaient pas à juguler les réformes (à la jonction des III^{ème} et IV^{ème} siècles) de Dioclétien et Théodose faisant la transition du Haut Empire au Bas Empire (ou Antiquité tardive), lorsque suite à la défaite face aux Huns des Ostrogoths, les Wisigoths suivis par d'autres tribus traversent le Danube en 376 avec l'assentiment des Romains d'abord, puis contre leur gré. Le danger se faisait plus pressant, lorsque les Vandales affiliés aux Silings et aux Hasdings forcèrent aussi le limes en traversant le Rhin en 406 précédés ou suivis par les Alains et les Suèves. Désormais toute la partie européenne de l'Empire va subir la pénétration des Barbares engendrant à court ou moyen terme une transformation radicale des rapports politiques et sociaux et préparant les découpages territoriaux,

linguistiques et culturels qui façonneront l'histoire médiévale de tout le continent. Malgré leurs alliances avec certaines tribus, tour à tour utilisées les unes contre les autres, l'Armée et l'administration romaines dans l'Empire d'Occident notamment (mais aussi en Orient) ne peuvent arrêter une déliquescence marquée au fil des batailles par la valse de succession des Empereurs et pronunciamientos, intrigues et assassinats qui mèneront à un effondrement déjà effectif avant qu'en 476 ne soit symboliquement mis un terme à la vie de Romulus Augustulus dernier Empereur d'Occident (à l'instigation du Wisigoth Odoacre qui sera à son tour éliminé, en 493 par le chef Ostrogoth Alaric).

Les Germains et l'Afrique

Au sud de la Méditerranée l'Afrique du nord supposée riche en terres qui alimentaient Rome en blé et huile d'olive, ne sera pas à l'abri des menaces germaniques puisque dès le III^{ème} siècle sous le règne de Gallien 253-268, des tribus franques qui avaient déjà fait une incursion en Gaule et jusqu'en Espagne, en profitèrent pour razzier la frange côtière de la Maurétanie tingitane, et au V^{ème} (vers 410) le chef Wisigoth Alaric aurait tenté en vain de franchir le Détroit de Messine, et il en sera de même pour les Wisigoth d'Espagne qui avec Wallia échouèrent dans une expédition à partir de Gades (Cadix, vers 416). Les choses prendront cependant une autre tournure, lorsque en 409, les Vandales Hasdings dirigés par leur chef Gundéric pénètrent en Espagne avec d'autres tribus, puis refoulés vers le sud par les Wisigoths de Wallia, et après s'être emparés de Carthagène et de Séville (en 425) devront quitter la péninsule en 429 sous le règne de Genséric (où Geiséric, qui succède en 428 à son frère Gundéric), franchissant le Détroit de Gibraltar avec un total de 80.000 personnes, y compris des Alains et des Suèves qu'ils avaient battus et devenus leurs alliés. En écartant les femmes, les vieillards et les enfants ceci donnera, un total estimé à quelques 15.000 ou 20.000 guerriers qui viendront à bout des 30.000 hommes qui composaient l'Armée romaine en Afrique. Il est vrai que Rome (et les différents Empereurs installés à Ravenne) se relevaient à peine de l'insurrection des Circoncellions, et devaient faire face aussi à d'autres troubles dont la rébellion du comte Boniface qui ne fût réduite qu'en 428.

Les Vandales en Afrique

Les Vandales qui auraient débarqué entre Tingis (Tanger) et Ceuta (selon Ch. A. Julien), mais peut être à Ad Frates (Nemours-Ghazaouet selon E. F. Gautier), allaient au rythme d'une marche de 8Kms par jour se diriger en transitant par Altava (Ouled-Mimoun, ex Lamoricière), vers le Maghreb oriental (sans doute en vue d'occuper l'Italie à partir de son

flanc sud), en razziant et en massacrant sur leur passage, sans compter les révoltes que l'effondrement romain allait provoquer (vengeance des populations sur les possédants et des Donatistes contre l'Église catholique). Leur roi Genseric qui devait s'avérer un chef redoutable, usant tour à tour de frappes guerrières et de négociations tactiques avec l'Empire, acceptant même à certains moment l'Empereur comme suzerain, mais tout en arrivant à mettre en échec les tentatives d'alliance contre lui entre les Empires d'Occident et d'Orient, en attisant notamment sur leurs frontières l'hostilité d'autres princes (Barbares ou Perses) qui les menaçaient. L'Armée romaine dirigée par le Comte Boniface (de retour en grâce) est subjuguée et assiégée à Hippone (Annaba) ou mourra Saint Augustin (le 28 août 430), ouvrant ainsi la voie après une dizaine d'années de négociations et de calme relatif depuis la signature de la Convention d'Hippone, (en février 435) et jusqu'à la prise de Carthage (le 19 octobre 439).

Un nouveau traité est signé avec Rome en 442 qui reconnaissait la souveraineté effective des Vandales sur la Zeugitane (avec Carthage), la Byzacène (sud de la Tunisie actuelle) et une partie de la Numidie (avec Hippone). La domination vandale sera plus lâche dans le reste de l'Afrique du Nord et formellement partagée avec Rome. Il est vrai qu'entre temps les Vandales avaient pu dominer une partie de la Sicile, la Sardaigne, la Corse et les Baléares, tout en pillant parfois les côtes du Péloponnèse (en Grèce) et de l'Italie, cette dernière relevant du domaine des Ostrogoths alliés de l'Empire, jusqu'à l'élimination du dernier Empereur (en 476).

La souveraineté absolue de Genséric va s'affirmer sur ses territoires jusqu'à sa mort (en 477), la succession au trône se faisant par droit d'aînesse de la famille (système de la tanistry, comme c'est le cas aujourd'hui pour l'Arabie Saoudite) et en passant d'abord à son fils Hunéric.

Les Vandales attachés sur le plan religieux au rite chrétien arien vont se distinguer à certaines périodes surtout par des persécutions contre les autres cultes et notamment les Églises catholiques et donatistes. Sur le plan économique, ils s'accapareront des meilleures terres de Zeugitane et d'une partie de la Numidie mais sans influencer vraiment sur les structures sociales qui dominaient en Afrique du nord lors de l'effondrement de la puissance romaine, et l'administration du territoire s'inspirera d'ailleurs elle-même des structures léguées par cette dernière avec usage du latin (et du grec pour ce qui est de la vie culturelle).

La fin du Royaume vandale

La pression des nomades chameliers en Tripolitaine ainsi que les révoltes ailleurs et l'émergence de confédération tribales berbères cherchant à s'ériger en États continueront d'ailleurs à caractériser la période et ce jusqu'aux époques byzantine et arabe. Le Royaume vandale dont la puissance avait décliné depuis la mort de Genséric, lequel avait réussi à s'imposer dans l'environnement méditerranéen en se constituant en puissance maritime et à mettre en échec les velléités romaines, gothiques ou byzantines, touchait à sa fin. C'est Byzance avec sa constante aspiration à la reconstitution de l'Empire romain, qui va d'ailleurs mettre un terme au Royaume vandale. L'empereur Justinien fit débarquer en 533 dans le pays une importante armée dirigée par le général Bélisaire, son plus prestigieux chef militaire, lequel après maintes péripéties finira par mettre en déroute les troupes du dernier héritier de Genséric, son arrière-petit-fils Gélimer, alors même que ce dernier venait d'écarter du trône un de ses parents Hildéric, allié aux Byzantins.

H. Remaoun

Corrélat : Afrique romaine ; Byzantins, Christianisme en Afrique du nord ; Donatisme ; Empire romain ; Sanhadja(s) ; Touaregs de l'Ahaggar ; Zénètes.

Bibliographie : Courtois, Ch. (1955) ; Gautier, E.-F. (1952-1964) ; Julien, Ch.-A. (1931-1966) ; Kaddache, M. (1972) ; Marcellin Ammien (330-400) ; Procope de Césarée (mort en 562) ; Riche, P. (1964) ;

Voix des Humbles (la)

L'Association des instituteurs d'origine indigène d'Algérie est considérée comme la première organisation professionnelle créée dans le pays ; fondée en mai 1922 par un instituteur d'Oran, Saïd Faci, elle constitue la plus importante action « revendicative » des enseignants algériens au début du XX^{ème} siècle, importante par rapport à sa longévité : 19 ans d'existence et de nombreux acquis obtenus des autorités coloniales à travers un long combat pour l'égalité. Fanny Colonna estime que l'association des instituteurs d'origine indigène d'Algérie a été un guide et un modèle pour la création d'autres organisations professionnelles entre les deux Guerres (notamment chez les auxiliaires médicaux, les cheminots et les caïds.). Son organe, « *La voix des humbles* se fera l'écho fidèle et le soutien de la vie de ces associations ».

Cette association est née de l'initiative d'un groupe d'anciens normaliens dont son fondateur Saïd Faciet ses principaux animateurs Mohand Lechani, Rabah Zenati et Tahart. L'association s'activera dans le cadre de trois sections : Oran, Alger, Constantine et organisera chaque année un congrès pendant les vacances de pâques tel que le précise l'article 4 de son règlement intérieur (généralement vers la fin du mois de mars et le début du mois d'avril qui se tient à Alger dans divers endroits : Bar colonial, Cercle du progrès musulman ...). Le secrétariat général situé à Oran et présidé par Faci, finira par être transféré à Constantine lorsque ce dernier sera condamné à une peine de censure pour avoir publié dans le numéro 7 de *La voix des humbles* un article sur la tuberculose dans les écoles indigènes. *La voix des humbles* avait pour devise « loin des partis, loin des dogmes », que l'on voit apparaître dans son 1^{er} numéro de mai 1922 ; ce qui laissera entendre que ses revendications sont d'ordre corporatif. Cependant, ayant été marquées par le contexte colonial, elles évolueront vers des questions d'ordre politique et social.

« Le problème de la politique indigène retiendra particulièrement notre attention en raison de son extrême importance, nous l'examinerons avec le souci de concilier les intérêts légitimes des indigènes et les nécessités de la souveraineté française. Nous ne cesserons de dénoncer les méfaits de la politique d'assujettissement et de préconiser la politique d'association et de collaboration. Européens et indigènes sont appelés à vivre côte à côte à entretenir des relations... pour sauvegarder leurs intérêts et leur sécurité, ils se doivent réciproquement l'estime et la confiance. Le rapprochement et la fusion des races sont à notre avis les facteurs essentiels de la paix, c'est à une œuvre de paix et d'éducation civique que nous convions nos concitoyens de bonne volonté ».

Les principales revendications de l'Association dans le cadre corporatif concernent l'obtention du même traitement que les Européens en matière de rémunération, promotion, retraite, logement, conditions de travail, etc. ; c'est-à-dire un régime ou statut commun de traitement et donc l'égalité des droits socio-professionnels entre Européens et indigènes. L'Association réclamera aussi sur le plan social la promotion de l'instruction des filles et de l'enseignement indigène en général notamment l'application de l'obligation scolaire et l'accès des plus démunis à l'instruction. Sur le plan politique, l'Association annonce clairement sa tendance « l'intégration et l'assimilation » comme le montre ce passage : « Je rêve de voir les indigènes comme moi dans la famille française et devenir des citoyens capables de subvenir à leurs besoins et d'être utiles à leur pays si mon idée vous paraît chimérique

tant pis ». (Lettre de Said Faci datant du 29 juillet 1922, intitulée Lettre ouverte à M. Mallebay (directeur des Annales africaines).

Ainsi, on verra l'Association réagir face à des événements politiques tels que le refus d'inscription des instituteurs indigènes sur les listes électorales. Dans le numéro 2 de juin 1922, la question de la représentation parlementaire des indigènes est posée suite au discours de l'Émir Khaled ; elle réclamera également l'égalité des charges militaires. L'Association, très active, va entretenir des correspondances suivies avec les autorités publiques (Présidence de la République, Gouvernorat général, ministères, Rectorat ...), les élus européens et indigènes (députés, sénateurs, conseillers généraux), la presse et les associations, et ce dans le but d'appuyer ses revendications.

Le bulletin de l'association cessera de paraître en 1939 suite à une décision de Lechani qui reçut un avertissement du Général Weygand lui demandant de revoir « la politique éditoriale » de la revue. Aussi, les changements politiques qui s'opèrent entre les deux guerres, *le Congrès musulman* en 1936, *le Manifeste du Peuple algérien* en 1944, les événements du 8 mai 1945 traduisent des tendances et aspirations politiques différentes et qui reflètent l'évolution de la question nationale, et ont fait que l'Association n'était plus viable à long terme. Elle aura répondu à un contexte politique et social précis, il s'agissait des premières élites algériennes sorties de l'école française et qui, après avoir acquis un savoir en langue française, voulaient acquérir les droits politiques propres aux Français.

S. Beddoubia

Corrélat : Ecole et enseignement colonial ; Emir Khaled ; Fédération des Elus indigènes ; Jeunes Algériens (Mouvement).

Bibliographie : Association des amis de Max Marchand de Mouloud Feraoun et de leurs compagnons (2001) ; Colonna,F. (1975) ; Gallissot,R. (2007) ;lhaddaden,Z.(1983 et 2003) ;*La voix des Humbles*.

W

Wancharissi (al), Ahmed (v.1428-1508)

Né vers 1428, au début du règne du Sultan zyanide Muhamad II b. Abu Tasfin II Abu Abdallah, Ahmed al Wancharissi at Tlemsani, aura vécu à Tlemcen sous trois règnes : celui plutôt long d'Ahmed b. Musa II al 'Aqil (1430-1461), celui de Muhamad III Abu Abdallah al Mutawakkil (1461-1468) et enfin celui de Muhamad IV Abu Abdallah at Thabti qui régna 37 années de 1468 à 1504. Sa maison ayant été mise à sac par ordre du sultan Muhamad IV, le 11 juillet 1469, il se réfugie à Fès où il meurt en 1508 à l'âge de 80 ans. Il avait été l'élève des 'Uqbani et avait formé à son tour nombre de juristes

Dans une bibliothèque locale, à Fès, il reprend un travail entamé à Tlemcen et copie les fatwas des juristes d'Andalousie, du Maghreb al Aqsa, du Maghreb al Awsat et d'Ifriqiya. Il a transcrit les fatwas d'Ibn Zekri (m. octobre 1494), d'Ahmed b. al Abbès al Maridh, Ibrahim b. Qasim b. Saïd b. Mohamed al Uqbani (1405-1475), d'Ibn Marzouq al Hafidh, (1364-1439), de son professeur Abu Abdallah Ibn al Abbès el Eubbadi (m. 1466), de Mohamedb. Ahmed b. Issa el Maghili (m. 1479) et enfin d'At Tanassi, le chroniqueur des Zyanides.

Son livre-maître est donc *Kitâb al-Miyâr al-Mughrib wa- l-Tâmi' al-mu'rib 'an fatâtwâ ahl Ifrîqiya wa-l-Andalus wa-l-Maghrib*. Mais Al Wancharissi a rédigé des notices nécrologiques *al Wafaiat* et donné les noms des savants contemporains ou pas. Abu al Qassim Saadallah signale qu'en plus du *Mi'yar*, al Wancharissi a écrit *Al Fa'iq fi'l watha'iq*, une sorte de traité diplomatique, écrit des décisions de justice, des réponses à des consultations sollicitées par le pouvoir ou les simples sujets et qui fait songer aux travaux des Bénédictins dans leurs ateliers d'écriture en Europe, répond d'abord à un besoin religieux : quelle solution les Ulémas préconisaient-ils ou donnaient-ils à tel ou tel problème qui leur était soumis? Mais il y avait également le souci de prendre en charge une demande sociale : transmettre aux générations futures les actes des savants d'hier. Ahmed al Wancharissi a classé ses actes en sept grandes rubriques : vie religieuse ; vie conjugale ; vie économique ; les biens habous ; vie juridique ; procédures ; questions diverses.

Avec cette réunion de documents, l'auteur se place au beau milieu de trois disciplines différentes : *la religion, le droit et l'écriture*. Trois domaines qui se complètent qui s'entremêlent – sans pour autant se confondre. Trois domaines qui forment tant dans le monde musulman que dans cette Europe qui entre dans ce qui va être appelé les Temps

modernes et la Renaissance, *les trois dimensions de l'espace culturel classique*. Mais là semble s'arrêter le rapprochement. La suite diffère. Les actes seront utilisés autrement et ailleurs que dans le domaine de l'histoire. C'est plus tard, faute d'archives d'Etat, que ces *fatwas* et d'une façon plus large, ces *nawazil*, ces traités de *hisba*, ces recueils d'actes, etc., vont connaître une nouvelle vie. Entre temps, les Maghrébins, qui deviennent petit à petit les Algériens, continuent à colliger, continuent à écrire leur témoignage et à rappeler les grands faits de leur histoire. Les grands changements politiques ne les arrêtent pas, sinon dans cette première moitié du XVI^{ème} après la mort de Muhamad IV Abu Abdallah en 1504 et la prise en étau des derniers souverains Zyanides entre les deux empires espagnol et ottoman.

F. Soufi

Corrélat : Maghili (al) ; Maghrîb ; Malékisme ; Morisques ; Zyanides ;

Bibliographie : Roger, I. (1973) ; Lagardere, V. (1995) ; Saadallah, A. (1985) ; Soufi, F. (2002).

Warthilânî (al) (1710-1779)

C'est à plus d'un titre que la personnalité et l'œuvre de SîdAl-h'usain b. Moh'ammadas-Sai'd ach-Charif Al-Warthilânî (1710-1779) intéressent l'historien.

Al- Warthilânî est très représentatif des lettrés de cette période de l'histoire du Maghreb sur la plus grande partie duquel s'exerçait la domination ottomane. Il est né et a vécu sur le territoire des Ath-Warthilân, dans le voisinage du village de Guenzet. Sa formation est celle dont l'agencement et le contenu ont été depuis longtemps consacrés dans l'ensemble des zaouïas, en particulier les zaouïas de Kabylie : après un temps passé à apprendre par cœur la totalité du Coran, Al-Warthilânî assimile dans diverses zaouïas de sa région, sous la férule de différents « *chouioukh* », le traité de fiqh de Sidi Khelîl, la *Ajarroumiya*, court traité de grammaire, et la zaouïa « *Alfiyya'* », traité de grammaire en mille verset quelques autres traités encore. Al-Warthilânî reçoit aussi, conformément à la tradition maraboutique de sa famille, une initiation au soufisme à laquelle il restera attaché toute sa vie.

Outre sa volumineuse *rihla*, on sait qu'il a rédigé un nombre considérable de commentaires de traités célèbres comme par exemple la *Wust'a* d'as-Sanûsî ou la *Qudsiyya* de Sidi'Abd-ar-Rah'man al-Akhd'ari. Commentaires aujourd'hui introuvables.

Al-Warthilânî jouissait dans son *'arch*, et bien au-delà de celui-ci (en particulier à Bougie) d'un prestige et d'une réputation de 'âlem considérables.

La Rihla dont le titre est *Nuzhata l'Andh'ârffî fad'li'ilmat-tarikh wa l'-akhbâr*, a fait l'objet en 1908 d'une édition par Mohammed Ben Chneb. Cet ouvrage retrace le voyage qui a conduit Al-Warthilânî de sa région natale à la Mecque. Al-Warthilânî accomplit son pèlerinage à la Mecque en 1739. Il s'y rendra une seconde fois en 1766.

L'évocation des lieux et des personnages que l'auteur a traversés ou rencontrés, s'appuie sur des observations ou des témoignages directs ou souvent sur des informations puisées dans des ouvrages de différents auteurs. Il a ainsi par exemple largement puisé dans la rihla de Sidi'Ahmed ben Mhammad ben Nâcir ad-dar'î, et aussi dans « Unanwan ad-dirâyafî dhikri 'ulamâ' bijâya, de 'Abbas 'Ahmed ben 'Ah'mad ben Muh'ammmad al-Ghobrini.

La relation d'Al-Warthilânî fournit de précieux détails sur les conditions difficiles dans lesquelles progresse la caravane des pèlerins qui doivent affronter la rigueur du climat, l'insécurité, les difficultés d'approvisionnement en particulier en eau etc. : autant d'éléments qui peuvent aider l'historien du XVIII^{ème} siècle maghrébin à élargir sa connaissance socio-anthropologique de cette période et à faire sur les contrées traversées (Algérie de l'Est, Tunisie, Lybie, Egypte, Arabie) une moisson de données diverses géographiques, économiques, culturelles, etc., pouvant constituer le point de départ de vérifications et de recoupements approfondis. On apprend aussi beaucoup sur les caractéristiques de la vie intellectuelle des périodes décrites par Al-Warthilânî et les 'ulamâ' qui avaient marqué ces époques. Beaucoup d'informations concernant l'organisation de la vie quotidienne au sein de l'immense caravane de pèlerins peuvent être relevées. Informations portant par exemple sur les tractations commerciales avec les communautés peuplant les territoires traversés, les attitudes vis-à-vis de la maladie et de la mort etc.

D'utiles indications sur les relations souvent conflictuelles entre les dirigeants ottomans de l'Algérie, de la Tunisie et de la Libye, figurent dans la Rihla. Il y est également mentionné de nombreux notables et de nombreuses tribus, fournissant ainsi matière à investigation, comparaison et vérification. La complexité des relations entre les tribus, les notables et le pouvoir turc à travers ses agents (caïds, aghas, etc.) apparaît dans bien des passages de la rihla.

Cet ouvrage permet aussi de prendre la mesure de l'importante place qu'occupaient dans l'esprit des contemporains d'Al-Warhilânî, les saints et les marabouts qui faisaient l'objet de vénération et de rituels. Le XVIII^{ème} siècle maghrébin a connu une sorte d'apogée du maraboutisme et du culte des saints. La rihla nous fait ainsi découvrir un imaginaire fort riche, fait de légendes et de croyance à des actes miraculeux et à des pouvoirs thaumaturgiques, un imaginaire dans lequel baignaient les populations maghrébines et auquel Al-Warhilânî lui-même accordait foi.

Tout en s'accommodant de la présence et du type d'interventions que les ottomans exerçaient sur les populations maghrébines qui étaient sous leur domination, Al-Warhilânî se montre néanmoins très critique vis-à-vis de leur pouvoir, auquel il tendait à imputer bien des maux dont à ses yeux souffrait le Maghreb de son temps. À travers les observations d'Al-Warhilânî apparaissent plus concrètement les formes de présence du pouvoir turc dans la société et les représentations que se faisaient de ce pouvoir et de ses agents, les groupes et les notables durant la période dont Al-Warhilânî fut le témoin.

Ainsi on ne saurait trop souhaiter que cette rihla d'Al-Warhilânî, de même que d'autres textes analogues appartenant à la même période, fasse l'objet d'une réédition munie d'un appareil critique qui prenne en compte les connaissances acquises depuis l'édition de Mohammed Ben Chneb.

M. Haddab

Corrélat : Khalil (Sidi) ; Maghrîb.

Bibliographie : Abou Ras al-Naciri, I. (2005) ; Merouche, L. (2002) ; Saadallah, A. (1981) ; Sadok, H. (1948).

Wilayisme

Le wilayisme est un phénomène politique. Il est apparu au cours de la Guerre de libération nationale (1954-1962). Son origine est étroitement liée aux conditions politiques et organisationnelles dans lesquelles fut pensée et constituée l'Armée de libération nationale (ALN).

Les premiers combattants de l'ALN sont, dans leur très large majorité, des anciens activistes de l'organisation spéciale du PPA/MTLD, l'OS. À ce titre, le Comité des « 22 », à l'origine de la création du Front de libération nationale (FLN), décide d'organiser la future ALN selon un découpage territorial inspiré de leur organisation paramilitaire. Celle-ci

(l'OS) englobait les départements d'Oran et de Constantine. Pour Alger, le département était subdivisé en deux. Au final, l'OS était présent dans quatre régions bien identifiées.

Si au moment de l'OS (1948-1950), ce découpage fut accepté et ne provoqua pas de conflit, en 1954, cette organisation territoriale s'avéra problématique pour plusieurs raisons. La première est en relation avec la prédominance des militants originaires de l'est du pays au sein du comité des « 22 ». Cette nouvelle configuration politique repose sur logiques régionales fortes. Aussi, les « 22 » optent pour une organisation qui reconnaît aux trois départements (Oran, Alger, et Constantine) la même importance et, en même temps, de renforcer le Constantinois par la consécration de l'Aurès-Nememchas comme entité politico-militaire à part entière. Il convient de souligner qu'en 1954, cette région, épargnée par la répression de 1950 contre l'OS, semblait la plus appropriée pour lancer l'insurrection armée. Son leader, Mostefa Ben Boulaïd étant avec Mohamed Boudiaf, l'un des principaux chefs activistes.

La seconde raison est en lien avec l'avènement d'une région qui en 1954 revendiquait une meilleure représentativité. En effet, le découpage par les « 22 » de l'ALN en quatre zones exclut, de fait, la Kabylie, qui en raison de son supposé particularisme berbère suscitait doutes et appréhensions au sein du PPA/MTLD et de l'OS. Cette situation est dénoncée par Belkacem Krim et Amar Ouamrane à qui les « 22 » ont fait appel. Finalement, la Kabylie est érigée en cinquième zone, alors que la constitution d'une région dans les territoires sahariens est décidée bien qu'elle n'ait pas été effective au 1^{er} novembre 1954.

Au cours de la Guerre de libération nationale, les wilaya-s sont aux premières lignes face à l'Armée française, et paradoxalement, ce sont elles qui subissent le plus les conséquences des diverses crises politiques que le FLN a connues. Le départ du CCE à l'extérieur en 1957, la constitution du GPRA au Caire en 1958, et la mise en place aux frontières, en Tunisie et au Maroc, la même année des commandements de l'ALN ont attisé les clivages entre l'intérieur et l'extérieur et remis en cause l'équilibre existant, les premières années de la guerre, entre les politiques et les militaires.

L'incapacité des wilaya-s à s'unir et à former une autorité centrale à l'intérieur du pays a contribué, également, à consolider l'esprit régionaliste au détriment du national, et à asseoir des pratiques favorisant le repli sur soi et la défense d'intérêt locaux. Ainsi, en 1962, l'une des conséquences les plus importantes de ce phénomène (le wilayisme) est l'autonomisation des wilaya-s qui va contribuer à l'implosion du FLN et à la dislocation de ses institutions, le CNRA et le GPRA (crise de l'été 1962). La création d'un Etat-major général (l'EMG) de l'ALN en janvier 1960 n'ayant pas pu contrecarrer ce phénomène.

Après 1962, les principales oppositions au pouvoir de Ahmed Ben Bella puis de Houari Boumediene ont été d'essence wilayale. Le Front des forces socialistes (le FFS) s'est appuyé en 1963 sur la Kabylie (la wilaya 3), le Colonel Mohamed Chaâbani en 1964 sur le Sahara (la wilaya 6), et le chef de l'état-major Tahar Zbiri a fomenté un putsch militaire en 1967 avec le soutien des anciens membres de la wilaya 1 (l'Aurès-Nememchas).

Le wilayisme est une situation subie par les wilaya-s. Ce ne sont pas elles qui en sont à l'origine. C'est l'évolution de la Guerre de libération nationale vers un primat de l'extérieur sur les maquis, et ce contrairement à ce que préconisait le congrès de la Soummam, qui a créé les raisons objectives à l'accentuation de ce phénomène qui était maîtrisé au début du conflit armé.

A. Mohand-Amer

Corrélat : Congrès de la Soummam ; du Cessez le feu à l'indépendance ; FLN ; O.S. ; Premier novembre 1954.

Bibliographie : Bensadoun, A. (2006) ; Bouregaâ, L. (2000) ; Dahlab, S. (2001); Fares, A. (2006) ; Krimi, A. (2005).

Y

Yaghmurasan (633/1236-681/1283)

C'est à la faveur de l'échec d'un complot anti-almohade fomenté à Tlemcen, en 1228, qu'un cheikh des Banu Abdel Wad, Jabr b. Yusuf, fut nommé Gouverneur par le Khalife almohade al Ma'mun. Lui succédèrent tour à tour son fils puis son frère et enfin son cousin Zegdan b. Zyan de la branche des Banu Zyan. A son décès en 1235/36 le gouvernement échut à son frère Yaghmorasan b. Zyan.

Yaghmorasan hérite d'un territoire qui allait d'al Batha (Relizane) jusqu'à la Moulouya avec Tlemcen comme capitale. La dynastie qu'il inaugure et installe est celle qui aura duré le plus longtemps de toute l'histoire du Maghreb al Awsat. Et lui-même conserve le pouvoir quarante-sept années durant !

La situation politique qui prévalait à la date de son accession au pouvoir à Tlemcen était complexe. L'empire almohade entamait la lente mais irrémédiable dislocation qui devait conduire à sa disparition. Déjà à Tunis, Abu Zakaria 1^{er} b. Abu Hafs al Hintati s'était rendu pratiquement indépendant. Au Maghreb al Aqça, autour de l'axe Meknès- Fès, les Banu Marin menaçaient l'existence même du Califat almohade. Yaghmorasan se retrouve à faire face non seulement au Calife de Marrakech mais également et surtout face aux prétentions hégémoniques des deux autres puissances montantes, les Banu Marin très proches et les Banu Hafs à Tunis.

Et pourtant c'est dans cette adversité que Yaghmorasan aura inventé un espace géopolitique identifié et reconnu. Le territoire, que lui et ses successeurs ont construit, s'est appuyé autant sur les centres urbains que sur l'allégeance des tribus. Le royaume fondé par Yaghmorasan est vite apparu comme une puissance individualisée qui dans son extension la plus importante allait, d'Ouest en Est, de la Moulouya à la Soumam et du Nord au Sud, de la Méditerranée à la région de Tamentit.

Yaghmorasan fut donc tout à la fois homme de guerre rusé et acharné ainsi qu'un administrateur avisé. Il a su négocier autant ses défaites que ses victoires. Ainsi s'il fut défait et Tlemcen occupée, fin juillet 1242, par le Hafside Abu Zakaria 1^{er}, Yaghmorasan réussit à vaincre, en juin 1248, une puissante armée almohade, conduite par la Calife Abu -I-Hassan Ali 'Al- Saïd et à laquelle s'était joints les Banu Marin. La bataille eut lieu près d'Oujda. La victoire fit de Yaghmoracen l'égal des souverains du Maghreb et affirma son indépendance.

De 1248 à 1274, Yaghmorasan livra une guerre sans merci aux Banu Marin et malgré des défaites successives, il parvint à maintenir son autorité sur son territoire. Les Banu Marin ayant mis fin en 1269 à ce qui restait du pouvoir almohade, se considéraient comme les successeurs légitimes des Almohades.

Le plus grand des dangers venait donc de l'Ouest. Par cinq fois, Yaghmoracen est vaincu par ses irréductibles ennemis les Mérinides. La première fois en février 1250 sur la rivière d'Isly près d'Oujda, puis en 1257 non loin de Tlemcen par Abu Yahia Ya'qub. En 1259 Abu Yusuf Ya'qub, le nouvel émir mérinide, écrasa les troupes de Yaghmoracen près de Taza. En 1267, malgré la signature d'un traité de paix en 1260, les deux armées s'affrontent sur la rivière du Télagh, de nouveau Yaghmoracen est battu. Enfin, après avoir mis un terme définitif à ce qui restait de réalité politique almohade en prenant Marrakech (1269), Abu Yusuf Ya'qub, de nouveau en 1271 écrase les troupes Zyanides sur la rivière d'Isly et assiège en vain Tlemcen (1272).

Aberrahman Ibn Khadun fait intervenir la question espagnole dans cette trêve entre ces deux rivaux. Abu Yusuf Yakub el Marini, sollicité par le sultan de Grenade, Ibn Lahmar, intervient en Andalousie en 1275 après avoir négocié une trêve avec Yaghmorasan. Les succès militaires des Banu Marin en Andalousie les rendirent à ce point dangereux pour Grenade qu'Ibn Lahmar fit appel non seulement à ses ennemis chrétiens mais également à Yaghmorasan qui avait signé un traité d'amitié et de commerce avec le Roi d'Aragon Jaime 1^{er} depuis déjà 1250 ! Une triple alliance regroupe Grenadins, Aragonais et Zyanides en 1278. La guerre reprend au Maghreb qui s'achève en avril 1281 par une nouvelle défaite, sans conséquence fatale, de Yaghmorasan. La question espagnole avait fait rentrer Yaghmorasan et son Etat dans le concert des nations méditerranéennes.

Mais pour autant la construction de son territoire n'était pas achevée. Après quelques déboires, dus essentiellement à des bouleversements d'alliances, il finit par s'imposer aux tribus zénètes des Banu Tugin et surtout aux Maghrawa. Vers 1263 il annexa Miliana puis fait entrer Ténès dans ses possessions vers 1269 faisant reculer les Hafside.

Par ailleurs, ces marches militaires voulues ou forcées, ne l'empêchèrent pas de mettre en place une administration solide. Georges Marçais estimait qu'elle avait été plus développée que celles de ses voisins. Le personnel lui était apparu comme plus complet et les attributions mieux définies. Les postes de gouverneurs revenaient à des membres de sa famille. Ses fils et neveux principalement étaient nommés dans les principales villes du Royaume avec plus ou moins de bonheur dans leurs actions et plus ou moins de pérennité dans leur

mandat. Parmi ces villes : Oujda, Nédroma, Oran, Mazouna, Ténés, Miliana, Médéa, Alger, Dellys et Sijilmassa. L'administration centrale (le makhzen) avait été confiée à des familles andalouses. L'un des tous premiers secrétaires fut le grenadin Muhamed b. Daoud el-Hattab al-Ghafiqi (m. en 1238). L'administration se composait de trois diwans : *diwan ar rasai'il*, la chancellerie, *diwan al-ashghâl*, les finances et *diwan al jund*, l'armée. En faisait également partie, le *hajib* chambellan et le conseil du Prince, sorte de *majliss choura*. Le tout était placé sous les ordres du vizir.

At Tanassi nous donne les noms de certains de ces hauts fonctionnaires «Yahia et Amrouch, et le fils de Yahia, Umar b. Yahia tous membres de la famille Madju ; puis d'une autre famille, Ya'qub b. Jabir al-Khorassani [...] Son ministre de la guerre fut Abu Abdallah Muhamad b. al-Mallah, juriste [...] ».

Yaghmarasan meurt fin février 1283 près de Djdiouia à son retour de Miliana où il était allé accueillir une princesse hafside destinée à son fils et successeur Uthman. Cette alliance matrimoniale s'inscrit bien dans sa stratégie géopolitique d'alliance à l'Est et de méfiance à l'Ouest. En effet, la plus grande leçon que Yaghmoracen tire de ses déboires militaires est inscrite dans son Testament. Ce document rapporté par Ibn Khaldoun a servi de guide à tous les souverains Zyanides : « *Attitude purement défensive à l'Ouest, effort vers l'Est* ».

L'invention d'un espace géopolitique, identifié et reconnu, la construction d'un territoire qui s'appuie autant sur les centres urbains que sur l'allégeance des tribus, fait que le royaume de Yaghmoracen et de ses successeurs « apparut vite comme une puissance individualisée entre le Maroc et l'Ifriqiya ». Ce territoire qui s'étendra dans son extension la plus importante de la Moulouya à la Soummam et de la mer méditerranée à la région de Tamentit a constitué la matrice de l'Algérie actuelle.

F. Soufi

Corrélat : Andalus(al) ; Ibn Khaldoun ; Maghrîb ; Zénètes ; Zyanides.

Bibliographie : de la Veronne, C.(1983) ; Dhina, A. (1984) et (1985) ; Dufourcq,Ch.-E.(1996) ; Hadjiat,A. (1991) ; Laroui, A. (1970) ;Lawless, R. (1975) ; Le Tourneau, R. (1956) ; Marçais, G. (1940) ;Martinez-Gros,G. (2014) ; Meynier,G. (2010).

Z

Zénètes

A partir de généalogies mythiques, Ibn Khaldoun classe les Berbères en deux grands groupes appelés Sanhadja et Zenata. Les premiers sont dits appartenir aux Branis (ou Beranes) et les seconds aux Butr. Ibn Khaldoun écrit : « Les hommes versés dans la science des généalogies s'accordent à rattacher toutes les branches de ce peuple à deux grandes souches : celle de Bernes et celle de Madghis. Comme ce dernier était surnommé El Abter, on appela ses descendants El Botr, de même que l'on désigne par le nom de Beranès les familles qui tirent leur origine de Bernès » (Ibn Khaldoun, T. I, p.168).

Sans entrer dans le détail des affirmations avancées sur la question de l'origine des Berbères, rappelons rapidement les positions d'Ibn Khaldoun. Passant en revue les généalogistes et chroniqueurs qui l'ont précédé, Ibn Khaldoun dresse un tableau des différentes origines avancées par ces derniers. Pour certains, ils viendraient de Palestine et constitueraient une partie du peuple de Goliath ; pour d'autres, ils seraient venus en Afrique du Nord sur ordre d'an-Nôman fils de Himyar Ibn Sebaâ. Les noms des groupes berbères cités sont : les Lamtuna, Massufa, Haskura, Sanhadja, Lamta, Heilana et Zenata dont l'ancêtre Adjana se serait établi près de l'oued Chelif au Maghreb central. Pour d'autres auteurs, les Berbères seraient un mélange de Cananéens et d'Amalécites ; ou encore des descendants de Cham fils de Noé. Les Berbères seraient issus d'un rassemblement de diverses tribus issues des Himyarites, Modérites, Coptes, Amalécites, Cananéens et Koraychites qui s'étaient réunies en Syrie. Leur expulsion de cet espace est liée à plusieurs noms : David, Josué, Ifrikos ou encore un des rois Tobba. Toutes ces approches font donc venir les Berbères du Moyen Orient. La migration se serait effectuée par l'Egypte et la Libye.

Ibn Khaldoun rejette toutes ces positions : « *Sachez maintenant que toutes ces hypothèses sont erronées* ». Il s'appuie sur un argument simple et solide :

« Une nation comme celle des Berbères, formée d'une foule de peuples et remplissant une partie considérable de la terre, n'a pas pu y être transportée d'un autre endroit... Depuis une longue suite de siècles avant l'islamisme, les Berbères ont été connus comme habitants du pays et des régions qui leur appartiennent de nos jours, et ils s'y distinguent encore aux marques spécifiques qui les ont toujours fait connaître » (T. I, p. 183).

Concernant le cas plus précis des Zénètes, Ibn Khaldoun écrit : « Quant à l'opinion des généalogistes zénatiens qui supposent que les Zenata descendent de Himyer, elle est repoussée par les deux grands rapporteurs de traditions historiques, Abou-Omar-Ibn-Abd-el-Berr et Abou-Mohammed-Ibn-Hazm. Celui-ci dit : « Les Himyérîtes ne se sont jamais rendus au Maghreb que dans les récits mensongers des historiens yéménites » (T. III, p. 183) ; et il ajoute : « *En voulant rattacher leur nation aux Himyérîtes, les généalogistes zénatiens ont eu pour motif le désir de répudier toute liaison avec la souche berbère...* » (T. III, p. 183). Il explique ce besoin de différenciation par le statut de dominés des groupes berbères : « ... de nos jours, le nom de berbère est devenu le synonyme de contribuable... » (T. III, p. 184). A cette cause, Ibn Khaldoun en ajoute une autre : « L'honneur d'appartenir à la nation arabe... Les Zenata devaient nécessairement se complaire à lier parenté avec une telle race, et leurs généalogistes ont arrangé la fable de leur mieux » (Ibid. p. 184). Reste enfin, le besoin de se rattacher à une race qui a «... la gloire de pouvoir compter des Prophètes au nombre de ses membres ». Au sujet de cet argument, Ibn Khaldoun tranche en citant un passage du Coran : « Cela est une faveur que Dieu accorde à qui il veut ». Nous nous sommes attardés sur cette question pour montrer à quel point la démarche rationnelle qu'Ibn Khaldoun appliquait pouvait lui permettre de parvenir à une rupture avec les élaborations mythiques produites par les Berbères eux-mêmes et, en les dépassant, arriver à saisir les motivations idéologiques qui les sous-tendaient.

Sur le terme même de "Zenata", Ibn Khaldoun écrit : « ... il faut savoir que *Zenata* dérive de *Djana*, nom propre qui désigne l'ancêtre de cette tribu... Or, quand ce peuple veut convertir un nom propre en nom générique, ils lui ajoutent un *t* à la fin ; de cette manière ils ont formé *Djanat*... » (T. III, p. 190).

Ibn Khaldoun poursuit sa démonstration en montrant qu'à ce nom qui est au singulier, les Berbères ajoutent un "n" final qui est la marque du pluriel, ce qui donne "Djanaten". En fait, pour être plus complet, il faudrait ajouter un "i" initial ce qui donne : "Idjanaten". Remarquons la similitude entre cette étymologie fournie par Ibn Khaldoun et celle proposée par Ibn Hammad, né près de la Qal'a des Banu Hammad en 1150 et mort à Algésiras, en 1230. Ce dernier écrit : « Banu Djana, que les Berbères appellent Adjana, autrement dit Zanat d'où vient le nom de Zanata ». Notons, par ailleurs, que Cuoq suggère un rapprochement entre le terme "Djana" et les termes "iggen" ou "ijjen" qui signifient "un" en Berbère.

L'arabisation du nom berbère Idjanaten donne Zanata selon un processus que décrit Ibn Khaldoun : « Le *dj* de ce mot ne se prononce pas à la manière arabe, il représente un son qui tient le milieu entre le *dj* et le *ch* et auquel l'oreille aperçoit une espèce de sifflement. Les Arabes ont remplacé ce son par celui du *z*, à cause de l'analogie qui existe entre l'articulation du *z* et celui du *ch* ; ainsi de Djanat ils ont fait Zanat. Sous cette forme, c'est un nom collectif ; pour en faire un patronymique, on y ajoute un *a* ; ensuite comme ce mot est d'un usage très fréquent, on supprime l'*a* long qui suit le *z*, afin d'en alléger la prononciation » (*Ibid.* p. 190).

Dans une étude récente, A. Sadki propose, en s'appuyant sur une interprétation linguistique, les hypothèses suivantes au sujet du terme Zenata. Dans la première hypothèse, Iznatn (sing. aznat) est décomposé en *azn* qui signifie "expédier, envoyer" et *attn* dont le sens est "brebis". L'assemblage des deux termes donnerait donc "aznat/iznatn" qui signifierait "ceux qui envoient leurs brebis aux pâturages, ceux dont l'activité essentielle est l'élevage nomadisant". La seconde hypothèse s'appuie sur la décomposition du terme en *azn=ezen=ehen* (tente) et *attn* (être accru), ce qui donne le sens suivant : «... tentes nombreuses, campements importants ». Ce qui implique, ajoute Sadki, «... que les Iznatn sont des éleveurs nomadisants » (1987, p. 140-141).

Contrairement à certains auteurs (influencés par les thèses d'E.F. Gautier) qui considèrent comme récente l'arrivée des Zénètes en Afrique du Nord (au moment de la présence romaine), Ibn Khaldoun écrit : « L'histoire des Zenata en Ifrîkiâ et en Maghreb commença immédiatement après l'apparition de la race berbère en ces pays, c'est-à-dire dans un siècle tellement reculé que Dieu seul peut en savoir l'époque » (T. III, p. 190). Et il leur attribue l'espace suivant : « Les Zenata habitent le pays qui s'étend depuis Tripoli jusqu'au Molouïa et renferme le mont Auras, le Zab et les régions au sud de Tlemcen... » (*Ibid.* p. 191). Mais comment s'est effectué l'occupation de cet espace ? Quelles ont été les relations entre les différents groupes berbères au nord comme au sud de l'Afrique du Nord ? Dans la suite de son ouvrage, Ibn Khaldoun revient sur le conflit entre Sanhadja et Zenata. Il écrit : « Quand les Ketama et les Sanhadja repoussèrent les Zenata dans le Maghreb-el-Aqça, toutes les tribus descendues de Ouacîn se réunirent dans le territoire situé entre le Za et la Molouïa. Elles se multiplièrent alors et poussèrent de nouvelles ramifications dans le Désert, au Sud des deux Maghrebs, et même jusque dans le Zab et les Déserts de l'Ifrîkiâ qui en sont voisins. Cela leur était très facile, car les Arabes nomades ne commencèrent à parcourir ces régions que dans le cinquième siècle de l'Hégire. Cette race zénatienne ne sortit pas des contrées que nous venons d'indiquer, et s'étant développée dans son orgueil, elle montra

un dédain superbe pour les autres peuples. Leur principal moyen de subsistance consistait dans le produit de leurs troupeaux... » (T. III, p. 305).

L'occupation par les Zénètes des espaces situés au sud du Tell, c'est-à-dire les Hauts Plateaux et l'Atlas saharien, est donc, selon Ibn Khaldoun le produit d'un conflit avec les tribus sanhajiennes. Avant ce conflit, les Zénètes se situaient donc plus au Nord et devaient vivre en contact avec les Sanhadja. Ibn Khaldoun ne nous dit pas si après leur refoulement vers le sud, les Zénètes ont eu des contacts avec des groupes qui y étaient avant eux. La défaite des Zénètes est due à la supériorité des groupes Sanhadja, entre autres les Kutama, Hawwara...

Les Zénètes, selon Ibn Khaldoun, ont comme habitat la tente et, tout en pratiquant l'élevage du chameau, ils possèdent des chevaux qu'ils utilisent comme montures, ils pratiquent la transhumance en passant l'été dans le Tell et l'hiver au désert. La relation complémentaire entre nomades de la steppe et du nord du Sahara et les paysans du Tell semble avoir été perturbée au moment de la colonisation romaine. Ainsi, Marcel Benabou écrit : « Car si jusqu'à l'époque des Sévères, la politique romaine est de refouler vers le sud et l'ouest les nomades et de donner à la vie sédentaire les terres confisquées, elle a par la suite tenté de modifier aussi la vie des montagnes, de même qu'elle a essayé de briser la solidarité du Saharien et du Tellien, elle a tenté de couper le montagnard de son exutoire naturel, la plaine » (1976 : p. 71-72. Voir aussi : p. 83-84 et p. 105-110).

Il nous semble qu'il est correct de se demander si ces tribus « refoulées » vers le sud et l'ouest n'appartenaient pas à cet ensemble zénète, bien que ce terme n'apparaisse dans aucun écrit de cette époque. Dans ce sens, on peut accepter la leçon d'Ibn Khaldoun qui situe l'existence des Zénètes en Afrique du Nord loin dans le passé et les considère comme autochtones au même titre que les Sanhadja.

Or, dans quelques études récentes, certains spécialistes ont tendance à considérer les Zénètes comme des nomades arrivés tardivement dans cet espace. Deux questions sont posées à leur sujet : quand a débuté cette migration des Zénètes et, dans quel sens s'est-elle effectuée ?

Les réponses que fournit, par exemple G. Camps, nous paraissent assez contradictoires. Il écrit, par exemple : « Au cours même de la domination romaine, puis vandale et byzantine, nous devinons de longs glissements de tribus plus ou moins turbulentes à l'extérieur du *limes* romain puis dans les terres même de ce qu'avait été l'empire ». (1981, p. 29). L'auteur semble s'appuyer, ici, sur l'exemple des Lawata (les Levathae des auteurs de l'Antiquité) situés, au V^{ème} siècle, en Tripolitaine et présents au moyen âge entre l'Aurès et l'Ouarsenis. A ne

s'en tenir qu'aux groupes cités par les auteurs romains puis arabes, ne risque-t-on pas de continuer à exclure des mouvements plus complexes qui n'ont malheureusement pas été fixés par écrit, tout simplement parce que ceux qui écrivaient (et qui étaient, faut-il le rappeler, tous plus ou moins extérieurs aux populations autochtones) n'en avaient pas connaissance ? D'ailleurs, pour revenir à Camps, il s'agit plutôt d'une hypothèse sur une migration. Dans une autre étude, publiée une année avant, il était beaucoup plus affirmatif :

« Apparition, à la fin du V^{ème} siècle, des groupes chameliers, des nomades zénètes, ces Néoberbères qui vinrent s'enfoncer comme un coin dans la masse des Paléoberbères Sanhadja descendants des Numides, des Maures et des Gétules de l'Antiquité, les séparant en deux masses principales, les sédentaires montagnards du Nord et à l'est, les grands nomades au Sahara central et occidental Lemtouna et Touaregs » (1980, p. 66).

Camps semble reprendre, ici, la thèse d'E. F. Gautier sur l'irruption brutale des Zénètes chameliers venant de l'Est et en tous points opposés aux Sanhadja autochtones. Cette thèse classe les Zénètes dans la liste des peuples étrangers envahissant l'Afrique du Nord ou mieux, une arrivée qui préfigure celle des Arabes. Ainsi, Camps écrit : « Les troubles provoqués par l'irruption zénète s'ajoutant aux convulsions politiques, religieuses et économiques que subirent les provinces d'Afrique, favorisèrent grandement les entreprises conquérantes des Arabes. Quatre siècles plus tard, les successions des invasions bédouines, des Beni Hilal, Solaym, Maqil, ne sont, elles aussi, que des moments retenus par l'histoire parce qu'elles eurent des conséquences catastrophiques, d'un vaste mouvement qui débuta une dizaine de millénaires plus tôt » (1981, p. 29-30).

La présence des Zénètes en Afrique du Nord est-elle le résultat d'une irruption brutale ou d'une infiltration progressive ? En fait, ne s'agit-il pas d'un faux débat ? Car si nous revenons à Ibn Khaldoun, on ne peut qu'admettre le fait que la présence des Zénètes en Afrique du Nord est tout aussi ancienne que celle des Sanhadja, si tant est que cette distinction ait un sens autre que mythique. En prenant cette distinction à la lettre, les chercheurs (surtout Gautier) ont progressivement établi des différences radicales s'appuyant sur le mode de vie, l'espace occupé, l'habitat (maisons à tuiles des Sanhadja opposées à celles, en terrasses, des Zénètes) et même la langue, puisque celle des Zénètes « ... se distingue assez nettement de celle des groupes plus anciens que l'on pourrait nommer Paléoberbères » (Camps, 1981, p. 30).

Dans les Hauts Plateaux et les déserts où les Zénètes se retirent, ils s'accroissent lentement et attendent le moment venu pour reprendre position dans le Tell et fonder leurs dynasties.

Résumant les rapports que les Zénètes entretiennent avec leur langue, ainsi qu'avec leur identité et leur histoire, Ibn Khaldoun écrit : « Leurs guerres avec les autres tribus, leurs contestations avec les peuples et royaumes voisins, leurs expéditions victorieuses contre les souverains furent signalées par des batailles et des combats que l'on ne peut indiquer avec précision, vu le peu de soin qu'ils ont mis à en conserver les détails. La cause de cette négligence fut le grand progrès que fit l'emploi de la langue et de l'écriture arabes à la suite du triomphe de l'islamisme : elles finirent par prévaloir à la cour des princes indigènes et, pour cette raison, la langue berbère ne sortit point de sa rudesse primitive. Aussi, dans les temps anciens, la race zénatienne n'eut jamais un roi qui ait encouragé les écrivains à recueillir avec soin et à enregistrer l'histoire de sa nation ; elle ne connut point les beaux monuments que possèdent les habitants des villes et du littoral, parce qu'elle n'eut pas de liaisons avec eux. Vivant au fond du Désert pour éviter la domination des étrangers, elle négligea le soin de sa propre histoire, au point d'en laisser tomber une grande partie dans l'oubli. Même quand elle eut fondé des royaumes, elle ne nous en conserva que de vagues renseignements : indications que l'historien intelligent recherche partout ; bien heureux encore quand il peut en suivre les traces, afin de les tirer de l'abandon où on les avait laissées » (T. III, p. 305-306).

Cette réflexion critique d'Ibn Khaldoun nous paraît dépasser le cas des Zénètes pour s'étendre à l'ensemble des Berbères qui se sont effectivement très peu intéressés à la fixation de leur passé par écrit. Mais Ibn Khaldoun semble insister ici sur le caractère bédouin des Zénètes. En se retirant dans le désert et en coupant leurs relations avec les citadins, ils régressent et deviennent oubliés de leur propre passé. La supériorité de l'islam et de la langue arabe les amènent à s'acculturer profondément et à délaisser leur propre langue et leur identité. Cette déperdition est en fait imputée à ceux qui commandent puisqu'ils n'ont jamais éprouvé le besoin d'inciter les lettrés à l'écriture de l'histoire. Cette dernière est donc explicitement reliée au pouvoir par Ibn Khaldoun dont la pensée est focalisée sur ces instruments du pouvoir central que sont l'écriture, la culture savante et les monuments.

Les Zénètes ne sont cependant pas tous acquis au mode de vie nomade. Ibn Khaldoun écrit en effet : « On les trouve dans les pays des dattiers depuis Ghadams jusqu'au Sous-el-Acsa, et l'on peut même dire qu'ils forment à peu près toute la population des villages situés dans les régions dactylifères du Désert » (T. III, p. 179). Mais cette population de sédentaires villageois, habitant dans les oasis sahariennes ne constitue qu'une petite partie de l'élément zénète. La grande majorité d'entre eux nomadise au Maghreb central qui prend même, écrit Ibn Khaldoun,

le nom de "pays des Zénètes". Ce serait donc une erreur de considérer l'ensemble des Zénètes comme nomades, puisqu'une partie d'entre eux est sédentarisée depuis des temps reculés dans les villages de l'Atlas saharien et les oasis du désert dont ils sont les fondateurs.

Sur cette relation entre Zénètes et Arabes, Potiron écrit : « La disparition complète de ces Zanata, qui couvraient au XIII^{ème} siècle le quart de l'Afrique du Nord, est un des faits humains les plus extraordinaires qu'ait connu le Maghreb. La similitude de vie et de domaine amène une arabisation rapide, accélérée par le désir des Zanata de s'anoblir, de paraître arabes ... » (1956, p. 465).

On rejoint ainsi le constat dressé par Ibn Khaldoun plus haut. Au Gourara, le repli des Zénètes sur eux-mêmes leur permet de conserver leur langue et culture, mais leur mémoire collective n'a pas retenu leur ancienne histoire.

R. Bellil

Corrélat : Ibn Khaldoun ; Maghrîb; Sanhadja (s); Zyanides.

Bibliographie : Benabou, M. (1975) ; Camps, G. (1980) et (1981) ; Cuoq, J. (1975) ; Ibn Hammad, (A.-M. 1927) ; Ibn Khaldoun, A. (1925-1956) ; Potiron, G. (1956) ; Sadki, A. (1987).

Zirides -Banu Ziri (972/984-1148)

Les Zirides doivent leur fortune politique et historique à leur ancêtre éponyme Ziri b. Manad. A l'avènement des Fatimides, il sut s'imposer à ses cousins sanhadja et surtout contre les Zénètes Maghrawa passés au service des Umeyyades de Cordoue. C'est lui qui débarrassa les Fatimides du péril qu'avait représenté le kharéjite Abu Yazid. En reconnaissance des services rendus, Ziri b. Manad fut autorisé à construire sa ville Achir en 935 par le calife fatimide Ismaël al Mansur. Il obtint surtout un véritable fief qui englobait pratiquement le Maghreb central. Ziri associa son fils Buluggin à ses exploits militaires qui a son tour fut autorisé à fonder et gouverner trois villes Alger, Miliana et Médéa entre 960 et 970. Buluggin en écrasant les Maghrawa près de Tlemcen en 971 venge la mort de son père Ziri et devint son principal successeur.

Aussi, lorsqu'en 973, al Mu'izz Li-Din Allah le calife/imam fatimide quitta définitivement l'Ifrikiya et sa capitale al Mansurriya pour l'Egypte, il confia ses possessions à Buluqqin b. Ziri b. Manad (972 - 984). L'Emirat ziride était né.

Tout commence donc avec Buluggin b. Ziri b. Manad. Installé à Mansuriya, il laisse Achir à son fils Hammad. Le double processus d'autonomie d'abord des Zirides vis-à-vis des Fatimides du Caire puis celui des Hammadides vis-à-vis des Zirides se fait lentement mais inexorablement. C'est au cours d'une expédition de cinq années qu'il conduit au Maghreb extrême, en s'en prenant principalement aux hérétiques Barghwatas en 984, qu'il trouve la mort.

Avec al-Mansur (984-996), son fils et successeur, le mouvement vers l'autonomie se renforce. Mais les Kutamas restés au Maghreb et toujours fidèles aux Fatimides, se révoltent à deux reprises en 986 puis en 988 - 991 pour conserver leur statut au sein de l'État. Badis, (996-1016) sous leur pression et surtout pris dans son conflit avec son oncle Hammad, fortement installé dans sa citadelle la Qala'a, opère un recul tactique. En 1005, Badis cède à son oncle Hammad un accord de partage. Hammad obtint les territoires du Maghreb central tandis que Badis conserva les villes de l'Ifrîqiya.

La dynastie ziride se trouva divisée en deux branches : les Badisides en Ifrîqiya, dont la capitale était Sabra al-Mansûriya puis Mahdiya, et les Hammadides qui fondèrent successivement la Qal'a des Banû Hammâd et Bougie pour abriter leur cour. Lors du siège de la Qala'a, Badis meurt (1016). Son fils al-Mu'izz b. Badis (1016-1062), qui lui succède, finit par admettre, en 1018, la souveraineté de Hammad sur le Maghreb central, de Tobna à Tihert et de Suq Hamza (Bouira) à Mers el-Dadjadj sur la côte autour de ses deux places fortes Achir et la Qala'a.

Une sorte de paix armée s'installe entre les deux émirats. Ils rivalisent désormais par le faste de leurs cours, la magnificence de leurs palais et la prospérité de leurs échanges commerciaux. Comme le relève François Decret, «les Zirides entreprirent de se créer également une puissance navale».

Sous Yahiâ (1108 - 1116), fils de Tâmin, le développement de la marine semble avoir été la principale préoccupation et, écrit Ibn Khaldoun : « *Par ses courses maritimes, Yahiâ s'acquît une grande renommée* ».

L'Émirat ziride fait face pourtant à deux problèmes forts : le peuple n'avait en fait jamais accepté la doctrine shi'ite et les *fuqahas* malékites avaient conservé toute leur puissance de mobilisation. Aussi, dès le début de son règne, al-Mu'izz b. Badis (1016 - 1062), en 1016, laissa les Kairouanais puis les habitants des autres villes d'Ifrîqiya massacrer les shi'ites sans que cela n'entraîne aucune réaction de la part du Calife fatimide du Caire. Premier signe annonciateur d'évènements plus graves. La question sicilienne fut le second danger qui menaçait l'Émirat ziride. Continuateurs des lointains Aghlabides, les Zirides menèrent

deux campagnes désastreuses en Italie centrale (1020) puis en Sicile (1025 - 1026). En 1036 malgré l'occupation de Palerme, ils subissent un autre échec face aux Normands notamment. Les Pisans avaient occupé Bouna en 1035. Selon les chroniqueurs, pour al-Mu'izz, la liberté d'action tant militaire que navale vis-à-vis de son Calife fatimide était devenue incontournable. Il avait rejoint en cela les positions de la population toujours aussi farouchement hostile au shi'isme des Fatimides. En 1045, al-Mu'izz franchit le pas en rejetant le shi'isme et en proclamant la suprématie du Calife abbasside de Bagdad.

C'est cette rupture provoquée par al-Mu'izz qui aurait conduit le Calife fatimide al Mustansir Billah (1036 - 1094) à envoyer les Banu Hilal au Maghreb. Venant d'Égypte, les Banu Hilal, bientôt suivis des Banu Sulaym, pénétrèrent en Ifriqiya en 1051. La bataille de Haideran (entre Gabès et Sfax) en 1052 prit l'allure d'une débandade pour l'armée ziride. Au cours de ce tout premier choc, l'armée ziride céda très vite. Les villes sont occupées les unes après les autres (Kairouan en 1057). Al-Mu'izz b. Badis se réfugie à Mahdia. Le territoire de l'émirat ziride se démembre suite aux différentes insurrections qui éclatèrent alors. Tunis, Kairouan, Sfax, Sousse, Gabès rejettent la souveraineté d'al Mu'izz. Ce dernier pas plus que son fils Tamim (1062-1108), ne purent s'entendre avec leurs cousins Hammadides préférant acheter grassement la paix en s'alliant aux Riyah. La bataille de Sabiba en 1065 qui vit la victoire des troupes zirides de Tamim sur celles d'al Nasir le Hammadide eut pour principale conséquence une emprise encore plus forte des Banu Hillal sur la région. En effet, ils s'étaient rendus indispensables aux deux camps.

En plus que d'avoir à guerroyer pour imposer leur autorité ou se défendre contre leurs ennemis locaux, les derniers émirs zirides eurent à faire face à un autre danger, les Génois puis les Normands de Sicile.

Si ses possessions se limitaient à une bande côtière, avec Mahdia comme nouvelle capitale, Yahya b. Tamim (1108 - 1116) « *par ses courses maritimes* (contre les Génois, les Sardes et les Français) *acquis une grande renommée* », écrit Ibn Khaldoun qui signale également que Yahia avait reconnu la souveraineté des Fatimides. Ali b. Yahya (1116 - 1121) tout en poursuivant la politique de son père en s'appuyant sur les Ryah eut surtout à affronter les Normands de Roger II de Sicile en 1118 puis en 1119. Profitant de la famine qui ravageait l'Ifrikiya, Roger II enleva Mahdia à al-Hasan b. Ali (1121 - 1148) en 1148. Bien que rétabli à Mahdia, mais pas dans ses prérogatives, en 1160 par le calife Abd al Mu'min b. Ali dont la préoccupation était d'abord la guerre contre les chrétiens, Hassan b. Ali fut le dernier émir ziride.

Corrélat : Abd Al Mu'min Ibn Ali ; Almohades ; Almoravides ; Fatimides ; Hammadides ; Hilaliens.

Bibliographie : Golvin, L. (1957) et (1983) ; Idris, H. R. (1962) et (2010) ; Kaddache ; M. (1980) ; Laroui, A. (1970) ; Valériean, D. (2006).

Émirs zirides

Ziri b. Manad	(935 – 973)
Buluggin b. Ziri	(973 – 983)
al-Mansur b. Buluggin	(983 – 995)
Badis b. al-Mansur	(996 – 1016)
al-Mu'izz b. Badis	(1016 – 1062)
Tamim b. al-Mu'izz	(1062 – 1108)
Yahya b. Tamim	(1108 – 1116)
Ali b. Yahya	(1116 – 1121)
al-Hasan b. Ali	(1121 – 1148)

Zyanides – Banu Zayan (1236-1555)

Si l'on s'en tient aux explications et aux informations fournies par Abderrahmane Ibn Khaldoun, les Banu Abd-al-Wād, dont les Banu Zayan sont une branche, sont des Zénètes de la seconde génération tout comme leurs cousins et irréductibles ennemis les Banu Marin (Mérinides), les Banu Tugin et les Banu Rached notamment. Les Banu Abd-al-Wad se mirent vite au service des Muwahiddun qui leur octroyèrent un fief autour de Tlemcen, la ville étant gouvernée par un prince almohade

La dislocation de l'Empire almohade, commencée avec la défaite d'al 'Uqab (Las Navas de Tolosa) en juillet 1212 avait favorisé la naissance à quatre royaumes: Hafside à Tunis en 1228, Abdelwadide/Zyanide à Tlemcen en 1236, Nasride à Grenade en 1238 (les Royaumes indépendants de Valence, Murcie et Séville disparurent lors de la *Reconquista* entre 1220 et 1230) et enfin Mérinide à Fès en 1242.

De la fondation de la dynastie par Yaghmorasan en 1236 jusqu'à la dernière crise de succession de 1540 qui a entraîné la déposition du dernier sultan en 1555 ou 1556, ce sont 28 Sultans qui se sont succédé. Six auront marqué cette histoire même si la mémoire collective actuelle n'en a retenu que deux : Yaghmorasan le fondateur et Abu Hamu Musa II, le lettré et restaurateur de l'Etat zyanide. Pourtant le fils de Yaghmorasan Abus Aïd Uthman 1^{er} et son petit-fils Abu Tashfin 1^{er} avaient su consolider le travail de leur père et grand-père en réalisant

de grands travaux de défense, certes, mais également d'intérêt public (le Grand Bassin). Plus tard Abu l'Abbés Ahmed al Aqil (1430-1462), dernier fils d'Abu Hamu Musa II affranchit de nouveau son royaume de la suzeraineté du hafside Abu Farés. Il redonna à Tlemcen son statut de centre intellectuel en s'entourant des savants de l'époque. Enfin, Abu Abdallah Muhamed IV at-Tabti 1468 à 1505 dont le règne qui fut le plus long après celui de Yaghmorasan (37 ans) sut et put maintenir la légitimité de son pouvoir sur le Maghreb central de la Moulouya à la Soummam. Il vécut la chute de Grenade et la prise de Mers-el-Kébir par les Espagnols.

La construction de cette entité géopolitique se fit souvent dans la douleur. En fait, le sultanat connu – dès ses débuts - trois intermèdes mérinides qui se traduisirent soit par des sièges soit par une occupation: 1299-1307, 1337-1348, 1352-1359. Puis il eut à subir les ambitions des Hafsides et du plus célèbre d'entre eux, le sultan Abu Farés. Mais il fut miné par des crises de succession parmi lesquelles celle de 1389 (assassinat d'Abu Hamu Musa II) et celle qui a suivi la mort de Mohamed IV en 1505.

Il est intéressant de noter que deux des principales sources de l'histoire des Abd al Wadides/Zyanides que sont Yahia Ibn Khaldoun et Abdjallil At Tennassy ont consacré de longs développements aux rapports des sultans avec les savants.

C'est donc en 1235, que les Banu Abd al-Wad se donnent un chef issu de la famille la plus active, les Banu Ziyān. Yaghmorasan b. Ziyān (1236-1283) s'octroie vite tous les attributs du sultanat. Il conserve le pouvoir quarante-huit années durant! La dynastie qu'il installe est celle qui a duré le plus longtemps de toute l'histoire du Maghreb central. Georges Marçais estimait que l'administration que Yaghmorasan avait mise en place était plus développée que celles de ses voisins. Le personnel lui apparaît comme plus complet et les attributions mieux définies. L'administration est partagée entre les membres de la famille et les Andalous. L'administration se composait de trois *diwans* : *diwan ar rasai'il*, la chancellerie, *diwan al-ashghâl*, les finances et *diwan al jund*, l'armée. En faisait également partie, le *hajib*, chambellan et le Conseil du Sultan, sorte de *majliss choura*. Le tout était placé sous les ordres du vizir. Le prince héritier est installé en tant que gouverneur à Ténès, seconde capitale du Royaume. Oran devint petit à petit le principal port du Sultanat et son poumon économique. Des gouverneurs sont nommés dans les principales villes du royaume avec plus ou moins de bonheur dans leurs actions et plus ou moins de pérennité dans leur mandat. Parmi ces villes : Oujda, Nédroma, Honein, Mazouna, Miliana, Médéa, Alger, Dellys et même Sijilmassa.

L'invention d'un espace géopolitique identifié et reconnu, la construction d'un territoire qui s'appuie autant sur les centres urbains que sur l'allégeance des tribus, fait que le royaume de Yaghmorasan « apparu vite comme une puissance individualisée entre le Maroc et l'Ifriqiya » (Dufourcq). C'est contre ses deux voisins mérinide à l'Ouest et hafside à l'Est en quête de légitimité et ce qui reste du califat almohade à Marrakech, que Yaghmorasan construisit son territoire et essaie d'imposer sa légitimité. C'est ainsi que le 29 juillet 1242 le sultan hafside Yahia Ier Abu Zakaria oblige Yaghmorasan à abandonner Tlemcen et à reconnaître la suzeraineté du hafside. En revanche en juin 1248, à son tour, Yaghmorasan vainquit dans une bataille près d'Oujda le dernier sultan almohade Ali as-Saïd (1242-1248). Il devint l'égal des souverains du Maghreb. Cette victoire lui assura et conforta son indépendance.

Le plus grand des dangers venait donc de l'Ouest. Par cinq fois, Yaghmorasan est vaincu par ses ennemis de toujours, les Mérinides. Mais ces échecs militaires ne l'empêchèrent pas de bâtir son État et de développer des relations avec les pays méditerranéens. Mais la plus grande leçon que Yaghmorasan tira de ses déboires militaires fut inscrite dans son Testament, rapporté par Ibn Khaldoun : « Attitude purement défensive à l'Ouest, effort vers l'Est » ainsi pouvaient se résumer les conseils de Yaghmorasan à son fils Uthman.

La capitale zyanide continua à résister aux assauts mérinides. Sous le règne d'Abu Saïd Uthman Ier (1283-1304), elle eut à se défendre contre un siège qui dura huit années (de mai 1299 à mai 1307). À la mort d'Abu Ziyān (1304-1308), les ruines accumulées par l'attaque d'Abu Ya'qub étaient loin d'être relevées. Son frère Abu Hamu Musa Ier (1308-1318) s'employa à réparer les remparts, creuser des fossés, accumuler des réserves dans ses silos et remplir les caisses du trésor. Toutes ces mesures tendaient à mettre la ville à l'abri d'un nouveau siège. Il réussit à maintenir les Mérinides au-delà d'Oujda, reprit la politique d'expansion dans la vallée du Chélif et poussa jusqu'à Béjaïa et Constantine. Il périt assassiné à l'instigation de son fils en 1318.

Abu Tashfin Ier (1318 - 1337), fils d'Abu Hamu Musa Ier poursuivit la politique de consolidation du pouvoir zyanide de son père et instaura et consolida son autorité sur la vallée du Chélif et de ses environs face aux tribus zénètes des Tujins et des Maghrawas. Il maintint sous son contrôle plusieurs ports et les principales pistes transsahariennes et établit des relations avec l'Aragon et Majorque, faisant bénéficier Tlemcen du commerce transsaharien. Il attaqua à son tour Béjaïa et Constantine, puis fonda sur la rive gauche de la Soummam une place forte, Tamzizdikt, en maintenant en permanence des soldats. Cette ville-forteresse marqua alors la limite orientale des provinces zyanides. L'historien Attalah Dhina estime que la politique dangereuse d'Abu

Tashfin Ier et de son vizir Hilal el-Katalani (le Catalan) aboutit à une alliance entre Hafside et Mérinide et à la prise de Tlemcen en 1338.

De nouveau Tlemcen subit un siège de près de deux années et fut prise d'assaut. Abu Tashfin Ier, trois de ses fils et son général en chef Musa b. Ali tombèrent les armes à la main (1337). Tlemcen occupée, *Abu l'Hassan al-Marini* inclut le territoire zyanide dans ses possessions et entreprit la conquête de tout le Maghreb jusqu'à son assassinat en 1348 par son fils *Abu Inan*. C'est ce même Abu Inan qui mit fin au règne d'Abu Saïd Uthman II (1348 - 1352) en juin 1352 et qui réintégra Tlemcen dans le domaine des Mérinides, sept années durant.

Profitant de la mort d'Abu Inan et de la crise de succession qui affaiblit les Mérinides, Abu Hamu Musa II (1359-1389), réfugié à Tunis, soutenu par le vizir hafside Ibn Tafragin, reconquit Tlemcen où il est intronisé le 9 janvier 1359. Il reconstruit la souveraineté de l'État zyanide. Entre 1370 et 1372, Abu Hamu perd de nouveau sa capitale, au profit du mérinide Abu Farés et se réfugie chez les Ksouriens du Gourara-Touat. Abu Hamu Musa II restaura le Sultanat zyanide et songea à déplacer sa capitale à Alger. Il composa avec les tribus hilaliennes. Désormais, lui et surtout ses successeurs auront à compter avec les Banu Amer, hilaliens zoghbiens avec les Maqil mais aussi avec les Banu Rached. Abu Hamu Musa II est également connu pour avoir rédigé un ouvrage dans lequel il avait exposé ses vues sur l'art de gouverner. Cet ouvrage est intitulé « *Wasitat al Suluk fi siyasat al Muluk* » (*Le chapelet de perles ou le meilleur comportement politique des rois*). Yahia Ibn Khaldoun fut son plus proche conseiller et son historiographe. Il fut assassiné sur ordre de l'héritier du trône Abu Tashfin alors Gouverneur de Ténès.

Le règne souvent interrompu d'Abu Hamu Musa II dura donc vingt ans. En l'emprisonnant puis en l'assassinant en novembre 1389, son fils Abu Tashfin II (1389-1393) provoqua la première crise politique grave. Non seulement ses frères fidèles à leur père se révoltent les uns après les autres mais de plus, le plus grand sultan hafside Abu Farés (1394-1434), intervient ouvertement et directement dans la crise de succession zyanide favorisant et imposant l'un ou l'autre des prétendants.

Ainsi, entre la mort d'Abu Tashfin en 1393 et l'avènement d'Abu Malik Abd al-Wahid b. Musa en 1412, sept fils ou petit-fils d'Abu Hamu II se sont succédé. Le nouveau Sultan qui régna jusqu'en 1427 entreprit de restaurer la puissance et de la grandeur zyanide. Poursuivie par Abu Abdallah Muhamed II b. Abderrahman (1423-1427), cette politique est renforcée politiquement, militairement, culturellement et territorialement par le long règne d'Abu l'Abbés Ahmed b. Musa al 'Aqil (1430 - 1460). Le premier acte politique du nouveau sultan aura été de se déclarer indépendant du puissant hafside Abu Farés en 1432. Il fait renforcer les murailles du

Méchouar. C'est sous son règne que s'illustra, entre autres, le grand savant Muhamed b. Abu l'Abbés Ahmed Ibn Marzouk el-Hafid. Il aura vécu la prise de Constantinople le 29 mai 1453, signe avant-coureur de l'arrivée d'une nouvelle puissance mondiale. Il s'entoura de savants, grammairiens, juristes, poètes, architectes etc.

Son successeur Abu Abdallah Muhamed III al-Mutawakkil Allah (1461-1468), petit-fils d'Abu Hamu Musa II, eut à subir un violent siège de la part du sultan hafside Uthman en 1466. Tout finit par un mariage. Sous son règne vécut le théologien cheikh es-Sanussi (m. en 1490) ainsi que Abdjallil 'at-Tanassi (m. en 1494). La disparition d'al Mutawakkil entraîna une nouvelle crise de succession. Le pouvoir échoit à Abu Abdallah Muhamed IV at-Tabti qui s'y maintint de 1468 à 1505. Muhamed IV vécut deux graves évènements : la chute de Grenade et celle de Mers el-Kébir. Il eut donc à recevoir Abu Abdallah sultan de Grenade en 1492. La défaite de son armée à Misserghine face aux Espagnols qui venaient d'occuper Mers el-Kébir le 15 septembre 1505, a vite fait craindre le pire à Muhamed IV. Les ennemis traditionnels occidentaux des Zyanides, les Mérinides, avaient disparu. À Tunis, les successeurs d'Abu Farés se perdent dans des luttes pour le pouvoir et ne tiennent pratiquement que Tunis. Les Zyanides se trouvent désormais confrontés aux deux plus grandes puissances de l'époque, les empires espagnols à l'Ouest et ottoman à l'Est.

Muhamed IV meurt fin 1505. Son fils aîné Abu Abdallah Muhamed V (1505-1517) lui succède. L'opération militaire espagnole contre Oran se renouvelle, en mai 1509. L'armée espagnole rentre dans la ville après de durs combats, le 20 mai.

La perte d'Oran a constitué pour Muhamed V et les Zyanides une véritable catastrophe politique et économique. Cet évènement marque le véritable début de la fin de la dynastie. Le port d'Oran était un des plus fréquentés et des plus riches du royaume, il en était devenu le poumon économique. La perte d'Oran a causé un déficit des pertes énormes et irrémédiables aux finances du royaume et aux revenus du trésor en les privant des sommes générées par les droits de douanes. Le sultan devra dorénavant louvoyer entre l'ennemi chrétien et les ambitions du nouveau pouvoir qui s'installe à Alger. Chacun des rapprochements tactiques avec les Espagnols d'Oran entraîne des réactions violentes de la population mobilisée par Ahmed b. Yusuf al-Miliani d'abord, puis par Ahmad el-Kébir de Blida.

Le nouveau Sultan ne gouverne désormais que sur sa capitale et son hinterland. Son pouvoir sur les autres régions n'est plus que nominal. Il ne lui restait qu'une sorte de légitimité que lui conférait son titre. Déjà les Thaaliba gouvernaient Alger et la Mitidja pour leur propre compte. Le Caïd ed Dar de Ténès avait pour seul souci d'imposer son candidat à

la tête du Royaume. Les Banu Tujin de la vallée du Chélif changeaient d'alliance au gré des rapports de force.

Pris en étau entre les Espagnols solidement installés à Oran et les Ottomans qui arrivent de l'Est, Abu Hamu Musa III (1517 - 1520) hérite aussi des accords de vassalité passés par son prédécesseur avec le gouverneur espagnol d'Oran. L'arrivée de Arudj, l'occupation de Tlemcen et les exactions qu'il y commit, en octobre 1517 poussent Abu Hamu Musa III à se rapprocher encore plus du roi d'Espagne. Le 15 février 1518, il prend la Qala'a des Banu Rached et tue Ishaq le frère d'Arudj. Ce dernier trouve à son tour, la mort en mai ou juin de la même année lors d'un combat face aux Espagnols selon certaines sources près de l'oued Zit, l'oued Malah, le Rio Salado des Espagnols à l'est de Tlemcen et selon d'autres chez les Banu Snassen à l'ouest. Rétabli dans ce qui reste de son Royaume, Abu Hamu Musa III dénonce son alliance avec les Espagnols qui encouragent Moulay M'hamed al-Mas'ud, frère et rival du sultan puis Abu Muhamed Abdallah II at Thabti (1521 - 1534). Ce dernier arrivé au pouvoir joue un double jeu. Il se rapproche d'autant plus de KhayrEddine que ce dernier venait de prendre aux Espagnols le Penon, le 29 mai 1529 et qu'il était reconnu par les populations du royaume comme le véritable défenseur de l'Islam menacé par le Chrétien.

La mort le 20 janvier 1534 d'Abu Muhamed Abdallah II atTabti provoque une grave crise de succession qui s'achève avec la fin des Zyanides. Cette crise dure presque 20 ans. Ses deux fils s'affrontent. Abu Abdallah Muhamed VI (1540-1543) pro-espagnol s'impose d'abord puis cède devant les attaques de son frère cadet Abu Ziyane Ahmed III (1544-1550) pro-ottoman.

Il y a désormais une nouvelle réalité politique. Le Boulevard du Jihad est à Alger. Les véritables défenseurs de l'Islam sont ceux qui dirigent à Alger. Ce sont eux qui reçoivent le soutien moral et religieux, celui de Sidi Ahmed b. Yusuf al-Miliani à l'Ouest, celui d'Ahmed Ibn al-Qadhi à l'Est et celui de Sidi Ahmed el-Kébir de Blida au centre, mais aussi celui des petits santons locaux, des Ulémas, des fuqahas. Les sultans zyanides réputés trop proches du Chrétien perdent le dernier pouvoir symbolique que leur conférait leur titre, la légitimité au profit des Ottomans et d'Alger.

Le 7 février 1551, au nom de Hassan b. KhayrEddine, pacha d'Alger, le Caïd Saffa réoccupe Tlemcen, en chasse les représentants du chérif Saadien Muhamed ech-Cheikh et instaure un Protectorat. Pour justifier sa présence, malgré tout, le Caïd Saffa s'était fait accompagner de l'un des derniers princes zyanides pouvant prétendre au trône, Mulay Hassan Amar b. Abdallah II at Thabti. Cette installation fut définitive. Elle scella le sort de la dynastie zyanide. La libération de Béjaïa des

Espagnols en 1554 par Salah Raïs parachève la construction d'un État nouveau. L'année suivante Salah Raïs installe Euldj Ali caïd (gouverneur) de Tlemcen et met fin à la dynastie des Zyanides.

En 1555, Les frontières apparaissent et se stabilisent dans le Nord du Maghreb central. À l'Ouest, avec les Saadiens qui s'installent à Fès, la frontière longe la Moulouya. À l'Est, c'est encore l'oued Mellègue, le Kef et Tabarka qui délimitent les régions sous influence de Tunis de ce qui devient le beylik de Constantine. Au Sud, l'État d'Alger récupère, au Sud-ouest les zones d'influence zyanide de Figuig à Tamentit et au Sud-est les régions soumises peu ou prou aux Hafside, jusqu'à au moins Ouargla. Un monde nouveau s'installe. Un Etat nouveau est né qui réunit à sa matrice, le Royaume zyanide, la partie occidentale du Royaume hafside.

Roger Le Tourneau avait fait, au sujet des Zyanides deux remarques qui paraissent toujours d'actualité « [...] Il reste à écrire une étude complète de la dynastie des Banu `Abd al-Wâd depuis les origines jusqu'à sa chute sous les coups des Turcs, qui ferait pendant à celle de R. Brunschvig sur les Hafside », et plus loin : « Il n'est pas douteux que c'est au cours de cette longue période que l'Algérie a pris la forme qu'elle avait encore en 1830 [...] » (R. le Tourneau, 1956).

F. Soufi

Corrélat : Almohades ; Andalus(al); Hilaliens ; Régence d'Alger ; Yaghmurasan.

Bibliographie : Laroui,A. (1970) ; de la Veronne, C. (1983) ; Dhina, A. (1984) et (1985) ; Dufourcq, Ch.-E. (1996) ; Hadjiat,A. (1991) ; le Tourneau, R. (1956) ; Marçais, G. (1940) ; Martinez-Gros,G. (2014) ;Meynier,G. (2010) ; Lawless, R. (1975).

Sultans Zyanides 1236-1555

Yaghmorasan b. Ziyān	(1236-1283)
Abu Saïd Uthman Ier	(1283-1304)
<i>1er siège mérénide 1299-1307</i>	
Muhammad Abu Ziyān 1 ^{er}	(1304-1308)
Abu Hamu Musa Ier	(1308-1318)
Abu Tashfin 1 ^{er} (1318 - 1337), b. Abu Hamu Musa Ier	
<i>2^{ème} siège 1337-1348</i>	
Abu Saïd Uthman II b. Abderrahmane	(1348 - 1352)
Yusuf Abu Thabit b. Aderrahmane	1352
<i>Occupation mérénide 1352-1359</i>	
Abu Hamu Musa II	(1359 - 1389)
Abu Tashfin II b. Abu Hamu Musa II	(1389 - 1393)
Yusuf Abu Thabit II	(1393-1394)
Yusuf b. Abu Hamu Musa II	(1394)
Muhammad Abu Ziyān II	(1394-1399)
Abu Muhammad Abdallah 1 ^{er}	(1399-1401)
Abu Abdallah Muhammad 1 ^{er}	(1401-1411)
Abderrahmane Abu Tashfin III	(1411)
As Saïd b. Abu Hamu Musa II	(1411)
Abu Malik Abd al-Wahid b. Abu Hamu Musa II	(1411-1423) et (1427-1429)
Abu Abdallah Muhammad II b. Abu Tashfin II	(1423 - 1427)
Abu l'Abbès Ahmed al Aqil b. Abu Hamu Musa II	(1430 - 1460)
Abu Abdallah Muhammad III al-Mutawakkil b. Abu Thabit II	(1461-1468)
Abderrahman Abu Tashfin III	(1468)
Abu Abdallah Muhamed IV at-Tabti	(1468 à 1505)
<i>Muhamed V at Thabti (1505 - 1516), b. Abu Abdallah Mohamed IV</i>	
Abu Hamu Musa III b. Muhammad III	(1516-1528)
Abu Muhammad Abdallah II at Thabti	(1528-1540)
Abu Abdallah Muhammad VI (1540-1543) pro-espagnol	
Abu Ziyān Ahmed III (1544-1550) pro-ottoman.	
Mulay Hassan	(1550-1555)

Repères chronologiques

-1,8 million d'années	Paléolithique inférieur. Culture de Aïn Hanech (Homo habilis), Est algérien.
- 600 000	Atlantrophe ou homme de Ternifine (Homo erectus), Ouest algérien.
- 30 000	Atérien (de Bir el-Ater près de Tebessa).
- 20 000 à -8 000	Epipaléolithique (Ibéromaurusien et capsien).
- 8 000 à -1000	Néolithique et protohistoire. Peintures et gravures rupestres (Tassili et Atlas saharien).
- 815	Fondation de Carthage par les Phéniciens.
- 262	Début des Guerres puniques (entre Rome et Carthage).
- 213 à -202	Règne de Syphax qui fonde le Royaume masaesyle de Numidie. Capitales Siga dans l'Ouest algérien et Cirta dans l'Est.
- 202 à -148	Massinisa fonde le royaume massyle de Numidie. Medracen ou Mausolée royal (région de Constantine-Citra).
- 149 à -146	3 ^e Guerre punique. Les Romains détruisent Carthage et interviennent dans la succession de Massinissa.
- 105	Démembrement du royaume numide. Fin de la résistance de Jugurtha.
- 60 à - 46	Juba 1 ^{er} dernier roi de Numidie orientale.

- 25 à + 23	Juba II roi de Grande Maurétanie et homme de culture. Capitale Césarée (Cherchell). Erection du Mausolée royal de Maurétanie (Tipaza).
23 à 40	Ptolémée, dernier roi de Grande Maurétanie, royaume annexé par Rome en 40.
II ^{ème} et III ^{ème} s.	Débuts du christianisme en Afrique du Nord (le judaïsme est antérieur à cette date). Apogée culturelle sur le plan architectural (Tipaza, Timgad, Djemila...) et affirmation de la littérature nord-africaine d'expression latine.
372 à 395	Soulèvement des circoncillions alliés aux donatistes, dirigés par Firmus, puis son frère Gildon, princes de Kabylie.
429 – 533	Les Vandales, venus d'Espagne et dirigés par Genseric, prennent Hippone (près de Annaba) ; mort de saint Augustin durant le siège (en 430).
VI ^{ème} et VII ^{èmes} .	Byzantins. Emergence de nouveaux royaumes et confédérations berbères (notamment les Djedar(s)).
669	Uqbâ ibn Nafi' fonde la base militaire de Kairouan (Tunisie).
Vers 700	Fin de la résistance berbère dirigée par Koceïla et la Kahina.
761 – 909	Etat rostémide de Tahert (Ouest algérien) fondé par les Ibadites. L'islam religion dominante dans tout le Maghreb.
909 – 969	Débuts de l'expansion des Fatimides (chiites) partis de Petite Kabylie. Ils conquièrent l'Egypte le pouvoir passe dans l'Est et une partie du centre du Maghreb aux Zirides et aux Hammadides.

1051	Arrivée des Banu Hilal et d'autres tribus arabes, prélude à l'arabisation massive du Maghreb.
1053	Empire almoravide qui s'étendra de la Mauritanie actuelle jusqu'à la région d'Alger et en Espagne : architecture hispano-mauresque, mosquées de Nédroma, Tlemcen et Alger.
1145	Les Almoravides sont vaincus par les Almohades qui unifient toute l'Afrique du Nord et l'Espagne musulmane. Au XXI ^e siècle le soufisme andalou gagne le Maghreb central. Derniers foyers chrétiens et de culture latine connus.
1235 (et jusqu'au milieu du XVI ^e s.)	Etat zyanide de Tlemcen, qui se constitue après celui des Hafside en Tunisie (en 1228) et sera suivi par les Mérinides du Maroc (en 1269). Architecture zyanide et mérinide à Tlemcen. Entre 1374 et 1378 Ibn Khaldoun rédige la <i>Muqaddima</i> à Qal'ât banu Salama (Ouest algérien).
1505 - 1510	Prise de Mers el Kébir, d'Oran et de Bougie par les Espagnols. Arrivée des musulmans andalous au Maghreb chassés par la Reconquista.
1516	Aroudj défait les Espagnols devant Alger et se proclame roi de la ville.
1518	Mort de Aroudj. Son frère Kheiredine fait de l'Etat d'Alger une province de l'Empire ottoman.
1541	Victoire de Hassan Agha face à Charles Quint devant Alger. Apogée des activités de course en mer du XVI ^{ème} au XVIII ^{ème} siècles.
1710 - 1830	Le régime des Deys consacre l'autonomie de la Régence par rapport à Constantinople
14 juin 1830	Débarquement français à Sidi Ferruch.

5 juillet 1830	Capitulation du dey Hussein. Début de la colonisation française.
21 nov. 1832	Abdelkader est proclamé Emir par un rassemblement de tribus dans la région de Mascara.
23 déc. 1847	Reddition de l'Emir Abdelkader qui est emprisonné en France.
1860	Voyage de Napoléon III en Algérie. Début de la politique du Royaume arabe.
1863	Sénatus-consulte instaurant le cadastre des terres.
1865	Sénatus-consulte fixant le statut indigène.
1870	Les provinces d'Alger, Oran et Constantine sont érigées en départements français. Décret Crémieux donnant la citoyenneté française aux Juifs d'Algérie. Insurrection d'El Mokrani (1871).
1873	Loi Warnier.
1883	Instauration du code de l'indigénat.
1898 - 1901	Instauration des Délégations financières. Forte autonomie pour l'administration coloniale en Algérie.
1911 - 1912	Instauration de la conscription pour les Algériens musulmans (exode de Tlemcen).
1918 - 1919	Réformes de Clémenceau. Instauration des Conseils de Djemaà dans les douars.
1926 - 1927	Création de l'Etoile nord-africaine à Paris (1926) par Messali El Hadj et de la Fédération des Élus indigènes à Alger (1927) avec Bendjelloun et Ferhat Abbas.

1931	Les réformistes religieux constituent à Alger l'Association des Ulamas présidée par Ibn Badis.
1936 – 1937	Fondation du Parti Communiste Algérien (PCA) et du Parti du Peuple Algérien (PPA) dissous en 1939.
Mai 1945	Sanglante répression à Sétif et dans d'autres villes de l'Est algérien qui fait des milliers de morts.
1946	Constitution de l'Union Démocratique du Manifeste Algérien (UDMA) présidée par Ferhat Abbas puis du Mouvement pour le Triomphe des Libertés Démocratiques (MTLD) présidé par Messali.
1947	Statut de l'Algérie.
1948	Elections à l'Assemblée algérienne (Elections à la Naégelen).
1951-1952	FADRL
Janv. – fév. 1954	Crise au sein du PPA – MTLN. En mars 1954 le Comité Révolutionnaire pour l'unité et l'action (CRUA) tente de réunifier les deux tendances.
1 ^{er} nov. 1954	Le Front de Libération Nationale (FLN) déclenche la lutte armée.
20 Août 1956	Congrès de la Soummam
Janvier-Février 1957	Grève des 8 jours
Septembre 1958	Fondation du GPRA
Décembre 1960	Manifestations dans les villes algériennes
Octobre 1961	Manifestations

1962

Cessez-le-feu le 19 mars. L'indépendance est proclamée le 5 juillet après un référendum d'autodétermination. Le FLN devient parti unique et Ahmed Ben Bella est élu Président de la République.

19 juin 1965

Ben Bella est renversé. Le colonel Houari Boumediene devient Président.

Bibliographie générale

Encyclopédies et dictionnaires

BONTE Pierre et IZARD Michel, *Dictionnaire de l'Ethnologie et de l'Anthropologie*, Paris, PUF, 1991.

BOUDET Jacques, *Chronologie universelle d'histoire*, Paris, 1983.

CHEBEL Malek, *Dictionnaire amoureux de l'Algérie*, Paris, Plon, 2012.

CHEURFI Achour, *Dictionnaire de la révolution algérienne (1954-1962)*, Alger, Casbah Éditions, 2004.

CHEURFI Achour, *Mémoire algérienne : Dictionnaire biographique*, Alger, éd. Dahlab, 1997.

Encyclopaedia Universalis, Paris, Éd. Encyclopædia Universalis, 20 volumes, 6^e éd., 2008.

Encyclopédie berbère (36 volumes), Aix-En-Provence, Edisud, 2005.

Encyclopédie de l'Islam, Leiden, Brill, 13 volumes.

GALLISSOT René (Dir.), *Dictionnaire biographique du mouvement ouvrier au Maghreb*, Alger, Barzakh, 2007.

Grande encyclopédie Larousse, 20 volumes (plus suppléments, plus Index), Paris, Librairie Larousse, 1981.

HAWKES Jacquetta, *Atlas culturel de la préhistoire et de l'antiquité (de 35000 av. J-C. à 500 ap. J-C.)*, Paris\Bruxelles, Elsevier-Bordas, 1978.

JOLLY Jean, *Dictionnaire des Parlementaires Français (1889-1940)*, PUF, Paris, 1966.

LABICA Georges et BENSUSSAN Gérard (Dir.), *Dictionnaire Critique du Marxisme*, Paris, Presses Universitaires de France, 1985 (2^{ème} édition).

LEROI-GOURHAN André, *Dictionnaire de la Préhistoire*, Paris, PUF, 1988.

MOURRE Michel, *Dictionnaire Encyclopédique de l'Histoire* (8 volumes), Paris, Ed. Bordas, 1978 (1986).

POUILLON François (Dir.), *Dictionnaire des orientalistes de langue française*, Paris, IISMM-Karthala, 2008.

SOURDEL Dominique et Janine, *Dictionnaire historique de l'Islam*, Paris, PUF, 1996.

Ouvrages

ABD EL HAKAM, *Conquête de l'Afrique du nord et de l'Espagne*, Alger, Ed. et traduction, A. Gateau, 1942.

ABDI Nourédine, *Aire régionale Méditerranée*, Paris, UNESCO, 2001.

ABOU RAS al-Naciri Mohammed Ibn Ahmed, *Voyages extraordinaires et nouvelles agréables*, Tome I, Présentation et annotations du manuscrit par Ghalem Mohammed, Oran, CRASC, 2005.

ADDI Lahouari (Dir.), *L'anthropologie du Maghreb selon Berque, Bourdieu, Geertz et Gellner*, Paris, Ibis Press, 2003.

ADDI Lahouari, *Sociologie et anthropologie chez Pierre Bourdieu : le paradigme anthropologique kabyle et ses conséquences théoriques*, Paris, la Découverte, 2002.

AGERON Charles-Robert, *Histoire de l'Algérie contemporaine, 1871-1954*, 2 tomes, Paris, PUF, 1979.

AGERON Charles-Robert, *Le gouvernement général Berthezène à Alger en 1831*, Alger, Editions Bouchène 2005.

AGERON Charles-Robert, *Les Algériens musulmans et la France, 1871-1919*, Paris, PUF, 1968. (2vol.).

AGERON Charles-Robert, *Politiques coloniales au Maghreb*, Paris PUF, 1972.

ALLEG Henri (Dir.) *La Guerre d'Algérie*, Paris, Ed. Temps actuels, 1981 (4 volumes).

ALLEG Henri, KHALFA Boualem et BENZINE Abdelhamid, *La grande aventure d'Alger Républicain*, Paris, Messidor, 1987.

ALLEG Henri, *La Question*, Paris, Editions de Minuit, 1958.

ALLEG Henri, *Mémoire algérienne*, Paris, Ed. Stock, 2005.

ALLOUCHE Jean-Luc, LALOUM Jean (Dir.), *Les Juifs d'Algérie. Images et textes*, Paris, Éd. du Scribe, 1987.

AMRANI Djamel, *Le Témoin*, Paris, Ed. de Minuit, 1960.

ANDRE Jean-Pierre, *Contribution à l'étude des confréries religieuses musulmanes*, Paris, Ed. Maison des livres, 1956.

ANOUAR Abdel-Malek, *Idéologie et renaissance nationale, l'Égypte moderne*, Paris, Anthropos, 1969.

ANSART Pierre, *Sociologie de Saint Simon*, Paris P.U.F., 1970

APULEE, *Apologie*, Paris, Collection Guillaume Budé, 1960.

APULEE, *L'âne d'or d'Apulée*, trad. Grimal Pierre, Paris, Ed. Guillaume, 2003.

APULEE, *L'âne d'or ou les Métamorphoses*, trad. Désiré Nisard, Tizi-Ouzou, Ed. L'Odyssee, 2009.

Association des Amis de Max Marchand de Mouloud Feraoun et de leurs compagnons, *L'école en Algérie : 1830-1862 de la régence d'Alger aux centres sociaux éducatifs*, Paris, PUBLISUD, 2001.

ATTAL Robert, *Regards sur les Juifs d'Algérie*, Paris, L'Harmattan, 1996.

AUGE Marc et COLLEYN Jean-Paul, *L'Anthropologie*, Paris, PUF, 2004.

AZAN Paul, *L'Émir Abd el Kader 1803-1883: du fanatisme musulman au patriotisme français*, Paris, Hachette, 1925.

AZZI Abdelmajid, *Le mouvement syndical algérien à l'épreuve de l'indépendance*, Alger, éd Alger Livres, 2012.

BACHTARZI Mostefa, *Kitâb manh er rabani; Sharhmanthoumat er rahamniya*. Tunis-Mohamadia, 1807. Trad. Française Antoine Giacobetti. *Le livre des dons de Dieu. Glose de la Rahmaniya* ; Alger, Maison-Carrée, 1946 (ronéotypé).

BADUEL Pierre-Robert (Dir.), *Chantiers et défis de la recherche sur le Maghreb contemporain*, Paris, Editions Karthala et IRMC, 2009.

BAKELLI Ahmed, *De l'histoire des ibadites au Maghreb. Regard libre sur les chroniques d'Abu Zakaria*, Alger, Casbah Editions, 2009.

BALOUT Lionel, *Préhistoire de l'Afrique du Nord*, Paris, Arts et métiers graphiques, 1955.

BEAUD Michel, *Histoire du capitalisme, 1500-1980*, Paris, Ed. Seuil, 1981.

BEDJAOUI Mohamed, *La révolution algérienne et le droit*, Bruxelles, Editions de l'Association des juristes démocrates, 1961.

BELHAMISSI Moulay, *Marine et Marins d'Alger à l'époque ottomane 1518-1830*, 3 tomes, Alger, B.N.A., 1998.

BELLIL Rachid, *Les oasis du Gourara (le Sahara algérien)*, Fondations des Ksours, Paris Editions PEETERS, 2000, 307.

BENABOU Marcel, *La résistance africaine à la romanisation*, Paris, Ed. François Maspero, 1975-1976.

BENACHENHOU Abdellatif, *Formation du sous-développement en Algérie*, Alger, OPU, 1976.

BENACHOUR Yadh, HENRY Jean Robert et MEHDI Rostane, *le débat juridique au Maghreb (de l'étatisme à l'État de droit)*, Paris, PUBLISUD - IREMAM, 2009.

BENALLEGUE-CHAOUIA Nora, *Algérie. Mouvement ouvrier et question nationale 1919-1954*, Alger, OPU, 2005.

BENALLEL Ahmed M'barek, *La tête dans un sac de cuir*, Alger, Editions du Tell, 2011.

BENHAZERA, *Six mois chez les Touaregs*, Alger, Tourdan, 1908.

BENHUSSAYNI Mustafa dit Djennabi, *El bahrezzekhar w e 'lm et teyar, 1590*, trad. FAGNAN Edmond, Alger, Bastide-Jourdan, 1924.

BENOIST Charles, *Enquête algérienne*, Paris, Lecène, Oudin & Cie, éditeurs, 1892.

BENOUDJIT Youcef, *La Qalaa des Béni Abbès au XVI^{ème} siècle*, Alger, édition Dahleb, 1997.

BENSEDDIK Nacéra, *Les troupes auxiliaires de l'Armée romaine en Maurétanie Césarienne sous le Haut Empire*, Alger, Ed. SNED, 1979.

BENTOUMI Amar, *Naissance de la justice en Algérie*, Alger, Casbah, 2010.

BENYOUCEF Benkhedda, *Alger capitale de la Résistance 1956-1957*, Alger, Ed. Houma, 2002.

BENYOUSSEF Benkhedda, *Les origines du 1^{er} Novembre 1954*, Alger, Ed. Houma, 2009 (3^{ème} édition revue et augmentée).

BERQUE Augustin, *Ecrits sur l'Algérie*, Aix-En-Provence, Edisud, 1986.

BERQUE Jacques, *Arabies*, Paris, Stock Plus, 1980.

BERQUE Jacques, *Dépossession du Monde*, Paris, Ed. Seuil, 1964.

BERQUE Jacques, *L'intérieur du Maghreb XV^e-XIX^e siècle*, Paris, Ed. Gallimard, 1978.

BERQUE Jacques, *Le Maghreb entre deux Guerres*, Paris, Ed. du Seuil, 1963 et 1979.

BERQUE Jacques, *Les structures sociales du Haut Atlas*, Paris, PUF, 1978.

BERQUE Jacques, *Maghreb, histoire et sociétés*, Alger, Société nationale d'édition et de diffusion, 1974.

BERQUE Jacques, *Ulémas, fondateurs, insurgés du Maghreb*, Paris, Ed. Sindbad, 1982.

BERQUE Jacques, *Opéra minore*, Éditions Bouchène, 2001, (réédition 2002). Vol.1 - *Anthropologie juridique du Maghreb (période dans l'administration)*, vol. 2 - *Histoire et anthropologie du Maghreb (période au Collège de France)*, vol.3 - *Sciences sociales et décolonisation*.

BESSAIEH Boualem, *De l'Emir Abd el Kader à l'Imam Chamyl*, Alger, Dahlab, 1997.

BIALE David (Dir), *Les cultures des Juifs*, Paris, Éd. de l'Éclat, 2005.

BIRNBAUM Pierre (Dir.), *Histoire politique des Juifs de France*, Paris, Presses de Sciences Po, 1990.

BLACHERE Régis, *Histoire de la littérature arabe, des origines à la fin du XV^e siècle de J-C*, Paris, Librairie d'Amérique et d'Orient, Adrien-Maisonneuve, 1964 (1966 et 1980).

BLANDINE Barret-Kriegel, *La défaite de l'érudition*, Paris, PUF, 1988.

BONO Salvatore, *Les corsaires en Méditerranée*, Paris, éd. Méditerranée, 1998.

BORIS Valentin, *Le paléolithique*, Paris, PUF (coll. Que sais-je ?), 2011.

BOUCHENE Abderrahmane ; PEYROULOU Jean-Pierre ; SIARITENGOUR Ounassa ; THENAULT Sylvie (Dir.), *Histoire de l'Algérie à la période coloniale, 1830-1962*, Paris, Ed. La Découverte, Alger, Ed. Barzakh, 2012.

BOUGUessa Kamel, *Aux sources du nationalisme algérien. Les pionniers du populisme révolutionnaire en marche*, Alger, Casbah Ed., 2000.

BOUKHOBZA M'hammad, *Ruptures et transformations sociales en Algérie*, 2 volumes, Alger OPU, 1989.

BOURDIEU Pierre (et autres), *Travail et travailleurs en Algérie*, Paris-La Haye Mouton, 1963.

BOURDIEU Pierre *Sociologie de l'Algérie*, Paris, PUF, 1958.

BOUROUIBA Boualem, *Les syndicalistes algériens, Leur combat de l'éveil à la libération 1936-1962*, Alger, ENAG -Dahlab, 2001.

BOUROUIBA Rachid, *Abd al Mu'min. Flambeau des Almohades*, Alger, SNED, 1982.

BOUSQUET Georges-Henri, *Les Berbères*, Paris, Ed. PUF (Que sais-je ?), 1957 et 1967.

BOUYERDENE Ahmed, *Abd el Kader ou l'harmonie des contraires*, Paris, Le Seuil, 2008.

BRAHIMI Brahim, *Le pouvoir, la presse et les intellectuels en Algérie*, Paris, L'Harmattan, 1989.

BRAUDEL Fernand, *Civilisation matérielle, Economie et Capitalisme, XV^e^{me} - XVIII^e^{me} siècle*, Paris, Armand Colin (3^e^{me} édition), 3 Volumes, 1980.

BRAUDEL Fernand, *Ecrits sur l'histoire*, Paris, Flammarion, 1977.

BRAUDEL Fernand, *La Méditerranée et le monde méditerranéen à l'époque de Philippe II*, 2 vol. Paris, Armand Colin, 1966 (première édition en 1949).

BREHIER Louis, *Vie et mort de Byzance*, Paris, Ed. Albin Michel, 1946 et 1969.

BRIAND-PONSART Claude (Dir.), *Identités et cultures dans l'Algérie antique*, Paris, Presse des Universités de Rouen et du Havre, 2005.

BRIQUEL-CHATONNET Françoise et GUBEL Eric, *Les Phéniciens aux origines du Liban*, Paris, Ed. Gallimard, 1998 et 2011.

BRUNO Etienne et POUILLON François, *Abd el Kader le magnanime*, Paris, Gallimard/ Institut du Monde Arabe, 2003.

BRUNO Etienne, *Abd el Kader. Isthmes des isthmes*, Paris, Hachette Littérature, 2003.

CAMPS Gabriel, *Berbères, aux marges de l'Histoire*, Toulouse, Hespérides, 1982.

CAMPS Gabriel, *Les Berbères. Mémoire et identité*, Paris, Actes Sud, 2007, Alger, Réed, Barzakh, 2011.

CAMPS Gabriel, *Les civilisations préhistoriques de l'Afrique du Nord*, Paris, Doin, 1974.

CANARD Marius, *L'impérialisme des Fatimides et leur propagande*, Alger, Institut d'Études Orientales, 1947.

CAPORAL Bernard, *Oran, capitale du beylik de l'Ouest (1792-1830)*, Alger, Apic, 2012.

CARCOPINO Jérôme, *Rome à l'apogée de l'Empire*, Paris, Ed. Hachette-Littératures, 1939.

CARDAILLAC Louis, (Dir.), *Les Morisques et l'inquisition*, Paris, Publisud, 1990.

CARETTE Antoine, HIPPOLYTE Ernest, *Exploration scientifique de l'Algérie. Étude sur la Kabylie proprement dite*, Cosse et J. Dumaine, Paris, 1849.

CARLIER Omar, *Le cri du révolté*, Alger, éd. ENAL, 1986.

CARRERE d'ENCAUSSE, Helene et SCHRAM Stuart, *Le Marxisme et l'Asie, 1853-1964*, Paris, Ed. Armand-Colin, 1965.

CARRET Jacques, *L'Association des ulémas d'Algérie*, Alger, Alem el-Afkar, 2008.

CHABOT Jean-Baptiste, *Recueil des Inscriptions Libyques*, Paris, éd. Imprimerie Nationale, 1940.

CHAKER Salem (Dir.), *Hommes et femmes de Kabylie*, Paris, éd. Edisud, 2001.

CHAKER Salem et HACHI Slimane (Dir.), *Études berbères et chamito-sémitiques Mélanges offerts à Karl-G. Prasse*, Paris-Louvain, Peeters, 2000.

CHAULET Claudine et Pierre, *Le choix de l'Algérie. Deux voix, une mémoire*, Alger, Ed. Barzakh, 2012.

CHEIKH Slimane, *L'Algérie en armes ou le temps des certitudes*, Alger, Ed. OPU, 1981.

CHENOUF Aissa, *Les juifs d'Algérie : 2000 ans d'existence*, Constantine, Dar El Maarifa, 1999.

CHESNEAUX Jean, *Du passé faisons table rase ?*, Paris, Maspero, 1976.

CHEVALIER Corinne, *Les trente années d'Alger*, OPU, 1988.

CHEYNET, Jean-Claude, *Histoire de Byzance*, Paris, Ed. PUF (Que sais-je ?), 2005 et 2010.

CHOURAQUI André, *La saga des Juifs d'Afrique du Nord*, Paris, Hachette, 1972.

CHRISTOL Michel et NONY Daniel, *Rome et son Empire*, Paris, Ed. Hachette Supérieur, 1990 et 1995.

CNRPAH, *L'Afrique berceau de l'humanité : découvertes récentes* (Actes du colloque international de préhistoire, Sétif 26-28 octobre 2009), Alger, CNRPAH, 2013.

CNRPAH, *Préhistoire Maghrébine* (Actes du colloque international, Tamanrasset 5-7 novembre 2007), Alger, CNRPAH, 2011(2 vol).

COHEN Marcel et MEILLET Antoine (Dir), *Les langues du monde*, Paris, Champion 1994 et 1952, Slatkine, 2000.

COHEN Marcel, *Langues Chamito-sémitiques*, Paris, CNRS, 1952.

Collectif, *Actes du 3e Colloque Maghrébin sur l'Histoire des Mathématiques Arabes* (Tipaza, 2-4 Décembre 1990), Alger, Office des Presses Universitaires, 1998.

Collectif, *Actes du Colloque : la Pensée politique algérienne (1830-1962)*, Alger, 25-26 septembre 2005, Alger ANEP, 2006.

Collectif, *Droit et environnement social au Maghreb*, Paris, CNRS et Casablanca, Fondation du roi Abdul Aziz Al Saoud pour les études islamiques et les sciences humaines, 1989.

Collectif, *Les Africains*, Tome1, Paris, Editions Jeune Afrique, 1977.

Collectif, *Rivages et Déserts, hommage à Jacques Berque*, Paris, Sindbad, 1988.

COLLOT Claude et HENRY Jean-Robert, *Le Mouvement national algérien. Textes 1912-1954*, Paris, l'Harmattan, 1978 (Réed. Alger, OPU, 1981).

COLLOT Claude, *Les institutions de l'Algérie durant la période coloniale (1830-1962)*, Paris, Ed. CNRS, Alger, Ed. OPU, 1987.

COLONNA Fanny, *Instituteurs algériens : 1883-1939*, Alger, OPU, et Paris, Presses de la fondation nationale des sciences politiques, 1975.

COLONNA Fanny, *Les versets de l'invincibilité*, Paris, Presses de la Fondation Nationale des Sciences Politiques, 1995.

COPPENS Yves, *Histoire de l'homme et changement climatique : chaire de paléanthropologie et préhistoire*, Paris, Fayard, 2006.

COURTOIS Charles, *Les Vandales en Afrique*, Paris, Arts et métiers graphiques, 1955.

CUOQ Joseph, *L'Eglise d'Afrique du Nord du II^{ème} au XII^{ème} siècle*, Paris, Ed. Le Centurion, 1984.

CUOQ Joseph, *Recueil des sources arabes concernant l'Afrique occidentale du VIII^è au XVI^è siècle*, Paris, Edition du CNRS, 1975.

DACHRAOUI Farhat, *Contribution à l'histoire des Fatimides en Ifriqiya, Arabica VIII*, 1961.

DACHRAOUI Farhat, *Le Califat fatimide au Maghreb 296-362h/909-973 ap. J.-C*, Tunis, STD, 1981.

DAHLAB Saad, *Pour l'indépendance de l'Algérie. Mission accomplie*, Alger, Ed. Dahlab, 1990.

DAUM Pierre, *Ni valise, ni cercueil, les Pieds noirs restés en Algérie après l'indépendance*, Arles, Salin- Actes Sud, 2012.

DAUMAS Eugène, *Mœurs et coutumes de l'Algérie*, Paris Hachette, 1853.

DAVID Robinson et TRIAUD Jean-Louis (Dir.), *La Tijâniyya. Une confrérie musulmane à la conquête de l'Afrique*, Paris, Karthala, 2001.

DAVIS Diana K., *Les mythes environnementaux de la colonisation française au Maghreb*, trad. de l'anglais, Grégory Quenet, Seyssel, Eds. Champ Vallon. 2012.

DAVITY Pierre, *Description générale de l'Afrique seconde, partie du monde*, Paris, Ed Denys Auchet et Louis, 1612.

De Carvajal Marmol, *Description general de Africa, Grenada et Malaga*, 1573-99, 3vol., trad. De P. d'Ablancourt, 1867.

DE CESCO Fererica, *Touaregs, nomades du Sahara*, Lousanne, Ed. Mondo, 1971.

DE HAEDO Diégo, *Epitome de los reyes d'Argel*, Vallodolid, 1612, traduction de H de grammont, 1867.

DE LA VERONNE Chantal, *Relations entre Oran et Tlemcen dans la première moitié du XVI^{ème} siècle*, Paris, Geuthner, 1983.

DE PLANHOL Xavier, *Les fondements géographiques de l'histoire de l'islam*, Paris, Flammarion, 1968.

DECRET François et FANTAR Mhamed, *L'Afrique du Nord dans l'Antiquité*, Paris, Ed. Payot, 1982 et 2008.

DENIS Henri, *Histoire de la Pensée économique*, Paris, Ed. PUF, 1966 et 1990.

DEPONT Octave et COPPOLANI Xavier, *Les confréries religieuses musulmanes en Algérie*, Alger, Jourdan, 1897.

DERRADJI Ahmed, *Le droit de la presse et la liberté d'information et d'opinion dans les pays arabes*, Paris, Publisud, 1995.

DHINA Atallah, *Les Etats de l'Occident musulman aux XIII^{ème}, XIV^{ème} et XV^{ème} siècles. Institutions gouvernementales et administratives*, Alger, OPU/ ENAL 1984.

DHINA Attalah, *Le royaume abdelouadite à l'époque d'Abou Hamou Moussa 1^{er} et Abou Tachfin 1^{er}*, Alger, OPU, 1985.

DINESEN Adolphe Vilhelm, *Abd-el-Kader et les relations entre les Français et les Arabes en Afrique du Nord*, Alger, ANEP, 2011.

DIOUF Mamadou, *L'historiographie indienne en débat. Colonisation, nationalisme et sociétés postcoloniales*, Paris-Amsterdam, Ed. Karthala/Séphis, 1999.

DJABI Nacer, KAID Lakhdar, *Une histoire du syndicalisme algérien. Entretiens*, Alger, Chihab éd, 2005.

DJAGHLOUL Abdelkader, *Huit études sur l'Algérie*, Alger, ed. ENAL, 1986.

DJEDAIET Mahmoud, *Saint Augustin d'Hippone*, Annaba, imprimerie Arts Graphiques, 2012.

DJENDER Mahieddine, *Introduction à l'histoire de l'Algérie*, Alger, SNED, 1968.

DJERBAL Daho, *L'Organisation spéciale de la fédération de France du FLN. Histoire de la lutte armée du FLN en France (1956-1962)*, Alger, Chihab Ed., 2012.

DOUTTE Emile, *Les marabouts*, Alger, Editions Alger-Livres, 2008.

DRIDI Hédia, *Carthage et le Monde punique*, Paris, Société d'édition les Belles Lettres, 2006 et 2009.

DROZ Jacques (Dir.), *Histoire générale du socialisme*, Paris, PUF, 1972 (4 Vol.).

DUCELIER Alain et KAPLAN Michel, *Byzance IV^e-XV^e siècle*, Paris, Ed. Hachette-Supérieur, 2004 et 2007.

DUCELIER Alain, Kaplan Michel, MARTIN Bernadette, MICHAU Françoise, *Le Moyen Âge en Orient. Byzance et l'Islam, des Barbares aux Ottomans*, Paris, Hachette supérieur, 1991, 2003 et 2006.

DUFOURCQ Charles-Emmanuel, *L'Espagne catalane et le Maghreb aux XIII^{ème} et XIV^{ème} siècles*, Paris, P.U.F., 1996.

DUVAL Eugène-Jean, *Aux sources officielles de la colonisation, 1870-1940*, Paris, L'Harmattan, 2008.

EBERHARD Isabelle, *Amours nomades*, Paris Ed. Gallimard (réédition), 2008.

EBERHARD Isabelle, *Notes de route : Maroc-Algérie-Tunisie*, Paris, Ed. Bourlapapey, 1908.

EL ADNANI Jilali, *Les origines d'une confrérie religieuse au Maghreb : la Tijaniyya, 1781-1881*, Rabat, Ed. Marsam, 2005.

EL-KENZ Ali (Dir.), *L'Algérie et la modernité*, Dakar, CODESRIA, 1989.

EMERIT Marcel, *L'Algérie à l'époque d'Abd-El-Kader*, Paris, 1951 (rééd. aux éd. Bouchène en 2002).

EMERIT Marcel, *Les Saint-simoniens en Algérie*, Paris, Les belles lettres, 1941.

ÉMIR (L') ABD EL-KADER, *L'épopée de la sagesse*, Alger, Éd. Zaki Bouzid, 2007.

ÉMIR (L') Khaled, *La situation des musulmans d'Algérie (1924)*, Alger, OPU, 1987.

ENFANTIN Prosper, *Colonisation de l'Algérie*, 2 tomes, Paris, Pierre Bertrand, 1843.

FANON Frantz, *Les damnés de la terre*, Paris, Ed. Maspero, 1972 (4^{ème} édition).

FERDI Sabah, *Augustin de retour en Afrique*, Alger, Musée de Tipasa et Fribourg, Editions Universitaires, 2011.

FERKOUS Salah, *Aperçu de l'histoire de l'Algérie (des Phéniciens à l'indépendance 814 av. J.C\1962)*, trad. de l'arabe par BENAMOR S., Annaba, Dar El Ouloum, 2007.

FERRO Marc, *L'histoire sous surveillance*, Paris, Calmann-Lévy, 1987.

FERROUKHI Djamel, *L'état de l'éducation en Algérie*, (coll. Statistiques), n°56, Alger, ONS, 1995.

FINLEY Moses I, *Mythe, Mémoire, Histoire*, Paris, Flammarion, 1981.

FIORI Hermann, *Bibliographie des ouvrages imprimés en Algérie 1830-1850*, imprimerie Le Typo-Litho et Jules Carbonnet Reunies, Alger, 1938.

FISHER Sir Gogfrey, *Légende Barbaresque. Guerre, commerce et piraterie en Afrique du Nord de 1415 à 1830* (trad. et annoté par HELLAL Farida), Alger, OPU, 1991.

FRAISSE Jean-Claude, *Saint Augustin*, Paris, Ed. PUF, 1968.

Fronton, *Eloge de la négligence*, Paris, Editions Payot et Rivages, 2007.

GADANT Monique, *Islam et nationalisme en Algérie : d'après "El Moudjahid" organe central du FLN de 1956 à 1962*, Paris, L'Harmattan, 1988.

GAID Mouloud, *l'Algérie sous les Turcs*, Alger, SNED, 1975.

GAID Mouloud, *Les Berbères dans l'histoire*, Alger, S N E D, 1990 (3 vol.).

GAID Mouloud, *Mokrani*, Alger, Ed. Andalouses, 1973.

GALAND Lionel, *Inscriptions antiques du Maroc*, Paris, éd. CNRS, 1966.

GALLISSOT René, *La République française et les indigènes, Algérie colonisée, Algérie algérienne, 1870-1962*, Paris, L'Atelier, 2007.

GALLISSOT René, *Le Maghreb de traverse*, Paris-Alger, Editions Bouchène, 2000.

GALLISSOT René, *Maghreb Algérie, classe et nation, tome 1 : du Maghreb précolonial à l'indépendance nationale*, Paris, Editions Arcantère, 1987.

GARNSEY Peter et SALLER Richard, *L'Empire romain. Economie, Société et Culture*, Paris, Ed. La Découverte, 1994 et 2001 (Ed. anglaise, 1987).

GAST Marceau, *Des Huwwara aux Kel-Ahaggar. La saga d'une tribu nomade au Sahara central*, Alger, Ed. du CNRPAH, 2008.

GAUTIER Achilles, *La domestication. Et l'homme créa ses animaux*, Paris, Errance, 1990.

GAUTIER Emile-Félix, *Le Passé de l'Afrique du Nord*, Paris, Ed. Payot, 1952 et 1964.

GELLNER Ernest, *Les saints de l'Atlas*, Paris, Bouchène, 2003.

GHRAB Saad, *Ibn 'Arafa et le malékisme en Ifriqiya an VIII^{ème}- XIV^{ème} siècles*, tome I, Tunis, Publication de la faculté des lettres de la Manouba, 1992.

GISELE Halimi, *La Kahina*, Alger, Barzakh, 2007 (Roman).

GOLVIN Lucien, *Le Maghreb central à l'époque des Zirides : recherches d'archéologie et d'histoire*, Alger, Gouvernement général de l'Algérie, Sous-direction des Beaux-arts, Paris, Arts et métiers graphiques, 1957.

GOUREVITCH Aaron J., *Les catégories de la culture médiévale*, Paris, Ed. Gallimard, 1972.

GRAMMONT Henri-Delmas, *Histoire d'Alger sous la domination turque*, Paris, Ernest Leroux Éditeur, 1887.

GRANDGUILLAUME Gilbert, *Arabisation et Politique linguistique au Maghreb*, Paris, Maisonneuve et Larose, 1983.

GRANGAUD Isabelle, *La ville imprenable : une histoire sociale de Constantine au XVIII^{ème} siècle*, Paris, Éditions de l'EHESS, 2002.

GRAS Michel, ROUILLARD Pierre et TEIXIDOR Javier, *L'Univers Phénicien*, Paris, Hachette-Littératures, 1989 et 1995.

GRIMAUD Nicole, *La Politique extérieure de l'Algérie*, Paris, Ed. Karthala, 1984 ; Alger, Ed. Rahma, 1994.

GSELL Stéphane, *Histoire ancienne de l'Afrique du Nord*, Paris, Hachette, 1913 et 1928 (8vol.).

GUECHI Fatima-Zohra, *La presse algérienne de langue arabe, 1946-1954. Enjeux politiques et plumes*, Ed. Bahaa Eddine.

GUENOUN Ali, *Chronologie du Mouvement Berbère. Un combat et des hommes*, Alger, Casbah-Ed., 1999.

GUEZZO Amadasi et GIULIA Maria, *Carthage*, Paris, PUF (Coll. Que sais-je?), 2007.

GUIGNARD Didier, *L'abus de pouvoir dans l'Algérie coloniale*, Paris, Presses Universitaires de Paris Ouest, 2010.

GUILAINE Jean, *La mer partagée. La Méditerranée avant l'écriture*, Paris, Hachette, 1994.

HACHI Slimane, *Aux origines des arts premiers en Afrique du nord*, Alger, CNRPAH, 2003.

HACHI Slimane, *Les cultures de l'Homme de Mechta-Afalou. Le gisement d'Afalou Bou Rhummel (Massif des Babors, Algérie)*, Alger, CNRPAH, 2003.

HACHID Malika, *El-hadjra el-mektouba. Les pierres écrites de l'Atlas saharien*, Alger, ENAG, 1992 (2 vol).

HACHID Malika, *Les premiers Berbères*, Paris, Edisud, 2000.

HACHID Malika, *Le Tassili des Ajjer, aux sources de l'Afrique*, Paris, Méditerranée, 1998.

HADDADOU Mohand Akli, *Les Berbères célèbres*, Alger, Berti Ed., 2012.

HADIBI Mohand Akli, *Wedris, une totale plénitude*, Alger, Ziriab, 2002.

HADJ SADOK Mohammed, *Le genre Rih'la*, Alger, Bulletin des études arabes, 1948.

HADJERES Sadek, *Quand une nation s'éveille, Mémoires (Tome 1) 1938-1949*, Alger, INAS éditions, 2014.

HADJOUS Djillali, *Les hommes de Mechta-Afalou d'Algérie-Architecture Cronio-faciale, occlusion, biodynamique, Paléopathologie*, Alger, CNRPAH, 2011.

HAEDO Diego, *Epitome de los reyes d'Argel*, Vallodolid, 1612, trad. de Grammont Henri Delmas, 1867.

HANOTEAU Louis Joseph Adolphe Charles-Constance ; LETOURNEUX Aristide, *La Kabylie et les coutumes kabyles*, Paris, Augustin Challamel, 1893.

HARBI Mohammed, 1954, *La guerre commence en Algérie*, Bruxelles, Complexe, 1984.

HARBI Mohammed, *Le FLN, mirage et réalité. Des origines à la prise du pouvoir (1945-1962)*, Paris, Ed.J.A/STD, 1985.

HARBI Mohammed, *Les Archives de la Révolution algérienne*, Paris, Ed. Jeune Afrique, 1981.

HAROUN Ali, *La 7^{ème} Wilaya. La Guerre du FLN en France*, Paris, Ed. du Seuil, 1986, Alger, Ed. Rahma, 1992.

HERMANN Fiori, *Bibliographie des ouvrages imprimés en Algérie 1830-1850*, Alger, imprimerie « Le Typo-Litho », 1938.

HEURGON Jacques, *Rome et la Méditerranée. Occidentale jusqu'aux Guerres punique*, Paris, Ed. PUF (Nouvelle Clio, 1969).

HOBBSAWM Eric J., *Histoire du long XIX^e siècle*, Paris, Fayard, 2008, 3 Volumes : 1. L'Ère des révolutions.

HOBBSAWM Eric J., *L'Age des extrêmes, Histoire du court XX^e siècle*, Paris, Ed. Complexe / Le Monde diplomatique, 1999.

HOURANI, Albert, *Histoire des Peuples arabes*, Paris, Ed. Seuil, 1993. (Edition anglaise, 1991).

HOURS-MIÉDAN Madeleine, *Carthage*, Paris, PUF, 1982.

HUARD Paul et LECLANT Jean, *Les chasseurs du Nil et du Sahara*, éd. CRAPE, Alger, 1982.

HUGONOT Christophe, *Rome en Afrique*, Paris, Ed. Flammarion, 2000.

IBBA Antonio et TRAINA Guisto, *L'Afrique romaine de l'Atlantique à la Tripolitaine (69-439 ap. J.C)*, Paris, Ed. Bréal, 2006.

IBN HAMMAD, *Histoire des rois Obeidites*, trad. VONDERHEYDEN Madeleine, Alger-Paris, Publications de la faculté d'Alger, 1927.

IBN KHALDOUN Abderrahmane, *Al-muqaddima*, édition établie par Cheddadi Abdeslam, Alger CNRPAH, 2008.

IBN KHALDOUN, *Discours sur l'Histoire universelle (El-Muqaddima)*, 3 tomes, trad. Monteil Vincent, Paris, Sindbad, Beyrouth, commission libanaise pour la traduction des chefs-d'œuvre, 1978.

IBN KHALDUN Abderrahmane, *Histoire des Berbères et des dynasties musulmanes de l'Afrique septentrionale*, trad. de Slane, Alger, Réed. Berti Editions, 2010.

IBN KHALDUN, *Histoire de l'Afrique, sous la dynastie des Aghlabites, et de la Sicile sous la domination musulmane* : texte arabe d'Ibn-Khaldoun, accompagné d'une traduction française de Noël des Vergers. Paris, 181.

IBN KHALUDN Abderrahmane, *Le Livre des exemples* (texte traduit, présenté et annoté par Abdesselam Cheddadi), Paris, Gallimard, 2002.

IBN MARIAM, *El Bostan ou Jardin des biographies des saints et savants de Tlemcen*. Trad. Provenzali, Alger, Fontana, 1910.

IDRIS Hady Roger, *La Berbérie orientale sous les Zirides, X^{ème}-XII^{ème} siècles*, Paris, A. Maisonneuve, 1962.

IHADDADEN Zahir, *Histoire de la presse indigène en Algérie des origines jusqu'en 1930, Alger, ENAL, 1983 et éd. Ihaddaden, 2^{ème} éd., 2003.*

JACOB Oliel, *Les Juifs au Sahara : le Touat au moyen âge*, Paris, Editions CNRS, 1994.

JALLET-HUANT Monique, *Les Rois Numides et la conquête de l'Afrique du Nord par les Romain*, Paris, Presse de Valmy, 2006.

JONCHAY (Général), *Insurrection des Ouled Sid Cheikh de 1886*, Oran, Ed. L. Fouque, 1940.

JULIEN Charles-André, *Une pensée anticolonialiste: positions 1914-1979*, Paris, Sindbad, 1979.

JULIEN Charles-André, *Histoire de l'Afrique du nord. Tunisie, Algérie, Maroc, Vol.1 : Des origines à la conquête arabe (647 ap.J.C)*, (Ed. Revue et mise à jour par Courtois, Christian) ; Vol .2 : *De la conquête arabe à 1830* (Ed. Revue et corrigé par le Tourneau Roger), Paris, Ed. Payot, 1951 et 1966.

JULIEN Charles-André, *L'Afrique du Nord en marche. Nationalismes musulmans et souveraineté française*, Paris, Julliard, 1972.

JULIEN Charles-André, *Histoire de l'Afrique du nord, Tunisie-Algérie-Maroc, de la conquête arabe à 1830*, Alger SNED, 1975.

KADDACHE Mahfoud, *Et l'Algérie se libéra, 1954-1962*, Paris, Edif 2000, 2003.

KADDACHE Mahfoud, *Histoire du nationalisme algérien*, Alger, SNED., 1980, (2 vol.), réed. ENAL, 1993.

KADDACHE Mahfoud, *L'Algérie dans l'Antiquité*, Alger, SNED, 1972.

KADDACHE Mahfoud, *l'Algérie des Algériens –de la Préhistoire à 1954*, Alger, EDIF2000, 2009.

KADDACHE Mahfoud, *l'Algérie durant la période ottomane*, Alger, OPU, 1991.

KADDACHE Mahfoud, *L'Algérie médiévale*, Alger, SNED et ENAL, 1982-1992.

KADDACHE Mahfoud, *L'Émir Khaled — Documents et témoignages pour servir à l'étude du nationalisme algérien*, Alger, OPU, 1987.

KADDACHE Mahfoud, SARI Djillali, *L'Algérie dans l'histoire (1900-1954)*, éd. OPU, Alger, 1989.

KADDACHE Mahfoud, *La vie politique à Alger de 1919 à 1939*, Alger, SNED, 1970.

KADRA Kadaria-Fatima, *Les Djedars. Monuments funéraires berbères de la région de Freneda*, Alger, OPU, 1983.

KAFI Ali, *Du militant politique au dirigeant militaire, Mémoires (1946-1962)*, Alger, Editions Casbah, 2002.

KATEB Kamel, *Ecole, population et société en Algérie*, Paris, L'Harmattan (coll. Perspectives méditerranéennes), 2005.

KATEB Kamel, *Européens, « Indigènes » et Juifs en Algérie (1830-1962). Représentations et réalités des populations*, Paris, PUF/INED, 2001.

KATEB Kamel, *Le système éducatif dans l'Algérie coloniale (1833-1962) bilan statistique et historiographique*, Alger, APIC éditions, 2014.

KATEB Yacine, *L'œuvre en fragment*, Arles, Actes Sud, 1999.

KEIMER Ludwig, *Remarques sur le tatouage de l'Égypte dans l'Égypte ancienne*, Le Caire, IFAO, 1948.

KHATIB Hafid, *1^{er} Juillet 1956, l'accord PCA-FLN ?* Alger, OPU, 1990.

Ki-Zerbo Joseph, *Histoire générale de l'Afrique, I Méthodologie et préhistoire*, Paris, UNESCO, 1986.

KORIBAA Nabhani, *Les Kharidjites, Démocrates de l'Islam*, Paris Publisud, 1991.

KOULAKSSIS Ahmed et MEYNIER Gilbert, *L'Émir Khaled, premier za'ïm ? Identité algérienne et colonialisme français*, Paris, L'Harmattan, 1987.

LABICA Georges, *Politique et religion chez Ibn Khaldoun*, Alger SNED, 1968.

LABICA Georges, *Le rationalisme de Ibn Khaldoun, Extraits de la Muqaddima* trad. française revue par BENCHEIKH Jamel-Eddine, Alger, Centre Pédagogique Maghrébin, Paris, Hachette, 1965.

LACHERAF Mostefa et DJEGHLOUL Abd el Kader, *Histoire, Culture et Société*, Paris, Publications du Centre culturel algérien, 1986.

LACHERAF Mostefa, *Des noms et des lieux. Mémoires d'une Algérie oubliée*, Alger, Éditions Casbah, 1998.

LACHERAF Mostefa, *L'Algérie nation et société*, Paris et Alger, Maspéro, 1965 et SNED, 1978.

LACOSTE Yves, NOUSCHI André et PRENANT André, *L'Algérie passé et présent. Le cadre et les étapes de la constitution de l'Algérie actuelle*, Paris, Ed. Sociales, 1960.

LACOUTURE Jean, *Cinq hommes et la France*, Paris, éditions du Seuil, 1961.

LAGARDERE Vincent, *Histoire et société en Occident musulman au Moyen Age. Analyse du Miyyâr d'al Wanšarîsî* Madrid, Casa de Velazquez, 1995.

LAGARDERE Vincent, *Les Almoravides : le djihad andalou, 1106-1143*, Paris, L'Harmattan, 1998.

LAMRABET Driss, *Introduction à l'histoire des mathématiques maghrébines*, Rabat, Imprimerie al-Ma'ârîf al-jadîda.

LANCEL Serge et MATTEI Paul, *Pax et Concordia. Chrétiens des Premiers siècles en Algérie (III^{ème}-VII^{ème} siècles)*, Alger, Ed. Marsa, 2003

LAROUÏ Abdallah, *L'Histoire du Maghreb. Un essai de synthèse*, Paris, François Maspero, 1970.

LAROUÏ Abdallah, *Les origines sociales et culturelles du nationalisme marocain (1830-1912)*, Casablanca, Centre culturel arabe, 1993.

Le BOHEC Yann, *Histoire de l'Afrique Romaine 146 av.J.C – 439 ap. J.C*, Paris, Ed. Picard, 2005 et 2013.

LELIEVRE Claude et CHRISTIAN Nique, *La république n'éduquera plus. La fin du Mythe Ferry*, Paris, Plon, 1993.

LELIEVRE Claude, *Histoire des institutions scolaires 1789-1989*, Paris, éditions Nathan, 1990.

LEON Alain, *Colonisation, enseignement et éducation*, Paris, l'Harmattan, 1991.

LEON L'AFRICAIN, *Description de l'Afrique* (traduction de l'italien par A. Epaulard), Paris, 1956.

LETOURNEAU Roger, *La formation des élites maghrébines*, éd. CNRS, Paris, 1973.

LEVALLOIS Michel, *Ismayl Urbain (1812-1884) une autre conquête de l'Algérie*, Paris, Maisonneuve et Larose, 2001.

LEVI-PROVENÇAL Évariste, *Histoire de l'Espagne musulmane*, Paris, Maisonneuve & Larose, 1950.

LEWIS Bernard, *Les Arabes dans l'Histoire*, Bruxelles, Office de Publicité, SA, 1958.

LHOTE Henri, *Les Chars rupestres sahariens, Des syrtes au Niger par le pays des Garamantes et des Atlantes*, Toulouse, Ed. des Hespérides, 1982.

LHOTE Henri, *Les gravures rupestres du Sud-Oranais*, Paris, AMG, 1970.

LIAUZU Claude et MANCERON Claude, *La colonisation, la loi et l'histoire*, Paris, éd. Syllepse, 2006.

LUCAS Philippe et VATIN Jean-Claude, *L'Algérie des anthropologues*, Paris, Maspero, 1975.

LUIZARD Pierre-Jean, *Le choc colonial et l'islam*, Paris, La Découverte, coll. « textes à l'appui », 2006.

MAC MULLEN Ramsey, *Les rapports entre les classes sociales dans l'Empire romain.50 av. J.C-284 ap. J.C*, Paris, Ed du Seuil, 1986 (Edition anglaise, 1974).

MADACI Mohamed Larbi, *Les Tamiseurs de sable. Aurès-Nememcha 1954-1959*, Alger, ANEP, 2001.

MAHE Alain, *Histoire de la Grande Kabylie, Anthropologie historique du lien social dans les communautés villageoises*, Paris Éditions Bouchène, 2001.

MAHIOU Ahmed (Dir), *L'État de droit dans le monde arabe*, Paris, CNRS, 1997.

MAHMOUDI Abderrahmane, *Presse algérienne : les nouveaux boucs émissaires*, Alger, éd. de Poche, 2000.

MALEK Redha, CHAULET Pierre et IHADDADEN Zahir, *El Moudjahid un journal de combat 1956-1962*, Alger, éd. Anep-El Moudjahid 2011.

MALEK Redha, *L'Algérie à Evian*, Paris, Le Seuil, 1995.

MANCERON Gilles et REMAOUN Hassan, *D'une rive à l'autre. La Guerre d'Algérie de la mémoire à l'histoire*, Paris, Syros, 1993.

MANDOUZE André, *Saint Augustin, l'aventure de la raison et de la grâce*, Paris, Institut d'études augustiniennes, 1968.

MARÇAIS Georges, *La Berberie musulmane et l'Orient au Moyen-âge*, Casablanca, rééd. Afrique-Orient, 2003.

MAROUF Nadir (Dir.), *Le fait colonial au Maghreb, Ruptures et continuités*, Paris, Ed L'Harmattan, 2007.

MARTINEZ-GROS Gabriel, *Ibn Khaldûn et les sept vies de l'islam*, Alger, Chihab éd., 2011.

MASQUERAY Emile, *Formation des cités, chez les populations sédentaires, de l'Algérie, Kabyles du Djurdjura, Chaouias de l'Aurès, Beni M'zab*, Aix-en-Provence, Edisud, 1983.

MASSU Jacques, *La Vraie Bataille d'Alger*, Paris, Ed. Plon, 1972.

MAWANI Sharmina et PANJWANI Farid, *La Vie Intellectuelle au Temps des Fatimides: Guide de Lecture, The Fatimids and their Traditions of Learning (Les Fatimides et Leurs Traditions de Savoir)*, par Heinz Halm (I.B. Tauris, Londres et New York, en association avec The Institute of Ismaili Studies, Londres, 1997, The Institute of Ismaili Studies, 2002.

MAZOUNI Abdellah, *Culture et enseignement en Algérie et au Maghreb*, Paris, édition Maspero, 1969.

MEKHALED Boucif, *Chroniques d'un massacre 8 mai 1945*, Paris, Ed. Syros, 1995.

MELLAH Amar, *Le Mouvement du 14 décembre 1967 des officiers del'A.N.P.*, Ain M'Lila, Dâr al-Houda, 2004.

MERAD Ali, *Le Réformisme musulman en Algérie de 1925 à 1940. Essai d'histoire religieuse et sociale*, Paris-La Haye, Mouton Co, 1967.

MERARDA Mostefa (dit Bennoui), *Sept ans de maquis en Aurès. Témoignage et positions sur la marche de la révolution dans la Wilâya 1*, Batna, Pic des Cèdres, 2004.

MERDACI Abdelmadjid, *Constantine au cœur de l'histoire. Novembre 1954-novembre 1955*, Constantine, Les Editions du Champ Libre, 2009.

MERLE Robert, *Ahmed Ben Bella*, Paris, Gallimard, 1965.

MEROUCHE Lemnouar, *Recherches sur l'Algérie à l'époque ottomane* ; tome I, Monnaies, Prix et revenus, 1520-1830 ; Tome II, *La Course, Mythes et réalité*, Paris, Ed. Bouchène, 2007 et 2007, Alger, Edif 2000, 2010 (2 vol).

MESSALI Hadj, *Mémoires 1898-1938*, éd. Anep, Alger, 2011.

MESSALI Djanina, *Une vie partagée avec Messali Hadj, mon père*, Paris, Ed. Riveneuve, 2013.

MEYNIER Gilbert, *Histoire intérieure du FLN 1954-1962*, Paris, Fayard, 2002 (Reed. Alger, Casbah, 2003).

MEYNIER Gilbert, *L'Algérie des origines. De la préhistoire à l'avènement de l'Islam*, Paris, Ed. La Découverte 2007, Alger, Ed. Barzakh, 2007.

MEYNIER Gilbert, *L'Algérie Révélée. La guerre de 1914-1918 et le premier quart du XX^e siècle*, Alger, Réed. El Maarifa, 2010.

MEYNIER Gilbert, *L'Algérie, cœur du Maghreb classique. De l'ouverture islamo-arabe au repli (1698-1518)*, Paris, Ed. La Découverte, 2010 ; Alger, Ed. Barzakh, 2012.

MIMOUNI Abd el Kader, *Le Manifeste Algérien dans la presse française*, Alger, Mimouni, 2^{ème} éd. 1991. (1^{ère} édition, Les Editions En-Nahdha 1946).

MOHAMED-SAHNOUN Djaffar, *Les chi'ites: contribution à l'étude de l'histoire du shi'isme des origines à l'époque contemporaine*, Paris, Ed. Publibook, 2005.

MOHAND-AMER Amar et BENZENINE Belkacem, *Les Indépendances au Maghreb*, Oran, CRASC, 2012.

MOORE Henry Clément, *UGEMA (1955 - 1962) témoignages*, Alger, Casbah-Editions, 2010.

MULLER Christian, *Coutumes et droit dans le fiqh malékiste*, in *La légitimation du pouvoir au Maghreb médiéval*. Madrid, Publications de la Casa Velasquez, 2011.

NORDMAN Daniel, *Tempête sur Alger. L'expédition de Charles Quint en 1541*, Paris, Bouchène, 2011.

NORTH Douglass C. et THOMAS Robert Paul, *L'Essor du Monde occidental, une nouvelle histoire économique*, Paris, Ed. Flammarion, 1980.

NOUSHI André, *Naissance du nationalisme algérien*, Paris, Minuit, 1962.

OUERDANE Amar, *La Question Berbère dans le Mouvement National Algérien 1926-1980*, éd Epigraphe, Alger, 1993.

OULEBSIR Nabila, *Les usages du patrimoine. Monuments, musées et politique coloniale en Algérie (1830-1930)*, Paris, la Maison des Sciences de l'Homme, 2004.

PERVILLE Guy, *Les étudiants algériens de l'université française 1880-1962*, Paris, édition du C.N.R.S. 1984.

PREVOST Virginie, *Les Ibadites, de Djerba à Oman, la troisième voie de l'Islam*, Paris, Éditions BREPOLS, 2010.

PROST Antoine, *Douze Leçons sur l'histoire*, Paris, Ed. du Seuil, 1996.

RAHAL Mansour, *Les Maquisards. Pages du maquis des Aurès durant la guerre de la libération*, Alger, Imprimerie El Chourouk, 2000.

RANG Sander et DENIS Ferdinand, *Fondation de la régence d'Alger Expédition d'Alger*, Paris, J. Angé éd., 1837.

REMAOUN Hassan (Dir), *L'Algérie : Histoire, société et culture*, Alger, Ed. Casbah, 2000.

REMAOUN Hassan (Dir.), *L'Algérie aujourd'hui: approches sur l'exercice de la citoyenneté*, Oran, CRASC, 2012.

REMONDON Roger, *La crise de l'Empire romain*, Paris, PUF (Nouvelle Clio), 1970.

REY-GLOZEIGUER Annie, *Aux origines de la Guerre d'Algérie. De Mers el Kébir aux massacres du Nord constantinois*, Paris, La Découverte, 2002 ; Alger, Réed. Casbah-Ed, 2003.

REY-GOLDZEIGUER Annie, *Le royaume arabe. La politique algérienne de Napoléon III*, Alger, SNED, 1977.

RICHE Pierre, *Les invasions barbares*, Paris, Ed. PUF (Que sais-je ?) 1954 et 1963.

RINN Louis, *Marabouts et khouans, Etude sur l'Islam en Algérie*, Alger, Jourdan, 1884.

RINN Louis, *Histoire de l'insurrection de 1871 en Algérie*, Alger, Libraire-éditeur Adolphe Jourdain, 1890.

RIVET Daniel, *Le Maghreb à l'épreuve de la colonisation*, Paris, Hachette, 2003.

RODINSON Maxime, *Islam et Capitalisme*, Paris, Ed. Seuil, 1966.

RODINSON Maxime, *Les Arabes*, Paris, PUF, 1997.

RUGIERRI Giuseppe, *Eglise et histoire de l'église en Afrique*, Actes du colloque de Bologne, Paris, Editions Beauchesne, 1988.

SAADALLAH Abou-al-Kacem, *La montée du nationalisme algérien (1900-1930)*, Alger, Entreprise Nationale du Livre, 1983.

SAADI Yacef, *La Bataille d'Alger* (3 Vol.), Alger, Casbah Ed. 1997.

SAHLI Mohammed Chérif, *Décoloniser l'histoire*, Alger, Editions ANEP, 2007.

SAIDOUNI Nacereddine, *L'Algérois rural à la fin de l'époque ottomane (1791-1830)*, Beyrouth, Dar al-gharb al-Islami, 2001.

SALHI Mohamed Brahim, *La Tariqa Rahamaniya De l'avènement à l'insurrection de 1871*, Alger, Edition du HCA, 2008.

SALLUSTE, *La conjuration de Catilina. La Guerre de Jugurtha*, Paris, Ed. Flammarion, 1968.

SAOUDI Nouredine, *Les temps préhistoriques en Algérie*, Alger, Dalimen, 2002.

SARI Djilali, *La dépossession des fellahs 1830-1962* (Essai), Alger, ENAL, 1978.

SARI Djilali, *L'insurrection de 1871*, Alger, Ed. SNED, 1972.

SAUMAGNE Charles, *La Numidie et Rome. Massinissa et Jugurtha*, Paris, Ed. PUF, 1966.

SAUTAYRA Edouard, *Législation de l'Algérie (lois, ordonnance, décrets et arrêtés)*, Paris, Maisonneuve et Libraires Éditeurs, 2^{ème} Ed., 1883.

SERVIER Jean, *Les Berbères*, Paris, Ed. PUF (Que sais-je ?), 1990.

SHUVAL Tal, *La ville d'Alger vers la fin du XVIIème siècle. Population et cadre urbain*, Paris, Editions du CNRS, 1988.

SIARI-TENGOUR Ouanassa, *Histoire contemporaine de l'Algérie, nouveaux objets*, CRASC, Oran, 2010.

SID AHMED Abd el Kader, *Economies du Maghreb : l'impact de Barcelone*, Paris, Editions CNRS, 1998.

SIVAN Emmanuel, *Communisme et nationalisme en Algérie*, Paris, Fondation nationale des sciences politiques, 1976.

SLAOUTI TAKLIT Mebarek, *L'alphabet latin serait-il d'origine berbère*, Paris, L'Harmattan, 2004.

SOUFI Fouad, *Essai de lecture d'un événement fondateur, le 1^{er} Novembre 1954*, Oran, éditions CRASC, 1996.

STORA Benjamin, *Les trois exils, Juifs d'Algérie*, Paris, Stock, 2006.

STORA Benjamin, *Messali Hadj (1898- 1974) Pionnier du nationalisme algérien*, Paris, Ed. Le Sycomore, 1982, Alger, Ed. Rahma, 1991.

STORA Benjamin, *Dictionnaire biographique des militants nationalistes algériens 1926-1954*, Paris, L'Harmattan, 1985.

STORA Benjamin, *Histoire de la guerre d'Algérie (1954-1962)*, Paris, La Découverte, 2004 (1^{re} éd. 1993).

STRINGER Chris, *Survivants, pourquoi nous sommes les seuls humains sur terre*, Paris, Ed. Gallimard, 2014.

TALEB-IBRAHIMI Khaoula, *Les Algériens et leurs langues*, Alger, ED. El-Hikma, 1995 et 1997.

TEGUIA Mohamed, *L'Algérie en guerre*, Alger, OPU, 1981 et 1988.

THELOT Claude, *L'évaluation du système éducatif*, Paris, Nathan université, 1993.

TILIMSANI (al-) Muhammad Ibn Muhammad, *El-Zohrat-El-Nayerat*, trad. ROUSSEAU Alphonse, Alger, Imprimerie du Gouvernement, 1841.

- Tome I : *La Conquête et l'Émirat hispano-umaiyade (710-912)*
- Tome II : *Le Califat umaiyade de Cordoue*
- Tome III : *Le Siècle du califat de Cordoue*

TOUATI Houari (Dir.), *Histoire de l'Algérie médiévale*, Alger, L'Olivier, 2014.

TOYNBEE Arnold, *L'Histoire*, Bruxelles, Elsevier Séquoia, 1978.

TSOURIKOFF Zénaïde, *L'enseignement des filles en Afrique du Nord*, Paris, éditions A. Pédone, 1935.

TURIN Yvonne, *Affrontements culturels dans l'Algérie coloniale. Ecoles, médecines, religion, 1830-1880*, Paris, François Maspero, 1970.

VACHEROT Arsène, *L'Algérie sous l'Empire. Les indigènes et la colonisation*, Paris, extrait de la Revue des Deux Mondes, T.83, 1869.

VALENSI Lucette, *Le Maghreb (1790- 1830) avant la prise d'Alger*, Paris, Ed. Flammarion, 1969 et Tunis, Ceres Ed., 2004.

VALERIAN Dominique, *Bougie, port maghrébin 1067-1510*, Paris Ecole Française de Rome, 2006.

VATIN Jean Claude, *L'Algérie politique histoire et société*, Paris, Presses de la fondation nationale de sciences politiques, 1983.

VAVASSEUR-DESPERRIERS Jean, *République et liberté: Charles Jonnart, une conscience républicaine (1857-1927)*, Lille, Presses Universitaires du Septentrion, 1996.

VIOLLETTE Maurice, *L'Algérie vivra-t-elle?*, Paris, Félix Alcan, 1931.

WACHTEL Nathan, *La vision des vaincus*, Paris, Gallimard, 1992.

WARNIER, *L'Algérie devant le Sénat*, éd. Dubuisson, 1863.

WARNIER, *L'Algérie et la lettre de l'empereur*, éd. Firmin Didot frères, 1863.

WARNIER, *L'Algérie et les victimes de la guerre*, Alger, éd. Imprimerie Duclaux, 1871.

WEIL Patrick, *Qu'est-ce qu'être français? Histoire de la nationalité française depuis la Révolution*, Paris, Grasset, 2002.

Ouvrages en arabe

- الإبراهيمي محمد البشير، في قلب المعركة، (1954-1962)، دار الأمة، الجزائر، 1997.
- الإبراهيمي محمد البشير، سجل مؤتمر جمعية العلماء المسلمين الجزائريين و مبادئها الاصلاحية، قسنطينة، المطبعة الجزائرية الاسلامية، 1935.
- الإبراهيمي محمد البشير، عيون البصائر، الجزائر، الشركة الوطنية للنشر و التوزيع، ط2، 1971.
- ابن عبد الحكم، فتوح مصر و المغرب، تحقيق: عبد المنعم عامر، القاهرة، الهيئة العامة لقصور الثقافة، ج.1، 2001.
- ابن عبد القادر محمد، تحفة الزائر في مآثر الأمير عبد القادر وأخبار الجزائر، بيروت، دار اليقظة العربية، 1964.
- احدادن زهير، الصحافة المكتوبة في الجزائر، الجزائر، ديوان المطبوعات الجامعية، (بدون تاريخ).
- احمد بن محمد نصير الدين النقيب، المذهب الحنفي (مراحلته و طبقاته، ضوابطه و مصطلحاته، خصائصه و مؤلفاته)، ج 1 (معارف اساسية عن المذهب)، الرياض، مكتبة الرشد، (سلسلة رسائل جامعية)، ط 1، 2001.
- باي احمد، مذكرات احمد باي و حمدان خوجة و بوضربة، ترجمة محمد العربي الزبييري، ط 2، الجزائر، الشركة الوطنية للنشر والتوزيع، 1982.
- البجاوي محمد، حقائق عن ثورة الجزائر، بدون مكان نشر، 1971.
- بن خدة بن يوسف، اتفاقيات إفيان، الجزائر، طبع د.م.ج، 1986.
- بوحوش، عمار، التاريخ السياسي للجزائر من البداياتم لغاية 1962، دار الغرب الإسلامي، ط1، 1997.
- بوعزيز يحي، حروب المقاومة الجزائرية كما صورتها الكتابات الغربية الفرنسية، جامعة وهران، 1982.
- بوعزيز يحي، كفاح الجزائر من خلال الوثائق، الجزائر، م.و.ك 1986.

- بوعزيز يحيى، وصايا الشيخ الحداد و مذكرات ابنه سي عزيز، الجزائر، م.و.ك.، 1986.
- التميمي عبد الجليل، بحوث ووثائق في التاريخ المغربي، الجزائر تونس - ليبيا (1816-1871) ح. م. 1985.
- توفيق المدني، احمد، كتاب الجزائر، الجزائر، م.و.ك.، 1984.
- الجيلالي عبد الرحمن، تاريخ الجزائر العام، ج 4، ط 4، بيروت، 1984 م.
- حمادي عبد الله، الحركة الطلابية الجزائرية (1871-1962)، ط2، الجزائر، منشورات المتحف الوطني للمجاهد، 1995.
- خرفي صالح، الجزائر و الأصالة الثورية، الجزائر، الشركة الوطنية للنشر و التوزيع، 1977.
- الخطيب أحمد، جمعية العلماء المسلمين الجزائريين وأثرها الإصلاحية في الجزائر، الجزائر، المؤسسة الوطنية للكتاب، 1985.
- الخطيب أحمد، حزب الشعب الجزائري، الجزائر، المؤسسة الوطنية للكتاب، 1986.
- دبش اسماعيل، السياسة العربية و المواقف الدولية تجاه الثورة، ط1، الجزائر، دار هومة، 2000.
- دبوز محمد علي، نهضة الجزائر الحديثة وثورتها المباركة. ج2. الجزائر، 1971.
- دودو أبو العيد، الجزائر في مؤلفات الرحالين الألمان (1830-1835)، الجزائر، 1989.
- الديب فتحي، جمال عبد الناصر و ثورة الجزائر، ط1، القاهرة، دار المستقبل العربي، 1984.
- الزبير سيف الإسلام، تاريخ الصحافة في الجزائر، الشركة الوطنية للنشر و التوزيع، الجزائر، 1982.
- رخيلة عامر، 8 ماي 1945، المنعطف الحاسم في مسار الحركة الوطنية، الجزائر، ديوان المطبوعات الجامعية، 1995.
- زبيري طاهر، مذكرات اخر قضاة الاوراس التاريخيين، الجزائر، 1962-1929، ANEP، 2008.

- الزبيرى محمد العربى، الثورة الجزائرية في عامها الأول، ط1، قسنطينة، دار البعث للطباعة والنشر، 1984.
- الزبيرى محمد العربى، تاريخ الجزائر المعاصر، جزءان، دمشق، 2001.
- زغيدى محمد لحسن، مؤتمر الصومام و تطور ثورة التحرير الوطني الجزائرية (1956-1962)، الجزائر، المؤسسة الوطنية للكتاب، 1989.
- زوزو، عبد الحميد، نصوص ووثائق في تاريخ الجزائر الحديث، الجزائر، المؤسسة الوطنية للكتاب، 1984.
- سعد الله، أبو القاسم، الحركة الوطنية الجزائرية، 4 أجزاء، بيروت، دار الغرب الإسلامي، 1992.
- سعد الله أبو القاسم، أبحاث و آراء في تاريخ الجزائر، ج2، الجزائر، ش.و.ن.ت، 1981.
- سعد الله أبو القاسم، المفتي الجزائري ابن العنابي، رائد التجديد الإسلامي (1775-1850)، الجزائر، 1977.
- سعد الله أبو القاسم، محاضرات في تاريخ الجزائر الحديث، بداية الاحتلال، الجزائر، ش.و.ن.ت، 1982.
- سعد الله أبو القاسم، تاريخ الجزائر الثقافي، 9 أجزاء، بيروت، دار الغرب الإسلامي، 2000.
- سعد الله أبو القاسم، الحركة الوطنية الجزائرية (1900-1930)، ج2، ط3، الجزائر، ش.و.ن.ت، 1983.
- سعيداني الطاهر، مذكرات، القاعدة الشرقية في قلب الثورة النابض، الجزائر، دار الأمة، 2001.
- سعيدوني ناصر الدين، دراسات وأبحاث في تاريخ الجزائر، جزءان، الجزائر، 1988 م.
- شريط عبد الله، الميلي محمد، تاريخ الجزائر السياسي والثقافي والاجتماعي، الجزائر، 1985.
- شريط عبد الله، الثورة الجزائرية في الصحافة الدولية 1955 و 1956، جزءان، الجزائر، المتحف الوطني للمجاهد، 1995.
- الشقيري أحمد، قصة الثورة الجزائرية من الاحتلال إلى الاستقلال، بيروت، دار العودة، (د.ت).

- صديقي مراد، الثورة الجزائرية، عمليات التسليح السرية، ترجمة أحمد الخطيب الحياة، بيروت (د.ت).
- طالبي عمار، ابن باديس حياته وآثاره، القاهرة، دار اليقظة العربية للتأليف والترجمة، 1968.
- عباس محمد، ثوار عظماء، الجزائر، مطبعة دحلب، 1991.
- عبد القادر (الأمير)، مذكرات الأمير عبد القادر، تحقيق محمد الصغير بناني وآخرون، الجزائر، دار الأمة، 1994.
- عبيدي الحاج لخضر، قبسات من ثورة أول نوفمبر 1954، كما عاشها العقيد الحاج لخضر قائد الولاية الأولى، ط1، باتنة، مطبعة قرفي، 1993.
- العربي إسماعيل، الدراسات العربية في الجزائر عهد الاحتلال الفرنسي، الجزائر، 1988.
- عزوي محمد الطاهر، زكريات المعتقلين، تقديم سعد الله، الجزائر، المتحف الوطني للمجاهد، 1995.
- العسكري ابراهيم، لمحات من مسيرة الثورة الجزائرية ودور القاعدة الشرقية، قسنطينة، دار البعث، 1992.
- العسلي بسام، الثورة الجزائرية، بيروت، دار الشورى، ط1، 1982.
- عشراتي سليمان، الشخصية الجزائرية (الارضية التاريخية والمحددات الحضارية)، الجزائر، ديوان المطبوعات الجامعية، 2002.
- علاق هنري، المسألة وثائق التعذيب في الجزائر، تعريب أديب مروان، بيروت، دار النشر للجامعيين 1958.
- علاق هنري، الجلادون أو الاستجاب، ترجمة عايدة وسهيل إدريس، بيروت، دار الآداب، 1958.
- العلوي محمد الطيب، مظاهر المقاومة الجزائرية (1830-1954)، ط2، الجزائر، منشورات المتحف الوطني للمجاهد، 1994.
- علية عثمان الطاهر، الثورة الجزائرية أمجاد و بطولات، الجزائر، منشورات المتحف الوطني للمجاهد، 1996.
- عوادي عبد الحميد، القاعدة الشرقية، عين مليلة، دار الهدى، 1993.

- فركوس صالح، الحاج أحمد باي قسنطينة 1826-1850، الجزائر، ديوان المطبوعات الجامعية، 1985.
- قداش محفوظ، وثائق وشهادات لدراسة تاريخ الحركة الوطنية الجزائرية، الجزائر، ديوان المطبوعات الجامعية، 1987.
- قناش محمد وقداش محفوظ، نجم شمال إفريقيا 1926-1937، وثائق وشهادات لدراسة تاريخ الحركة.
- قنان جمال، دراسات في المقاومة و الاستعمار، الجزائر، منشورات المتحف الوطني للمجاهد، 1994.
- قنان جمال، قضايا ودراسات في تاريخ الجزائر الحديث والمعاصر، الجزائر، منشورات المتحف الوطني للمجاهد، 1995.
- قنان جمال، نصوص سياسية جزائرية 1830-1914، الجزائر، ديوان المطبوعات الجامعية، 1993.
- قناش محمد، الحركة الاستقلالية في الجزائر بين الحربين، الشركة الوطنية للنشر والتوزيع، الجزائر، 1982.
- قناش محمد، المسيرة الوطنية و أحداث 8 ماي 1945، الجزائر، منشورات دحلب، 1991.
- كافي علي، مذكرات الرئيس علي كافي من المناضل السياسي إلى القائد العسكري (1946-1962)، الجزائر، دار القصة للنشر، 1998.
- مدجاني بوبة، أطروحة حول الفاطميون في المغرب الإسلامي، القاهرة، 1958.
- المدني احمد توفيق، هذه هي الجزائر، القاهرة، مكتبة النهضة، 1958.
- المدني أحمد توفيق، حياة كفاح (مع ركاب الثورة التحريرية)، ج 3، الجزائر، الشركة الوطنية للنشر و التوزيع، 1982.
- مؤيد صلاح، الثورة في الأدب الجزائري، مكتبة الشركة الجزائرية ومكتبة النهضة المصرية، 1963.
- الميلي محمد، ابن باديس وعروبة الجزائر، الجزائر، ش.و.ن.ت، 1987.

- الميلي محمد، مواقف جزائرية، الجزائر، المؤسسة الوطنية للكتاب، 1984 .
- الميلي محمد مبارك، تاريخ الجزائر في القديم و الحديث، الجزائر، الشركة الوطنية للكتاب، (اعادة النشر) 1982.
- الميلي محمد، ابن باديس وعروبة الجزائر، الجزائر، الشركة الوطنية للنشر و التوزيع، 1980.
- نايت بلقاسم مولود قاسم، ردود الفعل الأولية عن غرة نوفمبر، فسنطينة، دار البعث، 1984.
- نور عبد القادر، حوار حول الثورة، إشراف خليفة الجنيدي، ج1، المركز الوطني للتوثيق والصحافة والنشر، 1986.
- هلال عمار، نشاط الطلبة الجزائريين أثناء ثورة نوفمبر 1954، الجزائر، مطبعة لافوميك، 1985.
- هلال عمار، أبحاث و دراسات في تاريخ الجزائر المعاصرة 1830-1962، الجزائر، 1995.
- الورتلاني فضيل، الجزائر الثائرة، الجزائر، دار الهدى ، 1991.
- بخوشة محمد الحاج الغوتي، ديوان سيدي لخضر بن خلوف، شاعر الدين و الوطن، تلمسان، منشورات ابن خلدون، 2001.
- سعد الله ابو القاسم، التاريخ الثقافي للجزائر، ج. 04، بيروت، دار الغرب الاسلامي، 1998.
- سعد الله ابو القاسم، تاريخ الجزائر الثقافي، الجزائر، SNED، 1981.

Périodiques et articles

- Actes de la recherche en sciences sociales*
Africa Review of Books/Revue africaine des livres
Annales. Histoire, Sciences Sociales
Antiquités africaines
Archives Juives
Bulletin de la Société de Géographie d'Oran
Cahiers de Tunisie
Cahiers de la Méditerranée
Cahiers du Mouvement social
Confluences Méditerranéennes
Insaniyat, revue algérienne d'anthropologie et de sciences sociales
Itinéraires, revue de la Fondation Emir Abd el Kader
La revue de la Résistance algérienne 1956, Alger
La voix des Humbles Revue périodique d'éducation sociale
Libyca
Mouvement social
Parcours maghrébin
Politique étrangère
Population
Revue africaine
Revue algérienne des sciences Juridiques, économiques et politiques (RASJEP)
Revue d'Histoire Maghrébine
Revue de l'Occident musulman et de la Méditerranée (ROMM) devenue
Revue du Monde Musulman et de la Méditerranée (REMMM)
Revue des Deux Mondes
NAQD Revue d'études et de critique sociale
Vingtième Siècle. Revue d'histoire
El Moudjahid (1956-1962)
Revue d'Histoire et de Civilisation du Maghreb
Cirta (Constantine)

AGERON Charles-Robert, « Enquête sur les origines du nationalisme algérien. L'émir Khaled, petit-fils d'Abd El-Kader, fut-il le premier nationaliste algérien ? », *Revue de l'Occident musulman et de la Méditerranée*, N°2, 1966.

AGERON Charles-Robert, « Sur l'année politique algérienne 1936 », *Revue d'histoire maghrébine*, 1979.

ALEXANDRE François, « Le Parti communiste algérien de 1919 à 1939. Données en vue d'éclaircir son action et son rôle », *Revue algérienne des sciences Juridiques, économiques et politiques*, Vol XI, n°4, décembre 1974.

ALI BENALI Zineb, « Le roman, cet archiviste de l'histoire », *Insaniyat*, n° 21/2003.

ALISTAIR Horne, *Histoire de la guerre d'Algérie*, Paris, Editions Albin Michel, 1980.

BASSET René, « Documents musulmans sur le siège d'Alger par Charles Quint (1541) », *Bulletin de la Société de Géographie d'Oran*, 1890.

BESSIS Juliette, « Chekib Arslan et les mouvements nationalistes au Maghreb », *Revue Historique*, n° 526, avril-juin 1978.

BEN HOUNET Yazid, « Des tribus en Algérie », *Cahiers de la Méditerranée* », n°75, 2007.

BERNARD, Carmen et DIGARD, Jean Pierre, « De Téhéran à Tehuantepec. L'ethnologie au crible des aires culturelles », *L'Homme, Anthropologie : état des lieux*, N° 97-98, 1986. Navarin/Le livre de poche, Coll. Biblio Essais, N° 4046-VIII, 54-76.

BESSAYEH Boualem, « De Bouamama, Thomassin, à Lyautey », Alger, *Parcours maghrébin*, n°6, mars 1987.

BOYER Pierre, « Contribution à l'étude de la politique religieuse des turcs dans la Régence d'Alger », *Revue de l'Occident Musulman et de la Méditerranée*, 1/1966.

BOYER Pierre, « Le problème kouloughli dans la Régence d'Alger », *Revue de l'Occident Musulman et de la Méditerranée*, 1970.

CAMPS Gabriel, « Aux origines de la Berbérie. Massinissa ou les débuts de l'histoire », *Libyca*, tome VIII, 1960.

CAMPS Gabriel, « Comment la Berbérie est devenue le Maghreb arabe », *Revue de l'Occident musulman et de la Méditerranée*, n° 35, 1983.

CAMPS Gabriel, « Rex gentium Maurorum et Romanorum. Recherche sur les royaumes de Mauritanie des VI^{ème} et VII^{ème} siècles », *Antiquités africaines*, n° 20, 1984.

CARLIER Jean-Louis, « La première Etoile Nord africaine », *Revue algérienne des sciences juridiques, politiques et économiques*, Vol. 09, n° 04, Algérie, décembre 1972.

CHENNTOUF Tayeb, « Deux tentatives économiques du bey Mohamed el Kébir à la fin du XVIIème siècle », *Cahiers de Tunisie*, tome XXIX, 1981.

CHENNTOUF Tayeb et TALEB-BENDIAB Abderrahim (présenté par), « Un document inédit sur le 8 mai 1945 "le Rapport Tubert" », *Revue algérienne des sciences juridiques, économiques et politiques*, Vol. XI, n° 4, Décembre 1974.

CHIKHI Said, « Questions ouvrières et rapports sociaux en Algérie », *NAQD Revue d'études et de critique sociale*, N°6, 1994.

COLLOT Claude, « Le Congrès musulman algérien », *Revue algérienne des sciences juridiques, économiques et politiques*, Vol. XI, n°4, 1974.

DELPECH Adrien, « Un diplôme de la confrérie religieuse des Rahmania », *Revue africaine*, 1874.

EMERIT Marcel, « La légende de Léon Roches », *Revue Africaine*, n° 91, 1947.

EMERIT Marcel, « Les aventures de Thédenat, esclave et ministre d'un bey d'Afrique au XVIIème siècle (1772-1782) », *Revue africaine*, 1948.

GALLISSOT René, « Mouvement national et mouvement ouvrier dans les années 1930 », *Revue algérienne des sciences juridiques, économiques et politiques*, Vol XIV, Alger, 1977.

GALLISSOT René, « Mouvement ouvrier, communisme et nationalisme dans le Monde arabe », *Cahiers du Mouvement social*, n°3, Paris, Ed. Ouvrières, 1976.

GOLVIN Lucien, « Buluggîn fils de Zîri, prince berbère », *Revue de l'Occident musulman et de la Méditerranée*, Vol. 35, n°35, 1983.

GUIGNARD Didier, « L'affaire de Beni Urjin : un cas de résistance à la mainmise foncière en Algérie », *Insaniyat*, n° 25-26 juillet- décembre 2004.

HADDAB Mustapha, « MOHAMMED SALAH Ramadhan Figure exemplaire du mouvement réformiste algérien ? », *Insaniyat*, 54, octobre-décembre 2011.

HADJ SADOK Mohamed, « A travers la Berbérie Orientale du XVIII° siècle avec le voyageur Al-Warthilânî », *Revue Africaine*, Alger, XCV, 1951.

HADY ROGER Idris, « Contribution à l'étude de la vie économique en occident musulman médiéval. Glanes de données chiffrées », *Revue de l'Occident Musulman et de la Méditerranée*, Vol. 15, n°15-16, 1973.

HANNOUN Abdelmajid, « Historiographie et légende au Maghreb : la Kâhina ou la production d'une mémoire », *Annales. Histoire, Sciences Sociales*, 54^e année, n.3, 1999.

JEMMA Daniel, « Les artisans de l'Ahaggar », *Libyca*, tome XX, Alger, 1972.

LAWLESS Richard, « Tlemcen, capitale du Maghreb central. Analyse des fonctions d'une ville islamique médiévale », *Revue de l'Occident musulman et de la Méditerranée*, n°29, 1975.

MANCERON Giles, « Le poids du passé », *Confluences Méditerranéennes*, n° 11, Vol. 13-22, 1994.

MARÇAIS Georges, « Le Makhzen des Beni'Abd el Wad », *Bull. de la Société de la SGAO*, t.61, 1940.

MARYNOWER Claire, « Le moment Front populaire en Oranie : mobilisations et reconfigurations du milieu militant de gauche », *Mouvement social*, 2011/3.

MONTAGNE Robert, « Où va l'Algérie ? », *Politique étrangère*, Vol. 10, N°1, 1945.

NADIR Ahmed, « Les ordres religieux et la conquête française (1830-1851) », *Revue Algérienne des sciences juridiques économiques et politiques*, n° 4, 1972.

NAIT DJOUDI Oulhadj, « Les kabyles : les dimensions spatiales, économiques et sociales d'une communauté », *Revue d'histoire maghrébine*, n° 111, Tunis, juin 2003.

ORIF Mustapha, « De l'art indigène à l'art algérien », *Actes de la recherche en sciences sociales*, Vol. 75, n° 75, 1988.

RAHAL Malika, « La tentation démocratique en Algérie. L'Union démocratique du manifeste algérien (1946-1956) », *Insaniyat* n° 42, octobre - décembre 2008, p. 79-93.

RAHAL Malika, « La place des réformistes dans le mouvement national algérien. », *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, 3/2004, n° 83, p. 161-171.

REMAOUN Hassan, « Du mouvement national à l'Etat indépendant. Le couple Unité maghrébine, Unité arabe dans le discours politique algérien », *Revue algérienne des sciences juridiques, économiques et politiques*, Vol. XXVIII n°3, Septembre 1990.

REMAOUN Hassan, « Le fait maghrébin dans le Mouvement socio-historique : Contribution à une critique de l'approche essentialiste », *Revue algérienne des sciences juridique, économiques et politiques*, Vol. XXV n° 2, juin 1987.

REMAOUN Hassan, « Le Maghreb comme communauté imaginée », *Insaniyat*, n° 47-48, Janvier-Juin 2010.

REMAOUN Hassan, « Le Maghreb, le Sahara, l'Afrique et la langue berbère », *Africa Review of Books/Revue africaine des livres*, Dakar, vol. I, n°1, Octobre 2004.

ROBIN Christian, « L'Arabie antique de Karab'îl à Mahomet. Nouvelles données sur l'histoire des Arabes grâce aux inscriptions », *Revue du Monde Musulman et de la Méditerranée*, n° 61, 1991/3.

SAADOUN Haïm, « Le sionisme en Algérie (1898 - 1962) : une option marginale », *Archives Juives*, Vol. 45, 2/2012.

SALHI Mohamed-Brahim, « Le local en contestation, Citoyenneté en construction. Le cas de la Kabylie », *Insaniyat*, n° 16, Janvier-Avril 2002.

SHUVAL Tal, « Remettre l'Algérie à l'heure ottomane. Questions d'historiographie », *Revue des mondes musulmans et de la Méditerranée*, n° 95-98, avril 2002.

SIARI-TENGOUR, Ouanassa, « Salah Bey et la Cité de l'oubli », *Insaniyat*, n° 3, 1998.

TAIEB Jacques, « Les Juifs du Maghreb au XIX^{ème} siècle. Aperçus de démographie historique et répartition géographique », *Population*, Vol. 47, N°1, 1992.

TALEB-BENDIAB Abderrahim, « La formation des idées du socialisme scientifique en Algérie », *Revue algérienne des sciences juridiques, économiques et politiques*, Vol. XIV, n° 2, juin 1977.

TOURNEAU (Le) Roger, « Le Moyen Âge et les temps modernes », *Revue Africaine*, n° spécial Centenaire de la Société Historique Algérienne, 1956.

TRIAUD Jean-Louis, « La Tijaniyya, une confrérie musulmane transnationale », *Politique étrangère, Revue de l'IFRI*, janvier, 2011.

TRUMELET Corneille, « Notes pour servir à l'histoire de l'insurrection dans le Sud de la province d'Alger », *Revue africaine*, n°20 (1876), 21 (1877), 22 (1879), 24 (1880), 25 (1881), 26 (1882), 27 (1883), Alger.

VACHEROT Arsène, « L'Algérie sous l'Empire. Les indigènes et la colonisation », *Revue des deux mondes*, T.83, 1869.

VAISSIERE A, « Les Ouled -Rechaich », *Revue Africaine*, Vol. 36, n°209, Alger, A. Jourdan, 1893.

YACONO Xavier, « La régence d'Alger en 1830 d'après l'enquête des commissions de 1833-1834 », *Revue de L'Occident Musulman et de la Méditerranée*, n° 01, 1966.

YACONO Xavier, « Les prisonniers de la smala d'Abdelkader », *Revue de l'Occident musulman et de la Méditerranée*. Vol. 15, N° 15-16, 1973.

ZESSIN Philipp, « Presse et journalistes « indigènes » en Algérie Coloniale (années 1890- années 1950) », *Mouvement social*, Vol. 3 n°236, 2011.

Journaux

Abdallah, *De la justice en Algérie (extrait du journal l'Akhbar)*, juillet 1880.

Boudiaf Mohamed, *La préparation du 1er Novembre*, Ed. El Djarida 1974.

El Moudjahid, Organe central du Front de libération nationale. Imprimé en Yougoslavie en 1963 (3 volumes).

El Moudjahid (1956-1962).

Archives

Archives de l'Assemblée Nationale (4e.republique.jo-an.f r)

Rapports

Rapport CEDA, *Les réalisations du Plan de Constantine*, 1964.

Rapport du groupe d'étude des relations financières entre la Métropole et l'Algérie, (Rapport Maspétiol) 1955.

Rapport général du Plan de Constantine, 1958.

Thèses de doctorat

BENAOUM Ahmed, *Uled Sid Cheikh, essai sur les représentations hagiographiques de l'espace au sud-ouest de l'Algérie*, Thèse de doctorat des lettres et sciences humaines, université d'ex-Provence, 1993.

BESSAYEH Boualem, *Bouamama, Belkheir, Bachir al Ibrahimi, trois figures de la résistance culturelle algérienne*, Thèse de doctorat, (sous la direction de Charles Bon), Université Lyon III, 1985.

HADJIAT Abdelhamid, *Le Maghrîb central sous le règne du sultan abdel-wa-dide Abû Hammû Mûsâ II (1323-1389)*, Université de Provence, 1991.

MARYNOWER Claire, *Être socialiste dans l'Algérie coloniale. Pratiques, cultures et identités d'un milieu partisan dans le département d'Oran, 1919-1939*, Thèse IEP de Paris, 2013

PLANCHE Jean-Louis, *Antifascisme et anticolonialisme à Alger à l'époque du Front Populaire et du Congrès Musulman, 1934-1939*, Thèse de doctorat IIIème cycle, Paris VII, 1980.

POTIRON, G., 1956, *Répertoire des tribus berbères de l'Afrique du Nord d'après les historiens et les géographes de langue arabe du Moyen Age*, Mémoire de D.E.S., Université d'Alger, Faculté des Lettres, dactylographié.

SALHI Mohamed Brahim, *Société et religion en Kabylie : 1850-2000*. Thèse de Doctorat d'État, Université Sorbonne Nouvelle, Paris, 2004.

SALHI Mohammed Brahim, *Etude d'une confrérie religieuse algérienne : la Rahmania à la fin du 19^e siècle et dans la première moitié du 20^e siècle*, thèse de doctorat de troisième cycle EHESS, Paris, 1979

SOUFI Fouad, *En Algérie : l'Etat et ses archives*, mémoire de magister, Université d'Alger, 2002.

SOUFI Fouad, *Oran républicain et les problèmes algériens : un journal Front Populaire face à la question nationale, 1937 -1938*. DEA Histoire, Université d'Alger, 1976.

TALEB-BENDIAB Abderrahim, *Le Congrès musulman Algérien en 1935-1938*. Première expression d'un Front national anticolonialiste, Alger, Faculté de Droit, Mémoire de DES Science politique, 1973.

Index

Index des noms propres

A

- Abassia Fodil, 403
Abbane Ramdane, 36, 204, 377, 403, 455, 514
Abbas Ferhat, 19, 33, 104, 141, 152, 193, 201, 246, 249, 263, 332, 515
Abbas Turqui, 60
Abd al 'Azîz al Mahdâwî, 334
Abd al Malik Ibn Habib, 326
Abd Al Mu'min Ibn Ali, 19, 36, 68, 554
Abd al Salam al-Kumi, 67
Abd Allah Ibn Farrokh, 220
Abd Allah Mohammed, 242
Abd al-Mu'min b. Ali, 64, 65, 70
Abd al-Wahid II ar-Rashid, 68
Abd al-Wahid Umar, 67
Abd Errahman Ibn Khalid al Djemhi, 333
Abdallah ibn Yassine, 479
Abdallah Ibn-Ibadh al-Murri al-Tamimi, 233
Abdallah Ibn-Massud al Tadjibi, 234
Abdallah Ibn-Waheb Al-Rassibi, 233
Abdel Aziz Ibn Ibrahim Al Tamimi, 236
Abdel Waheb, 235
Abd-el-Rahman Ibn Rostoum, 234, 235
Abdjallil At Tennassy, 555
Abdou Allah Ibn Nafi' al Sayagh, 332
Abdû l Khattab, 234
Abduh (Cheikh), 88
Abdülhamid II, 183
Abi Ayyub Suleiman Bilal, 333
Abi Ishaq Ismail Ibn Ishaq, 333
Abi Yucef ya'qub Ibn Ismail Ibn Hamad, 333
Abi Zayd Qarawani, 363
Aboabdil, 389
Abou Dja'far al Mansor, 332
Abou el Abbès Abd el-Aziz, 433
Abou el Abbès el Ghobrini, 286
Abou el Baca, 286
Abou Hâzim Selama Ibn Dinar al A'wadj, 332
Abou Yala Zouaoui, 385
Abou-Mohammed-Ibn-Hazm, 546
Abou-Omar-Ibn-Abd-el-Berr, 546
Abou-Zakariyya, 242
Abu 'Ali Nasir-Ad-Din Azwawi, 326
Abu 'Amr Ibn Al-Hajib, 326
Abû Abd el-ilâh (Bouabdîl), 375
Abu Abdallah at Thabti, 531
Abu Abdallah Ibn al Abbès el Eubbadi, 531
Abu Abdallah Muhamad b. al-Mallah, 541
Abu Abdallah Muhamed II b. Abderrahman, 557
Abu Abdallah Muhamed III al-Mutawakkil Allah, 558
Abu Abdallah Muhamed IV at-Tabti, 555, 558, 561
Abu al Walîd, 220
Abu Bakr b. Jabr, 67
Abû el Qorrâ, 460
Abu Hafs Umar, 67
Abu Hamu Musa Ier, 556, 561
Abu Hamu Musa II, 554, 555, 557, 558, 559, 561

- Abu Hamu Musa III, 559, 561
 Abu Hanîfa al Nu'mâne, 219
 Abu Has Amr ibn Jami, 236
 Abu Ibrahim, 67
 Abu Inan, 47, 242, 557
 Abû Ishâq, 242
 Abu l'Hassan al-Marini, 557
 Abû l-Khattab el-Himyarî, 284, 458
 Abû l-Qâsim al-Qurashî, 352
 Abu Malik Abd al-Wahid b. Musa, 557
 Abu Marwân al Bûni, 334
 Abu Muhamed Abdallah II at Thabti, 559
 Abu Ras, 372
 Abu Sa'îd al Badji, 334
 Abu Saïd Uthman II, 557, 561
 Abu Tashfin 1^{er}, 554
 Abû Ya'qûb Yûsuf, 45
 Abû Yazîd, 242
 Abu Yûcef Ibn Tâbit al Dahmâni, 334
 Abu Yucef Ya'qûb, 219, 220
 Abu Zakaria 1^{er} b. Abu Hafs al Hintati, 539
 Abu Zakaria al Jannawuni, 236
 Abu Ziyân, 556, 559, 561
 Abu-Shata Djâbir Ibn Zeid al Azdi, 234
 Abu-Ubayda Muslim Ibn Abi-Karima al-Tamimi, 234
 Adeodatus, 470
 Adherbal, 463, 465
 Aflah ibn Abdelwahab, 459
 Ahiram (Roi), 301
 Ahmed Abbad ou Mustapha, 403
 Ahmed Akkache, 403
 Ahmed b. al Abbès al Maridh, 531
 Aït Ahmed Hocine, 97, 99, 203, 204, 212, 246, 392
 Al Aziz (émir hammadite), 219
 Al Hachemi, 178
 Al Hafnawi, 441
 Al Khalifa, 159
 Al Mansur, 198, 219
 Al Qa id b. Hammad, 217
 Al Wâkidi, 275
 Al Wancharissi, 531
 Al-Âbili, 47
 Alcaudete (Comte), 357, 358
 Ali adld al-Rahmane al-Djamal, 162
 Ali Khodja, 258
 Ali Pacha, 293, 453
 Al-Ibrahimi Bachir, 88, 89, 90, 244, 245, 246
 Alleg Henri, 60, 61, 205, 211, 332, 403, 404
 Allel el Fassi, 97
 Al-Ma'moun (Khalife), 360
 Al-Mashaddalî, 353, 355
 Al-Miliani Sidi Ahmed b. Yusuf, 558, 559
 Al-Mûiz, 225
 Al-Mustansir, 360
 Al-Nasîr, 225
 Alphonse IX de Léon, 67
 Al-Qal'î, 352
 Amara Rachid, 192
 Ammien Marcellin, 106
 An-Naçir b. Alannas b. Hammad, 218
 Antalas, 113
 Antonin le Pieux, 457
 Apulée de Madaure, 20, 56, 57, 77, 129, 472
 Arab Seddiq, 441
 Arabion, 463
 Arbaoui (Cheikh), 90
 Arcadius, 110, 131, 185

- Arianus, 128
Aristote, 40, 78, 471
Arles-Dufour, 475
Armada, 154
Arnobe, 79
Aroudj, 63, 287, 376, 448, 565
Arslan Chakib, 187, 248, 598
Assad Ibn al Fourat, 220
At Tanassi, 531, 541, 558
Athanagild, 113
Athbedj, 217, 218, 225
Augeraud (Général), 253
Augustin Bernard, 179
Aumale (Duc), 101
Avicenne (voir Ibn Sînâ), 471
Axido, 130
Aziz (fils de Cheikh el-Haddad), 36, 178, 218, 219, 236, 251, 253, 435, 436, 514, 575
Azzam Abderrahmane, 335
- B**
- Baba Hassan, 258
Babibaal (Roi), 301
Babou Abd el Kader, 403
Bachtarzi Ibrahim, 385
Bachtarzi Mostefa (Cheikh), 441, 443, 445
Badis b. al Mansur, 217
Badra (épouse du bey Hassan), 40
Badsî Mohamed, 403
Bahar Jacques, 269
Ballu Albert, 266
Barthel Jean (voir Chaintron Jean), 402
Basilicus, 110
Bayoud Ibrahim (Cheikh), 236
Beaupetre (Colonel), 394
Bechichi Lamine, 378
Belaïd Abdeslem, 192
Belaouane Mouloud, 192
Belarbi Boualam, 120
Belarbi Sid Ahmed (dit Boualem), 403
Belhadi Lamine, 380
Belhamissi Moulay, 221, 224
Bélisaire, 110, 112, 113, 526
Belkaïm Kaddour, 403
Ben Ali Cherif, 251
Ben Allel Sidi M'barek Mohammed, 20, 45, 99
Ben Bella Ahmed, 36, 90, 123, 203, 211, 212, 246, 380, 381, 382, 392, 393, 423, 536, 568, 586
Ben Bouali Hassiba, 270
Ben Boulaid Mostefa, 423
Ben Derdour (voir Si El Hachemi), 445
Ben Gana, 293
Ben Hattal, 372
Ben Rahal, 261, 262, 263
Benaouda Benzerdjeb, 193
Bencheneb Mohamed, 277, 361
Bendjelloul Mohamed Salah, 20, 36, 102, 141
Benhabyles Chérif, 262
Benkhellal, 337
Bennouniche Mahmoud, 385
Benozène, 103
Bensalah Cherif, 163, 164
Bensalem, 43
Bentami, 33, 179, 200, 261, 262
Benzine Abdelhamid, 60, 61, 403
Berkani, 43
Berthezène, 53, 312, 570
Bey Hassan, 58
Beyezid 1^{er} Yildirim, 182
Beylerbey Salah Raïs, 449

- Bitat Rabah, 203, 211, 212, 382, 423
- Bitschin Ali, 154
- Bocchus 1^{er}, 463
- Bochus II, 463
- Bonaparte, 137, 183
- Boniface (Comte d'Afrique), 130, 471, 524, 525
- Bonvalet (Colonel), 252
- Bou Khtouch, 290
- Bouamama (Cheikh), 20, 44, 45, 107, 108, 109, 165, 397, 500, 598, 602
- Bouaziz Yahia, 335
- Bouchlaghem, 373
- Boudiaf Mohamed, 203, 204, 212, 382, 392, 401, 423, 455, 535, 602
- Bouhamidi, 43
- Boukadoum Messaoud, 380, 419
- Boumediène (Sidi), 345
- Bourouiba Rachid, 38, 39, 67, 69, 211, 217, 218, 219, 512
- Bousquet (professeur), 193
- Bouzid Saâl, 329
- Boyer (Général), 41, 260, 285, 294, 447
- Briki Yahia, 60
- Brounoussiart, 108
- Bugeaud (Maréchal), 42, 44, 53, 132, 307, 310, 312, 313, 314, 348, 473, 480
- Buluggin, 217, 219, 551, 552, 554
- Burzuli, 333
- C**
- Caballero Paul, 403
- Caecillanus, 167
- Caligula, 55, 56, 185, 464
- Camille Laribère, 403
- Campanus, 289
- Caracalla (Empereur), 56
- Carette Antoine, 75, 77
- Carret J. (Commandant), 91
- Catroux (Général), 54, 339, 340
- Cerez (Général), 253
- Chadli el Mekki, 418
- Changarnier, 53, 312
- Charles Quint, 23, 153, 182, 221, 222, 223, 260, 294, 357, 359, 448, 454, 565, 587, 598
- Chatel (de), 54, 336
- Chaulet Pierre, 129, 378, 379, 412, 455
- Chou En Lai, 97
- Cicéron, 79
- Claude (Empereur), 55, 75, 185, 415, 574, 575, 578, 584, 585, 589, 590, 599
- Claudius Maximus, 79
- Clauzel (Maréchal), 53, 57, 310, 312
- Clément Moore Henry, 190
- Cléopâtre, 185, 464
- Cléopâtre-Sélééné (fille de Cléopâtre), 464
- Colineau d'Annecy, 108
- Colomb (Colonel), 135, 396
- Corso Hassan, 357, 452
- Cossus Cornelius Lentulus (Général), 456
- Cutzina, 113
- Cyprien, 127, 128, 167
- D**
- Dahlab Saad, 144, 210, 211, 377, 536, 569, 572, 573, 576
- Damrémont, 53, 58
- Darlan François (Amiral), 336
- Daumas (commandant), 327, 346
- Debaghine Mohamed-Lamine, 366, 379, 392, 417, 418, 419

Decius, 128
Delacroix (Général), 253
Deligny (Général), 395, 396
Denden Sadak, 261
Desmichels, 42, 43
Dey Ali Khodja, 294
Dey Baba Ali (Bou Sebâa), 293
Dey Hussein, 452
Dey Mohamed Ben Bakir, 257
Dey Mustapha Pacha, 164
Dey Omar, 374
Dghine Benali (Colonel Lotfi), 361
Didi (Roi), 301
Didon (Reine, voir Elissa), 406
Didouche Mourad, 203, 382, 423
Diego de Vera, 389
Diego Fernandez de Córdoba, 389
Dioclétien, 55, 56, 128, 129, 130,
167, 184, 523
Djefal Mohamed, 248
Djibrine, 496
Donat (le Grand, évêque), 79, 128,
130, 131, 167, 457, 471, 525
Doria Andréa, 221
Doriot Jacques, 180
Doutté Emile, 344
Dragut, 182
Drumont Edouard, 269
Duval Etienne, 129, 266, 331
Duveyrier Charles, 473, 475

E

Ecure Karl, 60
Elibaal (Roi), 301
Elissa (voir Didon), 406
Elysée Reclus, 60
Émir Abderrahmane (fils du sultan
hafside de Bejaia), 433
Engels, 347, 348, 349, 350, 351

En-naçir (Émir), 128
Ertögrul, 181
Euldj 'Ali, 153

F

Fannu (fille de Yintan b. Umar), 37,
65
Fasir, 130
Fatima (fille du Prophète), 2, 197,
250, 282, 580, 583
Faure Élie, 60
Firmus, 110, 130, 131, 564
François 1^{er}, 182
Fronton, 79, 81, 579

G

Gaia, 105, 214, 462
Galbois (Général), 250
Gambetta Léon, 264
Gauda, 463, 465
Gélimer, 111, 526
Genséric, 110, 111, 471, 524, 525,
526
Gensis Khan, 182
Germanos Patrice, 113
Ghazali (el) (Cheikh), 40
Ghomri Tahar, 402
Gildon, 110, 131
Giraud (Général), 270, 336, 340,
410, 488
Gracchus (frères), 213
Grégoire (Pape), 128
Guerrouf Mohammed, 402
Gueydon (de) (Amiral), 53, 172
Guillaume 1^{er}, 38
Gulussa, 326, 463, 465

H

- Haddad Ameziane (Cheikh), 23, 44, 250, 251, 253, 444
- Hadj (el) M'hamed El Mansali, 385
- Hadj Hussein Mezzo Morto, 258
- Hadj Moussa, 179, 263
- Hadj Sha'ban, 258, 259
- Hadj-Bacha, 222
- Hadj-Bekir, 222
- Hadj-Méhémet, 222
- Hadrien (Empereur), 185, 457
- Hadrubal, 214
- Hajjamar Hammoud, 261
- Hamilcar Barca, 407
- Hammâd Ibn Abi Souleimâne, 219
- Hannibal, 213, 214, 407, 462
- Hannon, 407
- Hardy, 174
- Haroun Ali, 455
- Hasdrubal, 407, 462
- Hassan Agha, 23, 221, 222, 223, 260, 294, 359, 452, 454, 565
- Héraclius, 112, 471
- Hérodote, 105, 106, 194, 501
- Hiarbas, 456, 463
- Hiempsal 1^{er}, 463
- Hilal el-Katalani, 557
- Hildéric, 111, 526
- Himilcon, 406
- Hirtus Aulus, 456
- Honorius, 110, 131, 185
- Houhou Reda, 193, 335
- Hûd ibn Muhakkam, 236
- I
- Iabdas (roi des Aurès), 113
- Ibn 'Azzûz al-Qasantini, 352
- Ibn Abd El Hakem, 275, 276
- Ibn Abi Dinar, 217
- Ibn Abi Zar, 65, 67
- Ibn Adjroum, 363
- Ibn al 'Arabi, 220
- Ibn al Ghazari, 334
- Ibn al-Athir, 65, 66
- Ibn al-Bannâ, 46, 355
- Ibn al-Najjâr, 47, 353
- Ibn al-Qadhi, 222, 559
- Ibn Arabi, 41, 43, 431
- Ibn Athir, 218
- Ibn Badis Abdelhamid (Cheikh), 33, 87, 89, 91, 104, 120, 147, 152, 161, 181, 238, 239, 240, 244, 246, 364, 370, 385, 386, 428
- Ibn Bajja, 40
- Ibn el-Ach' Ath, 234
- Ibn Farhûn, 334
- Ibn Hazm, 40
- Ibn Khaldoun Abderrahmane, 83, 242, 554
- Ibn Khallûf, 46
- Ibn Ma'sûm, 352
- Ibn Maasker, 287
- Ibn Marzouq al Hafidh, 531
- Ibn Maymun, 37, 39, 65, 70
- Ibn Meriyam, 334
- Ibn Qunfudh, 334, 352
- Ibn Rochd (voir Averroès), 471
- Ibn Rostom Abderrahman, 458, 461
- Ibn Sînâ (voir Avicenne), 46
- Ibn Taymiyya, 40
- Ibn Tufayl, 40
- Ibn Tumart (Mahdi), 36, 38, 64, 65, 66, 68, 218
- Ibn'Amid, 241
- Ibn-abi-Dinar al-Kayrawani, 223
- Ibnou Zekri, 361
- Ibrahim b. Qasim b. Saïd b. Mohamed al Uqbani, 531

Idris al-Ma'mun, 68
Ihaddaden Zahir, 240, 241, 263,
335, 379, 427, 428, 455, 528,
582
Imache Amar, 247, 248, 366
Imenan Goma (Sultan), 504
Inal Ahmed, 192
Isabelle la Catholique (Reine), 389
Ishaq b. Ali, 37, 65, 71
Ismaël al Mansur, 551

J

Jaime 1^{er} (roi d'Aragon), 540
Janine, 108, 569
Jeanmaire, 172
Jonnart (Gouverneur général), 24,
53, 54, 120, 261, 263, 264, 265,
266, 308, 590
Juba 1^{er}, 456, 463, 464, 563
Juba II, 185, 456, 464, 465, 564
Jugurtha, 185, 456, 463, 465, 563,
588
Jules César, 185
Jules Voinot, 266
Justinien (Empereur), 110, 112,
113, 526
Justrabo René, 380, 404

K

Kaddour (Caïd), 222, 403, 512
Kahena (Dihya), 275, 276
Kahoul (Muphti), 60, 149, 370
Kapur, 301
Kateb Yacine, 60
Khaled (Emir), 22, 125, 178, 179,
186, 187, 188, 261, 262, 263,
266, 364, 368, 528
Khalwiti (el) Omar, 441
Khattabi Abdelkrim, 247, 335, 517
Kheira bent Boutaleb, 40
Kheiredine Barberousse, 182

Khellil Benkhellil, 103
Khider Mohamed, 141, 203, 204,
211, 212, 246, 248, 380, 382,
417, 419, 423
Khodja El Fodil, 394
Kiouane, 35
Kouceila, 275
Kowalewski, 348
Krim Belkacem, 143, 144, 203, 377,
382, 423

L

Laban Maurice, 404, 417
Lacoste Robert, 42, 45, 51, 54, 58,
102, 210, 278, 282, 291
Lafargue Laura, 350
Lafargue Paul, 350
Laferrière, 60, 308
Lahouel Hocine, 246, 380, 381,
417, 422, 432
Lalla Khedidja (veuve du Cheikh
Ben Aïssa), 444
Lalla Zineb (fille de Cheikh
Mohammed Ben Belkacem), 446
Lalla Zohra, 39
Lamoricière, 53, 310, 473, 524
Lamoudi Lamine, 147, 148, 149,
150, 363
Lavigerie (Cardinal), 128, 499
Le Beau (Gouverneur général), 54,
174
Lechani Mohand, 527, 528
Lénine, 124, 138, 186, 347, 349,
350
Lépine (Gouverneur Général), 53,
308
Letourneux Aristide, 75, 278, 282
Liebert (général), 395
Longuet Charles, 349
Lucas Phillipe, 75, 77
Lyautey (Général), 178, 266, 598

- M**
- Mac-Mahon (Gouverneur), 53, 251
- Magon, 407
- Mahdi Obeid-Allah, 235, 460
- Mahi Eddine b. Mustafa, 39, 41
- Mahieddine Es-S'ghir, 100
- Maïssara, 234
- Malik Ibn Anas, 276, 332
- Mammeri Mouloud, 76, 495
- Marc-Aurèle, 79, 457
- Marcellin, 110, 526
- Marius (Consul romain), 463
- Marouf Mohamed, 403
- Marouf Boumediene, 391, 416
- Martineau (Général), 395
- Mascezel, 131
- Massignon Louis, 119
- Massinissa, 77, 105, 213, 214, 298, 302, 325, 408, 456, 462, 463, 464, 465, 476, 516, 563, 588, 598
- Maстанabal, 325, 463, 465
- Mathô, 214
- Mawardi, 40
- Maximien (Empereur), 130, 457
- Mazippa, 456
- Mechercher (Roi), 301
- Mehemet II el Fatîh, 181
- Mehemet-Ali, 473
- Mehri Abdelhamid, 335
- Mensurius, 167
- Merad Ali, 69, 89, 159, 160, 181, 246, 362, 363, 364
- Meriaï (Roi), 301
- Merini (el), 434
- Meryey (Roi), 301
- Messali Hadj (Ahmed Mesli), 25, 34, 35, 36, 98, 99, 104, 141, 142, 148, 149, 152, 165, 187, 188, 193, 201, 202, 203, 204, 205, 209, 247, 248, 249, 263, 265, 329, 330, 332, 335, 341, 364, 365, 366, 367, 368, 369, 370, 371, 380, 381, 382, 393, 415, 416, 417, 418, 419, 422, 424, 511, 512, 513, 520, 566, 567, 586, 589
- Mestoul, 120, 149
- Mezerna, 246, 380, 418, 419
- Mezghena, 120
- Mezhoudi Brahim, 378
- Micipsa, 326, 463, 465
- Miguel Cervantès de Saavedra, 121
- Mikel de Epalza, 389
- Mili Mohammed, 88, 363, 378, 408, 464
- Mineptah (Pharaon), 301
- Mirdas Ibn-Udaya Al Tamimi, 233
- Mohamed Ali, 41, 57
- Mohamed Chérif b. Ahmed al Kolli, 293
- Mohamed el Kébir, 371, 599
- Mohamed el Moustafa b. Abdallah, 373
- Mohamed V (roi du Maroc), 335
- Mokhtar (el) Ben Khalifa (Cheikh), 446
- Mokrani (el) (Cheikh), 316
- Moubarak el Mili (Cheikh), 159
- Moufdi Zakaria, 385
- Moulay Abderrahmane (Sultan chérifien), 44, 163, 164
- Moulay el-Arbi ad-Darkaoui, 162
- Moulay Soulayman (Sultan), 163
- Moulay Yusuf, 163
- Moussaoui Sadek, 77, 378, 455
- Mouwattali (souverain hittite), 300
- Muhamad III Abu Abdallah al Mutawakkil, 531

Muhamed b. Abu l'Abbés Ahmed
Ibn Marzouk el-Hafid, 558
Muhamed b. Daoud el-Hattab al-
Ghafiqi, 541
Muhamed Ier al-Mustansir, 68
Mulay Ismaïl, 259
Mulla Khursaw, 220
Muller Christian, 279, 282
Murphy (Consul), 337
Musaab d'al-Rabi ibn Habib, 236

N

Napoléon III, 48, 52, 76, 172, 252,
264, 314, 474, 566, 588
Navaras, 214
Negrier, 108
Nehru, 97, 98, 187, 380
Nestorius, 112
Nizam-el-Mulk, 360
Nordman Daniel, 221, 224
Noushi André, 315, 391
Novatus ou Novatianus (Prêtre),
167
Nubel, 131

O

Octave, 185, 577
Okbi (el) (Cheikh), 60, 88, 148, 149,
370, 385, 386
Optat de Milev, 130
Orhan, 181
Osman 1^{er} El Ghazi, 181
Osman al Kurdi, 293
Ostrogoths, 185, 523, 525
Ouamrane Amar, 35, 143, 514, 35
Ouartilani (el), 370
Ouzzegane Amar, 403

P

Parmenianus, 167
Pereire Isaac, 475

Pervillé Guy, 189, 190, 262, 263,
409
Pétain (Maréchal), 34, 331, 339
Petilianus de Cirta, 167
Petit Henri, 266
Peyerimhoff (de) Henri, 308
Peyrouton (Gouverneur Général),
336, 340
Pham Van Dong, 97
Philippe II, 72, 182, 289, 375, 573
Philippe III, 72, 289, 375
Pia Pascal, 60
Platon, 78
Pompée, 54, 184, 185, 456, 463
Pontianus, 79
Priand Maurice, 60
Primanus, 167
Procope, 106, 111, 114, 526
Prosper Enfantin, 472, 473, 475
Ptolémée, 185, 456, 464, 465, 564
Pudentilla, 78, 79
Pygmalion (roi de Tyr), 406

Q

Qadi 'Ayyad, 334
Qalsâni, 333

R

Radjef Belkacem, 187, 248
Raïs Cochupari, 358
Raïs Hamidou, 154, 451
Ramsès II (Pharaon), 300, 301
Ramsès III (Pharaon), 301
Régnier Marcel, 133, 146, 148, 188
Renan Ernest, 83
Révoil, 54, 308
Ribach (Rabbin), 267
Roger II de Sicile, 38, 553
Romanus, 131

Romulus Augustulus, 186, 524
 Roosevelt, 339
 Rouzé Michel, 60, 150, 391

S

Saadane, 103, 199, 512
 Sahli Mohammed-Cherif, 191, 230
 Sahnouni Mohammed, 58, 59
 Saïah Abd el Kader, 337
 Saint Amand Bazar, 473
 Saint Augustin, 27, 57, 78, 79, 80, 111, 114, 128, 129, 130, 168, 408, 470, 471, 525, 577, 578, 585
 Saint Cyprien, 79
 Saint Thomas d'Aquin, 472
 Salama Ibn Saad, 234
 Salluste, 106, 457, 464
 Salort Jacques, 60, 61
 Sammac, 131
 Sanche II de Navarre, 67
 Sander Rang, 222
 Saussier (Général), 253
 Sayad Abdelmalek, 247
 Schmitt Paul, 59
 Scipion l'Africain, 213, 462, 463
 Scipion-Emilien, 213
 Sélim 1^{er} Yavuz, 183
 Septime Severe, 128, 129, 457
 Si Ahmed b. Tahar, 40
 Si Amar w el Qadi, 289
 Si Djilani, 141, 248, 249, 365
 Si El Hachemi (voir Ben Derdour), 445
 Si Hamza Ben Boubeker, 393
 Si Mohamed-ben-Abdelkader, 393
 Si Mohammed Ben
 Belkacem (Cheikh), 446
 Si Slimane, 394, 395, 396
 Sidi Abd el Kader el Jilani, 39

Sidi ag Mohamed El Khir, 504
 Sidi Bougdour, 223
 Sidi ech-Cherif Bark'at, 224
 Sidi Khalil, 220, 276, 277, 327
 Sidi Lakhdar Benkhoulouf, 224
 Sidi Laradj, 41
 Sidi M'hamed ben Ali, 372
 Sidi M'hamed ben Aouda, 372
 Sidi Mbarek, 100
 Sidi Mohammed Ben
 Abderahmane, 441, 442
 Sidi Omar Bendoukha, 39
 Sidi Ouali Dada, 223
 Simon Ben Duran (Rabbin), 267
 Smati, 103
 Socrate, 78
 Soekarno, 97
 Sokullu Mehmed Pasha
 (grand Vizir), 182
 Solomon, 110, 112, 113
 Soltani, 90
 Sophonisbe, 214, 407, 462
 Sossus, 463
 Soualah, 261, 262
 Stilicon, 131
 Stozas, 113
 Suleyman El Kanuni, 182
 Sylla (Général), 185, 456, 463
 Syphax, 77, 105, 214, 407, 456, 462, 465, 476, 516, 563

T

Tabâri, 241
 Tabarot Pierre, 391
 Tacfarinas, 456
 Tadiou, 108
 Tahar Ben Sidi Sadok (Cheikh), 446
 Talabot Paulin, 475
 Tamzali, 200, 337, 340

Tardieu André, 118
Taudoire Maurice, 266
Témim, 218
Tertullien, 79, 127
Théodora (Impératrice), 112
Théodose 1^{er} (Empreur), 110, 185
Thomas Urbain, 473
Thorez Maurice, 402
Tibere (Empereur), 456
Timsit Daniel, 270
Timûr leng, 182
Tin Hinan, 502, 503
Tito, 99
Trézel (Général), 43
Troglita Jean, 113
Trumelet (Colonel), 253
Tubert (Général), 201, 331, 599

U

Ubayd Allah ibn Budjemaâ al-Maghrawî el-Wahranî, 376
Ukkasha, 234
Uthman el Kurdi (le kurde), 371
Utman Ibn al Hakem al Djudâmi, 333
Utmân Ibn Kinana, 332

V

Valentinien 1^{er}, 131
Vatin Jean-Claude, 75, 77, 89, 91, 119, 181, 200, 201, 262, 263
Vichy, 34, 50, 60, 89, 126, 141, 249, 270, 331, 336, 366, 403, 410, 486, 488
Villegagnon, 222

Viollette Maurice, 54, 121, 146, 149, 150, 391, 415, 487

W

Warnier Auguste, 24, 52, 133, 279, 282, 306, 307, 308, 309, 311, 316, 317, 349, 351, 473, 474, 475, 476, 481, 483, 484, 489, 566
Warthilânî (el), 29, 159, 532, 533, 534, 599
Weygand (Général), 54, 528
Worms, 311

X

Ximenez de Cisneros (Cardinal), 375, 389

Y

Yahiaoui Ahmed, 248
Yaker Layachi, 192
Yellouli (el) Sidi Abderahmane, 447
Yintan b. Umar, 37, 65
Yusuf b. Sulayman, 67
Yveton Fernand, 404

Z

Zahouane Hocine, 403
Zandîwi, 333
Zbiri Tahar, 536
Zeddour-Brahim Belkacem, 193
Zegdan b. Zyan, 539
Zenati Rabah, 76, 103, 527
Zerrouk Mahieddine, 337
Zindiq, 40
Zouini, 108
Zufar Ibn al Hudeil, 220

Index des lieux

- Abiod Sid Cheikh, 108, 393, 395, 396
 Aboukir, 92
 Achir, 217, 218, 551, 552
 Adrar, 500, 501, 503
 Afghanistan, 220
 Aflou, 245, 446
 Afri, 54, 105
 Africa, 54, 55, 105, 221, 576, 597, 601
 Africa Nova, 55
 Africa Vetus, 55
 Afrique du Nord, 16, 33, 58, 60, 62, 82, 91, 92, 98, 110, 118, 126, 127, 128, 131, 140, 179, 187, 191, 213, 228, 283, 324, 325, 335, 366, 376, 408, 412, 421, 461, 464, 478, 479, 493, 494, 498, 516, 525, 545, 547, 548, 549, 564, 565, 576, 577, 578, 582, 603
 Afrique Romaine, 584
 Agadir, 65, 69
 Ain Hanech, 19, 58, 59, 92, 93, 421
 Aïn Madhi, 373
 Aïn Oulmane, 244
 Ain Sefra, 108
 Akfadou, 288
 Albanie, 182
 Alpes, 213
 Anatolie, 181
 Andalousie, 67, 70, 217, 242, 267, 326, 333, 389, 479, 540
 Anfa (au Maroc), 340
 Ankara, 182
 Annaba, 57, 147, 329
 Antonin, 185, 457
 Arabie, 81, 114, 190, 525, 601
 Arba, 393
 Arris, 424
 Arzew, 40, 91
 Asie mineure, 78, 181, 182, 185, 406
 At Aissi, 247
 At Mesbah, 247
 At Yahia, 288
 Atakor, 500, 501, 502
 Aurès, 113, 275, 343, 423, 424, 445, 493, 548, 587
 Azefoune, 376
 Bab El Oued, 60
 Baba Ali, 293, 454
 Badajoz, 37, 65
 Baghai, 130, 275
 Balkans, 181, 183
 Barka, 275
 Ben Zerfa, 373
 Béni-Izguen, 235
 Béni-Saf, 59
 Beni-Zemenzer, 446
 Bethioua, 407
 Bidah Municipium, 289
 Bir el Ater, 91
 Bir El Kâhina, 275
 Biskra, 445
 Boghar, 366, 395
 Bordj Bou Arreridj, 250
 Bordj el Ahmar, 372
 Bosnie, 183
 Bosphore, 109, 181
 Bosra, 219
 Boubrih, 162
 Boufarik, 100
 Bou-Noura, 235

- Boussaada, 444
Bouzareah, 189
Brousse, 44, 181
Bulgarie, 183
Byblos, 405
Byzacéne, 55, 111, 127, 525
Byzance, 109, 184, 186, 526, 574, 575, 577
Caeserea, 131
Calama (Guelma), 470
Canaries (îles), 495
Cap Blanc, 91
Capsa, 117
Carthage, 55, 78, 79, 105, 111, 127, 129, 167, 185, 213, 214, 267, 406, 408, 456, 461, 462, 470, 471, 525, 563, 577
Casablanca, 58
Casae Nigrae (l'actuel El Mahder, à proximité de Batna), 167
Castille (Royaume), 67, 375
Caucase, 182
Césarée (Cherchell), 55, 114, 127, 464, 526, 564
Césarienne, 55, 112, 127, 130, 464, 572
Ceuta, 37, 46, 65, 197, 524
Chelif, 545
Chellala, 108, 396, 418
Chellala Dahrania, 396
Cherchel Cherchell, 223
Chypre, 406
Cirta (voir Constantine), 55, 79, 111, 167, 462, 463, 563, 597
Collo, 253
Congo, 45
Constantine (voir Cirta), 19, 26, 33, 35, 37, 42, 43, 45, 48, 51, 55, 57, 58, 59, 73, 79, 91, 101, 102, 103, 104, 109, 111, 120, 124, 125, 126, 146, 147, 159, 161, 164, 171, 172, 175, 176, 189, 194, 199, 218, 223, 238, 250, 253, 260, 261, 266, 267, 268, 269, 293, 294, 299, 314, 341, 352, 359, 360, 370, 372, 373, 374, 390, 391, 401, 412, 413, 414, 415, 417, 419, 423, 424, 427, 445, 449, 451, 454, 462, 513, 514, 527, 535, 556, 560, 563, 566, 575, 580, 586, 597, 602
Constantinople, 109, 112, 113, 182, 186, 558
Cordoue, 71, 72, 198, 326, 333, 460
Crimée, 347
Cyrénaïque, 106, 110, 182, 225, 275, 324, 478
Danube, 110, 185, 523
Dellys, 541, 555
Dhar Tichitt, 501
Diocèse d'Afrique, 55, 111, 113
Diocèse d'Espagne, 112
Djebel Araoui, 165
Djebel Lakhdar, 165
Djemaa Saharidj, 286, 289
Djerba, 233, 235, 587
Djurdjura, 287, 288, 292, 435, 441, 586
Dougga, 297, 298, 304
Égypte, 57, 89, 137, 180, 182, 183, 227, 479, 498
El Atteuf, 235
El Azhar, 190
El Bordj (Biskra), 445
El Kherba, 58, 59, 92
Euphrate, 233
Europe, 40, 45, 49, 59, 92, 118, 128, 135, 136, 164, 182, 183, 185, 186, 187, 190, 192, 228, 229, 238, 257, 267, 268, 301, 324, 338, 346, 347, 348, 350, 375,

- 378, 397, 421, 451, 471, 472,
519, 523, 531
- Ferdjioua, 250
- Fès, 37, 46, 47, 65, 69, 242, 243,
259, 334, 357, 360, 373, 498,
499, 531, 554
- Figuier, 374
- Figuig, 109, 560
- Frenda, 107, 108, 165, 243, 583
- Gabès, 38, 225, 553
- Gao (Mali), 323, 501
- Gaule, 185, 524
- Geryville (el Bayad), 107, 394, 395,
396
- Ghât, 504
- Ghazaouet, 407, 524
- Ghomara, 284, 478
- Gibraltar, 71, 185, 373, 524
- Goundam (Mali), 501
- Gourara, 321, 571
- Grande Bretagne, 185
- Grande Maurétanie, 185, 564
- Grèce, 41, 183, 185, 228, 405
- Grenade, 68, 71, 72, 153, 242, 277,
375, 376, 389, 540, 554, 555,
558
- Guelma (voir Calama), 329, 370,
416, 418, 422, 433, 470
- Guerrara, 235, 236
- Hadjoutes, 312
- Hadramétum (Hadrumète), 111
- Hadrien, 185, 457
- Haifa, 125
- Hamîm, 284
- Haut Atlas, 36, 76, 572
- Hautes plaines, 106, 457
- Hedjaz, 183
- Herzégovine, 182
- Hippone, 111, 128, 167, 407, 470,
525, 564, 577
- Hirafok, 501
- Hodna, 199, 250, 252, 435, 446
- Hoggar, 45, 52, 62, 194, 477, 478,
494, 496
- Hollande, 154
- Honain, 73, 226
- Hongrie, 182
- Icosium, 131, 407
- Ifriqiya, 38, 66, 67, 68, 199, 217,
234, 275, 458, 541, 552, 553,
556, 579
- Ighil Bw el Qadi, 286
- Illizi, 501
- Illyrie, 185
- In Amguel, 501
- Inde, 97, 137, 347, 348
- Iran, 97, 173
- Istanbul, 257, 447
- Italie, 110, 137, 139, 143, 184, 213,
248, 409, 462, 470, 519, 524,
525, 553
- Jordanie, 220, 301
- Kaboul, 219
- Kabylie, 60, 75, 76, 106, 145, 164,
199, 234, 249, 250, 251, 287,
288, 289, 292, 313, 328, 370,
442, 444, 445, 446, 447, 457,
460, 477, 493, 495, 532, 535,
536, 574, 581, 601, 603
- Kairouan, 38, 197, 198, 199, 218,
225, 234, 283, 284, 458, 460,
469, 553, 564
- Kalahari, 118
- Kertene (Tenes), 407
- Khneg-el Azir, 396
- Khorasan, 234
- Koudiat Saboun, 222
- Koufa, 219, 233
- Koukou, 24, 250, 253, 285, 286,
287, 288, 289, 290, 291, 434,
435, 437

- Kurdistan, 182
La Haye, 573
Laghouat, 267, 373, 395, 498
Lambèse, 366, 417
Leiden, 192
Liban, 220, 246, 301, 404, 405, 574
Maatkas, 286, 442, 444
Macédoine, 185
Madaure (Mdaourouch), 20, 56, 57, 77, 129, 470, 472
Maghreb, 5, 16, 25, 37, 38, 41, 46, 47, 52, 59, 61, 62, 63, 65, 66, 67, 68, 69, 70, 71, 72, 73, 74, 81, 82, 84, 91, 106, 107, 118, 143, 166, 167, 190, 191, 194, 197, 198, 199, 217, 220, 223, 224, 225, 226, 229, 233, 234, 235, 236, 237, 238, 242, 243, 275, 277, 278, 283, 284, 285, 287, 291, 297, 299, 310, 321, 322, 324, 325, 326, 328, 333, 334, 335, 342, 343, 344, 345, 351, 352, 353, 355, 358, 360, 364, 373, 375, 376, 380, 389, 431, 433, 441, 448, 458, 460, 469, 477, 478, 479, 493, 494, 495, 497, 499, 502, 515, 516, 517, 518, 519, 524, 531, 532, 534, 539, 540, 545, 546, 547, 550, 551, 552, 553, 555, 556, 557, 560, 564, 565, 569, 570, 571, 572, 575, 576, 578, 579, 580, 584, 585, 586, 587, 588, 589, 590, 597, 598, 600, 601
Maghreb central, 16, 25, 38, 47, 63, 65, 66, 69, 70, 72, 74, 198, 199, 217, 225, 235, 324, 334, 351, 352, 353, 448, 458, 545, 550, 551, 552, 555, 560, 565, 579, 600
Maghrîb el Kabîr (Grand Maghreb), 325
Mahdia, 38, 197, 553
Malte, 153, 182, 324
Mansourah, 58
Maroc Atlantique, 58
Marrakech, 36, 37, 39, 46, 65, 66, 67, 68, 69, 70, 71, 353, 355, 479, 539, 540, 556
Mascara, 39, 40, 42, 43, 92, 108, 163, 164, 261, 294, 371, 372, 373, 374, 392, 421, 432, 449, 451, 566
Masdar-Madakh, 407
Mazagran, 25, 224, 260, 292, 294, 357, 358, 437, 454
Mecheria, 108
Mecque, 41, 81, 182, 198, 283, 333, 367, 533
Médine, 238, 244, 332, 333
Méditerranée, 45, 78, 111, 139, 140, 153, 154, 183, 213, 227, 228, 229, 290, 304, 305, 375, 404, 405, 406, 407, 448, 449, 450, 461, 463, 516, 519, 524, 539, 573, 580, 597, 598
Mejana, 250
Meknès, 68
Melika, 235
Mer noire, 182
Merdj-Oumena, 253
Mers el Kébir, 26, 122, 292, 373, 374, 389, 448, 565, 588
Mesra, 92
Metlili, 236
Miskyana, 275
Mitidja, 247, 312, 558
Monts du Tessala, 58
Moscou, 348, 350
Mostaganem, 48, 58, 62, 121, 239, 357, 358
Moyen Orient, 59, 183, 190
Najd, 224
Nedroma, 36, 261, 263, 376
Nefoussa, 233, 234, 284, 458

- Némenchas, 117
 Ngaous, 218, 408
 Novi (Sidi Ghilès), 313
 Numance, 185
 Numidie, 55, 63, 105, 111, 113,
 127, 131, 185, 214, 325, 461,
 462, 463, 525, 563, 588
 Occident musulman, 243, 577, 584,
 597, 598, 599, 600, 602
 Oea-Tripoli, 55
 Oman, 233
 Oran, 1, 2, 26, 37, 39, 40, 41, 42, 43,
 48, 50, 51, 58, 59, 60, 61, 62, 65,
 70, 72, 91, 120, 121, 122, 124,
 125, 140, 147, 149, 150, 151,
 152, 153, 159, 163, 171, 172,
 189, 198, 199, 218, 224, 239,
 259, 266, 267, 268, 292, 294,
 329, 336, 353, 355, 357, 358,
 370, 371, 372, 373, 374, 376,
 379, 381, 389, 390, 391, 392,
 396, 401, 407, 415, 416, 417,
 418, 423, 424, 427, 428, 437,
 448, 449, 451, 454, 473, 474,
 526, 527, 535, 541, 555, 558,
 559, 565, 566, 570, 574, 576,
 582, 587, 588, 589, 597, 598,
 602, 603
 Orient, 36, 44, 46, 76, 88, 90, 110,
 117, 127, 131, 137, 182, 184,
 186, 243, 244, 275, 297, 299,
 300, 302, 326, 342, 345, 346,
 348, 349, 350, 351, 354, 441,
 460, 473, 474, 524, 525, 545,
 573, 577, 585
 Oualata, 501
 Ouargla, 52, 267, 449, 458, 460,
 503
 Ouarsenis, 62, 131
 Oued El Alleug, 101
 Oued Rhiou, 259
 Oued Sufflat (Bouira), 436
 Ouennougha (montagnes), 434,
 435
 Oujda, 294, 556
 Pakistan, 97, 335
 Prague, 127, 192
 Proconsulaire, 55, 111
 Pyrénées, 213
 Qalaa des Béni Abbés, 288
 Qaraouine, 190
 Rabat, 93, 204, 211, 376, 578, 584
 Ras Dimas, 54
 Rashgûn (île, près de Béni saf), 407
 Rome, 55, 78, 110, 131, 184, 185,
 213, 228, 308, 456, 462, 464,
 470, 471, 516, 524, 525, 563,
 564, 574, 575, 581, 588, 590
 Rouissat, 253
 Rovigo (Bougara), 313
 Rusganiae (Bordj el Bahri), 407
 Rusicade, 131, 407
 Sabiba, 218, 553
 Saguia El Hamra, 503
 Sahara, 43, 48, 52, 58, 62, 63, 69,
 106, 140, 194, 297, 299, 373,
 378, 395, 407, 460, 461, 464,
 477, 478, 479, 494, 496, 497,
 499, 500, 501, 502, 503, 504,
 505, 517, 536, 548, 549, 571,
 579, 582
 Sahel, 52, 91, 106, 310, 434, 460,
 495, 500, 504
 Saida, 51, 107, 123
 Sainte-Marguerite, 102
 Salé, 37, 38, 65, 353, 355
 Sardaigne, 110, 111
 Seddouk, 251
 Séleucie, 185
 Sénégal, 187
 Serbie, 182, 183
 Sersou, 284
 Sétif (voir Sitifis), 33, 36, 37, 51, 55,
 58, 66, 67, 112, 127, 197, 225,

- 244, 252, 314, 329, 417, 418,
421, 422, 567, 575
- Séville, 524, 554
- Sfisiffa, 108
- Sicile, 38, 79, 185, 197, 213, 407,
553, 582
- Sidi Belabbés, 58
- Sidi Fathallah, 111
- Sidi-Aïssa, 446
- Siga, 214, 407, 462, 563
- Sitifis (Setif), 55, 112, 127
- Siwâh (Oasis en Egypte), 106
- Skikda, 329
- Söğüt, 181
- Soudan, 83, 321, 322, 441, 494, 503
- Souk-Ahras, 252, 424, 470
- Soummam, 21, 64, 87, 142, 144,
145, 204, 205, 211, 213, 271,
288, 412, 435, 512, 517, 536,
541, 556
- Sousse, 55
- Staouéli, 294
- Suq Hamza, 552
- Taawit Bw Ourkho, 286
- Tademekka, 501
- Tafassasset, 500
- Tafilelt (Maroc), 396
- Tagdemt, 457
- Tagrart, 37, 65, 69
- Tala oumlil, 289
- Tama tayefust, 289
- Tamanrasset, 500, 575
- Tameghza, 445
- Tamentfoust, 222
- Tanezrouft, 500
- Tassili N'Ajjer, 194
- Tchécoslovaquie, 190
- Tébessa, 91, 194
- Tefedest, 500
- Télemly, 289
- Ténes, 153
- Ternifine, 92, 563
- Tessala, 218
- Tétouan, 284, 377, 455
- Thabraca (Tabarca), 54
- Thapsus, 54
- Thrace, 109, 110
- Tiaret (Tahert, Tihert), 51, 108,
194, 235, 394, 446, 457
- Tiers-Monde, 346
- Tighenif (Ternifine, Palicao), 92,
421
- Tighilt Lemdafaâ, 286
- Tin Missao, 501, 503
- Tingis-Tanger, 55, 127, 462, 464,
524
- Tingitane (Maurétanie), 55, 112,
127, 464
- Tinmal, 36, 65, 66
- Tipaza, 131
- Tittéri, 131, 164, 449
- Tizi n'At Aïcha (Thénia), 289
- Tlemcen, 23, 36, 37, 40, 43, 45, 46,
51, 58, 62, 65, 68, 69, 70, 72, 73,
91, 123, 124, 149, 151, 159, 163,
165, 189, 198, 211, 212, 218,
224, 226, 243, 244, 259, 261,
264, 266, 267, 284, 287, 293,
294, 321, 322, 329, 333, 353,
354, 355, 356, 357, 358, 360,
364, 368, 370, 372, 374, 376,
416, 417, 448, 451, 460, 478,
480, 498, 499, 531, 539, 540,
547, 551, 554, 555, 556, 557,
559, 565, 566, 576, 582, 600
- Tobna, 552
- Tolga (Biskra), 445, 447
- Touat, 321, 323, 503, 582
- Touggourt, 104

-
- Tripoli, 37, 66, 123, 182, 211, 212,
234, 257, 270, 284, 449, 451,
458, 547
- Tripolitaine, 55, 105, 110, 111, 113,
182, 198, 234, 324, 458, 459,
462, 477, 526, 548, 581
- Tunis, 38, 58, 73, 126, 182, 199,
204, 218, 242, 243, 257, 259,
326, 376, 378, 449, 451, 517,
554, 560
- Turquie, 97, 431
- Tyr (actuel Sour, au Liban), 405,
406
- Ukraine, 182
- URSS, 338, 404
- Vienne, 183
- Volubilis, 462
- Yémen, 83, 183
- Yenişehir, 181
- Yougoslavie, 602
- Zab, 217, 233, 235, 236, 394, 547
- Zebboudj al-Wassat, 259
- Zeddine (Aïn Défla), 380, 422
- Zeugitane, 55, 111, 127, 525
- Zitouna, 41, 190, 191

Index thématique

- Alger, 1, 5, 19, 23, 27, 33, 37, 42, 43, 47, 49, 50, 51, 52, 57, 58, 59, 60, 63, 69, 70, 87, 88, 89, 101, 104, 120, 121, 122, 123, 124, 125, 128, 129, 131, 141, 143, 146, 147, 149, 150, 151, 153, 154, 155, 159, 161, 171, 172, 174, 175, 178, 179, 182, 183, 187, 188, 189, 191, 192, 193, 199, 202, 204, 210, 211, 212, 218, 220, 221, 222, 223, 224, 235, 242, 245, 246, 248, 252, 257, 258, 259, 260, 261, 263, 264, 266, 267, 268, 269, 270, 285, 288, 289, 290, 292, 293, 294, 310, 311, 312, 317, 321, 328, 329, 335, 336, 345, 349, 351, 356, 357, 358, 359, 360, 361, 365, 366, 367, 368, 369, 370, 371, 372, 373, 374, 376, 377, 379, 381, 382, 385, 389, 390, 391, 393, 394, 395, 396, 401, 402, 404, 407, 409, 415, 416, 417, 418, 419, 423, 424, 427, 428, 434, 435, 436, 437, 441, 442, 447, 448, 449, 450, 451, 452, 453, 455, 477, 479, 485, 488, 512, 515, 516, 527, 535, 541, 551, 555, 557, 558, 559, 560, 565, 566, 567, 569, 570, 571, 572, 573, 574, 575, 576, 577, 578, 579, 580, 581, 582, 583, 584, 585, 586, 587, 588, 589, 590, 597, 598, 599, 600, 601, 602, 603
- Antiquité, 15, 229, 461, 478, 501, 523
- Antiquité récente, 229
- Atérien, 20, 91, 118, 237, 238, 421, 563
- Atlantrope, 20, 59, 92, 421, 563
- Bandung, 20, 97, 138, 145, 188, 204, 205, 368
- Bataille d'Alger, 61, 210, 377, 588
- Bataille de Zama, 214
- Beni-Zarwal, 162
- Capsien, 20, 92, 117, 118, 238, 299, 421, 498
- Centenaire de l'occupation de l'Algérie, 21, 77, 118, 476
- Charte d'Alger de 1964, 270
- Charte nationale de 1976, 428
- Christianisme, 21, 80, 114, 127, 132, 166, 168, 412, 472, 526
- Circoncillions, 57, 114, 128, 130, 131, 168, 185, 186, 457, 472
- Code de l'indigénat, 77, 132, 140, 188, 309, 489
- Conférence de Berlin, 139
- Congrès de Bruxelles, 98
- Congrès de la Soummam, 21, 64, 142, 204, 205, 211, 213, 271, 412, 512, 536
- Congrès de Tripoli, 270
- Congrès eucharistique, 129
- Course (Corsaires), 21, 74, 122, 152, 165, 183, 259, 376, 454, 586
- Décret Crémieux, 339, 409, 410, 488, 566
- Défaite d'Al-Uqab / Las Navas, 67
- Défaite navale de Navarin, 41
- Énéolithique (ou Chalcolithique Enéolithique ou Chalcolithique), 227
- Épipaléolithique, 92, 118, 238, 420, 498, 563
- Époque moderne, 229
- Futûhât, 114, 324

- Grand Naval, 110
- Groupe de Tlemcen, 23, 123, 124, 211, 212
- Guerre de Sept ans, 37
- Guerre froide, 60
- Hanafisme, 23, 68, 219, 237, 277, 328, 334, 470
- Holocène, 117
- Ibéromaurusien, 23, 92, 237, 238, 421, 563
- Insurrection de 1871, 23, 45, 109, 165, 250, 397, 437, 447, 484
- Insurrection des Ouled Sid Cheikh, 582
- Insurrections berbères, 57
- Invasions indo-européennes (des Doriens), 405, 406
- Islam, 47, 64, 73, 74, 81, 83, 87, 90, 107, 112, 165, 179, 193, 221, 226, 228, 237, 240, 244, 262, 276, 283, 285, 322, 344, 357, 364, 375, 376, 428, 431, 461, 470, 496, 498, 507, 550, 564
- Judaïsme, 24, 267, 270, 276, 323, 412, 489
- Komintern (communisme), 186, 187, 188, 364, 365, 401, 402
- Libyque, 107, 297, 298, 299, 303, 305
- Loi Jonnart, 263, 266
- Madrassa, 25, 161, 193, 359
- Mahakma, 25, 221, 277, 325, 327
- Malékisme, 25, 39, 68, 71, 199, 221, 237, 277, 323, 332, 346, 447, 480, 532
- Manifeste du Peuple algérien, 25, 36, 52, 64, 88, 104, 141, 152, 201, 202, 332, 335, 336, 337, 368, 404, 487, 489, 528
- Médracen, 165
- Mésolithique, 117, 420
- Mosquée du pacha, 372
- Nadi at-taraqui, 26, 385
- Nadi Chabiba, 245
- Nadi-Essada, 245
- Neanderthal, 92
- Néolithique, 22, 58, 92, 105, 117, 193, 227, 228, 238, 420, 496, 563
- Oasis, 52, 105, 267, 446, 460, 495
- Octobre 1988, 129, 403, 428
- Paléolithique, 19, 20, 23, 58, 59, 91, 92, 227, 237, 420, 421, 563
- Paléolithique moyen, 91, 92, 420, 421
- Paléolithique supérieur, 91, 237, 420, 421
- Palikao, 92
- Plan de Constantine, 161, 412, 413, 414, 602
- Plan Violette, 371
- Praesides, 111
- Printemps berbère de 1980, 106
- Projet Blum-Viollette, 150
- Protohistoire, 105, 227, 229, 420, 421, 461
- Qoubba de Sidi el Houari, 372
- Reconquista, 70, 71, 72, 153, 375, 389, 448, 479, 554
- Réformisme, 586
- Régence d'Alger, 63, 64, 155, 165, 230, 311, 447, 450, 452, 500, 560, 598
- Révolution d'Octobre 1917, 401
- Révolution de 1789, 338
- Révolution industrielle, 136, 139, 183
- Révolution néolithique, 227, 229
- Ulémas, 3, 20, 41, 87, 120, 141, 145, 146, 147, 150, 152, 159, 161, 181, 193, 201, 202, 204, 205, 239, 241, 244, 246, 263, 335,

337, 346, 359, 363, 364, 370,

371, 385, 386, 428, 433, 531

Index des groupes sociaux, royaumes et dynasties

Abbasides, 332

Abdelwadides, 243

Arba, 313, 393

Arch, 483

At Fraoucen (voir aussi Fraxen),
289

At Yenni, 290

Bagaudes, 130, 185

Banu Ghania, 67

Banu Hilal, 37, 38, 66, 67, 68, 226,
503, 553, 565

Banû Midrar, 284

Banu Sulaym, 37, 66, 217, 224, 553

Bavars, 130

Béni Guil, 396

Bgharwatha, 283, 284, 478

Branes, 106, 477, 478

Cananéens, 545

Capsiens, 117, 194

Chaanba, 236, 394, 395

Chaouias, 328, 586

Chrétiens, 129, 584

Djaramna, 107

Djeraoua, 275

Donatistes, 128, 130, 131, 471, 525

Douaïrs, 43

Doui Menae, 396

Enaden, 505

Faraxen (Gentiles Fraxinenses, voir
aussi at Fraoucen), 130, 289, 457

Férules, 111

Garamantes, 501, 502, 585

Gentiles Fraxinenses (voir
Faraxen), 130

Germaines, 113, 185, 523, 524

Gétules, 456, 476, 549

Ghomara, 284, 478

Goths, 44, 110

Hammadides, 23, 39, 71, 106, 199,
217, 218, 225, 226, 357, 479,
480, 552, 553, 554

Harrar, 394, 395

Harratin, 501

Huns, 110, 111, 523

Hyksos, 405

Ibadisme, 233, 235, 236, 237

Iwraghen, 504

Jaafra, 107

Janissaires, 165, 183, 257, 258,
259, 260, 292, 294, 359, 449,
454

Juifs, 40, 223, 270, 339, 374, 488,
489, 513, 566, 570, 571, 573,
575, 582, 583, 589, 601

Kel Ahaggar, 501, 502, 503, 504,
506

Ketama, 106, 478, 547

Kharijisme, 199, 237, 283, 284,
346, 461, 480

Kouloughlis, 258, 293, 294

Koumya, 106, 477

Libyens, 301

Louata, 113

Maâkîl, 225

Maali, 108

Maghraoua, 106

Makhzen, 451, 600

Mashouasch, 301

Masmudas, 66, 70

Massaessyles, 478

Massyles, 214, 516

- Maures, 478, 549
Mekhadma, 394
Meknassa, 284, 478
Morisques, 72, 74, 122, 375, 376,
390, 454, 532, 574
Mouzaïa, 100, 101
Mozabites, 328
Nekkarites, 235
Ostrogoths, 185, 525
Oued Nail, 393
Ouferdjouma, 234, 458
Ouled Choaiïb, 395
Ouled Jrir, 396
Ouled Sidi Cheikh, 44, 45, 109, 164,
165, 253, 500
Ouled Yacoub, 394
Ouled Yahia, 394
Ouled Ziad, 107, 394
Phéniciens, 82, 105, 405, 406, 461,
574, 578
Philistins, 301
Pieds-noirs, 205, 409, 411
Quinquegentiani (les cinq tribus),
130, 457
Rezayna, 108
Ryah, 38, 66, 553
Sanhadja, 27, 106, 478, 502, 503,
504, 505, 545, 547, 549, 551
Siba, 437
Sofrites, 234
Tachelhit, 106
Tinmal, 36, 65, 66
Touaregs, 28, 45, 52, 106, 109, 194,
305, 344, 475, 477, 480, 496,
498, 500, 501, 502, 503, 504,
505, 506, 526, 549, 572, 576
Trafis, 395, 396
Vandales, 28, 111, 113, 114, 128,
131, 132, 167, 168, 185, 276,
457, 471, 472, 523, 524, 525,
564, 576
Wisigoths, 185, 471, 523, 524
Zegdou (des Doui Menae et Ouled
Jrir), 396
Zenaga, 477
Zénètes, 66, 72, 217, 218, 244, 284,
459, 478, 479, 480, 526, 541,
547, 548, 549, 550, 551, 554
Zirides, 29, 37, 64, 65, 199, 225,
226, 352, 357, 479, 480, 551,
552, 564, 579
Zouaouas, 259

Index des partis politiques, associations et organisation diverses

- Amicale des Musulmans d'Afrique du Nord (AEMAN), 3, 22, 33, 189, 191, 192, 516
- Amis du manifeste et de la liberté (AML), 3, 50, 201, 329, 330, 337, 341, 366, 403, 419
- Association des Ulémas musulmans algériens (AUMA), 3, 20, 87, 88, 89, 90, 159, 160, 205, 245, 424
- Congrès musulman algérien, 21, 25, 36, 59, 91, 104, 146, 188, 201, 341, 368, 371, 385, 401, 402, 404, 419, 487, 599
- Etoile Nord-africaine (ENA), 4, 103, 181, 187, 191, 248, 249, 364, 365, 366, 367, 369, 370, 371, 402, 419
- Fédération des élus indigènes, 199
- Front algérien pour la défense des libertés démocratiques (FADRL), 4, 36, 368, 382, 402, 404, 515
- Mouvement pour le triomphe des libertés démocratique (MTLD), 4, 36, 106, 141, 145, 188, 192, 201, 202, 203, 205, 332, 366, 368, 380, 382, 392, 393, 419, 424, 512, 513, 535
- Organisation commune des régions sahariennes (O CRS), 4, 52, 140
- Organisation de l'armée secrète (OAS), 4, 204, 205, 411
- Organisation des Nations Unies (ONU), 4, 204, 209
- Organisation spéciale (OS), 4, 141, 201, 202, 203, 366, 392, 393, 535
- Parti communiste (PC, PCA), 5, 26, 61, 121, 124, 125, 126, 127, 145, 152, 188, 193, 201, 202, 205, 332, 351, 368, 371, 391, 401, 412, 419, 422, 424, 598
- Parti du peuple algérien (PPA), 5, 36, 141, 145, 150, 151, 152, 181, 188, 201, 205, 248, 329, 330, 331, 366, 367, 379, 380, 391, 392, 393, 415, 417, 422, 567
- Parti socialiste, 411
- Union démocratique du manifeste algérien (UDMA), 5, 35, 201, 249, 424, 511, 512, 513, 514, 515
- Union du Maghreb arabe (UMA), 5, 517, 519
- Union générale des syndicats algériens (UGSA), 3, 5, 126, 351, 511, 512
- Union générale des travailleurs algériens (UGTA), 5, 126, 209, 511, 512
- Union syndicale des Travailleurs algériens (USTA), 5

Index des journaux et périodique

- Al-Chaâb, 428
Alger Républicain, 19, 59, 60, 202,
245, 391, 404, 428
Al-Manar, 335
Ech-Chiheb, 428
El Ouma, 247, 248, 249, 369
El Watan, 380
El-Moudjahid, 99, 193, 428
El-muntakheb, 428
Es-Sabah, 239
Ifriqya, 353, 428
La Défense, 147
La Dépêche algérienne, 390
La Dépêche de Constantine, 390
Liberté, 89, 152, 245, 366, 403
Mobacher, 427
Moniteur algérien, 427
Mountaqid, 239
New York Daily Tribune, 347
Oran républicain, 150, 391, 603
Quotidien d'Oran, 428
Résistance algérienne, 27, 145,
210, 377, 428, 454, 455, 597
Voix des Humbles, 28, 428, 526
Voix Indigène, 103

